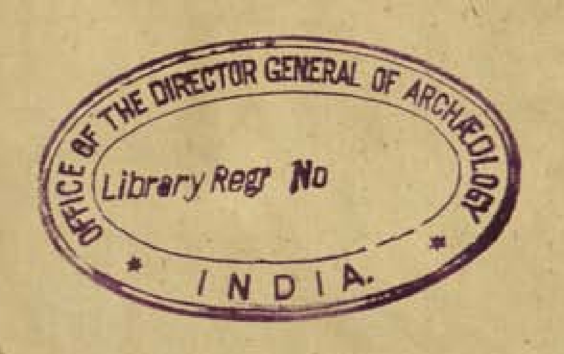
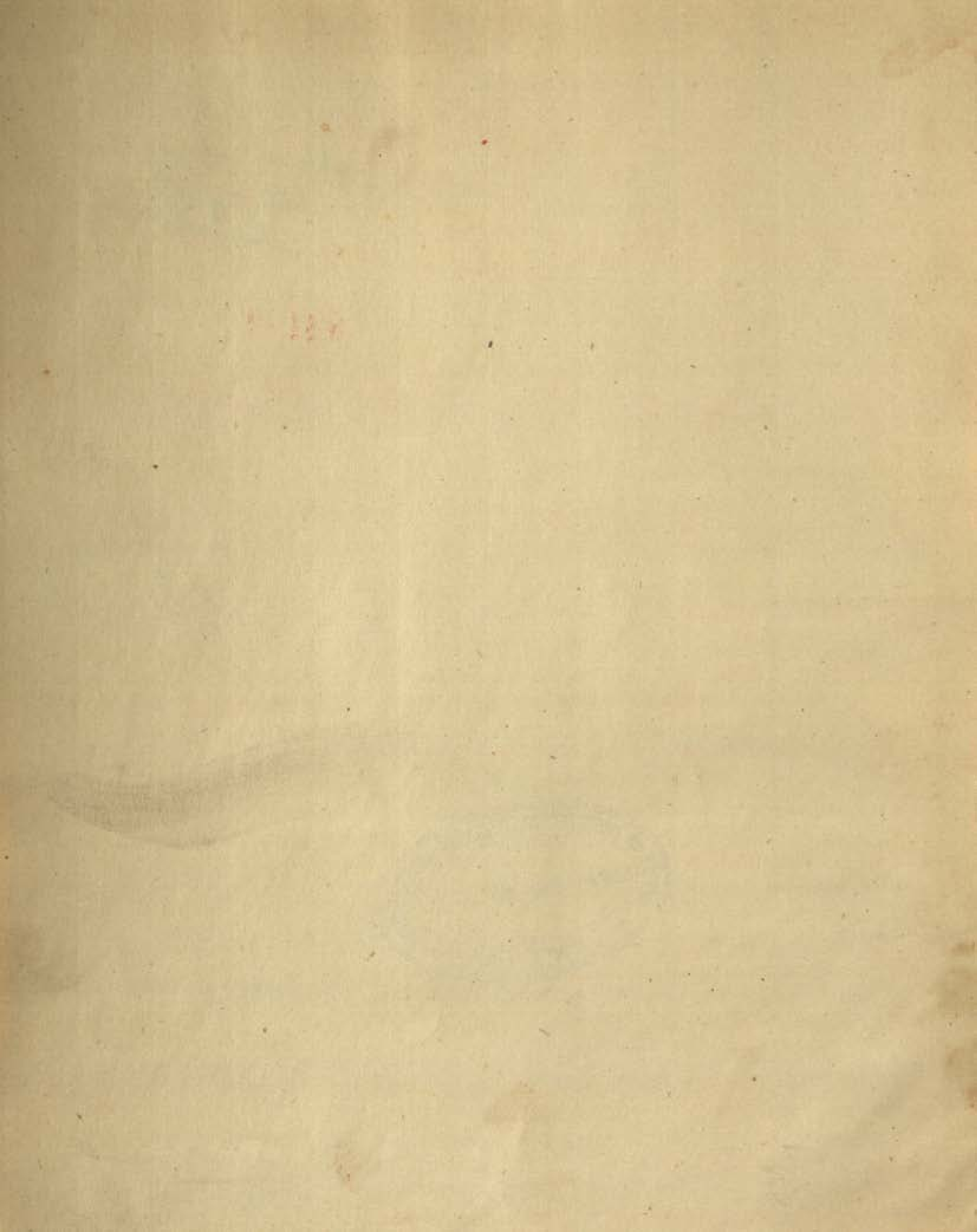

OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHÆOLOGY
Library Regr No
INDIA.



RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES FOUILLES TCHÉCOSLOVAQUES DU KULTÉPÉ (1925)

PAR

FRÉDÉRIC HROZNÝ (Prague)

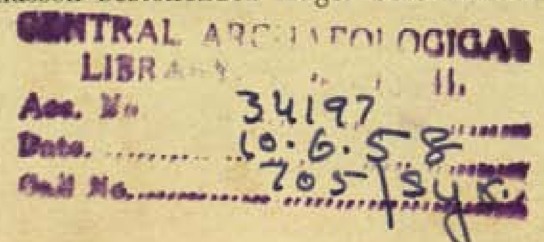
La colline artificielle dite Kultépé (voir Pl. I, n° 1), située à peu près à 19 kilomètres au nord-est de Césarée, avait depuis longtemps attiré la vive attention des archéologues. Dès l'année 1880 on pouvait acheter dans le bazar de Césarée des tablettes cunéiformes qu'on appelait « tablettes cappadociennes » et qui provenaient, d'après les dires des antiquaires, ou du Kultépé ou du village Kara Euyouk, situé à côté du Kultépé. M. Ernest Chantre fit des fouilles pendant deux saisons (1893 et 1894) au Kultépé avec beaucoup de succès, mais sans trouver d'inscriptions cappadociennes. De même, en 1906, M. Hugo Winckler y a fouillé pendant huit jours, avec le même résultat. Les villageois de Kara Euyouk, qui ont tiré beaucoup de profit des fouilles clandestines faites par eux au Kultépé, n'avaient pas donné de renseignements précis à ces deux savants sur le gisement des tablettes.

Lorsque M. le Président de la République Tchécoslovaque, le Dr. T. G. Masaryk, M. le Ministre Beneš, le Ministère tchécoslovaque de l'Instruction publique, l'Académie tchèque des sciences et des arts et quelques autres mécènes, parmi lesquels MM. les docteurs Karlík et Heidler, eurent mis à ma disposition, en 1924, une somme suffisante pour entreprendre une campagne de fouilles, j'ai pris la décision d'essayer encore une fois de résoudre le problème du Kultépé. Pendant l'année 1924, j'ai pu seulement constater que les tablettes cappadociennes ne peuvent provenir que du Kultépé et de Kara Euyouk, situé à côté de ce tertre, et que l'assertion qu'elles proviennent d'un autre Kara Euyouk, situé à l'ouest de Césarée, dans la direction de Urgub, est fausse. J'ai pu aussi constater qu'il n'y a pas, dans les environs de Césarée ou de Kara Euyouk, une colline *Kala* Tépé d'où proviendraient nos textes, d'après l'éditeur des

Cuneiform Texts from Cappadocian Tablets, I, p. 5. Mais à cause de quelques difficultés locales, je ne pus pas commencer les fouilles au Kultépé dans la même année.

En 1925, ayant obtenu du gouvernement de la République Turque une nouvelle autorisation pour faire les fouilles, je me suis rendu en juin à Césarée et à Kara Euyouk, nommé aussi Kara Ev. J'étais accompagné par M. l'architecte V. Petraš. Nous nous sommes procuré les outils nécessaires à Constantinople. Nos fouilles, commencées le 21 juin 1925, ont duré, avec une seule interruption de six semaines, due à la moisson, jusqu'au 21 novembre de la même année. Pendant ce temps nous avons travaillé avec 70 à 150 ouvriers. Nos fouilles furent exécutées dans des conditions très défavorables. La malaria étant très répandue à Kara Euyouk, situé au milieu des marécages, nous avons été pris nous-mêmes par cette maladie.

Tandis que MM. Chantre et Winckler ont creusé particulièrement sur la périphérie du Kultépé (voir Pl. I, n° 2), notre attention a été attirée par un tertre qui s'élève au milieu de la colline principale. On pouvait supposer que ce tertre central contenait un édifice important de la ville antique, un palais ou un temple ou tous les deux. En attaquant ce tertre par trois tranchées, nous avons trouvé assez vite des murs énormes qui confirmaient notre supposition. Ces murs, qui avaient une épaisseur de 1 m. 50 à 2 m. 30, étaient d'un caractère tout à fait spécial, étant construits avec de grands blocs de pierre d'origine volcanique, particulièrement d'andésite, grossièrement taillés, mélangés avec des briques crues ou peut-être seulement peu cuites (voir Pl. I, n° 3). Sur la surface des blocs d'andésite nous avons souvent pu constater des traces de flammes ; cette surface était tout à fait vitrifiée par endroits. Les briques elles-mêmes, parfois vitrifiées, prouvent que la vitrification n'a pas été causée par une action volcanique. L'opinion de M. Chantre (*Mission en Cappadoce*, p. 78) disant que la ville antique qui s'élevait sur l'emplacement du Kultépé, fut détruite par une éruption volcanique dont l'action se serait produite de bas en haut, est fausse à mon avis. M. Chantre dit aussi (*l. c.*) que l'état de bouleversement du sol doit être expliqué par le réveil de l'activité volcanique de la région, longtemps assoupie ; voir aussi Winckler, *Die im Sommer 1906 in Kleinasien ausgeführten Ausgrabungen*, p. 27 : « Es ist kaum möglich in dem aus reinen Erdmassen bestehenden Hügel bestimmte Schichten festzustellen. Es





1. La colline Kultépé.



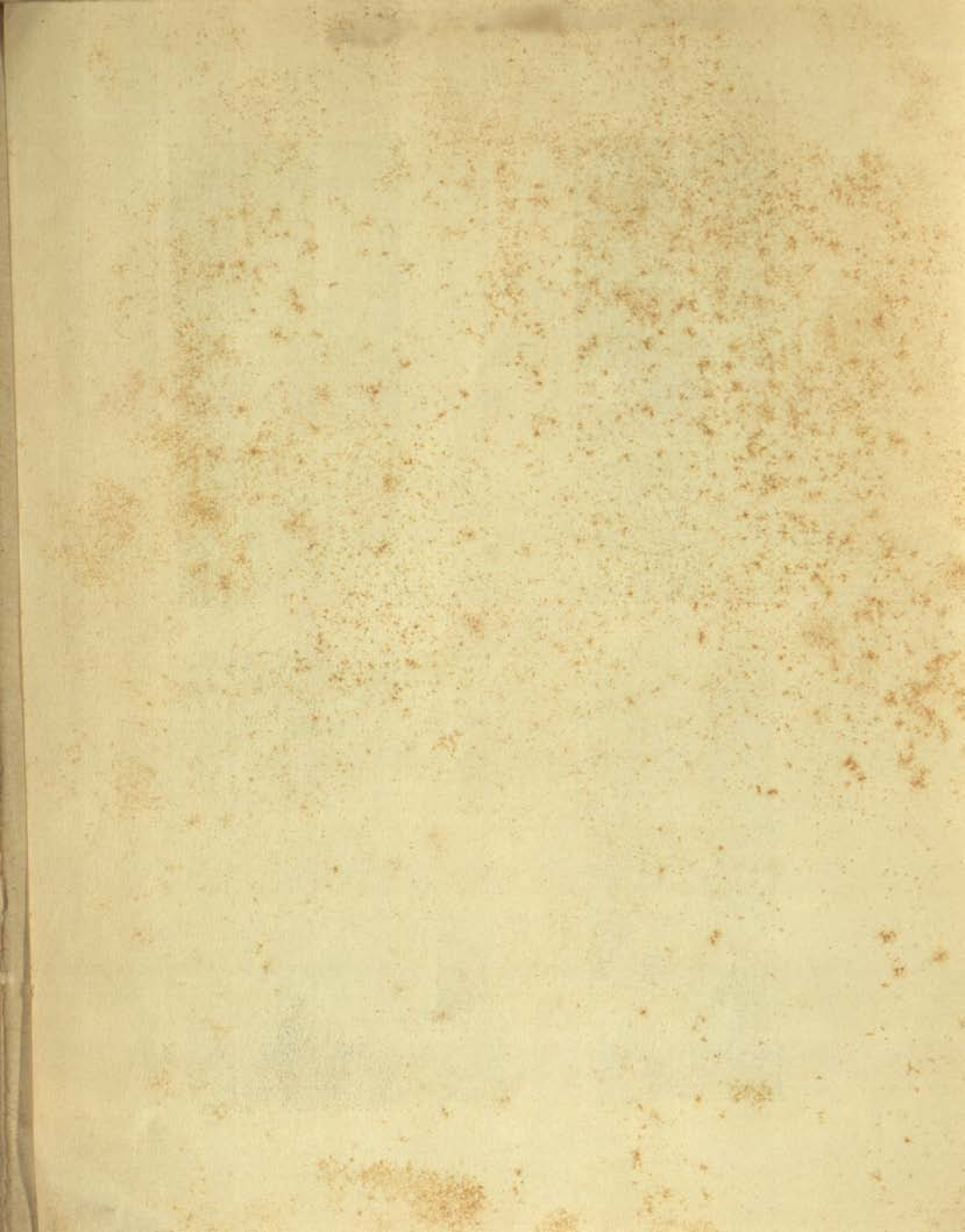
2. Les pentes de Kultépé.



3. Un mur du château hittite



4. Temple hittite ?



ist alles durcheinander gesunken. » Nous avons, au contraire, pu constater qu'il y a dans le Kultépé des couches tout à fait distinctes ; outre cela tous les murs que nous y avons découverts ou vus étaient encore très solides et debout à leur place d'origine ; ils ne portaient aucune trace de bouleversement volcanique. Le Kultépé n'est pas un cratère, comme le croit M. Chantre (*l. c.* p. 72) ; c'est un tell tout à fait régulier ; les élévations sur ses bords ne sont naturellement que les remparts de la ville antique.

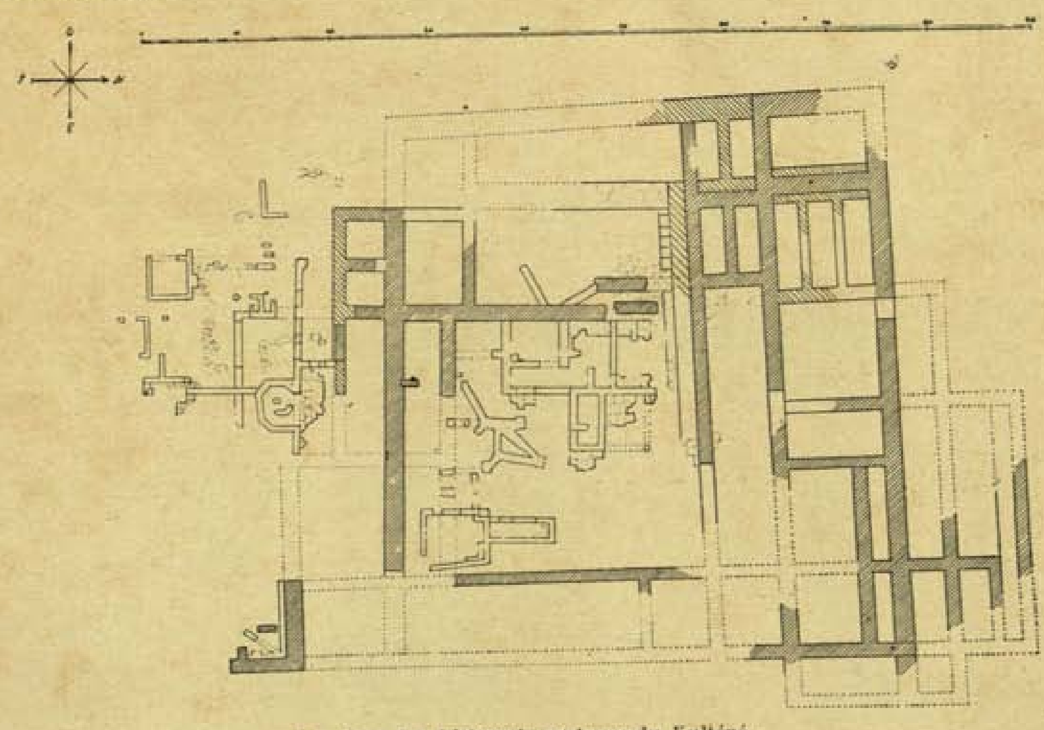


Fig. 1. — Les bâtiments centraux du Kultépé.

J'expliquerais les traces de flammes sur les murs, découverts par nous, par les effets d'un grand incendie qui, probablement, a complètement détruit la ville antique et particulièrement son édifice central. Si l'on trouve des scories isolées dans un milieu intact, il s'agit probablement de la lave, provenant peut-être du proche M[t] Argée, et usitée comme matériel de construction. Le grand édifice, que nous avons déblayé, était orienté presque exactement d'après les quatre points cardinaux et contenait un grand nombre de chambres ; le portail se trouvait probablement au nord. Les chambres étaient groupées sur trois côtés autour d'une grande cour pavée ; dans cette cour nous avons

trouvé quelques restes de petites maisons de l'époque gréco-romaine dont la date est garantie par quelques fragments de statuettes en terre cuite. Nul doute que ces maisons ne proviennent d'une époque sensiblement postérieure à la cour elle-même. La partie du grand édifice décrite ci-dessus était bâtie sur une puissante terrasse d'une hauteur minima de 6 m., faite de briques, de pierres et de terre, et maintenue par des murs en pierres et en briques.

Les dimensions de l'édifice (voir le plan, fig. 1) étaient au moins de **62** m. (probablement beaucoup plus) de largeur sur 58 m. de profondeur (jusqu'au mur du fond de la cour inclusivement). Dressé sur la haute terrasse, ce grand édifice dominait la ville : c'était probablement le siège du gouverneur de la ville antique. Quant à la date, nous ne pouvons placer ce château, qui appartient sûrement à la période prégréco-romaine, qu'à l'époque hittite, dans le xv^{e}-xiii^{e} siècle avant J.-C. Ce château fort aurait été brûlé au xii^{e} siècle avant J.-C. par les peuples du Nord qui ont écrasé le royaume hittite.

Derrière la cour, l'édifice se prolonge vers le sud : avec cette continuation la profondeur de l'édifice était au moins de 85 m. Mais le caractère des murs change ici radicalement : ils sont bâtis seulement avec de grands blocs de pierres assez bien taillés, épais de 1 m. 30 à 2 m., sans emploi de briques. Le caractère de ces murs est plus élégant que dans la partie Nord de l'édifice (voir Pl. I, n° 4). De même la terrasse est différente : elle est faite seulement de terre noire, maintenue par quelques murs de briques à différents niveaux. On peut supposer peut-être que la destination de cette partie du grand édifice était différente de celle de l'autre partie, et qu'il s'agit d'un temple qu'il est naturel de rencontrer dans le voisinage du grand édifice. Mais une certitude sur ce point ne pourra être obtenue que par la continuation des fouilles.

Nous n'avons pu creuser dans la colline centrale du Kultépé que jusqu'à la profondeur de 3 à 5 m.; en deux endroits seulement nos tranchées étaient profondes à peu près de 8 m. Nous n'avons dégagé qu'une petite partie de l'édifice central de la ville antique. La raison en est que nous avons découvert plus tard, dans un autre lieu, des archives cappadociennes qui, naturellement, ont alors absorbé presque toute notre attention. Malgré l'importance évidente de cette construction hittite, nous n'avons trouvé à l'intérieur qu'assez peu d'objets de valeur. Cet édifice se trouve dans les couches tout à fait supérieures du Kultépé ; en quelques endroits on voit même aujourd'hui des parties de ses murs



1. Relief de Kultépé.



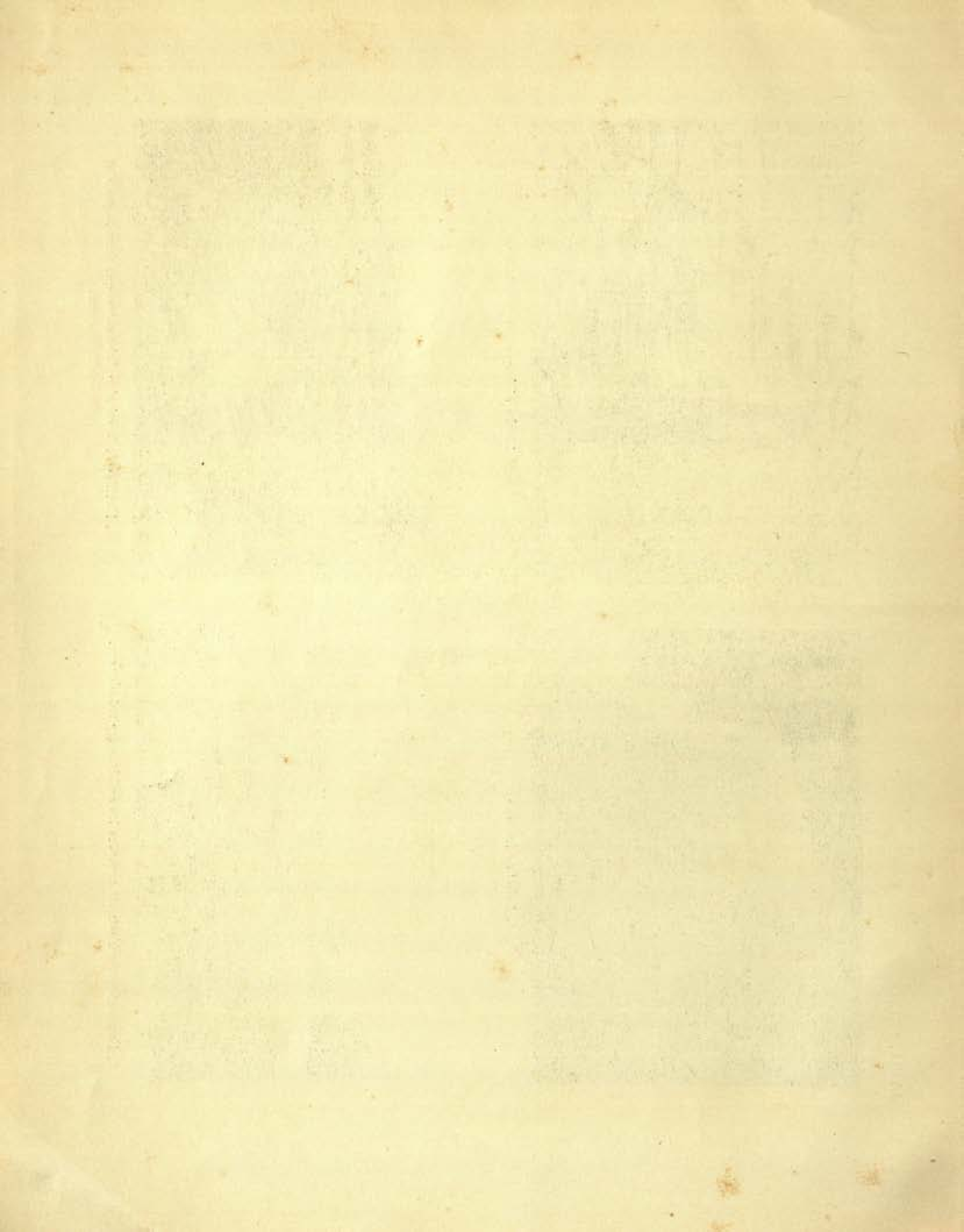
2. Pithos d'époque gréco-romaine.



3. Emplacement où ont été trouvées les archives cappadociennes.



4. Fouilles de la mission Tchécoslovaque dans la prairie de Hadji Mehmed.



au-dessus de la surface du Kultépé. Il est tout à fait naturel que tout objet précieux de cet édifice ait été au cours de longs siècles et millénaires détruit ou ait disparu. Parmi les objets archéologiques, trouvés dans le château hittite, il faut particulièrement mentionner quelques fragments de reliefs et de sculptures, par exemple celui d'un très ancien relief, représentant les pieds d'une personne avec des souliers à bout relevé, qui a été trouvé par nous comme pierre de construction dans un mur du château (voir Pl. II, n° 1); en outre le torse d'un relief, représentant la partie basse d'un vêtement; un fragment d'une statue de cheval, etc., une série de vases, entre autres deux très grands (1 m. 22 et 0 m. 84 de haut) et très bien conservés (voir Pl. II, n° 2), provenant probablement de l'époque gréco-romaine, etc.; enfin, des pierres à broyer, des mortiers, des poids, des fusaïoles, des couteaux, etc., et probablement aussi un style en os.

Sur Kultépé même nous n'avons pas trouvé une seule tablette cunéiforme. La raison principale en doit être que nous n'avons pas pénétré dans des couches assez profondes. Par contre, pendant ce temps, en effectuant des recherches discrètes parmi les indigènes et aidé par notre connaissance de la langue turque, nous avons réussi à trouver finalement la place, cherchée vainement jusqu'à présent par des missions européennes, d'où provenaient les tablettes cappadociennes, mises en vente depuis longtemps par les indigènes. Même les antiquaires de Constantinople ont déclaré à M. le professeur J. Lewy, de l'Université de Giessen, qui nous a rendu visite plus tard sur le Kultépé, que je cherchais en vain des tablettes cunéiformes à Kara Euyouk et qu'on avait déjà pris le soin de ne pas me les laisser trouver. Ce sont deux Césariotes, un de mes surveillants et un de mes cochers, qui m'ont appris, à ma grande surprise, pendant un voyage de Kara Euyouk à Césarée, qu'on avait trouvé auparavant beaucoup d'antiques (« quelques voitures pleines d'antiquités »), pas sur le Kultépé, mais dans un champ à côté de cette colline. Auparavant, je croyais que les tablettes cappadociennes provenaient surtout de la partie nord du Kultépé où les villageois avaient le plus creusé [1]. Une inspection du lieu désigné nous a montré que c'est une prairie (52 m. sur 32 m.), située environ à 175 m. au nord-est du

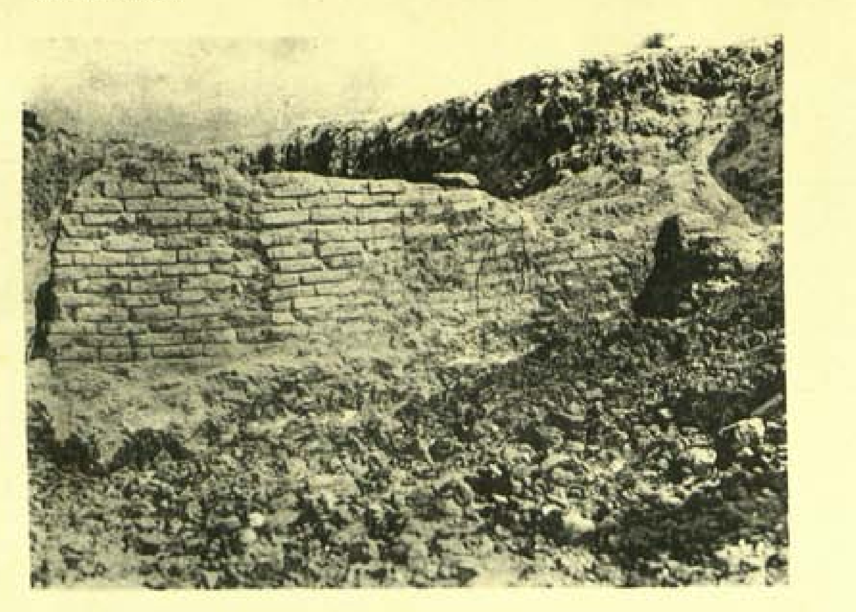
[1] Déjà, en 1924, j'avais entendu dire vaguement qu'on trouvait aussi des antiquités dans un champ aux environs du Kultépé, mais je croyais que ces antiquités y étaient transportées avec la terre et la cendre du Kultépé que les villageois employaient pour l'amélioration de leurs champs.

Kultépé ; la surface de cette prairie abandonnée était percée de beaucoup de trous, provenant des fouilles clandestines des villageois. Cette première inspection nous a fait également remarquer que non seulement cette prairie, mais aussi tous les champs voisins sont un peu surélevés (1 m. 50 à 2 m.) sur la plaine (voir Pl. II, n° 3 et le plan, fig. 2).

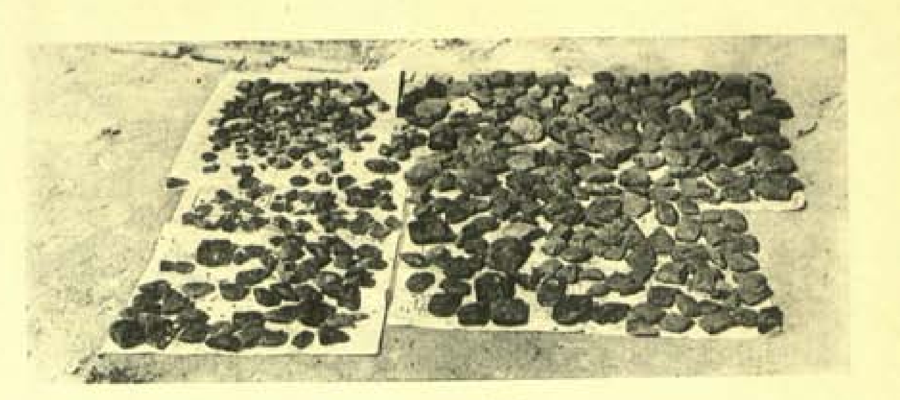
Lorsque le gouvernement de la République Turque m'eut accordé, avec beaucoup de bienveillance, l'autorisation de faire aussi des fouilles dans cette prairie et les champs voisins, j'ai fait exproprier la prairie qui appartenait aux héritiers d'un homme du nom de Hadji Mehmed. On m'a donné alors beaucoup de détails sur les fouilles précédentes, faites par les villageois dans cette prairie. Non seulement Hadji Mehmed, mais aussi les habitants de Kara Euyouk, de Salyr, de Gueumedj et de Moundjousoun avaient creusé là ; la concurrence avait conduit quelquefois les nombreux fouilleurs à de vraies batailles. C'est pourquoi la gendarmerie avait ensuite défendu de pratiquer des fouilles à cet endroit, ce qui n'empêcha d'ailleurs pas un commandant de gendarmerie de Césarée, assisté de quelques gendarmes, de creuser pour son propre compte.

Le 20 septembre 1925, nos pioches et pelles commencèrent leur travail dans la prairie de Hadji Mehmed et, dès les premiers jours de nos fouilles, quelques tablettes dispersées furent trouvées par nous (voir Pl. II, n° 4). Les villageois nous ont dit qu'ils n'ont jamais trouvé de murs en cet endroit, mais cette assertion était fausse, ainsi que nos fouilles l'ont bientôt montré. Nous avons trouvé assez vite de bons murs, bâtis en briques crues, bien faites (voir Pl. III, n° 1) ; leur caractère parfait évoquait en nous, à première vue, l'idée qu'il s'agissait là d'un travail assyro-babylonien, ce qui était d'ailleurs en accord avec la découverte des tablettes cappadociennes au même emplacement. Le septième jour de ces fouilles, le 26 septembre, près des murs en briques, dans des chambres quelquefois pavées avec de grandes pierres plates, nous avons commencé à trouver des tablettes en masse, de véritables nids de tablettes, à une profondeur de 2 m. 30 à 2 m. 60 sous la surface : la place des trouvailles des tablettes cappadociennes était finalement déterminée.

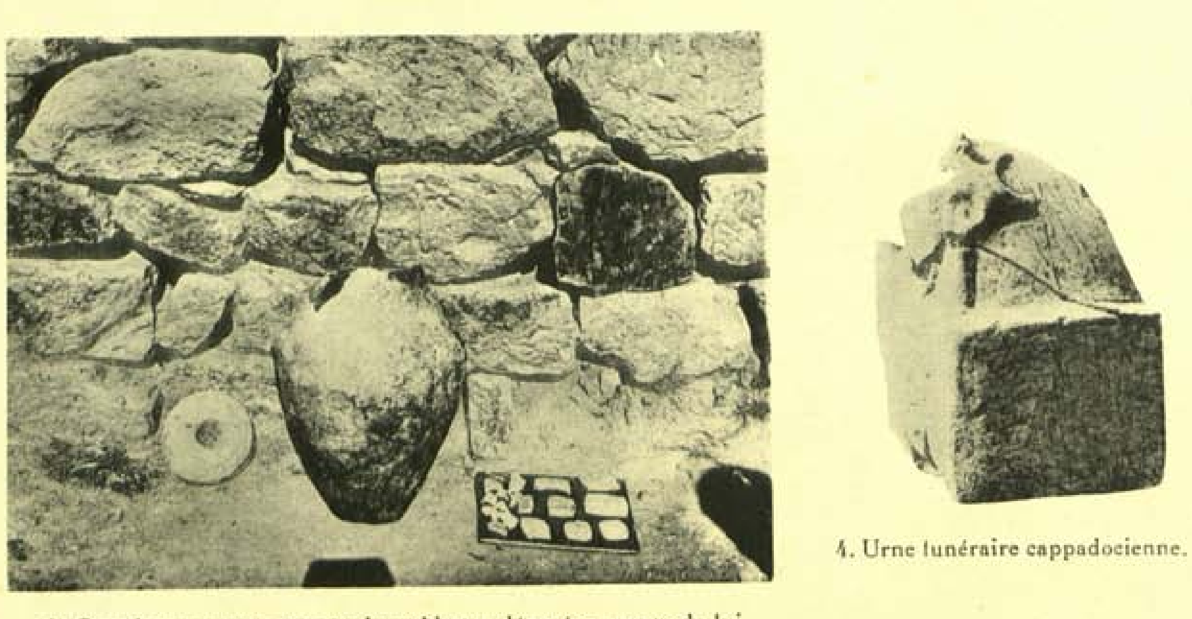
Dans la partie Nord de notre prairie, nous avons découvert des murs pour la plupart en briques, et nous avons aussi pu constater que, presque partout où il y avait des murs en briques, il y avait des tablettes. Là où elles manquaient malgré la présence des murs en briques, la probabilité était très grande qu'elles avaient



1. Uu mur en briques appartenant à l'édifice des archives cappadociennes.

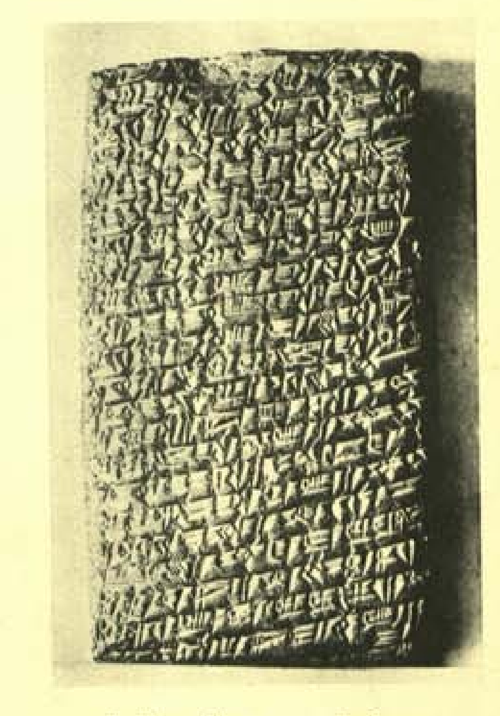


2. Archives cappadociennes.

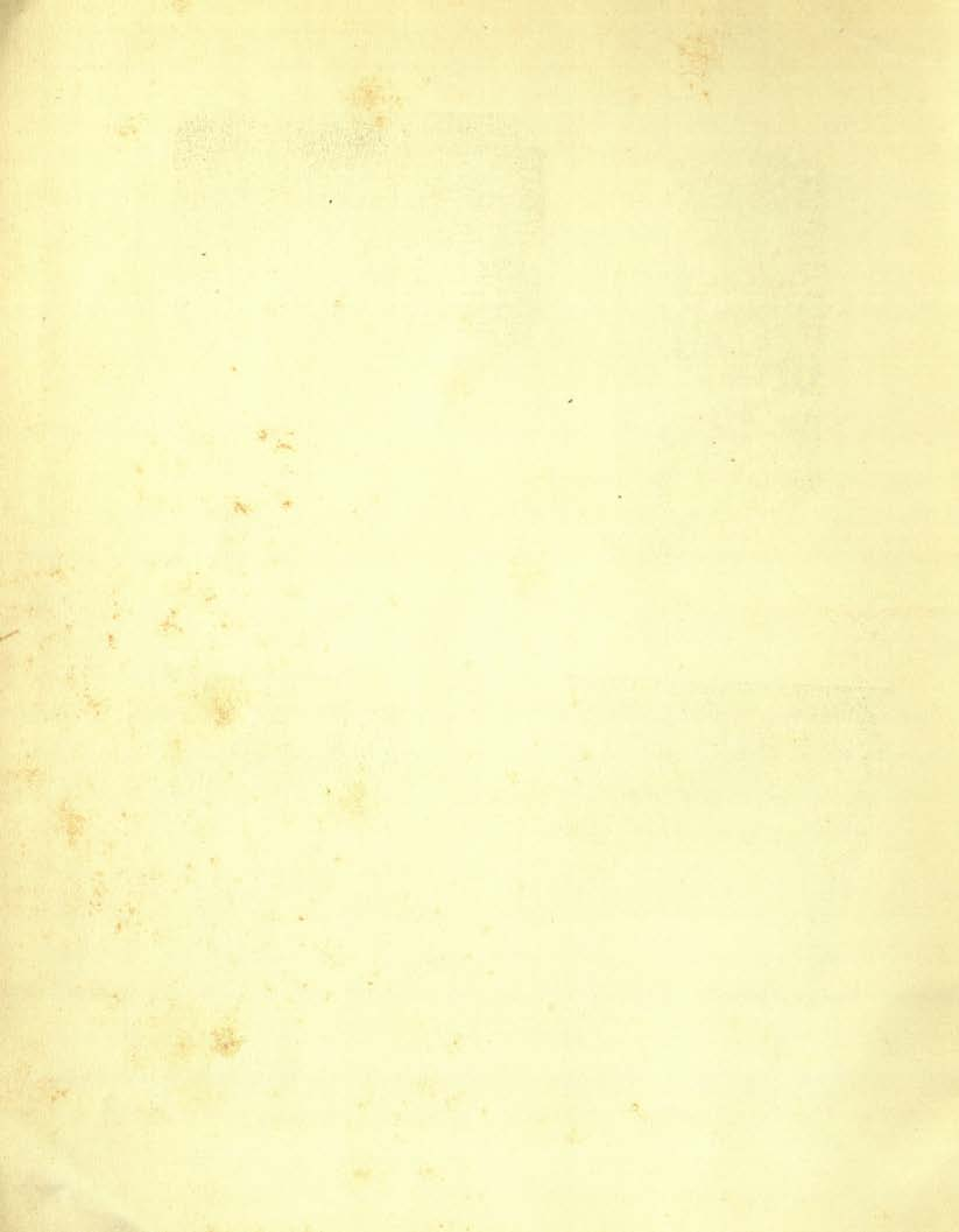


3. Grand vase ayant contenu les tablettes déposées aupres de lui.

4. Urne funéraire cappadocienne.



5. Une tablette cappadocienne.



été enlevées par les villageois. Des tablettes dans les chambres aux murs de pierres étaient, semble-t-il, des exceptions. Dans la partie Sud de notre prairie où il n'y a que des murs de pierres, les tablettes étaient très rares ; il s'agissait peut-être en ce cas de tablettes amenées d'un autre lieu. Les tablettes étaient groupées par tas de 10, 20, 80 jusqu'à environ 250 (voir Pl. III, n° 2 : les archives de Imtilum). Elles étaient régulièrement dispersées dans la terre, mais presque toujours il y avait, à côté, les fragments de grands vases dans lesquels elles

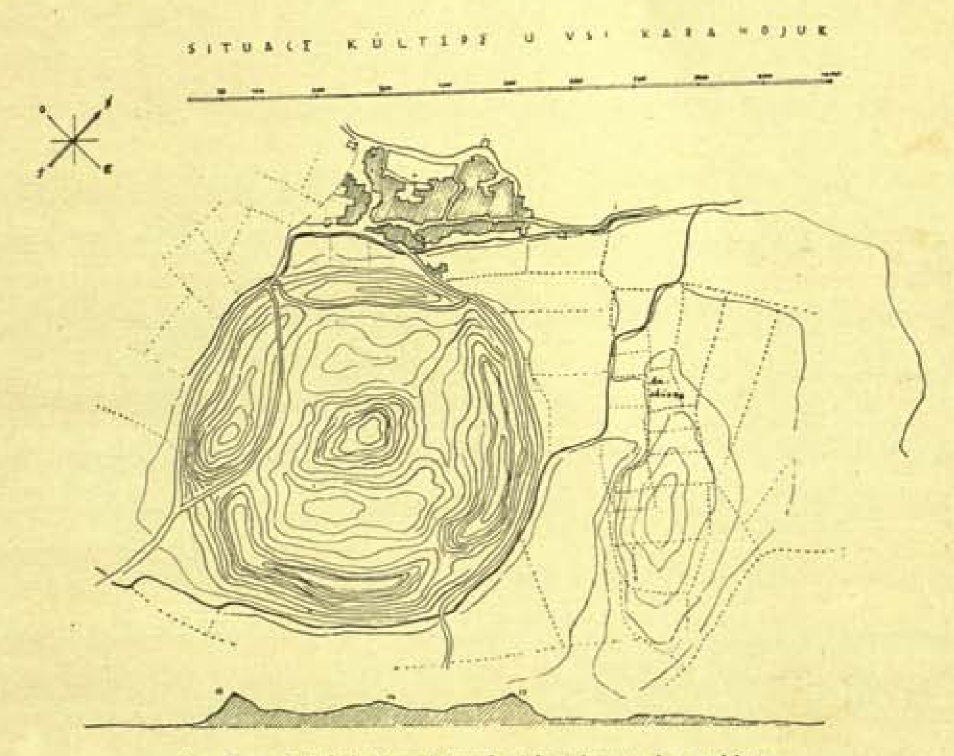


Fig. 2. — Kultépé, Kara Euyouk et les champs des archives.

avaient été placées à l'origine. Une fois nous avons trouvé quelques tablettes encore à l'intérieur d'un grand vase (voir Pl. III, n° 3). Une autre fois les tablettes étaient originairement, probablement, conservées dans des cassettes de terre cuite dont nous avons aussi trouvé les fragments. Une de ces cassettes est presque complète. Elle a la forme d'une poussinière : à côté de l'ouverture est un relief, représentant un animal, peu net, qui cherche peut-être à jeter un coup d'œil sur le contenu de la cassette (voir Pl. III, n° 4).

En tout nous avons recueilli à peu près 1.000 tablettes et fragments, se ratta-

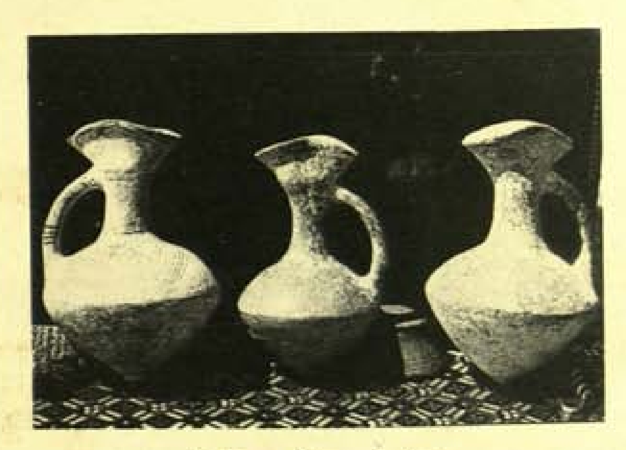
chant étroitement aux tablettes cappadociennes déjà connues. Toutes ces inscriptions cunéiformes sont écrites dans la plus ancienne forme de la langue assyrienne, et sont à peu près de l'an 2100 avant J.-C. Ce sont les archives de grands commerçants assyro-cappadociens qui faisaient le commerce entre l'Asie Mineure et l'Assyrie, leurs correspondances, livres de commerce, contrats, décisions des tribunaux, bulles d'envoi, etc. (voir par ex. Pl. III, n° 5). Une assez grande partie de ces tablettes d'argile se trouvent enfermées dans des enveloppes également d'argile (voir Pl. IV, n° 1). D'une part, ce sont des lettres; en ce cas l'enveloppe contient l'adresse du destinataire et l'empreinte du sceau de l'expéditeur. D'autre part, ce sont des contrats; l'enveloppe contient alors un résumé du contrat et les empreintes des sceaux des contractants, des témoins, etc. Quelquefois dans cette enveloppe il y a deux tablettes, une grande tablette principale et une tablette additionnelle plus petite. Ces archives contiennent non seulement des lettres reçues par une maison de commerce, mais — d'après les principes des archives modernes — également les copies des lettres envoyées par elle.

Les tablettes, trouvées dans une chambre, concernaient, en grande partie, les affaires d'une personne dont elles représentent probablement les archives. Ainsi nous avons trouvé, dans deux chambres, des inscriptions traitant des affaires d'un Imtilum et de son père Šu-Laban; dans une autre chambre, des inscriptions traitant des affaires d'un Inâ; dans un autre lieu, les inscriptions d'un Šu-Anum; dans une autre chambre, les inscriptions d'un Lâkipum (dans un autre champ, voir plus bas) et dans un endroit où les villageois avaient auparavant beaucoup creusé, quelques inscriptions concernant les affaires d'un Pûšu-kîn. Par contre, une grande partie des inscriptions des mêmes chambres nomment d'autres personnes. Il n'est pas impossible que ces autres personnes appartiennent d'une manière quelconque, comme associés, employés, clients, débiteurs, etc., à la sphère d'intérêt de la personne principale (Imtilum, etc.). Ces personnes principales, comme Imtilum, Pûšu-kîn, etc., jouent aussi le même rôle important dans les inscriptions cappadociennes jusqu'à présent publiées (voir par ex. *Cuneiform texts from cappadocian tablets in the Brit. Museum*; Contenau, *Tablettes cappadociennes*, etc.), ce qui prouve que toutes ces inscriptions proviennent du même lieu et ont été extraites des mêmes archives.

Comme les murs de nos archives ont été souvent très endommagés par les



1. Tablettes dans leur enveloppe.



2. Vases Cappadociens.



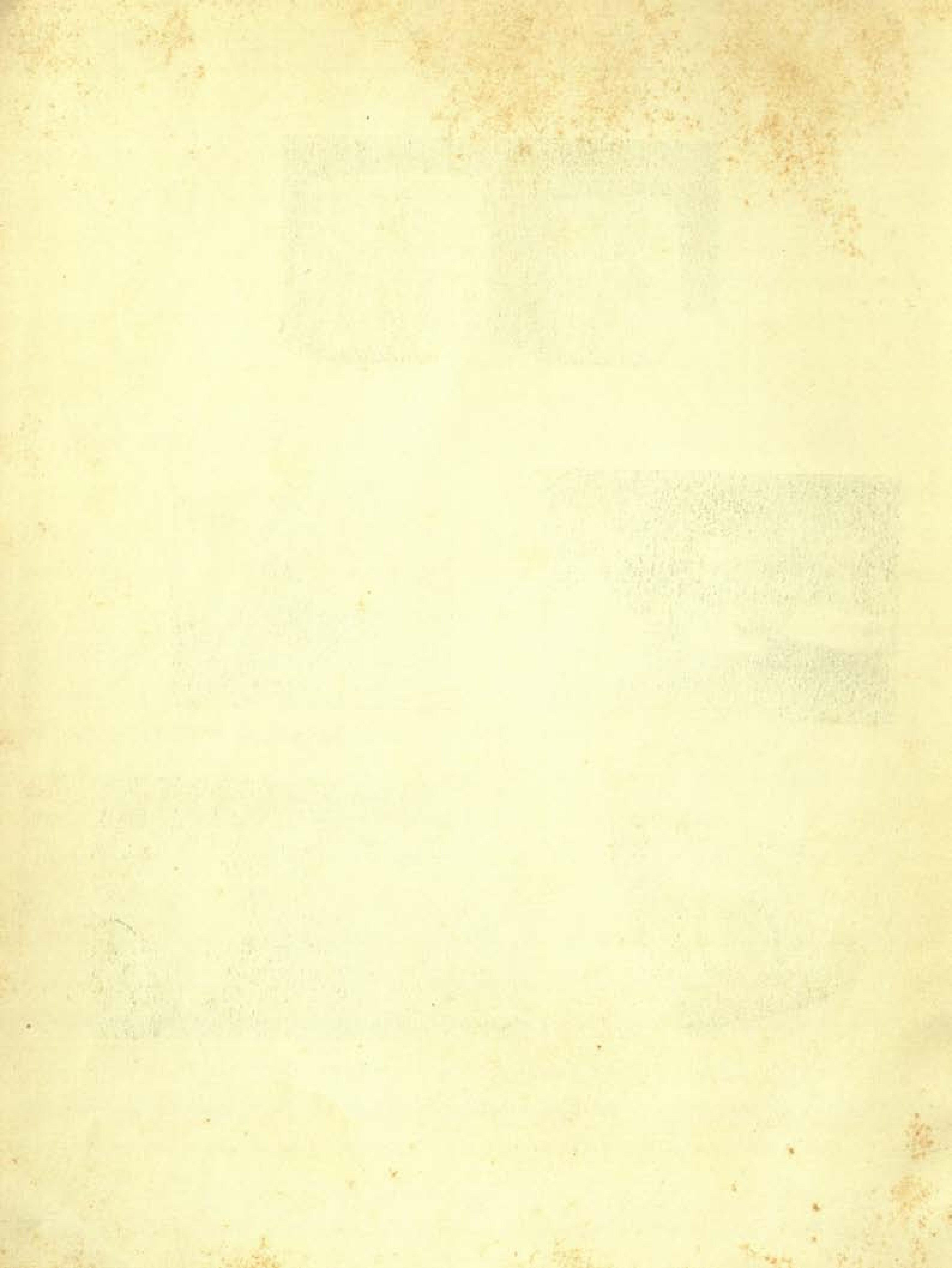
3. Autre vase.



4. Vase à relief.



5. Vases Cappadociens.



fouilles clandestines des villageois, le nombre d'édifices auxquels les chambres des archives appartiennent, reste incertain; il peut y avoir eu deux ou trois édifices (voir le plan fig. 3). En tout cas, toutes ces chambres sont ou voisines ou très proches. Partout dans la prairie de Hadji Mehmed, nous avons trouvé aussi des vases et d'autres vestiges d'habitations, des poids, des fusaïoles, des couteaux, des pointes de flèches, etc. Nous avons fait aussi, en dédommageant leurs propriétaires, des sondages dans quatre champs voisins et dans deux

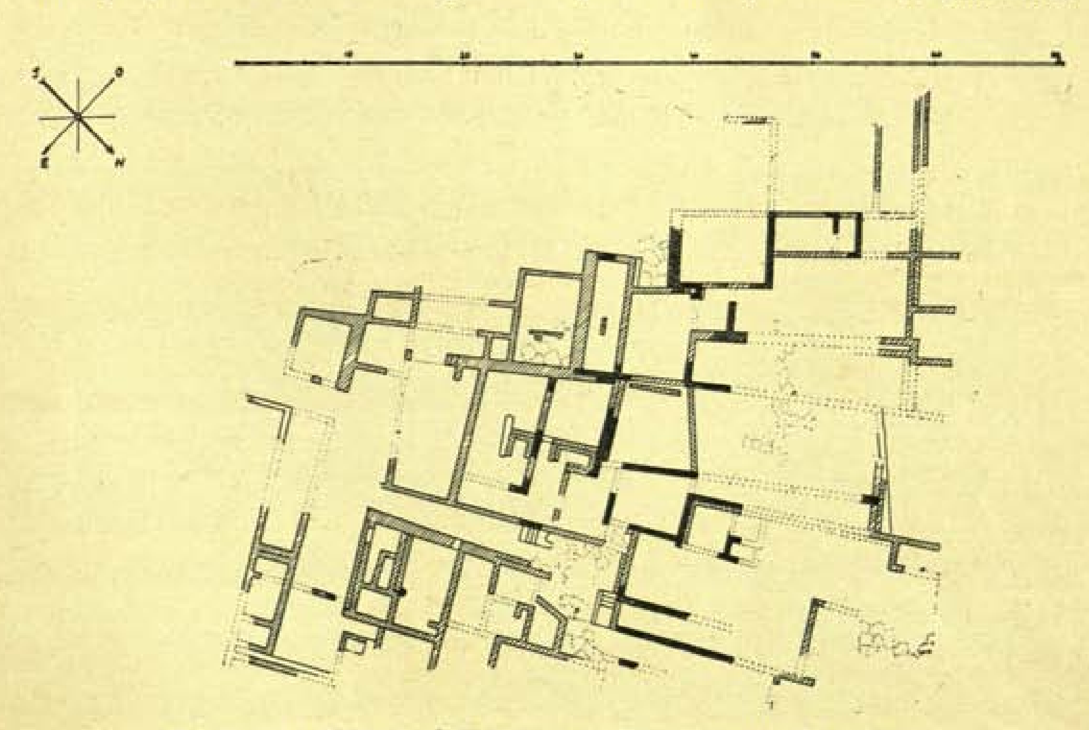


Fig. 3. — Les bâtiments où les archives cappadociennes ont été trouvées.

champs, situés un peu plus loin au sud-est de la prairie. Partout nous avons trouvé des vestiges de la culture cappadocienne du IIIe millénaire avant J.-C.; mais là les tablettes étaient très rares : une ou deux, parfois aucune. Seulement dans le champ d'un Mehmed aga, de Césarée, immédiatement au nord-ouest de la prairie de Hadji Mehmed, la chance nous a souri de nouveau : là nous avons trouvé le nid des tablettes de Lâkipum, à peu près 80 textes (voir plus haut). Les archives de Lâkipum se rattachent ainsi immédiatement, quant à leur place, aux archives de Pûšu-kîn et de Imtilum : on mentionnera ici par exemple la lettre de Šalim-aḫum, adressée à Lâkipum, Ili-alum et Pûšu-

kin (cf. Contenau, *Tablettes cappadociennes*, n° 14 : une lettre trouvée par nous est adressée à Šalim-aḫum, Lâkipum, Ilia... et Pûšu-kin), la lettre de Šalim-aḫum adressée à Lâkip et Pûšu-kin (*Cuneiform texts*, etc. II, 4 a), la lettre (*l. c.*, 35) dont les expéditeurs sont entre autres Imtilum et Pûšu-kin, etc. Il y a aussi parmi les inscriptions du groupe de Lâkipum beaucoup d'inscriptions qui ne nomment pas Lâkipum et traitent peut-être des affaires de ses gens. Malheureusement, nous n'avons pas pu déblayer tout le champ de Mehmed aga. Les murs des archives continuent aussi dans les parties de ce champ non encore creusées : il est très probable qu'en continuant les fouilles on découvrira là encore des tablettes. De même, entre la prairie de Hadji Mehmed et le champ de Mehmed aga, il reste une zone étroite que nous n'avons pas pu explorer et qui contient peut-être des tablettes. Le champ de Mehmed aga n'a pas été fouillé par les villageois ; seul, le commandant de la gendarmerie (voir plus haut) y a — très peu — creusé.

Nous savons par une inscription (Contenau, *Tablettes cappadociennes*, n° 14) que Lâkipum et Pûšu-kin faisaient du commerce et sans doute aussi demeuraient à Kaneš. Si nous avons maintenant trouvé les archives de Lâkipum et de Pûšu-kin à Kultépé-Kara-Euyouk, nous pouvons en conclure que le Kultépé représente les ruines de *Kaneš*. Voir aussi l'inscription, *l. c.* 79, d'après laquelle la famille de Pûšu-kin demeure à Kaneš ; voir les inscriptions d'après lesquelles l'argent prêté est à payer à Kaneš ; voir de même une inscription de nos fouilles où deux témoins (l'un d'eux probablement fils de Pûšu-kin) attestent que le marchand Ilumeti a apporté des quantités de métaux à Kaneš, etc. La ville de Kaneš était, dans la première moitié du IIIe millénaire avant J.-C., une ville royale ; dans la deuxième moitié du même millénaire, le centre des Assyriens en Cappadoce où ils ont pénétré peut-être à la même époque qu'en Assyrie ; de même, dans les temps hittites, au IIe millénaire avant J.-C., Kaneš jouait un rôle important. Ceci est en accord avec le fait que le Kultépé, y compris le quartier nouvellement découvert par nous (en tout 560 m. × 850 m. ; le deuxième chiffre est un minimum, car nous ne savons pas exactement l'étendue du quartier nouveau vers le nord-est), appartient aux plus grands tells de l'Asie Mineure et représente par conséquent une très importante ville antique. De même la ville de Purušḫattum est souvent nommée dans nos inscriptions ; peut-elle être localisée à Césarée-Eski-šehir ?

Nos inscriptions nomment souvent le *kârum Kaneš*. A mon avis, cette expression signifie simplement « le bazar Kaneš » ; *kâru* a le sens de « digue, jetée, quai de commerce, bazar ». *Kârum Kaniš TUR GAL* signifie « le bazar Kaniš, le petit et le grand », l'assemblée des marchands de Kaneš qui fonctionne aussi comme tribunal, particulièrement dans les affaires commerciales. Le *bît kârum* est à mon avis « la maison du bazar », le bureau de l'administration du bazar, ou la chambre de commerce qui peut aussi elle-même faire des transactions commerciales. Il y avait aussi des *kârum* « bazars » dans d'autres villes mentionnées par nos inscriptions, à Purušḫattum, à Vaḫšušana, à Zalpa, etc. Très étroite est la liaison de tous ces kârum « bazars » avec le kârum de Kaneš d'une part, et d'autre part avec Aššur, la capitale de l'Assyrie. Très fermement les Assyriens règnent en Cappadoce et dans les contrées voisines.

Les archives cappadociennes, trouvées par nous, représentent probablement les archives d'une grande société commerciale assyro-cappadocienne qui faisait, vers 2100 avant J.-C., un commerce de grand style dans la Cappadoce, dans les régions du Taurus et de l'Anti-Taurus, dans la Mésopotamie et l'Assyrie, et dont les membres principaux semblent être Imtilum, Pûšu-kîn, Lâkipum, Inâ et Šu-Anum. On peut à peine supposer qu'il s'agit dans notre cas d'une partie des archives du Bît kârum, quoique, d'après une inscription trouvée par nous, Inâ appartienne, lui et un scribe, au Bît kârum. Mais on serait obligé de considérer nos archives comme une partie des archives du Bît kârum, si d'autres nombreuses personnes dont les affaires sont traitées dans nos inscriptions — sans une connexion évidente avec une des personnes principales — ne sont pas des gens de ceux-ci. La solution de ce problème ne pourra être obtenue que par la continuation des fouilles au Kultépé et dans ses environs.

Outre les tablettes, les vases cappadociens, trouvés par nous, méritent aussi d'être mentionnés (voir par ex. Pl. IV, n^os 2-5). Ils sont quelquefois d'une élégance et d'une originalité très remarquables : dans l'art de la céramique les Assyro-Cappadociens étaient devenus des maîtres.

Un des problèmes du Kultépé est résolu : la place des fouilles clandestines des villageois est trouvée, mais les fouilles au Kultépé et dans ses environs ne sont pas finies ; dans l'intérêt de la science il faudra les reprendre plus tard avec des moyens plus importants que ceux dont nous disposions. Il faut achever les fouilles sur le champ de Mehmed aga où l'on trouvera probablement encore

des tablettes, il faut faire des sondages suffisants sur tous les champs des environs pour déterminer l'étendue du quartier nouveau, et constater s'il y a là d'autres archives cunéiformes. Si nous avons trouvé nos archives, non sur le Kultépé, mais dans les champs des environs, dans un quartier secondaire de la ville antique, en dehors des remparts, il est très probable qu'on trouvera aussi un jour des archives au Kultépé, dans l'intérieur de la ville même. Il faut chercher le Bît kârum, ou au moins les archives des autres grandes maisons commerciales ; il faut chercher le temple du dieu Ašur avec sa bibliothèque et peut-être le palais administratif de l'époque cappadocienne. Il faut fouiller complètement la colline centrale du Kultépé avec les édifices de l'époque hittite ; il n'est pas impossible que les édifices centraux de l'époque cappadocienne se trouvent à la même place sous les bâtiments hittites [1]. En tout cas, la ville de Kaneš, remontant à 5000 ans, était si grande et si importante et avait, dans le troisième millénaire avant J.-C., une telle influence sur les destinées de l'Asie Mineure qu'on ne peut pas douter que des fouilles systématiques, en ce lieu, n'apportent à la science les résultats les plus précieux. Eu égard à la grandeur du Kultépé et du quartier nouveau de la ville antique, des moyens considérables seront nécessaires pour remplir ce programme. Il faut espérer qu'un Mécène les mettra à la disposition de la science.

Maintenant, qu'il me soit permis de remercier bien vivement S. E. M. le ministre Hamdoullah Soubhi Bey, M. Moubarek Bey, le directeur général des musées turcs, et M. Halil Bey, directeur général des musées de Constantinople, de toute l'aide qui m'a été accordée pendant les fouilles au Kultépé.

Frédéric Hrozný.

[1] D'après les informations des villageois on n'a trouvé que rarement des tablettes au Kultépé même. Seul un homme m'a raconté qu'une fois — il y a longtemps — on avait trouvé au Kultépé un assez grand lot de tablettes. Il m'a montré cette place, mais c'était dans les derniers jours de mon séjour à Kara Euyouk, de sorte que je ne pouvais plus y faire quelques sondages. Si cette information est exacte, on pourrait supposer que les premières tablettes cappadociennes, publiées par exemple par Golénischeff, où il y a des noms un peu différents de ceux des autres tablettes, proviennent de cet endroit.

LES RUINES D'EL-MISHRIFÉ
AU NORD-EST DE ḤOMṢ (ÉMÈSE)

PAR

LE COMTE DU MESNIL DU BUISSON

(2e *Article.*)

IX. — Description des tombeaux de Mishrifé

La chambre sépulcrale, dont on verra les dimensions par le plan et les coupes (pl. V-VI), a sa porte tournée vers le Nord. L'entrée (fig. 43) est ouverte actuellement dans le glacis de calcaire de la butte de l'Église, au-dessous du mur qui, on l'a vu, couronne la crête rocheuse. Lorsque le massif de briques enveloppait complètement le rocher central, l'entrée devait être ménagée par le haut; la porte s'ouvrait alors sur un puits rectangulaire dont le fond subsiste seul et qui sert, en quelque sorte, d'antichambre au tombeau. L'orientation des côtés du puits et



Fig. 43. — Élévation de l'entrée du tombeau I.

celle de la porte sont différentes de celle du glacis que les constructeurs du tombeau ignoraient probablement puisqu'il était recouvert. Ceux-ci ne parais-

sent avoir eu d'autre but que chercher le rocher pour y creuser la chambre sépulcrale.

Un peu au-dessous de l'entrée et à l'Est, on remarque dans le rocher une encoche en angle dièdre dont les côtés sont à peu près parallèles aux côtés du puits (pl. V, fig. 43). Une roche brute trop grosse pour pénétrer dans le tombeau avait été roulée dans l'entrée sans procurer une fermeture hermétique. On avait accumulé ensuite dans le puits des pierres du même genre, de dimensions moindres.

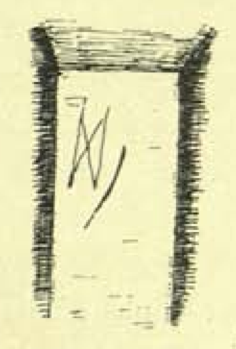


Fig. 44. — Graffitte sur le pied droit de l'entrée du tombeau I.

Trois marches conduisent dans la chambre sépulcrale. On remarque, à droite, quelques lignes en graffitti sur le pied droit de la porte (fig. 44). Le plan du tombeau montre un certain souci de l'ordonnance et de la symétrie ; il semble que l'ouvrier ait d'abord eu l'intention de creuser de chaque côté deux niches comme celles que l'on voit à droite, qu'il ait ensuite abandonné ce plan pour agrandir du côté de l'Est. On remarquera aussi les nervures qui garnissent les angles. L'outil qui a servi à creuser le tombeau a laissé sur les parois sa marque ; elle ressemble à celle que fait une pioche usagée du côté plat.

Le tombeau a été trouvé inviolé. Sur le sol, les débris humains formaient une couche presque uniforme, sur laquelle on remarquait les fragments d'une sorte de revêtements crayeux de couleur grise, en plaques d'un demi-centimètre d'épaisseur qui pouvaient s'être détachées de la voûte. Les vases, disposés sans ordre apparent, étaient souvent renversés et parfois cassés de très ancienne date. Devant la porte enfin, s'était accumulé un demi-mètre cube de terre qui avait enseveli un assez grand nombre de vases (pl. VII, 2).

Les ossements dans ce tombeau I étaient réduits à l'état de poussière et de fragments très friables de couleur marron ou brun foncé, état qu'il faut sans doute attribuer au mode d'embaumement des corps. M. de Viry a fait le récolement de tous les débris d'ossement pouvant encore être identifiés (annexe I); c'est là l'exception. Par contre, la couche brune des petits débris, on l'a vu, couvre le sol : « leur couche, si l'on excepte la région de l'entrée sur un rayon de 1 m. 10 depuis la porte [1], ne dépasse pas 0 m. 04 ou 0 m. 05 d'épaisseur ; en géné-

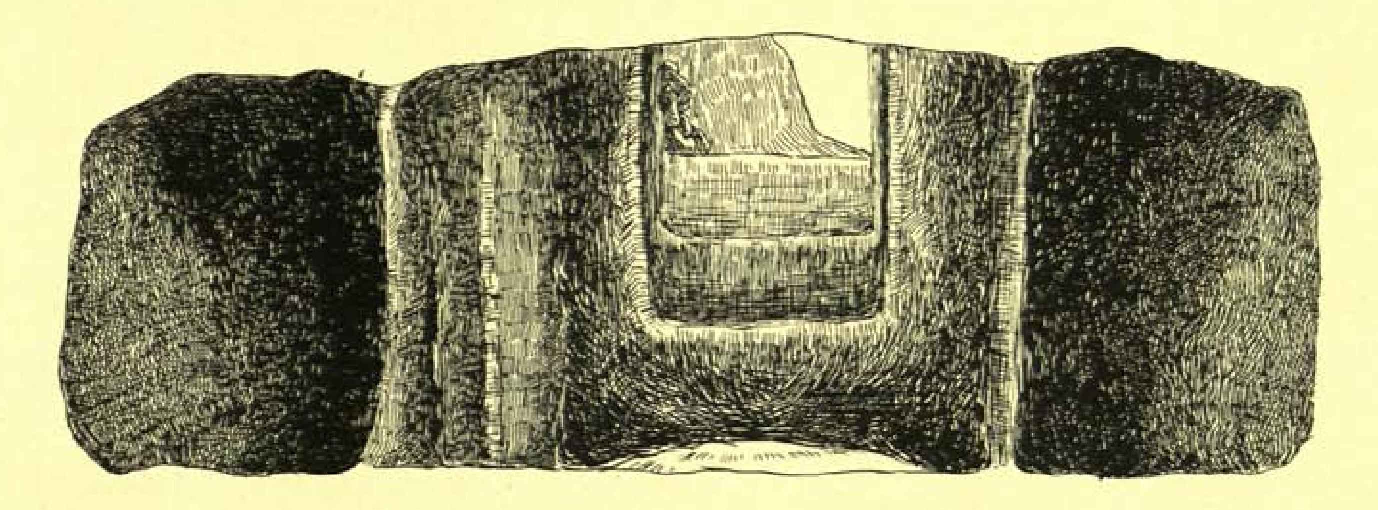
(1) Partie envahie par la terre qui a pénétré par l'entrée.

Mesures prises
au niveau
du pas intérieur de la porte

Echelle
0 50 1m.

Plan du tombeau I, dans la falaise de l'Église.

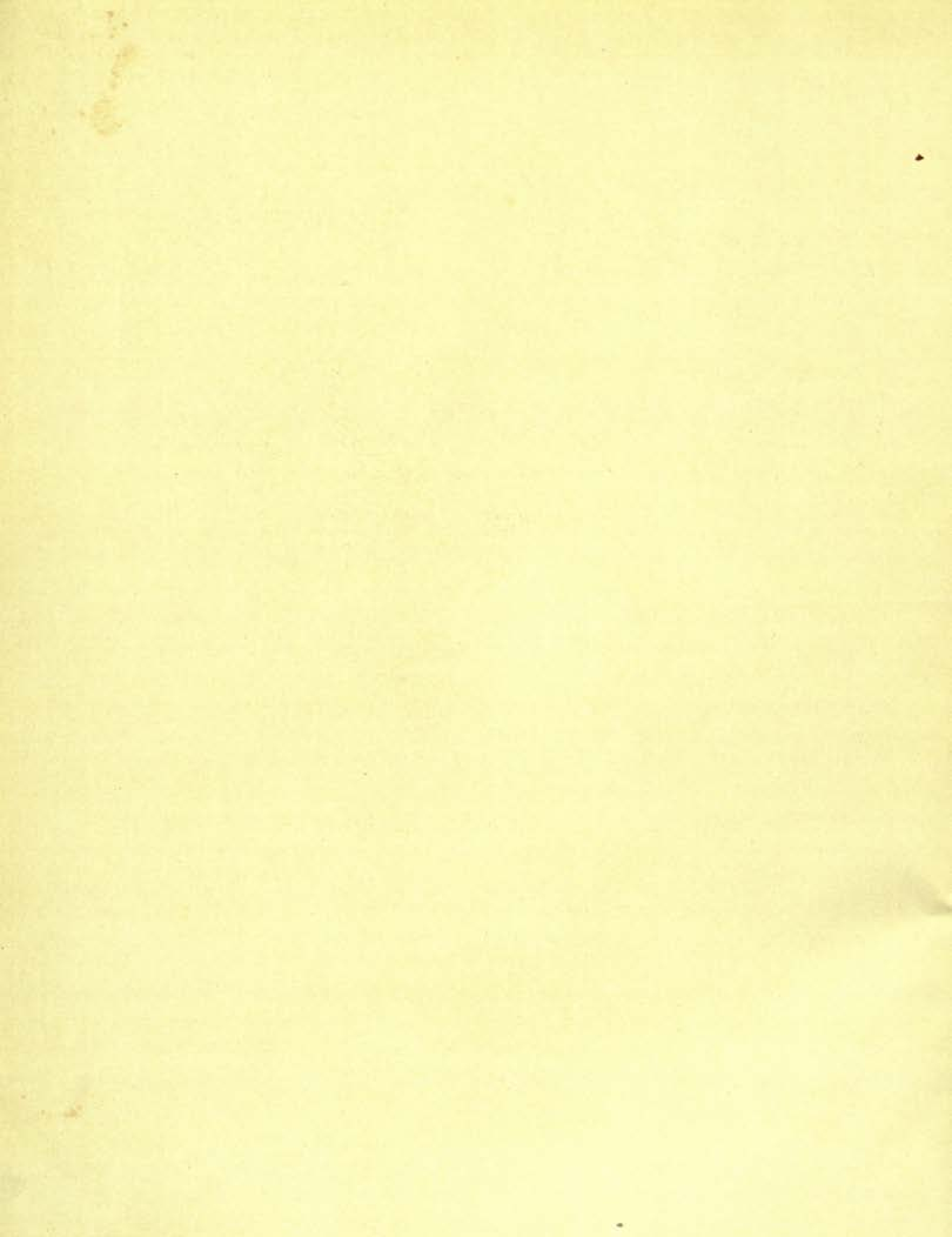




Coupe suivant A B . vue vers C

Coupe suivant C D
. vue vers A .

Coupes du tombeau I, suivant les axes du plan précédent (Pl. V).



ral et surtout vers le fond, elle est inférieure à 0 m. 03. A noter dans ces ossements la plus grande variété de conservations, surtout vers l'entrée ; on trouve parfois des superpositions d'os », qui supposent nécessairement des inhumations successives au même endroit (αξ). « Il faut mentionner aussi le mélange extraordinaire des ossements de toutes les parties du corps et la présence de vertèbres minuscules dont je ne saurais dire avec certitude qu'elles appartenaient à de jeunes enfants ou à des animaux. » Ces observations de M. de Viry sont singulièrement illustrées par son relevé (pl. VII, 1). Celui-ci nous montre que 16 corps d'adultes et 5 corps d'enfants (ou d'animaux) ont au minimum été déposés sur le rocher qui constitue le fond du tombeau ; mais la poussière d'ossements forme une telle masse que ces nombres pourraient fort bien être, sans crainte d'erreur, multipliés par 2, peut-être par 3. Les lances indiquent certainement des hommes, les perles et les bracelets, probablement des femmes.

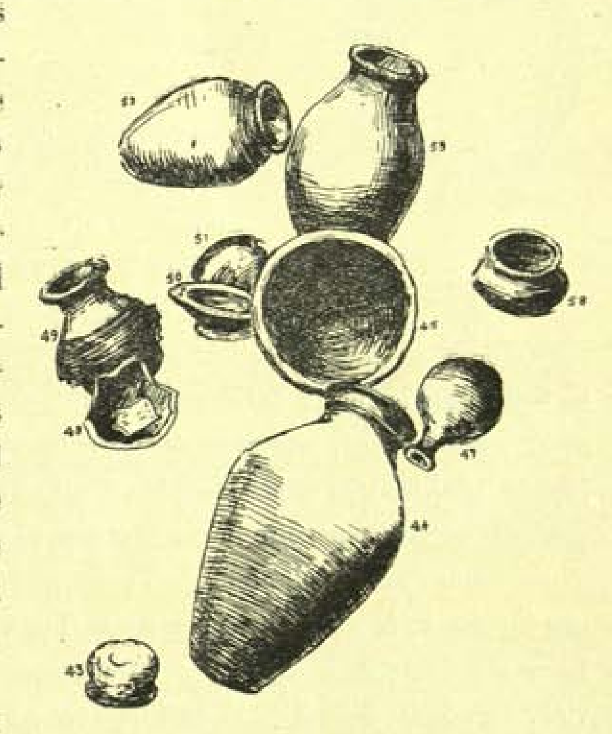


Fig. 45. — Croquis d'un groupe de vases en place à terre dans le tombeau I.

La plupart des corps paraissent posés parallèlement aux marches de l'entrée, la tête le plus souvent à gauche en entrant; mais plusieurs sont placées aussi dans un sens différent; par exemple dans la niche de gauche, ou près de la lance du fond du tombeau, ou dans le coin Nord.

Ces observations faites sur les ossements expliquent quelques particularités du mobilier ; le nombre extraordinaire de pièces de céramique correspond, sans doute, à un nombre considérable de corps. Une certaine variété dans le style des objets trouvés ensemble est explicable par un échelonnement de leur facture dans le temps, correspondant à la période, peut-être un siècle, pendant laquelle le tombeau a été utilisé. Enfin le désordre des vases (pl. VII, 2, fig. 45)

s'explique par les inhumations successives ; lorsqu'on apportait un corps nouveau avec son mobilier funéraire, on repoussait les vases anciennement déposés ; on en fit même une sorte de dépôt sur les côtés de la porte.



FIG. 46. — Vase n° 85 orné en rouge et en noir.

On jugera par nos listes, nos photographies et nos dessins, de tous les détails du mobilier funéraire (annexe II).

Les types que nous avons fixés (fig. 70) ne constituent pas des catégories absolument définies [1] ; on rencontre des formes intermédiaires que nous avons dû classer un peu arbitrairement.

Les buires du type A^1, cependant, ont des caractères constants et très artistiques qui forcent à les attribuer à un même atelier, peut-être à un même artiste (pl. VIII, fig. 47). La belle buire orange à décor noir, n° 1, trouvée avec un col brisé, est peut-être de ce type (fig. 49, pl. XI, 2); sa teinte chaude est celle de la pâte elle-même. Sur cette buire le potier paraît avoir voulu tracer le signe dit de Tanit (fig. 50) ; sur le vase n° 44 ce signe est certain (fig. 51). La série du type B^1 n'est pas moins caractérisée (pl. VIII, 2 et XII, 1, fig. 48); ces vases reposent sur un bourrelet en forme d'anneau tandis que les buires et les autres vases ont tous un fond plat ou légèrement bombé, ce qui compromet souvent leur équilibre. Du type B^1, nous possédons des exemplaires de taille différente, mais surtout de couleurs variées : jaune (9), blanc gris (64), rose (47) et noir (86). Ce dernier échantillon de terre noire (fig. 48) a été poli par le frottement d'un corps dur, ce qui l'apparente à des vases trouvés à Cadech par M. Maurice Pézard. Plusieurs grands



FIG. 47. — Le type A^1 (n^{os} 5, 61, 82, 84).

(1) Du moins de A à F. Les types G et H sont représentés par des objets uniques.

Les os de cette zone ont été écrasés au cours des recherches dans le tombeau

Poussière d'ossements

1. Position des ossements identifiés ; les caractères grecs renvoient à l'Annexe I.

2. Disposition du mobilier funéraire ; les lettres et les chiffres renvoient à l'Annexe II ; A = perles.

PLANS DU TOMBEAU I.



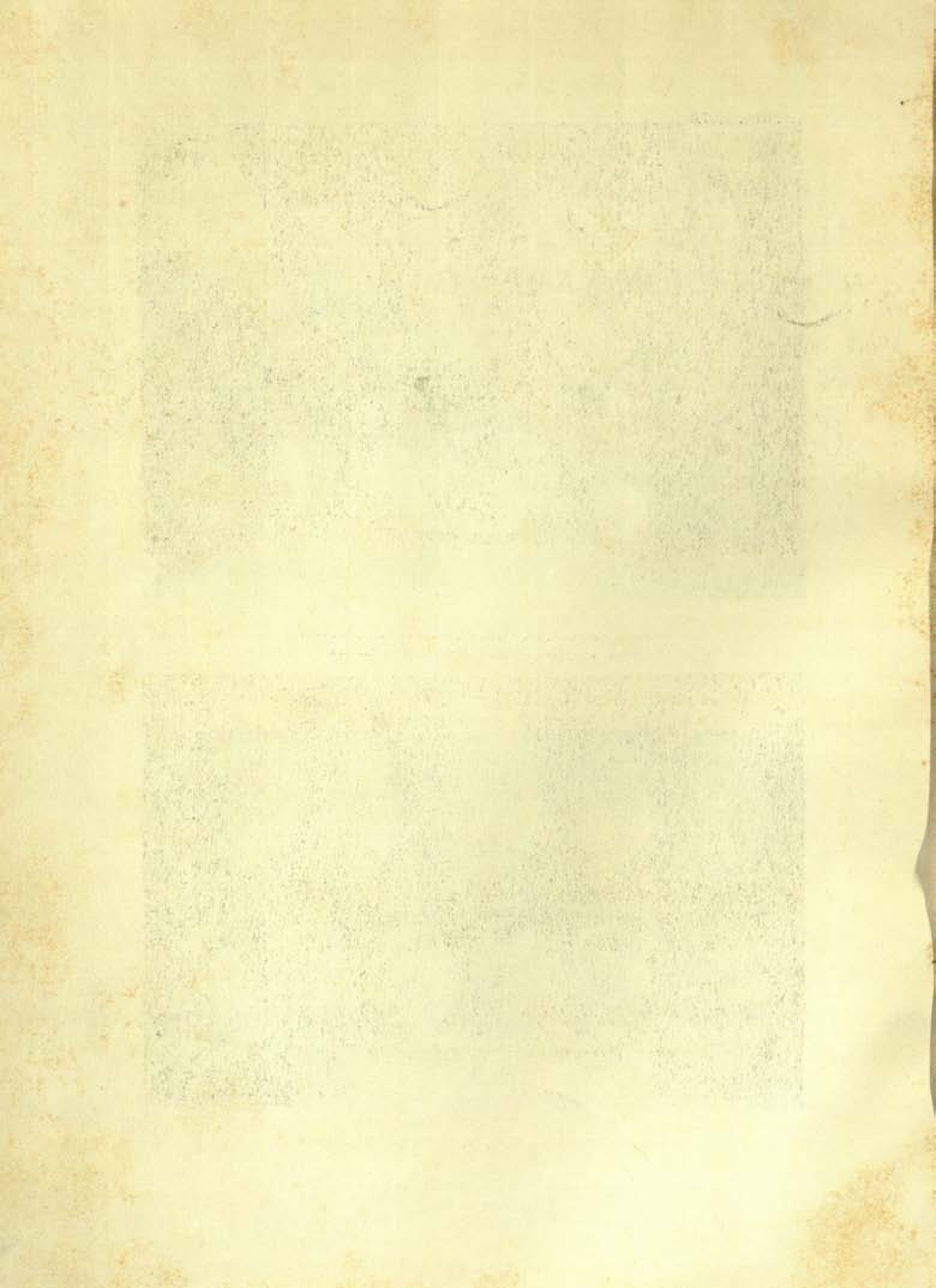


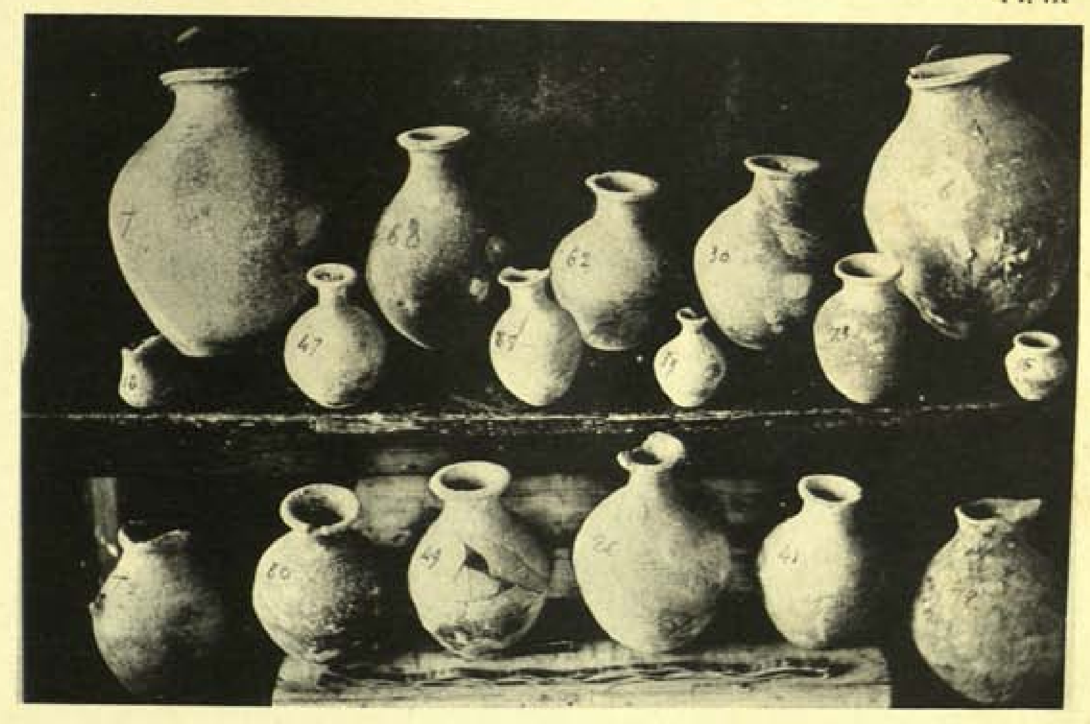
1. Les numéros 61, 18, 84, 5, 80, 82, 28, 42, 85, 88, cruche de la coupole de Loth et deux pierres taillées.



2. Les numéros 42, 64, 70, 9, 23, 87, 50, 28, 82, 5, 84 et 61.

Céramique funéraire de Mishrifé surtout des types A[1], A[2] et B[1]. (cf. Annexe II).



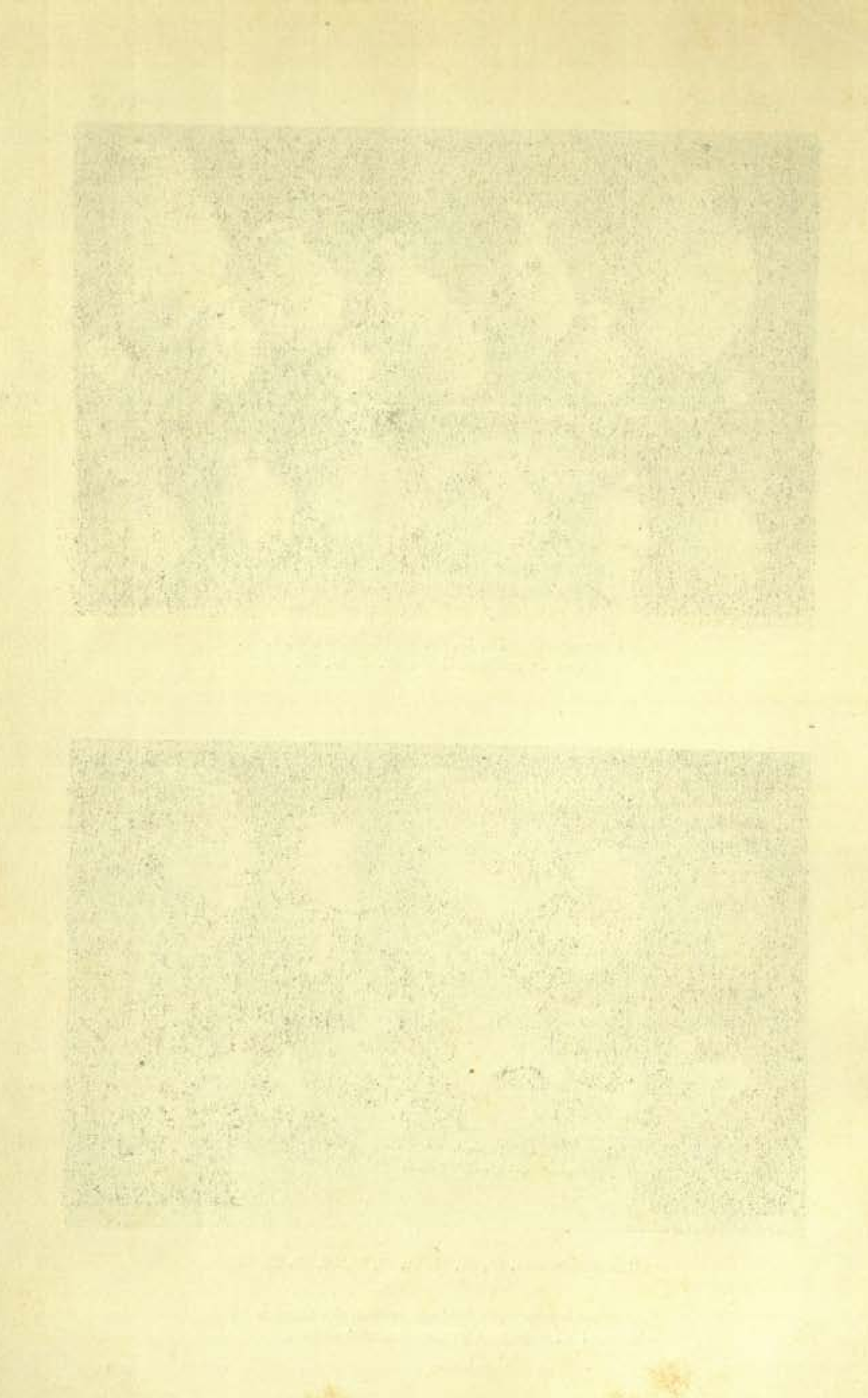


1. Les numéros 18, 7, 47, 68, 85, 62, 39, 30, 73, 6, 35, vase du tombeau II, 80, 49, 26, 41, 78.



2. Les numéros 11, 66, 13, 65, 44, 76, 74, 52, 53, 75, 36.

Céramique funéraire de Mishrifé surtout des types B (1) et C (2, la plupart percés d'un trou au fond).



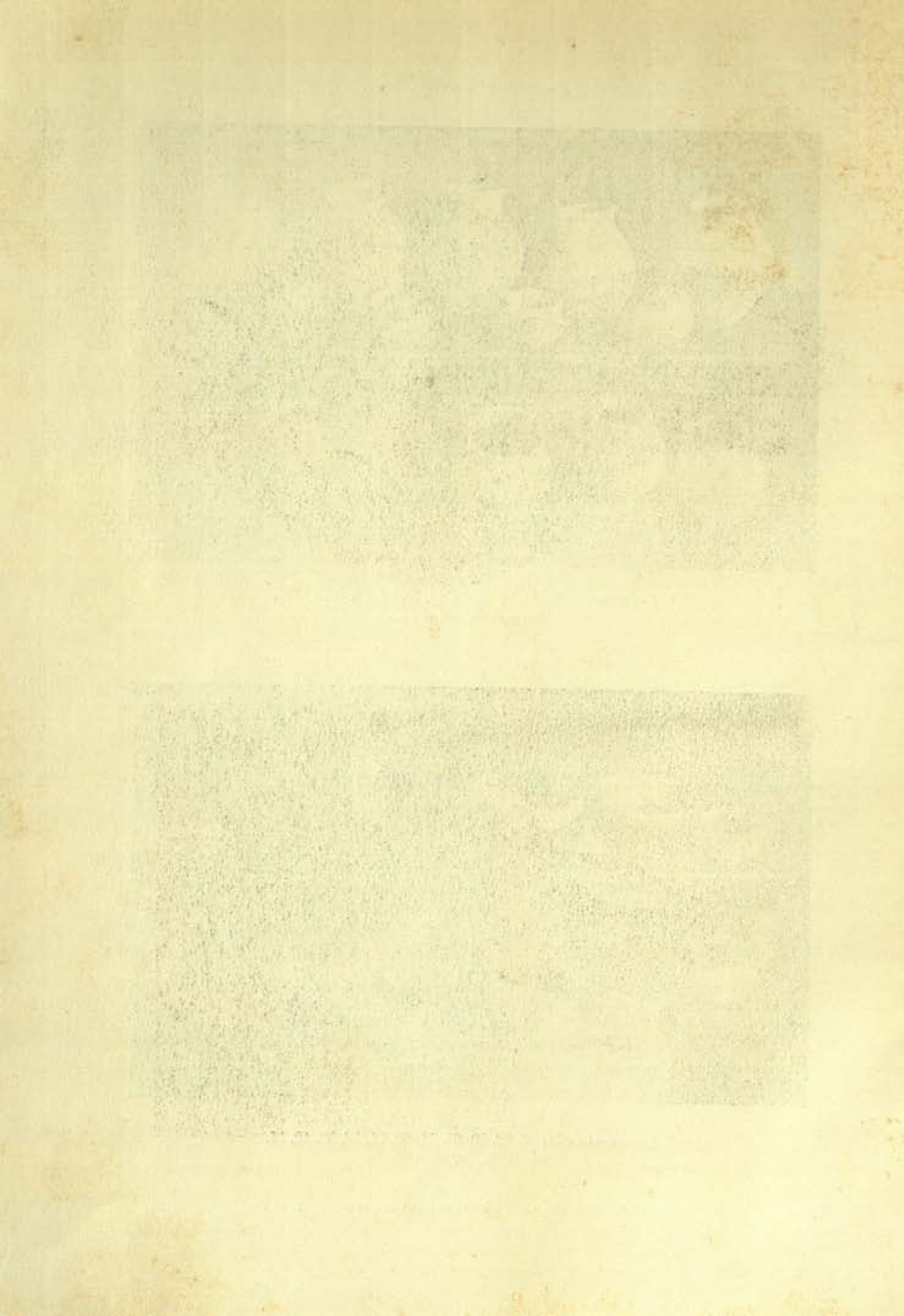


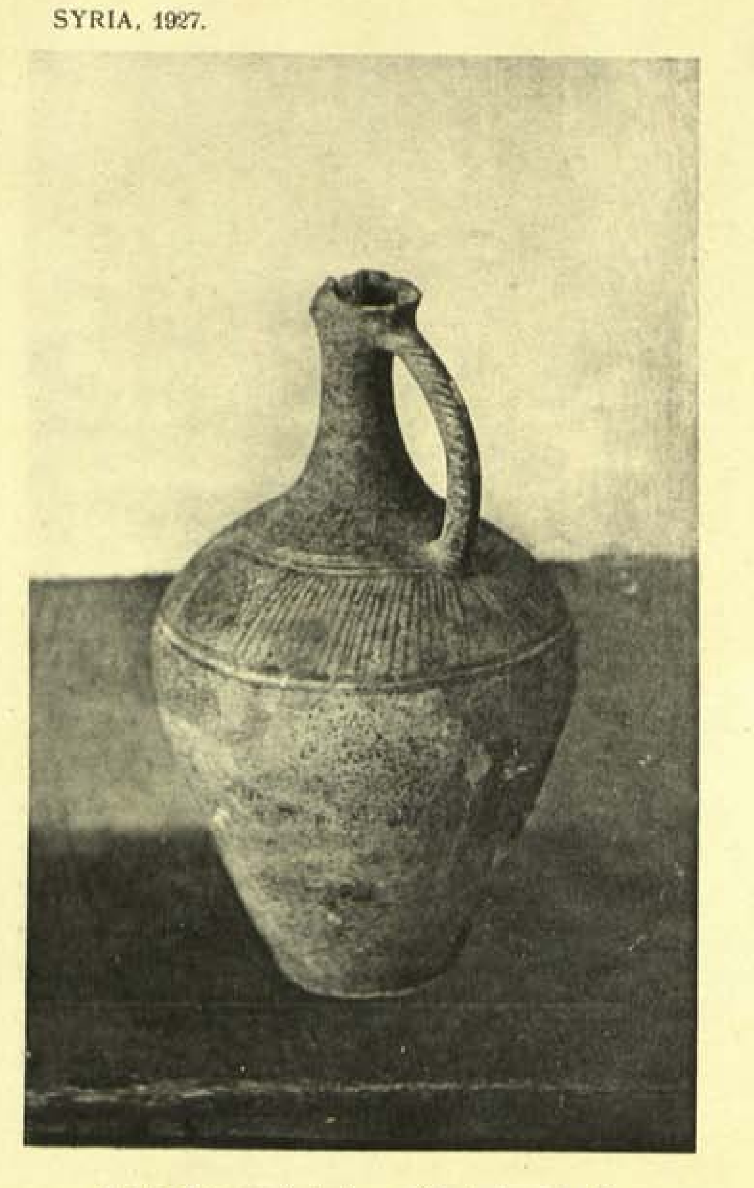
1. Les numéros 77, 14, 2, 43, 10, 17, 79, 38, 81, 56, 34, 20, 54 (renversé), 29 et 67.



2. Les numéros 51, 32, 88, 59, 95, 71, 80, 72, 58, 53, 19, 37, 40, 24, 55, 45, 21 et 25.

Céramique funéraire de Mishrifé surtout des types D, E et F.

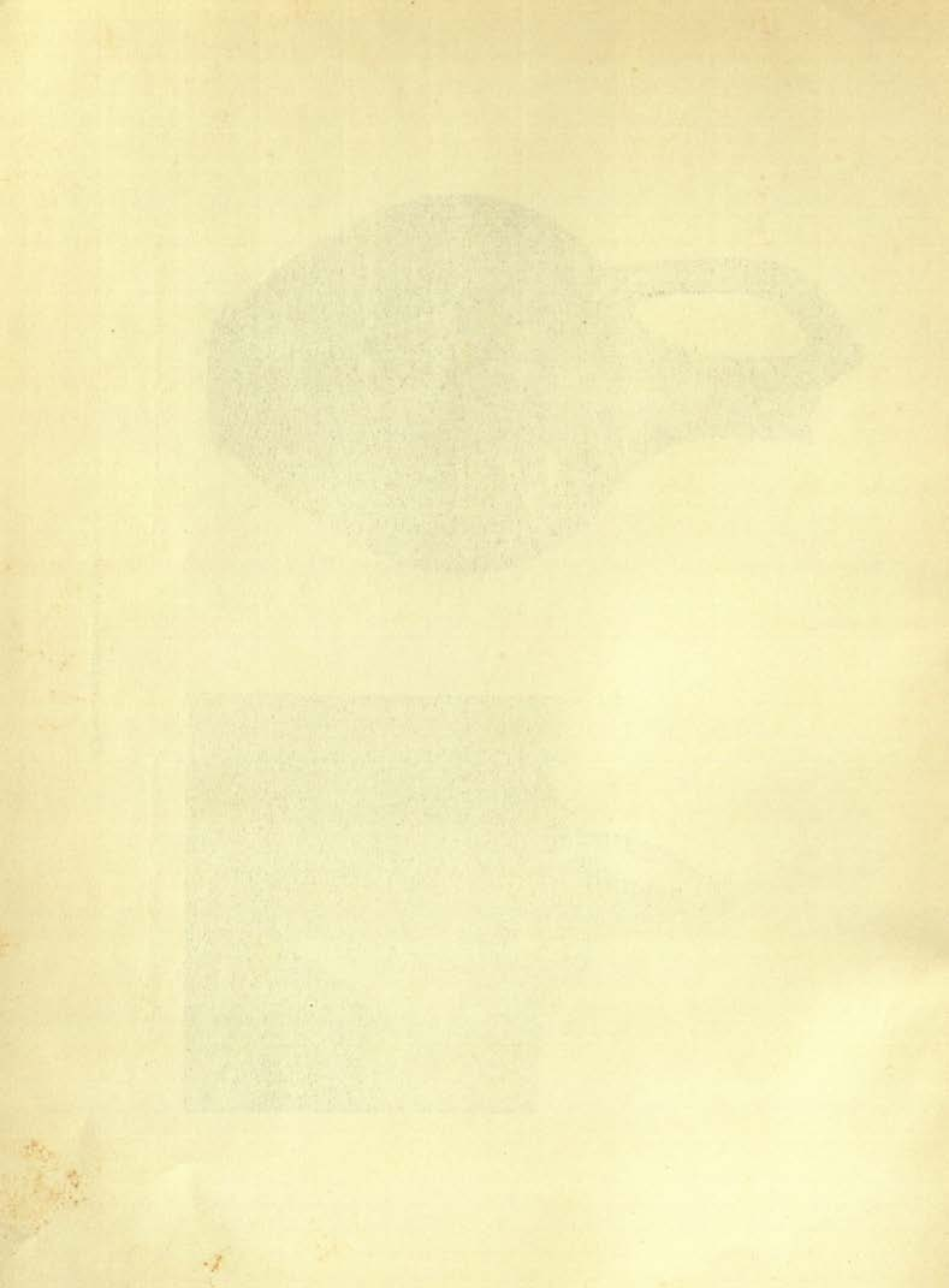




1. La plus grande buire, n° 61, du tombeau I.

2. La buire orange du Louvre (état actuel), n° 1.

Céramique funéraire de Mishrifé.



vases sont percés d'un trou au fond. Cette disposition doit avoir pour objet de décourager les voleurs, qui n'auraient pu utiliser ces vases. On remarquera encore la pièce de céramique n° 42 formant une minuscule cheminée (fig. 55, pl. VIII et XII, 3). L'intérieur est noirci par la fumée et quelques débris de charbon avaient subsisté à l'intérieur. Nous pensons que c'est là un brûle-parfums ; le haut et le bas sont brisés.

Le petit couvercle en frite n° 93 (pl. XII, 3), est intéressant par le trou central entouré



Fig. 49. — Buire rouge orangé (n° 1, au tiers de la grandeur réelle).

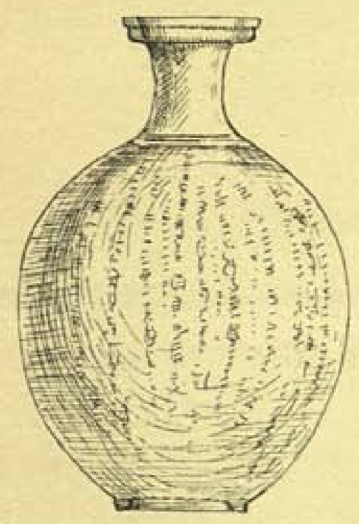


Fig. 48. — Vase de terre noire du type B¹ (n° 86, aux deux tiers de la grandeur réelle).

d'un bourrelet formant bouton. Ce trou servait sans doute à faire passer une spatule. Le n° 88, en forme de coupe à pied (pl. XIII, 3) me paraît être aussi un couvercle.

Les décors sont composés de lignes concentriques tracées à la pointe sur le tour ou de dessins géométriques peints en noir, violacé, brun, rouge. On remarque des cercles radiés à l'intérieur, des losanges garnis d'un treillis en diagonale, des lignes rayonnant autour du goulot, des zigzags horizontaux ; ces motifs sont rangés entre des lignes circulaires peintes formant des registres. Le bec est parfois encadré d'une ligne terminée par un enroulement sur les côtés (fig. 46, 47 et 49).

Toute cette céramique paraît dater du milieu du IIe millénaire avant notre ère. Le R. P. Vincent, au vu de nos photographies (pl. VIII-X), a eu l'impression

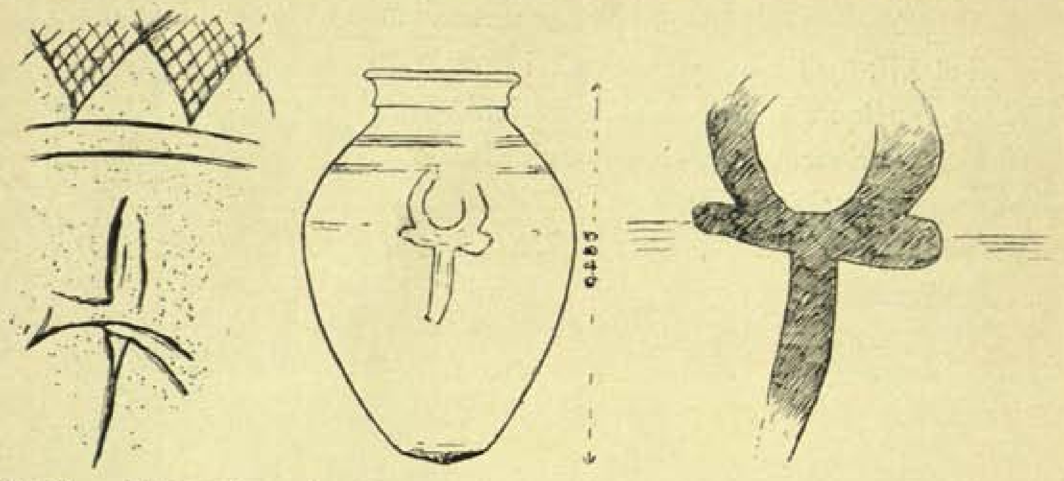


Fig. 50. — Signe tracé au pinceau sur la buire n° 1 (demi-grandeur réelle).

Fig. 51. — Vase n° 44, travail grossier, quelques lignes à la pointe et signe tracé en noir sur ce vase.

que quelques types de vases, en particulier ceux de la cruche n° 1, et du vase de la coupole de Loth, sont de bonnes dérivations de vases familiers dans



Fig. 52. — Vase n° 98 (parois minces, terre fine et bien cuite).

Fig. 53. — Vase n° 35 (aux deux tiers de la grandeur réelle).

Fig. 54. — Vase à fard (?) n° 180, terre friable (aux deux tiers de la grandeur réelle).

la céramique syro-palestinienne du bronze II (2000-1500) et que ces vases datent eux-mêmes de la phase suivante, bronze III (1600-1200), c'est-à-dire de l'époque de la XVIIIe ou de la XIXe dynastie.



1. Vases du type B[1].



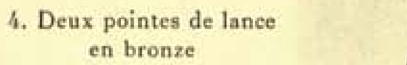
2. Bols du type E.



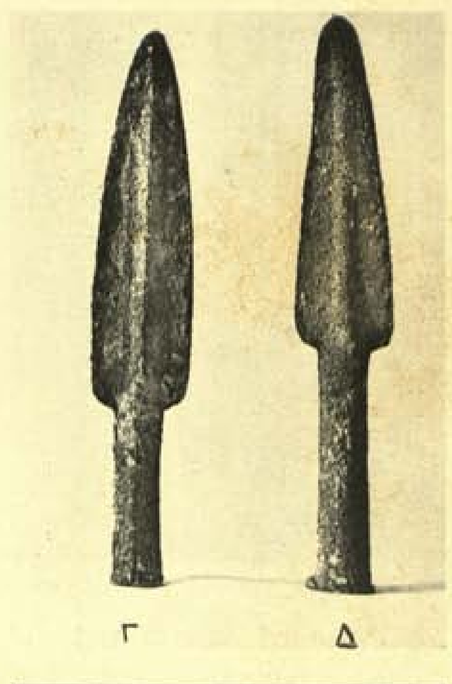
3. Brule-parfum (?), pot à fard, couvercle percé d'un trou.

Céramique funéraire de Mishrifé.





4. Deux pointes de lance en bronze





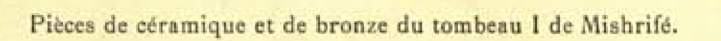


1. Buire décorée, n° 82.



2. Vase décoré, n° 85.

3. Vase dit "coupe à champagne", n° 88.



Pièces de céramique et de bronze du tombeau I de Mishrifé.



Aucun objet en fer, ni trace de rouille n'a été découvert dans les tombeaux ; par contre, on y a trouvé plusieurs objets de bronze (annexe II). L'épingle percée au centre nous reporte en plein âge du bronze ; à l'âge du fer et dès la fin de l'âge du bronze à Chypre (époque mycénienne), elle est remplacée par la fibule en bronze [1].



Fig. 55. — Brûle-parfum (?) n° 42 (aux deux tiers de la grandeur réelle).

Deux pointes de lances ont été trouvées intactes (Γ, Δ) (pl. XIII, 4); le canal contenait encore quelques fragments de bois très pourris. M. de Viry a pu relever la présence de deux autres lances entièrement rongées par le vert de gris (Ξ. Θ). Les perles de collier sont de cornaline orangée d'un beau poli et d'un travail extrêmement soigné (fig. 56) ou bien de terre cuite parfois teintée en noir ou en bleu et de mêmes formes. Non loin de l'entrée, enfin, on a recueilli un petit silex taillé (II) et deux autres devant la porte à l'extérieur (O, P) (fig. 57).

Le tombeau II, situé un peu en arrière du premier, est de type semblable, mais plus petit (pl. XIV); il était fermé, comme le tombeau I, par un bloc fruste d'environ 0 m. 65 en tous sens. A l'intérieur on ne trouva aucun corps. La chambre était à moitié pleine de déblais dans lesquels on tria une grande quantité de fragments de céramiques (fig. 58). Un bloc de forme particulière était seul à peu près intact (pl. VIII, 1). Il est à remarquer que cette céramique du tombeau II est le plus souvent très différente de celle du tombeau I, comme

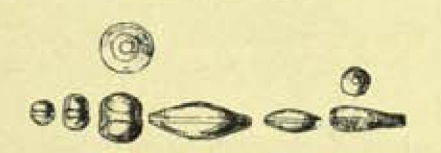


Fig. 56. — Types de perles de collier, agate rouge orangée, aux quatre cinquièmes de leur grandeur.

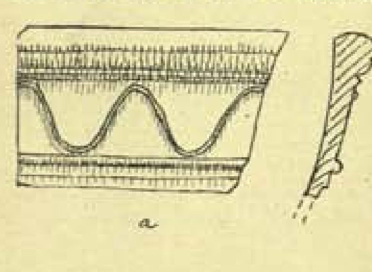
(1) R. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques*, p. 173 et fig. 118, spécialement n° 47. Cf. aussi P. Montet, *Monuments Piot*, 1923, p. 242 et H. Hubert, *Syria*, 1924, p. 16 ; L. Woolley, *Carchemish*, t. II, pl. 27, *a* 8 (from middle hittite tombs) ; W. M. Flinders Petrie, *Hyksos and Israelites cities*, pl. VI, 10-14 (grave 5, Hyksos age).

par exemple le grand fragment orné d'une sorte de vermicelle soudé après coup (fig. 58, *a*). Nous en réservons l'étude pour une prochaine publication.



Fig. 57. — Trois silex taillés provenant du tombeau I (Π) ou des abords immédiats (O, P) aux trois quarts de leur grandeur réelle.

Le plan de ces tombeaux, la disposition des ossements et des vases dans le tombeau I, et les caractères de ces derniers, nous incitent à renouveler les rapprochements que nous avons déjà tentés à plusieurs reprises. M. Woolley a publié comme provenant de l'hittite moyen (from middle hittite tombs) une gourde à panse aplatie avec anse et petit col [1], semblable à celle de la Porte de l'Ouest [2]. De la même époque sont les bols de Karkemish [3]; quoique les cols soient généralement plus marqués et plus hauts que dans les bols de Mishrifé, on est parfois frappé d'un certain air de famille ; l'un d'eux [4] est même identique à certains types publiés ici (pl. XII, 2). Le petit vase désigné par *d* 4 est aussi à rapprocher de notre vase 39. Au VIIe siècle avant notre ère les formes relevées à Karkemish attestent une évolution très nette : les formes rappellent quelquefois nos types C, D, E (fig. 70), mais avec anse, ce qui est une différence essentielle [5]. L'objet en forme de coupe à champagne (pl. XIII, 3), déjà connu en Crète, à Mycènes et à Rhodes, s'est aussi rencontré dans les tombeaux de l'acropole de Karke-



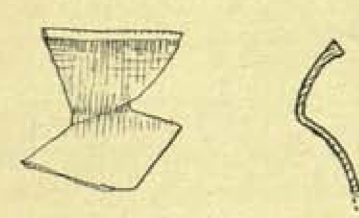


Fig. 58. — Fragments provenant du tombeau II ; *a*, hauteur : 0,155, gros grain ; *b*, terre fine gris perle.

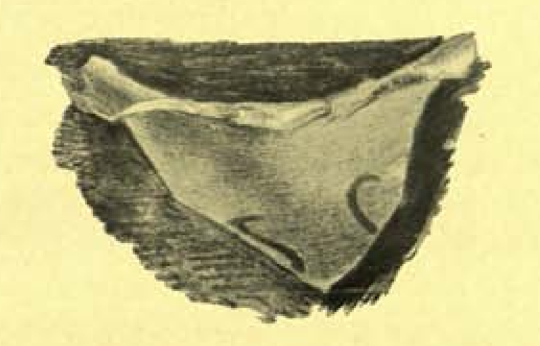
[1] *Carchemish*, t. II, pl. 27, *d3*.

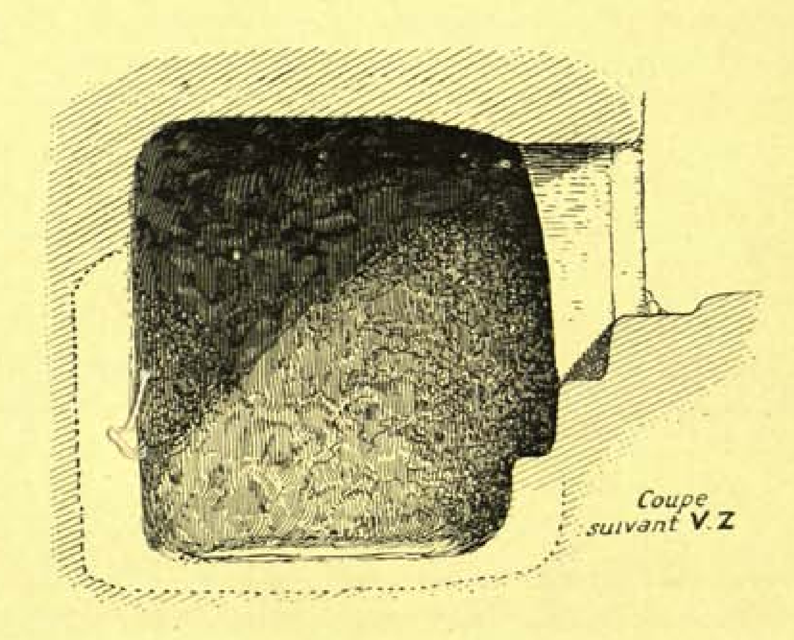
[2] Pour mémoire, car ce vase ne provient pas du tombeau, *supra*, III, p. 300-301.

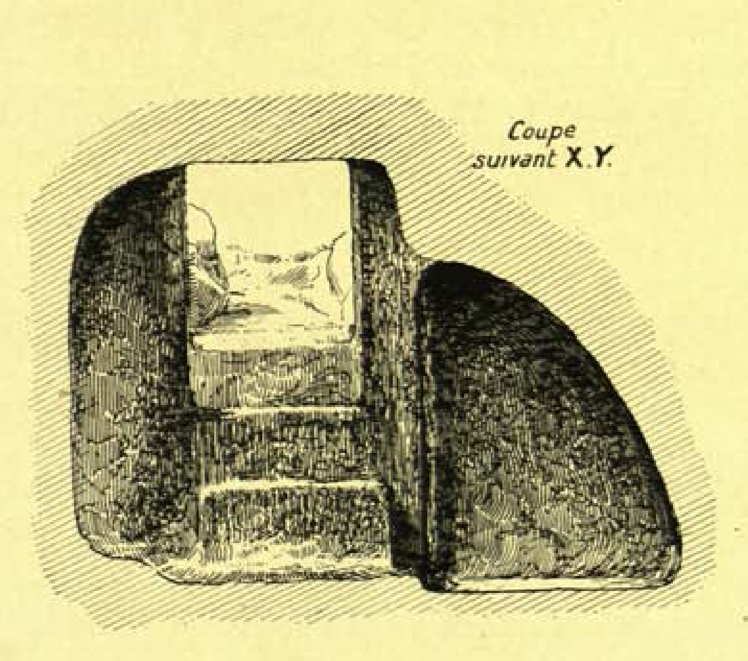
[3] *Ibid.*, pl. 27, *b*, *c*, *d*.

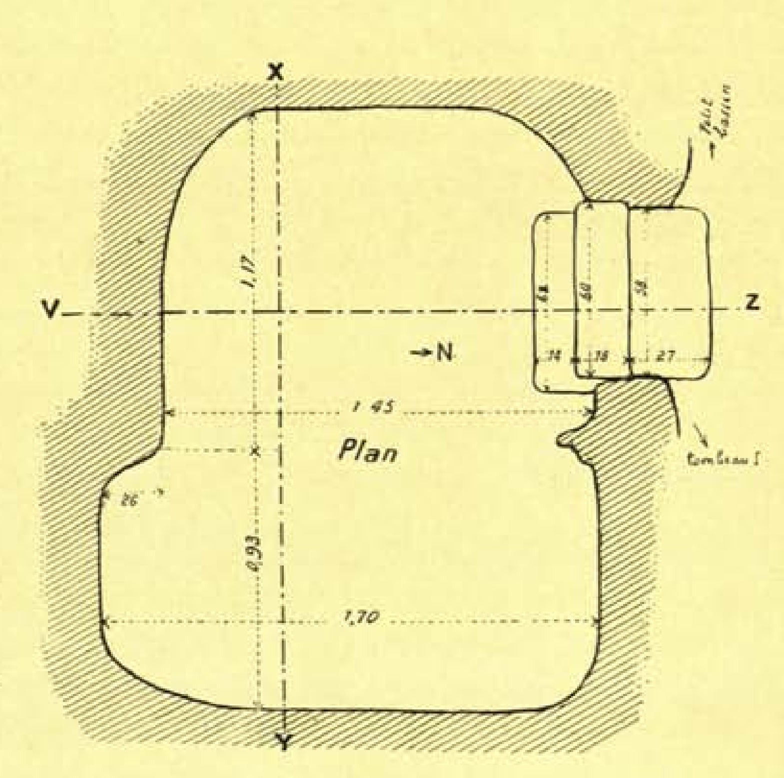
[4] *Ibid.*, C 3 (comparer avec nos nos 21 et 43 du type F).

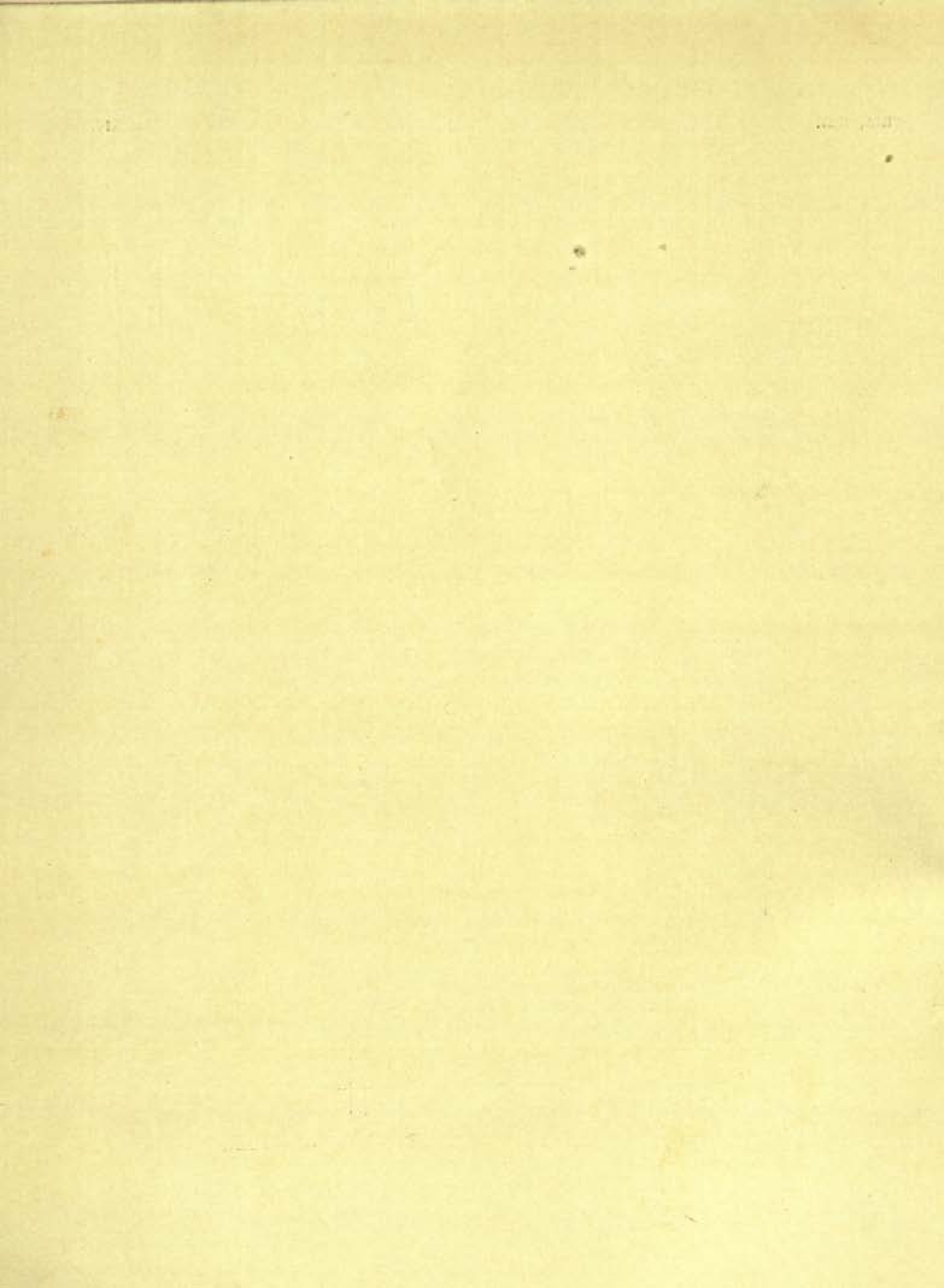
[5] *Ibid.*, pl. 20, C 2 et 3.




Coupe
suivant V.Z


Coupe
suivant X.Y.


X
V
Z
Y
1,17
→N
14
18
27
1,45
Plan
26
0,93
1,70



mish, à une époque, sans doute, bien antérieure à l'occupation assyrienne [1] (the last period of the Bronze Age) [2].

S'il faut reconnaitre un lien de parenté entre les peintures de nos vases et celles des vases de Chypre, on sera tenté de rapprocher les motifs observés

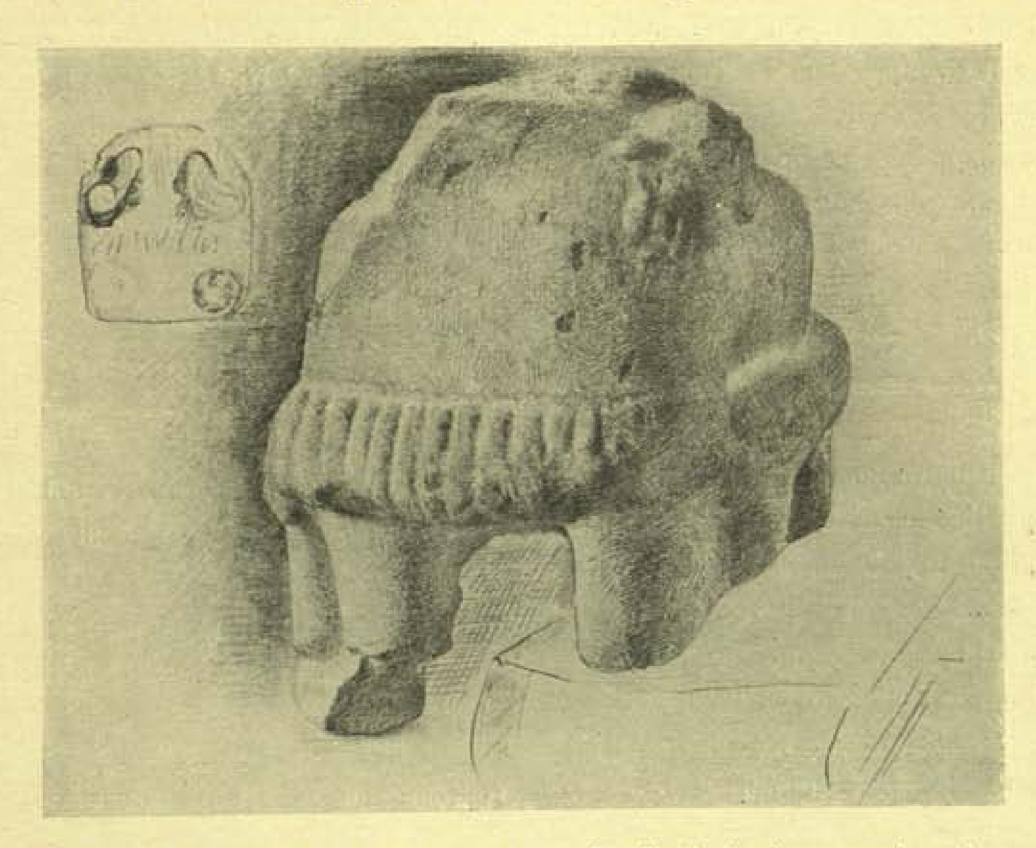


Fig. 59. — Fragment d'une petite statue en basalte (dans l'angle, le même vu par dessous).

ici des quadrillages en losange et des décors géométriques, qui apparaissent dans l'île dès le premier âge du bronze [3] pour se répéter jusqu'au milieu du second millénaire [4]. A Mishrifé, cependant, les formes sont différentes : plus évoluées, plus normales, plus pratiques. Mais surtout, l'emploi du tour indique bien ici un âge moins reculé.

(1) Pottier, *L'Art hittite*, *Syria*, t. I (1920), p 285; cf. D. G. Hogarth, *Hittite problems*, *Proceedings of the Brit. Ac.*, t. V, p. 366 et 373-374 (tiré à part, p. 6 et 13-14).

(2) Les « coupes à champagne » des îles de la mer Égée seraient des environs de 1100 av. J.-C (Hogarth, *ibid.*, p. 14).

(3) R. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques*, p. 147, fig. 101.

(4) *Ibid.*, p. 148 et fig. 102.

La poterie de l'époque des Hyksos, trouvée à Tell el-Yehudiyeh, rappelle souvent aussi celle de Mishrifé [1], mais c'est surtout la disposition des corps et des vases dans les tombeaux des Hyksos, qui devra retenir toute notre attention. Dans les chambres funéraires de forme allongée, parfois arrondies aux angles et sommairement voûtées, règne un désordre extrême; les vases sont groupés dans un coin ou le long du mur, souvent renversés; les corps sont posés sur le côté, les jambes repliées, les mains ramenées vers le visage; les squelettes sont parfois enchevêtrés; enfin on trouve aussi des ossements d'animaux à côté des os humains [2].

X.— Objets divers se rattachant au site.

§ 1. — *Objets déjà connus.*

Quatre monuments archaïques provenant de Mishrifé ou des abords ont été publiés jusqu'ici : le R. P. Sébastien Ronzevalle en a donné, le premier, des photographies [3] : celles de la tête colossale, actuellement au Musée syrien de Damas, et celles de la petite tête de basalte sont excellentes et nombreuses; nous ne saurions dire, du reste, ce qu'est devenu ce petit objet. Quant aux deux bronzes représentant un type local si caractéristique, le plus important, le personnage assis, se trouve actuellement au Louvre; M. Dussaud, dans *Syria*, en a donné récemment deux nouvelles reproductions [4].

§ 2. — *Fragment de statue trouvée aux abords (?) de la coupole de Loth.*

M. Daoud, habitant à Mishrifé, qui possédait cet intéressant fragment (fig. 59) et qui me l'a cédé, m'a déclaré que son père l'avait jadis découvert en labourant aux abords de la coupole de Loth. C'est un bloc de basalte de grain assez fin, mesurant environ 0 m. 20 de hauteur, représentant un personnage assis dont le buste et les pieds ont malheureusement disparu. La robe figurée

(1) Flinders Petrie, *op. cit.*, pl. V (grave 407), pl. VIII, n° 58, les écuelles, pl. X, 1-17.

(2) *Ibid.*, pl. XII, Hyksos age and XVIII dynasty graves.

(3) *Mélanges de la Faculté orientale*, t. VII, 1914, pl. II (tête colossale), III-IV (tête de statuette), V (deux bronzes).

(4) *Syria*, 1926, pl. LXX.

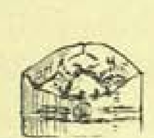
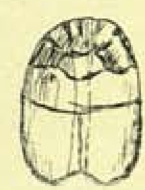
sans aucun pli se termine en bas par une lourde frange présentant un profil bombé très particulier.

La main gauche du personnage était posée à plat sur la cuisse ; les jambes un peu écartées tiennent aux pieds du siège. Celui-ci est une sorte de tabouret bas ; l'épaisse tablette un peu saillante est soutenue par des pieds tournés terminés à la base par des boules. On retrouve des traces des barreaux qui unissaient les pieds deux à deux au moins sur les côtés. Le siège offre cette particularité d'être représenté au naturel, c'est-à-dire complètement évidé.

Cette figure, trapue à l'excès, offre une analogie évidente avec les productions chaldéennes archaïques.

§ 3. — *Cachets et cylindres.*

Le cachet rond (pl. XV, 3 et 4), en serpentine, de 0 m. 039 de diamètre, représente trois cervidés [1] ; un trou ménagé par derrière permettait de suspendre l'objet, sa forme générale est bien connue et il entre dans la catégorie des cachets que M. Hogarth appelle « studs [2] ». Un autre cachet provenant

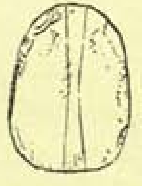



Fig. 60. — Scarabée en cristal de roche, formant pendentif, un peu au-dessus de la grandeur réelle.

aussi de Mishrifé n'est pas moins caractéristique ; c'est un scarabée de cristal de roche de 0 m. 011 de hauteur, 0 m. 020 de longueur et 0 m. 013 de largeur (fig. 60). Il est percé d'un trou de suspension dans la longueur et la face destinée à la gravure n'a pas été utilisée ; ce scarabée, d'un travail local assez fruste, est de ceux qu'on appelle hyksos [3]. Il paraît d'assez haute époque par comparaison avec les scarabées de Gezer en Palestine [4].

[1] Cf. L. Delaporte, *Catalogue des cylindres orientaux, cachets et pierres gravées du Musée du Louvre*, pl. 99, n° A. 993, Antilope passant, intaille syro-cappadocienne.

[2] Hogarth, *Hittite Seals* ; cf. G. Contenau, *La Glyptique syro-hittite*, p. 93.

[3] R. Weill, *La fin du moyen empire égyptien*, p. 234-252 et 729-768.

[4] Cf. G. Contenau, *La Glyptique syro-hittite*, p. 123-138 et pl. XV-XVI ; cf. spécialement pl. XV, scarabées hyksos 104 et 105, du Sémitique II (1800-1350 av. J.-C.).

Nous donnons ici l'empreinte de deux cylindres se rattachant au site. Le premier (fig. 61) est gravée sur stéatite ; il a été dessiné à Mishrifé, le 16 août 1922, par le R. P. Mouterde qui a bien voulu me communiquer son croquis. La provenance indiquée est Qal'a el-Moudiq.



FIG. 61. — Scène gravée sur un cylindre.

Le style et la scène représentée permettent de lui attribuer une haute antiquité [1] ; il est certainement importé de Mésopotamie.

Le second cylindre (pl. XV, 1) proviendrait des abords du camp retranché ; il est en lydite ou basalte et sa hauteur est de 0 m. 022. M. Louis Delaporte a bien voulu examiner pour nous l'empreinte de ce curieux spécimen, probablement de fabrication locale. Le savant spécialiste l'attribue à l'époque d'Hammourabi vers 2000 avant notre ère.

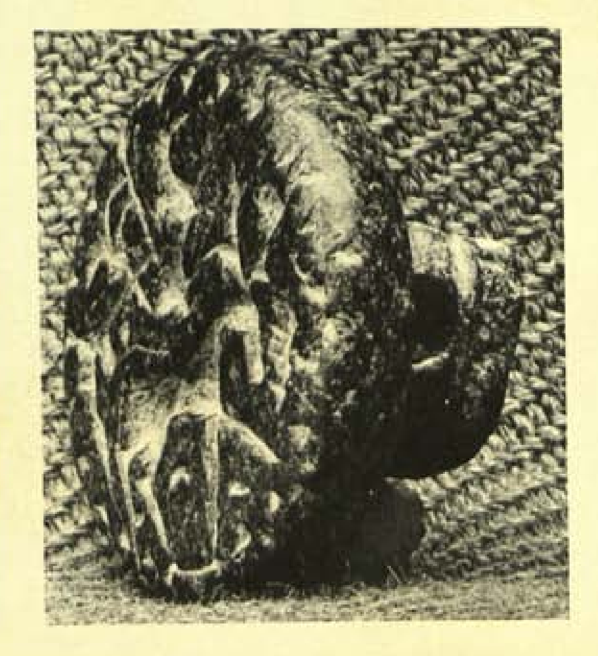
M. Dussaud a déjà signalé l'intérêt de ce document [2]. Il estime que nous avons ici un exemplaire de la glyptique amorrhéenne antérieure à l'influence hittite. Le personnage, probablement un roi, qui se tient debout devant la divinité assise, est vêtu comme nombre de personnages des cylindres syro-hittites ; mais sa coiffure est de date plus ancienne et encore purement mésopotamienne. La divinité paraît être lunaire si l'on en juge par le croissant surmonté, semble-t-il, d'un oiseau. Derrière elle, on distingue une tête hathorique entre deux griffons et, au-dessous, une curieuse spirale se dresse entre deux sphinx affrontés et très librement traités. M. Dussaud ne voit dans tout cela aucune trace d'influence hittite, mais une scène empruntée au répertoire babylonien qu'on a complétée avec des éléments égyptiens, adroitement transposés, et un élément égéen, la spirale, connue probablement par l'intermédiaire des Phéniciens qui, dès le temps de la XII[e] dynastie égyptienne, l'employaient pour décorer leurs scarabées. Ce cylindre de Mishrifé prend la tête de la classe de cylindres à ranger sous le terme de « syrien ».

(1) LOUIS DELAPORTE, *Catalogue des cylindres orientaux de la Bibliothèque Nationale*, 1910, cf. n[os] 55 et 57, représentant un sujet analogue et classés parmi les cylindres de Sumer et d'Akkad, figurant des divinités.

(2) *Syria*, 1926, p. 338.



1. Empreinte d'un cylindre Syrien (époque d'Hammourabi).

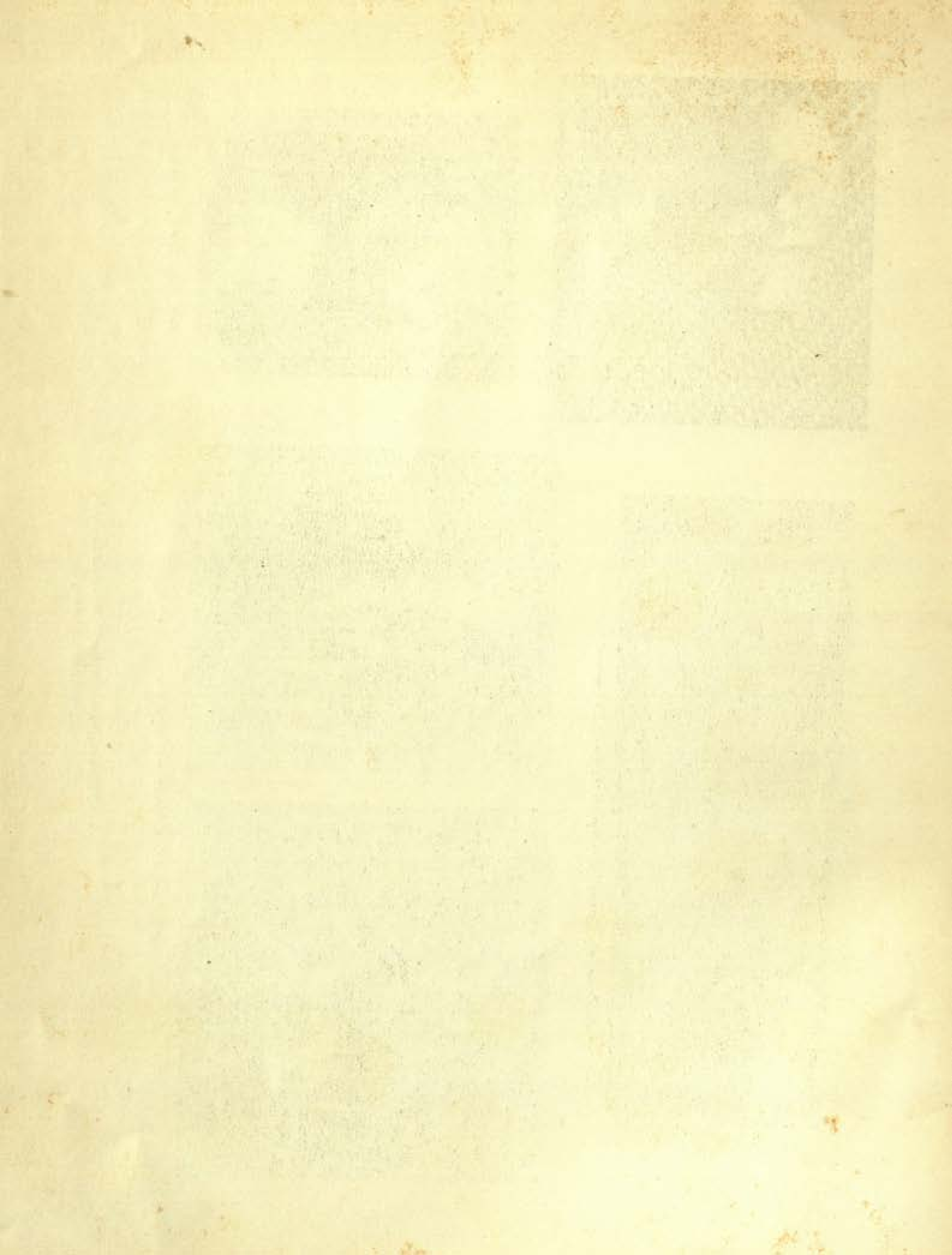


2 et 3. Cachet de diorelite (vert sombre).



4 et 5. Petit lion de bronze.

Petits objets se rattachant au site de Mishrifé
(agrandissement de 5/4).



§ 4. — *Lion en bronze.*

Ce petit monument (pl. XV, 4 et 5) mesure 0 m. 030 de hauteur, 0 m. 033 de longueur, 0 m. 021 de largeur. Il a été recueilli par le mouktar de Denibé (Dounipé) que je remercie chaleureusement : il m'a raconté qu'étant à Mishrifé, il avait pris cet objet des mains d'enfants qui, armés d'une fronde, s'en servaient comme de projectile. Ce petit bronze viendrait de la butte de l'Église.

La forme particulièrement trapue de l'animal, sa tête trop ronde attireront certainement l'attention. La coupure à peu près horizontale qui termine l'objet en arrière ne paraît pas postérieure à sa fabrication.

§ 5. — *Gros objets de terre cuite.*

A propos de la coupole de Loth nous avons figuré un grand vase d'un type

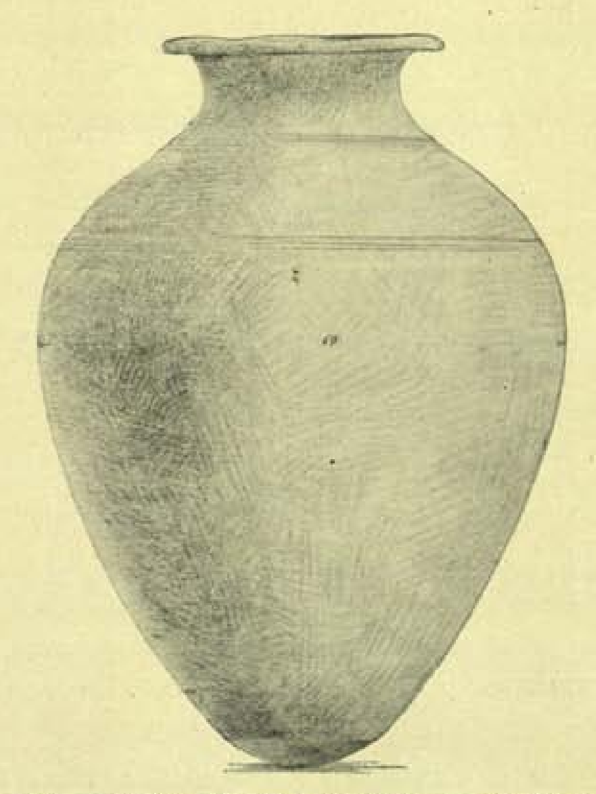


Fig. 62. — Grande jarre de la maison Awad Ghalibi à Mishrifé. Haut. : 0 m. 91 ; diam. maxim. : 0 m. 69.

qui a dû être très répandu à Mishrifé. Un autre vase de grandeur analogue a pu

être dessiné chez les habitants (fig. 62). Il aurait été trouvé en établissant le chemin d'exploitation qui conduit du village à la Porte Orientale du camp (Bab es-Sour Est), et il sert encore à renfermer du miel.

§ 6. — *Diverses coupes de basalte ou de lave.*

Les coupes de basalte ou de lave sont très communes à Mishrifé; elles

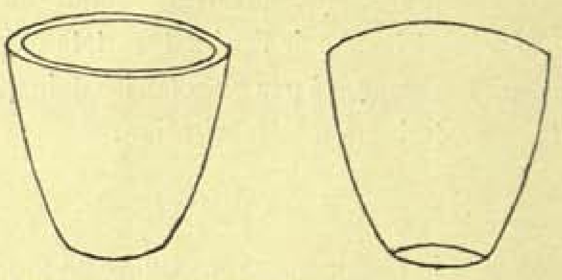


Fig. 63. — Mortier en basalte trouvé entre la coupole de Loth et la Porte du Sud. Hauteur 0 m. 37.

varient beaucoup de grandeur et de forme (fig. 63 et 64). Les plus grandes peuvent avoir 0 m. 60 de diamètre; les plus petites 0 m. 05. Ces objets affec-

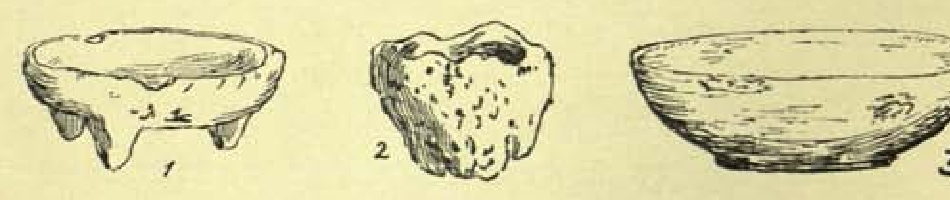


Fig. 64. — Quelques coupes de Mishrifé.
1, basalte, environ de la Porte occidentale, haut. : 0 m. 075, diam. : 0 m. 14; — 2, lave, environ de la coupole de Loth, haut. : 0 m. 07. diam. : 0 m. 9 : — 3, basalte, village, haut. : 0 m. 08, diam. : 0 m. 1 7.

tent parfois la forme de véritables mortiers (fig. 63). On en trouve de semblables à Djerablous (fig. 65) [1].

Le seuil d'une maison située sur l'Ouvrage Viry est constitué par un bloc de basalte brut. La partie plate porte une rainure circulaire qui se prolonge par devant pour former une petite gouttière (fig. 66). De ce monument, j'en ai

[1] Ces ustensiles qui doivent être rapprochés des broyeurs déjà signalés étaient sans doute destinés à écraser le grain (cf. Bliss-Macalister, *Excavations in Palestine*, 1898-1900, p. 144, sur l'usage du broyeur, « cornruber »; Macalister, *The Excavation of Gezer*, 1902-1909, t. II, p. 39, « grindstones of various types ».

rapproché ici un autre tout semblable dessiné dans le Sud-Est de la France (Monts des Maures) [1].

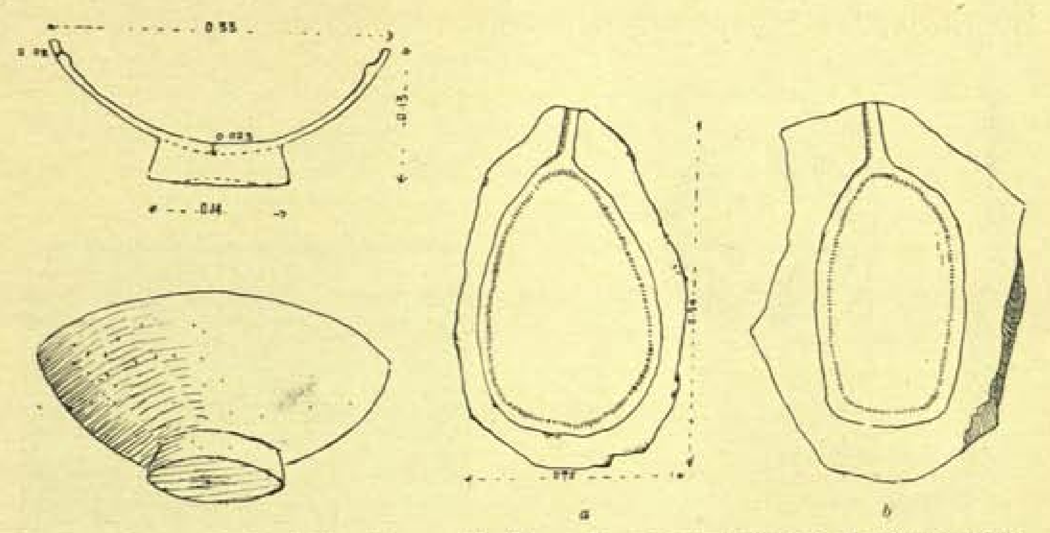


Fig. 65. — Coupe en basalte de Djerablous.

Fig 66. — *a*, Pierre à rainure circulaire de l'Ouvrage Viry ; *b*, Pierre semblable de la Mole (Var).

A noter, enfin, quelques fragments d'architecture. Dans une maison du Sud

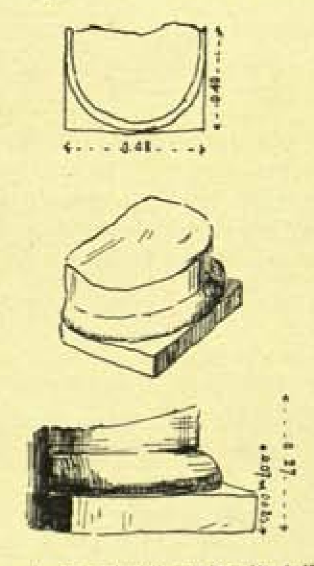


Fig. 67. — Fragment de colonne en basalte (village de Mishrifé).

du village existe encore une base ou un chapiteau de basalte dont l'époque est difficile à déterminer (fig. 67).

[1] Ces pierres étaient peut-être utilisées pour écraser les olives et en extraire l'huile.

§ 7. — *Fragments d'architecture byzantine.*

Quelques inscriptions grecques de la période byzantine ont déjà été relevées à Mishrifé[1]. A la même époque se rattachent les deux fragments que nous donnons

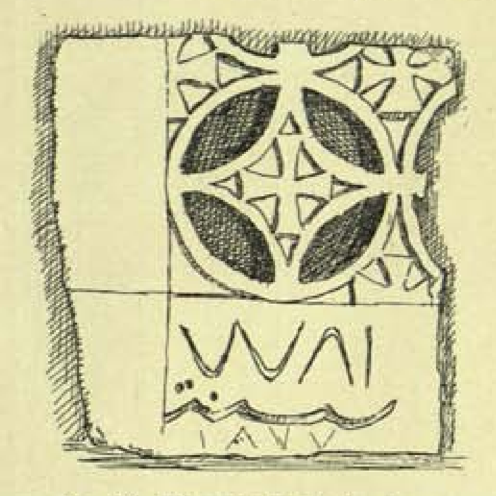


Fig. 68. — Fragment de calcaire dur (église de Mishrifé).

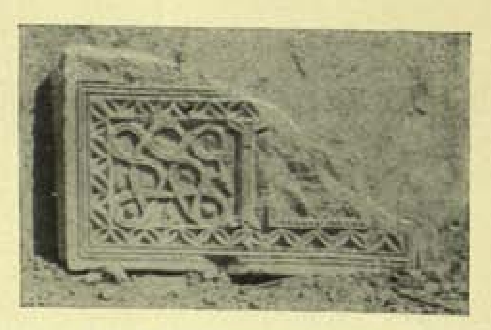


Fig. 69. — Fragment de calcaire (Mishrifé, mamelon central).

ici. Le premier (fig. 68), encastré au-dessus de la porte de l'église, a été surchargé de la date ١٨٧٧, fautivement inscrite ٧٧٨١. Le second (fig. 69) est actuellement à Damas. Les deux morceaux sont en calcaire.

(*A suivre.*)

Du Mesnil du Buisson.

[1] Ces textes vont être repris prochainement par les R. P. Jalabert et Mouterde dans leur *Recueil des inscriptions grecques et latines de Syrie*. Je donnerai avec les inscriptions de Ḥomṣ un linteau de Mishrifé portant la date : Ἔτους δλψ' (423 de notre ère).

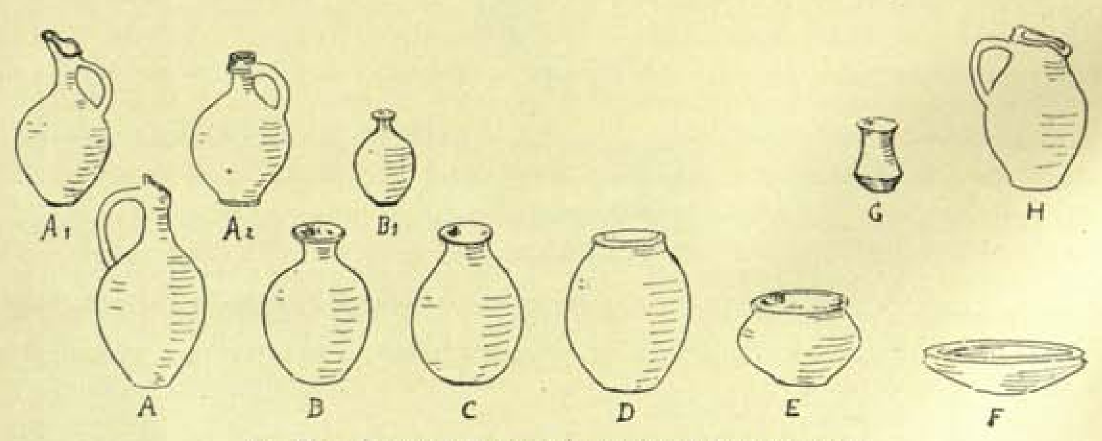


Fig. 70. — Les types de vases des tombeaux. Voir Annexe II.

ANNEXE I

INVENTAIRE DES OSSEMENTS DU TOMBEAU I, AU NORD DE L'ÉGLISE DE MISHRIFÉ

(Les lettres renvoient au plan de la planche VII, 1.)

α Dents, fragments d'articulation, deux os plats.

β Grosse articulation, fragments de crâne, os plat (petit silex).

γ Un os court, fragment de maxillaire, une molaire, une canine, grand morceau d'os cranien (calotte), couche d'os effrités.

δ Os iliaque.

ε Aucune trace d'ossement.

ζ Fragment de mâchoire d'enfant ou d'animal, dents, fragments des os du bassin.

η Nombreuses canines, fragments craniens très effrités.

θ. Nombreux fragments très effrités et pêle-mêle : dents, crâne, vertèbres, gros os.

ι Grands fragments de fémur, de crânes.

κ Nombreux débris presque entièrement pulvérisés.

λ Tête de fémur, fragments de calotte cranienne, et des os du bassin.

μ Fragments craniens.

ν Os du poignet, fragments craniens, vertèbres.

ν' Fragments de grands os, dents humaines.

ξ Calotte cranienne, partie postérieure, grand fragment.

ο Fragments de fémurs (têtes) et d'os du bassin; phalange.

π Nombreux fragments de vertèbres et autres os thoraciques (petite taille).

ρ Os plat, grand fragment de calotte cranienne.

σ Fragments de côtes, os courts, phalanges(?), molaire, vertèbres.

ς Fragments craniens, vertèbres, dents.

τ Phalange, carpes (bracelet).

ϙ Nombreux os courts et minces, dents, phalange, os du poignet (?)

χ Fragments de côtes et quelques autres (peu d'ossements).

ψ Deux dents, une vertèbre.

ω Amas d'os très effrités.

αα Fragment cranien (?), vertèbre.

αβ Vertèbre, os du poignet, fragment de maxillaire.

αγ Vertèbre, grand os, os d'enfant ou d'animal.

αδ Trois phalanges égales, tarses (?), fragment de calotte cranienne.

αε Fragment de sternum (?), grand fragment de côte, vertèbre sacrée (?)

αζ Molaire, astragale, deux vertèbres d'enfant ou d'animal, phalanges.

αη Vertèbre ; osselet, incisive et molaire.

αθ Fragments de fémur.

αι Côtes, phalanges, fragments de grands os (état de conservation variable), molaire.

ακ Deux vertèbres, côtes, phalanges, fragments d'os plats.

αλ Trois cheveux blancs (ou crins).

αμ Phalanges du pied (petits os) et vers αχ nombreux fragments des os des membres inférieurs (grosse tête de fémur).

αν Tête de fémur.

αξ → Nombreux fragments, surtout des os du tronc (vertèbre, côtes), indiquant que la tête se trouvait dans la direction de la flèche; vestiges de deux colonnes vertébrales à quelques centimètres l'une de l'autre, et orientées de même; la plus basse s'effrite plus que l'autre.

αο Fragment de gros os.

απ Tête de fémur et fragments d'os superposés.

αρ Os courts.

ασ Fragments des os de la jambe (tibia, péroné, fémur dans le sens de la flèche et du pied).

αϛ Débris d'os longs; phalanges, fémurs.

ατ → Dent, fragment d'os nasal, fragment de vertèbre (cervicale ?), os long sous les précédents, dent d'animal (incisive à racine très longue et courbe).

αφ ← Trois os très courts (phalanges?), fragments de côtes; deux incisives, une molaire.

αχ Maxillaire supérieur (animal ?).

αψ Os d'enfants (membres).

αω Tête de fémur.

βα Maxillaire.

ββ Fragment de crâne.

βγ Fragments de très petits os.

βδ Os, carpes et phalanges.

βε Petite côte.

βζ Vertèbre.

βη Vertèbre lombaire.

βθ Petits os et petite côte.

βι Fragments de calotte cranienne.

βκ Os plat.

βλ Os d'articulation (poignet ou cheville).

βμ Fragments de gros os.

ANNEXE II

INVENTAIRE DU MOBILIER FUNÉRAIRE DU TOMBEAU I

Le *premier chiffre* est inscrit *sur le vase* et renvoie au plan de la planche VII, 2; la lettre majuscule renvoie à la figure des *types* (fig. 70), le *chiffre suivant* est la *hauteur* en centimètres; enfin la *lettre minuscule* (a, b, y) indique la *couleur* : a = Blanchâtre ou bistre clair; b = Ocre clair ou rougeâtre; y = Rosé. Fr. = Fragment.

I. — *Terres cuites.*

1. — A. 30, rouge orangé foncé vif, très orné en noir; brisé; le bec manque (Louvre, A. O. 9538). [Pl. XI, 2; fig. 49-50].
2. — D. 18,5, a [Pl. X, 1].
3. — C. 13,5, brique foncé, léger, brisé.
4. — C. 24, y.
5. — A[1]. 29, ocre jaune clair, ornements noirs passés [Pl. VIII, 1 et 2].
6. — C. 27, y [Pl. IX, 1].
7. — C. 30, a [Pl. IX, 1].

8. — E. 8, a.
9. — B[1]. Petit goulot, 13, jaune citron (Louvre, A O. 9531) [Pl. VIII, 2 et XII, 1].
10. — D. 21, a [Pl. X, 1].
11. — C. 27,5, y [Pl. IX, 2].
12. — E. 6,8, b.
13. — D. 30, a, trou au fond [Pl. IX, 2].
14. — E. 6,7, b [Pl. X, 1].
15. — Fr. F. 8, b.
16. — D. 21, y, trou au fond.
17. — E. 5,7, jaune verdâtre (Louvre, A O. 9528) [Pl. X, 1 et XII, 2].
18. — G. 8,4, y (Louvre, A O. 9534) [Pl. VIII, 1; IX, 1 et XII, 3].
19. — F. 6, y [Pl. X, 2].
20. — E. 12,5, a [Pl. X, 1].
21. — E. Très léger, 8,5, a (Louvre, A O. 9527) [Pl. X, 2 et XII, 2].
22. — Fr. vase (culot), b.
23. — C. 16, b [Pl. VIII, 2].
24. — F. 6, a [Pl. X, 2.
25. — E. 4, a [Pl. X, 2].
26. — B. 21,5, a [Pl. IX, 1].
27. — Fr. D. 22, a.
28. — A[2]. 19, b. ornements noirs [Pl. VIII, 1 et 2].
29. — D. 14, a [Pl. X, 1].
30. — C. 19,8, a [Pl. IX, 1].
31. — C. 25, a.
32. — F. 7, a [Pl. X, 2].
33. — E. 7, b.
34. — D. 16, a [Pl. X, 1].
35. — D. 5,7, y, marbrures (Louvre, A O. 9532) [Pl. IX, 1; fig. 53].
36. — D. 25,5, y, trou au fond [Pl. IX, 2].
37. — E. 7,3, a [Pl. X, 2].
38. — E. 88, b [Pl. X, 1].
39. — B. 9,5, a (Louvre, A O.) 9526 [Pl. IX, 1].
40. — F. 6, a [Pl. X, 2].
41. — C. 17, y [Pl. IX, 1].
42. — Brûle-parfum, cassure en haut et en bas; brique foncé, 9,5 (Louvre, A O. 9537) [Pl. VIII, 1 et 2, et XII, 3; fig. 55].
43. — E. 7, y (Louvre, A O. 9529) [Pl. X, 1 et XII, 2; fig. 45].
44. — D. 29, a, signe peint en noir, trou au fond [Pl. IX, 2; fig. 45 et 51].
45. — F. 6,2, y [Pl. X, 2; fig. 45].
46. — E. 8, y.
47. — B[1]. 14, y (Louvre, A O. 9523) [Pl. IV, 1; fig. 45].
48 et 49. — Vase reconstitué. C. 18, y. Cassures anciennes, 9 fragments [Pl. IX, 1; fig. 45].
50. — F. 3, a, deux trous sur le rebord [Pl. VIII, 2; fig. 45].
51. — E. 6, 2, b [Pl. X, 2, fig. 45].
52. — D. 21, a, trou au fond [Pl. IX, 2; fig. 45].
53. — D. 18,5, a [Pl. IX, 2 et X, 2; fig. 45].
54. — D. 16, y, col cassé [Pl. X, 1].
55. — E. 8, y [Pl. X, 2].
56. — D. 16, a [Pl. X, 1].
57. — 9 fr. C. 23,5, a.
58. — E. 7,6, y [Pl. X, 2; fig. 45].
59. — F. 7, y [Pl. X, 2].
60. — C. 27, y, légèrement déformé.
61. — A[1]. 43, a, très orné en rouge [Pl. VIII, 1 et 2, et XI, 1].
62. — C. 17,7, a, trois zigzags en creux [Pl. IX, 1].
63. — E. 8,8, a.
64. — B[1]. 9,6, y, ellipsoïde, goulot mince à col ourlé (Louvre, A O. 9524) [Pl. VIII, 2 et XII, 1].
65. — D. 22, y [Pl. IX, 2].
66. — D. 23, y, trou au fond [Pl. IX, 2].
67. — D. 15, a [Pl. X, 1].
68. — C. 22,4, a, très noirci [Pl. IX, 1].
69. — C. 21,3, y.
70. — B[1]. 12, y, petit goulot [Pl. VIII, 2].

71. — F. 6, y, déformé [Pl. X, 2].
72. — F. 6,5, b [Pl. X, 2].
73. — C. 13,6, y (Louvre A O. 9531) [Pl. IX, 1].
74. — D. 19, b, cassé [Pl. IX, 2].
75. — D. 16, a, trou au fond, déformation [Pl. IX, 2].
76. — D. 24, y, trou au fond [Pl. IX, 2].
77. — D. 20, y [Pl. X, 1].
78. — C. 20, a [Pl. IX, 1].
79. — D. 20, a [Pl. X, 1].
80. — B. 17, rouge brique [Pl. VIII, 1; IX, 1 et X, 2].
81. — D. 21, b [Pl. X, 1].
82. — A[1]. 25, a, décor peint, lignes brunes (Louvre, A O. 9521). [Pl. VIII, 1 et 2, et XIII, 1; fig. 47].
83. — D. 17,5, y.
84. — A[1]. 33,5, y, ornements rouges, cassures au goulot [Pl. VIII, 1 et 2].
85. — B. 13,5, y, ornements rouges et noirs. (Louvre, A O. 9526 *bis*) [Pl. VIII, 1; IX, 1 et XIII, 2; fig. 46].
86. — B[1]. 9,5, gris foncé noirci (comme 64, soigné) (Louvre, A O. 9525 [Pl. XII, 1; fig. 48].
87. — E. 45, a [Pl. VIII, 2].
88. — Coupe à pied ou couvercle. 7, 5, a (Louvre, A O. 9530). [Pl. VIII, 1; X, 2 et XIII, 3].
89. — F. 2,6, a.
90. — E. 6, b.
91. — Petit fr. F. 3, couleur brique.
92. — Fr. grand vase, épaisseur. 2,2, deux guillochures.
93. — Couvercle ovale plat, bouton percé d'un trou, frite, 6, a, réparation ancienne (Louvre, A O. 9536) [Pl. XII, 3).
94. — Fr. D. 7, b (Louvre, A O. 9535).
95. — 2 fr. F. 5, b [Pl. X, 2].
96. — Fr. E. 5, a.
97. — Fr. C. 10, a.
98. — 12 fr. D. 12,5, y (Louvre, A O. 9533) [fig. 52].
99. — 2 fr. C. b.

II. — *Objets en bronze.*

2 pointes de lance (Γ, Δ) [Pl. XIII, 4].
2 fr. d'une longue aiguille à chaton central (Ω).
1 fr. petit vase bronze (type E).
1 perle.
1 petit bracelet, un autre plus grand en 2 fr. et un petit lingot.

III. — *Perles de cornaline (teinte orangée)* [fig. 56] (répartition artificielle).

1 collier de 33 perles longues ou rondes.
1 collier de 30 perles rondes.

IV. — *Divers.*

5 perles terre cuite, rondes, noires.
1 perle terre cuite, ronde, bleue.
1 perle terre cuite, fuseau, non teintée.
1 petit silex taillé (Π) [fig. 57].

N. B. — Dans le petit tombeau II, il n'a été découvert qu'un broc en terre cuite endommagé, de forme H [Pl. IX, 1] et des fragments qui seront étudiés prochainement [par ex. pl. XIV, 4 et fig. 58.]

ANNEXE III

INVENTAIRE DES OBJETS TROUVÉS AU COURS DES EXCAVATIONS

Vase en terre cuite, forme de gourde à col étroit, à Bab es-Sour Ouest (Louvre, (A .O. 9539) [fig. 8]

Autre petit vase en terre jaunâtre, au même endroit.

1 pelle (?) en basalte, grand modèle de forme triangulaire, près de l'église [Pl. VIII, 1 et fig. 32, Y].

1 pelle (?) du même type en pierre brune, même endroit [Pl. VIII, 1 et fig. 32, X].

3 fragments d'un objet semblable en basalte, même endroit [fig.32, Z].

3 fragments plaque d'ivoire représentant un personnage à corps d'animal, falaise, de l'Église [Pl. LXI, 2 et fig. 39].

1 petit anneau en os, couloir des cailloux.

1 vase à bec, dessous arrondi, type archaïque décoré, coupole de Loth (Louvre, A O. 9522), [Pl. VIII, 1 ; fig. 21 et 22].

2 disques en alliage de cuivre, même endroit [fig. 24].

1 fragment terre cuite figurine féminine nue, ceinture à deux pans, falaise de l'Église [Pl. LXI, 3].

Fragments d'un grand vase en basalte, avec traces de bitume, butte de l'Église [fig. 33 et 34].

2 petits silex taillés (O, P), aux abords du tombeau I [fig. 57].

LA PLUS ANCIENNE HISTOIRE D'ALEP

PAR

LE R. P. DHORME

Ceux qui, depuis le début de ce siècle, ont eu la bonne fortune de suivre de près le mouvement des études orientales, peuvent se féliciter d'assister à une véritable renaissance de l'histoire. Le quart de siècle qui vient de s'écouler a été d'une fécondité prodigieuse. L'Orient Proche révèle son passé le plus mystérieux. La pioche des fouilleurs, en Élam, en Chaldée, en Assyrie, en Asie Mineure, en Syrie, en Palestine, en Égypte, partout où florissait jadis une civilisation quelconque, s'acharne avec une obstination admirable au dur labeur d'exhumer les monuments et les textes qui font revivre les cités, les royaumes, les empires. Point d'année qui ne soit marquée par des découvertes sensationnelles. Hier encore, de Byblos sort une inscription qui révolutionne l'histoire de l'alphabet sémitique. L'Égypte convie le monde entier à contempler les splendeurs artistiques qui enveloppaient, dans sa demeure d'éternité, un Pharaon jusqu'ici presque inconnu. Les vieilles cités d'Ur, en Sumer, et de Kish, en Akkad, font faire des bonds prodigieux à l'historiographie des temps primitifs et nous mènent, à travers les âges, jusqu'aux confins du déluge. Même la Palestine, au sol avare, commence à fournir un précieux appoint à la connaissance du monde ancien, grâce aux découvertes de Beisan.

En même temps qu'une activité fébrile creuse partout des chantiers pleins de promesses pour la future histoire du passé, des équipes de savants se sont consacrées à l'exploitation des richesses déjà sorties de terre. L'inépuisable fonds de Boghaz-Keui devient chaque jour plus accessible, grâce surtout à la science géniale et à l'implacable labeur de l'assyriologue de Prague, M. Hrozny, qui fut le véritable initiateur de la philologie hittite. Les documents de la vieille Ḫattousas, capitale des Ḫatti, sont accessibles à tous les yeux et nous pouvons lire non seulement les textes rédigés en babylonien, mais encore ceux qui, sous le syllabaire cunéiforme, ont utilisé les vocables indigènes, le parler du pays.

C'est tout un monde qui a surgi des ténèbres. Linguistique, jurisprudence, religion, histoire, tout ce qui excite la curiosité du chercheur et du penseur, tout ce qui permet de rendre vie aux âges disparus et de reconstituer les étapes de l'évolution sociale, tout cela est prodigieusement éclairé, précisé, rénové par le dépouillement de la bibliothèque enfouie, depuis près de trente-deux siècles, dans le temple du dieu Teshoup, à Ḫattousas.

Je ne veux aujourd'hui que donner un exemple de la transformation de nos connaissances historiques, grâce aux tablettes de Boghaz-Keui. Cet exemple, je l'ai choisi à dessein parmi les plus typiques. Il m'a semblé que le Congrès archéologique de Syrie ne serait point indifférent à la résurrection d'Alep.

Alep! Il est peu de cités, dans tout le Proche Orient, qui produise sur le voyageur une plus forte ou plus agréable impression. Ses admirables bazars voûtés, où le passant circule à l'abri des pluies d'hiver et de l'ardent soleil d'été, ses khans somptueux, où s'amoncelle tout ce que la Syrie, l'Anatolie, la Mésopotamie produisent de plus précieux ; ses places larges et bien aérées, où se coudoient les échantillons les plus purs de nomades et de citadins de toutes races; autant d'attraits qui retiennent l'étranger et lui font apprécier, comme il convient, l'hospitalité légendaire des habitants. Ceux qui ont visité cette ville n'hésitent point à prendre à leur compte ce qu'écrivait, en 1848, Jules David dans l'Univers Pittoresque : « Contrairement à ce qui arrive d'ordinaire en Turquie, on n'éprouve aucun désenchantement en pénétrant dans Alep [1]. »

La situation de la ville est une des raisons de sa prospérité et de son charme. C'est là que confluent les caravanes qui viennent d'Alexandrette et celles qui viennent de la mer Noire ou de l'Euphrate. C'est là que le monde méditerranéen rencontre les avant-gardes de la Mésopotamie, de la Perse et des Indes, qui choisissent ce chemin pour éviter le désert syrien qui barre l'accès de Damas. Les eaux du Koweik permettent à une grande agglomération de cultiver la campagne aux alentours, cependant qu'un tell majestueux, surmonté encore d'une citadelle incomparable, pouvait servir d'acropole, surveiller la plaine environnante, défendre la cité contre les invasions. Pareil site interdit à ceux qui, de tous temps, l'occupent, d'être de ces peuples heureux qui n'ont pas d'histoire. Et instinctivement nous nous demandons jusqu'où

[1] *Syrie moderne*, par Jules A. David, p. 17 s.

nous pouvons remonter, à travers les siècles, pour retrouver la cité d'Alep mêlée aux grands événements du monde oriental.

Avant ces toutes dernières années, les renseignements sur l'ancienne histoire de la ville étaient des plus maigres. Les inscriptions hiéroglyphiques mentionnent çà et là le nom d'Alep, sous la forme ḫrb [1], mais seulement à l'époque de la XVIIIe et de la XIXe dynasties, dans les textes d'Aménophis II et de Ramsès II. La documentation tirée des monuments égyptiens ne nous permet donc point d'atteindre au delà du xve siècle avant notre ère [2].

Les lettres d'el-Amarna, si précieuses pour l'histoire et la géographie de Syrie et de Palestine, sous Aménophis III et Aménophis IV, sont complètement muettes sur la ville d'Alep, bien qu'elles aient souvent l'occasion de parler des pays avoisinants [3].

C'est seulement au temps de Salmanasar III (859-824 av. J.-C.) que les inscriptions cunéiformes commencent à mentionner Alep, sous le nom de Ḫalman (Ḫalwan) [4].

La Bible ignore la ville d'Alep. Sans doute, les Septante mentionnent la cité de Χελβών, identifiée avec Χαλυβών, capitale de la Chalybonitis, fameuse par ses vins. Mais Χαλυβών n'est point Alep. Cette ville a laissé son nom au bourg de *Ḥelbûn*, à trois heures au Nord de Damas. C'est ce nom qui correspond à l'hébreu חלבון d'*Ezech*, XXVII, 18, au grec Χελβών des Septante, à Χαλυβών de Ptolémée et de Strabon [5]. Lorsque les auteurs classiques ont voulu parler d'Alep, ils ont utilisé le nom grec de Βέροια ou Βέρροια que lui avait donné Séleucus Nicator. Même l'historien juif, Flavius Josèphe, ne connaît la ville que sous ce nom de Béroea.

Or il se trouve que, dès les origines accessibles de l'histoire syrienne, Alep, sous son véritable nom sémitique, a été le centre d'un grand empire qui pouvait traiter d'égal à égal avec le roi des Hittites. C'est bien Alep, en effet, qui

[1] Voir les diverses orthographes dans Max Burchardt, *Die Altkanaanäischen Fremdworte und Eigennamen im aegyptischen*, II, p. 39, nos 735 et 737.

[2] Les données des textes égyptiens sur Alep sont condensées dans W. Max Müller, *Asien und Europa*, pp. 251, 256 ss.

[3] Voir nos articles sur *Les Pays bibliques au temps d'el-Amarna*, dans la *Revue biblique*, 1908, p. 500 ss., 1909, janvier-juillet. Les données relatives à la région d'Alep sont réunies *ibid.*, 1908, p. 502 ss.

[4] *Les Pays bibliques et l'Assyrie*, p. 10.

[5] Références dans l'article *Chalybon* de la *Real-Encyclopädie*, III, 2100 s.

apparait dans les textes de Boghaz-Keui, tantôt sous l'orthographe *Ḫalpaš*, à terminaison hittite, tantôt sous l'orthographe indigène Ḫalab [1]. Et nous avons la chance de posséder, dans les archives royales de Ḫattousas, un aperçu historique sur les vicissitudes de l'empire aleppin depuis le règne de Ḫattousilis I, dont nous fixerons l'époque à la fin du xx^e siècle avant J.-C.

Le document qui relate cette histoire est rédigé en babylonien. C'est le traité entre le roi des Hittites, Mourshilish II (vers 1336 av. J.-C.), et le roi d'Alep (Ḫalap), Rimisharma, neveu de Mourshilish II. Nous possédons une copie de ce traité, faite par les ordres de Mouwattalish, fils de Mourshilish II, et destinée à remplacer l'original qui avait été dérobé [2].

Le traité ne sera que la consécration des faits qui se sont passés entre les deux royaumes voisins et souvent rivaux. On remonte aux origines, afin de rendre plus sensibles les nécessités historiques.

« Jadis les rois du pays de la ville d'Alep (Ḫa-la-ap) possédaient un grand royaume et Ḫattoušiliš, le roi grand, roi du pays de la ville de Ḫatti, avait mis le comble à leur royauté. »

Nous sommes encore au début de la puissance hittite. Le roi Ḫattoushilish I succède à Labarnash, qui est vraiment le fondateur de la dynastie, celui dont le nom, sous la forme Tabarnash, allait devenir un titre commun aux monarques, tels les noms de César et d'Auguste chez les Latins. Et nous savons, par les textes en langage hittite, que Labarnash « était un grand roi », mais, que, de son temps, « le pays était petit [3] ». Sans doute, il s'étend par les succès de ses armes et il conquiert un certain nombre de villes énumérées dans le document que nous venons de citer (§ 4). Mais Alep ne figure point dans cette liste et nous constatons que son fils et successeur, Ḫattoushilish I ne s'avance point beaucoup au delà des frontières atteintes par son père. D'après une chro-

(1) Ces différentes écritures ont été colligées par L. A. Mayer et John Garstang, dans *Index of hittite names*, I, p. 15 s.

(2) C'est cette copie qui est restée, en plusieurs exemplaires, édités par Figulla (dans *Keilschrifttexte aus Boghazköi*, I, n° 6, p. 30 s.) et Weidner (dans *Keilschrifturkunden aus Boghazköi*, n^os 5 et 6). Nous citerons ces ouvrages sous leur abréviation courante *KBO* et *KUB*. Dans *KUB*, IV, p. 49 b, Weidner publie quelques corrections à *KBO*, I, n° 6. Diverses transcriptions et traductions ont été déjà publiées. Les plus récentes sont celles de Weidner, dans *Politische Dokumente aus Kleinasien*, p. 80 ss.

(3) Emil Forrer. *Die Boghazköi-Texte in Umschrift*, II, 1, n° 23 A, § 1^er et § 2 (p. 40) : *Karû Labarnaš lugal gal êšta* « autrefois Labarnash était un grand roi » (I, 1-2) ; *nu udnê tepu êšta* « et la terre était petite » (I, 1-5).

nique en langue hittite, il semble que Ḫattoushilish I ne fut point récompensé d'avoir laissé atteindre à son apogée la royauté d'Alep, car c'est pour venger son sang que Mourshilish I, son petit-fils, entreprend une campagne contre la ville de Ḫa-la-ab (Alep) et la détruit [1].

Voici en quels termes s'exprime la relation qui prélude au traité entre Mourshilish II et Rimisharma (recto, 12-14) : « Après Ḫattoushilish, roi du pays de la ville de Ḫatti, Mourshilish, le grand roi, petit-fils de Ḫattoushilish, le grand roi, détruisit la royauté du pays de la ville de *Ḫa-la-ap* et le pays de la ville de *Ḫa-la-ap* ».

Le testament politique de Telipinoush (vers 1775 av. J.-C), que nous avons cité à propos de Labarnash, contient aussi une allusion à la conquête d'Alep et à sa destruction par Mourshilish I. Voici ce paragraphe intéressant : « Puis (Mourshilish) [2] marcha contre la ville de Ḫal-pa, et il détruisit la ville de Ḫal-pa, et il amena à la ville de Ḫattousas les prisonniers de Ḫal-pa et sa richesse [3]. »

Les scribes qui ont rédigé le protocole du traité entre Mourshilish II et Rimisharma ont donc puisé dans les sources locales pour établir leurs considérants historiques. Naturellement ils s'en tiennent aux faits qui intéressent à la fois Alep et le royaume hittite. Mais, puisque nous avons leurs propres sources, voyons si quelque événement de plus grande envergure ne va point nous permettre de situer dans l'histoire générale cette lutte entre les Aleppins et les Hittites.

La chronique déjà citée et le testament politique de Telipinoush sont d'accord pour mentionner, aussitôt après la campagne de Mourshilish I contre Alep, une campagne contre Babylone. La chronique écrit : « Ensuite (Mourshilish) marcha contre Babylone [4] et il détruisit Babylone. »

Le testament politique de Telipinoush emploie exactement les mêmes termes. La suite manque dans la chronique, tandis que le texte de Telipinoush

[1] Texte dans Forrer, *op. cit.*, n° 20, II, 10-16. Le récit doit être éclairé par le traité entre Mourshilish II et Rimisharma, ainsi que par le texte de Telipinoush, dont il va être question.

[2] Le roi vient d'être mentionné au paragraphe précédent.

[3] Forrer, *op. cit.*, n° 23 A § 9 (p. 40). Voir l'interprétation de Hrozny (dans *Boghazköi-Studien*, n° 3, pp. 102-103; et de Johannes Friedrich (dans *Der Alte Orient*, XXIV, 3, p. 7).

[4] Idéogramme *Ká-dingir-ra*.

continue : « il défit les... ?, acquit pour Ḫattousas, les prisonniers de Babylone et sa richesse[1] ».

Ainsi donc, la prise d'Alep par Mourshilish I n'était qu'une étape de l'expansion hittite. C'est vers Babylone que se précipitait la poussée de ce peuple remuant, qui rêvait d'imposer au monde oriental la solide armature de sa civilisation indo-européenne. Or, nous possédons une allusion à ce fait historique chez les Babyloniens eux-mêmes. L'une des Chroniques, autrefois publiées par L. W. King, marque ainsi la fin de la première dynastie de Babylone (celle à laquelle appartient Hammourabi) : « Au temps de *Samšu-di-ta-na*, le pays de Ḫat-tu-ú (marcha) contre le pays d'Akkad ». Il n'est point douteux que cette Chronique envisage le même événement que les textes en langue hittite racontent avec un peu plus de détail, puisqu'il fut le point de départ de la suprématie des Hittites en Orient. La date du règne de Samsouditana est vraisemblablement 1900-1870 avant J.-C., d'après les derniers calculs de l'astronome anglais Fotheringam [2]. C'est donc vers 1870 que nous pouvons placer la campagne contre Babylone. Celle contre Alep se placerait quelques années plus tôt, si bien que nous pouvons considérer approximativement l'année 1880 avant J.-C. comme celle de la marche de Moursilish I sur la ville. Nous savons que Moursilish I n'est point le fils, mais le petit-fils du grand Ḫattoushilish I, qui avait exalté la puissance aleppine. D'autre part, les listes généalogiques ont traité le père de Moursilish I comme une quantité négligeable et les textes historiques font succéder Mourshilish I à Ḫattoushilish I, ce qui donne à penser que le père de Moursilish I n'a régné que peu de temps, si même il a régné. Ainsi donc, Ḫattoushilish I précéderait de peu le règne de Mourshilish I et pourrait se localiser à la fin du XX^e siècle avant notre ère.

C'est à cette date que nous trouvons Alep centre d'un royaume florissant qu'on désigne, suivant l'habitude des scribes, sous le nom de pays « de la ville de Halpaš », déformation de Ḫalap ou plutôt Ḫalab, par l'adjonction de la désinence casuelle. La cité n'a guère changé de nom à travers les âges, elle est encore *Ḫalab* pour les Arabes. Son dieu spécial était celui que les Hittites appellent Teshoup de *Halpash*, dès la plus haute antiquité [3]. Les Ḫourri, dont la

[1] Texte dans FORRER, *op. cit.*, n° 23 A, I, 29 ss. Je n'ose me prononcer sur l'identité des hommes ḫur-lu-uš-ša de la l. 30 (p. 40) avec les Ḫurri.

[2] *Revue biblique*, avril 1926, p. 303.

[3] Texte de l'époque de Mourshilish dans FORRER, *op. cit.*, n° 14, I, 8 (p. 26).

langue diffère de celle des Hittites, connaissent aussi le dieu Teshoup de Ḫalpa [1]. C'est la même divinité qui, sous le nom de Teshoup de la ville de *Ḫal-ap*, figure dans les traités entre les rois Hittites et leurs voisins, qu'il s'agisse du roi du Mitanni ou de celui du Nouḫashé [2].

On sait que ce dieu Teshoup est le dieu de l'orage et qu'il s'identifie avec le dieu babylonien Adad, le dieu syrien Hadad, le dieu amorrhéen Amourrou. Aussi ne serons-nous point étonnés de voir Salmanasar III (859-824 av. J.-C.) offrir des sacrifices au dieu Adad d'Alep (Ḫal-wan) [3].

La compagne du dieu d'Alep porte aussi un nom générique, celui de Ḫe-pit [4]. Elle figure parmi les déesses chargées de sauvegarder les traités [5]. On l'appelle la déesse *Ḫe-pit* de la ville de *Ḫal-pa*.

Pas plus qu'Adad ou que Teshoup, elle n'était réservée à Alep. Mais elle avait, comme Teshoup ou Adad, son sanctuaire et probablement sa statue dans la ville, ce qui permettait d'y voir finalement une divinité locale.

Revenons maintenant au préambule du traité entre Mourshilish II et Rimi-sharma. La destruction d'Alep par Mourshilish I n'a point effacé la ville de l'histoire. Mais il nous faut descendre de plusieurs siècles les degrés de la chronologie pour arriver au règne de Toudḫaliash I, vers la fin du XVIe siècle avant Jésus-Christ. Les Aleppins font alliance avec le pays de Ḫanigalbat, qui s'étend de la Mélitène jusque bien au delà de la grande boucle de l'Euphrate vers le Sud-Est. Les deux royaumes, celui de Ḫalap et celui de Ḫanigalbat, se révoltent contre le joug des Hittites, ce qui aboutit à une destruction d'Alep par Toudḫaliash I.

Le document diplomatique, dans un texte malheureusement lacuneux, continue de donner les vicissitudes de l'histoire d'Alep, dont la tendance générale est la révolte contre les Hittites. Mais le moment arrive où l'Égypte va étendre ses tentacules jusque dans la Syrie du Nord. Le XVe siècle avant notre ère est rempli par les conquêtes de Thoutmès III (vers 1501-1147 av. J.-C.) et

[1] FORRER, *Zeitschr. der deutschen morgenl. Gesellschaft*, LXXVI, p. 225. La lecture Ḫur-ri (plutôt que Ḫar-ri) semble de plus en plus probable. Au lieu des Aryens, ce sont peut-être les Ḫorites de la Bible.

[2] Traités du roi Hittite Shouppiloulioumash avec Mattiwaza et avec Tetté (cf. WEIDNER, *Bogh. Studien*, n° 8, p. 28, l. 42; p. 48, l. 13; p. 66).

[3] *Les Pays bibliques et l'Assyrie*, p. 10.

[4] Lire ainsi le nom lu précédemment he-pé. La valeur *pit* du second signe ressort des faits groupés par GÖTZE, dans *Mitteil. der vorderas. Gesellschaft*, 1924, 3, p. 50, l. 18.

[5] WEIDNER, *op. cit.*, p. 30, l. 45; p. 50, l. 18.

d'Aménophis II (vers 1448-1420 av. J.-C.). Alep est assujettie à l'Égypte et, pour quelque temps, son histoire se confond avec celle des cités syriennes et palestiniennes qui gravitent dans l'orbite des Pharaons.

Les pages précédentes nous ont permis de retrouver dans la plus haute antiquité la ville qui, malgré les différentes conquêtes et les efforts des vainqueurs, a continué de porter le même nom à travers les âges : *Ḥalab* « le lait frais ». Ce nom est bien sémitique. Et ainsi Alep représente le poste avancé des Sémites, la barrière qui s'opposait à la descente des Hittites vers l'Oronte, comme vers Babylone. En outre, Alep était une des étapes des populations sémitiques trans-euphratéennes, dans leurs migrations vers l'Occident. Le culte du dieu-lune et de sa famille, originaire d'Ur en Chaldée, remonte d'abord jusqu'à Harran, en Syrie des deux fleuves, et passe l'Euphrate pour s'installer à Neirab à quelques kilomètres d'Alep. La même voie est suivie par Abraham, l'ancêtre de Hébreux, et rien ne nous interdit de croire que les Patriarches ont erré dans ces parages. Le nom de Laban, frère de Rébecca, est l'hébreu לָבָן qui exprime la blancheur des dents et du lait, mais qui correspond aussi à l'arabe *laban* « le lait », plus tard « le lait aigre ». On sent le rapport entre ce nom et celui d'Alep. Ce rapport s'explique par le fait que les populations qui se trouvaient dans la région de Harran avaient quelque affinité avec celles qui donnèrent son nom à *Ḥalab*. Les Hittites ne réussirent jamais, malgré leurs coups répétés, à se débarrasser des Sémites de leur voisinage. Quand les conquérants assyriens, après avoir franchi l'Euphrate et reçu le tribut de la grande citadelle des Hittites, Karkémish, atteindront Alep, ils se retrouveront chez eux et reconnaîtront leur dieu Adad dans la statue que les Hittites avaient appelée Teshoup. Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce sont les documents hittites qui nous permettent de retracer la plus ancienne histoire de la vieille cité sémitique d'Alep.

P. Dhorme.

Jérusalem, 5 avril 1925.

LES TÉPÉS HITTITES EN SYRIE DU NORD

PAR

LOUIS SPELEERS [1]

D'après les affirmations de certains voyageurs, il existe en Syrie de nombreux monticules « tépés » ou « tells » qui passent pour des vestiges des soi-disant Hittites. Un des plus fouillés est celui de Kadech (voir *Syria*, 1912, p. 140). Au Nord ils sont plus nombreux. Celui de Khan-Scheikhun, situé sur la route de Hama à Alep, à l'est du marais d'El-Ghab, a été visité, en 1889, par feu le docteur Jousset de Bellesme qui m'en a remis quelques photographies et des renseignements à ce sujet.

Dans le second volume de ses souvenirs de voyage, rédigés en 1893 et non publiés, le docteur dit (p. 376) : « que le village de Scheikhun se compose des maisons, de la forteresse et d'un tumulus hittite ». De ce dernier, voici la photographie (Pl. XVI, 1). On distingue une sorte de plateau surgissant de la plaine et près duquel se trouvent les huttes des indigènes. Celles-ci sont toujours coniques et construites en majeure partie en pisé (Pl. XVII), plus rarement en pierres. Voici encore une photographie d'un intérieur décoré d'objets divers (fig. 1). Dans toute cette région, de même près d'Alep, on rencontre de nombreux autres tépés.

A Alep, le tumulus a pu être une citadelle. Le voyageur affirme (p. 420-3) qu' « il est revêtu de dalles de basalte ».

Il y en a également près des marais d'Antioche ou d'Amouk (p. 463) où ils sont nombreux. « Ils se composent d'un soubassement de 5, 7, ou 10 mètres, sur lequel s'élèvent le palais royal, les dépendances, les jardins. Le plan général est celui d'un rectangle orienté d'ordinaire vers le Sud-Ouest. Le soubassement était revêtu d'un solide mur en basalte noir, décoré souvent de bas-reliefs et d'inscriptions. Le palais construit en briques s'est écroulé sur le soubassement. »

Les annales égyptiennes, assyro-babyloniennes, hittites et l'Ancien testament mentionnent, en effet, un grand nombre d'endroits syriens, où les Hittites

[1] Cet article et le suivant ont été lus devant le Congrès d'archéologie de 1926 à Beyrouth.



1. Khan Scheikhun. Tépé hittite au fond.



2. Village près de Khan Scheikhun.



et les Mitanniens ont passé ou séjourné et où ils auraient pu construire ces tumulus. Il n'entre pas dans mes intentions d'en dresser la liste, mais je rappelle que la région située au Nord de Damas a été surtout le terrain de leurs pérégrinations. J'attire l'attention sur les endroits cités dans les annales hittites elles-mêmes et particulièrement le pays d'Amurru, la ville d'Adana, d'Alep, de Tunip et de Kadech[1].



Fig. 1. — Intérieur de khan.

D'après les renseignements mêmes du docteur Jousset de Bellesme et, surtout, par le fait que ces tumulus sont revêtus de dalles de basalte, il semble bien que nous n'avons pas affaire à des tumulus hittites. Ce terme, en effet, ne peut indiquer aujourd'hui que les habitants d'Asie Mineure, sujets d'un des anciens royaumes dépendant de la capitale Boghaskeui-Khattuchah, florissant à partir du xv^e^ siècle jusqu'au xiii^e^; ou encore, à la rigueur, les habitants des villes du Nord de Syrie : Carkémich, Saktchégeuzu, Sindjirli-Lutibi-Chamal, mais, où les Araméens avaient déjà commencé à supplanter les Hittites, ce dont témoignent les monuments des rois

[1] *Amurru* est cité dans le traité entre Ḫattusil III de Ḫatti et de Benteši d'Amurru (*Bog. Stud.*, 9, 1923, p. 124).

Amurru est cité dans un traité entre Ḫatti et Aziru d'Amurru (*Bog. Stud.*, 8, p. 70).

Amurru est cité dans un traité entre Hatti et Tešup, roi d'Amurru (*Bog. Stud.*, 8, p. 77).

Adana est cité dans le texte de Telibinuš : « Atanija » (Sayce, *B. K. T. U.*, II, i p. 47, 21, 7).

Tunip est cité dans le traité entre Hatti et Labu'u et Tunip (*Bog. Stud.*, 9, 1923, p. 136).

Alep est cité dans le traité entre Hatti et Rimšarma, roi d'Alep (*ibid.*, 8, p. 80 (cf. *Pal. Expl. Fd.*, 1883, p. 146; 1911, p. 227).

Sur Qadeš voir les annales égyptiennes (cf. *Pal. Expl. Fd.*) ; Tell Nebi Mend, 1881, 1887 et 1877...

Panammu, Bar-Rekub, etc., de Chamal (IX^e au VII^e siècle). En somme, il faudrait réserver le terme « hittite » aux ressortissants des États ou des populations qui sculptaient les hiéroglyphes hittites, comme encore au IX^e siècle les maitres de Carkémich, et il faudrait employer le terme « araméen » pour désigner les populations qui se servaient des caractères araméens comme les habitants de Chamal.

Les tumulus cités plus haut peuvent encore avoir appartenu aux « Subariens ». Ungnad réserve ce nom aux populations établies en Mésopotamie occidentale et en Syrie du Nord (*Völkerwanderungen Vorderasiens*, 1923). Mais nous n'avons aucun renseignement sérieux qui nous permette de leur attribuer ces tépés.

Enfin, la supposition la plus vraisemblable reste celle d'après laquelle ces monticules auraient simplement été construits par les populations indigènes; ce sont ou bien les Amorrhites et les Cananéens ou bien — ce qui est beaucoup plus probable — des populations postérieures à l'époque antique. Le revêtement de dalles de basalte semble, en effet, prouver que ces tells sont très tardifs.

A l'occasion de ce congrès, j'ai l'honneur de poser la question de savoir si dans le tépé de Scheikhun et dans d'autres que celui de Kadech, des fouilles sont ou ont été pratiquées, quels en furent les résultats, si ceux-ci ont déjà été publiés, où les antiquités éventuellement trouvées sont conservées et quel est leur état de conservation?

Ces questions ont une importance capitale pour déterminer l'aire des invasions en Syrie et pour savoir si ces Hittites, qu'on a toujours voulu y rencontrer, ne sont pas plutôt des Subariens ou même des Mitanniens avec lesquels on ne peut plus les confondre. Les réponses pourraient changer entièrement nos notions sur les rapports des Hittites d'Asie Mineure avec l'Égypte, au cours des XVIII^e et XX^e dynasties, mentionnées dans les annales (édition Sethe, 4^e division) et dans les lettres de Tell el Amarna (édition Knudtzon). Ces annales et ces lettres ignorent, en effet, les Subariens et ne font mention que des rapports avec les Hittites et les Mitanniens, comme si ceux-ci n'étaient qu'un même peuple ou deux branches de la même famille.

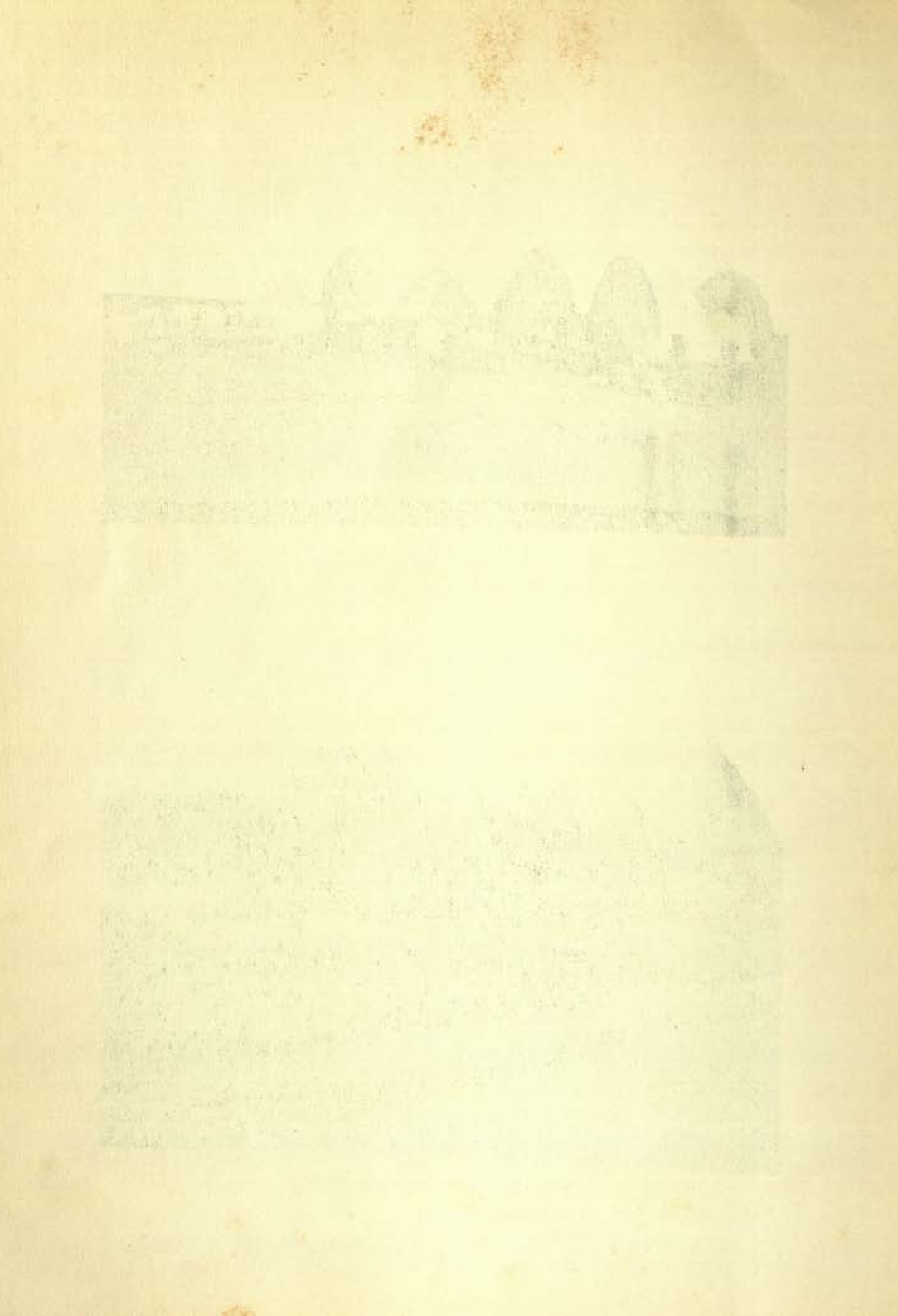
Puisque le Service des antiquités près le Haut-Commissariat de la République Française en Syrie a commencé une ère de recherches méthodiques



1. Village de Seraïkin.



2. Village d'el-Buriedj (vallée de l'Oronte).



s'espaçant sur plusieurs années, il est peut-être permis de signaler discrètement aux savants chargés de ces fouilles que des tells importants attendent encore leurs travaux et d'émettre le vœu que ces recherches soient exécutées dès que la situation politique le permettra.

Louis Speleers.

UN BRONZE HITTITE

PAR

LOUIS SPELEERS

Si l'on a trouvé tant d'antiquités étrangères en Syrie, cela ne s'explique que parce que ce pays a été, de tout temps, une sorte de couloir à travers lequel, Hittites, Mésopotamiens, Méditerranéens et Égyptiens ont transporté leurs produits de toutes espèces, en y laissant de nombreuses marques de leur influence. Ces passages incessants font comprendre comment on a découvert, dans des contrées séparées par la Syrie, les antiquités les plus diverses. Telle, la figurine que j'ai l'honneur de vous présenter, afin de recueillir votre opinion sur son origine, ses caractères et sa signification.



Bronze hittite
acquis à Abydos (Égypte).

C'est un bronze de 12 sur 3 cm., acheté à Abydos en Égypte, le 31 décembre 1905. Je n'ai pas pu obtenir d'autres renseignements, pas même sur son importation en Égypte. Il est clair, néanmoins, que cet objet ne possède aucun caractère égyptien, comme il est évident qu'il est de style et d'exécution hittites.

Ce qui nous frappe tout d'abord, ce sont les proportions extraordinaires du corps. La tête fait l'effet d'un disque qu'on aurait grossi pour y ajouter une figure humaine ; elle mesure 9 mm. de hauteur sur 20 mm. de largeur, sur 21 mm. d'épaisseur. Par derrière, elle est démesurément large ; le ciseleur y a gravé environ neuf cercles, comblés de traits parallèles et qui doivent sans doute simuler les boucles de la chevelure. Le front est absent ; il est remplacé par la ligne du nez qui continue celle du front et qui s'arrête en s'aplatissant pour indiquer les narines. Sous l'extrémité du nez, et à peu près en ligne ver-

ticale, s'avance la région buccale dont les lèvres et le menton ne sont indiqués que par une incision horizontale. Les joues sont si ténues qu'aucun relief ne les indique. A la hauteur du nez, deux incisions profondes, étroites et longues accusent les sourcils et les yeux. Il n'y a pas de traces d'incrustation. Sur la ligne fuyante du maxillaire, deux mèches longues et minces représentent les oreilles ; au lieu d'être placées verticalement, elles rejoignent le menton en direction oblique.

Cette tête plate est portée par un cou trop long, trop large, trop épais ; il a 9 mm. sur 10 mm. et contribue à former les épaules. Celles-ci sont larges et donnent naissance à deux moignons coupés aux coudes. La poitrine est moins épaisse que le cou. A la hauteur des clavicules, se dressent deux seins proéminents. Des aisselles part la ligne extérieure du torse, long et mince dont la partie moyenne n'a que 9 mm. d'épaisseur. Il s'élargit légèrement vers le bassin. Celui-ci est couvert d'un pagne, de sorte que cette région mesure environ 13 mm. de face et de pofil ; toute indication du séant manque. Sur le dos et sur la poitrine, s'étend une incision verticale de 20 mm. sur 2 mm. dont j'ignore la signification technique ou symbolique.

Le pagne se compose d'une pièce couvrant le séant seul et dont le bord extérieur remonte directement à la ceinture ; quelques incisions en forme de carrés indiquent le tissu. De la ceinture tombe, par-devant, une pièce triangulaire qui cache les parties génitales ; elle porte également cinq ou six incisions. Sa coupe fait penser à la forme du pagne égyptien, quoiqu'il n'y ait aucune trace d'influence. Sous le pagne se détachent les deux jambes, gauche en avant, à la manière égyptienne. Il n'y a presque pas de différence, au point de vue de l'épaisseur, entre les cuisses et les jambes ; à une hauteur anormale, on a marqué les genoux par un léger renflement. Les pieds paraissent être nus, car quelques incisions accusent les orteils. La plante des pieds donne naissance à deux attaches, destinées à fixer la statuette.

Cette pièce rappelle certaines statuettes de style hittite déjà publiées, dont voici quelques exemples.

1° Celles des Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles, département des antiquités de l'Asie antérieure, décrites dans *Syria*, 1922, pl. 27. Techniquement, elles n'ont presque rien de commun, car celles-ci furent traitées comme une lame dans laquelle on aurait découpé les diverses parties, tandis que notre pièce est modelée en ronde-bosse. Mais au point de vue de la

forme, l'attitude des bras est sujette à comparaison : ils semblent, en effet, s'avancer comme pour porter un attribut.

2° La statuette en ronde-bosse du Musée de Berlin (*ibid.*, pl. 27 *bis*) est beaucoup mieux exécutée, tant pour les proportions que pour le vêtement. La comparaison ne se maintient pourtant que pour l'attitude des bras et pour les attaches des pieds.

3° La statuette du cabinet d'archéologie classique de l'Université de Cracovie (cf. Stefan Przeworski, 1926, p. 8); elle est également traitée en ronde-bosse et avance les bras. Ceux-ci sont mieux proportionnés que dans la nôtre, mais la figurine porte un pagne à ceinture et à franges, a la tête bouclée et coiffée d'un chapeau à panache.

4° Les proportions du cou et du torse de notre statuette se retrouvent sur de nombreuses autres figurines hittites ; à titre d'exemple, citons encore celle publiée dans *Annals of anthropology and archaeology of the University of Liverpool*, t. I, 1908, pl. 14, fig. 2. Comme il existe environ 70 bronzes d'Asie Mineure et de Syrie de style indubitablement hittite (selon Przeworski), nous renoncerons à la comparaison détaillée en signalant brièvement ce qu'elles ont de commun.

a) Au point de vue technique, elles sont en majeure partie exécutées comme une lame ou un bâton de métal, à l'exception de la tête et des bras, qui offrent plus de volume; les yeux sont parfois incrustés.

b) Anatomiquement, elles se distinguent par la disproportion des membres du corps ; c'est la marque la plus évidente.

c) Au point de vue de l'esthétique, elles sont la négation de tout sentiment du beau. Rares sont les exceptions.

d) Enfin, formellement, elles représentent des personnages tenant des attributs dans les bras avancés. Sont-ce des divinités, des rois, des guerriers, des porteurs d'offrande? Jusqu'à présent et sauf exception la solution paraît impossible, à moins qu'un attribut ne l'apporte.

Si l'on me demande, en fin de compte, pourquoi j'ai pensé à présenter cette pièce d'apparence si médiocre, c'est qu'au point de vue archéologique et historique elle a beaucoup d'intérêt, qu'elle constitue une des nombreuses pièces qui ont rapport aux influences étrangères en Syrie et que, sans l'étude de celles-ci, il nous manquera un chaînon dans l'histoire de cette région.

LOUIS SPELEERS.

DEUX ANSES D'AMPHORES RHODIENNES TROUVÉES A SUSE

PAR

FRANZ CUMONT

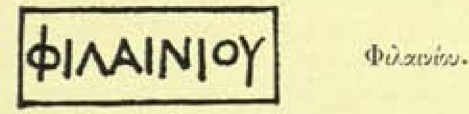
Grâce à une bienveillante intervention du Père Scheil, M. de Mecquenem a bien voulu m'autoriser à étudier au Louvre les textes grecs encore inédits qu'il y a rapportés de ses fouilles de Suse. La publication des plus importants d'entre eux avait été préparée par notre confrère et ami regretté, Bernard Haussoullier, et il est à espérer que le texte en pourra être édité avec les notes érudites et les restitutions de cet excellent épigraphiste.

Mais quelques menus morceaux découverts cette année n'avaient pu être examinés par lui. C'est le cas notamment de deux fragments d'une anse, dont l'un est resté attaché au col d'une amphore et dont l'autre se raccorde au premier, sauf un éclat qui a sauté (Long. totale, 105 mm. ; diam., 4 cm.). Cette anse brisée, d'une terre bien pétrie et bien cuite, d'un gris rosé, porte imprimé un cachet rectangulaire (Long., 32 mm. ; haut., 12 mm.) avec les mots :



Ἀρ[ισ]τείδα.
Ἀρταμιτίου.

On doit rapprocher cette anse d'une autre semblable, trouvée précédemment à Suse (Long., 10 cm. ; diam., 4 cm.), où, dans un encadrement de même forme (Long., 35 mm. ; haut., 15 mm.), on lit le nom :



Φιλαινίου.

Ces deux anses appartiennent à la classe innombrable des amphores de Rhodes que, depuis l'époque hellénistique, les vaisseaux de ce grand port marchand ont transportées sur tous les rivages de la Méditerranée. C'est ce que

montrent non seulement l'aspect de la terre et la forme des estampilles, mais surtout les noms qui y sont imprimés. On sait que les amphores rhodiennes portent sur une de leurs anses le nom du magistrat éponyme de l'année, sur l'autre celui du marchand, tandis que celui du mois se trouve tantôt d'un côté, tantôt de l'autre [1]. Or le mois 'Αρταμίτιος (= 'Αρτεμίσιος) est rhodien, et les noms des négociants Aristeidas et Philainios sont parmi ceux qui se retrouvent le plus fréquemment sur ces amphores, tant à Rhodes [2] que dans d'autres pays où elles ont été découvertes [3].

Quel produit ces récipients ont-ils servi à transporter jusqu'aux montagnes de l'Iran? Probablement du vin. Au temps des Achéménides, dont Suse était une des résidences annuelles, le vin de Chalybon, c'est-à-dire de la région d'Alep, dont des ceps avaient été transplantés près de Damas [4], était servi à la table des Grands Rois. Trois anses de jarres avec des cachets araméens, datant probablement de l'époque perse, ont été découvertes à Suse [5] : ces jarres y ont apporté du vin ou de l'huile de Syrie. Lorsque les Macédoniens s'établirent à Suse, devenue Séleucie de l'Eulæus, ils introduisirent dans cette région la culture de la vigne, comme en Babylonie [6]. Mais les crus de la Susiane, où le climat est torride, étaient probablement médiocres, et les riches colons helléniques préféraient sans doute payer fort cher ceux de leur

(1) Cf. en dernier lieu Pridik, *Zu den Rhodischen Amphorenstempel*, dans *Klio*, XX, 1926, p. 326.

(2) Rhodes : I. G. XII, fasc. 1, 1249 et 1406, nos 1-8. — Nilsson, *Timbres de Lindos*, dans *Bull. Acad. Copenhague*, 1909, p. 494, 535; Φιλαίνιος, p. 377, 533, 'Αριστείδας. On y trouve même 'Αριστείδα | 'Αρταμιτίου, comme à Suse.

(3) Ainsi à Pergame : *Altertümer von Pergamon*, VIII, 2, p. 423 ss. ; 'Αριστείδα (nos 887-890), Φιλαίνιος (nos 1207 s.). — Dans le Midi de la Russie : Pridik (*l. c.*) a dressé la liste des noms qui apparaissent sur les amphores rhodiennes : Aristeidas revient 30 fois accompagné des noms de divers mois, dont deux fois de celui d'Artamitios (p. 326), Philainios se retrouve 62 fois (p. 330). — En Italie et Sicile : Kaibel, I. G., XVI, 'Αριστείδας, 2393, 103 à 105 ; Φιλαίνιος, *ibid.*, 500 à 505.

(4) Athénée I, 23 D : Ὁ Περσῶν βασιλεὺς τὸν Χαλυβώνιον μόνον οἶνον ἔπινεν· ὅν φησι Ποσειδώνιος [F. H. G., III, 276] καὶ ἐν Δαμασκῷ τῆς Συρίας γίνεσθαι, Περσῶν αὐτόθι καταφυτευσάντων τὰς ἀμπέλους. Cf. Strab., XV, 3, 22. — Le vin de Damas était déjà importé à Tyr au temps d'Ezéchiel (XXVII, 18). Sur l'identification de Χαλυβών avec חלבון du texte hébreu, et les rapports de ce nom avec la Χαλυβωνῖτις, située à l'est d'Alep, où l'on plaçait autrefois Χαλυβών, cf. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, 1927, p. 285 et suiv.

(5) L'étude en a été confiée à M. René Dussaud, à qui nous devons l'indication de leur date.

(6) Strabon, XV, 3, 11 : La Susiane, πολύσιτος ἄγαν ἐστίν... τὴν δ'ἄμπελον οὐ φυομένην πρότερον Μακεδόνες κατεφύτευσαν κἀκεῖ καὶ ἐν Βαβυλῶνι, κ. τ. λ.

patrie, qui les exportait dans tout le monde ancien. Il ne faut pas s'étonner de les voir voyager à pareille distance. Nous savons qu'inversement les vins de Gaza, de Sarepta et d'Ascalon étaient recherchés en Gaule jusqu'à l'époque mérovingienne [1].

Souvenons-nous cependant d'un détail curieux que nous rapporte Héro-



Fig. 1. — Terre cuite de Syrie. Musée du Louvre.

dote [2]. Les vases de terre cuite qui avaient servi à importer du vin de Grèce ou de Phénicie en Égypte, y étaient rassemblés à Memphis par les soins des fonctionnaires et on les remplissait d'eau afin d'en pourvoir les caravanes qui traversaient le désert pour se rendre en Syrie. Il est donc possible que les amphores rhodiennes aient porté du vin grec seulement jusqu'à Antioche ou

(1) Sidoine Apoll., XVII, 15, éd. Mohr ; Venantius Fortun., *Vita S. Martini*, II, 81, 82 (dans *Mon. Germ. hist. Aut., ant.*, IV) ; Grégoire de Tours, *Hist.*, VII, 29, *In gloria conf.*, 64. Cf. Solari, *Delle antiche relazioni fra Siria e l'Occidente*, I, Pise, 1916, p. 19.

(2) Hérodote, III, 16.

aux ports de Phénicie et qu'on les aient réemployées et remplies non pas d'eau — car la Mésopotamie et la Susiane n'en manquaient pas — mais de vin syrien pour acheminer celui-ci par caravanes jusqu'à Suse. De toute façon il apparaît que le vin était dès l'époque hellénistique une des marchandises d'échange que les négociants expédiaient dans l'Iran pour y payer les tissus et la soie qu'ils y allaient chercher.

Une terre cuite du Musée du Louvre (A. O. 10223) nous met pour ainsi dire sous les yeux ce transport du vin par les caravanes syriennes. Nous la reproduisons ici (fig. 1), d'après une photographie que M. Dussaud a bien voulu faire exécuter pour nous. Ce petit vase, acheté à Beyrouth mais dont la provenance exacte est inconnue, représente un chameau couché, portant sur chacun de ses flancs deux amphores solidement attachées par des cordes, de manière que les mouvements de la bête ne puissent les renverser. Sur la bosse du dromadaire, est assis, en guise de chamelier, un petit Éros potelé et rieur, qui tient les rênes à bras tendus. Sa présence paraît faire allusion aux effets du vin que contiennent les jarres. Les anciens expriment souvent, sous des formes diverses, l'idée qu'Euripide [1] a rendue par le vers :

Οἴνου δὲ μηκέτ᾽ ὄντος οὐκ ἔστιν Κύπρις

et que le proverbe latin traduit par « *Sine Libero friget Venus* [2] ».

Des terres cuites, analogues à la nôtre, mais sans le conducteur qui prête à celle-ci une intention malicieuse, ont été recueillies non seulement en Syrie, mais aussi en Asie Mineure et en Égypte [3], et la répétition fréquente du même motif est un indice de l'extension de ce commerce du vin par caravanes dont les artistes se sont inspirés si fréquemment.

FRANZ CUMONT.

(1) EURIP., *Bacch.*, 773.

(2) CIC., *Nat. deor.*, II, 23, § 60 : « Ut cum fruges Cererem appellamus, vinum autem Liberum, ex quo illud Terentii (*Eunuque*, IV, 5, 6) : « Sine Cerere et Libero friget Venus » ; cf. MINUC. FEL., XXI, 2; St JÉROME, *Epist.*, LIV, 9, 5; VALÈRE MAX., II, 1, 5.

(3) ROSTOVTZEFF, *Economic hist. of the Roman Empire*, 1996, pl. XXXVIII, 3, 4, pl. XLII, 5-6. 1° Syrie : Chameau couché portant des paniers; dans un des paniers, deux amphores; 2° Aphrodisias : Chameau semblable, portant une grande jarre et un mouton; 3° Égypte : Chameau debout, portant de chaque côté sur un bât trois amphores.

INSCRIPTION ROMAINE DU SINDJAR AU NOM DE TRAJAN

PAR

RENÉ CAGNAT

Le R. P. Scheil a reçu d'un correspondant la copie, très fautive, d'une inscription, probablement un milliaire, découverte sur un fragment de colonne, semble-t-il, au Sindjar, en pleine Mésopotamie [1].

Le texte serait le suivant :

IMEGAEUVI-
VIRNΓERU
TRAIANBOPTIMYP
DALJCVPIE GV
ONLDALJGVPTIIGW

La pierre aurait donc porté : Imp. Caesar | [Diui] Neru[a]e [f. Ne]rua | Traianus Optimus | Aug. Dacicu[s] P[ar]th[i]cus...

Il n'y a pas à tenir compte de la ligne 4, qui n'est qu'un premier essai de copie de la ligne 5, plus complète. Du surnom *Germanicus* qui devait figurer sur la pierre avant *Dacicus*, on ne voit pas trace. Par contre la fin de la 5e ligne semble bien avoir contenu le surnom de *Parthicus*, que les soldats passent pour avoir décerné à Trajan dès l'année 115 et qui lui fut conféré officiellement par le Sénat en l'année 116. S'il en est réellement ainsi, l'inscription daterait de la période comprise entre le milieu de 116 et le mois d'août 117, où mourut l'empereur.

Le document est intéressant par l'endroit où il a été trouvé.

[1] Exactement à Karsê, localité du Djebel Sindjar. Les cartes n'indiquent pas cette localité.

Sindjar est l'ancienne *Singara*, signalée par la Table de Peutinger sur la route d'Édesse à Hatra et sur celle de Zeugma à Ctésiphon[1], routes qui coupent la Mésopotamie de l'Ouest à l'Est et du Nord au Sud et joignent la province à ses voisines. Elle a, de plus, été, à différentes époques, le théâtre de batailles et de sièges, notamment à l'époque de Trajan.

On sait [2] qu'après avoir réduit l'Arménie en province, Trajan envahit le territoire des Parthes et occupa la Mésopotamie. Au cours des années 114 et 115 les places fortes du pays, Batnae, Nisibis, Singara tombèrent entre ses mains et la Mésopotamie devint, elle aussi, province romaine, sans, d'ailleurs, être résignée à son sort, ainsi qu'elle le montra en se soulevant dès l'année suivante.

L'établissement d'une route militaire, d'après cette inscription, est contemporaine des campagnes de Trajan en 116 et 117. Pour assurer le transport des troupes romaines à travers un pays d'une soumission douteuse, pour hâter la pacification complète, la construction de voies de communication solides était nécessaire. Ce qui était vrai à l'époque romaine l'est encore de nos jours.

P.-S. — Au moment où le présent fascicule allait être mis sous presse, je recevais du R. P. Mouterde la copie et la photographie de la borne milliaire du Sindjar. Le texte, ainsi que je l'avais vu, appartient au règne de Trajan et les conséquences historiques qu'on en peut tirer restent les mêmes ; mais on peut maintenant affirmer que la pierre porte :

IMP · CAES · *divi*
NERVAE F*i*L NERV
TRAIANVS OPTIMVS ·
AVG · G*er*MANICVS ·
DACICVS *par*THICVS
PONTIF *max t*RIB *potes*
tate

RENÉ CAGNAT.

[1] Table de Peutinger, Éd. Fortia d'Urban, p. 304 et 305.

[2] DE LA BERGE, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 170 et suiv. ; MOMMSEN, *Hist. rom.* (trad. franç.), X, p. 236.

LES ROUTES ANCIENNES EN HAUTE-DJEZIREH [1]

PAR

LE R. P. POIDEBARD s. j.

Cette note est le résumé d'observations faites en avion, en mai 1925, au cours d'une mission effectuée pour la Société de Géographie. Le but de la mission était la continuation d'une étude entreprise en Perse en 1918 sur les routes historiques et actuelles de l'Asie antérieure. Peut-être quelques-uns des documents recueillis, au cours de ce voyage au delà de l'Euphrate, sur l'ancien réseau routier de Haute-Mésopotamie, intéresseront-ils les archéologues.

Comme je le dirai plus loin, dans l'exposé de la méthode employée, les observations faites en avion ont été contrôlées par des observations à terre, par l'interrogatoire des chefs de caravanes et des principaux chefs de tribus sur les pistes pratiquées actuellement entre les anciens points historiques de la région. Elles seront fixées également par des photographies aériennes en cours d'exécution. On ne doit considérer cette étude que comme une première reconnaissance d'exploration générale devant guider des recherches ultérieures.

I. — Secteur étudié.

Le secteur étudié dans cette reconnaissance comprend la région suivante : cours du Bas-Khabour, de l'Euphrate (plus exactement de Souar) à Hassetchè, et toute la région située entre le Haut-Khabour, la ligne ferrée (frontière turco-syrienne) et la frontière irakienne.

Cette partie de Haute-Mésopotamie sous mandat français prend le nom de Haute-Djezireh (Kazas d'Hassetchè et de Tell Tchollek).

La carte de H. Kiepert, *Formae Orbis Antiqui*, Tab. V, *Syria, Mesopotamia, Assyria et Armenia Major* (édition 1910), donne comme *viae incertae* toutes

[1] Communication lue au Congrès archéologique de Syrie et de Palestine. Beyrouth, avril 1926.

les routes anciennes comprises entre l'Euphrate, la route de Zeugma à Bezabdè par Batnae, Carrhae, Resaina et Nisibis et la chaine du Sindjar [1].

II. — Méthode d'observation.

La rareté des fouilles opérées dans cette région (les seules fouilles effectuées sont celles de Layard à Tell Ajaje (Araban) et d'Oppenheim à Tell Halef (près de Ras el Aïn : Resaina, Fons Scabore), l'absence d'inscriptions relatives aux noms des localités et des routes indiquées dans les « Itinéraires » et l'absence de bornes milliaires rendent difficile l'établissement sur le terrain du tracé exact de l'ancien réseau routier.

La nature du sol ne nécessitait pas de chaussées solidement établies autres que des *viae terrenae;* les cours d'eau, aux bords souvent encaissés, permettaient l'usage de simples passerelles de bois. Seuls quelques points de passage solidement établis présentent des ruines de ponts de pierre : Sefayan, Hassetchè, pont sur le Djirdjib à l'est de Ras el Aïn, pont sur le Nahr Konatri au sud-est de Nissibin, etc. (cf. Pl. XVIII, 1).

En dehors des ruines de ponts en pierre aux points de passage plus importants, de gués naturels, de traces de puits anciens sur certaines pistes et des alignements de tells artificiels dans la plaine, on trouve très peu de documentation sur le terrain, tant que des recherches plus approfondies et des fouilles n'auront pas été faites méthodiquement.

Au mois de mai 1925, ayant eu à survoler plusieurs fois, dans des conditions d'observation particulièrement favorables, le bassin du Khabour et de ses affluents, j'ai tâché de noter certaines grandes lignes de l'ancien réseau routier de Haute-Mésopotamie, en me fondant sur les points de repérage suivants :

a) Positions des places anciennes importantes certainement déterminées : Resaina, Marde, Amoudis, Dara, Singara, Lac Biberaci ;

b) Passages de rivière marqués par des ruines de ponts ;

c) Points d'eau anciens, signalés par des restes de puits ;

d) Alignements des tells et leurs carrefours ;

[1] Sur l'ancien réseau routier de Haute-Mésopotamie, cf. Miller, in *Itineraria romana*, carte 241, pp. 741-742 et carte 243, pp. 751-752 ; Chapot, *in* Saglio-Pottier, *Dict. des Antiqu. gr. et rom.*, s. v. *Viae*, fig. 7439, p. 810.

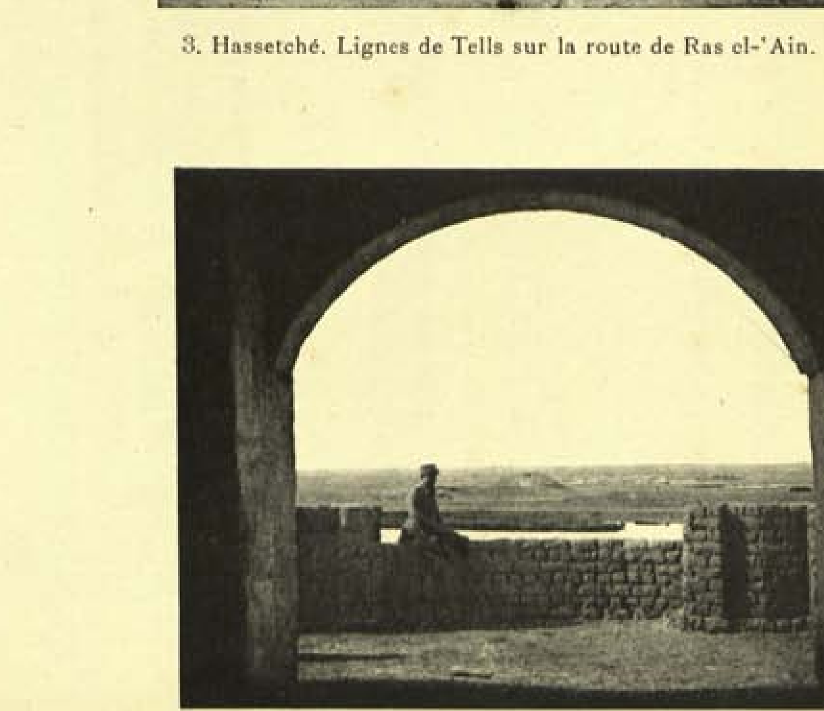


1. Hassetché. Tell Hsaka et le fleuve Khabour.

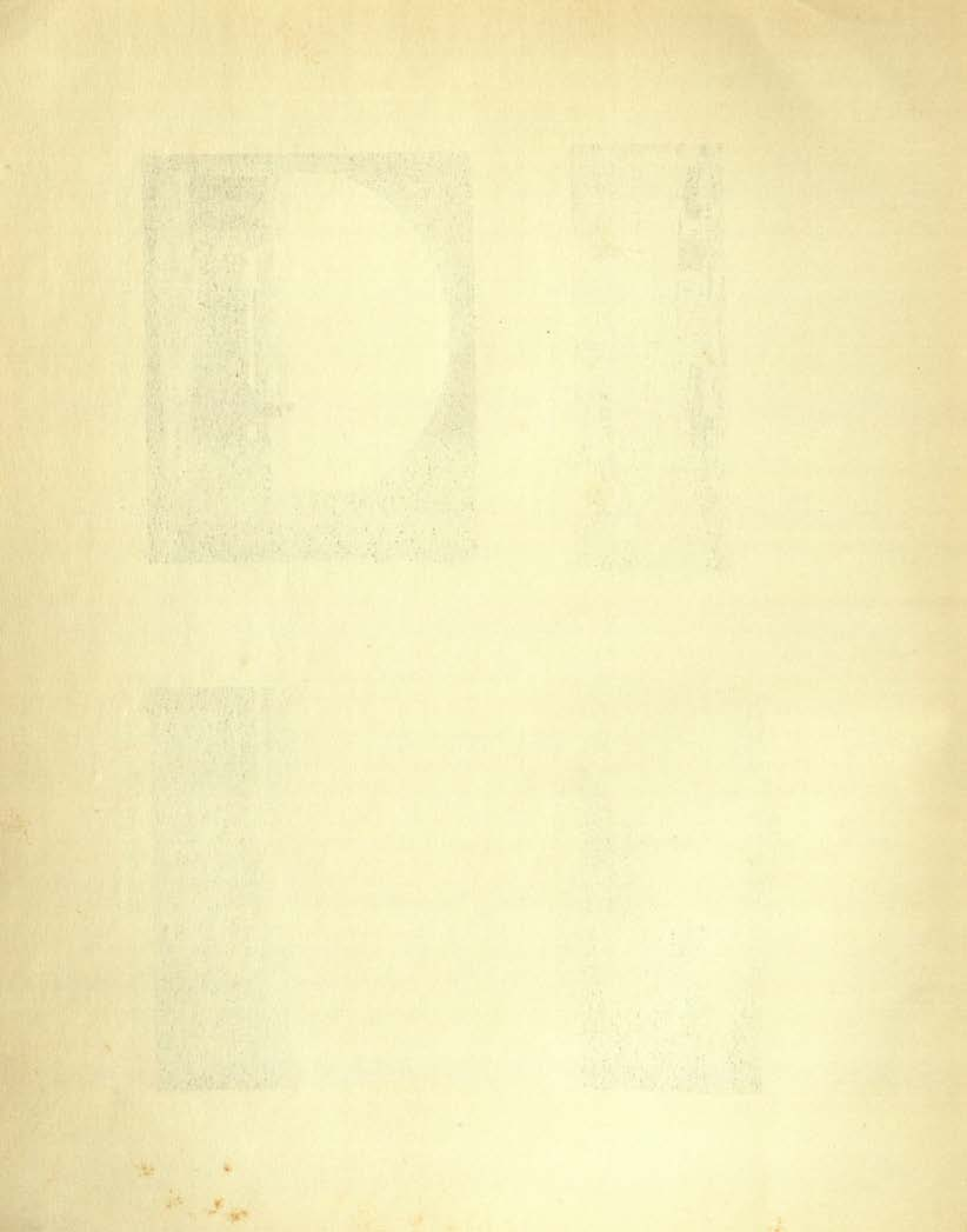
3. Hassetché. Lignes de Tells sur la route de Ras el-'Ain.



2. Tells du confluent du Djaghdjagh, vus de Tell Hsaka, à l'aube.



4. Tell Bint, vu du poste militaire de Tell Hsaka.



e) Pistes actuelles de caravanes le long de ces alignements de tells.

On verra plus loin le résultat de cette méthode d'observation.

Peu apparent, vu de terre, ce réseau ancien de communications apparaît très net, quand on s'élève à 1.500 mètres d'altitude. Il suffit d'éviter les heures de reverbération du sol et de voler, soit immédiatement après l'aube, soit avant le coucher du soleil. L'avion est un observatoire élevé et mobile qui permet une étude précise du terrain avec un horizon très étendu.

La limpidité de l'atmosphère, particulière à la Haute-Djezireh, surtout aux heures matinales ou tardives, permet l'observation à longue distance avec des points de repérage certains : positions des villes anciennes qui jalonnent la route de Zeugma au Tigre. De la région d'Hassetchè l'observateur aérien aperçoit avec netteté les positions de Constantina (Veran Chéhir) au pied du Karadja Dagh, de Resaina et Fons Scabore (Ras el Aïn), d'Amoudis (Amoudiè) et Dara, de Nisibis (Nissibin). Au sud-est apparaissent le lac Biberaci (lac Katouniè) et la direction de Singara (Beled Sindjar). La forêt de tells artificiels qui parsème la plaine et semble, vue de terre, dans un ordre incertain, prend, pour l'observateur aérien, l'aspect de grandes avenues et de lignes nettes rejoignant les grands centres historiques et les points de passage importants des cours d'eau.

Les instruments employés pour l'observation étaient une carte au 1/200.000e fixée sur la planchette du poste de l'observateur et une boussole compensatrice placée tout près de la planchette. Je dois reconnaître immédiatement que le plus utile instrument d'observation était le pilote lui-même, mis aimablement à ma disposition par l'état-major de l'Armée du Levant pendant mes vols autour d'Hassetchè. Le matin, au lever du jour, à l'heure où les silhouettes des montagnes se détachaient à l'horizon avec netteté, nous montions sur la terrasse du Bordj militaire qui couronne l'ancien Tell Hsaka et domine la plaine jusqu'à Mardin et au Sindjar. Sur la carte, j'indiquais les points fixes à étudier pendant la reconnaissance. Si j'ai pu recueillir quelques documents sur les itinéraires anciens de Haute-Djezireh, je le dois au lieutenant de La Ferté, du 39e Régiment d'aviation, qui, au cours des vols se maintenant toujours à vitesse constante et à la hauteur uniforme de 1.500 mètres, mettait les objectifs en bonne lumière et passait, avec la précision mathématique du pilote spécialiste des bombardements, juste au-dessus des points de passage de rivières et des tells

importants où je prévoyais un carrefour de routes. Au-dessus de certains tells, un virage lent exécuté à plus basse altitude, permettait d'en étudier la plate-forme avec des ombres obliques qui font ressortir les moindres vallonnements du terrain. Un signe du pilote m'indiquait les points que j'avais au départ désignés sur la carte pour la reconnaissance. Avec un aide aussi précis, je pus, au cours des cinq vols d'étude effectués au-dessus du bassin du Khabour, travailler devant ma carte et ma boussole comme à la table confortable d'un observatoire fixe.

Le contrôle des observations aériennes était fait, au retour à Hassetchè, soit dans des reconnaissances à terre, soit dans l'interrogatoire minutieux des chefs de caravanes sur les pistes actuelles correspondant aux alignements de tells observés. Je fus aidé dans ce travail par deux officiers au courant de toute la région comprise entre Nissibin, Ras el Aïn et le Djebel Sindjar : le capitaine Mondielli, chef du secteur d'Hassetchè, et le lieutenant Terrier, chef du Service de renseignements de Haute-Djezireh.

III. — Observations aériennes. (Mai 1925.)

Pl. XXII.

A. — *Route du Bas-Khabour.* (*De Bessirèh à Hassetchè.*)

Pl. XX.

Vols du 4 mai (Deir ez Zor-Souar-Hassetchè) et du 13 mai (Hassetchè, Souar-Deir ez Zor).

C'est la route ancienne de Circesium (dernier poste du *Limes* romain de l'Euphrate) au coude de l'Aborras, confluent du Saocoras ou Mygdonius. Cette route avait comme aboutissement au nord sur la route de Zeugma au Tigre, soit Nisibis, soit Dara [1]. La carte archéologique de Kiepert ne marque pas l'itinéraire longeant le Djaghdjagh jusqu'à Nissibin.

Les tells importants qui jalonnent à intervalles réguliers le cours du Bas-Khabour à partir de l'Euphrate, donnent, vus de haut, l'aspect très net d'une

[1] Cf. Chapot, *loc. cit.*, fig. 743), p. 840; Pauly-Wissowa, s. v. *Limes*, XIII, 1, col. 651.



1. Sefayan. Barrage.



2. Sefayan. Barrage
et au fond Tell Bizari.



3. Sefayan. Barrage (Cliché Terrier).



4. Silhouette de Tell Bizari.



5. Tell Hamidi, vu du N.-E.





1. Tell Tartab et ligne double de Tells vers Nisibin.
Au fond le Djébel Tour (Masios).



2. Tell Tartab. (Cliché Terrier).



3. Tell Tartab (Cliché Terrier).



4. Tell Halef, près des sources du Haut Khabour.
(Cliché Terrier).



solide route frontière, d'un *limes intérieur*, disposé en arrière du *limes extérieur* situé dans le désert de l'est, zone des tribus nomades entre l'Aborras et Hatra [1].

Les principaux tells du Bas-Khabour, de Bessirèh (Circesium) à Hassetchè, ont été étudiés par Herzfeld et Sarre, mais la plupart n'ont pu être visités que très rapidement au cours de leur voyage [2], il est regrettable qu'aucun sondage n'ait pu être opéré. Néanmoins cet itinéraire donne des indications précieuses pour la détermination de l'âge probable et de l'origine des tells. Il serait à souhaiter que tous les tells du bassin de Khabour pussent être étudiés suivant la même méthode graphique : des comparaisons intéressantes sortiraient certainement d'un ensemble de croquis complétant ceux d'Herzfeld. La photographie aérienne et des sondages de reconnaissance permettraient de diriger la recherche d'un champ de fouilles en région assyrienne.

Voici les remarques complémentaires au texte d'Herzfeld que m'ont suggérées les observations d'avion faites avec la carte de cet itinéraire sous les yeux (cf. Pl. XXI).

1° *De Bessirèh à Tell Cheddadè*, les tells les plus nombreux et les plus importants apparaissent situés sur la rive droite du Khabour : Tell Fudaïn, Tell Souar, Tell Husseïn, Tell Markada, Tell Cheddadè, en particulier, dominent la plaine.

La carte d'Herzfeld, complétée par la carte au 1/200.000e française, nous indique que les rares tells de la rive gauche sont généralement placés en face d'un passage de rivière et formaient vraisemblablement « tête de pont » au point de vue militaire.

A partir de Cheddadè, les tells sont situés sur les deux rives, plus nombreux même sur la rive gauche jusqu'au coude du Khabour, à hauteur d'Hassetchè.

La carte ne signale de restes de pont qu'à Tell Ajaje. (A Markada, Herzfeld marque une ruine pouvant être restes de pont.) Mais, devant les tells de Souar et de Markada, des rapides sont indiqués, dont il serait intéressant d'explorer le sol rocheux pour en déterminer l'origine naturelle ou artificielle.

La frontière romaine apparaît donc, de haut, très nette avec ses stations principales, retranchée sur la rive droite du Khabour, de Bessireh à Ched-

[1] Cf. PAULY-WYSSOWA, *loc. cit.*, col. 655.

[2] *Archaelog. Reise im Euphrat und Tigris-Gebiet*, I, pp. 175 à 199.

dadè, et occupant les deux rives, de Cheddadè au coude du Khabour. Mais les fouilles pratiquées par Layard à Tell Ajajé ('Araban) ainsi que les observations faites par Herzfeld sur l'origine des principaux tells, nous montrent que nous avons, au-dessous de nous, une importante voie de communication bien antérieure à l'époque romaine :

2° *Les tells principaux sont à des distances régulières.* — On le remarque de suite au chronomètre, l'avion marchant à vitesse uniforme. Voici, d'autre part, les distances relevées au curvimètre sur l'itinéraire d'Herzfeld :

Rive droite.

Tell	Distance	
Bessirèh		
	28 km.	
Tell Fudaïn		
	18 km.	
Tell Souar		
	14 km.	28 km.
Tell Hussaïn		
	14 km.	
Tell Markada		
	20 km.	
Tell Fedghami		
	18 km.	
Tell Cheddadè		
	25 km.	
Tell Ajaje		
	18 km.	
Tell Cheikh Sleb		
	18 km.	
Tell Hsaka		

Rive gauche.

Tell	Distance	
Tell Ajaje		
	18 km.	28 km.
Tell Taban		
	10 km.	
Tell Ténénir		
	10 km.	26 km.
Tell Radjaman		
	14 km.	
Pont Sefayan		
	2 km.	
Tell Bizari [1]		
	26 km.	
Tell Brak		
	16 km.	
Tell Hamidi		
	32 km.	
Nissibin		

La régularité de ces distances indique clairement la présence d'une route d'étapes, le long du Bas-Khabour [2]. Herzfeld n'a pas fait ressortir, dans son texte, ce document intéressant fourni par son itinéraire.

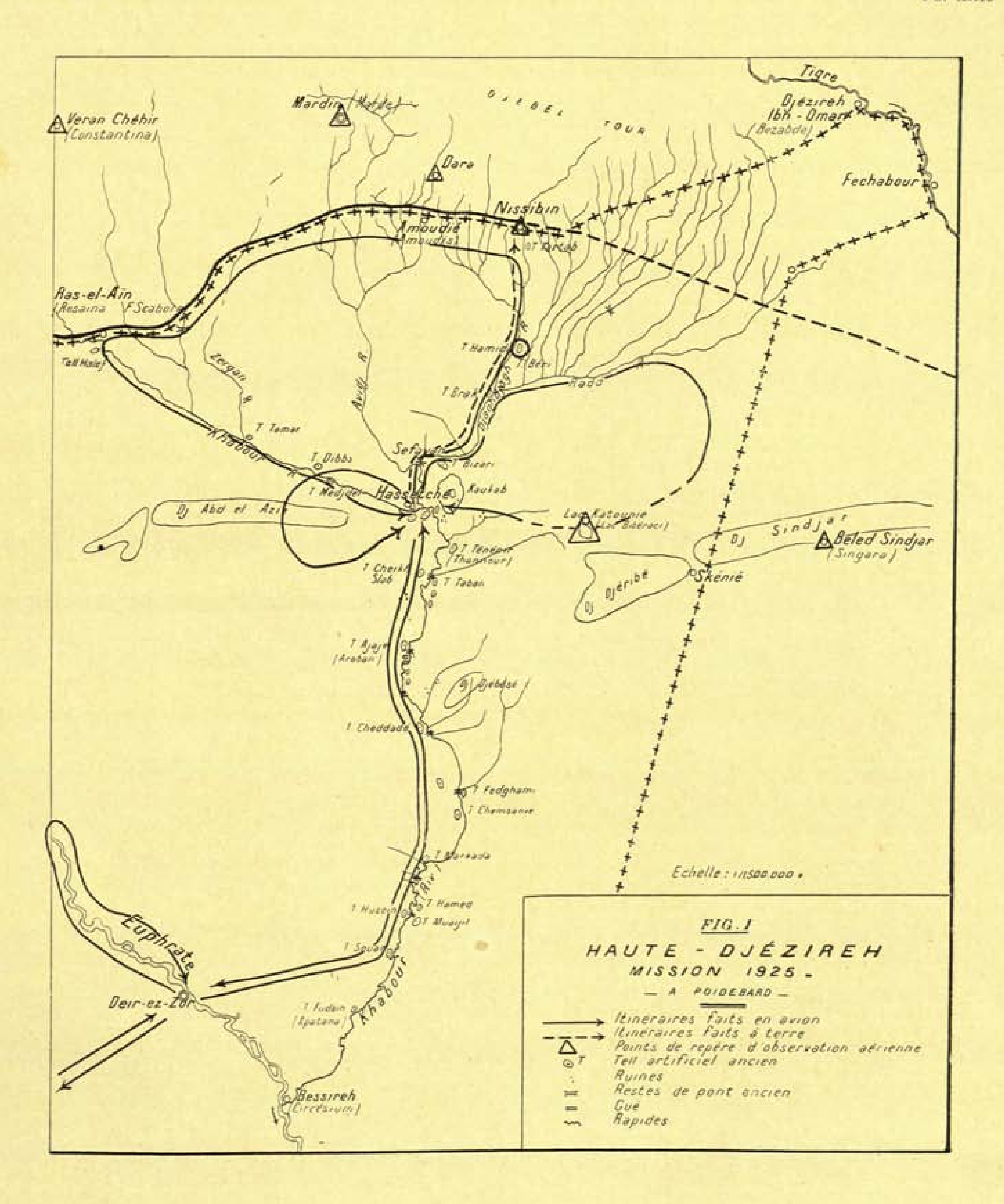
B. — Route du Haut-Khabour. (*D'Hassetchè à Ras el Aïn.*)

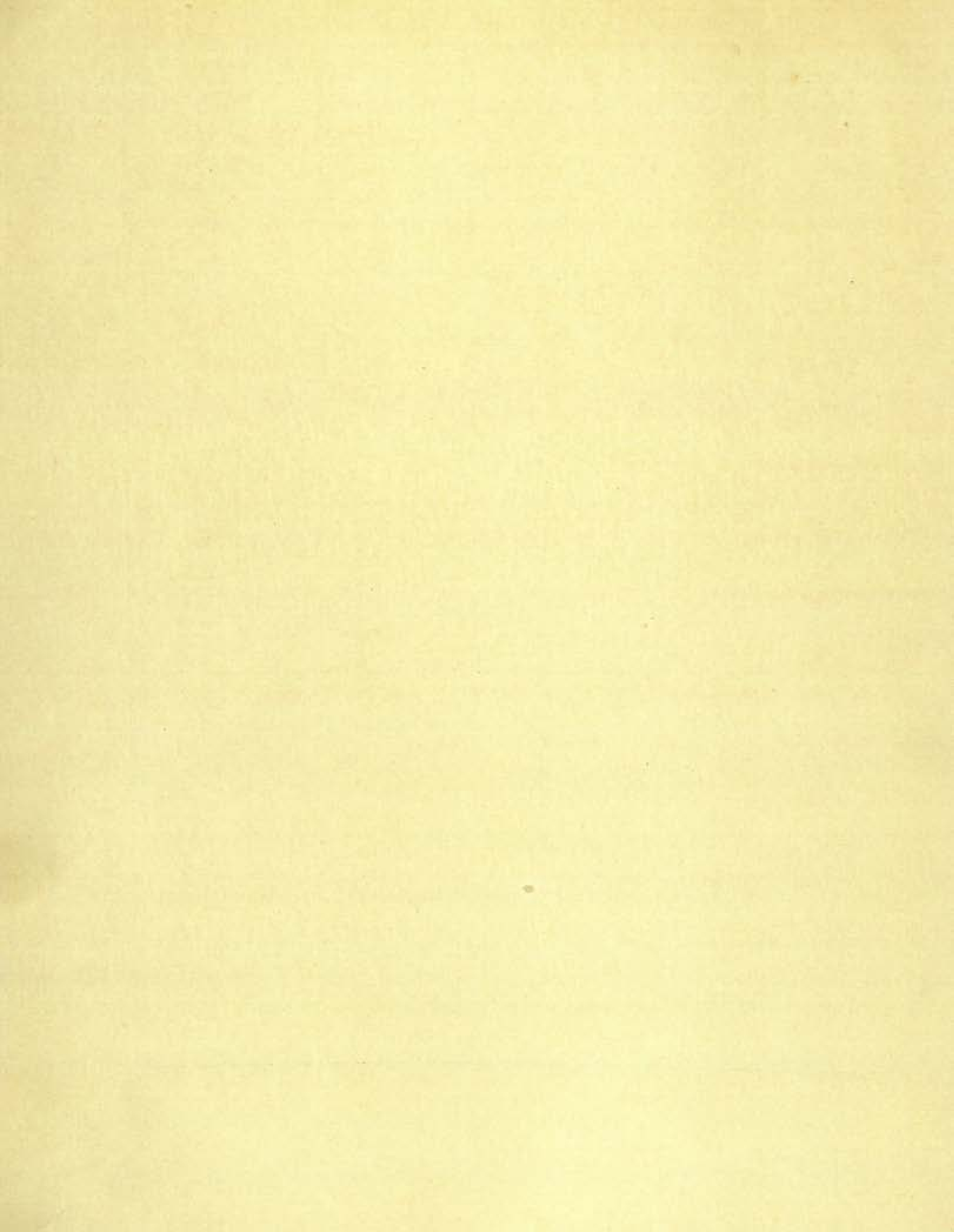
Pl. XXI et XXII.

Vol du 5 mai 1925. — C'est l'ancienne route de Thannour (Tell Ténénir) à Resaina-Fons Scabore (Ras el Aïn) suivant le cours de l'Aborras. Elle faisait partie de l'itinéraire Carris (Haran)-Hatra (el Hadr) par Resaina, Birrali, Thallaba, Thubida, lac Beberaci et Singara. Les positions de Birrali, Thallaba et Thubida ne sont pas encore exactement déterminées. Un autre itinéraire Carris-Hatra, passait au sud du Djebel Abdel Aziz par Tigubis et Alaina : iti-

[1] L'itinéraire d'Herzfeld s'arrête à Tell Bizari. On l'a complété jusqu'à Nissibin. Entre Tell Hamidi et Nissibin, on trouve, comme tells intermédiaires : Tell Abou Douil, 16 km. ou Tell Tchollek, 14 km.

[2] Cf. Miller, *op. cit.*, Einleitung, p. xii.


FIG. I
HAUTE - DJÉZIREH
MISSION 1925.
— A. POIDEBARD —
Itinéraires faits en avion
Itinéraires faits à terre
Points de repère d'observation aérienne
Tell artificiel ancien
Ruines
Restes de pont ancien
Gué
Rapides
Echelle : 1/1500 000
Tigre
Djézireh Ibn-Omar
(Bezabde)
Fechabour
Mardin
Dara
Veran Chéhir
(Constantina)
Nissibin
Amoudié
Ras-el-Aïn
Hassetche
Kaukab
Dj Abd el Aziz
Dj Sindjar
Beled Sindjar
(Singara)
Skénié
Dj Djéribé
T Cheddadé
T Fedgham
T Chemsanié
Euphrate
Deir-ez-Zor
Khabour
Bessireh
(Circésium)



néraire plus court, mais moins important, semble-t-il, que celui qui longeait les riches localités du Haut-Khabour. Dans l'antiquité, les pentes méridionales du Djebel Abdul Aziz couvertes de forêts étaient certainement plus arrosées et plus habitables qu'actuellement [1].

Survolé de Ras el Aïn à Hassetchè, le Haut-Khabour a l'aspect d'une voie de communication importante. Le cours de la rivière est entièrement jalonné, à intervalles réguliers d'une double ligne de tells situés sur les deux rives [2].

C. — *Route du Djaghdjagh.* (*Hassetchè-Nissibin.*)

Pl. XXI et XXII.

Route conduisant du coude de l'Aborras (Tell Hsaka dont on n'a pas encore déterminé le nom ancien) ou de Thannour (Tell Ténénir) à Nissibis. Cette ancienne route n'est marquée ni dans Kiepert, ni dans Chapot, ni dans Miller. Je l'ai survolée deux fois, les 5 et 6 mai et suivie une fois à terre. Elle présente l'aspect d'une voie de communication importante, jalonnée à intervalles réguliers de tells dont certains dominent sensiblement les autres : Tell Bizari (près du pont de Sefayan), Tell Brak (au confluent du Djaghdjagh et du Radd), Tell Béri et Tell Hamidi. Nous avons noté plus haut les distances de ces tells : Tell Ténénir-Tell Bizari, 26 km. ; Tell Bizari-Tell Brak 26 km. ; Tell Brak-Tell Hamidi, 16 km. ; Tell Hamidi-Nissibin, 32 km. La carte exacte du cours du Djaghdjagh et de la position des tells n'existe pas encore [3]. Des sondages donneraient certainement des indications intéressantes, car nous nous trouvons là en région assyrienne. Tell Hsaka, Tell Bizari et Tel-Hamidi ont des silhouettes qui semblent plus anciennes que celles de l'époque romaine.



Fig. 1. — Hassetchè. Tell Bint et restes du pont ancien sur la digue du Khabour.

(1) Cf. Miller, *loc. cit.*, carte 241, p. 741-742.

(2) Cette constatation paraît indiquer que le principal itinéraire ancien passait au nord du Djebel Abdul Aziz. Il y avait certainement un itinéraire méridional ancien au sud du Djebel Abdul Aziz.

(3) Cf. Oppenheim, *Vom Mittelmeer*, pp. 24-29.

D. — *Carrefour d'Hassetchè.*

En amont du confluent du Khabour et du Djaghdjagh, la position du carrefour d'Hassetchè est nettement marquée par quatre Tells qui se font face deux à deux de chaque côté du Khabour. Sur le Tell Hsaka (le Tell du Bordj militaire actuel) un puits romain a été retrouvé, ainsi qu'une ancienne canalisation. A ses pieds, dans le lit du Khabour, au milieu de la digue actuelle, on voit des restes de piles de pont.



Fig. 2. — Sefayan. Restes de pont.

Le carrefour d'Hassetchè doit être pris dans un sens plus large et envisagé comme comprenant trois points de passage de rivières importants ; Tell Ténénir (10 km. en aval), Hassetchè (au confluent) et Sefayan (10 km. en amont sur le Djaghdjagh). Il était le point de croisement des routes anciennes:

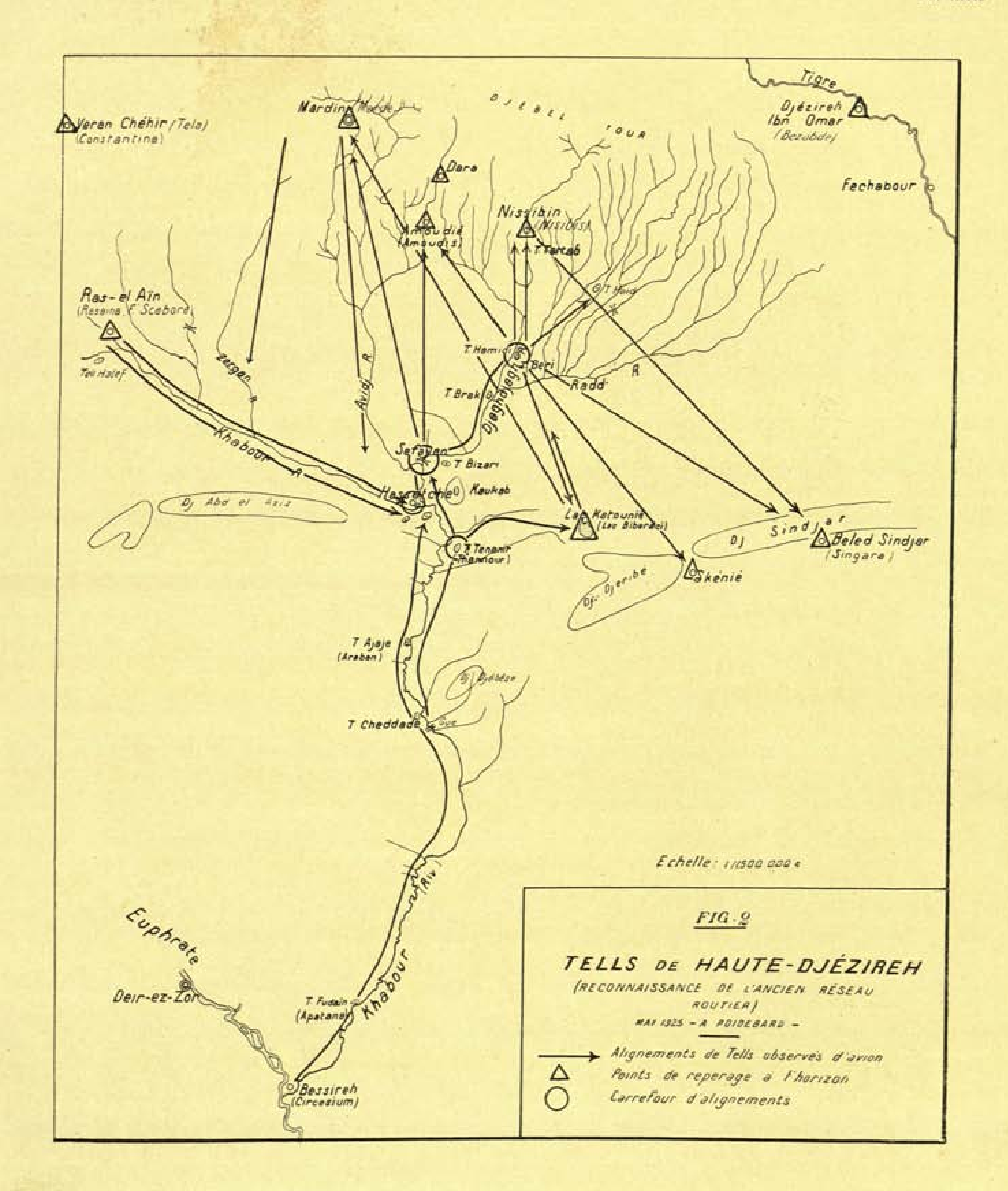
1° Routes venant de Nissibis, de Mardes et de Dara et se dirigeant sur Circesium.

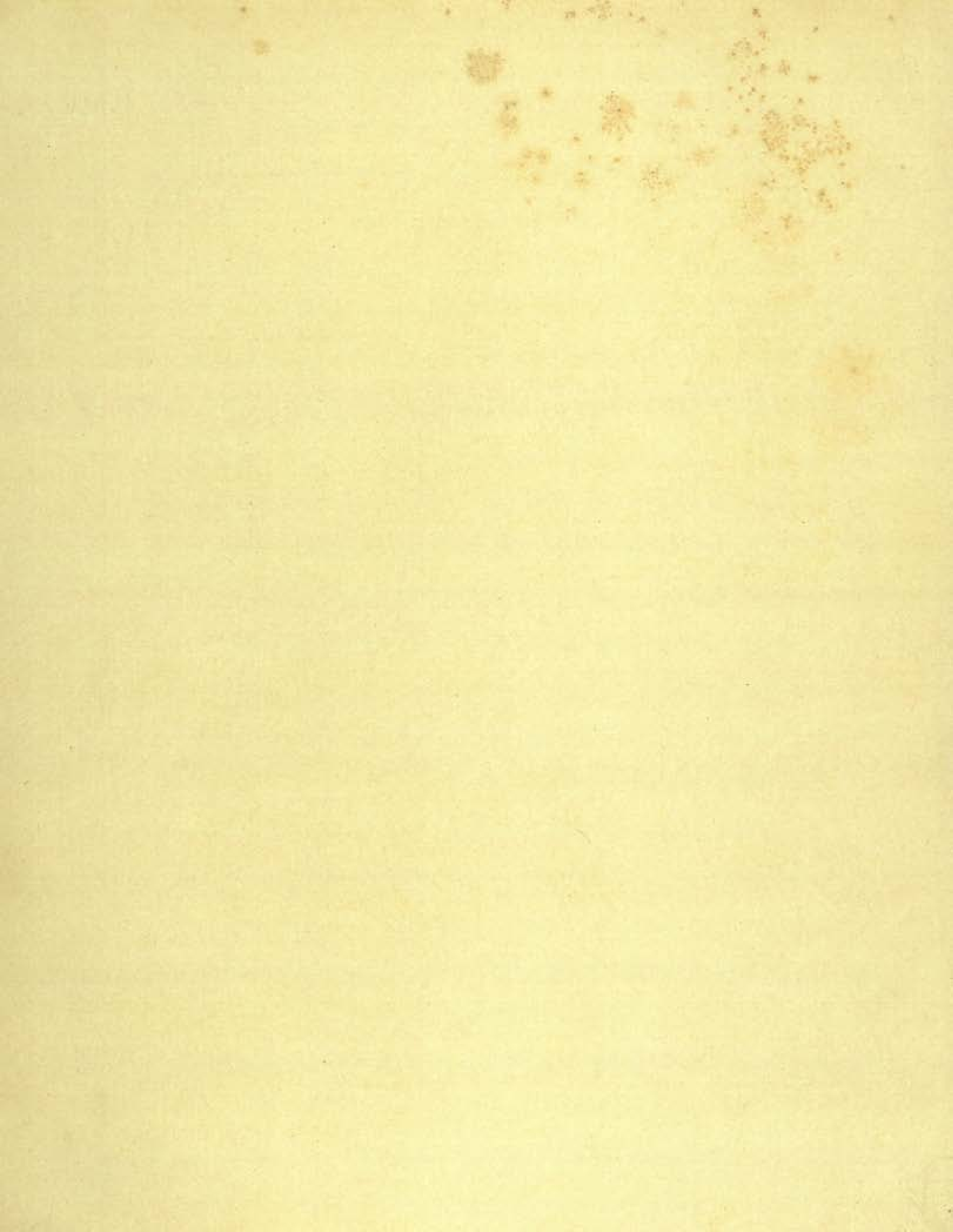
2° Route venant de Zeugma, Carris et Resaina et allant sur Singara et Hatra.

Ces routes étaient certainement utilisées bien antérieurement à l'époque romaine et assyrienne. Elles sont les itinéraires naturels de grande communication entre le plateau d'Asie Mineure et les plaines de l'Euphrate et du Tigre. Herzfeld a retrouvé des silex taillés sur plusieurs tells de la région d'Hassetchè. Il serait important que des recherches sérieuses fussent entreprises sur certains tells du bassin du Khabour et de ses affluents.

E. — *Carrefour de Sefayan.*

Le point de Sefayan se présente sous l'aspect d'un point de passage important, marqué par des ruines de pont sur le Djaghdjagh et des traces de ville ancienne : barrage en blocs de basalte, vallonnements d'apparence artificielle


Veran Chéhir (Tela)
(Constantina)
Mardin
Dara
Amoudié
(Amoudis)
Nissibin
(Nisibis)
T. Tartab
Djézireh
Ibn Omar
(Bezabde)
Tigre
Fechabour
Ras-el Aïn
(Reseina F. Scabore)
Tell Halef
Zergan
Avidj
Khabour
Sefayan
T. Bizari
Kaukab
Hassetché
Dj Abd el Aziz
T. Hamidi
T. Beri
Radd
T. Brak
Djeghdjegh
Les Katounié
(Les Biberaci)
T. Tenenir
Dj Sindjar
Beled Sindjar
(Singara)
Skénié
Dj Djeribé
T. Ajaje
(Araban)
T. Cheddade
Echelle: 1/1500 000
Euphrate
Deir-ez-Zor
T. Fudain
(Apatana)
Khabour
Bessireh
(Circesium)
FIG. 2
TELLS DE HAUTE-DJÉZIREH
(RECONNAISSANCE DE L'ANCIEN RÉSEAU ROUTIER)
MAI 1925 - A. POIDEBARD -
Alignements de Tells observés d'avion
Points de reperage à l'horizon
Carrefour d'alignements



dans le voisinage immédiat et dominant tout à 2 kilomètres du pont, le Tell Bizari sur la rive gauche.

C'est près de là que Herzfeld marque l'emplacement probable de la ville de Thalaba, en se guidant sur les distances indiquées par la Table de Peutinger (Fons Scabore XLIII MP Birrali XXVIII Thalaba). La distance de Ras el Aïn à Sefayan est voisine, en effet, de 71 MP (104 km. environ) [1].

Observations aériennes. — En survolant Sefayan à trois reprises, je notais des alignements de tells, reliés aujourd'hui par des pistes de caravanes :

1° *Ligne de tells en direction Citadelle de Mardin-Ouest d'Hassetchè, en suivant la vallée de l'Avidj* (affluent du Djaghdjagh dont l'embouchure est tout près de Sefayan).

Sur cet alignement les caravaniers me signalèrent un puits ancien à Tell Beidar.

2° *Ligne de tells en direction Citadelle de Mardin-Pont de Sefayan.*

3° *Ligne de tells en direction Sefayan-Amoudiè-Dara.* Cette ligne marque vraisemblablement la route frontière romaine après 363 [2].

4° *Ligne de tells vers Nissibin sur les deux rives du Djaghdjagh.*

5° *Ligne de tells vers Hassetchè et Tell Ténénir, le long du Djaghdjagh et du Khabour.*

F. — *Carrefour de Tell Hamidi.*

En approchant du confluent du Radd avec le Djaghdjagh, on comprend, d'après l'importance des tells, qu'on approche d'un carrefour des voies de communications anciennes. Les masses de Tell Brak, de Tell Béri et de Tell Hamidi dominent la plaine de très loin. Le spectacle est impressionnant, car on aperçoit au nord le Massius (Djebel Tour) et au sud le Djebel Sindjar, tous deux fermant l'horizon. Nous devons être sur le passage des routes commerciales et militaires qui faisaient communiquer les positions avancées vers le Tigre (Nissibis ou Dara) avec Singara.

En arrivant à la hauteur de Tell Brak, je notai *un alignement de tells en direc-*

(1) Herzfeld, *op. cit.*, p. 191 ; cf. Oppenheim, *op. cit.*, p. 27.

(2) Cf. Pauly-Wissowa, *loc. cit.*, col. 651.

tion Mardin-lac Katouniè. De terre quelques jours plus tard, je revis cet alignement du haut de Tell Brak.

En arrivant au-dessus de Tell Hamidi, j'aperçus les alignements suivants :

1° *Ligne vers Amoudiè et Dara.*

2° *Ligne importante, parfois double, vers Nissibin, le long du Djaghdjagh.*

3° *Ligne vers Tell Haïd*, direction nord-est.

4° *Ligne de tells vers le lac Katouniè* (cette ligne fut vérifiée de terre, en sens inverse, par le lieutenant Terrier, du village de Katouniè).

5° *Ligne de tells vers le col de Skéniyè*, coupure entre le Djebel Sindjar et le Djebel Djéribè.

6° *Ligne de tells vers Bèlèd Sindjar* (Singara).

7° *Ligne de tells vers Tell Ténénir* (ligne repérée de terre par le lieutenant Terrier).

G. — *Route Nissibin-Beled Sindjar.*

Dans mon vol du 5 mai, je ne m'écartais pas assez à l'est de Nissibin pour pouvoir étudier cet alignement. Je l'observai de Tell Tartab (au sud de Nissibin) quelques jours après, dans une reconnaissance à terre.

Cet alignement de tells en direction Nissibin-Belèd Sindjar marque l'ancienne route Nissib-Singara-Hatra indiquée par la Table de Peutinger. Elle est indiquée dans la carte archéologique de Kiepert. Dans cet alignement se trouve les restes du pont ancien signalés par Kiepert sur le Wadi el Kotrani, au sud-ouest de Tell Gharasè.

Conclusion.

Cette reconnaissance aérienne en Haute-Djezireh, faite rapidement au cours d'une mission géographique, nous fournit quelques précisions d'ensemble sur l'ancien réseau routier. Grâce aux alignements de tells observés de haut, en concordance avec les positions des villes anciennes et des points de passage de rivières pris comme repérage, 13 itinéraires et 3 carrefours ont pu être notés sur la carte.

Cette reconnaissance demande à être complétée à terre, avec l'aide d'un archéologue, par un relevé exact de la position et de la configuration des

tells, par des photographies aériennes et terrestres et des coups de sonde donnés en certains points.

L'étude des tells de Haute-Djezireh nous donne des précisions importantes sur le *limes* oriental des époques romaine et byzantine, entre l'Euphrate et le Tigre. Elle nous apporterait, si on pouvait la compléter, une documentation plus importante encore sur les voies de communication et les villes des civilisations plus reculées. Les découvertes de Layard et d'Oppenheim [1] nous prouvent l'intérêt de recherches méthodiques entreprises dans cette région.

A. Poidebard.

[1] *Op. cit.*, p. 175.

BIBLIOGRAPHIE

G. Fougères, G. Contenau, R. Grousset, P. Jouguet, J. Lesquier. — **Les premières civilisations** (*Peuples et civilisations,* Histoire générale publiée sous la direction de Louis Halphen et Ph. Savignac, 1er volume). Un volume in-8° de VIII, 437 pages, 1 tableau synchronique et 3 cartes hors texte. Paris, Félix Alcan, 1926.

Le premier volume de cette publication, qui formera une histoire générale de l'humanité depuis les origines jusqu'à nos jours, offre un résumé de l'histoire du monde oriental et grec; il constitue une mise au point des découvertes récentes, où l'on embrasse d'un seul regard, selon l'ordre chronologique, l'histoire des peuples de l'antiquité.

MM. Halphen et Savignac ont su grouper des spécialistes éprouvés et les différentes parties, ébauchées déjà en ce qui concerne l'Égypte et l'Asie Antérieure par J. Lesquier, il y a dix ans, sont successivement traitées par MM. Fougères (Grèce et mer Égée), Contenau (Perse, Mésopotamie, Asie Mineure, Syrie et Palestine), Jouguet (Égypte), Grousset (Les Indo-Européens), qui se sont pliés au programme de la collection dont l'objet est de ne retenir que les faits « dominants ».

En ce qui concerne l'Asie, nous nous permettrons de regretter que la place lui ait été un peu trop mesurée. L'importance de ces régions pour les débuts de la civilisation et la nécessité de la mieux faire connaître devaient incliner à un traitement de faveur.

Le livre premier part des temps préhistoriques et descend jusqu'au second millénaire. Il étudie :

1° *L'Égypte jusqu'à l'époque de sa « maturité ».* — L'auteur montre qu'avant l'époque thinite une infiltration sémite s'est produite dans le Delta et que le mélange a donné la civilisation de Negadah. Les analogies relevées sur le couteau de Djebel el-Arak avec la figure du héros oriental est en faveur de l'hypothèse asianique des Horiens dont la civilisation se conserve à Hiéraconpolis. On définit ensuite l'organisation sociale, l'évolution religieuse, l'art et l'expansion de l'Égypte dont les relations avec la Syrie, déjà à l'époque de Mykérinos d'Ouna, de Pepi et plus tard sous les pharaons de la XIIe dynastie, ont été confirmées par les fouilles de Byblos.

2° *L'Asie occidentale.* — C'est à Suse, où une nécropole, reposant sur le sol vierge, nous a fourni un mobilier contenant une céramique à décor déjà évolué, que les fouilles ont révélé « les traces les plus

anciennes de la civilisation de l'Asie antérieure », civilisation dont l'origine aurait été retrouvée dans le Turkestan russe. Mais est-il certain qu'on puisse comparer la céramique d'Anau avec celle de Suse? Au niveau suivant on croit saisir une transformation due à de nouveaux éléments ethniques. Cette civilisation se retrouverait au pays de Sumer, en Haute-Syrie[1], dans le Caucase, en Palestine, mais on ne dit pas en quoi cette civilisation est spécifiquement élamite.

Après une période sumérienne connue principalement à Lagash (Tello), le royaume d'Agadé met en scène les Sémites. La théorie du berceau des Sémites en Arabie est repoussée : s'ils venaient du golfe Persique, il faudrait supposer qu'ils se seraient répandus tout d'abord aux embouchures du Tigre et de l'Euphrate; or, cette région « offre le moins de traces d'influence sémitique primitive ». Par contre, on trouve un foyer sémitique ancien en Haute-Syrie et c'est d'Amurru que surgissent les rois d'Agadé — avec Sargon l'ancien — et plus tard la première dynastie babylonienne. L'auteur remarque que les Sémites portent l'arc qu'on ne trouve pas dans l'armement sumérien; il signale cependant sur la céramique de la première période de Suse, un guerrier (?) tirant de l'arc. Après une renaissance sumérienne, notamment au temps de Gudéa, la première dynastie babylonienne s'installe pour plusieurs siècles. L'expansion de la civilisation mésopotamienne en Syrie, à l'époque de Hammurabi, est confirmée par les fouilles. C'est le moment où

[1] Au lieu de Sakié Geuzi (p. 78), il faut lire Saktche-Geuzu.

Abraham aurait quitté Ur; à cette époque Sin-Muballit livra bataille aux armées d'Ur et de Larsa et on aurait là un pendant du chapitre XIV de la *Genèse*, dont on n'a pu encore établir le fondement historique, et un écho de la migration araméenne aboutissant à l'établissement d'Abraham en Canaan. L'incertitude reste grande puisque d'autres historiens pensent qu'Abraham n'est autre qu'Hammurabi.

3° *Le Monde égéen* est exposé de main de maître.

Le LIVRE SECOND envisage les migrations indo-européennes et les Empires jusqu'au XII^e siècle. Il y a là des chapitres d'histoire toute nouvelle.

Les Indo-Européens. Au début du second millénaire apparaissent les peuples aux langues indo-européennes, parmi lesquelles on classe à présent le « hittite ».

Au nord-est de la Babylonie, au XXI^e-XX^e siècle, un groupe indo-européen aurait marqué son empreinte aryenne sur les Cassites, qui firent une première apparition sous Samsuiluma et, 300 ans plus tard, s'installèrent pour plusieurs siècles à Babylone.

A l'ouest du groupe irano-indien : *les Hittites*. Leur civilisation a été révélée par les tablettes de Boghaz-keui écrites en babylonien, langue qui était en usage au II^e millénaire dans tout l'Orient. On leur reconnaît une écriture nationale hiéroglyphique dont le déchiffrement n'a pas commencé à notre connaissance.

Au XX^e siècle, les Hittites anéantissent Babylone. Le contre-coup de l'invasion des Cassites, au moment où les Hittites refoulaient les populations de Haute-Syrie, aurait été de pousser les Sémites

vers l'Égypte. On explique ainsi l'invasion de la vallée du Nil par les Hyksos.

En *Asie antérieure* on trouve alors les Hittites, les Mitanniens d'abord ennemis puis alliés des Égyptiens, les Assyriens et les Cassites. Après l'expulsion des Hyksos et l'établissement du grand empire thébain, l'Égypte s'est ressaisie et passe à l'offensive. Thoutmès III remporte des victoires éclatantes à Megiddo[1], ensuite à Qadesh, puis à Karkemish.

En Crète, la XVIII^e dynastie correspond à la fondation de l'empire maritime crétois et Byblos aurait été une escale de la marine de Kefti sur la côte syrienne. La chronologie déterminée par les phases de l'évolution locale en Crète a confirmé, par ses synchronismes avec l'Égypte, la réduction proposée par ailleurs pour la période comprise entre la XII^e et la XVIII^e dynasties égyptiennes.

En Argolide, la civilisation mycénienne s'affirme.

L'invasion des Peuples de la mer est un épisode de l'expansion indo-européenne et fut favorisée par le conflit qui avait éclaté entre les Pharaons de la XIX^e dynastie et les Hittites devenus menaçants. Bientôt, en dépit de leur alliance, l'effondrement de l'empire hittite fut suivi par celui de l'empire égyptien.

Le LIVRE TROISIÈME dont les principaux chapitres étudient la formation et l'expansion de la Grèce hellénique, part de l'âge du fer et descend jusqu'au VI^e siècle. De jeunes races apparaissent, mais le foyer de la civilisation orientale reste en Mésopotamie.

(1) Le prince de Qadesh mentionné en tête des ennemis de Thoutmès III n'est pas celui de Qadesh sur l'Oronte, mais de Qadesh de Nephtali.

La Syrie et la Palestine se sont affranchies et s'organisent. Les fouilles de Byblos ont démontré que les Phéniciens connaissaient l'alphabet dès le XIII^e siècle; le royaume d'Israël se constitue. L'Assyrie révélera ses qualités guerrières aux dépens de ses voisins du nord, de l'ouest et du sud; elle se heurtera d'une part, à l'Égypte dont elle aura raison, puis le duel entre la Babylonie et l'Assyrie sera tranché par les Mèdes et les Perses qui fonderont alors un empire.

Ce volume rendra de précieux services; il renferme une bibliographie très complète, un tableau synchronique où le lecteur peut facilement se retrouver et des cartes. M. RUTTEN.

ESSAD NASSOUHI BEY. — **Antiquités assyro-babyloniennes** (Musées des Antiquités de Stamboul). Guide sommaire avec 14 planches, 1 carte et 1 plan. Constantinople, Imprimerie Nationale, 1926.

Les Musées des Antiquités de Stamboul se sont considérablement accrus sous l'active direction de Halil Edhem. Essad Nassouhi bey commence une série de guides fort bien compris et illustrés, utiles non seulement au visiteur, mais aussi à tous les travailleurs.

Profitons de la circonstance pour signaler certains articles du même auteur qui intéressent nos régions. *Un vase en albâtre de Naramsin* (*Revue d'Assyrologie*, XXII (1925), p. 91) témoigne que les relations avec l'Égypte étaient actives dès cette époque.

Dans le *Prisme d'Assurbanipal daté de sa trentième année, provenant du temple de Gula à Babylone* (*Archiv für Keilschriftforsch.*, t. II, p. 97), on trouve une réplique

d'un texte déjà connu concernant Ba'lu, roi de Tyr. Essad Nassouhi a pu établir, grâce à ce texte, qu'en Babylonie Assourbanipal était connu sous le nom de Kandalanù, comme Tiglatpiléser III sous celui de Pulu (Phoul) et Salmanasar V sous celui d'Ululaï.

Carl Steuernagel. — **Der 'Adschlun** nach den Aufzeichnungen von Dr. G. Schumacher. Lief. 3. In-8° de 167 pages. Leipzig, Hinrichs, 1926.

Nous avons déjà rendu compte des deux premières livraisons; l'ensemble de l'ouvrage en comprendra quatre. La région décrite dans la troisième livraison embrasse notamment les sites de Khirbet Faḥil (p. 14, Pella) déjà mentionnée dans les textes égyptiens, Irbid (p. 84), le chef-lieu de la contrée, l'antique Arbela, Bet Ras (p. 94) l'ancienne Capitolias, Moukeis (p. 120) ou Gadara avec, dans le voisinage, les sources thermales d'el-Ḥammi (Ammatha) toujours en faveur auprès des indigènes qui y installent, d'avril à juillet, des campements pittoresques, Karakosh (p. 139) et Tell Djamid (p. 143) avec des vestiges préhistoriques, cupules et silex taillés, probablement des installations néolithiques, les ruines de l'ancienne Abila (p. 152) de la Décapole, Ḥebras (p. 155) où M. Schumacher a relevé des silex taillés. Vingt-six planches donnent des vues caractéristiques de la région particulièrement ravinée.

A. Kammerer. — **Essai sur l'histoire antique d'Abyssinie. Le royaume d'Aksum et ses voisins d'Arabie et de Méroë**, avec 45 planches hors texte et 4 cartes. In-8°, 198 pp., Paris, Geuthner, 1926.

M. Kammerer s'est proposé de présenter au lecteur cultivé la synthèse des travaux modernes sur l'Abyssinie antique, travaux épars d'archéologues, d'épigraphistes, de linguistes, de numismates, de voyageurs, qui, en l'absence de chroniques et d'annales, permettent seuls de reconstituer en partie l'histoire du royaume d'Aksum et de ses rapports avec les régions civilisées avec lesquelles il a été en contact, l'Arabie méridionale et Méroë, depuis le début des temps historiques, au Ier siècle avant l'ère chrétienne, jusqu'à l'époque où l'Islam s'étant répandu en Égypte, le royaume d'Aksum rentra dans l'isolement.

Pendant la période historique, qui succède à une période légendaire, illustrée par les souvenirs de la reine de Saba, la chronologie des rois est impossible à établir exactement. Aux populations nègres, aux tribus kouschites et aux tribus sémitiques déjà installées dans le pays, sont venus s'ajouter avant cette période des Sabéens originaires d'Arabie, parmi lesquels se distinguent les Habasat qui ont donné leur nom au royaume, et, plus tard, les Géez à qui est due la principale des langues abyssines. Ces immigrants restèrent en contact avec leurs lieux d'origine et plus d'une fois tentèrent de les soumettre à leur domination. Le judaïsme eut également des colonies, probablement dès le temps de la diaspora, et aujourd'hui encore elles subsistent sous le nom de Falachas.

Les côtes de l'Érythrée connurent la civilisation plus tôt que le massif montagneux d'Abyssinie. Son port d'Adulès était célèbre, à cause de la *Topographie chrétienne* de Cosmas Indicopleuste qui, au VIe siècle, y avait copié deux longues inscriptions très curieuses, dont l'une

ressemble étrangement à un texte découvert par Salt à Aksum en 1805. Le gouvernement italien y a fait faire des fouilles en 1906 ; Paribeni a retrouvé le soubassement d'un temple d'une architecture spéciale, apparentée à celle de certaines ruines d'Aksum ; ce temple serait antérieur à l'époque des Ptolémées.

Les inscriptions sabéennes permettent de fixer au Ier siècle avant J.-C., une expédition abyssine en Arabie, qui eut une importante répercussion sur l'état politique de cette région. Celle que mentionne l'inscription d'Adulès serait du IIIe siècle de notre ère, sous le règne d'Aphilas : on peut la reconstituer à peu près exactement. Le même texte rapporte une campagne dans le royaume de Méroë, le Soudan actuel, et c'est l'occasion pour l'auteur de recueillir tout ce qui concerne l'histoire antérieure de ce pays, alors affaibli, proie facile pour les puissants princes d'Aksum. Quelque soixante ans plus tard, au milieu du IVe siècle, le plus glorieux des rois d'Abyssinie, Ezana, y dirige une seconde expédition. Gwynne et Drummond, en 1909, ont trouvé à Méroë même des fragments d'une stèle commémorative de l'une ou l'autre de ces campagnes.

Ezana (v. 320-342) érige dans sa capitale une stèle trilingue (grec, sabéen, vieil abyssin), encore en place aujourd'hui; il dédie à la divinité, après chaque campagne, un trône sur lequel sont gravés ses exploits. De ses onze inscriptions conservées, la dernière est la plus longue, la plus importante, la seule de ce roi marquant sa conversion au christianisme.

C'est vers 330 que la religion chrétienne est introduite en Abyssinie, d'après Rufin et d'après les traditions locales, par le Syrien Frumentios qui prend le parti d'Athanase d'Alexandrie et se met sous son obédience. Les plus anciennes substructures de la basilique d'Aksum remontent à cette époque. M. Kammerer voit à l'introduction du christianisme en ce pays une raison politique, toute différente des causes qui dans les pays méditerranéens ont préparé son triomphe. Quand le patriarchat d'Alexandrie fit schisme après le concile de Chalcédoine (452), il continua d'exercer sa juridiction sur l'Abyssinie dont l'unique évêque, aujourd'hui encore, est choisi parmi le clergé égyptien.

A la fin du IVe siècle l'Abyssinie avait déjà perdu toute domination effective en Arabie ; on ne sait rien de son histoire au siècle suivant, mais dans la première moitié du VIe siècle son roi Ellesbaas, contemporain de Justinien II, entreprend une lutte implacable contre les Arabes. Parmi les causes de la guerre rapportées par les historiens, M. Kammerer admet comme plus vraisemblable celle d'après laquelle Ellesbaas serait intervenu contre les juifs fomenteurs d'un mouvement antichrétien. L'empire byzantin lui avait prêté son concours ; à son tour il collabore avec Byzance, dans des conditions d'ailleurs inconnues, contre les Perses. A sa mort, le royaume fut divisé entre ses deux fils ; l'Arabie échut à Israël, dont la domination fut probablement anéantie par les Sassanides. Bientôt l'Islam allait s'étendre sur toute l'Arabie, atteindre l'Égypte, où il devait rapidement devenir florissant grâce à la haine des Jacobites contre les Melkites. Le royaume d'Aksum allait, pendant des siècles, vivre presque sans histoire. La capitale est restée une

ville sainte, où jamais aucun parti ne se livre à des hostilités.

Les inscriptions les plus anciennes sont en sabéen ; la langue évolue à partir de la seconde moitié du Ier siècle et il se constitue un nouvel alphabet ; les inscriptions d'Ezana sont les unes en caractères sabéens, d'autres en caractères vieil abyssin, celles-ci tantôt sans voyelles et tantôt avec vocalisation. Il semble bien que l'introduction des voyelles soit l'œuvre des évangélistes chrétiens.

Les Abyssins païens honoraient principalement les dieux Astar, Mahrem et Behr, identifiés dans les bilingues grecs à Zeus, Arès et Poseidon. Ils leur consacraient des temples, leur dédiaient des statues et des trônes. Les temples ont disparu ainsi que les statues ; il reste des fragments de trônes votifs à inscriptions.

L'architecture antique est représentée à Aksum par les ruines de deux importants palais, dont les murs à gradins comme ceux du sanctuaire d'Adulès, se rattachent aux traditions de l'Arabie méridionale.

Les autres monuments sont des stèles et un groupe de trônes. Des stèles, dont la plus grande dépasse 33 mètres de hauteur, six étaient groupées en ligne, sur une centaines de mètres, et près de chacune se dressait un autel pour les sacrifices aux mânes du roi. Ces monuments funéraires, représentations des défunts, n'étaient pas érigés sur les tombes ; leur curieuse ornementation en étages, de l'époque pré-chrétienne, à cause du disque d'Astarté que certaines portent à leur sommet, les rattache, comme les palais, aux traditions artistiques de l'Arabie.

Le groupe de trônes, dressés près du sanctuaire Sainte-Marie-de-Sion, aujourd'hui en mauvais état de conservation, était composé de deux sièges, pour le roi et pour l'évêque, et, en face, de douze autres sièges, pour « les juges ». Ils ont longtemps servi dans la cérémonie du sacre des rois.

Dans cette documentation un peu pauvre, la numismatique apporte un appoint important. La monnaie de type abyssin ne semble pas remonter au delà du IIIe siècle avant J.-C. Toutes les pièces d'or actuellement connues sont dérivées de types romains. M. Kammerer en indique les caractéristiques et, dans l'annexe IV, publie en détail la belle collection, auparavant inédite, du Cabinet des Médailles.

Dans un style agréable, l'auteur a su grouper beaucoup de renseignements divers, exposer de nombreux problèmes, envisager les solutions et indiquer celles qui ont sa préférence, tout en rendant continuellement hommage aux savants qui ont exploré ce domaine. Il a rendu son travail encore plus utile par l'insertion de cartes et de nombreuses illustrations, la plupart en phototypie, parfaitement réussies.

Ces illustrations ne se rapportent pas exclusivement au sujet principal ; il en est de très curieuses, absolument nouvelles, d'après des photographies exécutées depuis 1922 par un capucin français, le P. Azaïs, en Éthiopie méridionale, où, mettant à exécution un plan de recherches élaboré avec M. E. Pottier, conservateur au Musée du Louvre, il a découvert un grand nombre de dolmens, des pierres sculptées en formes humaines, des petits menhirs portant l'image de glaives et plus d'un millier d'énormes menhirs phalliques. Rien de tout cela ne res-

semble aux monuments de la civilisation aksumite; l'ensemble est groupé dans une annexe qui n'est pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage, et il y a là les preuves d'une culture dont il conviendrait de poursuivre l'étude.

L. Delaporte.

James George Frazer. — **Atys et Osiris.** Étude de Religions orientales comparées. (*Annales du Musée Guimet, Bibl. d'Études*, t. XXXV), trad. fr. par Henri Peyre. Un vol. in-8° de 305 pages. Paris, Geuthner, 1926.

La traduction du cycle du Rameau d'Or se poursuit régulièrement et donnera bientôt au grand public de langue française l'encyclopédie d'ethnographie religieuse qui lui manquait.

Atys était à la Phrygie ce qu'Adonis était à la Phénicie, au point que les anciens les identifiaient parfois. Toutefois, le rapprochement, pour exact qu'il soit, demande à être tempéré par quelques nuances. Ainsi, il n'y a pas de concordance dans les dates des fêtes, car c'est par erreur qu'on place celles d'Adonis au printemps. Il ne faut pas confondre non plus le culte phénicien d'Adonis avec le culte syrien d'Hiérapolis. Ici, une certaine contamination avec le culte d'Atys se manifeste à basse époque ; mais il est un fait qui prouve que les *galles* de Hiérapolis sont une importation récente, c'est qu'on leur interdit l'entrée du sanctuaire. Ils n'avaient donc à Hiérapolis de Syrie ni rang ni fonction de prêtre.

La monographie consacrée à Osiris est des plus importantes. La complexité du mythe et des rites qui s'attachent à ce dieu reflète des conceptions contradictoires que Sir James Frazer démêle avec une sagacité particulière. Toutefois, sur la légende rapportée par Plutarque, qui associait Osiris mort aux cultes de Byblos, les découvertes et les études de M. P. Montet obligent à modifier complètement l'opinion qui n'y voit qu'un récit « de date récente et probablement peu digne de foi ». On ne peut plus supposer aujourd'hui que ce récit repose sur la bévue d'un auteur grec, qui aura confondu le nom de la ville avec celui du papyrus, puisque la contamination des cultes remonte, tout au moins en certains de ses éléments, au début du troisième millénaire avant notre ère.

R. D.

Erich Peterson. — ΕΙΣ ΘΕΟΣ, *Epigraphische, formgeschichtliche und religionsgeschichtliche Untersuchung*. Göttingen, 1926, 346 pp.

Nous voudrions attirer ici l'attention sur l'importance qu'offre l'ouvrage de M. P. pour l'épigraphie de la Syrie. La formule dont il traite ne se rencontre nulle part plus souvent que dans ce pays et les nombreuses inscriptions où elle apparaît ont été réunies avec soin et commentées avec sagacité par l'auteur. Mais celui-ci a étendu son enquête à beaucoup d'autres acclamations et recherché dans le judaïsme et le paganisme, l'origine de celle dont il s'occupe spécialement. Sa vaste érudition a formé ainsi un recueil de documents d'une richesse remarquable et que consulteront avec profit tous les épigraphistes et les historiens des religions.

F. C.

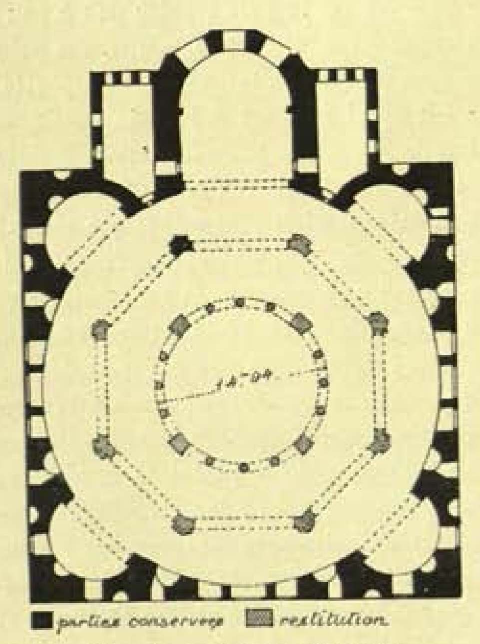
Charles Diehl. — Manuel d'art byzantin. 2e éd. revue et augmentée. Deux vol. in-8° de xv et 946 pages avec 448 figures. Paris, Éd. Aug. Picard, 1925-26.

C'est une bonne fortune pour le public de langue française de posséder cet excellent manuel, mis au point par l'auteur qui a tant contribué, par ses travaux personnels et ses discussions critiques, à éclaircir une matière où les hypothèses se sont multipliées. Depuis quinze ans qu'a paru la première édition, la question des origines de l'art chrétien oriental d'une part et celle des influences qui ont agi sur l'art byzantin à son apogée, de l'autre, ont été l'objet de nombreuses controverses. M. Diehl, qui les a réfutées sur plus d'un point, rend justice à l'originalité des théories de M. Strzygowski, à la masse de faits nouveaux et dignes d'attention dont il a enrichi nos connaissances. D'autre part, dans l'étude qui a permis de caractériser les diverses écoles de l'art byzantin en son plein développement, M. Diehl reconnait l'importance de l'œuvre de M. Gabriel Millet.

Il n'a pas été inutile de mettre en évidence, tour à tour, le développement artistique des diverses provinces orientales. En ce qui concerne les ive-vie siècles de notre ère, ce tour d'horizon nous a ramené aux conclusions formulées jadis par le marquis de Vogüé. Par le fait même qu'elle possédait les Lieux Saints, par l'ampleur et la multiplicité de ses fondations religieuses, également parce que, aux iie et iiie siècles de notre ère, elle avait vu fleurir un des plus riches développements architecturaux, la Syrie était destinée à créer l'art chrétien. Cet « art vigoureux et fécond », suivant l'expression du *Manuel*, s'est répandu en Égypte où il a donné naissance à l'art copte, en Mésopotamie, en Arménie où il a pris un développement remarquable, en Asie Mineure où on le voit perdre peu à peu à chaque étape, et avec le temps, ses principaux caractères. Dans quelle proportion a-t-il réagi sur l'art même de l'ancienne Byzance, c'est un point difficile à établir. M. Diehl incline à admettre deux développements parallèles, d'autant que l'architecte syrien utilisait exclusivement la pierre et qu'à Byzance on construisait en brique et moellon. Mais le savant auteur admet l'influence syrienne sur la décoration sculptée et dans la formation de l'iconographie chrétienne.

Ce départ semble judicieux et nous en trouvons une preuve dans le retour offensif de l'architecture proprement byzantine sous Justinien. Nous avons eu l'occasion, récemment, de visiter Meshatta et nous inclinons à admettre que si la décoration est proprement syrienne et si, notamment, la légende de la vigne sculptée sur la muraille est le terme légendaire du cycle syrien dont les découvertes récentes au Djebel Druze montrent les origines, le gros œuvre est purement byzantin et du vie siècle. Décoration mise à part, le monument dont la structure s'en rapproche le plus est Qaṣr ibn Wardan. Même emploi combiné et si particulier de la pierre et de la brique, même installation à la lisière du désert, même conception d'ample demeure fortifiée. On peut dire que l'une et l'autre construction ont dû être édifiées pour servir de poste avancé à des chefs militaires byzantins qui ont apporté des conceptions étrangères au travers des habitudes syriennes.

Il n'y a rien là qui puisse être attribué aux Omeiyades, ni même aux Ghassanides. L'influence perse n'y apparaît pas spécialement, tout au plus dans le traitement de certaines figures animales. On



Plan de la cathédrale de Bosra.

voit qu'il y a place encore pour des études complémentaires sur l'ancienne architecture chrétienne en Syrie [1]. Un tel livre, par la netteté de l'exposé, le soin avec lequel les arguments sont discutés, l'abondance des documents réunis, contribuera à amener de nouveaux progrès.

R. D.

[1] Signalons qu'il y aurait lieu de refaire la figure 6, l'expédition américaine de Princeton ayant constaté que la nef orientale de l'église de Saint-Siméon était désaxée vers le nord. La figure 11 ne répond plus aux constatations faites récemment dans la cathédrale de Bosra ; cf. *Syria*, 1925, p. 376. Le cliché que nous avions préparé pour la recension de l'étude de M. Creswell n'ayant pas été prêt à temps, nous le donnons ci-dessus.

Jean Ebersolt. — **La Miniature byzantine**, avec la reproduction de 140 miniatures. Un vol. in-4° de XIII et 110 pages. Paris et Bruxelles, Van Oest, 1926. Prix : 400 fr.

Cette luxueuse publication n'offre pas seulement un choix unique de documents parfaitement reproduits, elle marque un réel progrès dans l'étude de cet art qui s'est développé depuis la fondation de Constantinople, au IVe siècle, jusqu'à la chute de l'empire chrétien d'Orient, en 1453.

L'auteur envisage une première période constituée par les Ve-VIIe siècles et tout imprégnée encore de souvenirs classiques, une deuxième époque (VIIIe-IXe s.) affectée par la querelle des images, une troisième époque (Xe-XIIe s.) où l'art de la miniature reprend une grande vogue, enfin une quatrième époque (XIIIe-XVe s.) où la tradition persiste.

Généralement, la supériorité avec laquelle l'art classique a représenté la figure humaine dominera cet art byzantin dans ses meilleures productions. L'influence asiatique se manifestera par un certain réalisme, mais principalement dans l'ornement. « Ce n'est ni de la Grèce ni de Rome que les Byzantins ont reçu les principes de leur décoration. Le proche Orient leur a également transmis des motifs d'ornement, qui furent souvent reproduits dans leurs manuscrits. Le sujet représentant deux colombes, des paons ou d'autres oiseaux, affrontés ou se désaltérant dans une coupe ou dans un vase, le motif des médaillons enfermant des animaux, des croix ou des marguerites, se rencontrent sur les anciens monuments de Syrie. » Aux exemples cités,

il faut ajouter, pour les paons affrontés, les documents les plus anciens jusqu'ici, ceux de Doura-Europos qu'on trouvera dans la nouvelle publication de M. Fr. Cumont.

En Syrie, en Égypte, en Arménie, l'art de la miniature s'est également développé. La facture est inférieure si l'ornementation est souvent originale. « Dans les manuscrits syriaques les mouvements sont vifs et dramatiques. Le modelé n'est pas soigné; les vêtements, drapés sans harmonie, présentent des empâtements dans les plis. Les figures trop grandes ou trop petites s'adaptent souvent sans goût aux architectures (p. 69). »

Nous avons eu l'occasion déjà de regretter qu'on ne possède pas encore une étude d'ensemble sur la miniature en Syrie. Jusqu'ici on tenait pour le plus ancien témoin de cet art l'évangile de Rabboula, daté de 586 [1]. On se demande, maintenant, si les miniatures qui le décorent n'ont pas été ajoutées postérieurement. « Cependant, dit M. Ebersolt, l'enlumineur a pu imiter un modèle plus ancien soit directement, soit par des intermédiaires actuellement inconnus. » Ce document célèbre est encore inédit.

Guillaume de Jerphanion. — *Une nouvelle province de l'art byzantin.* **Les églises rupestres de Cappadoce.** (Bibl. arch. et hist. du Service des Antiquités de Syrie, t. V), t. I, 1er partie. Un vol. in-4° de LXIII et 296 pages et premier Album de 69 planches. Paris, Paul Geuthner, 1925.

Cet ouvrage, qui comprendra deux volumes de texte (t. V et VI de la BAHS) et un album d'environ 200 planches à paraître en trois portefeuilles, est le fruit des remarquables recherches de l'auteur au cours de ses voyages de 1907, 1911 et 1912. Les peintures, qui ont été relevées par le P. de Jerphanion et ses collaborateurs, constituent tout un chapitre de l'art byzantin qu'il serait impossible de reconstituer aujourd'hui, car la plupart de ces monuments sont détruits ou inaccessibles.

Bien que s'étageant du Xe au XIIIe siècle, elles offrent, à notre point de vue, l'intérêt tout particulier de se rattacher nettement à l'iconographie syrienne des Ve et VIe siècles. Et cet intérêt est accru du fait que l'iconographie du moyen âge occidental semble s'être inspiré de ces cycles évangéliques.

La première partie du tome I comprend les itinéraires parcourus, la bibliographie relative à la région d'Urgub, la liste des évêchés de Cappadoce au moyen âge et les études suivantes : la région d'Urgub d'une nature si particulière, les monastères dont le nombre est un sujet d'étonnement pour le voyageur, les innombrables églises rupestres, généralement sans façade, de plan assez irrégulier qu'impose parfois la forme du rocher, et où le décor peint joue à l'intérieur le principal rôle. A part trois exemples où le décor est exclusivement floral et ornemental, les églises, qui portent une décoration complète, figurent des scènes de l'Évangile, des figures de saints isolées et des motifs d'ornement. Plus rarement, on rencontre des sujets empruntés à l'Ancien

[1] Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 2e éd., I, p. 263 : « Il semble bien que Rabula ait copié un original grec, mais cet original se rattachait nettement à la tradition de l'art asiatico-oriental, tel que le cultivaient surtout les monastères. »

Testament, aux Actes des Apôtres et aux Vies des Saints.

Suit une description minutieuse des décorations archaïques, des chapelles archaïques de Gueurémé, de Saint-Eustathe et des chapelles avoisinantes, de la chapelle d'El-Nazar, de l'église de Qeledjlar et des chapelles de cette région, enfin de l'ancienne église de Toqale Kilissé.

Les planches offrent une illustration parfaite de ce beau travail et en rehaussent l'importance. Avant que de paraître, cet ouvrage était célèbre parmi les byzantinistes qui avaient fait état des principaux résultats obtenus par l'auteur. Le public pourra aujourd'hui ratifier le jugement des spécialistes.

R. D.

H. Lammens. — **L'Islam.** *Croyances et institutions.* Un vol. in-8° de 288 pages. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1926.

Cet exposé tout objectif, « sans controverse ni polémique », est certainement un des plus pratiques et des mieux informés. Nous le recommandons vivement à qui veut s'instruire rapidement des principes fondamentaux de l'Islam et de son développement. Les points essentiels y sont fixés avec une remarquable netteté, fruit d'un long commerce avec la littérature et les populations musulmanes.

Il importe de noter l'opinion autorisée de l'auteur : « Tel qu'il nous est parvenu, le Qoran doit être considéré comme l'œuvre authentique et personnelle de Mahomet. Cette attribution ne saurait être sérieusement mise en question. » L'édition reçue est attribuée par la tradition au Khalife 'Othman (644-656). En réalité, de son vivant, le Prophète avait assuré la revision de certains morceaux et les éditeurs ont recueilli le reste avec un scrupule qui a maintenu les anachronismes, les confusions, les contradictions, les redites. « La Vulgate qoranique a tout respecté, tout laissé en l'état où ses éditeurs l'ont trouvé. »

L'auteur expose les cinq devoirs religieux essentiels dits « les piliers de l'Islam », puis en quoi consiste la *Souna* ou tradition, la jurisprudence et la loi de l'Islam, comment l'absence de liturgie et de cérémonies cultuelles régulières rend inutile une classe de ministres spécialement ordonnés pour accomplir le service divin. L'orthodoxie n'admet même pas la nécessité du soin spirituel des âmes. Elle désapprouve la direction que les sheikhs soufis exercent sur leurs novices et disciples. « Ignorant l'institution des sacrements et le dogme chrétien de l'expiation, l'islam ne peut admettre une cléricature, intermédiaire hiérarchique et exclusif de grâces spirituelles (p. 117). »

L'absence de toute vie intérieure, le formalisme extérieur, l'importance accordée à l'élément juridique « ne pouvaient satisfaire toutes les consciences, ni surtout convenir aux néophytes musulmans, transfuges des monothéismes antérieurs ». De là, le développement du soufisme qui prit naissance dans les terres d'élection du monachisme, en Syrie et en Égypte. Partie de son vocabulaire technique est empruntée à la langue syriaque.

Les sectes ont également trouvé en Syrie un sol propice à leur développement (Metoualis, Ismaïlis, Druzes, Nosaïris). Et c'est aussi en Syrie, avec le Damasquin Ibn Taimiya (mort en 1328) et

son disciple Ibn Qayim al-Djauzîya, que s'élèvent les polémiques les plus violentes contre les confréries mystiques et les hérésies.

Un chapitre, qui ne sera pas le moins lu, concerne les mouvements les plus récents de l'Islam, les Wahhabites, le Babisme et ses succédanés, le problème contemporain du Khalifat et le modernisme. On y trouvera de curieux renseignements sur l'action du sheikh 'Ali 'Abdarraziq et du docteur Taha Hosein, professeur à l'Université égyptienne du Caire. Nous avons eu l'avantage de voyager en compagnie de ce dernier et nous avons pu constater le prestige dont son œuvre, fondée sur une critique sévère, jouit auprès de nombreux musulmans, surtout en Syrie. Ce savant lettré initie ses contemporains à la méthode cartésienne.

L'excellent manuel qui vient d'être édité à Beyrouth s'achève sur une bibliographie très complète. Nous ne voyons guère à signaler comme oubli que l'ouvrage de Gaudefroy-Demombynes pour le chapitre Ier et la *Chrestomathia Corani arabica* de Nallino pour le chapitre III. Ce titre modeste cache un remarquable essai de remise en place des sourates du livre sacré.

R. D.

K. A. C. Creswell. — **The works of sultan Bibars al-Bunduqdârî in Egypt.** 1 vol. in-4°, 64 pages et 31 planches en photogravure. Tirage à part du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, 1926.

M. Creswell, auquel nous devons déjà de beaux travaux sur les monuments musulmans du Caire, sur ses Madrasas à plan cruciforme et sur la Citadelle, nous apporte une remarquable étude sur les travaux monumentaux que le Sultan Beïbars fit exécuter en Égypte, tous édifices religieux. Il garde pour une étude ultérieure ceux que le sultan fit élever en Palestine et en Syrie, consistant surtout en constructions militaires, forteresses restaurées, après qu'il les eut reprises aux Mongols et aux Croisés.

Les œuvres auxquelles le nom de Beïbars reste attaché en Égypte sont au nombre de quatre :

1° La *madrasa az-Zâhirîya*. Ce collège édifié sur l'ancien emplacement du grand Palais des Fatimides, fut inauguré en 1263. Déjà ruiné du temps de Maqrisi, les travaux de voirie de 1874 portèrent à ses restes un coup irrémédiable. M. Creswell le fait heureusement revivre à nos yeux, grâce aux peintures et dessins que nous en ont laissés, avant 1800, Chardin et Cassas (1799), David Roberts en 1839, et un anonyme dans un très amusant tableau de 1850. A l'heure actuelle, gêné qu'il était par l'échoppe d'un charbonnier, M. Creswell, qui est un remarquable photographe, a pu nous donner une très bonne image de ce qui reste de ce beau monument : des morceaux de la façade et surtout deux grands fragments de sculpture décorative qui se trouvaient au-dessus des claveaux de fenêtres, grand bandeau d'entrelacs, surmonté d'une sorte d'arcade découpée et défoncée inférieurement en une sorte de tympan où se voient encore deux panthères affrontées (armes de Beïbars).

Le tableau de David Roberts nous révèle le portail (qui existait encore en 1839), et qui était décoré de stalactites, le plus ancien exemple qu'en connaisse Creswell en Égypte. Cet élément décoratif était né

bien anciennement, puisqu'on le trouve cent ans plus tôt en Syrie, surtout à Alep ; et M. Creswell le croit d'origine plus septentrionale encore.

Cette madrasa avait une splendide porte de cuivre incrusté, qui se trouve aujourd'hui à la façade est de notre légation de France au Caire. Un certain nombre de plaques qui en ont disparu, assemblées autour d'un bouton en relief décoré de la panthère armoriale de Beïbars, se trouvent au Victoria Albert Museum, vendues par le comte de Saint-Maurice au moment où il cédait à la France, pour sa légation, ce beau palais constitué avec les restes de vieilles mosquées.

2° Le *Pont du Canal Abu-l-Munagga* (1266), dont la façade nord est décorée d'une frise de panthères (22 encore en place), toujours emblématiques. Excellent prétexte dont s'est saisi Creswell pour dresser le tableau de tous les monuments d'Égypte et de Syrie sur lesquels il a pu relever cette même représentation de fauve, la tête de face, le corps de profil, traditionnellement.

3° La *Mosquée du Sultan Beïbars*, inaugurée par lui-même en 1270, dont Creswell précise très justement les étroites relations avec la mosquée d'Al Hakim, est encore dans un remarquable état de conservation, offrant un large développement de murailles interrompues par des porches magnifiques avec voussures et bandeaux de sculpture refouillée et une énorme maqsoura (bibliothèque) indépendante. Le plan et la décoration indiquent des influences certaines de la Syrie et de la Mésopotamie septentrionale, où, en particulier, la mosquée des Ortokides à *Maiyâfâriqîn* (vers 1260) offre des dispositions tout à fait semblables à celles de la Maqsoura. Ce qu'expliquent assez bien les rapports historiques de ces régions avec l'Égypte sous les Ayyoubides, et le grand nombre de réfugiés artisans que les Mongols en avaient chassés et qui venaient chercher un refuge au Caire.

4° Le *mirhab* du mur nord-ouest de la *mosquée d'Amrou* que reconstruisit Beïbars alors qu'il menaçait ruine, ce qui entraîna indubitablement la création du mihrab de stuc *dans la 2e moitié* du XIIIe siècle.

Cette excellente étude est enrichie de très bonnes planches en photogravure, par lesquelles cette publication très soignée fait honneur à notre Institut français du Caire : c'est un avant-goût de ce que nous réserve M. Creswell avec la magnifique publication sur l'architecture des Fatimides en Égypte avec contribution de M. S. Flury.

GASTON MIGEON.

HENRY BORDEAUX. — **Voyageurs d'Orient.** *Des pèlerins aux Méharistes de Palmyre. Lamartine, Michaud, Barrès.* 2 vol. in-12 de 295 et 258 pages. Paris, Plon, 1926.

En ne se contentant pas de nous donner le délicat récit de *Yamilé sous les Cèdres* et en écrivant deux volumes documentés sur les voyageurs français en Orient, M. Henry Bordeaux montre qu'il a pris à la lettre l'aphorisme de Flaubert : « Voyager doit être un travail sérieux. » Remercions-le de rendre ce travail agréable à quiconque pérégrinera en Syrie et en Palestine, puisqu'il suffira de le lire pour être bien préparé à goûter le charme de ce voyage.

M. Henry Bordeaux dit très justement

que de tous les voyageurs en Orient « Chateaubriand demeure le plus grand, non seulement pour la savante orchestration de l'*Itinéraire*, mais aussi parce qu'il a travaillé plus que tous ses rivaux. Il ne s'est jamais contenté de son génie : il vide les bibliothèques, il amasse des monceaux de documents. » Son génie lui permet de tout assimiler et de se montrer au naturel.

Les deux volumes que nous annonçons sont à la fois un livre d'histoire et de critique, de description de la Syrie et de la Palestine, et un exposé du travail de découvertes et des recherches archéologiques que les Français ont poursuivi dans ces régions. On y trouve la matière d'une bibliographie très complète.

C'est ainsi qu'on y relève la seule notice — 24 pages — qui ait été consacrée à un pionnier quelque peu oublié, Guillaume Rey, dont l'œuvre est loin d'être négligeable puisque deux de ses ouvrages, l'*Etude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre* (1871) et *les Colonies franques de Syrie aux* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles* (1883) n'ont pas encore été remplacés. Son *Voyage dans le Haouran* est antérieur aux recherches de Waddington et du marquis de Vogüé ; sa carte de Syrie (Hachette) a été rééditée pendant la dernière guerre par l'état-major allemand qui dirigeait les opérations en Syrie. Le Louvre lui doit quelques pièces remarquables, comme on peut en juger par les cartels où son nom est inscrit. Guillaume Rey est mort, dans la retraite, en 1916.

M. Henry Bordeaux a retracé l'œuvre de la France en Orient au cours de huit siècles, œuvre féconde, essentielle, à laquelle « on ne saurait toucher sans nous atteindre dans notre force nationale ». Il a vu celle qui s'accomplit aujourd'hui et que des esprits superficiels ne craignent pas de dénigrer. Son ouvrage forme diptyque avec l'*Enquête aux pays du Levant* de Maurice Barrès.

R. D.

PÉRIODIQUES

W. F. Albright. — **The Evolution of the West-Semitic divinity 'An-'Anat-'Attâ**, dans *Amer. Journal of Semitic languages and liter.*, janvier 1925, p. 73. — *The administrative divisions of Israël and Judah*, dans *Journal of the Palest. Orient. Society*, 1925 (t. V), p. 17. — *Notes on early Hebrew and Aramaic epigraphy*, *ibid.*, 1926, p. 75.

Le savant et actif directeur de l'American School of Oriental Research à Jérusalem livre, dans les articles annoncés ci-dessus, une série d'importantes observations que nous ne pouvons indiquer que brièvement.

Le premier mémoire a pour objet de montrer qu'on a mésestimé l'importance des pays syriens comme lieu d'affluence des civilisations de Mésopotamie, d'Égypte et d'Asie Mineure. A vrai dire, cette mésestime ne régnait que chez les assyriologues, car depuis longtemps — citons seulement Movers et Lenormant — le rôle des peuples syrien et phénicien a été mis en lumière.

M. Albright estime que la civilisation sumérienne qui, vers 3000 avant notre ère, recouvrait l'Assyrie et la Babylonie, s'étendait également dans la Syrie du Nord. Il observe que les fouilles de Karkémish ne contredisent pas ce point de vue, car M. Woolley n'a guère dépassé, avec ses trouvailles, le XII^e^ siècle avant

notre ère « and his deductions as to the cultural history of this region are based on hasty generalization from sporadic digs in neighboring cemeteries ». La Syrie était réellement dans la sphère de civilisation mésopotamienne au même titre que l'Élam. Mari-Amarru sur le moyen Euphrate devait son importance à ce qu'il occupait le centre de la Mésopotamie.

D'autre part, contrairement à l'opinion générale, M. Albright pense que la Syrie et la Palestine n'ont presque jamais fait partie de l'ancien empire babylonien; mais il suffisait des relations de commerce fort actives pour maintenir au loin l'influence babylonienne. L'influence égyptienne est apparue dès une époque très reculée, grâce aux fouilles de Byblos conduites par M. P. Montet. Bientôt les fouilles de Mishrifé, inaugurées par M. du Mesnil du Buisson, apporteront sur les questions soulevées par M. Albright des lumières toutes nouvelles et peut-être les faits apparaîtront-ils plus complexes que la théorie ne les imaginait.

Ces intéressantes observations servent de préliminaires à une étude sur la déesse 'Anat. A la forme masculine 'An, correspondait une forme féminine 'Anat qui revêtit, dans la suite, la forme araméenne 'Atta. Plus tard encore, l'amalgame des déesses-sœurs 'Attar et 'Atta a donné Atargatis. Nous avons depuis si longtemps, et à si nombreuses reprises, protesté contre l'interprétation de ce dernier vocable par l'anatolien Attis que nous ne pouvons qu'applaudir à l'argumentation qui en est présentée.

— Nous sommes tout à fait d'accord avec M. Albright sur l'importance du passage I *Rois*, IV, 7-19, qui nous conserve la liste des districts administratifs institués par Salomon. Nous croyons même tout à fait inutile de restituer un nom propre en tête de certains versets, car Ben Ḥor, Ben Deqer, etc.., sont des formes très vivantes de noms propres. C'est ainsi que sont inscrits certains ouvriers sur les listes de paiements de Jérusalem. L'examen de la liste des préfets de Salomon ouvre une étude sur les ostraca de Samarie. Les jarres estampillées du type *lam-melek* sont datées du milieu du VIIIe siècle avant J.-C. et un peu après. Nous sommes arrivés à un résultat assez voisin en classant ces textes entre 725 et 640 (*Syria*, 1925, p. 335 et 337).

— Le dernier article propose quelques lectures nouvelles à des textes épigraphiques. C'est ainsi que le dernier mot de l'épitaphe d'Aḥiram est lu מתבל et compris : « from the world »; le mot précédent לפף est compris « to the ends, entirely ». La dernière phrase serait donc : « Quant à lui, que son écriture soit entièrement effacée de la terre ». Nous avons examiné à nouveau l'estampage pour nous rendre compte des possibilités de cette ingénieuse lecture et nous devons déclarer qu'elle est absolument inadmissible. La pierre porte nettement pour les trois dernières lettres du texte : *shin*, *resh* et *lamed*.

— Utilisant une suggestion de M. Torrey, M. Albright comprend au début de la stèle de Zakir : « I am Zakir, king of Hamath and Lu'ash, who (le relatif et non *iš*, homme) speak (as follows) ». Le dieu אלור est lu *Iluwer* avec Ebeling; cette désignation vise le dieu Adad.

— Le directeur de l'École américaine donne une reproduction particulièrement soignée de l'ostracon découvert à Jérusalem, en 1924, par M. Duncan sur la col-

line d'Ophel. A notre avis, il n'y a pas à comparer cette écriture avec l'écriture araméenne ; ce sont des branches différentes et sans contact. Le tableau que nous avons dressé de l'écriture israélite (*Syria*, 1925, p. 335) atteste que l'ostracon de Jérusalem est postérieur à l'an 600. M. Albright croit pouvoir le dater du VIII^e siècle, ce qui nous paraît impossible ; en tout cas, il n'admet pas que ce texte soit postérieur à 587, ce qui ne nous paraît pas démontré.

R. D.

Pierre Montet. — **Comment rétablir l'inscription d'Abibaal, roi de Byblos ?** dans *Revue Bibl.*, 1926, p. 321.

Il s'agit du texte phénicien gravé sur un fragment de statuette du roi Sheshonq I^er, que M. Clermont-Ganneau a publié jadis, mais dont les particularités d'écriture et la date (x^e siècle av. J.-C.) n'ont pu être reconnues que depuis la retentissante découverte du sarcophage d'Aḥiram par M. Pierre Montet.

Ce texte est mutilé. Si l'on compte trois lignes, le nombre de lettres qui manquent n'est pas considérable et c'est sur cette base que nous avions proposé une restitution dont nous ne cachions pas qu'elle était précaire. M. P. Montet suppose que le graveur, après avoir tracé la seconde ligne, a continué à angle droit en suivant le bord de la pierre, puis a fait encore un angle droit et a ainsi gravé ce que nous avons appelé la troisième ligne, dans une position diamétralement opposée à la première. Autrement dit, la ligne 1 et la ligne 3 sont disposées tête-bêche, parce que la ligne 3 n'est, en réalité, que le prolongement de la ligne 2.

Cette ingénieuse et séduisante hypothèse conduit le savant égyptologue à restituer le texte d'Abibaal en le calquant sur le modèle fourni par la dédicace que le roi Elibaal fit graver sur la poitrine d'une statue d'Osorkon I^er : [*Statue qu'a offerte*] *Abiba'al, roi de Gebal,* [*soken*] *de Gebal en Égypte, à la Ba'al*[*at Gebal. Qu'elle prolonge les jours d'Abiba'al et ses années*] *sur Gebal !*

Nous serions particulièrement heureux de trouver ici le double titre de roi et de *soken* attribué à Abiba'al ; malheureusement « *soken* de Gebal en Égypte » nous paraît une impossibilité protocolaire. On n'est pas « bey de Tunis en France ». Il faut chercher autre chose, quelle que soit la disposition matérielle qu'on adopte. Après la mention du roi de Byblos il ne peut être question que d'un personnage résidant en Égypte ; si ce n'est ni le pharaon comme nous l'avons pensé, ni le représentant d'Abiba'al en Égypte comme l'a suggéré M. Conti Rossini, qui peut-il être ?

R. D.

Ch. Blinkenberg. — **Les Fibules grecques et orientales**, dans *Bulletin de l'Académie de Copenhague*, XIII, 1.

Fruit d'une étude patiemment poursuivie dans les musées, ce mémoire abondamment illustré nous donne pour la première fois un classement topographique et chronologique de l'ensemble de ces petits bronzes, dont le nombre et la dispersion rendaient la coordination malaisée. La méthode de l'auteur est si sûre que ses résultats ne pourront guère être contestés et ils fourniront des points de repère précieux pour dater les trouvailles archéologiques de l'avenir. Nous reproduirons ici ses conclusions relatives aux fibules découvertes en Syrie, en As-

syrie et en Palestine (p. 231) : « Elles ont été sans doute, toutes ou pour la plupart, importées de Chypre : il faut attirer l'attention sur le fait que les mêmes contrées et les mêmes trouvailles ont fourni aussi des vases et d'autres articles industriels d'une origine chypriote incontestable. L'importation a probablement donné lieu à des imitations locales des modèles chypriotes... Il est vrai que certains types représentés dans les trouvailles asiatiques ne sont pas attestés jusqu'ici pour l'île de Chypre. Il est possible que les types en question représentent un développement local. Mais si un tel développement a eu lieu, il a pris son point de départ, en tous cas, dans les types chypriotes »

F. C.

Noel Aimé-Giron. — **Trois ostraca araméens d'Éléphantine,** extr. des *Annales du Service des Antiq. de l'Égypte,* t. XXVI, p. 23.

Ces trois tessons ont été trouvés dans les déblais des fouilles pratiquées à Éléphantine par M. Clermont-Ganneau et ses collaborateurs. M. Noël Aimé-Giron les a étudiées avec sa sagacité coutumière. Voici, à titre d'exemple, une de ces missives : « Voyez ma tunique que j'ai laissée dans la maison de Jéhu, dis à Uriah de la remettre (?) à la garde de Salluah. »

René Mouterde. — **Sur le Recueil des Inscriptions grecques et latines de la Syrie,** dans *Mél. Univ. Saint-Joseph,* 1926, p. 177; *Nouveaux emblemata provenant de Balqis, ibid.,* p. 185.

Le P. Mouterde a annoncé au Congrès archéologique de Syrie et de Palestine que le premier fascicule des *Inscriptions grecques et latines de Syrie* par Louis Jalabert et René Mouterde était prêt pour l'impression. En même temps, il donnait un rapide aperçu des informations si variées que fournit cette épigraphie. Il faut grandement féliciter les auteurs de leur persévérance qui représente un labeur de plus de vingt ans. Le plan adopté est ainsi défini : « Voici donc notre rôle, tel qu'il fut tracé sous le contrôle de l'Académie des Inscriptions [1] : établir le texte et sa bibliographie, le reproduire avec les signes critiques voulus, mais en minuscules; le commenter, mais sans dissertations ni études, par annotation, en vue surtout d'en préciser le sens et la portée. »

Le second article ajoute trois nouveaux médaillons en mosaïque aux sept déjà connus, représentant les provinces de l'empire romain et découvertes à Balqis, sur l'Euphrate, point que M. Cumont a identifié avec Zeugma.

Franz Cumont. — **Le sage Bothros ou le phylarque Arétas?** dans *Revue de Philologie,* 1926, p. 13.

Il a circulé dans l'antiquité sous le nom du sage ou du roi Bothros, ou encore sous celui d'Alexandre, roi des Romains, une lettre décrivant les propriétés médicales des diverses parties du vautour. Fragment du même texte est cité par Lydus et attribué par lui à Arétas, phylarque des Arabes Scènites, s'adressant à l'empereur Claude. M. Jérôme Carcopino a proposé de reconnaître Arétas IV, roi des Nabatéens (9 av.- 40 ap. J.-C.), beau-père

[1] Nous ne croyons pas être indiscret — car le lecteur l'aura deviné, — en disant que le détail de ce programme a été arrêté, d'accord avec les auteurs, par M. R. Cagnat.

du tétrarque Antipas, étroitement lié avec Claude. M. Fr. Cumont pense plutôt qu'il s'agit d'un chef bédouin adressant à « l'empereur Claude une lettre sur les propriétés curatives des oiseaux, comme vers le même temps le médecin Thessalus adressait à Claude ou Néron une épître sur l'usage des douze plantes du zodiaque et des sept plantes des planètes ». L'intérêt de ce document, qui se rattache aux sources de Pline et au troisième livre des Coeranides, est de nous renseigner sur les croyances des Arabes touchant les propriétés merveilleuses de certains oiseaux, notamment du vautour.

C. Enlart. — **Les églises à coupoles d'Aquitaine et de Chypre**, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1925, p. 129.

A propos de l'importante étude de M. Raymond Rey, *la Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine* (1925), M. Camille Enlart a écrit un article lumineux et décisif.

Si, comme on l'admet, la cathédrale de Cahors est la première en date des églises à coupoles d'Aquitaine, le séjour de l'évêque Géraud III de Cardaillac en Orient, de 1109 à 1112, en fournit l'explication la plus simple. Par les analogies que relève le savant directeur du musée de sculpture comparée, c'est Chypre qui conserve les termes de comparaison les plus probants. « Pour établir le modèle de son église, le constructeur de la cathédrale de Cahors, de Saint-Étienne de Périgueux ou de Souillac, pouvait se contenter d'une visite en Chypre. Le premier d'entre eux, probablement celui de Cahors, l'a réalisée; les autres ont pu lui emprunter ce modèle sans faire le voyage. »

« Il faut, d'autre part, se rappeler que les maîtres d'Aquitaine durent trouver en Syrie, où tant de monuments ont été anéantis, des exemples analogues à ceux de Constantinople, d'Éphèse et de Chypre. »

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

La patrie de Séleucus de Séleucie. — L'astronome Séleucus de Séleucie s'est rendu célèbre dans l'antiquité pour avoir, après Aristarque de Samos, dont il précisa la démonstration [1], défendu le système héliocentrique, que devait redécouvrir Copernic seize siècles plus tard. Mais on connaît peu de chose de sa vie comme de ses œuvres, et même les indications qui nous sont transmises sur sa patrie, paraissent au premier abord discordantes. Strabon dans un passage (I, 1, 9, p. 6 C.) l'appelle Σέλευκος ὁ Βαβυλώνιος ; dans un autre (XVI, 1, 6, p. 739 C), Σέλευκος ὁ ἀπὸ τῆς Σελευκείας et Χαλδαῖος, et dans un troisième (III, 5, 9, p. 174 C), Σέλευκος ὁ ἀπὸ τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάττης. De même Stobée, reproduisant Aétius dans ses extraits doxographiques [2], le désigne comme Σέλευκος ὁ Ἐρυθραῖος.

Parmi les historiens modernes, les uns le nomment Séleucus de Babylone [3], quoique ὁ Βαβυλώνιος veuille certainement dire chez Strabon *de Babylonie*. Strabon lui-même explique ailleurs que cet ethnique doit être ainsi entendu, et il cite l'exemple du stoïcien Diogène de Séleucie, qui était appelé ὁ Βαβυλώνιος [4] comme

[1] Plut., *Quaest. Plat.*, viii.

[2] Stob., *Ecl.* I, 21, 3 = Diels, *Doxographia Gr.*, p. 323, 4.

[3] Ainsi Gossen dans la *Realenc.*, s. v. « Seleukos », n° 38

[4] Strabon, XVI, 1, 16, p. 744 C : Τοὺς ἄνδρας

notre Séleucus. Quant au surnom de Χαλδαῖος, ce n'est pas une qualification géographique : il indique que Séleucus s'était instruit auprès des prêtres astronomes de Mésopotamie.

D'autres érudits, plus nombreux, voient dans Séleucie du Tigre le lieu d'origine de notre astronome [1]. Strabon ne précisant pas de quelle Σελευκεία il parle, on a cru qu'il s'agissait de la plus importante des villes de ce nom.

Mais cette supposition gratuite laisse inexpliquées les mentions concordantes de ὁ ἀπὸ τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης, ὁ Ἐρυθραῖος. On ne s'est pas avisé qu'il existe une ville de Σελευκεία ἐπὶ τῇ Ἐρυθρᾷ θαλάσσῃ. Elle est citée dans une inscription de Magnésie du Méandre datant du IIe siècle avant notre ère, c'est-à-dire contemporaine de Séleucus, en même temps que Séleucie de l'Eulæus ou Suse, et d'autres cités de la même région de l'Asie [2]. Sa position exacte est inconnue, mais son surnom indique qu'elle était sur la côte du golfe Persique, donc à l'extrémité sud de la Babylonie. On comprend mieux dès lors qu'un des titres de gloire de Séleucus fût d'avoir expliqué, mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, le flux et le reflux des marées. Il avait pu les étudier dans sa patrie, observation directe qui manquait aux savants des bords de la Méditerranée.

FR. CUMONT.

τοὺς ἐκεῖθεν (de Babylonie) Βαβυλωνίους καλοῦμεν οὐκ ἀπὸ τῆς πόλεως, ἀλλ' ἀπὸ τῆς χώρας... καθάπερ Διογένη τὸν Στωικόν. Cf. DIOGÈNE LAERCE, VI, 2, 81.

(1) SCHIAPARELLI, *Scritti sulla storia dell' astronomia*, I, 1925, p. 425; HEATH, *Aristarchus of Samos*, 1913, p. 306; STRECK, dans *Realenc.*, s. v. « Seleukeia », col. 1170.

(2) KERN, *Inschr. von Magnesia*, 61 = DITTENBERGER, *Or. inscr.*, n° 233[106].

Soldats syriens dans l'armée romaine de Cyrénaïque. — Dans le dernier numéro de la *Rivista di Tripolitania* (t. II, p. 362 s.), M. Silvio Ferri reproduit une série de vingt-cinq signatures de soldats romains, qu'il a trouvées gravées sur les rochers à Agdegabia en Cyrénaïque. Ces textes, qui vont de l'année 52 à 82 après J.-C., sont en grec, et comme il est peu probable qu'à cette date, des légionnaires se fussent servi exclusivement de cette langue, ces militaires doivent avoir appartenu à une cohorte auxiliaire. Comme trois au moins se disent d'Apamée de Syrie, on en conclura avec vraisemblance qu'ils ont appartenu à la *Cohors I Apamenorum*, que nous trouvons au IIe siècle cantonnée en Égypte [1]. M. Ferri conjecture qu'ils furent amenés en Égypte par Quirinus, qui après avoir été légat en Syrie, fut chargé de soumettre les Marmarides et les Garamantes [2].

FR. CUMONT.

(1) Cf. *Realencyclop.* s. v. « Cohors », p. 241. Cette cohorte montée d'archers (*Cohors equitata sagittariorum*) était propre à tenir en respect les pillards du désert. Cf. nos *Fouilles de Doura*, Introd., p. XLIX, LIV.

(2) N° 7, lire : ... Ἑρ]μογένου[ς | Ἀν]τι[οχ]εὺς [Σ]ύ[ρ]ος ? — N° 14, l. 2 : Ἀ]ντ[ίπατ]ρος ? ; l. 4 : στρ]ατι[ώτης. De même, n° 15 : Ἀντι[π]ά[τ]ρου] ?

Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

6143-27. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.

UN EGYPTIEN, ROI DE BYBLOS, SOUS LA XIIe DYNASTIE

ÉTUDE SUR DEUX SCARABÉES DE LA COLLECTION DE CLERCQ

PAR

PIERRE MONTET

Des neuf tombes royales actuellement connues à Byblos trois seulement, les trois premières, ont été trouvées intactes ; les tombes du groupe méridional, V-IX, ont été violées dès l'antiquité. Quant au tombeau IV qui m'avait semblé intact lorsque son dallage protecteur apparut, à l'est du tombeau III[1], il a été violé aussi, mais dans les temps modernes ; car au fond du sarcophage quelques fragments de papier d'écolier laissés par les voleurs permettaient de distinguer quelques mots d'anglais et le chiffre de 1851 qui se rapporte très vraisemblablement à la date de l'événement. Les recherches que j'ai faites depuis 1924 pour trouver dans les collections publiques ou privées quelque objet qui pût être attribué à ce tombeau sont restées longtemps sans résultat, lorsqu'en examinant dans la *Mission de Phénicie*, aux additions et corrections, p. 854, le dessin d'un scarabée couvert d'hiéroglyphes sur le revers, qui fut acquis à Gebeil par M. Pérétié, après le départ de Renan, l'idée me vint que ce petit objet faisait partie de ce qui avait été soustrait du tombeau IV. Ce scarabée est entré ensuite dans la collection de Clercq. Il y porte le numéro 2671 et on le trouve sommairement décrit au tome VII du catalogue, *Les Bijoux et les pierres gravées*, par A. DE RIDDER, p. 530. Grâce à l'amabilité de M. de Boisgelin, j'ai pu l'examiner dernièrement tout à loisir, reconnaître quelques signes inexactement reproduits dans la *Mission de Phénicie* et acquérir la certitude qu'il a bien appartenu au personnage enterré dans le tombeau IV.

Mariette, le seul qui se soit occupé de ce scarabée, et dont Renan a repro-

[1] Sur la découverte du tombeau IV voir ma lettre à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions publiée dans *Syria*, IV, p. 344.

duit le diagnostic [1], l'eut volontiers attribué à la XIIe ou à la XIIIe dynastie, tant à cause des noms propres que pour le style des hiéroglyphes, mais comme il ne connaissait pas de scarabée égyptien d'une époque reculée en améthyste, il finit par le prendre pour une imitation ancienne d'un objet plus ancien. Maintenant nous savons que des scarabées d'améthyste peuvent être très anciens. A Dahchour, J. de Morgan en a trouvé plusieurs dans la galerie des princesses, dont l'un est au nom de Sanousrit III [2].

Les fondations du temple de la Dame de Byblos recélaient un grand nombre de scarabées qui sont attribuables à l'Ancien Empire, puisque tous les objets découverts au-dessous du dallage qui portent une date sont au plus tard de Pépi II. La plupart de ces scarabées sont en os, quelques-uns en pierre dure, en quartz ou en cornaline, mais il ne s'en est trouvé aucun en améthyste. Cette pierre fait son apparition à Byblos, comme en Égypte, vers la XIIe dynastie. Le tombeau I qui est de l'époque Amenemhat III a livré des perles et un scarabée d'améthyste monté en bague [3]. Le tombeau II, sous Amenemhat IV, contenait deux bagues et un bracelet ornés d'une améthyste et le tombeau III une bague [4]. Chacun de ces scarabées est percé d'un trou médian dans le sens de la longueur par où passait une goupille qui le maintenait à sa place.

Le scarabée de la collection de Clercq (fig. 1), taillé dans un bloc d'améthyste très transparent, ressemble beaucoup à ceux que nous venons d'énumérer. Il est un peu plus grand et pourvu d'un socle très haut qui semble avoir été entouré d'un cercle d'or (fig. 2). On l'a percé par les deux bouts et les deux trous se rejoignent dans la masse du scarabée, en formant un angle très ouvert. Ce mode de percement, nous l'avions constaté sur les perles de quartz et de cornaline du dépôt de fondation. Les pattes du scarabée ne sont pas sculptées. Elles sont figurées par des hachures dont l'art giblite, comme on sait, fait grand usage. De ces constatations nous pouvons conclure que le scarabée acheté à Gebeil est bien réellement un objet giblite et que plus précisément il provient d'une tombe royale datant du Moyen Empire. Le tombeau IV, le seul qui à notre connaissance ait été violé à l'époque moderne, date précisément de cette époque. Les faits peuvent donc s'expliquer ainsi : les

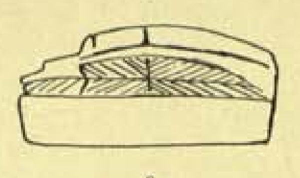
[1] *Mission de Phénicie*, p. 854.

[2] *Fouilles à Dahchour*, 1894, p. 62.

[3] *Syria*, III, p. 286-287.

[4] *Syria*, IV, p. 338.

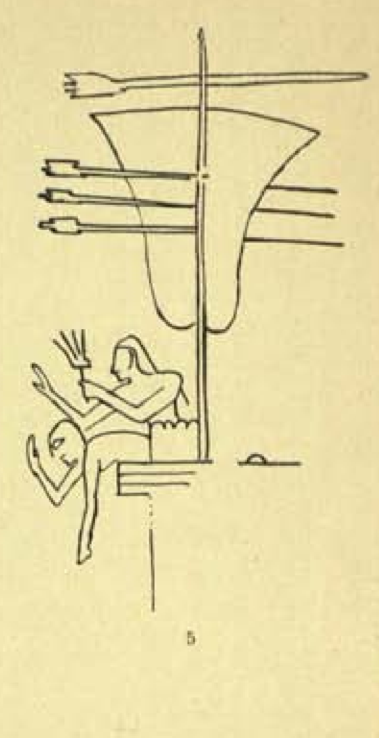
3



2

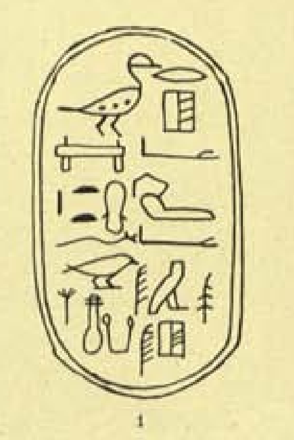


7

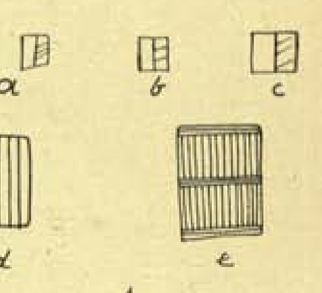


5

6



1



4

1-2. Scarabée 2671 de la collection de Clercq.
3. Inscription gravée sur un vase d'albâtre du tombeau IV de Byblos.
4. Formes de la lettre P : *a*, scarabée 2671 ; *b*, inscription du tombeau IV ; *c*, inscription de la harpé II de Byblos ; *d*, Égypte, III[e] dynastie ; *e*, Égypte, V[e] dynastie.
5. Le chef de la ville de Dapour tend son sceptre aux assiégeants.
6. L'inscription du tombeau IV restituée.
7. Scarabée 2544 de la collection de Clercq.

voleurs ayant trouvé le scarabée monté en bague, ont enlevé l'or et vendu ensuite la pierre.

L'inscription gravée sur le revers va confirmer cette hypothèse. Le tombeau IV n'était pas complètement vide. Parmi les objets négligés par les voleurs figurait un vase d'albâtre [1], incomplet, qui portait une colonne verticale d'hiéroglyphes gravés au trait (figure 3) dont voici le sens :

Au ka du noble prince, cheikh des cheikhs, prince de Kap[ni],... t. f., renouvelé de vie, possédant la dignité d'amakh.

Le nom de Byblos en partie détruit peut être rétabli sans hésitation, car le signe initial est parfaitement lisible. Il a la même forme que sur la harpé du tombeau II [2] et sur un objet en faïence du tombeau IX. C'est l'orthographe récente du nom, celle qui n'apparaît que vers le milieu de la XII^e dynastie. Mais le nom du prince réduit à ses deux dernières lettres ne pouvait être restitué, l'albâtre ayant été profondément entamé entre le signe *kꜣp* et le groupe *t.f.* L'inscription, malgré tout, était instructive. Elle prouvait que la notion du *ka* s'était répandue à Byblos. Ce roi inconnu fait usage, comme le roi du tombeau II, de l'écriture hiéroglyphique. Le titre, en égyptien, de « prince de Byblos » et l'épithète *wḥm ʿnḫ* « renouvelé de vie », leur sont communs, mais il porte, en outre, ce double titre si fréquent en Égypte, *rpʿ ḥꜣti ʿ*, qu'on traduit, faute de mieux, par « noble prince », l'épithète *nb imꜣh* attestant sa fidélité au roi d'Égypte et un titre nouveau « cheikh des cheiks » par où il semble que Pharaon lui avait conféré une certaine autorité sur les princes syriens désignés en langue égyptienne, comme le montrent les documents récemment publiés par M. Sethe [2], par le mot *ḥꜣq* « cheikh ». En un mot le personnage du tombeau IV nous paraissait dépendre, plus encore que les rois Abichemou et Ypchemouabi des tombeaux I et II, du roi d'Égypte.

Passons maintenant au texte gravé sur le revers du scarabée. Nous trouvons d'abord le double titre *rpʿ ḥꜣti ʿ* par lequel débute la titulature du personnage enterré au tombeau IV. La lettre *p* y présente une forme inusitée en Égypte où elle consiste à l'origine en un rectangle divisé par des raies parallèles verticales, qui plus tard comporte, en outre, des raies horizontales près

[1] *Syria*, IV, 341.

[2] Sethe, *Die Aechtung feindlicher Fürsten, Völker und Dinge auf altägyptischen Tongefässscherben des Mittleren Reiches in Abhandlungen der Pr. Ak. d. Wissenschaften*, Berlin, 1926, n° 5.

des bords et au milieu (fig. 4). Il est peint en vert sur les exemplaires coloriés. C'est pourquoi on l'explique généralement comme une natte. Sur le scarabée de Byblos le *p* est partagé en deux par une ligne verticale. La moitié gauche est vide; la moitié droite est occupée par trois petits traits obliques. Cette forme du signe que l'Égypte n'a pas connue est celle des inscriptions hiéroglyphiques de Byblos. On la retrouve sur la harpè II et sur le vase d'albâtre du tombeau IV (fig. 4).

Le titre est suivi d'un nom propre qui se transcrit *Iȝmipi*. Le panache de roseau a ses épillets séparés, comme dans les plus vieilles inscriptions égyptiennes, mais nous sommes déjà familiarisés avec l'archaïsme des inscriptions giblites. Cette considération nous aidera à identifier le signe initial qui consiste en une tige verticale d'où partent trois petits obliques à droite et deux à gauche. Il est ainsi très voisin de l'arbre tel qu'il apparait sur les inscriptions de Meten qui vivait sous Snefrou. Quand il s'emploie comme phonétique, l'arbre a la valeur *iȝm*; c'est pourquoi il est ici suivi d'un *m*.

La seconde colonne commence par le mot *sȝ* « fils » suivi d'un autre nom propre très lisiblement écrit : *Mzr ḫb.t t.f* qu'accompagnent deux épithètes. La seconde est *Kȝ nfr* « beau de Ka ». La première se compose du mot *wr* « grand » et d'un idéogramme qui me paraît représenter un sceptre, non pas un des sceptres égyptiens, mais un sceptre local. C'est une tige qui vers le haut se divise en éventail. Dans les bas-reliefs égyptiens du Nouvel Empire qui représentent la prise d'une ville asiatique par les armées égyptiennes, on voit souvent un Sémite au haut de la plus haute tour qui tend au vainqueur un sceptre de ce genre (fig. 5) [1]. Nous traduirons donc l'ensemble du texte :

Le noble prince, fils d'Amipi, Mzr ṯb.t t.f,
grand de sceptre, beau de Ka.

Selon l'usage égyptien, auquel ont dû naturellement se conformer les Giblites écrivant en égyptien, le premier des deux noms propres séparés par *sȝ* est le nom du père. Le possesseur du scarabée est donc *Mzr ṯb.t t.f* et c'est ce nom qu'il faut comparer aux signes encore visibles sur le vase du tombeau IV. Or, le nom mutilé finit bien par la lettre *f* au-dessus de laquelle on

[1] Wreszinski, *Atlas zur Altäg. Kulturgesch.*, II, 107.

distingue encore un trait, la lettre *t* et, vers la gauche, les trois traits du pluriel. Ces trois traits ne se retrouvent pas sur le scarabée, mais cette différence n'a qu'une importance secondaire. *Mzr ṯb.t. t.f* signifie littéralement en égyptien « Celui que presse la sandale de son père [1] ». Une variante possible consistait à mettre le mot « père » au pluriel. En tenant compte de la place disponible, la figure 6 montre comment la partie abîmée de l'inscription peut être reconstituée. Nous avons donc trois raisons précises d'attribuer au tombeau IV le scarabée de la collection Clercq. Une particularité épigraphique est commune à ce scarabée et aux inscriptions giblites déjà connues. Le titre de *rp' ḥ3ti̯'* est commun au posssesseur du scarabée et au possesseur du tombeau IV. Enfin, autant que nous pouvons en juger, leurs noms étaient identiques.

Les rois de Byblos nommés sur la harpè II portaient des noms sémitiques : Abichemou et Ypchemouabi. Il en est de même des cheiks dont M. Sethe nous a révélé récemment l'existence. Pour la première fois nous voyons ici un prince de Byblos portant un nom égyptien qui semble avoir été forgé, car aucun habitant de la vallée du Nil n'en a porté de pareil à ma connaissance, pour exprimer l'humble situation du personnage vis-à-vis du Pharaon. En effet, les rois de Byblos et de Sidon commencent généralement ainsi les épîtres qu'ils adressaient au Pharaon : « Sous les pieds de mon maître sept et sept fois je me suis jeté. » Dans les textes qui exaltent la puissance du Pharaon, c'est un lieu commun de dire que les pays étrangers sont sous ses pieds. Les vaincus qui implorent le souffle de vie crient : « Nous sommes sous tes sandales [2] ! ». Souvent des figures de vaincus décorent le socle qui supporte le fauteuil du roi. Mais de ce que ce personnage portait un nom égyptien, faut-il conclure qu'il était de nationalité égyptienne ? Dans l'entourage de Zeker-baal, deux personnages au moins avaient des noms égyptiens, le garde Pen-Amon et la chanteuse Tent-nout [3]. Celle-ci était égyptienne, mais le texte ne dit pas quelle était la nationalité du premier. Pour nous fixer sur le roi *Mzr ṯb.t t.f*, il faut donc maintenant examiner le nom de son père, Amipi.

[1] *Mzr* est à la forme relative qui s'emploie dans d'autres noms théophores : *rdi̯ n Ptḥ*, « que Ptah a donné » ; *Ptḥ ḥw̱* ; « que protège Ptah » ; *Ptḥ wr i̯r.n*, « grand est celui que Ptah a créé ».

[2] Wreszinski, *Atlas*, II, 107.

[3] *Papyrus hiératique de la collection Golenischeff contenant la description du voyage de l'Égyptien Ounou-Amon en Phénicie*, in *Recueil de travaux*, XXI, 92 et 97.

Ce nom ne s'est pas encore rencontré, je crois, dans l'onomastique égyptienne, mais le second des deux éléments qui le composent fait penser à une divinité, Ipi, qui est surtout connue par un texte des Pyramides de Saqqarah où le roi l'invoque comme sa mère : « O mère d'Ounas, Ipi, donne ton sein à cet Ounas, Ounas le prend dans sa bouche, Ounas boit ce lait blanc, brillant et doux [1] ». En lisant ce passage on est tenté d'interpréter le premier élément du nom propre *ꜣm* comme l'équivalent du sémitique אם et l'ensemble du nom : « Ipi est ma mère ». Mais cette hypothèse séduisante doit être écartée pour deux raisons. D'abord l'élément *iꜣm*, malgré l'absence de son déterminatif habituel, est bien plutôt l'adjectif qui entre en composition dans certains noms théophores égyptiens : *Sbkiꜣm* « doux est Sebek [2] », *Ptḥ iꜣm* « doux est Ptah [3] ». Ensuite, le nom de la déesse Ipi a, comme beaucoup de noms de divinités égyptiennes, servi à former des noms roprpes : *Ipi m sꜣ.f* « Ipi est sa protection [4] », *Ipi ḥr snbb.f* « Ipi le fait sain [5] », *Ipi ḥr ḥnt* « Ipi est sur la barque [6] », *sꜣ.t Ipi* « la fille d'Ipi [7] ». Ainsi le nom d'Amipi n'est pas attesté en Égypte, mais les deux éléments qui le composent se trouvent séparément dans des noms égyptiens. Nous devons donc le considérer aussi comme égyptien.

Un autre scarabée d'améthyste tout à fait semblable au premier, mais plus petit, acquis vers la même époque à Gebeil et toujours par les soins de Peretié, est entré également dans la collection de Clercq. Il y porte le numéro 2544 [8]. Les hiéroglyphes qui couvrent le revers (fig. 7) signifient :

La dame Sat-Ousir, possédant la dignité d'amakh.

Il y a tout lieu de croire que ce nouveau scarabée provient du même tombeau que le premier et qu'il appartenait à l'épouse du roi *Mꜣr ṯb.t t.f*, car les rois de Byblos, autant que nous pouvons le constater, faisaient enterrer leur femme dans leur propre tombeau. Dans le tombeau III j'ai recueilli les débris de deux squelettes. Le tombeau II a livré deux bagues ornées d'une améthyste. Le tombeau V contenait trois sarcophages. Sat-Ousir, comme nom de

[1] SETHE, *Pyramidentexte*, 381.

[2] Turin, 31.

[3] Caire, 20769.

[4] Caire, 1571.

[5] Stèle du Vatican, citée par HOFFMANN, *Die theophoren Personennamen der Alteren Aegyptens*, Leipzig, 1915, p. 45.

[6] *Pap. Kahun*, 14,4.

[7] LIEBLEIN, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*, p. 521 et 1114.

[8] T. VII du catalogue : A. DE RIDDER, *Les Bijoux et les pierres gravées*, p. 504 et pl. XVII.

femme a été assez à la mode en Égypte, au Moyen Empire [1]. Ce serait donc la femme du roi Mezer-tebit-iôtef, fils d'Amipi.

Le mobilier funéraire des tombeaux I et II qui datent des rois Amenemhat III et Amenemhat IV prouve jusqu'à l'évidence que Byblos était vers la fin de la XII^e dynastie comme une petite Égypte. Toutefois elle avait à sa tête des rois indigènes. L'étude des deux scarabées de la collection Clercq nous a révélé qu'un Pharaon du Moyen Empire fut amené, pour des raisons inconnues de nous, à renverser la dynastie indigène et à confier le gouvernement de Byblos à un Égyptien, fils d'Égyptien, époux d'une Égyptienne, dont il fit par surcroît un chef suprême des autres cheiks syriens. Il serait intéressant de retrouver la date précise de cet événement, mais le tombeau IV ne contenait aucun nom de Pharaon. Ce qui est vraisemblable, puisque Byblos avait des princes indigènes sous Amenemhat III et son successeur et qu'après ce dernier la puissance de l'Égypte a décru assez brusquement, c'est que ce coup de force eut lieu avant le règne d'Amenemhat III. Des Égyptiens du Moyen Empire se sont plu à tracer sur des pots des menaces, obscures d'ailleurs, contre toute une série de cheiks étrangers parmi lesquels les Aamou de Byblos n'ont pas été oubliés. On a vu par ce qui précède que les Pharaons ne s'en tenaient pas toujours à une simple menace.

PIERRE MONTET.

[1] Cf. LIEBLEIN, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*, n^{os} 169, 184, 301, 1833, 1538, 41, 1706, 158, 237, 88, et *Beschreibung der Aeg. Sammlung in Leiden*, Stelen d. M. R., n^{os} 37 et 40.

LA CINQUIÈME CAMPAGNE DES FOUILLES DE BYBLOS

(*Mars-Juin 1926*)

PAR

MAURICE DUNAND

La cinquième campagne de fouilles à Byblos, ouverte le 8 mars 1926, a pris fin le 26 juin. Avant de commencer les travaux, il a fallu faire l'acquisition des terrains demandés depuis bientôt trois ans par M. Montet. Grâce au bienveillant appui de M. le Haut-Commissaire, cette opération a pu être rapidement menée à bonne fin.

La jeune République libanaise a consacré 55.000 francs à nos recherches, somme qui est venue s'ajouter à la subvention que nous a accordée l'Académie. Comme par le passé, l'État-Major de l'Armée du Levant a aidé notre mission. Une section de tirailleurs sénégalais a travaillé à Byblos pendant toute la durée de la campagne. La base navale, fidèle à une tradition qui remonte à 1860, a collaboré également aux fouilles par l'envoi à Gebeil de quatre marins que leur habileté technique désignait spécialement pour l'extraction des sarcophages découverts dans les campagnes précédentes.

M. Pillet, architecte diplômé par le Gouvernement, chargé de missions en Syrie, a passé plusieurs jours dans nos chantiers. Il fut un agréable compagnon, et sa grande pratique des travaux de fouilles m'a été d'un précieux secours. Il a relevé minutieusement les vestiges alors apparents des temples. Enfin, M. Passemard, chef de la Mission préhistorique, est venu m'aider de ses conseils pour l'exploration des tombes archaïques découvertes dans des abris sous roche.

Nous avons attaqué sur deux points très voisins la vieille acropole giblite : la région des temples et la nécropole.

Fouilles dans la région des temples.

Le point de départ des travaux en cette région a été les deux bases de colonne découvertes par M. Montet en 1922 [1]. La fouille a été poussée, sur une profondeur inégale, jusqu'à 20 mètres environ à l'est des colosses du temple dit *égyptien*. Limitée au sud par des terrains ne nous appartenant pas, elle a été arrêtée au nord par deux maisons encore habitées.

Au-devant des colosses, le terrain, très bouleversé, se composait en bonne partie d'apports récents, dans lesquels deux maisons que nous avons démolies plongeaient leurs fondations. Jusqu'à une profondeur moyenne d'environ 2 m., la fouille est restée absolument stérile. A ce niveau, nous avons rencontré quelques dalles isolées, toutes approximativement situées dans le même plan horizontal que le dallage relevé en 1922, à une trentaine de mètres environ en avant des colosses et la base de ces colosses eux-mêmes. On a nettement l'impression qu'une vaste esplanade dallée devait primitivement relier les deux sanctuaires annoncés par M. Montet. Quelques-unes de ces dalles ont été laissées en place pour conserver le témoignage de cet élément qui est de première importance. Le seul vestige de construction bâtie au-dessus de ce dallage et qui nous soit parvenu, est une espèce de massif de maçonnerie, très ruiné, mesurant environ 3 mètres au carré sur une hauteur moyenne de 0 m. 70, et situé à quelques mètres au-devant des colosses. Peut-être est-ce là cet autel que, dans la relation de son voyage en Syrie, Benjamin de Tudèle dit avoir vu à Byblos, en face des trois idoles des Ammonites [2] ?

L'époque à laquelle remonte ce dallage peut être approximativement fixée par une heureuse découverte faite au cours de la fouille. A peu près à égale distance entre les deux temples, il a été découvert un blocage de maçonnerie grossière, en forme de tronc de pyramide quadrangulaire, mesurant environ 3 mètres de côté à la base. Sa section supérieure affleurait le niveau des dalles dont je viens de parler. Tout auprès se trouvait la base de colonne de style

[1] Cf. *C. R. Acad.*, 1923, p. 87.

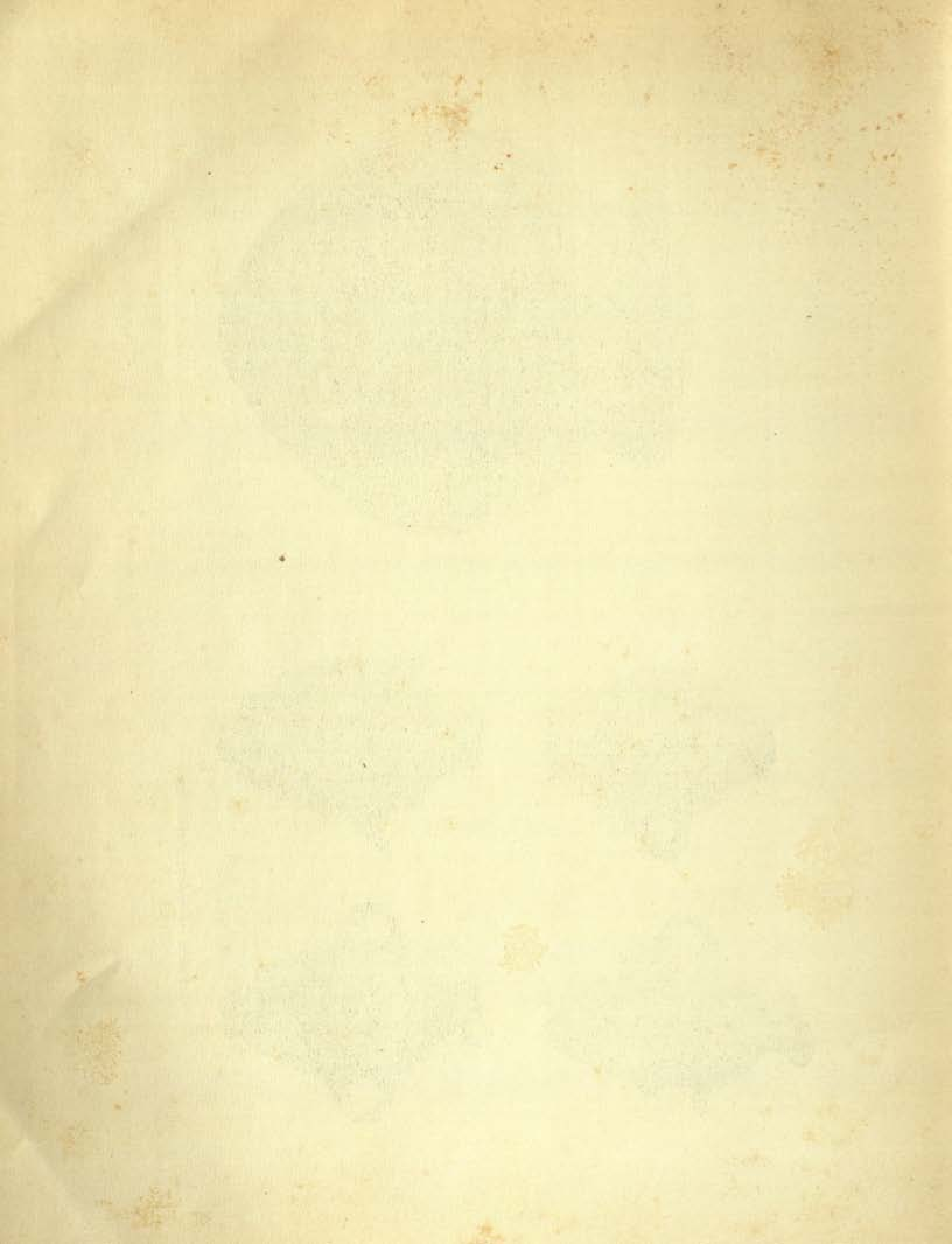
[2] Benjamin de Tudèle, *éd. Asher*, p. 60, cité par Cl.-Ganneau, *Rec. d'arch. or.*, t. I, p. 25, note 1. Communication de M. Dussaud. Depuis, voir de ce dernier : *Le Sanctuaire phénicien de Byblos d'après Benjamin de Tudèle*, dans *Syria*, 1926, p. 247.



Petites jarres de type archaïque.



Jarre du dépôt de fondation.



égyptien déjà découverte au cours d'une des campagnes précédentes [1]. A première vue, il paraissait probable que le blocage en question avait dû servir de support à cette base, car, ainsi restituée, celle-ci émergeait d'environ 25 centimètres au-dessus du dallage avoisinant. A l'intérieur de ce massif, deux niches, orientées du sud au nord et soigneusement revêtues de dalles de calcaire, avaient été ménagées. Chacune d'elles renfermait une jarre : l'une, intacte et soigneusement close par un couvercle, contenait une soixantaine de bronzes ; l'autre, brisée, nous en a livré également le même nombre. Leurs dimensions varient de 5 à 10 centimètres. Ils représentent des personnages, les uns vêtus d'un pagne et coiffés d'un haut bonnet pointu, les autres entièrement nus; qui munis d'une pique, qui armés d'un poignard accroché à la ceinture; quelques-uns sont dorés. Ils ont tous un aspect très primitif. Les bavures qui sont visibles par places dans les bronzes syriens font ici tout le tour du corps de certains personnages. La plupart sont pourvus au-dessous des pieds de tenons qui permettaient de les fixer sur une surface molle. Ce sont indiscutablement des ouvrages indigènes. En général l'oxydation, qui est très avancée, a fait disparaître les détails qui permettraient de définir les caractères particuliers de chacun d'eux. Néanmoins, le caractère apotropaïque d'un tel dépôt ne semble pas faire de doute [2]. Dans le lot se trouvaient également trois petits taureaux et un vase minuscule avec anse et bec pincé. Ce dernier objet, dont les correspondants céramiques sont bien connus, permet déjà de limiter nos recherches chronologiques à la première moitié du deuxième millénaire avant notre ère et à la fin du troisième. La jarre trouvée intacte s'apparente par son galbe à certains vases de l'époque thinite [3] ; elle présente également quelques analogies de forme avec des vases susiens du premier style [4]. Mais son couvercle est d'une tout autre technique. Alors que la jarre paraît modelée à la main, celui-ci a de toute évidence été fait au tour ; la composition de la pâte est également différente, ainsi que le décor. Ce couvercle semble sortir du même atelier que la poterie de la niche voisine. Tous deux ont la même

[1] Cf. *C. R. Acad.*, 1923, p. 91, fig. 5.

[2] Très comparable à celui-ci par les circonstances de la trouvaille, sinon par son contenu, est le dépôt que M. Rowe a trouvé sous le socle d'une colonne dans le temple d'Astarté, à Beisan (cf. *Rev. Bibl.*, 1926, p. 125).

[3] Cf. de Morgan, *Origines*, t. I, p. 141 et t. II, p. 160 ; Von Bissing, *Tongefässe*, t. I, pl. 1, nos 2014 et 2018.

[4] Cf. *Mém. de la Dél. en Perse*, t. XIII, pl. I sqq.

pâte fine et cette ornementation de lignes rouges, mollement tracées, identiques à celles qui ornent la grande jarre à offrandes découverte non loin de là en 1922 [1]. Ils présentent également une parfaite analogie de forme et de décor avec certains types céramiques palestiniens étiquetés par M. Macalister sous le vocable de *pré-sémitique* et dont quelques exemplaires ont été légués au *sémitique I* [2]. Pour toutes ces raisons, nous pouvons considérer la première jarre comme un héritage d'un établissement plus ancien, sans doute le sanctuaire en activité sous l'Ancien Empire, et dater les éléments architectoniques en question par son couvercle et la deuxième poterie. La fin du troisième millénaire à laquelle s'est arrêté M. Montet pour dater le dallage relevé pendant sa deuxième campagne et les dépôts sous-jacents se trouve ainsi de nouveau atteinte [3]. Ce dallage pourra donc être désormais considéré comme une démarcation chronologique très précise entre l'Ancien et le Moyen Empire.

C'est à cette dernière période qu'il faut attribuer les objets recueillis au même étage, dans un mélange de sable et de cendres : silhouettes anthropomorphes découpées dans une feuille de métal, bronzes divers analogues à ceux du dépôt et peut-être un beau vase d'albâtre, d'un galbe très pur, merveilleusement bien conservé [4]. Du Moyen Empire relèvent également de nombreuses perles en cornaline et en faïence blanchâtre, une poterie en terre brune assez semblable, quant à sa forme générale, à la première jarre du dépôt, mais plus évoluée cependant ; quelques lames de poignard avec emmanchement à triple rivet, des scarabées, une représentation du *Bâ* en pâte bleu outre-mer, enfin un fragment de disque en terre cuite décoré d'une tête de femme et qui semble avoir fait partie d'un pectoral.

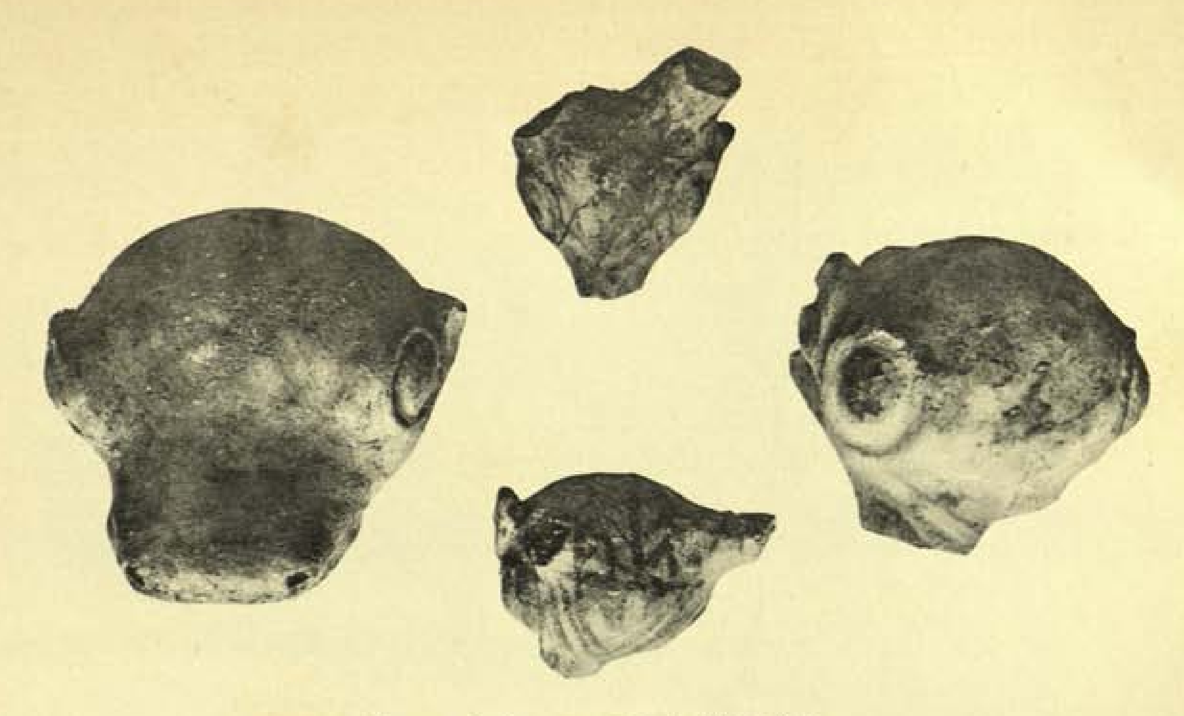
La démarcation n'est pas toujours très nette entre la zone qui nous a livré ces documents et la strate inférieure. L'arrachement du dallage a entraîné le bouleversement du terrain, et on rencontre parfois au même point des documents séparés dans le temps par près de deux millénaires. C'est ainsi que ce niveau nous a livré plusieurs fragments d'une inscription phénicienne qui paléographiquement, par la forme du beth et du 'aïn en particulier, est à

[1] Cf. *C. R. Acad.*, 1923, p. 90, et *Rev. Bibl.*, 1925, pl. V, B.

[2] *Exc. Gezer*, t. III, fig. 302, 303 et 309 ; Sellin, *Ta'anak*, pl. III, *f*. Voir aussi *Mém. de la Dél. en Perse*, t. XIII, pl. 19, 7.

[3] Cf. *C. R. Acad.*, 1923, pp. 94-95.

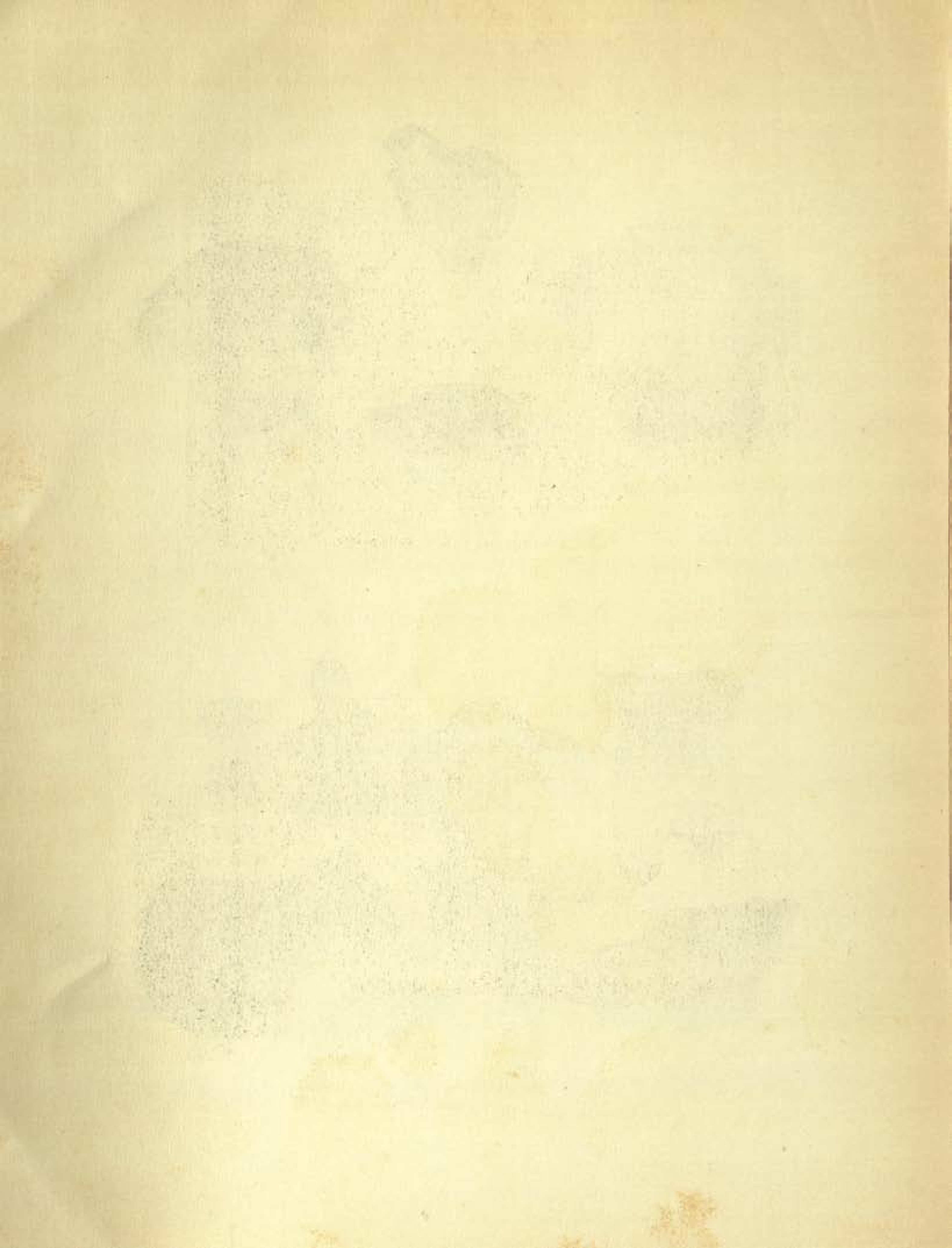
[4] Un vase d'albâtre à peu près identique et de dimensions sensiblement égales est publié par Von Bissing, *Op. l.*, p. 78 et pl. 3, n° 18416.



Masques de taureaux en terre cuite peinte.



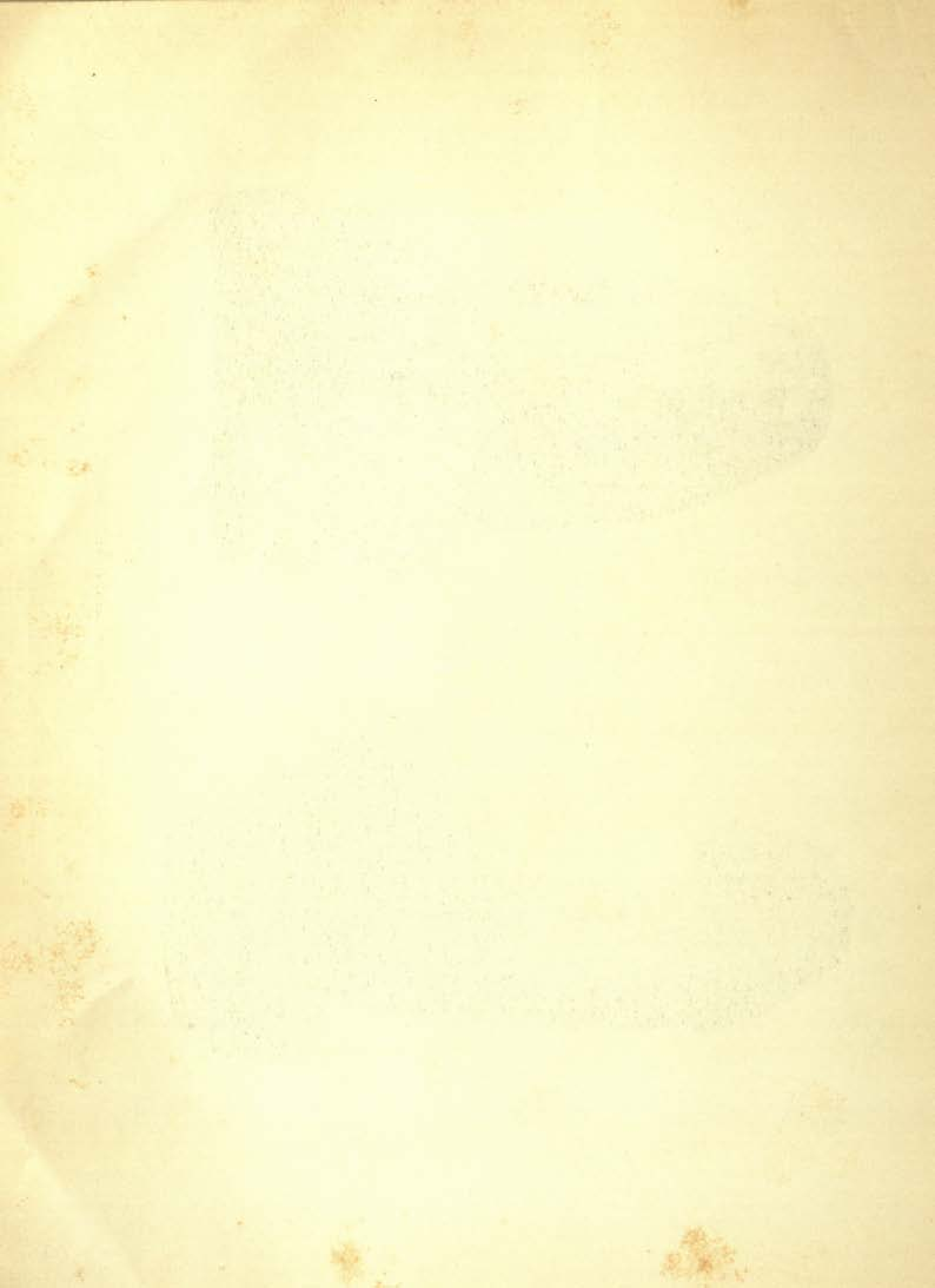
Byblos. Céramique trouvée dans la 5e campagne (1926).







Deux vues d'une figure égyptienne assise. Byblos. 1926.



classer aux premiers siècles avant notre ère. Elle devait avoir au moins huit lignes. C'est probablement une dédicace à la Ba'alat-Gebal dont on peut déjà lire le nom avec certitude. L'extension de la fouille nous en livrera sans doute les autres fragments.

Au même point nous avons recueilli le buste d'une magnifique statuette en serpentine dont nous avions retrouvé le bas du corps deux mois auparavant, dans les fondations d'une maison. Elle représente une femme assise, tenant des deux mains les extrémités d'un rouleau de papyrus déployé sur ses genoux. On y lit : *Offrande royale à Hathor, dame de Dendérah, celle qui réside dans Kapni ?* (ou *Kbn*). Suit, gravé sur la cuisse droite et selon la formule rituelle courante, le menu du repas funéraire qui est demandé en échange. L'indécision de la lecture Kapni ou Kbn ne permet pas d'en préciser l'époque; d'après sa technique, l'œuvre paraît du Moyen Empire.

Le bouleversement qui a suivi l'arrachement du dallage est encore souligné par le mélange des documents relevant de l'Ancien et du Moyen Empire. Plusieurs fragments d'albâtre de la première époque, très explicitement datés par des inscriptions, en particulier par le cartouche de Pépi Ier et de Pépi II ont été recueillis en même temps que des objets appartenant à cette dernière période. Néanmoins, dans les couches profondes le terrain n'a pas été trop remanié.

La strate de l'Ancien Empire est caractérisée par une céramique abondante et très expressive : innombrables tessons avec décor peigné, fragments de jarres à fond plat avec cordon mouluré au-dessous du col, poterie fine, rouge lustré, et céramique à engobe jaunâtre ou brun, rehaussé de traits rouges capricieusement tracés.

Particulièrement nombreux sont les fragments d'inscriptions que l'on peut attribuer à la VIe dynastie, déjà si abondamment représentée dans les trouvailles des années précédentes. Des morceaux de vases d'albâtre et de plateaux à offrandes, un fragment de vase en forme de cynocéphale sont à considérer comme antérieurs au xxve siècle. Une demi-douzaine de petites jarres votives à deux anses et des vases minuscules en forme de tronc de cône renversé ont des répondants exacts dans ceux trouvés jadis par M. Montet et attribués par lui aux premières dynasties [1].

[1] *Les Égyptiens à Byblos*, p. 9, fig. 8, nos 1 et 5.

Contemporain de ces derniers doit être un joli petit vase en brèche, à l'intérieur duquel de pieuses mains avaient déposé quelques perles; des spécimens semblables ont été attribués à l'époque thinite ou au début de l'Ancien Empire [1].

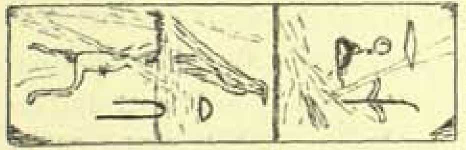
Me fondant uniquement sur le décor céramique qu'ils présentent, je suis porté à faire remonter à la même époque quatre masques de taureaux en terre cuite, ornés de lignes rouges sur un fond jaune sale, ainsi qu'une statuette de même matière, sans tête ni bras, vêtue seulement d'un pagne très court serré à la ceinture. Je ne connais de documents analogues ni en Égypte, ni en Syrie. Peut-être est-ce une importation crétoise ou chypriote ? On sait le rôle joué par les insulaires comme auxiliaires de la flotte égyptienne pour le transport des bois du Liban à l'époque de Touthmès III. Les Crétois eux-mêmes venaient à Byblos s'approvisionner en huile pour la momification de leurs morts [2].

La piété des Pharaons de ces hautes époques à l'égard de la dame de Byblos continue à s'affirmer par la découverte de très nombreux fragments de vases d'albâtre, quelques-uns avec inscriptions mentionnant la fête *ḥb-sd*. Un seul nom nouveau est à ajouter à la liste déjà longue des rois d'Égypte qui ont enrichi de leurs offrandes le sanctuaire de la déesse. Il nous est donné par un fragment d'albâtre qui porte, gravé dans la bannière :



Ce phonème ne peut convenir qu'à *Ḫwfu* = *Khéops*, le glorieux constructeur de la grande pyramide [3].

A peu près de la même époque doit être une petite plaquette d'ivoire portant



le connu du roi, ꜣt-šn. Ce titre est fréquent dans les textes égyptiens. Pendant l'Ancien Empire il est porté par certains fonctionnaires attachés à la cour des Pharaons ou exerçant leur activité en

(1) Cf. Von Bissing, *op. l.*, p. 106 et pl. 2, n° 18523 ; Quibell, *Archaic objects*, t. I, p. 78 et t. II, pl. 66, n° 14625.

(2) Cf. Gardiner, *The Admonitions of an Egyptian Sage*, III, 7-8.

(3) M. Montet me fait remarquer que ce nom devrait être inscrit dans un cartouche et non dans la bannière, qui est réservée au nom d'Horus. Il existe cependant déjà un cas de cette inversion dans l'Ancien Empire.

province. Trois hypothèses peuvent être envisagées pour expliquer sa présence à Byblos.

1° Il aurait été en usage à la cour des rois giblites.

2° Il aurait été porté par un fonctionnaire égyptien de passage à Byblos et peut-être mort en cette ville.

3° Un fonctionnaire des rois d'Égypte pourvu de ce titre y aurait exercé ses fonctions.

La première hypothèse est assez séduisante, malheureusement le possesseur de ce titre ne porte pas un nom sémitique. La transcription אתכן ou אתיכן à laquelle on pourrait songer par analogie avec אתבעל ou אתיבעל ne peut être envisagée, l'א se transcrivant par le signe 𓇋 et non par un 𓄿 [1].

La seconde est peu vraisemblable. Elle l'est beaucoup plus si, selon la troisième hypothèse, ce fonctionnaire a vécu à Byblos. Qui sait si, sous l'Ancien Empire, Byblos n'était tout simplement administrée par un monarque égyptien? Le titre de h'tj' que portent les rois giblites aux époques postérieures est peut-être un héritage de ces derniers. Ainsi s'expliquerait la présence dans le temple de dépôts de fondations aux noms des Pharaons de l'Ancien Empire seulement et le fait qu'aucun nom de roi de Byblos de cette époque ne nous soit parvenu. La révolution qui a bouleversé la vallée du Nil à la fin de l'Ancien Empire et de laquelle est sorti le 1er Empire Thébain a pu se traduire à Byblos, comme dans certains nômes de l'Égypte d'ailleurs, par l'avènement d'une dynastie locale qui aurait supplanté les nomarques égyptiens. Et l'on conçoit alors facilement que la reprise de ses droits par la royauté pharaonique, qui a déjà été si laborieuse en Égypte, n'ait abouti en Syrie qu'à un compromis avec les rois indigènes. Le fait que les rois giblites portent le titre ancillaire de h'tj' et entourent leurs noms d'un cartouche est très significatif à cet égard.

Contrairement à la strate du Moyen Empire, qui n'a guère livré que quelques dalles, celle de ces hautes époques offre des vestiges de murs très grossiers, quelques-uns en pierres sèches, qui sont tous parallèles ou perpendiculaires à l'alignement des colosses. Et comme, d'autre part, c'est dans les cases que forment ces murs en se recoupant que nous avons recueilli la plupart des

[1] Cf. Burchardt, *Die Altkanaanäischen Fremdw. u. Eigenn. in Aegyptischen*, I, p. 6, § 11, et pp. 10-11, § 24.

documents que nous venons d'énumérer, il est à penser que nous avons là les vestiges d'un sanctuaire en activité sous l'Ancien Empire. Dès lors, les deux temples *égyptien* et *syrien* qui se trouvent à un niveau supérieur ne formeraient plus qu'un seul sanctuaire élevé par les adorateurs de la dame de Byblos sur les ruines du temple ancien et dont l'économie aurait été dictée par la disposition de ce dernier. Les vestiges qui en subsistent se trouvent, en effet, tous dans le même plan horizontal et ont tous la même orientation. Cette hypothèse prendra beaucoup de force si la suite des fouilles continue à donner des restes de constructions et des documents antérieurs à la XIIe dynastie, au-dessous de toute l'aire présumée avoir été recouverte par ce temple du Moyen Empire.

L'époque archaïque est également représentée dans la fouille de cette année. Comme datant certainement de cet âge, je citerai des lames de silex, des haches votives en pierre polie avec trou de suspension, des palettes en pierre munie d'une double perforation et quelques amulettes, entre autres une tête de serpent en cristal, d'un travail très fin, et deux pendeloques en serpentine dont des exemplaires exactement semblables ont été recueillis dans les installations de l'Égypte archaïque [1]. Je dois mentionner aussi un petit vase de terre rouge, grossière, en forme de tronc de cône à parois concaves, qui a des correspondants dans les tombes des premières dynasties [2], et deux fragments de vases d'albâtre avec col renforcé d'un tore souligné par un cordon mouluré [3].

La fouille sur cet emplacement n'est pas terminée. Plusieurs mètres nous séparent encore du sol vierge que nous n'atteindrons qu'en traversant une nouvelle couche de cendres et de sable, comme l'atteste un sondage que nous avons fait.

A l'extrémité orientale de l'excavation, sur l'emplacement du temple dit *égyptien*, nous avons atteint le sommet de deux bases de colonne de même module que celles qui se trouvent en arrière du colosse debout et du premier colosse assis, et disposées comme elles de part et d'autre de l'axe présumé de

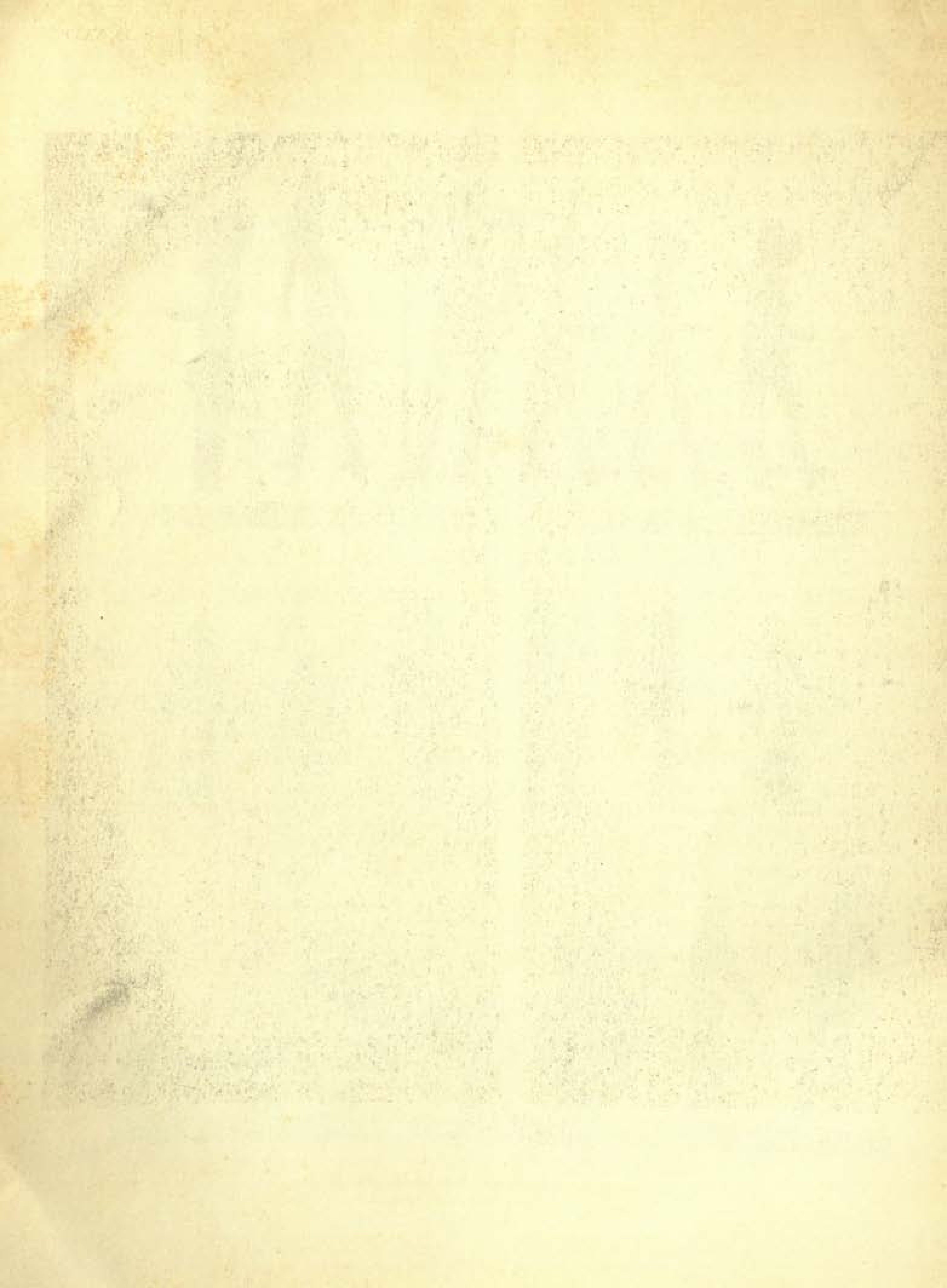
[1] Cf. G. A. Reisner, *Amulets*, p. 37 et pl. II, n° 5479 ; Quibell, *Ballas*, pl. LXVIII, nos 8 et 13.

[2] Cf. de Morgan, *op. l.*, t. I, p. 158.

[3] Cf. de Morgan, *Tombeau royal*, p. 182, fig. 654 ; Quibell, *op. l.*, t. I, p. 267 et t. II, pl. 57, n° 1444.



Quelques uns des bronzes trouvés dans les jarres du dépôt
de fondation avec un petit vase en terre cuite.
Temple de Byblos, 1926.





Deux vues d'une des deux jarres du dépôt de fondation
(Temple de Byblos, 1926), avec et sans couvercle.



l'édifice. Mais des arasements de constructions de la basse époque romaine et leur pavement nous séparent encore du dallage sur lequel elles reposent. M. Pillet en a fait un relevé minutieux, car ces vestiges sont condamnés à disparaître à la prochaine campagne. Nous avons recueilli en ce point deux lampes et un petit autel en bronze, ainsi que deux statuettes de même matière représentant l'une Minerve, revêtue de la cuirasse et coiffée d'un casque à haut cimier, l'autre Vénus chevauchant un dauphin.

La nécropole.

L'exploration de la nécropole a été poursuivie à l'est de l'emplacement fouillé par M. Montet, c'est-à-dire entre la colonnade corinthienne et le château des Croisés.

La grande épaisseur de terre à enlever pour atteindre le rocher ne nous a pas permis de donner à cette fouille une grande étendue : nous nous sommes bornés à creuser une large tranchée de sondage parallèlement à la colonnade. Tout ce terrain a été affreusement bouleversé, probablement lors de la construction du château. Des architraves et des fragments de colonne ont été trouvés à 5 mètres au-dessous du stylobate. C'est à 4 mètres plus bas que nous avons rencontré le rocher. La strate qui le recouvre est caractérisée par la même céramique qui définit les couches profondes du sanctuaire.

Le plateau rocheux sur lequel ont été creusés les hypogées royaux fait ici un saut d'environ 1 m. 50 pour se prolonger ensuite, semble-t-il, suivant un plan horizontal parallèle au premier. Cette cassure forme un plan rocheux vertical, orienté du sud au nord. Dans la haute antiquité on a utilisé les abris naturels de cette espèce de falaise pour enterrer les morts. Sur une longueur de 6 mètres à peine, deux grottes funéraires y ont été découvertes.

L'entrée de la première était oblitérée par un muret de pierres sèches en partie éboulé. Elle renfermait une grande jarre brisée contenant des ossements humains, des rondelles d'agate et des petites perles de roches diverses. Tout autour étaient disposées des poteries plus petites, dans lesquelles nous n'avons rien trouvé qui permette d'en préciser le contenu originel. Toutes sont pourvues d'anses et quelques-unes ornées de hachures incisées. Cette céra-

mique est faite à la main, avec une terre grossière, mélangée à des éléments de liaison.

Les ossements renfermés dans la jarre funéraire sont très friables ; il en est qui happent à la langue. Le nombre des ossements ne correspond pas à celui des individus représentés par les os : il manque beaucoup d'ossements, particulièrement de la colonne vertébrale. M. Passemard y a reconnu les squelettes de trois adultes et celui d'un enfant de 7 à 8 ans. Les ossements d'adultes, particulièrement les os longs, portent des brisures anciennes et la trace des coups qui les ont déterminées. Il apparait à l'examen que c'est après décarnisation naturelle que ces ossements ont été mis dans la jarre. Il est du reste impossible d'admettre que trois adultes et un enfant aient été introduits chair et os dans une urne dont la hauteur ne dépasse pas 60 centimètres.

La jarre et la cavité de la grotte étaient remplies de terre grasse, noirâtre, dans laquelle nous avons trouvé des fragments de silex noirs et deux petites lames ne présentant aucun caractère bien défini.

La tombe voisine a livré un mobilier funéraire identique et deux squelettes d'adultes inhumés de la même façon que les précédents. Près de l'un d'eux et déposée à même le roc, nous avons recueilli une petite cupule en terre grossière et à peine cuite. Au-dessous, séparé par une couche de dépôt uniformément répandue sur toute la surface de la grotte et probablement due à l'infiltration, il a été découvert un squelette d'enfant. Il reposait sur le côté gauche, dans la position accroupie, les mains placées devant le visage. Il n'avait pas été déposé dans une jarre, mais tout bonnement placé sur un gros tesson de poterie posé à même le sol. D'une autre tombe découverte en bordure de la falaise qui borde la mer, nous avons retiré une grande jarre funéraire très comparable à celle trouvée en 1924 au pied du tombeau III. Je la crois contemporaine de celles dont je viens de parler.

Les deux modes de sépulture, corps décharnés et corps repliés, sont extrêmement répandus ; ils sont particulièrement communs dans les nécropoles archaïques de la vallée du Nil. Mais alors qu'ici le décharnement a succédé à la position repliée du corps [1], il semble que les giblites aient suivi le processus contraire.

[1] Cf. de Morgan, *Origines*, I, p. 132-136.

Malgré cette analogie, qui peut être fortuite, l'âge de ces sépultures est difficile à préciser. La poterie qui, en l'espèce, est habituellement d'un grand secours, est ici un peu déconcertante. Certaines pièces paraissent tout à fait primitives, alors que d'autres attestent déjà une certaine habileté de la part du modeleur. On retiendra seulement que ces tombes ont été trouvées au-dessus de la strate caractérisée par la poterie du Cananéen Ancien et que, malgré nos recherches, aucune trace de métal n'y a été rencontrée ; par contre, nous y avons recueilli quelques silex.

Au cours d'une excursion dans les environs de Byblos, nous avons relevé, au village d'Aqoura, non loin d'Afqâ, un autel quadrangulaire décoré sur sa face antérieure d'un buste à tète radiée, sur celle opposée, d'un taureau et d'un autel. Les côtés latéraux ont été ravalés par les carriers. Sur l'un on distingue un foudre tenu par une main, mais des symboles qui ornaient l'autre, on ne discerne presque plus rien ; l'impression la plus persistante est d'y voir le groupement d'un disque et d'un croissant. La réunion de ces diverses représentations convient très bien au dieu solaire auquel le syncrétisme de la basse époque avait plus ou moins identifié les autres divinités du panthéon syrien et rapporté leurs attributs.

Bien que la campagne de cette année soit close, le chantier de Byblos n'est pas désert. L'État-Major de l'Armée du Levant a décidé que le détachement qui a collaboré à nos travaux resterait à Gébeil pour assurer la garde du champ de fouilles et l'enlèvement des buttes de terre, qu'en raison du manque de moyens de transport à grande distance nous n'avons pu jeter au fur et à mesure à la mer. A l'issue de la campagne, la République libanaise nous a accordé une somme de 30.000 francs pour l'aménagement du chantier et le déblaiement des abords du château des Croisés. Ce travail est effectué par une équipe d'ouvriers arméniens, sous la surveillance de M. Collin, mon chef de chantier, qui en est à sa cinquième campagne de fouilles à Byblos.

A la prochaine campagne il y aura lieu de continuer l'exploration du sanctuaire et d'en préciser les limites. Un gros effort sera à faire dans la nécropole où nous avons maintenant des indices sérieux de superstructures de tombeaux. L'intérêt qui s'est attaché à Byblos par les découvertes qui y ont été faites continue à s'affirmer par les trouvailles de cette année. Les hautes époques que nous avons atteintes et la bonne conservation à leurs étages respectifs des

strates céramiques les plus anciennes, sont un sûr garant des résultats importants que doit donner encore l'exploration de ce site qui a déjà jeté tant de lumière sur la plus ancienne histoire de l'Orient. Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier l'Académie de l'aide efficace qu'elle nous a accordée pour nos travaux et du bienveillant intérêt qu'elle a toujours porté et qu'elle continue de témoigner en faveur de notre œuvre.

Maurice Dunand.

LE TEMPLE DE BYBLOS

PAR

MAURICE PILLET

En juin 1926, les ruines du temple de Byblos étaient dégagées sur une longueur de 45 mètres dans le sens N.-E.-S.-O. et sur une largeur moyenne de 10 à 15 mètres. Cette partie des ruines est située exactement au Sud et à 50 mètres environ du donjon de Djebaïl, au S.-E. de l'enceinte de la Giblet des Croisés et à moins de 100 mètres du rivage actuel de la mer, auprès duquel se creusent les puits funéraires de la nécropole royale.

Les terrains appartenaient à la famille Hossamy qu'il fallut exproprier et la principale habitation, celle d'Ibrahim Ali Hossamy, située à l'Ouest des ruines du Temple, sert aujourd'hui d'abri aux fouilleurs et au matériel des travaux. Au Nord, une partie des ruines dégagées en 1922 [1] était alors remblayée, ainsi que la partie S.-O. du grand parvis où s'élevait un monticule de déblais.

Les vestiges antiques gisent à une profondeur moyenne de 3 ou 4 mètres au-dessous du sol moderne et consistent en dallages assez frustes, faits en calcaire du pays et en quelques arasements de murs ornés de quatre bases de colonnes et de quatre statues mutilées. Les habitants du lieu en ont extrait de nombreuses pierres et ont bouleversé le site.

Aucun briquetage ne vient ici, comme en Mésopotamie, guider l'archéologue et fixer les lignes des murs : aucun gond de porte non plus n'a été retrouvé. Dans cette maçonnerie grossière de blocs à peine dégrossis, on ne remarque aucune marque de pose, aucun tracé de lit, semblables à ceux de l'ancienne Égypte et ces murs sont muets sur leur origine.

Quant aux fragments antiques, ils sont retrouvés en tous lieux et à tous

[1] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1923. *Les fouilles de Byblos en 1922*. Rapport de M. P. Montet, p. 84-96. A la page 85, plan du temple égyptien; la partie dégagée mesurait alors 8 m. dans le sens N.-E.-S.-O. et 25 m. dans le sens perpendiculaire. P. 87, plan du temple phénicien.

niveaux, brisés en menus morceaux, ne donnant qu'une seule indication générale : Byblos était en relations suivies avec les Pharaons, dès les premières dynasties égyptiennes, tout au moins dès la IVe dynastie.

Essayons cependant d'identifier ces ruines et de dégager une idée d'ensemble de ces vestiges.

Le nom de Byblos apparaît souvent dans les récits antiques, mais, hors cette simple mention, aucune description, aucune représentation de ses monuments n'est parvenue jusqu'à nous. De l'ère chrétienne, deux modestes documents, l'un du IIIe siècle, l'autre du XIIe siècle, viennent enfin nous donner un aperçu du temple de Byblos.

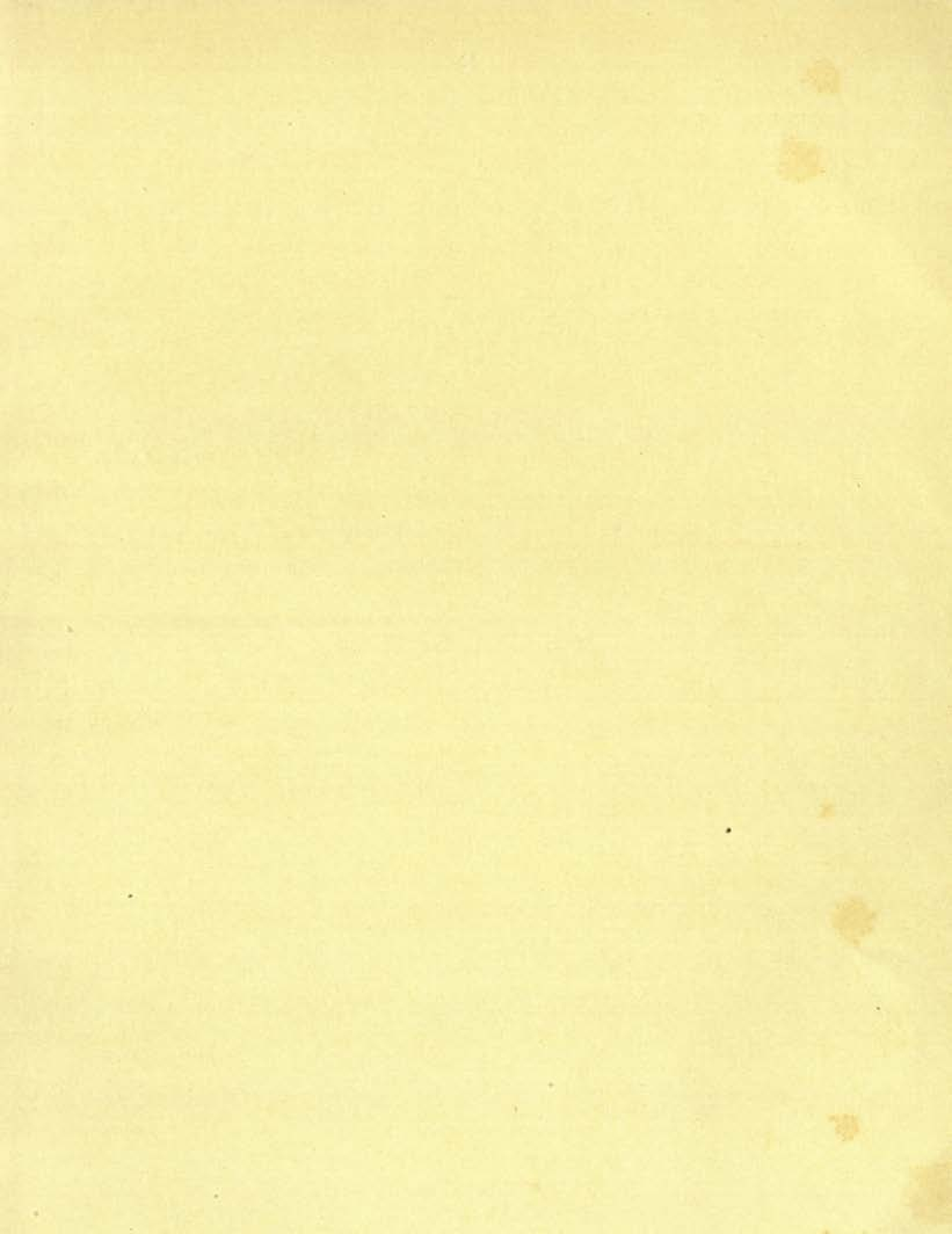
Le premier est une monnaie de l'empereur *Macrin* (164-218) signalée par E. Renan dans sa *Mission de Phénicie* (1864) (p. 177), et qui représente un temple avec l'inscription : *Ieras Byblou* « [monnaie] de Byblos la Sainte ». C'est la seule représentation graphique que nous possédions de ce temple ; aussi nous est-elle précieuse, malgré la simplification des constructions nécessitée par l'exiguïté de la monnaie.

Le temple est composé ici de deux parties distinctes, mais adossées l'une à l'autre. La principale est une enceinte rectangulaire et découverte, dont l'entrée, précédée d'un large escalier, s'ouvre sur l'un des petits côtés. La baie à corniches et linteaux droits semble encadrée d'un portique de colonnes ; en arrière, s'élève une toiture pyramidale, rectangulaire sans doute, accostée d'une tourelle d'escalier. Le grand parvis, qui vient ensuite, occupe tout l'intérieur de l'enceinte, le long de laquelle règne un portique à arcades.

A gauche de l'entrée de ce temple principal. et perpendiculaire à lui, se dresse un petit édicule, couvert par un toit à deux pentes (en tuiles ?) qui dessine un fronton triangulaire au-dessus de sa baie, qui s'ouvre dans une direction perpendiculaire à celle de l'entrée du grand temple.

L'un de ses murs, construit en blocs à gros bossages de refend, prolonge la façade du grand temple et le tout s'élève sur une plate-forme aussi haute que celle qui supporte le grand temple. Un escalier occupe enfin toute la largeur de la façade de l'édicule et permet d'accéder à l'autel à feu qu'il abrite. Toute cette construction révèle un édifice de style postérieur au premier.

Le second document concernant le temple de Byblos est le récit de Benja-



TEMPLE DE BYBLOS

MAI-JUIN. 1926.

PARTIE REMBLAYÉE

GRAND PARVIS

RAMPE

VESTIBULE DU PARVIS

VESTIBULE DE L'ENTRÉE

PLATEFORME

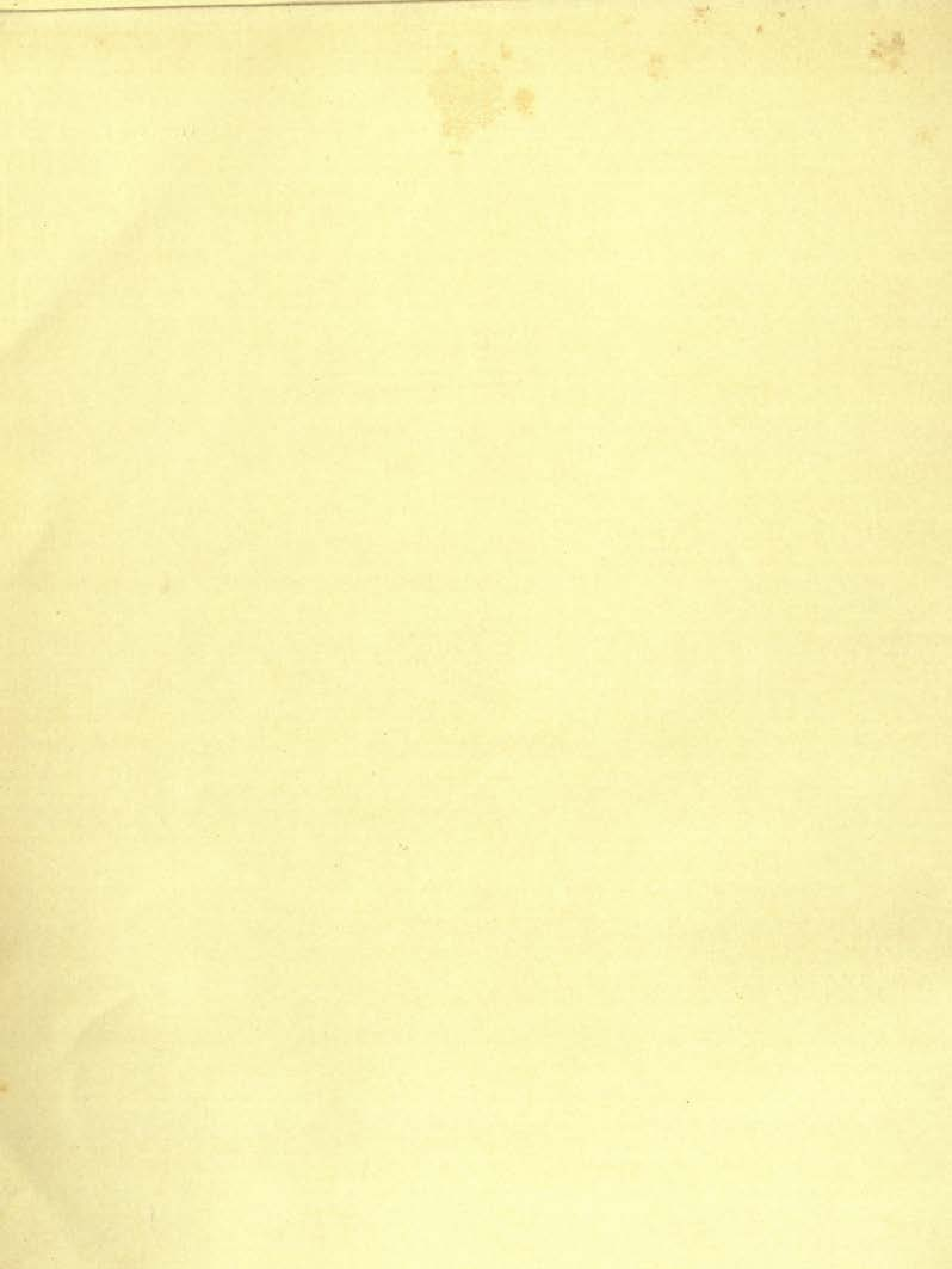
RAMPE OU ESCALIER

ECHELLE

0 1 2 3 4 5 10 15 20m

LEGENDE

- Murs ruinés de l'état actuel
- Fragments de murs antiques
- Restitutions certaines
- " " probables
- △ Portes restituées



min de Tudèle, dont M. Dussaud a récemment repris l'étude [1]. Visitant Gibelet aux temps des croisades, vers 1166, le voyageur écrit : « On y voit (à Gibel) l'antique sanctuaire des Bené-Ammon, avec leur idole assise sur une *cathédra*, appelée *kissé*. Elle est établie en pierre recouverte d'or ; deux statues féminines sont assises à droite et à gauche, l'une d'un côté, l'autre de l'autre. Sur le devant se dresse un autel où anciennement les Bené-Ammon offraient des sacrifices et de l'encens. »

A l'aide de ces deux documents, essayons d'interpréter les ruines découvertes jusqu'ici et dont nous présentons le plan (Pl. XXVIII).

Tout d'abord, la division en deux temples, égyptien et phénicien, ne semble pas pouvoir être maintenue, car les ruines qualifiées de temple phénicien ne montrent, au moins aujourd'hui, qu'un piédestal de colonne, d'époque gréco-romaine et quelques vestiges de murs de même époque ou postérieurs : le tout sur un sol entièrement bouleversé.

Nous verrions plus volontiers, au point dit « temple phénicien », l'emplacement d'un lieu de culte (public ?), ou d'une dépendance du temple principal, puisque tout un matériel religieux et des ex-votos y furent découverts.

Cependant, en définitive, nous croyons qu'il est plus vraisemblable de penser que ces dépôts d'objets sacrés indiquent l'endroit même du sanctuaire vénéré, *au milieu du parvis*, dont nous ne voyons aujourd'hui que la partie Sud-Est et *l'entrée principale* ou l'une des entrées.

Quant à la colonnade (pl. XXIX), on sait qu'elle a été remontée de toutes pièces, à l'aide de fûts de calibre, de taille et de granit différents. Trois bases seulement étaient encore en place et elles sont situées à un niveau plus élevé que le temple proprement dit.

Il semble vraisemblable que la partie des ruines découvertes représente l'entrée principale ou tout au moins l'une des entrées du temple phénicien, ou égypto-phénicien de Byblos, de celui figuré sur la monnaie de Macrin et que Benjamin de Tudèle visita au XIIe siècle de notre ère.

L'entrée principale s'ouvrait sans doute à l'est, vers la ville antique, et non pas du côté de la mer sur la nécropole royale. Nous devons la retrouver dans la porte (A) large de 3 m. 80 et ornée de deux colonnes (*a* et *b*) à base de cal-

[1] *Le sanctuaire phénicien de Byblos, d'après Benjamin de Tudèle*, dans *Syria*, 1927, p. 247-256. Texte cité p. 248-249.

caire en forme de tore (D = 0 m. 66 et 0 m. 69), qui s'ouvre dans un mur épais de 1 m. 05. Voir fig. 1 et pl. XXX.

Une plate-forme, large de 2 m. 50 et bordée par un gros mur au Nord, était sans doute accessible par une rampe ou un degré, que les constructions de la ville romaine doivent recouvrir aujourd'hui. Si c'est bien là l'entrée principale



Fig. 1. — Ensemble des ruines du sanctuaire aux colosses, vu du Nord-Est (14 mai 1926).

du temple, il faudrait, d'après le document de Macrin, chercher l'édicule, abritant l'autel où l'on brûlait les parfums, immédiatement au sud de ce point.

En arrière de cette porte, on trouve un *premier vestibule* (B), large de 3 m. 76 : une partie seulement de son dallage sous-jacent a subsisté et il est limité au nord par un mur (*c*) d'époque assez récente, où se remarquent deux pierres à redents, percées de deux trous rectangulaires.

La pièce suivante (D), ou *deuxième vestibule*, est limitée à l'Est et à l'Ouest par deux murs (C et E), épais respectivement de 0 m. 82 et de 1 m. 08 : son dallage ne subsiste que sur les côtés Est et Sud et le reste a été profondément excavé par les fouilles.



Djebeil-Byblos. Pointe de la Nécropole royale et fouilles.
9 Mai 1926.



Byblos. Ruines du temple aux Colosses vues du Sud.
10 Mai 1926.



On accède ensuite au *vestibule du parvis* (F) (6 m. 95 N. S. × 4 m. 50) dont les murs antiques subsistent, au moins en témoins sur trois côtés : Est, Nord et Ouest. Le dallage antique est conservé lui aussi, sur deux épaisseurs, celui de plus faible échantillon 0 m. 50 × 0 m. 60 environ, étant au-dessous des grandes dalles qui atteignent 1 m. 10 × 2 m. 75.



Fig. 2. — Entrée A et vestibule B du sanctuaire aux colosses.

Ainsi que l'a justement fait remarquer M. Dussaud [1], c'est une pratique courante en Syrie et nous ajouterons en Égypte aussi, conforme d'ailleurs aux règles de bonne construction. Mais ces dallages sont de calcaire grossier du pays, débité en dalles de tailles et d'épaisseurs diverses qui laissent à penser que là comme ailleurs, le revêtement d'enduit peint, de marbre ou de métal a été enlevé ou détruit.

Comme pour tous les monuments antiques, nous nous trouvons à Byblos devant les ruines du squelette antique, dépouillé de tous ses matériaux pré-

[1] *Ibidem*, p. 252.

cieux, de toute sa beauté. C'est ainsi que les *deux bases de colonnes* (*j* et *k*) (D = 0 m. 86 ; D de la colonne = 0 m. 705) qui ornent l'entrée (G) du grand parvis, large de 2 m. 10, et sectionnées en trois blocs, devaient être enchâssées dans une gaine métallique, aujourd'hui disparue.

Quoique les bases de colonnes de cette entrée (G) soient à des niveaux légèrement différents, ainsi d'ailleurs que celles de l'entrée principale (A), elles sont encore à leur emplacement antique, car les milieux de leurs entre-axes déterminent un axe (A G) sur lequel les différents murs (A, C, E et G) sont perpendiculaires, ce qui nous a autorisé à restituer les portes C et E. De même la partie conservée du mur nord du vestibule du parvis est parallèle à cet axe : il est situé exactement dans le prolongement du pilastre (*d*) et venait s'accrocher sur la face Ouest de ce mur (*d*, *e*) qui, quoique d'apparence assez moderne, n'est sans doute qu'une restauration de l'édifice antique. C'est d'ailleurs le seul mur important, haut encore de 2 m. 54 au-dessus des dalles du parvis, qui subsiste dans le temple.

Dans la salle K, au Sud du deuxième vestibule (D), les murs Est et Ouest sont donnés par les prolongements des murs du vestibule ; celui du Nord par le bord du dallage. Quant aux salles I et J, elles sont déterminées par les murs existant encore ou leurs prolongements ; les portes sont restituées à leur emplacement vraisemblable, sans autre preuve. Si l'on se reporte à la monnaie de Macrin, c'est au-dessus de ce vestibule du parvis (F) que se serait élevée la toiture en forme de pyramide qu'elle montre.

A petite distance au Sud, se creuse un *bassin circulaire* (D = 6 m. 40), dont les parois sont faites d'une seule épaisseur de pierres et le fond d'un dallage. On n'y remarque plus aucun enduit. Il n'est pas possible, croyons-nous, d'y voir le « lac sacré » du temple, d'abord parce que rien n'atteste son antiquité et qu'au contraire les prolongements des murs du temple le recouperaient ; ensuite parce qu'il présente toutes les caractéristiques des citernes que l'on rencontre partout en Syrie. Il n'a pas non plus le développement d'un lac sacré régulier dans un temple égyptien, sans exemple connu dans un temple phénicien, puisque Byblos est, jusqu'ici, le seul spécimen antique.

Entrons maintenant sur le *grand parvis* (H) : la partie conservée de son dallage mesure 11 m. 20 du Nord au Sud et 12 mètres environ dans le sens perpendiculaire à celui-ci. Il est limité au Sud par l'amorce d'un petit mur et



Byblos. Ruines du temple aux Colosses, vues du Nord.
14 Mai 1926.



Byblos. Ensemble des ruines du temple aux Colosses, vu de l'Est.



est détruit au Nord. Il s'établit par rangées perpendiculaires au mur oriental, celui de l'entrée, d'une largeur moyenne de 0 m. 35 à 0 m. 40 et d'une longueur de 0 m. 80. Il est un peu déclive vers le Sud.

Sur ce premier dallage, et à 7 mètres de l'entrée (G), *un second* dallage (H) s'établit en rangées perpendiculaires au premier. Il en subsiste 9 rangées, soit 5 m. 80 de largeur sur 6 m. de longueur (N. S.), mais dans ce sens il accuse une forte pente vers le Sud (0 m. 12 par mètre) : ce pourrait donc être la rampe d'accès à l'autel central du sanctuaire, ainsi que M. Dussaud l'a signalé [1].

Adossées au mur oriental du parvis et flanquant la porte d'entrée, sont *quatre statues* de mauvais calcaire fort abîmées (Pl. XXIX). Au nord de la porte, ce sont d'abord trois statues (1, 2 et 3), rangées en ordre décroissant de grandeur. Les personnages qu'elles représentaient, assis sur un trône carré et massif, sont brisés au niveau des cuisses. Le plus gros, auprès de l'entrée, mesure 1 m. 57 de largeur, sur 2 m. 12 d'épaisseur et 1 m. 85 de hauteur, mais devait atteindre primitivement plus de 4 mètres : le second mesure 1 m. 29 × 1 m. 73 et 1 m. 55 de haut : le dernier, plus petit, n'a que 1 m. 05 × 1 m. 48 et 0 m. 90 de haut.

Au Sud de la porte, au contraire, une statue d'homme debout et marchant, brisée à mi-corps, mesure 2 m. 01 × 0 m. 97 et 1 m. 86 de haut.

Que sont ces statues? A première vue, elles reproduisent nettement l'attitude des statues traditionnelles de l'Égypte antique, mais leur taille, singulièrement maladroite, révèle un artiste étranger à la maîtrise du pays des Pharaons. Sans doute quelque artisan phénicien les tailla-t-il à l'image de celles de la vallée du Nil. Sont-elles dieux ou rois? Bien hardi serait celui qui affirmerait l'un ou l'autre. Dans celles du Nord, on serait tenté de voir la représentation d'une triade divine, comparable à celle d'Amon ou de Phtah par exemple : le plus puissant auprès de la porte, place privilégiée, étant celle du grand dieu. Dans ce cas, la dernière serait la divinité féminine : sa mutilation complète permet seule de le supposer, au contraire de la seconde qui, avec ses jambes nues, ne peut représenter qu'une divinité mâle. Le colosse du Sud serait alors un roi debout et marchant tandis que les dieux sont assis, ce qui est conforme au protocole sacré.

[1] *Ibidem*, p. 251-252.

Mais on peut aussi penser que ces quatre statues sont celles de rois différents, ou pour celles du Nord, celles d'un roi et de ses fils. M. Montet trouva, en outre, dans le voisinage, une statue de déesse (?), en calcaire elle aussi et brisée, mais de taille plus petite que les précédentes et qui est aujourd'hui au musée de Beyrouth.

Les statues adossées au mur d'entrée, comme celles des Pharaons l'étaient aux pylônes des grandes cours des temples égyptiens, sont sans doute celles dont parle Benjamin de Tudèle. L'idole du musée de Beyrouth pourrait cependant être aussi l'une de ces dernières et nous opinons à croire que d'autres statues encore pouvaient se dresser le long des murs du grand parvis, statues royales, sans doute, mais que les trois images divines se dressaient au centre du parvis, en arrière et auprès de l'autel : « Sur le devant, dit encore Benjamin de Tudèle, se dresse un autel où, anciennement les Bené-Ammon offraient des sacrifices et de l'encens. »

Cependant, M. Dussaud nous suggère qu'un des sanctuaires du temple pouvait se situer dans la salle (D), entre les deux vestibules d'entrée. Il n'y aurait là rien d'invraisemblable, car le Saint des Saints des temples antiques fut toujours un espace fort exigu. A Karnak, par exemple, où il remonte, lui aussi, au moins à la XII^e dynastie, il ne mesure que 5 m. 25 × 3 m. 50 et les constructions postérieures l'ont pieusement conservé.

Le voyageur doit être strictement véridique, lorsqu'il dit encore que ces statues de pierre étaient recouvertes d'or. En effet, de tout temps, principalement dans l'antiquité, en Égypte et en Grèce, il fut d'usage de masquer les défauts de la matière par des enduits peints et dorés. Le calcaire de Byblos est des plus mauvais, et il n'est pas douteux qu'il ait reçu, pour cela même, une brillante parure cachant sa pauvreté.

Telles sont les pensées qu'évoquent pour nous cette jonchée de ruines bouleversées. La suite du déblaiement fixera peut-être d'autres points encore, si les débris de ce temple ne sont pas complètement anéantis comme ils semblent l'être au Nord-Ouest.

En tout cas, l'entrée du sanctuaire et une partie de son grand parvis sont maintenant connus.

Maurice Pillet.

Buchelay, 3 novembre 1926,

NOTE ADDITIONNELLE
AUX RAPPORTS DE MM. DUNAND ET PILLET

PAR

RENÉ DUSSAUD

Les deux rapports qui précèdent disent assez l'intérêt de la cinquième campagne de Byblos, au printemps 1926. M. Maurice Dunand a répondu par le succès à la confiance qu'on lui avait témoignée en l'appelant à prendre la suite des travaux de M. Montet. A l'occasion du Congrès archéologique d'avril 1926, nous avons visité les fouilles que le jeune savant menait très activement sur le terrain exproprié par les soins des autorités de la République libanaise, et cela nous incite à présenter quelques observations sur le plan que M. Maurice Pillet, architecte diplômé par le Gouvernement, a relevé avec sa précision et sa conscience habituelles.

Le temple qualifié d'égyptien par M. Montet et que, pour ne rien préjuger, nous appellerons le « sanctuaire aux colosses », a encore été vu, ainsi que nous l'avons établi, à peu près dans l'état actuel, moins dégradé cependant, par Benjamin de Tudèle [1]. La disposition générale est celle d'un édifice précédé de statues colossales en bordure d'une grande cour où se dressait l'autel.

Nous examinerons plus loin comment il faut interpréter les vestiges qualifiés de temple phénicien par M. Montet, lors de ses premiers sondages. Ces vestiges se dressent à une trentaine de mètres des colosses. « On a nettement l'impression, dit M. Dunand dans son rapport, qu'une vaste esplanade dallée devait primitivement relier les deux sanctuaires. » La constatation est précieuse, car elle autorise à englober ces ruines dans un ensemble, précisément celui qui servait à la célébration des Adonies.

Il est évident que la colonnade d'époque romaine, dont on a redressé quelques éléments sur le stylobate resté en place et qui fournit une précieuse ligne de repère, conduisait, à travers la muraille actuelle des Croisés (voir

[1] *Syria*, 1926, p. 247 et suiv.

pl. XXIX), de la ville basse à la grande cour du temple, c'est-à-dire à la vaste esplanade dallée de M. Dunand, au grand parvis de M. Pillet. Cela indique que l'entrée principale, l'entrée des fidèles, donnait vers le nord. Nous nous séparons ici de M. Pillet qui place cette entrée principale à l'est, c'est-à-dire dans la porte A de son plan.

Dans les lieux de culte phénicien, le temple proprement dit est l'accessoire, parfois même, à haute époque, il fait défaut. L'essentiel est le terrain sacré, généralement dallé, comme était la cour du temple de Jérusalem [1], et protégé des souillures de l'extérieur par une solide et haute enceinte. Cette cour renfermait l'autel dont, d'après la description de Benjamin de Tudèle, nous avons proposé de reconnaître le soubassement dans l'exhaussement encore conservé devant les colosses [2]. Sur cette base reposait l'autel qui était d'airain [3].

La monnaie de Macrin confirme que l'élément principal du sanctuaire était l'enceinte au milieu de laquelle se dressait le bétyle qu'on présume avoir été consacré à la Ba'alat Gebal [4] et qui devait être disposé un peu à l'ouest de l'autel [5]. Il est vraisemblable que le poteau sacré, que nous savons avoir incorporé Adonis, était mis à l'abri dans un édicule latéral.

Un des résultats les plus importants de la dernière campagne a été, grâce à la découverte d'un double dépôt de fondation engagé dans le soubassement d'une base de colonne, de préciser la date du dallage de la cour, autrement dit de toute l'installation cultuelle dont il est conservé des vestiges visibles. A la suite de la découverte, par M. Montet, de la jarre à fond plat et à décor géométrique peint, nous avions conclu que le sanctuaire giblite avait été « installé vers 1900 avant J.-C., et plutôt avant qu'après ». La nouvelle trouvaille de M. Dunand confirme la date intermédiaire entre l'Ancien et le Moyen Empire qu'avait déjà proposée M. Montet. Il faut donc faire remonter vers 2000 l'installation du temple. Avec un sens archéologique très avisé, M. Dunand établit que le vase à décor peint de type archaïque, qu'il faut placer très haut dans l'Ancien Empire, est plus ancien que le couvercle qu'on doit rapporter au début du Moyen Empire (voir ci-dessus, p. 95).

[1] Voir *Syria*, 1926, p. 252.
[2] *Ibidem*, p. 251-252.
[3] Voir ci-après la stèle de Byblos, ligne 4.
[4] Voir *Syria*, 1923, p. 308.
[5] RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 177-178 et pl. XIX, s'est trompé en pensant retrouver la base du bétyle à l'est du château des Croisés.
[6] *Syria*, 1926, p. 253.

Il faut donc admettre que ce vase archaïque avait été déjà utilisé pour un dépôt de fondation dès les premiers temps de l'Ancien Empire. Retrouvé, lors de la réfection du sanctuaire, mettons tout au début de la XII[e] dynastie égyptienne, vers 2000 avant J.-C., il aura été vidé de son contenu — qu'on aura probablement dispersé dans le sous-sol — et il aura reçu le nouveau dépôt consistant en petits bronzes. En même temps, on l'aura muni d'un couvercle fabriqué *ad hoc*.

Il devient dès lors possible d'expliquer le grand nombre de fragments, appartenant à l'Ancien Empire, qui ont été découverts sous le dallage et à même la terre. Il suffit de supposer que, lors de la réfection du dallage, au début de la XII[e] dynastie, de nombreux dépôts de fondation ont été mis au jour. Tantôt on en aura dispersé le produit dans le sol pour renouveler le dépôt, suivant l'exemple cité plus haut ; tantôt, comme dans le cas de la jarre à fond plat de M. Montet, on aura joint les objets récents aux objets archaïques[1]. En tout état de cause, on ne saurait douter que tous ces objets constituent de véritables dépôts de fondation[2].

La cour du temple devait posséder encore une importante réserve d'eau, telle la mer d'airain du temple de Jérusalem. M. Montet a cru la découvrir dans le bassin circulaire que M. Pillet a noté sur son plan (P), mais qu'il estime d'époque moderne. Cette dernière hypothèse nous semble exclue par le fait que des murs byzantins passent sur le bassin que son peu de profondeur ne permet pas de qualifier de citerne. Nous verrons d'ailleurs que ce bassin occupe exactement la place où nous attendions de trouver la réserve d'eau nécessaire aux besoins du *naos* et de l'autel. Il n'est même pas impossible que ce fût, comme l'a pensé M. Montet, le bassin sacré mentionné par un texte hiéroglyphique. Le lac sacré d'Afqa, dans le Liban, « ressemblait à une piscine faite de main d'homme[3] ».

[1] Cela apporte une précision pour la date de cette jarre. Le type permettait déjà de l'attribuer au Canaéen ancien I, mais on peut dire maintenant qu'elle remonte à la VI[e] dynastie égyptienne (milieu du III[e] millénaire) tout comme le vase le plus ancien du dépôt de fondation de M. Dunand. Les égyptologues jugeront si la classification de la céramique égyptienne à laquelle se rattache étroitement cette dernière pièce ne doit pas tenir compte de cette trouvaille.

[2] Nous avons soutenu cette opinion à plusieurs reprises, encore dans *Syria*, 1926, p. 252, réagissant contre les doutes qui avaient été émis.

[3] Zosime, *Hist.*, I.

Les fouilles ont fait apparaître un important édifice en relation directe avec la grande cour, c'est le sanctuaire aux colosses. La monnaie de Macrin figure précisément (fig. 1) une construction annexe où l'on a pris soin de disposer un autel à encens qui marque la sainteté du lieu; c'est donc en réalité le *naos*. L'identification du sanctuaire aux colosses avec le *naos* de la monnaie se présente ainsi tout naturellement à l'esprit et elle s'imposera

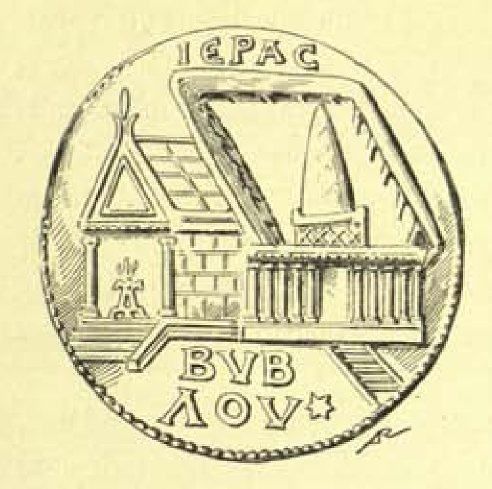


Fig. 1. — Monnaie agrandie de l'empereur Macrin.

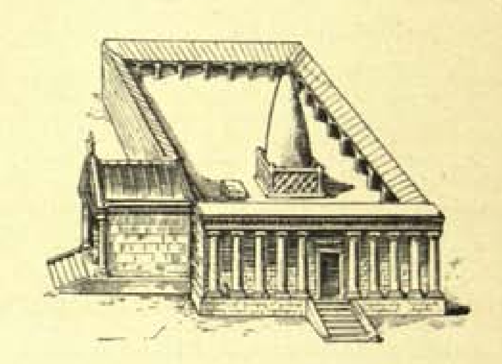


Fig. 2. — Essai de restitution du sanctuaire de Byblos, d'après la monnaie ci-contre.

bientôt à nous. A côté de la monnaie agrandie (fig. 1) on trouvera une restitution schématique de l'ensemble (fig. 2).

Il ne suffit pas, pour l'étude du sanctuaire de Byblos, d'invoquer la monnaie de Macrin et le texte de Benjamin de Tudèle. La stèle de Byblos conservée à Paris, dans la collection de Clercq, mérite d'être examinée de près, car elle fournit une liste de constructions que s'attribue le roi de Byblos, Yeḥavmilk [1]. Il ne sera pas inutile, à ce point de vue, d'en donner la traduction, d'autant plus que le P. Lagrange ne l'a pas comprise dans les textes publiés en annexe dans la seconde édition de ses *Religions sémitiques* et que les plus récents commentateurs, à savoir Clermont-Ganneau et les auteurs du *Corpus*, ainsi que Lidzbarski et G. A. Cooke, se sont laissé entraîner à accepter les hypothèses de Joseph

[1] *Corpus inscript. semiticarum*, I, 1.

Halévy, hypothèses malencontreuses qui dénaturent l'énumération architectonique [1].

1. C'est moi Yeḥavmilk, roi de Gebal, fils de Yeḥarba'al, petit-fils de Urimilk, roi
2. de Gebal, que la grande Dame, la Ba'alat Gebal, a fait roi sur Gebal et j'invoque
3. ma grande Dame, la Ba'alat Gebal parce qu'elle a entendu ma voix. Je fais pour ma Dame, la Ba'alat
4. Gebal, cet autel d'airain qui est dans cette cour, cette porte dorée qui est
5. en face de ma porte-ci et le disque d'or qui est au milieu du linteau qui surmonte cette porte dorée,
6. et ce portique et ses colonnes et les chapiteaux qui les surmontent et la couverture (du péristyle). Moi,
7. Yeḥavmilk, roi de Gebal, je fais à ma Maîtresse, la Ba'alat Gebal, parce que, lorsque j'ai invoqué
8. ma Dame, la Ba'alat Gebal, elle a exaucé ma voix et elle m'a fait du bien. — Que la Ba'alat Gebal bénisse Yeḥavmilk,
9. roi de Gebal, qu'elle le fasse vivre, qu'elle prolonge ses jours et ses années (de règne) sur Gebal, car c'est un roi juste !
10. Que la Dame, la Ba'alat Gebal, lui fasse trouver grâce aux yeux des dieux et des Giblites [2]; qu'elle lui accorde la grâce des Giblites aux yeux des dieux.
11. Tout roi et tout homme qui fera une addition à cet autel
12. et à cette porte dorée et à ce portique, moi, Yeḥavmilk, je décrète
13. qu'il ne fasse pas ce travail-là sans y inscrire mon nom (?)
14-15. (et s'il le fait?) que ma Dame, la Ba'alat Gebal (extermine) cet homme et sa postérité.

Avant de commenter ce texte à la lumière des récentes découvertes, constatons que le luxe apporté dans ces constructions est une tradition déjà attestée au XIVe siècle dans une lettre du roi de Byblos, Rib-Addi, au pharaon Aménophis IV : « Que le roi, mon maître, ne se désintéresse pas de la ville ! Car l'argent et l'or y sont en grande quantité, et dans le temple de ses dieux, il y a toutes sortes de richesses [3]. »

Le métal, dont nous savons que Byblos faisait un important commerce [4], a joué un grand rôle dans la décoration du temple. M. Pillet ne repousse pas le témoignage de Benjamin de Tudèle, qui assure que les colosses en pierre

[1] C'est ce que nous avons essayé de montrer dans *Observations sur la stèle phénicienne de Byblos*, dans *Mélanges Hartwig Derenbourg* (1909), p. 149 et suiv.

[2] Mot à mot : du peuple de ce pays-ci.

[3] KNUDTZON, *El-Amarna Tafeln*, 137, 60.

[4] Voir H. HUBERT, *Syria*, 1925, p. 16. Dans KNUDTZON, 77, 7, un fonctionnaire égyptien réclame à Rib-Addi, roi de Byblos, un envol de cuivre.

étaient recouverts d'or. Le savant architecte et archéologue suggère aussi que les bases des colonnes du sanctuaire aux colosses étaient cerclées de métal. C'est qu'en effet leur sectionnement en trois segments verticaux, qu'on distingue nettement sur la figure 3 établie d'après un cliché de M. Pillet, imposait de prendre cette précaution. De toute façon, ces joints verticaux sont surprenants. M. Pillet et les personnes que nous avons consultées n'en connaissent pas d'autre exemple.

Nous en proposerons une explication qui paraîtra simple si l'on veut se rappeler que les Giblites étaient avant tout des ouvriers en bois, et que le dispositif en question, si étrange dans la construction en pierre, est d'usage courant dans le travail du bois ; c'est, en charpente, l'assemblage dit *de champ* qu'on maintient par une frette métallique. On remédie ainsi au défaut d'épaisseur des pièces de bois dont on dispose. En somme, ces bases nous conservent, transposées dans la pierre, les pratiques des charpentiers giblites.

Nous sommes tenté de reconnaître la frette métallique en question dans la *sebaka* qui enserrait les chapiteaux de bronze du temple de Jérusalem [1]. On explique généralement qu'il s'agit d'un simple motif décoratif imitant un filet ou simulant des entrelacs, mais on conçoit mal une telle disposition [2]. Le sens de frette que nous proposons pour le mot *sebaka* s'appuie sur l'assyrien *shabiku* qui désigne un lien serrant la tête.

Cette maîtrise dans le travail du bois et cette inhabileté à tailler la pierre apportent une confirmation inattendue à la restitution que nous avons proposée pour I *Rois*, v, 32, en limitant l'activité des Giblites au travail de charpente : *les Giblites équarissaient le bois, tandis que les ouvriers de Salomon et ceux de Ḥiram dressaient les pierres pour la construction du temple* [3]. Encore, du temps d'Ezéchiel, la supériorité des Giblites comme charpentiers était telle que les navires tyriens venaient se faire réparer à Byblos [4]. Il faut donc repousser les ingénieux arguments qui ont travesti les Giblites en tailleurs de pierre [5].

[1] I *Rois*, VII, 17 et suiv.

[2] C'est pourquoi nous avions recherché une explication (*Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 58 et suiv.), à laquelle nous renonçons d'autant mieux que nous ne pensons plus que les colonnes Yakin et Bo'az constituaient des éléments architectoniques indépendants de la construction.

[3] *Byblos et les Giblites dans l'Ancien Testament*, dans *Syria*, 1923, p. 315.

[4] ÉZÉCHIEL, XXVIII, 9.

[5] Notamment RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 170.

Revenons au commentaire de la stèle de Byblos. L'énumération des constructions s'adapte exactement au temple, dit d'Isis et d'Osiris par Plutarque [1] ou, d'une manière plus précise, d'Aphrodite byblienne et d'Adonis par Lucien [2], que MM. Montet et Dunand ont en partie déblayé. La meilleure preuve en est qu'il nous suffira de développer les termes de notre ancien commentaire [3] pour retrouver sur le terrain les principaux éléments du culte giblite.

La cour (*ḥaṣer*) qu'on peut appeler le parvis, comme à Jérusalem, est manifestement celle qui a été mise au jour devant les colosses. Yeḥavmilk y a consacré un autel d'airain, dont la place est marquée par le surélèvement déjà signalé par Benjamin de Tulède, en avant des trois colosses assis.

Yeḥavmilk a construit, ou restauré, le portique qui entoure la cour, les colonnes et les chapiteaux, refait aussi la toiture du péristyle. Une des bases a peut-être été retrouvée. L'ensemble répond encore à ce que montre la monnaie de Macrin, avec les deux entrées dont parle précisément le roi.

Le roi de Byblos insiste particulièrement sur la réfection de la porte dorée, certainement la grande porte d'entrée dans la cour qui est figurée sur la monnaie de Macrin au haut d'un escalier, pour marquer, peut-être, qu'on y accédait de la ville basse [4].

Le linteau était orné d'un disque ailé d'or. Il s'agit vraisemblablement d'un placage en or. Précisément, Renan a découvert à Eddé, près de Byblos, un linteau de pierre, actuellement au Louvre, dont le relief est traité avec une telle sécheresse qu'il paraît destiné à recevoir un placage en métal.

Cette porte dorée se trouvait, dit Yeḥavmilk, « en face de ma porte-ci »,

[1] *De Is. et Os.*, 13 et 16.

[2] *De dea syr.*, 6 et 7. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 177, a déjà identifié les deux appellations.

[3] *Mélanges Hartwig Derenbourg*, p. 152-153 : « Toute l'énumération de Yeḥavmilk tourne autour de cette cour (חצר). Quand il dit « ma porte », cela doit s'entendre de la porte réservée au roi, et par laquelle il pénétrait du palais dans la cour du temple. La porte qui lui faisait face (cf. Ézéchiel, XL, 13, פתח נגד פתח) est la grande porte de la cour du temple (*ibid.*, VIII, 7 : פתח החצר) par où entraient les fidèles, porte monumentale que le roi avait plaquée d'or (פתח חרץ), et dont il avait orné le linteau (אבן אש על פתח חרץ זן) d'un disque ailé d'or (הערת חרץ), attribut qui ne manquait jamais à l'entrée d'un temple phénicien de cette époque. »

[4] Nous inclinons, en effet, à admettre qu'il y a là une interprétation du dispositif. En réalité, l'escalier et le temple étaient séparés par une avenue horizontale, marquée encore par la colonnade récemment relevée. Il se peut aussi que, passé l'entrée, il y eut quelques marches à descendre pour se trouver dans la cour du temple.

c'est-à-dire sur une autre face que l'entrée du roi, celle-ci correspondant au מבוא המלך du temple de Jérusalem. L'entrée du roi était l'entrée qui lui était réservée lorsqu'il se rendait dans la grande cour où se pratiquait le culte public. A Jérusalem, devant cette entrée, on disposait une estrade sur laquelle le roi se tenait lors des cérémonies [1]. Il devait en être de même à Byblos, et quelle meilleure place qu'entre les colosses, le roi pouvait-il occuper ?

L'inscription de Yeḥavmilk n'avait pas à mentionner les colosses puisque le roi n'y touchait pas. M. Pillet incline à reconnaître, et tous les archéologues s'accordent sur ce point, trois divinités dans les statues assises ; mais nous croyons qu'il faut écarter l'idée que c'étaient de véritables divinités égyptiennes. Nous songeons plutôt à la triade, également assise, que M. Montet a reconnue comme proprement giblite, sur le fameux cylindre remontant au début de l'Ancien Empire. En classant les colosses dans l'ordre fixé par le cylindre, nous reconnaîtrons dans la plus grande statue, et la plus rapprochée de la porte, la Ba'alat Gebal, puis son parèdre El-Kronos qui fut identifié à Amon, enfin un personnage moindre qui ne peut représenter qu'Adonis-Eshmoun.

Cette détermination s'écarte de celle de M. Pillet parce que le savant architecte s'est trop souvenu de son séjour à Karnak et s'en tient à une définition égyptienne. Toutefois, nous ne contredisons pas le caractère masculin de la statue du milieu, la seule dont M. Pillet ait pu définir le sexe avec certitude. Si Benjamin de Tudèle assure que le dieu mâle est accosté d'une déesse, de part et d'autre, l'erreur pour Adonis-Eshmoun était facile à commettre puisque ce dernier était figuré sous des traits jeunes ; c'était, comme disent les inscriptions de Sidon, le *sar qodesh*, le prince saint. Le dieu apparaît sous un aspect juvénile dans les bustes de bronze de Tripoli et sur les monnaies de cette ville où il est qualifié de *Zeus hagios*, équivalent du titre phénicien de *sar qodesh* [2].

Si ces conjectures sont exactes et si les substructions ne sont pas irrémédiablement ruinées, on devra, sur une autre face que la porte du roi (G du plan Pillet), retrouver la grande porte du parvis ou porte dorée, par laquelle les

(1) II *Rois*, XI, 14, et II *Chron.*, XXIII, 13 ; II *Rois*, XXIII, 3.

(2) Voir *Syria*, 1923, p. 305.

fidèles avaient accès. Nous avons déjà signalé que la colonnade actuelle, dont plusieurs bases et partie du stylobate ont été reconnus, fixait le chemin qu'on uivait pour gagner la grande entrée de la cour du temple. On doit donc chercher la porte principale du sanctuaire sur le côté nord de la cour[1]. On remarquera l'aspect archaïque que cette porte conserve encore sur la monnaie de Macrin avec son linteau rectiligne. Si cette entrée avait été édifiée à la fin de l'époque hellénistique ou à l'époque romaine, on n'eût pas manqué



Fig. 3. — Bases de colonnes en arrière de la ligne des colosses. (Cliché Pillet.)

d'adopter la grande et haute ouverture à dégagement semi-circulaire, classique alors dans toute la Syrie et que les monnaies attestent avoir été en faveur à Byblos même pour des édifices récents[2].

[1] M. Pillet situe l'entrée principale du sanctuaire à l'est (A de son plan) ; mais en ce point il ne paraît pas y avoir place pour une entrée monumentale; de plus, la colonnade de la ville devait, comme à Palmyre, conduire au grand sanctuaire. D'autre part, il interprète, à tort selon nous, le bétyle de la même monnaie comme une « toiture en forme de pyramide » qui couvrait le bâtiment (F) à l'entrée de la cour.

[2] Temple de la Tyché de Byblos, Babelon, *Les Perses Achéménides*, pl. [illegible].

Nous proposons de reconnaître la grande entrée du sanctuaire giblite dans les vestiges que, lors de sa campagne de 1922, M. Montet a qualifiés de temple phénicien. Peut-être les deux bases de colonnes retrouvées représentent-elles le centre de la colonnade d'entrée. On aimait à placer les dépôts de fondation sous le seuil et, précisément, le plus important dépôt, la jarre à fond plat fut trouvée par M. Montet dans l'axe qui passe entre les deux colonnes perpendiculairement à leur alignement. D'autre part, en comparant les plans donnés par M. Montet pour le temple dit égyptien [1] (sanctuaire aux colosses) et pour le temple dit phénicien [2], on constatera que les alignements des façades sont rigoureusement perpendiculaires.

Ces constatations conduisent à une importante conclusion qui éclaire tout le problème du sanctuaire giblite. Puisque la grande porte de la monnaie de Macrin est à placer sur la face nord de l'enceinte sacrée, il en résulte que l'édifice, figuré avec un autel à encens sur une autre face, correspond au sanctuaire dit aux colosses. Cette identification permet d'expliquer la relation qui existait entre la cour et l'édifice, figurés sur la monnaie de Macrin, ce que le graveur n'est pas parvenu à rendre avec netteté. Quand on accédait à l'édifice par l'est et qu'on le traversait, on débouchait dans la grande cour entre les colosses et l'on avait devant soi l'autel et le bétyle.

Si nous différons d'avis sur l'emplacement à attribuer à la porte principale du temple de Byblos, nous reconnaissons que M. Pillet a eu un sentiment exact du dispositif adopté pour le sanctuaire aux colosses, en considérant que le cortège, qui le traversait, se dirigeait de l'est à l'ouest ; mais il faut comprendre qu'il s'agit du roi et des prêtres, non de la foule des fidèles. Ceux-ci n'avaient accès que dans la grande cour.

Toutefois, il n'est pas vraisemblable que le sanctuaire aux colosses n'ait joué que le rôle d'un simple passage. Si la stèle de Byblos le met dans une relation particulière avec le roi, la monnaie de Macrin le désigne comme constituant le *naos* du sanctuaire. Il se composait essentiellement de trois pièces où l'on retrouve les éléments essentiels du temple de Jérusalem. Le vestibule B répond à l'*elam* ou pronaos du temple de Jérusalem [3] ; quant à

[1] *Comptes rendus Acad.*, 1923, p. 85.

[2] *Ibid.*, p. 87.

[3] Sur le dispositif du premier temple de Jérusalem, voir nos *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 5 et suiv. En ce qui concerne les colonnes du temple de Jérusalem

l'*hékal* ou naos et le *debir* ou adyton, ils sont simplement inversés, ce qui indique qu'on devait pouvoir passer de l'*elam* B au *hekal* F en contournant le *debir* D (voir le plan Pl. XXVIII). Les ouvertures A, C, E et G sont seules certaines; il n'y a pas lieu d'envisager des portes dans les murs latéraux de la salle D.

En réalité, on a adapté à un sanctuaire sémitique, constitué par l'enceinte sacrée un temple sur le modèle égyptien, modèle antique dont le principe se conserve jusque dans les constructions de Karnak et de Louxor. Par exemple dans le temple de Khonsou [1], on contourne le saint des saints percé de deux portes dans le sens longitudinal. Un vestibule le précède, c'est la salle hypostyle du Nouvel Empire et une autre salle s'élève par derrière. Le plan du sanctuaire aux colosses de Byblos fournit probablement un plan égyptien de haute époque, comme l'Égypte elle-même n'en a pas conservé. De ce point de vue, la définition de temple égyptien, qu'a donnée M. Montet de cette construction, est remarquablement confirmée.

Si l'on pousse la comparaison du sanctuaire aux colosses avec le temple de Jérusalem — dont les dispositions essentielles étaient phéniciennes, — on admettra que l'autel à encens réservé à l'*hekal* était placé dans la salle F. Le *debir* ou saint des saints D était tout indiqué pour abriter le poteau sacré sous lequel on vénérait Adonis. Plutarque nous le dit en termes qui ne laissent aucun doute : « Déposé dans le temple d'Isis (entendez le sanctuaire aux colosses), ce poteau est encore aujourd'hui l'objet de la vénération des Giblites [2]. »

C'est surtout en F que s'est maintenu le double pavage pour lequel M. Pillet confirme notre explication, et cette particularité explique I *Rois*, VI, 36 où il est dit, à propos du temple de Jérusalem : « Il construisit la cour intérieure avec trois assises de pierres de taille [3]. » Il faut comprendre que le dallage était constitué de trois assises de dalles. Au-dessus des tombes

nous avons suivi dans cet ouvrage (p. 58 et suiv.) l'opinion générale d'après laquelle les deux colonnes Yakin et Bo'az étaient indépendantes de la construction. Cette hypothèse nous paraît devoir être revisée.

[1] Considérer sur le plan du temple de Khonsou (MASPERO, *Hist. anc. des peuples de l'Orient class.*, II, p. 552), les trois pièces marquées C, D, F.

[2] *De Is. et Os.*, 16.

[3] De bonne heure le passage n'a plus été compris et un rédacteur a ajouté : « et une assise de poutres de cèdre » qu'il faut biffer. Corriger ainsi ce que nous disons *op. cit.*, p. 56.

royales de Byblos, M. Montet a trouvé au moins quatre assises de dalles.

Le culte phénicien — on ne saurait trop y insister — a longtemps conservé son caractère de culte en plein air. Le sanctuaire cananéen de Gézer, couvrant tout le IIe millénaire, suffirait à l'attester.

A Byblos, le dispositif d'ensemble constitué par un *naos* accolé, mais extérieur, à l'enceinte sacrée est certainement très ancien — vers 2.000 avant J.-C. Il devait succéder à une installation plus ancienne — celle de 2.500 avant J.-C. — uniquement constituée par l'enceinte sacrée, demeure en plein air du dieu qui paraît visée dans l'indication de Philon de Byblos d'après laquelle « Kronos entoure sa demeure d'un mur et fonde Byblos, la première ville en Phénicie [1]. » Il faut descendre beaucoup plus bas, par exemple pour Jérusalem au temps de Salomon, pour voir adopter un dispositif où le *naos* est construit dans l'enceinte même [2]. Ainsi, malgré les emprunts de détail, l'organisation du sanctuaire de Byblos apparaît comme nettement locale et sémitique, car le Sémite répugne à enfermer son dieu dans un espace clos. Ce sentiment s'exprime avec force dans la prière que Salomon aurait prononcée lors de l'inauguration du temple de Jérusalem. On y formule que ce n'est pas Yahvé qui demeurera dans le temple, mais une hypostase, en l'espèce son « nom ». Quant à Yahvé lui-même, il continuera à demeurer au haut des cieux [3]. Nous ne voyons pas là, comme quelques exégètes l'admettent, un trait récent, mais bien au contraire une notion très ancienne.

Comme, d'autre part, il apparaît de plus en plus que les divinités phéniciennes, tout particulièrement la Ba'alat Gebal ont, de bonne heure, revêtu un caractère astral, nous inclinons à trouver dans cette particularité la raison fondamentale qui maintenait en plein air les représentations divines, en l'espèce les bétyles. La nature astrale des divinités giblites était attestée déjà par la pendeloque en or découverte par M. Montet, dans la jarre à fond plat, avec de nombreux objets votifs ; elle impose l'identification de la Ba'alat Gebal avec la planète Vénus. Le vase en terre cuite que M. Dunand a découvert en 1926, et qu'il a trouvé rempli de petits bronzes votifs, confirme les préoccupations astrales des Giblites, car on y distingue, au-dessus des lignes

(1) Fragm. II, 17.

(2) Les travaux dans l'enceinte sacrée étaient, anciennement, considérés comme une profanation. On trouve un écho de cette conception dans I *Rois*, VI, 7.

(3) Notamment, I *Rois*, VIII, 27-30.

d'onde, des disques qui figurent un astre répété comme sur la pendeloque.

On ne peut prévoir ce que la suite des fouilles ajoutera à nos connaissances ; mais, dès maintenant, les heureuses découvertes de MM. Montet et Dunand, mises en valeur par leurs observations attentives et par le plan de M. Pillet, nous rendent de remarquables dispositions du plus important des sanctuaires phéniciens, entr'autres une partie de la grande enceinte sacrée avec son vieux dallage, l'emplacement de l'autel d'airain qui détermine celui du bétyle, le bassin constituant la réserve d'eau nécessaire aux ablutions, aux sacrifices et à l'entretien du naos, la grande entrée au nord de la cour ou porte dorée au linteau orné du disque ailé, la colonnade d'époque romaine qui y conduisait, d'importants dépôts de fondation fournissant des indications chronologiques fermes — à savoir 2.500 environ avant J.-C. pour le premier temple et 2.000 pour le second temple auquel se rapportent les principales ruines actuellement visibles comme le sanctuaire aux colosses, — le remarquable ensemble que constitue ce dernier répondant à la fois à un temple, dont l'adyton est logé entre le pronaos et le naos, et à l' « entrée du roi », enfin les colosses eux-mêmes dont les trois figures assises représentent la triade giblite tandis que le colosse debout est l'image soit du pharaon soit du roi local à qui l'on doit la construction du second temple. Le plus surprenant est que tant d'éléments de ce dernier soient parvenus jusqu'à nous et que l'ensemble ait si nettement conservé un caractère sémitique. C'est là un nouvel exemple de ce conservatisme des peuples d'Orient sur lequel nous avons eu l'occasion d'insister [1] et qui nous vaut de considérer dans le grand sanctuaire de la Mecque une remarquable survivance des principes appliqués à Byblos, il y a près de quatre millénaires et demi.

René Dussaud.

[1] *La Civilisation phénicienne d'après les fouilles récentes*, publications de l'Institut, 1926, n° 27 *bis*.

FOUILLES DE L'ÉCOLE ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE DE JÉRUSALEM

EFFECTUÉES A NEIRAB DU 24 SEPTEMBRE AU 5 NOVEMBRE 1926

PAR

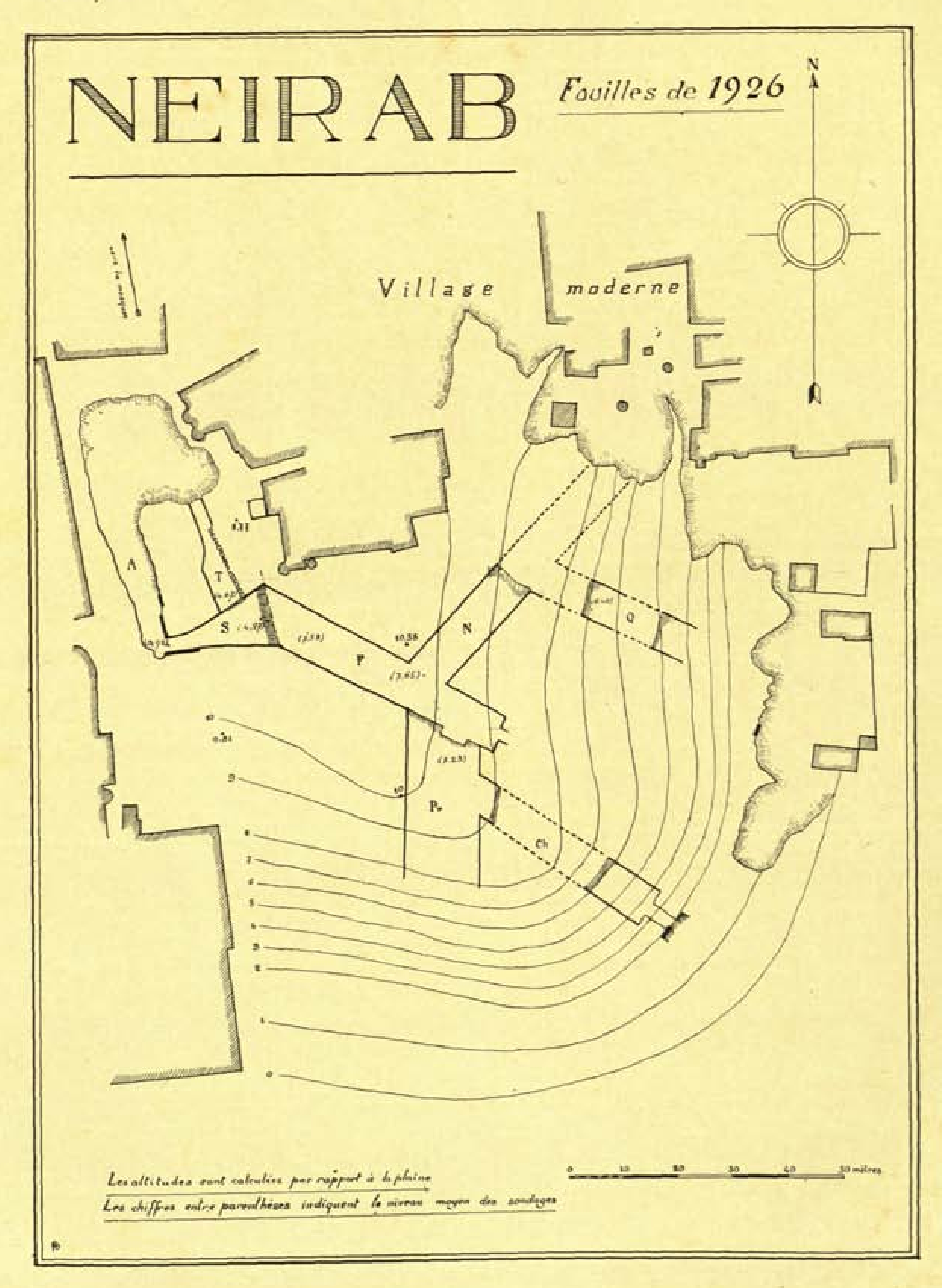
LES PP. B. CARRIÈRE ET A. BARROIS [1]

Le tell de Neirab se trouve aujourd'hui enserré de toutes parts, sauf au sud, par les maisons du village moderne. Son sommet domine de 10 m. 58 le sentier qui le contourne à l'est et au midi. Les pentes occidentales ont été dégradées par les fellahs qui y ont établi leurs habitations, et un groupe de qubbehs couronne le tell vers le nord. Enfin, toute la partie orientale a été ravalée au niveau de la plaine par les habitants en quête de terre pour l'entretien de leurs crépis. Les restes du tell, dont le sommet est très aplani, s'abaissent vers le sud et vers l'est en formant deux versants rectilignes, reliés entre eux par une croupe largement modelée et orientée au sud-est. Il n'a pas été possible de poursuivre le tracé des courbes de niveau à travers la zone nord-ouest, profondément entaillée et ravinée par les chercheurs de terre et les fouilleurs clandestins. Cf. pl. XXXI [2].

C'est précisément dans cette zone que les correspondants de M. Clermont-Ganneau avaient signalé en 1891 la découverte des deux stèles araméennes

[1] C'est à l'instigation et sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représentée au Congrès archéologique de 1926 par M. R. Dussaud, que ces fouilles ont été confiées à l'École Archéologique Française de Jérusalem. Les PP. B. Carrière et A. Barrois, de l'École Archéologique, furent chargés de diriger les travaux. M. le Pasteur A. Parrot, envoyé par l'Institut leur fut adjoint, ainsi que M. J. Darrous, Conducteur de travaux au Service des Antiquités du Haut-Commissariat de la République Française en Syrie. M. M. Colin remplit les fonctions de chef de chantier. Qu'il nous soit permis de remercier M. le Directeur du Service des Antiquités de Syrie, M. le Général Billotte, Commandant en chef la région d'Alep, et ses officiers ; M. Reclus, Délégué Français du district, pour leur extrême obligeance et pour l'aide très efficace qu'ils n'ont cessé d'apporter à nos travaux.

[2] Je tiens à remercier personnellement M. J. Darrous, qui m'a été d'un précieux secours pour le levé des plans. A. B.


NEIRAB
Fouilles de 1926
N
Village moderne
A
T
S
P
N
Q
Ch
Les altitudes sont calculées par rapport à la plaine
Les chiffres entre parenthèses indiquent le niveau moyen des sondages
0 10 20 30 40 50 mètres

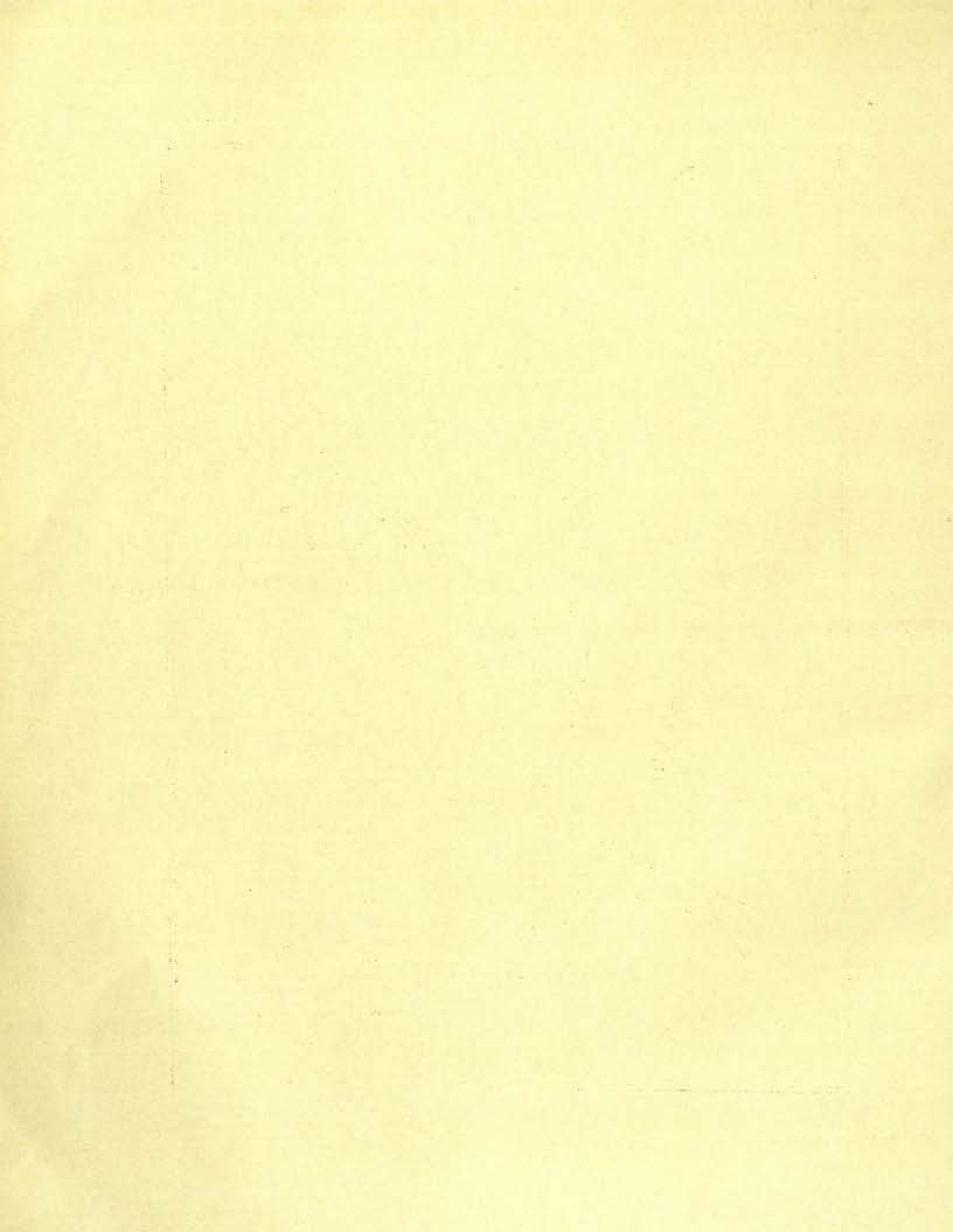
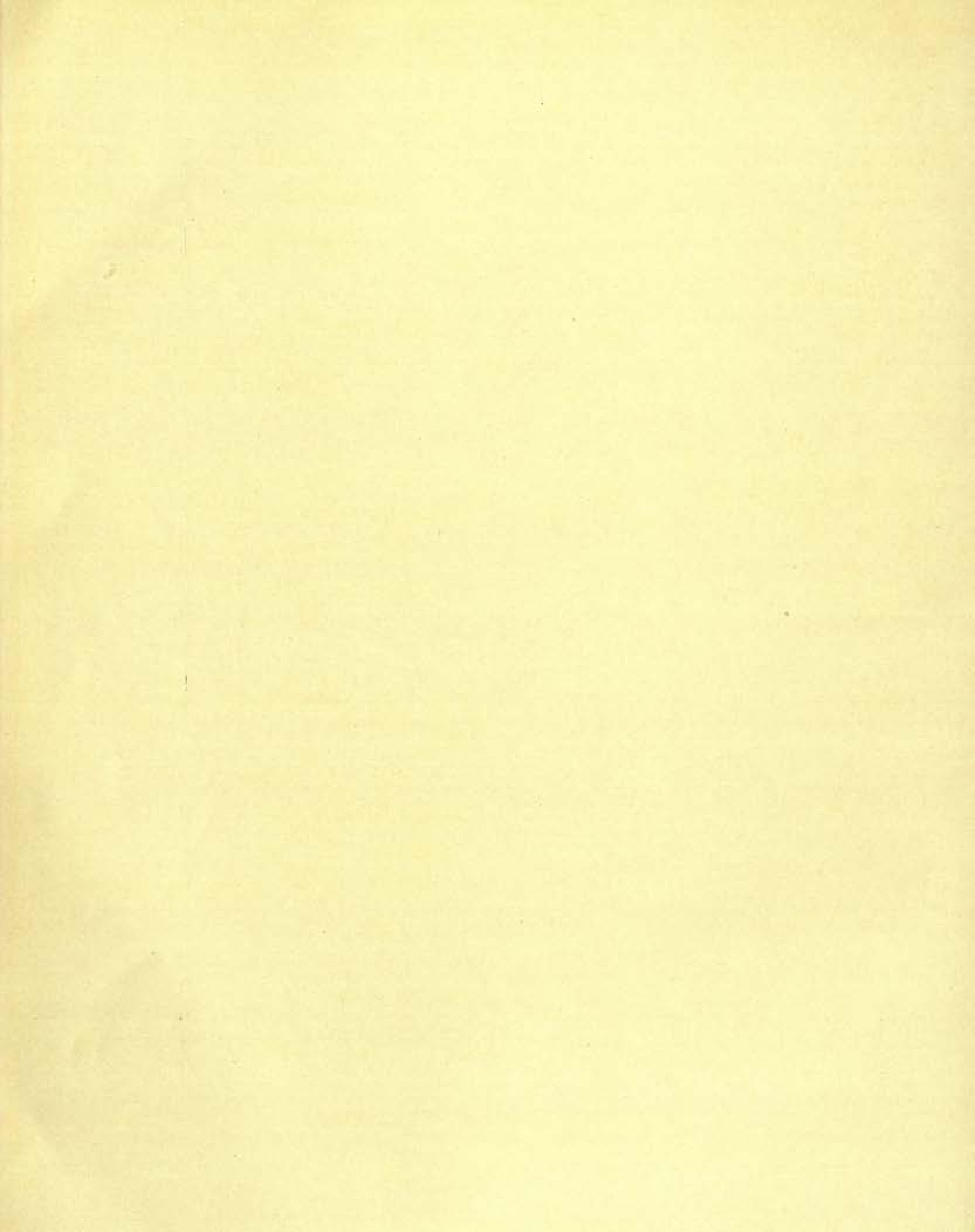


Diagramme de localisation



actuellement au Louvre et du grand sarcophage de basalte recouvert depuis par les décombres [1]. D'autre part, des fouilles clandestines ont récemment mis au jour, à environ 4 mètres au sud-ouest du sarcophage, les restes d'une grande jarre (J1). Nous résolûmes donc d'attaquer le tell de ce côté, en avançant dans la direction du sommet (tranchée S).

Tranchée A. Cf. pl. XXXIII. — Les travaux débutèrent le 24 septembre par l'aménagement d'une voie d'accès A, dans la zone ravinée, de manière à permettre l'évacuation rapide d'une partie des matériaux de déblai. La paroi orientale de la tranchée ainsi régularisée laisse voir les vestiges interrompus d'un mur antique en briques crues (pl. XXXV, 1). Celles-ci sont faites d'une argile rouge et compacte, agglomérée à des particules calcaires blanchâtres. Elles mesurent généralement 31 à 32 centimètres de longueur et 19 centimètres de largeur. Leur épaisseur moyenne est de 10 cm. 5. Il n'a pas été possible de déterminer avec précision l'épaisseur et la direction de ce mur, vu son état d'extrême dégradation ; on peut le considérer comme orienté approximativement par 343 degrés. Il ne semble pas dépasser de beaucoup le prolongement du côté sud du sarcophage, soit qu'il ait été percé par des affouillements postérieurs, comme ceux qui ont mis au jour la jarre 1, soit plutôt que sa construction ait été normalement interrompue en cet endroit, de manière à ménager une entrée ; toutefois l'absence de tout pilastre, retour ou appareil d'angle, ne nous permet pas d'en décider avec certitude.

La jarre violée J1, dont il ne restait que la pointe, était dressée dans une couche d'argile rouge extrêmement compacte. C'est en la dégageant que nous avons découvert, presque sous elle, une autre jarre intacte, J2 (fig. 1 et pl. XXXV, 3). Celle-ci ne mesure pas moins de 1 m. 20 de hauteur sur 0 m. 48 de largeur au col et 0 m. 67 à la panse ; épaisseur moyenne : 2 cm. 5. Le fond présente une petite base circulaire ; terre rouge contenant des parcelles minérales noires ; cuisson uniforme ; la lèvre, au profil très accusé, est renforcée d'un bourrelet à décor incisé. Le fond de J2 reposait sur un lit de terre noire, à 5 m. 60 en dessous du niveau supérieur du sarcophage, soit à 2 m. 02 au-dessus de la plaine. Le relèvement probable du terrain à partir du léger val-

[1] Cf. *Études d'archéologie orientale*, t. II, p. 182.

lonnement qui longe le sud du tell nous autorise à considérer ce niveau comme celui du sol vierge.

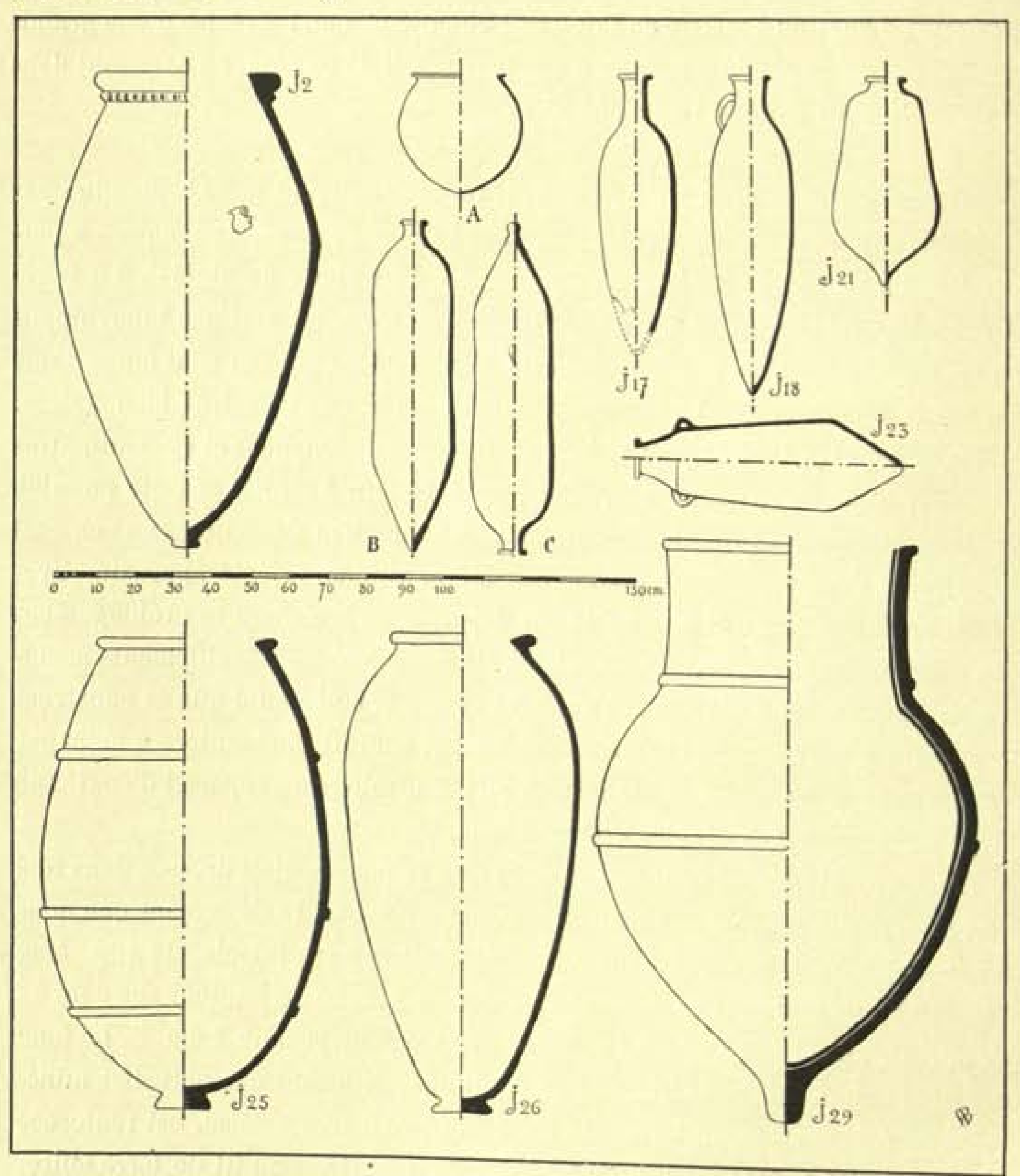
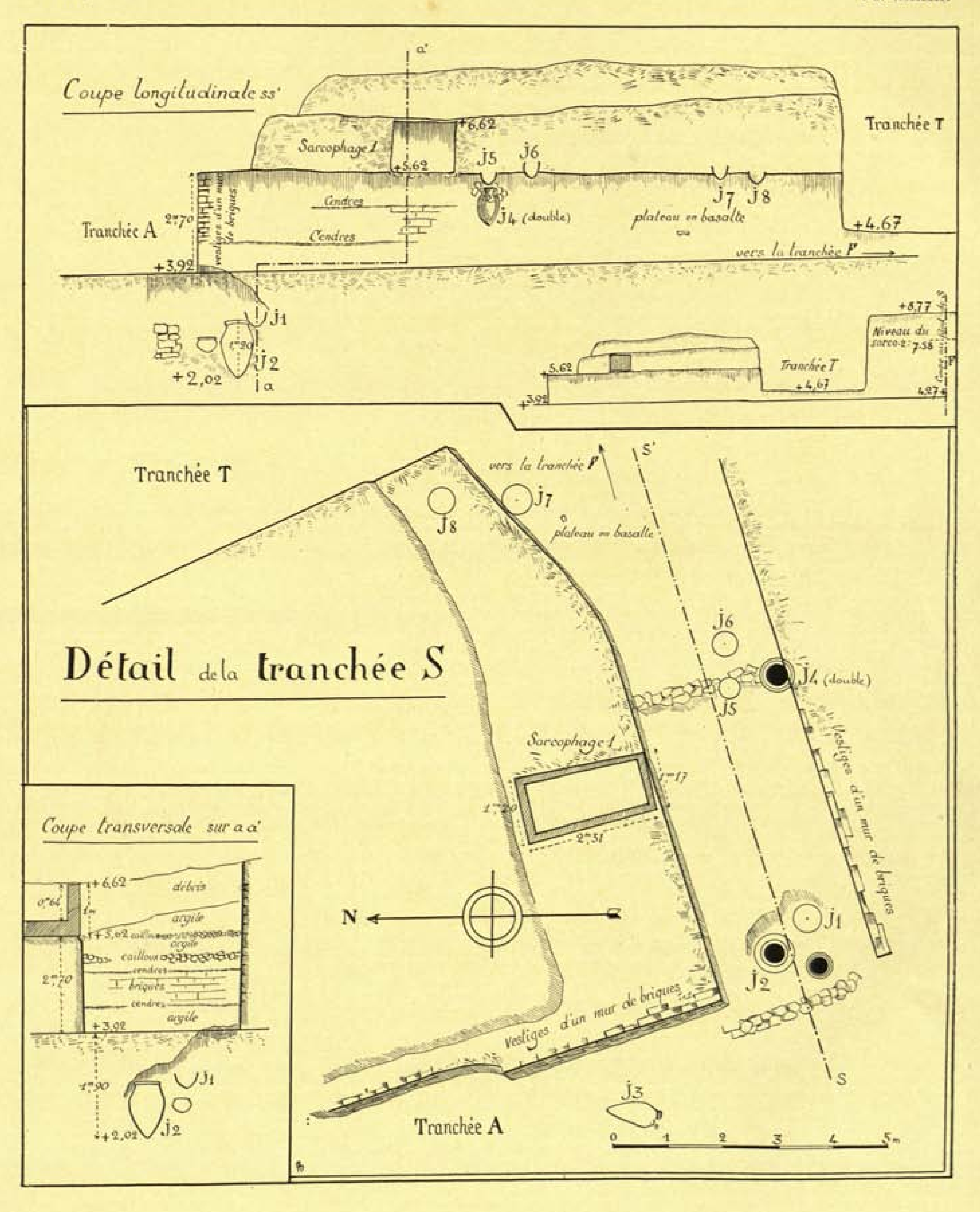


Fig. 1. — Principaux types de poteries.

La jarre 2 contenait un petit pot à fond arrondi, muni d'une anse et d'un goulot, terre blanchâtre peu homogène et façonnée à la main ; hauteur : 0 m. 07 ; diamètre à la panse, 0 m. 06.


Coupe longitudinale ss'
Tranchée T
Sarcophage I
+6,62
+5,62
J5
J6
J7
J8
J4 (double)
Cendres
Cendres
Tranchée A
+3,92
+4.67
plateau en basalte
vers la tranchée F
J1
J2
+2,02
Tranchée T
Niveau du sarco-2 7.56
Détail de la tranchée S
Tranchée T
vers la tranchée F
plateau en basalte
Sarcophage I
Vestiges d'un mur de briques
Vestiges d'un mur de briques
N
S
S'
Tranchée A
J3
0 1 2 3 4 5m
Coupe transversale sur a a'
débris
argile
cailloux
cendres
briques
cendres
argile
+3,92
+2,02

A 1 m. 80 environ dans le prolongement du mur de la tranchée A, et au niveau moyen de J2, se trouvait un vase à fond arrondi (pl. XXXV, 4 et fig. 1, A) ; hauteur : 0 m. 30 ; diamètre à l'orifice : 0 m. 24 ; à la panse : 0 m. 32 ; parois d'une épaisseur constante de 0 m. 05 ; la lèvre est repliée à angle aigu ; terre noire, modelée au tour, et rendue très fragile par une cuisson excessive.

Ce vase renfermait le cadavre d'un enfant de deux à trois ans, à en juger par quelques vertèbres, le crâne assez bien conservé, et l'état de la dentition ; les autres os, écrasés au fond du vase par la pression de la terre, étaient à peu près méconnaissables.

Ce groupe de poteries, protégé à l'ouest par un fort blocage de pierres, peut avec vraisemblance être attribué au premier âge du fer, ainsi que la jarre J3, dont nous avons trouvé les débris dans la tranchée A, à un niveau un peu supérieur (3 m. 95). Si, comme il est probable, nous sommes en présence d'un sacrifice de fondation, l'hypothèse d'une entrée se confirme singulièrement. Aussi décida-t-on, le 27 octobre, d'attaquer le tell en cet endroit, en direction est nord-est.

Tranchée S. Cf. pl. XXXIII. — Le radier de la nouvelle tranchée fut établi à un niveau de 3 m. 92, et l'excavation pratiquée pour extraire les jarres fut comblée. Tout de suite apparurent, au sud du groupe J1, J2, les assises d'un deuxième mur de briques, orienté par 73°,15′, sensiblement parallèle à l'axe transversal du sarcophage, et perpendiculaire à la direction présumée du premier mur. Cette découverte nous dictait la largeur (2 m. 90) et l'orientation à donner à la tranchée S. De cette façon, il a été possible de suivre le parement nord du nouveau mur sur une longueur d'environ 5 mètres ; il est alors brutalement coupé par un massif blocage de pierres, et ne reparaît pas au delà.

En même temps que l'on travaillait au percement de la tranchée S, le sarcophage signalé par Clermont-Ganneau, et depuis lors recouvert de décombres, était à nouveau dégagé (pl. XXXV, 1, 2 et 5) ; c'est une cuve trapézoïdale en basalte, orientée par 346°,30′ et dont le niveau supérieur (6 m. 62) est à 4 m. 16 au-dessous du point culminant du tell (10 m. 58). La base nord mesure 1 m. 20, la base sud 1 m. 17 ; chacun des deux côtés, 2 m. 31. La hauteur totale de la cuve est d'environ 1 mètre, et le dessous en est à peine dégrossi ; profondeur : 0 m. 64 ; épaisseur des parois : 0 m. 20 à 0 m. 22 ; les cavités pratiquées aux

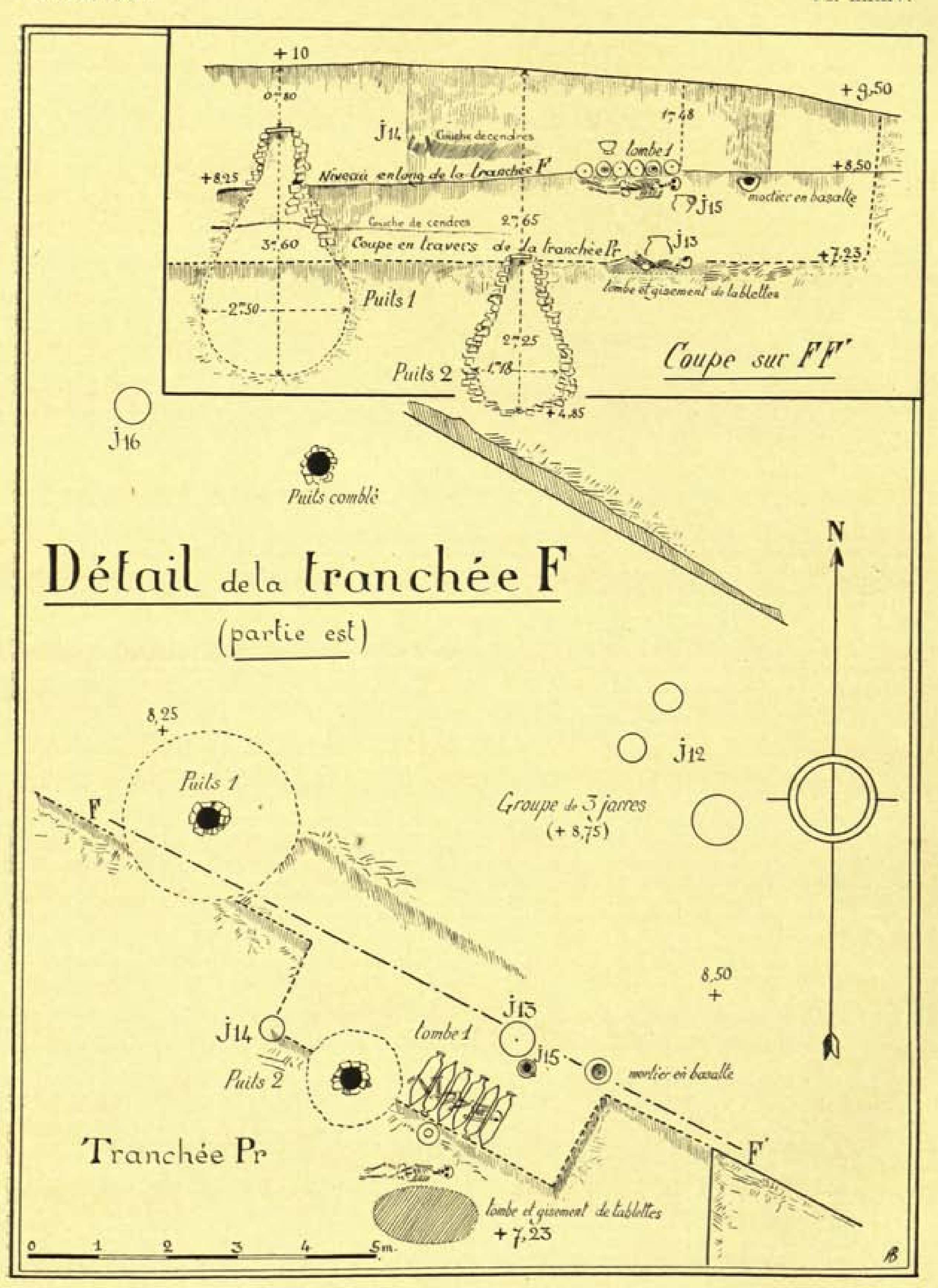
angles étaient évidemment destinées à assujettir le couvercle, qui n'a pu être retrouvé.

Le décapage superficiel du tell, aux alentours du sarcophage, comme au sud de la tranchée S, nous a mis en possession d'un certain nombre de menus objets : pointe de lance et gonds en fer (nos 89 et 91), lamelles d'os, débris de bronze ; lampes en terre vernissée noire, toutes brisées ; figurines en terre cuite (nos 22, 28, 33, 35, 37, 39, 43, 46, 50, 56), dont la plupart ont été trouvées à des niveaux variant entre 8 m. 50 et 6 mètres. Ces objets seront étudiés à part, afin d'éviter des redites.

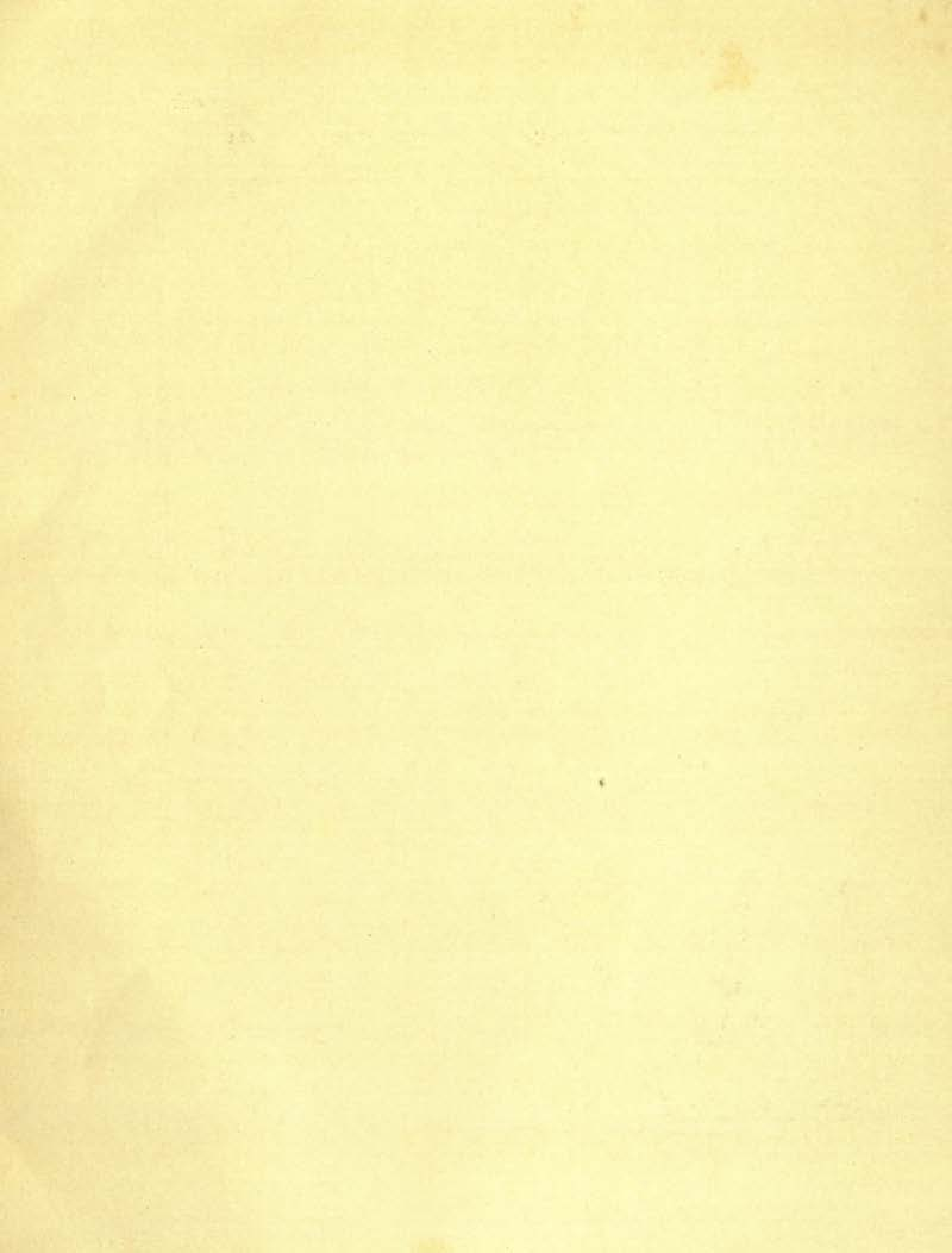
Toute la région occidentale du tell a été considérablement bouleversée. La coupe transversale sur *aa'* (cf. pl. XXXIII), faite à la hauteur du sarcophage, pourra donner quelque idée des destructions et des incendies qui ont ruiné les bâtiments édifiés en cet endroit, au point d'en rendre les restes méconnaissables ; on notera tout particulièrement, sous l'alternance des cailloutis et des couches d'argile, les deux lits de cendres que nous avons suivis presque sans interruption jusqu'à l'achèvement de la tranchée S ; la plate-forme (?) de cinq assises de briques, visible entre les deux couches de cendres, a été trop malmenée pour qu'on pût en déterminer la superficie et les contours ; il semble pourtant qu'on puisse la considérer comme un accident local.

Le gros blocage de pierres qui traverse la tranchée S et qui coupe le mur du sud s'est partiellement effondré en brisant la partie supérieure d'une grosse jarre, J4, située un peu au-dessous du lit de pose du sarcophage. Doublée et faite d'une pâte très grossière, elle présentait vers sa base un bourrelet décoré d'empreintes digitales ; les fragments du col trouvés à proximité accusent un galbe et un renforcement analogues à ceux de J2 ; aussi faut-il probablement classer cette pièce parmi les poteries du premier âge du fer. C'est le cas des autres jarres à fond pointu J5, J6, J7, J8, dont les débris ont été rencontrés au niveau de la base du sarcophage.

Parmi les objets épars trouvés en S, il faut signaler, à des niveaux variables, mais le plus souvent proches du fond de la tranchée, des plateaux rectangulaires en basalte ; un seul nous est parvenu intact. Un grand plat rond de même matière a été trouvé à l'extrémité orientale de la tranchée. Un autre, à grain plus fin, aurait été découvert, au dire du fellah qui nous l'apporta, dans des affouillements pratiqués au sud de la tranchée S. Il est très vraisemblable



Détail de la tranchée F
(partie est)
Coupe sur FF'
+ 10
+ 9,50
+8,25
+8,50
+7,23
+4,85
Couche de cendres
Niveau en long de la tranchée F
Coupe en travers de la tranchée Pr
Tombe 1
mortier en basalte
tombe et gisement de tablettes
Puits 1
Puits 2
Puits comblé
Groupe de 3 jarres
(+ 8,75)
Tranchée Pr
N



que la pierre d'où ont été tirés ces objets provienne, comme le suggère Clermont-Ganneau [1], du Dj. Aswad, situé à environ 6 kilomètres au sud-sud-ouest de Neirab, et qui forme l'extrémité nord de la chaîne du Dj. Hass. Des carrières de basalte y sont en cours d'exploitation, et il devait en être de même aux époques romaine et byzantine, vu le nombre considérable de fûts de colonnes et de chapiteaux que l'on rencontre dans les villages environnants.

Les couches basses de la tranchée S ont également livré quelques pièces de poterie ou figurines de terre cuite à décor pastillé (nos 1, 9, 11, 19, 20 et 21), ainsi qu'un cachet en diorite (?) représentant un bouquetin bondissant (no 113).

Il eût été souhaitable de poursuivre à travers le tell l'exploitation de la tranchée S sur toute sa profondeur; par suite du manque de temps, on arrêta le

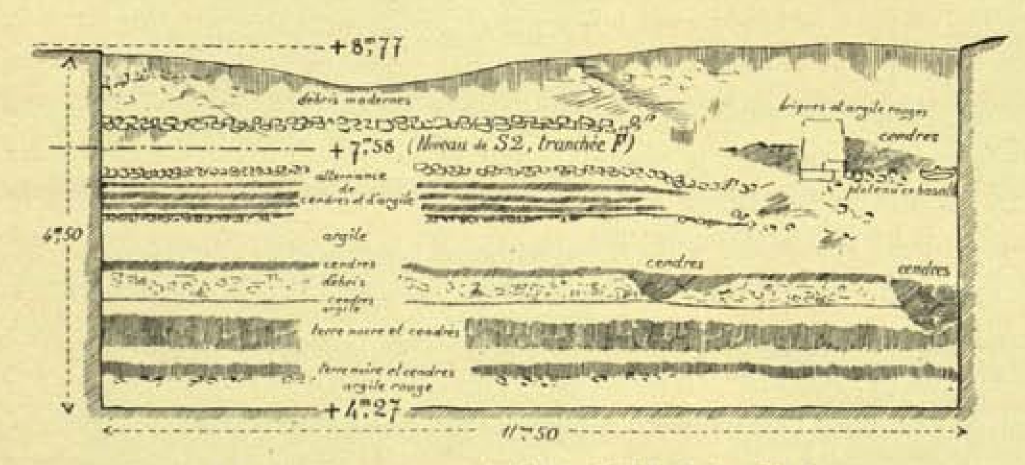


Fig. 2. — Coupe transversale à l'extrémité de la tranchée S.

travail à 20 mètres de l'ouverture de la tranchée, selon l'axe ; la section terminale est orientée par 347 degrés sur 11 m. 50 de large, la tranchée ayant été, au cours de la progression, élargie en éventail. Le radier, amené par la pente à un niveau de 4 m. 27, est encore à 4 m. 50 au-dessous de la surface moyenne du tell en cet endroit (8 m. 77). La stratification y est particulièrement nette (pl. XXXVI, 2 et fig. 2). On notera les trois cailloutis, superposés par 7 m. 78, 7 m. 50 et 6 m. 68, el l'alternance des couches de cendre et d'argile entre ces deux derniers niveaux. Le fléchissement et la confusion des strates vers

[1] *Études d'archéologie orientale*, t. II, p. 185.

l'angle sud de la section semblent dus à de violents incendies, à en juger par la quantité considérable de cendres qu'on y rencontre.

Tranchée T. Pl. XXXII. — Au flanc de l'escarpement situé au nord-ouest du tell, et à un niveau approximatif de 4 m. 67, nous avions remarqué dès notre arrivée l'ouverture d'une galerie horizontale s'enfonçant en pleine argile, au sud-sud-ouest, jusqu'à une distance d'environ 5 mètres ; là, de gros blocs de pierre obstruaient le fond de la galerie. L'élargissement de ce tunnel, attaqué par son extrémité nord et exploité à ciel ouvert dès le 27 septembre, nous mit en présence d'un blocage de pierres, d'une largeur moyenne de 0 m. 60 et orienté par 337 degrés. La dimension des blocs avait tenté l'avidité des villageois qui les avaient exploités par le moyen de la galerie. Nos travaux leur facilitèrent la besogne et nous eûmes la surprise désagréable de nous apercevoir qu'une belle nuit, les pierres fraîchement exhumées avaient disparu sur une longueur notable. L'imposition aux délinquants d'une corvée non rétribuée est le meilleur procédé à employer en pareil cas, et il s'est également révélé très efficace pour éloigner du chantier tels désœuvrés qui manifestaient pour l'archéologie un intérêt exagéré. Le blocage des pierres a été suivi sans difficulté jusqu'à sa rencontre avec la tranchée S, où il se perd. Il devait servir de soubassement à un mur de briques analogue à ceux des tranchées A et S. Signalons dès maintenant, pour n'y pas revenir, deux autres pans de murailles tout semblables, mais à un niveau très inférieur : le premier est visible à l'est du tell, au flanc de l'escarpement pratiqué par les chercheurs de terre, et nous avons rencontré l'autre au cours d'un sondage effectué au bas de la tranchée CH (Cf. pl. XXXI).

Outre quelques débris insignifiants, nous n'avons trouvé, dans la tranchée T, que deux jarres, J 9 et J 10, semblables à celles de la tranchée S, et fort malmenées par l'incendie ou les éboulements. La jarre 11, doublée comme la jarre 4 (tranchée S), avait encore plus souffert ; les poteries de ce type semblent d'ailleurs avoir moins bien résisté que les autres à l'action des siècles, probablement à cause des infiltrations qui se sont produites entre les deux épaisseurs de terre.

Tranchée F. — L'exploration du centre du tell s'est effectuée par le moyen



1. Le mur de briques de la tranchée A.



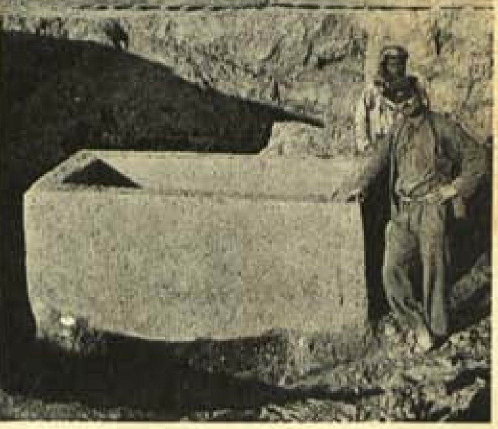
2. Dégagement d'un angle de sarcophage S 1.



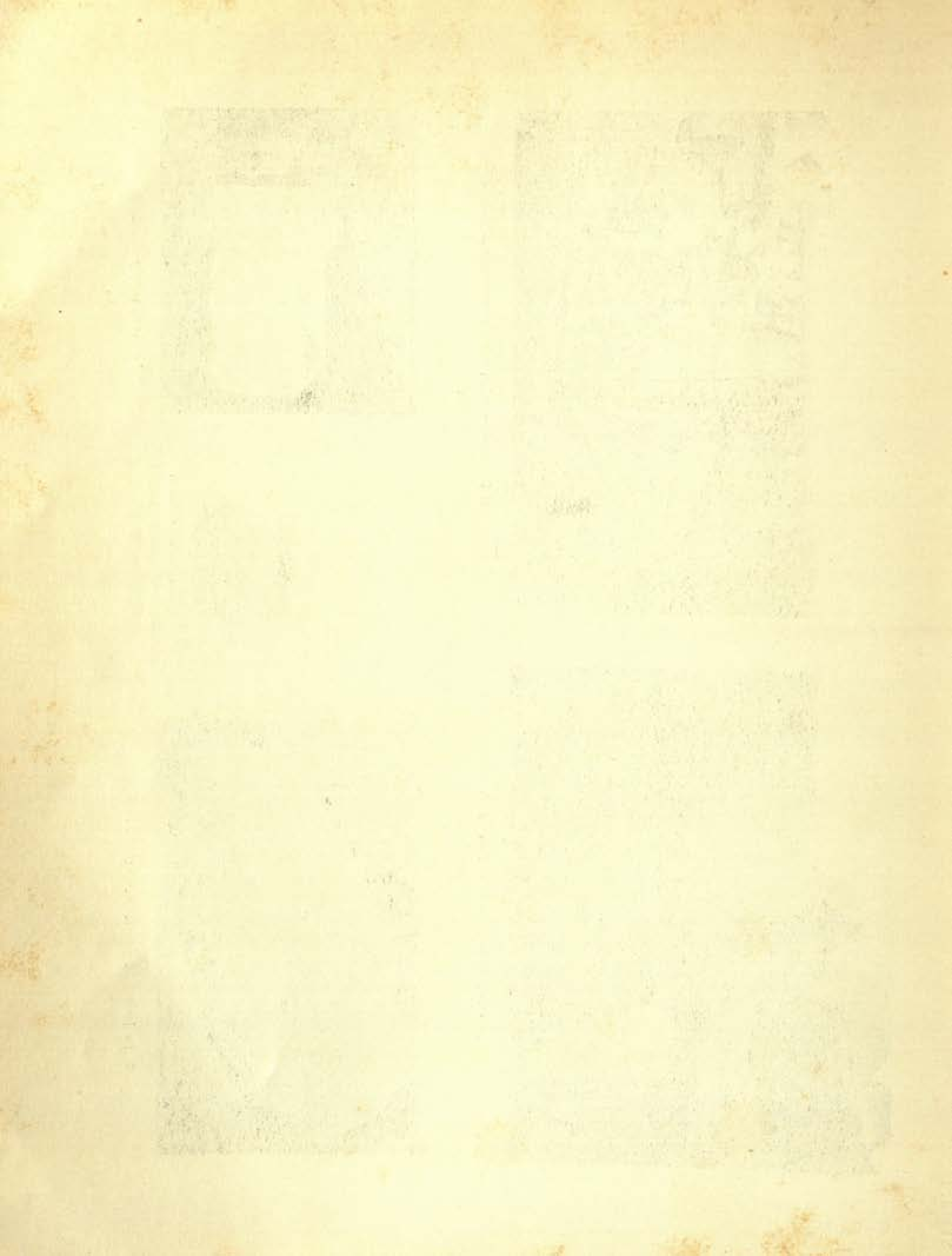
3. La jarre J 2 à l'entrée de la tranchée S.



4. Pot de terre renfermant un cadavre d'enfant à l'entrée de la tranchée S.



5. Le grand sarcophage de basalte S 1.



de la tranchée F, amorcée le 8 octobre. Nous ne pouvions songer, vu le peu de temps dont nous disposions avant les pluies, à une exploitation en profondeur, et nous avons dû nous contenter d'un cheminement superficiel : partant du versant oriental du tell, par 8 m. 50 de niveau, nous avons progressé à la rencontre de la tranchée S, en abaissant d'un mètre environ le radier de la tranchée, dont l'axe est orienté par 298 degrés.

Nous découvrions presque aussitôt un groupe de trois jarres à fond pointu (J 12), analogues à celles trouvées dans les tranchées précédentes : bourrelet de renforcement et profil caractéristiques du 1er âge du fer. Ce sont d'ailleurs les seules de ce type que nous ayons rencontrées dans les couches supérieures du tell (pl. XXXIV).

Le 9 octobre, la pioche d'un ouvrier éventrait, à 1 mètre environ du bord de la tranchée, la paroi d'un puits en encorbellement dont la partie supérieure au moins est maçonnée (puits 1). Il eût été dangereux d'y pénétrer par le haut ; aussi le niveau de la tranchée fut-il abaissé en escalier afin de permettre le dégagement du puits par le côté. C'est au cours de cette opération qu'apparut, à 1 m. 48 de profondeur (niveau approximatif de 8 m. 45), un alignement de 6 jarres couchées, qu'on ne saurait mieux comparer qu'à un dépôt de torpilles (pl. XXXIV et pl. XXXVII, 4). Elles se composent d'un manchon cylindrique en argile séchée, dont l'une des extrémités se termine en pointe, tandis que l'autre s'étrangle pour former un col trapu de 0 m. 06 à 0 m. 07 de diamètre. La longueur totale de chaque jarre varie entre 0 m. 83 et 0 m. 85, pour un diamètre de 0 m. 21 à 0 m. 22, et une épaisseur moyenne de 0 m. 015 (cf. fig. 1, B). Ces jarres, qui datent vraisemblablement de l'époque hellénistique (IVe siècle), étaient alignées au-dessus d'une tombe (tombe 1). Elles ne contenaient plus rien qu'une fine poussière ; mais elles peuvent avoir été destinées à recevoir des offrandes funéraires : de fait, nous avons trouvé, quelques jours après, dans une des jarres de la tombe 3, des os de volailles et un agglomérat de grains calcinés. Le squelette de la tombe 1 a été trouvé entier, couché sur le côté gauche et la face tournée vers le sud-sud-ouest dans la position indiquée par la figure 3. C'est le squelette d'un adulte de petite taille (le fémur ne mesure que 0 m. 385) ; le crâne est allongé ; les articulations des membres sont particulièrement robustes. La tombe ne contenait que quelques débris de métal, entre autres, une petite plaque de

bronze (0 m.035 × 0 m.04) percée de deux trous et trouvée pêle-mêle avec les ossements. Nous n'avons recueilli, aux alentours de la tombe 1, que les débris informes de deux jarres, J 13 et J 14, la partie supérieure d'un vase à anse,

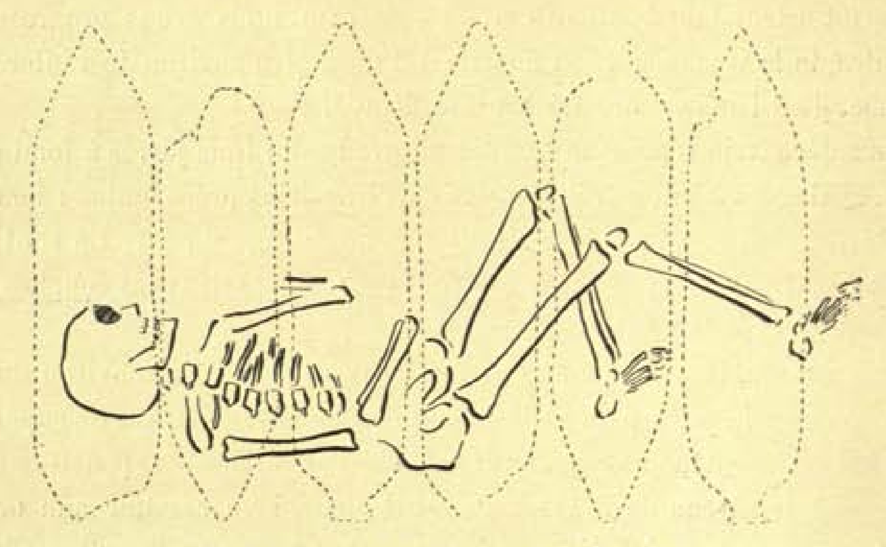


Fig. 3. — Disposition du cadavre dans la tombe 1.

J 15, et un mortier en basalte de 0 m. 50 de diamètre. La seule poterie à peu près intacte est une sorte de bol à pied, de 0 m. 36 de diamètre, trouvé sur le côté de la tombe et à un niveau légèrement supérieur.

A moins de 1 mètre au nord-ouest de la tombe 1 et à 2 m. 65 en dessous du sol (+ 7 m. 10) apparut l'ouverture d'un deuxième puits. Entièrement maçonné en pierres sèches, il était recouvert d'une dalle grossière et plongeait jusqu'à un niveau de 4 m. 85. Son diamètre maximum est de 1 m. 18. La terre en a été passée au crible ; elle contenait un petit cachet rectangulaire en pierre noire et dure, représentant un cerf bondissant ; la facture en est la même que celle du cachet au bouquetin trouvé dans la tranchée S (n° 114).

Le dégagement du puits 1 n'a pu être achevé que le 14 octobre, la plupart de nos ouvriers ayant déserté le chantier à l'occasion d'une fête de circoncision. Ce puits, dont la bouche ne s'ouvre qu'à 0 m. 80 du sol (9 m. 20), mesure 3 m. 60 de profondeur, et son plus grand diamètre est de 2 m. 50 ; il n'est maçonné que dans ses parties hautes, jusqu'au premier tiers environ. Il est barré vers cet endroit d'une couche de cendres grise et fine. Seul un fer de ance plat, long de 0 m. 06, a été retiré de ce puits. L'ouverture comblée d'un



1. Les pentes Sud-Est du Tell.

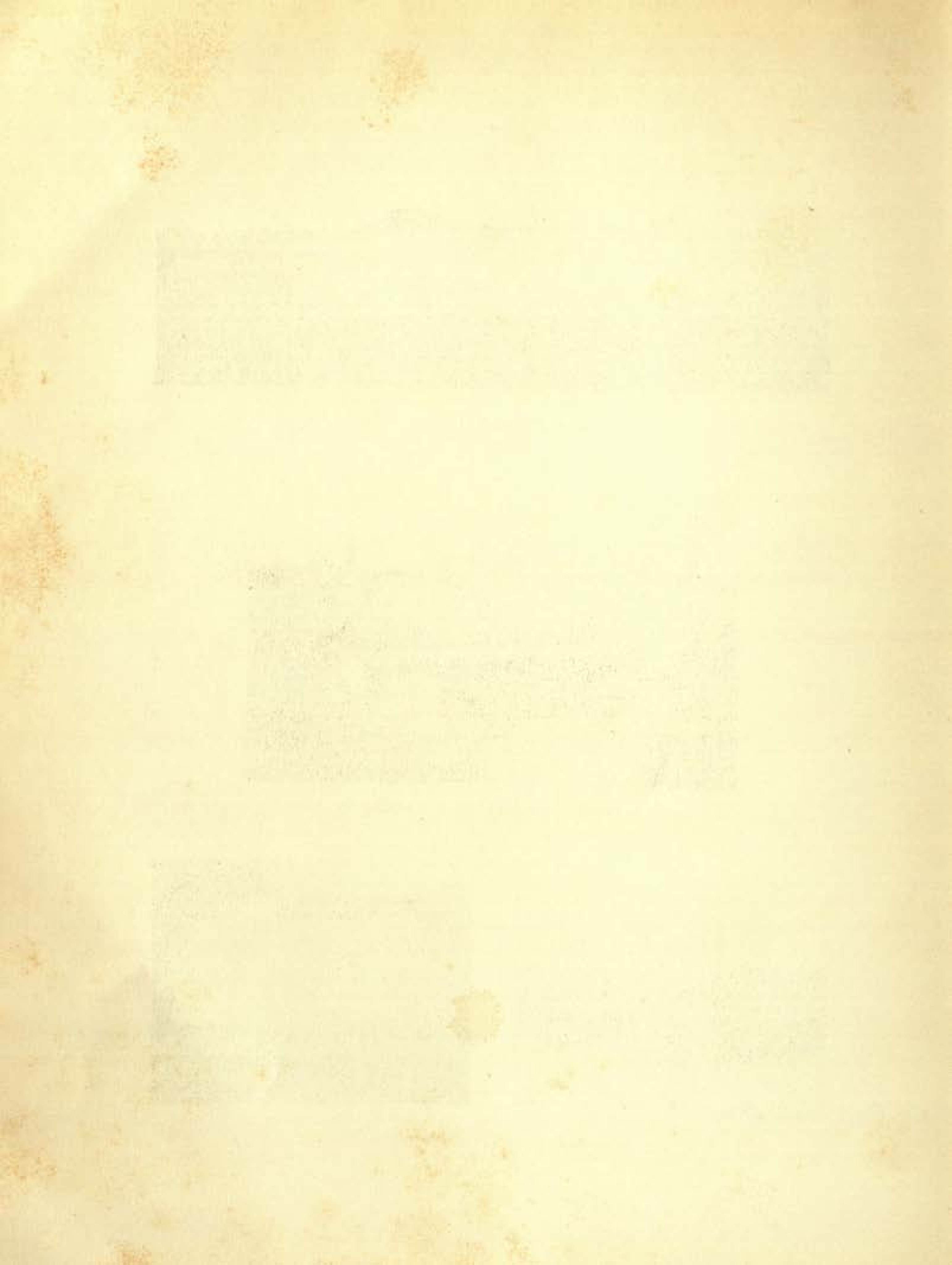


2. Section transversale au fond de la tranchée S.





3 et 4. Le massif de maçonnerie de la tranchée P 2.



autre puits a été rencontrée au nord-nord-est du puits 1, à 3 mètres au sud-est des débris informes de la jarre 16.

Le 2 octobre, une nouvelle tombe (n° 3), orientée est-ouest était découverte vers le milieu de la tranchée F (fig. 4 et pl. XXXVII, 1). Elle était couverte de 7 jarres absolument semblables à celles de la tombe 1. Seules, deux d'entre elles étaient cuites au lieu d'être simplement séchées, et leur pointe était renforcée d'un bouton. Le cadavre, entouré d'un blocage de pierres et de terre, reposait, allongé sur le dos et les bras croisés sur la poitrine. Le squelette, long de 1 m. 68, au bassin très large, ne présentait que des insertions musculaires peu accentuées ; une paire de boucles d'oreilles en bronze a été trouvée parmi les ossements, qui pourraient être ceux d'une femme de haute taille.

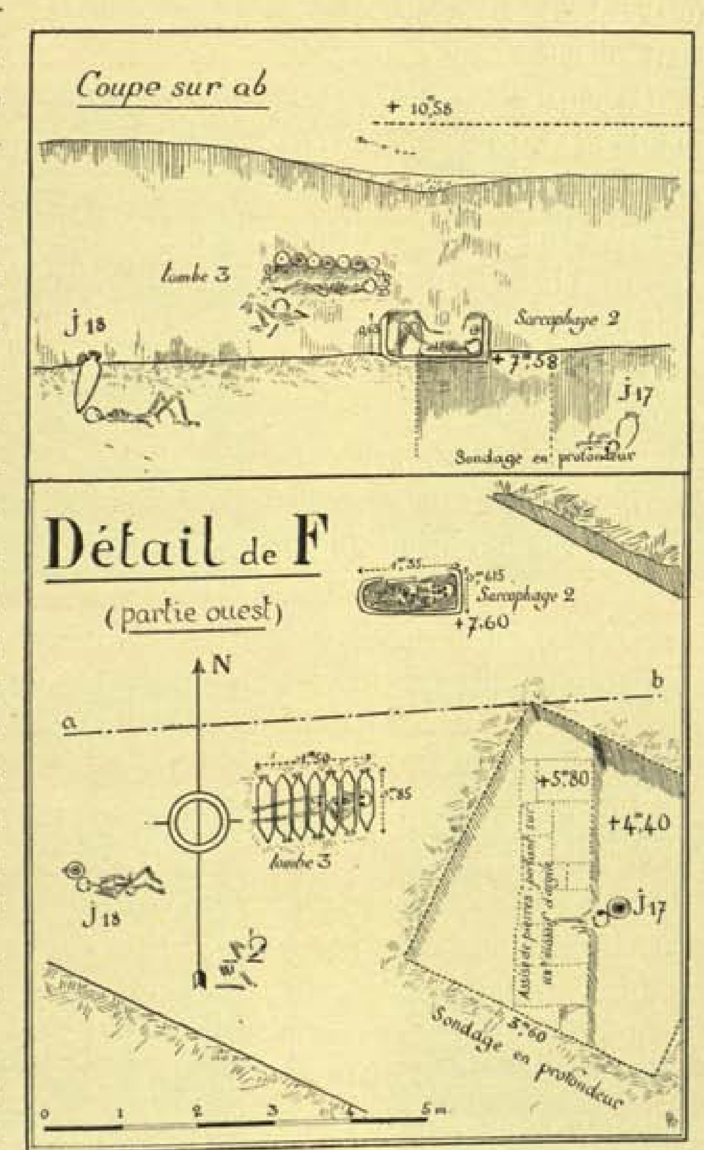


Fig. 4. — Détail de la tranchée F (partie ouest).

Au nord de la tombe 3 (fig. 4 et Pl. XXXVII, 1 et 5), au niveau 7, 58, un sarcophage en pierre blanche très tendre, de forme assez irrégulière (longueur 1 m, 35 ; largeur à la tête 0 m. 615 ; aux pieds 0 m. 41 ; hauteur : 0 m. 63 ; profondeur 0 m. 49) et sans couvercle, renfermait le corps d'un homme âgé couché sur le dos, les genoux

repliés. Sur la tête du cadavre se trouvait un vase long de 0 m. 11, recouvert d'un enduit émaillé blanc, et très déformé. Une fibule de bronze, longue de 0 m. 10, et deux gros anneaux du même métal avaient été déposés dans la tombe (n[os] 92 et 98). Le sarcophage était fort endommagé ; la paroi nord, notamment, était complètement défoncée.

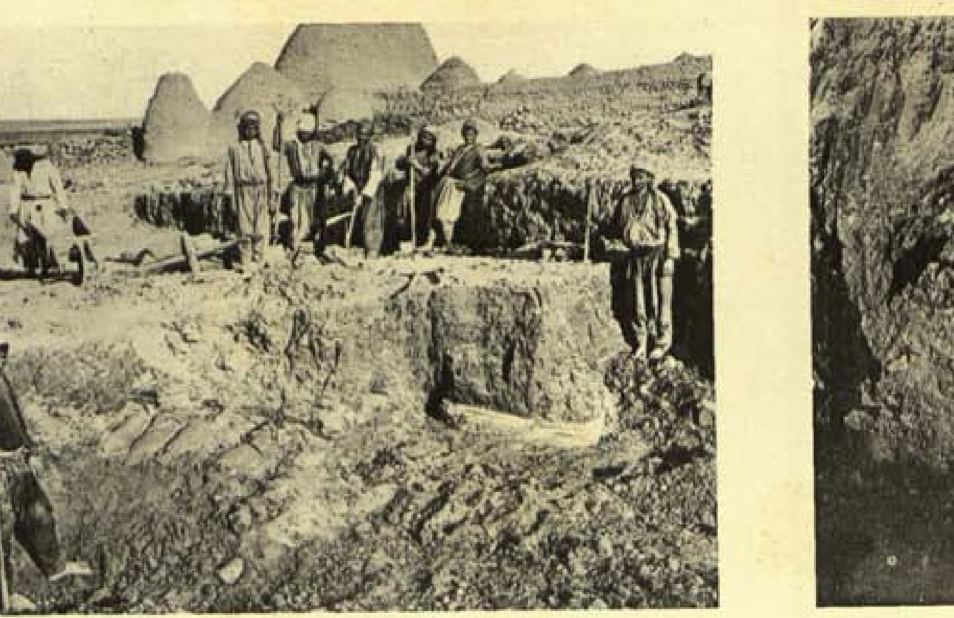
Un squelette écrasé par la pression de la terre a été exhumé à 1 mètre au sud de la tombe 3 ; plus à l'ouest, et contre la paroi sud de la tranchée, une jarre hellénistique (J 18), longue et étroite (0 m. 81 × 0 m. 21) était dressée à la tête d'un squelette d'adulte qui reposait sur le côté gauche, les pieds à l'est (cf. pl. XXXVII, 2 et 3, et fig. 1). Une jarre de même type (J 17), mais plus petite et dépourvue d'anse (0 m. 71 × 0 m. 20, fig. 1) a été trouvée sur un autre cadavre, au cours d'un sondage en profondeur, exécuté à l'est de ce groupe de tombes ; un manche d'arme en os avait été déposé auprès du corps (n° 83). Ce sondage poussé jusqu'à un niveau de 4 m. 40, a rencontré par 5 m. 80 une assise de gros blocs assez bien équarris, orientés nord-sud et reposant sur une couche d'argile rouge fortement tassée (fig. 4).

Tranchée PR. Cf. fig. 5. — Ouverte le 12 octobre, à un niveau approximatif de 7 m. 50, elle s'abaisse légèrement dans la direction sud-nord, jusqu'à la rencontre de la tranchée F, qu'elle atteint en face du groupe des puits et de la tombe 1, par 7 m. 23.

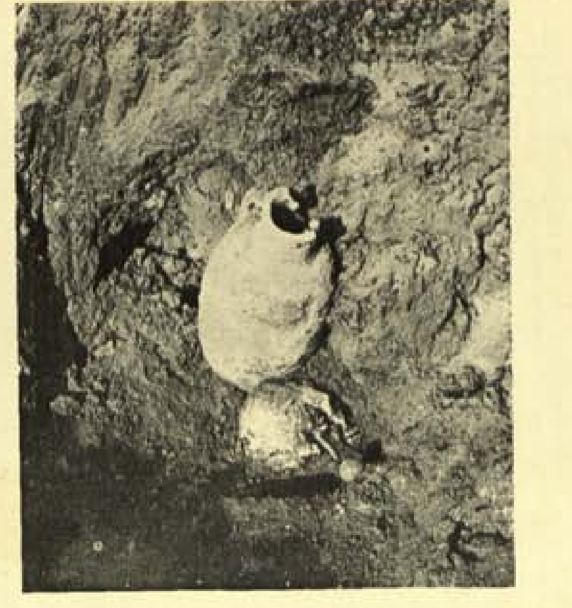
Une tombe (n° 2), couverte de 6 jarres crues et semblable aux tombes 1 et 3, a été rencontrée dès le 13 octobre ; orientée par 110 degrés, elle renfermait un squelette couché sur le côté gauche, face au sud-est ; une paire de boucles d'oreilles et des anneaux de bronze gisaient parmi les ossements.

A proximité de la tombe 2 nous avons dégagé trois dalles de brique mises bout à bout et alignées sur une longueur de 1 m. 48 par 353 degrés ; elles sont faites d'une argile grisâtre très friable, et toute différente de l'argile rouge des autres constructions en briques rencontrées dans le tell ; leur largeur varie entre 45 et 50 centimètres ; leur épaisseur entre 12 et 14 centimètres. Un deuxième massif de maçonnerie (2 m. × 1 m. 17 × 0 m. 75) est orienté par 8 degrés (pl. XXXVI, 3 et 4).

Le puits 4, qui s'ouvre à l'angle nord-est de ce massif de briques, avait été comblé, ainsi que les puits 5 et 6, situés plus au nord. Le puits 3 renfermait



1. Dégagement de la tombe 3 et du sarcophage S 2.



2 et 3. La jarre funéraire J 18.



4. Alignement des jarres de la tombe 3.
La première jarre a été retirée et le crâne mis à découvert.



5. Le sarcophage S 2.



un beau cratère de terre samienne de 12 centimètres de haut et de 19 cen-

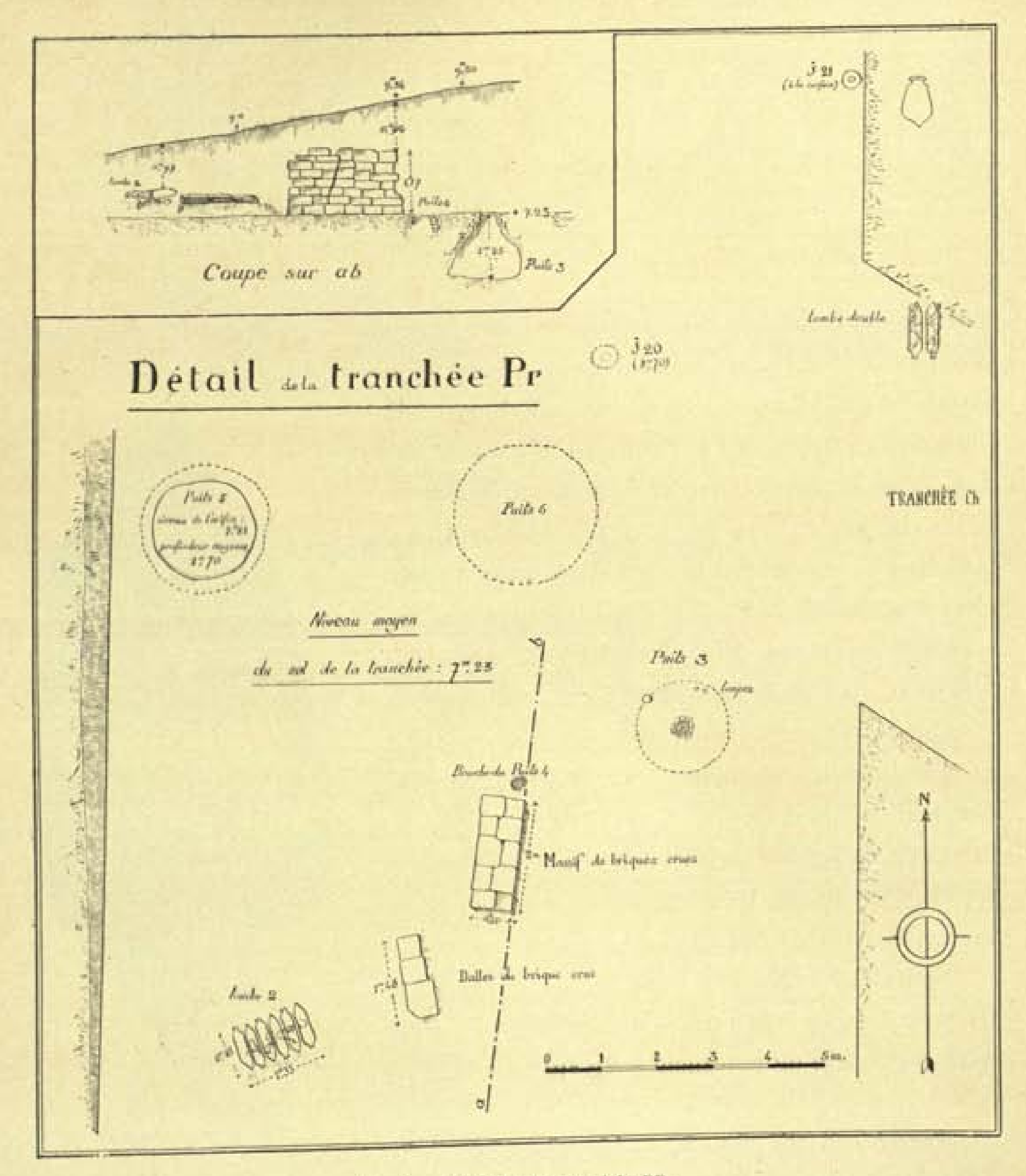


Fig. 5. — Détail de la tranchée PR.

timètres de diamètre (n° 64) et trois lampes hellénistiques ; le bec de l'une d'elles est décoré d'une gracieuse amphore attique (n^{os} 69, 70 et 71). Toutes

ces pièces ont été trouvées à l'orifice, à un niveau approximatif de 7 m. 20 ; une figurine à décor pastillé a été ramenée du fond du puits.

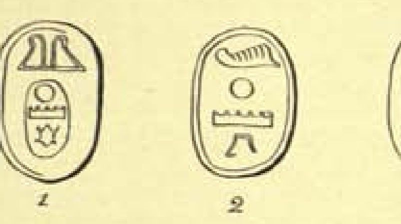


Fig. 6. — Scarabées.

C'est un peu avant d'atteindre le bord de la tranchée F que nous avons découvert, le 31 octobre et le 1er novembre, à un niveau variant entre 7 m. 23 et 7 mètres, un gisement de 27 tablettes cunéiformes ou fragments ; parmi ceux-ci, plusieurs présentaient un texte continu et ont été à nouveau réunis, d'où le nombre total des tablettes ou fragments de tablettes doit être réduit à 25. Elles s'échelonnent depuis la première année de Nabuchodonosor II (604 av. J.-C.) jusqu'à Cambyse (529-521 av. J.-C.) ; la plupart sont datées du règne de Nabonide (555-538 av. J.-C.) ; ce sont généralement des tablettes de comptabilité ; quelques-unes d'entre elles portent sur la tranche des indications en caractères araméens. Elles feront l'objet d'une publication spéciale. Immédiatement au nord du gisement, et peut-être en rapport avec celui-ci, un scarabée de pâte bleue a été trouvé parmi les débris d'un squelette (fig. 6, 2). M. l'Abbé Drioton incline à y voir une écriture fantaisiste du prénom de Thoutmôsis III, Men-Kheper-Râ, qui figure sur un autre scarabée (fig. 6, 1).

Signalons enfin une jarre hellénistique J 21, trouvée presque à la surface du sol, non loin de la paroi orientale de la tranchée PR (fig. 1 et fig. 7).

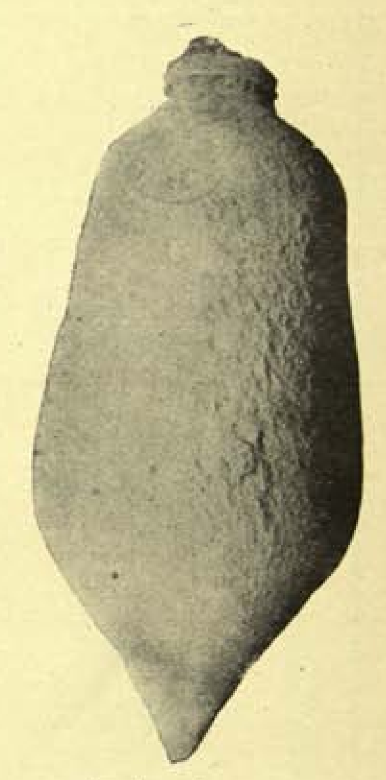


Fig. 7. — Jarre J 21.

Tranchée N. Cf. fig. 8. — L'exploration de la nécropole se poursuivit, à partir du 25 octobre, par l'ouverture dans la paroi nord de la tranchée F et à un niveau moyen de 7 m. 65, d'une tranchée N, orientée par 42 degrés. Nous y avons rencontré, à des hauteurs variables, un certain nombre de tombes ou de jarres funéraires :

J 22, à un niveau de 7 m. 65, renfermait le cadavre d'un petit enfant, dont un anneau de bronze cerclait encore l'avant-bras (n° 96).

Au même niveau, un deuxième scarabée, d'une pâte bleu pastel, a été trouvé dans la tombe 5 (fig. 6, 3). Le squelette, protégé contre la pression des terres

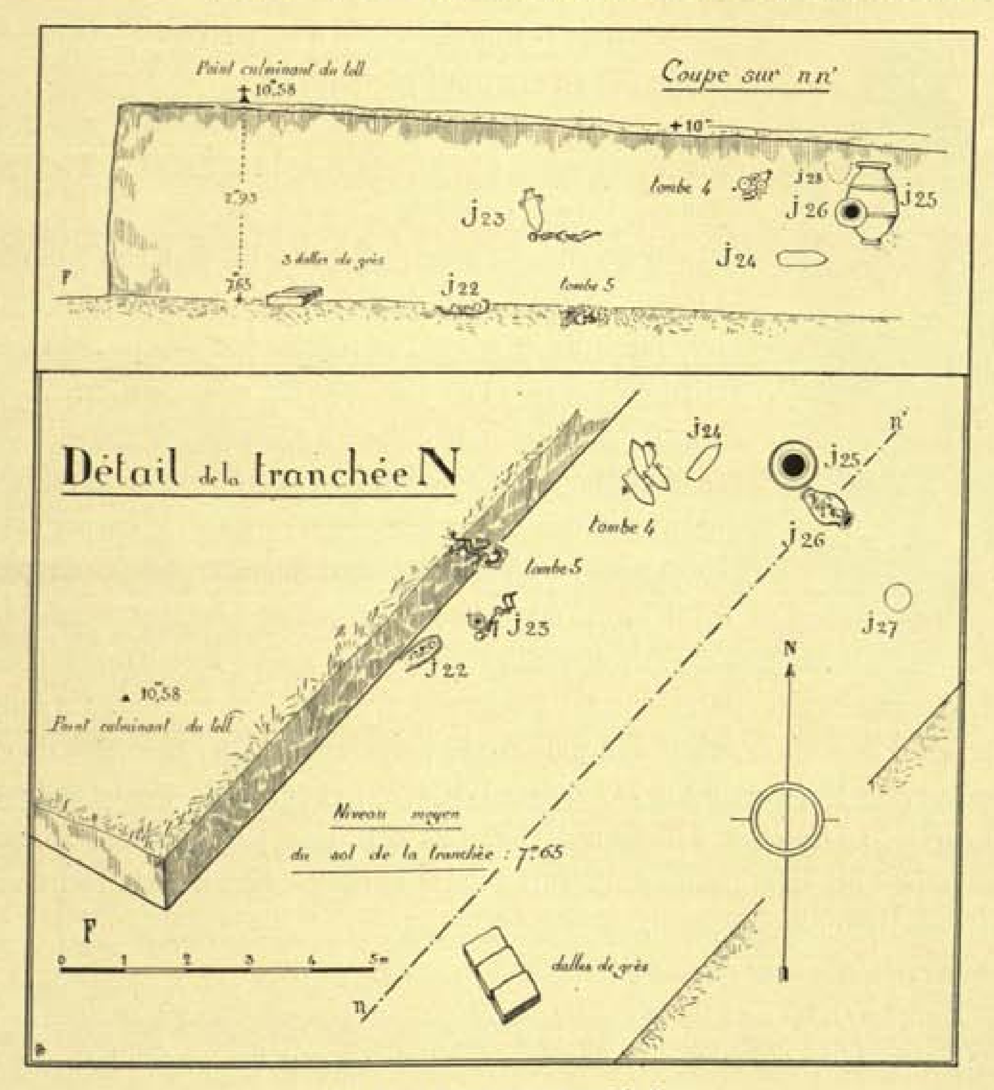


FIG. 8. — Détail de la tranchée N.

par un blocage de pierres assez résistant, était orienté sud-est nord-ouest et couché sur le côté droit.

A un niveau plus élevé (environ + 8 m. 60), une jarre à deux anses longue de 0 m. 70 (J 3) était dressée au-dessus d'un squelette couché sur le côté droit

et orienté sud-ouest nord-est ; il portait au doigt un anneau de bronze (n° 100) (fig. 1 et fig. 9).

Plus haut encore la tombe 4, couverte de jarres pointues, comme les tombes 1, 2 et 3, avaient été complètement bouleversée.

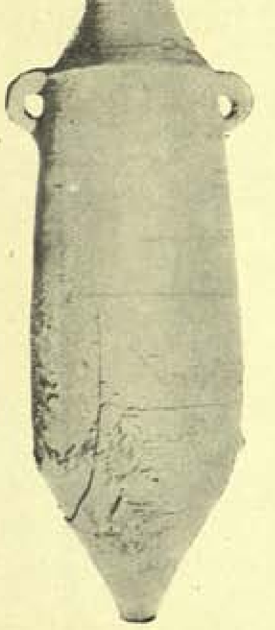
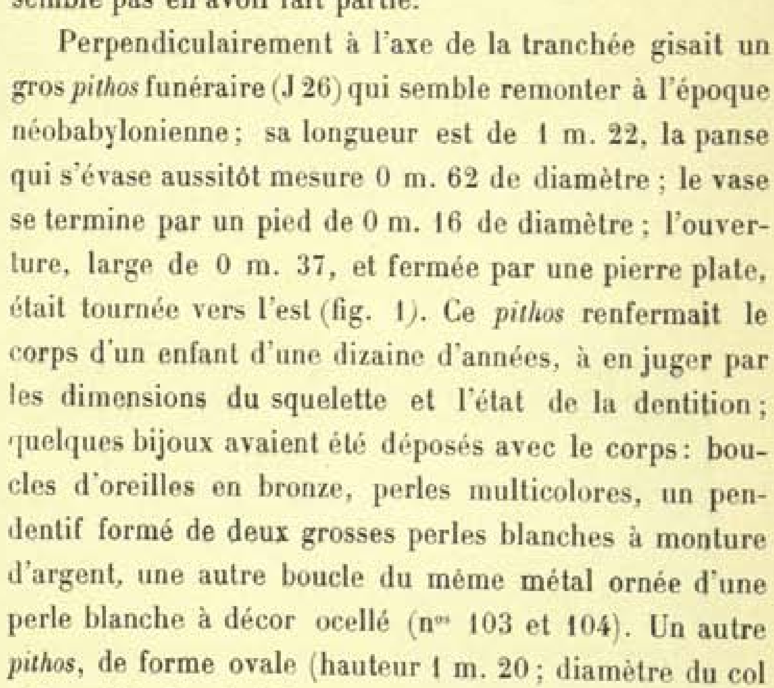


Fig. 9. — Jarre J 23.



La jarre 24, trouvée à près d'un mètre au-dessous, ne semble pas en avoir fait partie.

Perpendiculairement à l'axe de la tranchée gisait un gros *pithos* funéraire (J 26) qui semble remonter à l'époque néobabylonienne ; sa longueur est de 1 m. 22, la panse qui s'évase aussitôt mesure 0 m. 62 de diamètre ; le vase se termine par un pied de 0 m. 16 de diamètre ; l'ouverture, large de 0 m. 37, et fermée par une pierre plate, était tournée vers l'est (fig. 1). Ce *pithos* renfermait le corps d'un enfant d'une dizaine d'années, à en juger par les dimensions du squelette et l'état de la dentition ; quelques bijoux avaient été déposés avec le corps : boucles d'oreilles en bronze, perles multicolores, un pendentif formé de deux grosses perles blanches à monture d'argent, une autre boucle du même métal ornée d'une perle blanche à décor ocellé (n^os 103 et 104). Un autre *pithos*, de forme ovale (hauteur 1 m. 20 ; diamètre du col 0 m. 47, de la panse 0 m. 74, du pied 0 m. 17) et cerclé de trois bandeaux en saillie, se dressait tout auprès (fig. 1, J 25). Une petite cruche à anse, haute de 0 m. 13 et décorée de trois bandeaux rouges lissés, a été retirée intacte d'entre ces deux *pithoi*.

Tranchée Q. — Les tranchées Q et CH ont été ouvertes simultanément à la périphérie le 27 octobre, de manière à explorer les couches profondes du tell. Toutefois cette exploration n'a pu avoir lieu, faute de temps, sur toute leur longueur (pl. XXXII).

La tranchée Q, ouverte à un niveau approximatif de 4 m., et orientée par 116 degrés, s'avançait à la rencontre de la tranchée N. Le déblaiement des couches superficielles a amené la découverte d'un énorme pithos de l'époque néobabylonienne, de forme assez singulière, à un niveau de 6 m. 40. Le col

rectiligne, de 0 m. 62 de diamètre et long de 0 m. 40, se prolonge par une panse très évasée (diamètre 1 m.) qui se termine en pointe ; hauteur totale 1 m. 47 ; deux bandeaux de renforcement : l'un à la base du col, l'autre à la panse. Cette poterie est doublée (fig. 1, J 29). Elle contenait des débris de céramique grossière, et un grand nombre de fusaïoles et de poids moulés en terre cuite.

Tout auprès, ont été trouvés à même la terre, non loin d'ossements humains, une boucle d'oreille en or et un pendentif en verre irisé (n[os] 110 et 111).

Un curieux vase à pied, en forme de calice et modelé dans une terre extrêmement grossière et friable, a été également retiré de la tranchée Q.

Tranchée CH. — Un sondage au bas de la tranchée CH nous a permis de constater l'existence, au sud-est du tell, d'un mur de brique analogue à ceux des tranchées A, S et T. Il reparaît d'ailleurs en un point de l'escarpement oriental du tell (pl. XXXI et XXXII). Le tracé de la tranchée CH est orienté par 304 degrés de manière à rejoindre la tranchée PR. Quelques tessons de l'âge du fer ont été retirés des couches inférieures, ainsi que des figurines syro-hittites à décor pastillé, et un cachet rectangulaire en pierre grise, gravé sur deux de ses faces (n° 116).

En attaquant la tranchée CH par l'autre extrémité, nous avons découvert, de plain-pied avec la tranchée PR, une tombe double sur laquelle étaient couchées deux jarres pointues ; les cadavres étaient respectivement orientés nord-sud et sud-nord (fig. 5). Le mobilier funéraire se composait de trois petits plats en albâtre et d'un vase de même matière finement travaillés ; une quarantaine de perles multicolores et de bijoux en argent, parmi lesquels une paire de pendants d'oreilles filigranés, et 14 boucles ordinaires, ont été également trouvées dans cette tombe, ainsi qu'un petit cachet rond représentant un animal fantastique galopant (n[os] 106 à 109, n° 115), et un scarabée de matière blanche (fig. 6, 1) qui porte le prénom de Thoutmôsis III Mn-ḫpr-rʿ (Men-Kheper-Râ).

Des bijoux, un assez grand nombre d'armes et d'instruments en fer ou en bronze ont été recueillis dans les couches supérieures du tell, et plus particulièrement dans les tranchées F, N, PR, ainsi qu'un glaive en fer et une poignée en os analogue à celle trouvée à proximité de la jarre 17.

Tranchée F : nos 72, 73, 78, 79, 80, 81, 83, 88, 92, 98.

Tranchée N : nos 74, 84, 85, 86, 87, 93, 94, 96, 97, 101, 103, 104, 112.

Tranchée PR : nos 75, 76, 77, 90, 95, 99, 102.

Tranchée Q : nos 82, 110, 111.

Tranchée CH : nos 105, 106 à 109.

Les couches supérieures du tell abondent également en fragments de poterie grecque (nos 60 à 71) et en figurines analogues à celles trouvées aux environs de la tranchée S.

Tranchée F : nos 23, 27, 31, 36, 38, 40, 47, 48, 49, 53, 54, 58.

Tranchée N : nos 24, 51, 55, 59.

Tranchée PR : nos 25, 26, 29, 32, 42, 44.

Exceptionnellement des figurines pastillées ont été découvertes à ce niveau, la plupart proviennent de la base du tell.

Tranchée F : nos 2, 14, 15, 16.

Tranchée PR : nos 3, 12, 13, 17.

Tranchée CH : nos 5, 6, 7, 8, 10.

B. Carrière et A. Barrois O. P.

(*A suivre.*)

LA CONDITION JURIDIQUE DE LA CŒLÉ-SYRIE AU TEMPS DE PTOLÉMÉE V ÉPIPHANE

PAR

ÉDOUARD CUQ

La Cœlé-Syrie, au temps de Ptolémée V Épiphane, au début du IIe siècle avant notre ère, est une région plus vaste que ne l'indique sa dénomination. Ce n'est pas seulement la vallée creuse située entre le Liban et l'Anti-Liban ; elle comprend aussi trois pays qu'on désigne ordinairement par des noms distincts, la Phénicie, la Samarie et la Judée [1]. Elle s'étend, dit Polybe (V, 80, 3) jusqu'à Rhinocolura, à la frontière de l'Égypte. Longtemps disputée entre les successeurs d'Alexandre, occupée tour à tour par les Lagides et par les Séleucides, elle a, d'après Polybe (XXVIII, 1, 2), toujours appartenu au roi de Syrie depuis la victoire remportée à Panion par Antiochus III sur les troupes égyptiennes (199/8). Cependant peu de temps après, Antiochus, pour se défendre contre les prétentions des Romains, conclut avec le jeune roi d'Égypte un traité d'amitié et d'alliance, et lui donna en mariage une de ses filles, Cléopâtre. Il lui constitua en dot la Cœlé-Syrie, la Phénicie, la Samarie et la Judée. Le mariage eut lieu, dit Tite-Live (XXXVI, 13) pendant l'hiver 193/2 à Raphia, la seconde ville qu'on rencontre en venant d'Égypte.

Quel a été l'effet de cette constitution de dot sur la condition juridique de la Cœlé-Syrie? La question est depuis longtemps discutée. La controverse a pour point de départ l'interprétation d'un passage des *Antiquités Judaïques* de Flavius Josèphe (XII, 4, 154, éd. Niese), qui paraît contredire l'assertion de Polybe en déclarant que la Cœlé-Syrie a été cédée à Ptolémée à titre de dot.

La plupart des historiens modernes concilient les deux textes en supposant que la cession a dû être faite sous des conditions qui n'ont pas été réalisées, et

[1] Polybe, III, 2, 28 ; V, 66, 6 ; 67, 10 ; VIII, 19, 11 ; XVI, 39, 3-4 ; 40, 3. Cf. sur l'étendue de la Cœlé-Syrie au temps d'Hérodote (III, 91 : cinquième satrapie) et à l'époque hellénistique, Kahrstedt, *Abh. d. Ges. d. Wiss. zu Göttingen* (*Phil. Hist. Kl.*), 1926, XIX, 2, p. 2 ; 21, 3 ; 42.

que par suite la Cœlé-Syrie est toujours restée sous la domination du roi de Syrie. Mais nulle part il n'est fait allusion à ces conditions. La constitution de dot comporte, il est vrai, une condition tacite, la réalisation du mariage ; mais cette condition a été certainement accomplie. L'explication ne peut donc être admise.

Écartant l'idée d'une cession territoriale, quelques auteurs ont fait remarquer que Josèphe a précisé au paragraphe 155 le sens du paragraphe 154 : la dot aurait compris seulement le droit aux tributs des quatre pays syriens. Et, en effet, la suite du chapitre IV et le chapitre V s'occupent uniquement de la perception des tributs. Cette solution cependant n'a pas semblé satisfaisante : le droit aux tributs n'est-il pas une conséquence du droit de souveraineté ?

Les partisans d'opinions si divergentes et qui aboutissent à des résultats si douteux ne sont d'accord que sur un point : dénier toute valeur au récit de Josèphe. Ce récit est, dit-on, saturé d'invraisemblances historiques et autres [1]. Josèphe a reproduit les assertions contradictoires de chroniqueurs mal informés. Pourtant, malgré la défaveur jetée sur le récit de Josèphe, on invoque fréquemment les chapitres IV et V pour décrire le régime de la perception des tributs en Cœlé-Syrie ; on reconnait ainsi que tout n'est pas à rejeter [2]. A côté de faits qui paraissent inventés, il en est d'autres d'un caractère différent et d'une précision assez troublante : ce sont des faits d'ordre juridique qui n'ont pu servir à enjoliver le récit. Il semble que l'étude critique du texte de Josèphe n'ait pas été faite à ce point de vue. Peut-être ne sera-t-elle pas sans quelque résultat.

Les observations qui suivent tendent à montrer que, s'il y a des parties légendaires [3], des détails erronés [4], surtout quant à la chronolo-

[1] Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, I, 383-387 ; *Hist. des Séleucides*, II, 575. Ed. Meyer (*Ursprung und Anfänge des Christentums*, 1921, II, 127) est moins absolu. Bien qu'il pense (p. 129, 2) que Josèphe a cherché à compléter et à vivifier les notices rares et mal coordonnées qu'il avait recueillies sur cette époque par quelques épisodes empruntés à des contes populaires orientaux, il reconnait qu'il y a dans ses récits des éléments vraiment historiques. L'édit sur l'entrée dans le temple (Josèphe, XII, 3, 145) aurait, dit-il, été sûrement déclaré faux s'il n'était mentionné dans une inscription. Elle est gravée sur la stèle du temple de Jérusalem découverte par Clermont-Ganneau en 1871 (*Revue archéologique*, XXIII, 254 et 290).

[2] C'est l'avis exprimé par Wilcken (*Griechische Ostraka*, I, 531) : « Trotz des legendarischen Characters der Erzählung..., der Verfasser sich mit dem Detail der Steuerverpachtung als gut unterrichtet erwiesen hat. »

[3] Par exemple la rencontre du Tobiade Joseph avec le roi et la reine d'Égypte, § 172 ; l'histoire d'Hyrcan, § 186 et suiv.

[4] Par exemple, la durée de 22 ans attribuée

gie [1], le fond peut se justifier si l'on interprète le pacte dotal conclu entre Antiochus et Ptolémée conformément à sa nature, comme un acte de constitution de dot.

I. — Le pacte dotal.

Josèphe atteste que la Cœlé-Syrie avec la Phénicie, la Samarie et la Judée, ont été concédées à Ptolémée à titre de dot (φερνῆς ὀνόματι) lors de son mariage avec Cléopâtre, l'une des filles du roi de Syrie. Cette clause du contrat de mariage a toujours paru si importante que les écrivains postérieurs ne manquent pas de la mentionner. On la retrouve chez Appien et saint Jérôme aussi bien que dans le *Chronicon Pascale* (p. 334, 18, éd. de Bonn).

On a dit, il est vrai, que ces écrivains ont tous puisé à des sources alexandrines et que les Égyptiens avaient intérêt à invoquer un prétendu pacte dotal pour justifier leur droit à la Cœlé-Syrie. Mais l'existence du pacte est confirmée par un témoignage qu'on ne peut récuser, celui d'un adversaire : Antiochus IV, fils et successeur du roi de Syrie qui avait constitué la dot. Et ce témoignage est rapporté par un historien dont l'impartialité n'est pas douteuse, Polybe (XXVIII, 17,9). Lors du débat qui s'ouvrit en présence des députés

à la gestion de Joseph (paragraphes 184, 224) alors qu'il n'a été adjudicataire des tributs qu'un certain temps après le mariage célébré en 193, et que Ptolémée V est mort en 181. — Le paragraphe 158 place sous le règne de Ptolémée III Évergète (247-221) un incident relatif à la perception des tributs en Judée en exécution du pacte dotal de 193. Ce texte a été corrompu vraisemblablement par l'insertion d'une glose marginale due à la méprise d'un lecteur. Josèphe raconte que le grand-prêtre de Jérusalem, Onias, refusa de payer pour ses concitoyens le tribut accoutumé de 20 talents d'argent, ce qui excita la colère de Ptolémée. Le copiste a écrit après Πτολεμαίου les mots τὸν Εὐεργέτην, ὃς ἦν πατὴρ τοῦ Φιλοπάτορος. Ces mots ont été interpolés : s'il s'agissait de Ptolémée III, la phrase ne serait pas à sa place, car le paragraphe précédent s'occupe de Ptolémée V et de son mariage avec Cléopâtre. Puis la femme d'Évergète s'appelait Arsinoé. D'autre part, le sommaire du livre XII des *Antiquités judaïques* donne, à deux reprises, le surnom d'Épiphane au roi d'Égypte. Il en est de même du *Chronicon Paschale* (p. 334, 18). Enfin Saint Jérome (*in Dan.*, XI, 17) dit que le mariage d'Épiphane avec Cléopâtre eut lieu la 13e année du règne de ce prince. L'erreur commise au paragraphe 158 par le copiste du manuscrit n'est pas sans exemple : au paragraphe 223, il donne à Seleucus IV le surnom de Soter au lieu de Philopator.

[1] Il y a toujours des divergences sur la chronologie des premiers Ptolémées. Il semble cependant que la solution des difficultés soit préparée par des papyrus récemment publiés. Cf. K.-J. Beloch, *Archiv für Papyrusforschung*, 1926, VIII, 1.

achéens sur la légitimité du droit d'Antiochus IV sur la Cœlé-Syrie, le roi soutint que le pacte conclu par son père avec Ptolémée lors du mariage du roi d'Égypte, n'avait pas eu l'effet que lui attribuaient les députés d'Alexandrie, la cession de la Cœlé-Syrie à l'Égypte. Il conteste l'effet, mais il reconnaît l'existence de la constitution de dot, et par là même d'une convention qui, d'après lui, n'a pas empêché la Cœlé-Syrie de rester sous la domination des Séleucides. En stipulant que la cession de la Syrie méridionale aurait lieu à titre de dot, Antiochus III a manifesté la volonté de restreindre la portée du droit concédé : l'effet du pacte sera celui d'une constitution de dot.

Or en Égypte, à l'époque ptolémaïque, la constitution de dot n'entraînait pas comme à Rome un transfert de propriété. Le mari ne devenait pas propriétaire des corps certains composant la dot : il en avait seulement, durant le mariage, la possession ; il en jouissait en commun avec sa femme, il n'en avait pas la libre disposition. Diodore (I, 27) dit que, dans les conventions de mariage, on stipulait que le mari devrait en toutes choses obtenir le consentement de sa femme. Cela s'entend des clauses relatives à l'aliénation entre vifs des biens des époux, comme le prouvent les papyrus gréco-égyptiens. Le papyrus du Louvre, n° 13, l. 12 (Mitteis, *Chrest.* 280) de l'an 157 a. C., caractérise la situation des époux quant à leurs biens par l'expression *κυριεύειν κοινῇ τῶν ὑπαρχόντων*. D'après un autre papyrus qui paraît être de la même époque (*Ibid.*, 284, l. 7-8), il est défendu au mari d'aliéner *ἄνευ τοῦ ἐπιγραφῆναι τὴν Ἀρσινόην βεβαιώτριαν*. Dans un autre papyrus de Tebtynis de l'an 92 a. C. (*Ibid.*, 285, l. 15-16), il est dit que la femme, bien qu'elle doive, comme il convient, obéir à son mari, aura le droit de *κυριεύειν μετ' αὐτοῦ κοινῇ τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῖς*.

Ainsi, aucun des époux ne peut disposer de ses biens entre vifs sans le consentement de l'autre. La règle s'applique surtout à la femme, car le mari, en qualité de *κυρίος*, peut en principe agir seul. Si, dans certains contrats, on exige la coopération de la femme à l'aliénation des biens du mari, c'est pour sauvegarder son droit à la restitution de la dot, droit qui pourrait être compromis par la dissipation du mari. Le préfet d'Égypte, Tiberius Alexander, s'est inspiré de la même idée lorsque, dans son édit de l'an 68 de notre ère [1], il a interdit aux agents du fisc de saisir les biens dotaux pour acquitter les dettes du mari.

[1] Dittenberger, *Inscr. gr. Sylloge*, II, 669.

C'est aussi pour la même raison que la femme a une créance privilégiée contre son mari : elle a la πρωτοπραξία.

Si, en droit privé, la constitution de dot n'entraine pas un transfert de propriété, à plus forte raison ne suffit-elle pas en droit public pour transférer la souveraineté. Chez les Syriens comme chez les Égyptiens, le droit de la guerre était le mode d'acquérir le plus sûr et le plus régulier [1]. On pouvait aussi avoir recours à un traité ; souvent on employait les deux procédés. D'après Diodore (XVIII, 39, 43), le traité de Triparadisos de 321 confirma Ptolémée dans la possession de l'Égypte qu'il avait acquise à la pointe de la lance (Αἴγυπτος δορίκτητος). Un siècle et demi plus tard, lorsque les rois de Syrie et d'Égypte ont soumis au Sénat romain leur différend au sujet de la Cœlé-Syrie, Ptolémée VI Philométor n'invoque pas un traité ; il dit qu'Antiochus III a profité de ce que son père était en bas âge pour lui enlever par ruse, contrairement au droit, les villes qu'il possédait en Cœlé-Syrie, et que cette acquisition viciée dès l'origine ne pouvait lui être opposée [2]. Sans doute il y a eu ensuite un pacte dotal, mais ce pacte n'a pas le caractère d'un traité ; le roi de Syrie le qualifie ὁμολογία, mot qui à l'époque antique désigne un simple accord de volonté, bien qu'on puisse le consigner dans un écrit : συγγραφὴ καὶ ὁμολογία (P. Louvre, 13,6 ; Rev. Laws, col. III, 21ᵇ,5). Le pacte dotal n'a donc pas entraîné une cession du territoire. La Cœlé-Syrie est restée partie intégrante du royaume de Syrie.

L'idée d'une cession territoriale a contre elle toutes les vraisemblances. Comment croire que le roi de Syrie ait eu la pensée, si peu de temps après la victoire de Panion, de restituer au roi d'Égypte le pays qu'il venait de reconquérir ? Puis, si cette restitution avait eu lieu, elle aurait rendu impossible toute contestation ultérieure d'un fait matériel aussi simple. Or, la légitimité du droit des Ptolémées sur la Cœlé-Syrie a été fortement discutée entre les successeurs des deux rois qui avaient pris part au pacte dotal.

Quel a été l'effet de la constitution de dot ? En général les auteurs anciens, dans les rares exemples qu'ils citent d'une dot constituée par un roi à sa fille ou à sa sœur, et portant sur une province ou sur une ville, ne précisent pas la nature du droit conféré. Tel est le cas de Justin lorsqu'il nous apprend que Seleucus II (246-226) donna la Grande Phrygie en dot à sa sœur, fiancée à Mithridate,

[1] Polybe, XXVIII, 1, 3, 4.

[2] *Ibid.*, 1, 5.

roi du Pont [1]. De même Nicolas Damascène constate que le roi mède Astyage (584-550) donna en dot (ἐπὶ προικὶ) à sa fille toute la Médie [2]. Plus explicite est un passage du 2e livre des Macchabées qui a trait non pas à une dot, mais à une donation faite par le roi de Syrie, Antiochus IV, à sa maîtresse : cette libéralité eut pour objet les tributs (φόροι) des villes de Tarse et de Mallos [3]. Pareillement, d'après Diodore (I, 52), Ptolémée Philadelphe donna à sa femme les revenus (πρόσοδοι) du lac Mœris. Dans ces deux cas, sans aucun doute, la libéralité faite à la femme était renouvelable chaque année, tant que les sentiments du donateur n'auraient pas changé à son égard. La situation n'est pas la même lorsqu'il s'agit d'une dot, car la dot est destinée à subvenir aux charges du mariage.

La difficulté soulevée par le texte de Josèphe vient de ce que, après avoir dit au paragraphe 154 qu'Antiochus III donna en dot à Ptolémée la Cœlé-Syrie, il parle uniquement des tributs au paragraphe 155. Le paragraphe 154 suggère l'idée d'une cession de possession ; le paragraphe 155, d'une cession de tributs. Josèphe s'est-il contredit ? Lorsqu'il y a un doute sur le sens d'un texte, il n'est pas d'une bonne méthode de l'isoler de ce qui précède ou de ce qui suit. On ne peut séparer ici le paragraphe 154 du paragraphe 155, alors surtout que l'idée d'une cession territoriale ou d'une cession de propriété est exclue. En limitant la portée du paragraphe 154 par l'indication fournie au paragraphe 155, on aboutit à un résultat conforme au but que poursuivait Antiochus III : gagner l'amitié de son adversaire sans renoncer au bénéfice de la victoire. Il prit un biais qui lui permit de conserver la souveraineté sur la Syrie méridionale en sacrifiant les avantages pécuniaires qu'elle lui procurait. Ce sacrifice était d'ailleurs temporaire parce qu'un pacte fait en vue d'un mariage ne peut conserver sa valeur après la mort des époux. Ce pacte avait aussi un caractère précaire en tant qu'il modifiait en fait, sinon en droit, l'un des attributs de la souveraineté, le droit aux impôts. Il est de principe qu'un pacte réglant des rapports d'ordre privé, ne peut porter atteinte aux droits d'ordre public comme ceux d'un souverain. Ce principe, vrai dans tous les temps, a été formulé par Papinien. *Jus publicum privatis pactionibus mutari non potest* (*Dig.*, II, 14, 38).

[1] XXXVIII, 5.
[2] Frg. *Hist. græc.*, 66, éd. Didot, III, 399.
[3] II Maccab., IV, 30. Cf. Athénée, I, 33.

II. — Nature et étendue du droit conféré.

Essayons maintenant de préciser la nature du droit conféré par le pacte dotal. On a proposé d'y voir un usufruit (*χρῆσις*). Mais l'usufruit est un droit qui porte sur une chose ; ici au contraire il s'agit d'un droit qui s'exerce contre des personnes. Le roi de Syrie est dans la situation d'un créancier qui aurait pour débiteurs les contribuables. Il peut, comme tout créancier, disposer de l'émolument de sa créance au profit de son propre créancier ; il peut lui céder sa créance. C'est ce qu'indique le paragraphe 155, en spécifiant toutefois que le produit des tributs payés pour chaque ville par celui des notables qui s'en est rendu adjudicataire, sera totalisé et partagé *εἰς ἀμφοτέρους τοὺς βασιλέας* [1]. Cette expression semble, à première vue, désigner les deux rois qui ont conclu le pacte dotal. La dot aurait pour objet la moitié du produit total des tributs de la Cœlé-Syrie. L'économe royal de Syrie verserait chaque année à Ptolémée la fraction qui lui a été promise. Le doute vient du § 178 qui considère la reine comme ayant une créance distincte de celle du roi, puisque chacune d'elles doit être cautionnée séparément. Le doute vient aussi de ce que l'adjudication des tributs a lieu à Alexandrie (§ 169, 175), ce qui ne se concevrait guère si le roi de Syrie s'était réservé une part des tributs de la Cœlé-Syrie [2].

M. Holleaux a proposé une solution très ingénieuse [3] : il a montré que le mot *βασιλεῖς*, dans le style de l'époque, ne désigne pas nécessairement deux rois, il s'applique également au roi et à la reine. Les personnages royaux dont s'agit ne peuvent pas être, d'après lui, le roi de Syrie et d'Égypte, c'est le couple royal qui est le bénéficiaire des tributs.

Cette difficulté ainsi résolue, il convient de rechercher le sens de la clause qui concède à Cléopâtre la moitié des tributs. Le droit aux tributs étant ordinai-

[1] Καὶ διαιρεθέντων εἰς ἀμφοτέρους τοὺς βασιλέας τῶν φόρων τὰς ἰδίας ἕκαστοι τῶν ἐπισήμων ὠνοῦντο πατρίδας φορολογεῖν, καὶ συναθροίζοντες τὸ προστεταγμένον κεφάλαιον τοῖς βασιλεῦσιν ἐτέλουν.

[2] Ed. Meyer écarte la difficulté en disant (*op. cit.*, II, 125, 1) que l'assertion contenue dans § 155 est sûrement fausse : ce serait, d'après lui, la conséquence de la fausse date attribuée par Josèphe à l'histoire du Tobiade Joseph. Mais rien n'est moins certain que cette allégation.

[3] *Revue des Études juives*, 1899, XXXIX, 161-176.

rement la conséquence du pouvoir royal, on en a conclu que la reine n'a pu l'obtenir avant l'époque où elle a été associée officiellement à la puissance royale sous le règne de Ptolémée VI Philométor. Le chroniqueur dont Josèphe s'est inspiré aurait commis une anticipation. Josèphe, sans soupçonner l'anachronisme, aurait transporté dans son récit une particularité du royaume des Lagides au temps où il vivait. Il aurait cru qu'en Égypte les reines avaient toujours été les égales des rois, avec un droit pareil sur les revenus de l'État. Mais si tel avait été le droit commun, si Cléopâtre avait eu droit aux tributs en qualité de reine d'Égypte, il aurait été inutile de le spécifier dans l'acte de constitution de dot. L'hypothèse d'un anachronisme ne résout donc pas la question.

A mon avis, le paragraphe 155 se justifie sans qu'on ait à imputer une erreur à Josèphe : le droit de la reine à la moitié des tributs est fondé sur le pacte dotal. C'est une dérogation à la règle d'après laquelle les époux jouissent en commun de la dot. Cette règle, conforme à l'intention présumée des parties, s'applique sauf convention contraire. C'est une clause de ce genre qui a été insérée dans le pacte dotal. Antiochus a voulu permettre à sa fille de garder en propre une fraction des revenus de la dot. La clause avait pour elle un double avantage : lui assurer pendant le mariage une situation indépendante à certains égards vis-à-vis de son mari ; lui fournir, en cas de prédécès du mari, des moyens de subsistance pour elle et ses enfants ; c'est une sorte de rente viagère.

III. — Exécution du pacte dotal.

Régulièrement, pour exécuter sa promesse, Antiochus III aurait dû percevoir les tributs de la Cœlé-Syrie, puis en remettre chaque année le produit à ses deux créanciers. C'est ainsi sans doute que procédèrent Ptolémée Philadelphe pour les revenus du lac Mœris donnés à sa femme, Antiochus IV pour les tributs de deux villes, tributs dont il gratifia sa maîtresse. Mais pour une dot comprenant les tributs de la Cœlé-Syrie tout entière, une simple promesse aurait-elle paru suffisante aux conseillers du jeune roi ? Pour rendre la convention acceptable, il y avait un moyen : céder à Ptolémée la créance du roi de Syrie contre les contribuables de la Cœlé-Syrie.

I. *Cession de la créance des tributs.* — La réalisation de cette cession a été facilitée par un usage qui, dans les monarchies fondées par les successeurs d'Alexandre, a été emprunté aux cités grecques : la perception des tributs était confiée, non pas à des fonctionnaires royaux, mais à des notables qui achetaient le profit à retirer de l'opération moyennant un prix fixé aux enchères, et qu'ils s'engageaient, sous leur responsabilité, à verser au trésor royal [1]. La différence entre ce prix et le montant des sommes payées par les contribuables constituait le bénéfice des adjudicataires et la rémunération de frais de perception par le personnel à leur service. Les notables disposés à acheter les tributs des villes de la Cœlé-Syrie, furent dès lors invités à se rendre chaque année à Alexandrie pour traiter avec Ptolémée [2].

On a objecté que le droit aux tributs est inséparable de la souveraineté. Mais c'est confondre le droit avec son exercice. La perception des tributs était, on l'a vu, faite par de simples particuliers. La difficulté était de décider les notables des villes de la Cœlé-Syrie à traiter avec un souverain étranger. De ce côté il y avait des résistances à prévoir ; elles ne manquèrent pas de se produire. Il fallut négocier, envoyer dans certaines villes un député pour expliquer comment le roi et la reine d'Égypte avaient acquis le droit aux tributs, et, le cas échéant, menacer d'user de rigueur envers les habitants. Josèphe en cite un exemple pour la Judée (§ 159).

Ceux qui hésiteraient à admettre que la perception des tributs ait pu être faite, avec l'autorisation du roi de Syrie, par un souverain étranger agissant comme le ferait un simple particulier, doivent refuser toute valeur historique aux paragraphes 175-185, car j'ai montré le lien qui existe entre le paragraphe 178 et la reconnaissance du droit de la reine à la moitié des tributs. Tel est l'avis de beaucoup d'auteurs, mais les raisons données ne sont pas décisives. L'allégation que le cessionnaire de la créance s'est comporté en maître

(1) Les mots ὠνη-πρᾶσις correspondent à l'*emtio venditio* des Romains. De même qu'à Rome, cet achat est souvent considéré comme un louage d'ouvrage, l'acheteur comme un fermier, parce que l'acheteur se charge de percevoir les tributs moyennant un prix à payer au Trésor. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*, 479, 3.

(2) Josèphe, XII, 4, 169 : ἔτυχεν δὲ... πάντας ἀναβαίνειν τοὺς ἀπὸ τῶν πόλεων τῶν τῆς Συρίας καὶ Φοινίκης πρώτους καὶ ἄρχοντας ἐπὶ τὴν τῶν τελῶν ὠνήν · κατ'ἔτος δὲ αὐτὰ τοῖς δυνατοῖς τῶν ἐν ἑκάστῃ πόλει ἐπίπρασκεν ὁ βασιλεύς. Cf. sur le rôle des notables, Stark, *Gaza und die Philistäische Küste*, 418 ; Rostowzew, *Gesch. der Staatspacht*, 33.

du pays prouve simplement qu'il a abusé de son droit. D'autre part, les chapitres IV et V contiennent sur la ferme des tributs des informations dont l'exactitude est généralement admise.

Mais, a-t-on dit, ne serait-il pas plus simple de considérer le droit né du pacte dotal comme une rente gagée sur les tributs ? On aurait ainsi donné à Ptolémée une sûreté réelle, en évitant de faire intervenir un souverain étranger dans la perception des tributs de la Cœlé-Syrie. Je ne crois pas que cette solution soit meilleure ; le gage ne se conçoit que si le créancier peut, à défaut de paiement, retenir la chose engagée lorsqu'elle est corporelle, ou agir contre le débiteur à la place du créancier lorsqu'il s'agit d'une créance. Le gage d'une créance (*pignus nominis*) implique la cession éventuelle de la créance [1]. Le résultat est le même, et l'on conviendra qu'il aurait été difficile d'obtenir la cession si l'on n'avait pris dès le début les mesures nécessaires pour la réaliser.

II. — *La* πρᾶξις. — La cession de la créance du roi de Syrie contre les personnes soumises aux tributs eut pour conséquence de conférer aux fermiers des tributs le droit de contraindre les contribuables récalcitrants. Sans cela ils n'auraient pu remplir utilement leur mission. La πρᾶξις a été usitée en Syrie et en Égypte comme dans les cités grecques, de même que la *pignoris capio* chez les Romains [2].

Elle s'applique également dans les rapports entre particuliers. La πρᾶξις, c'est l'exécution forcée d'une créance, sans jugement préalable. Elle est personnelle ou réelle. Dans le premier cas, le créancier peut se saisir du débiteur, l'emprisonner (παραλαμβάνειν). Dans le second, il peut saisir les biens de ce débiteur (ὑπαλλάσσειν, κυριεύειν, κρατεῖν), comme s'ils lui avaient été donnés en gage. La saisie et la vente des biens étaient pareillement usitées en Égypte (P. Hibeh, 29 = Wilcken, *Chrest.* 259). Elles sont aujourd'hui encore autorisées par les lois fiscales.

L'exécution personnelle, supprimée en Égypte par les Pharaons [3], a été rétablie par un διάγραμμα des Ptolémées. P. Hibeh, 92, 22 = Wilcken, *Chrest.* 23, antérieur à 262, mentionne un acte de πράσσειν κατὰ τὸ διάγραμμα. On y avait recours fréquemment contre les débiteurs du fisc (P. Reinach, 19, l. 18, de 141 *a. C.*) Le papyrus P. Hibeh 29, l. 25, accorde la πρᾶξις au τελώνης lui-même.

[1] Cf. ÉDOUARD CUQ, *Manuel*, 673.
[2] *Ibid.*, 844.
[3] DIODORE, I, 79.

La loi de Ptolémée II Philadelphe contient un chapitre sur la *πρᾶξις τελῶν* (col. 15, l. 10-16). La *πρᾶξις* réelle conduisait à la confiscation ; un édit de Ptolémée la prononce contre les contrevenants : *τὰς οὐσίας εἰς τὴν βασιλικὴν κτῆσιν ἀνενεχθῆναι βούλομαι* (Josèphe, XII, 2, 34).

III. *Innovation dans le régime de la vente des tributs.* — Cette innovation a consisté à vendre les tributs, non plus séparément pour chaque ville, mais en bloc pour toute la Cœlé-Syrie. Tandis qu'auparavant il y avait autant de percepteurs de tributs que de villes, il y eut désormais un adjudicataire unique. Ce changement, qui devait avoir des conséquences si importantes, se produisit, d'après Josèphe (§ 175), dans les circonstances suivantes : un certain jour, à Alexandrie, le total des offres, faites par les notables de la Cœlé-Syrie pour leur patrie respective, s'éleva à 8.000 talents. Un Juif, neveu du grand prêtre de Jérusalem et ami du roi et de la reine, assistait aux enchères. Il reprocha aux notables de s'être concertés pour offrir une somme aussi faible, et se dit prêt à donner le double. Il promit en outre d'envoyer au roi le produit de la vente des biens de ceux qui commettraient une faute envers sa maison [1], sans doute en la frustrant de ce qu'ils devaient payer. Ce droit de saisir et vendre les biens en pareil cas était toujours compris dans la vente des tributs (§ 176), mais l'adjudicataire en gardait le profit. En présence d'une offre aussi avantageuse, l'ami du roi et de la reine obtint la préférence. Les notables Syriens, venus à Alexandrie pour acheter les tributs de leur ville, durent rentrer chez eux, avec la honte de n'avoir pas réussi.

Les inconvénients et même les dangers de l'innovation ne tardèrent pas à apparaître. La substitution d'un adjudicataire unique à une série de notables

[1] Josèphe, XII, 4, 176, dit que la vente des biens τῶν ἁμαρτόντων εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ était, d'après l'usage, comprise dans la vente des tributs des villes (τὰ τέλη τῶν πόλεων). Le mot ἁμαρτάνειν désigne ici, non pas un délit proprement dit, mais un tort causé à la maison du roi par le contribuable qui n'a pas payé. Par dérogation à l'usage, l'adjudicataire, au lieu de garder le bénéfice de la vente de ces biens, offre d'en faire profiter le couple royal : c'est un supplément au prix d'adjudication. D'après Lumbroso (*Recherches sur l'économie politique de l'Egypte au temps des Lagides*, 325) et Rostowzew (*Op. cit.*, 16), il s'agirait ici des *bona damnatorum* qui feraient l'objet d'une adjudication distincte, bien que concomitante. Mais il n'est question nulle part de cette seconde adjudication. Les paragraphes 175 à 177 se réfèrent uniquement à la vente des tributs (ὠνὴ τῶν τελῶν). Ce qui a causé la méprise, c'est que par un exercice abusif du droit de contrainte, le fermier général a confisqué les biens de personnes coupables de rébellion contre ses agents et les a vendus au profit du roi (§§ 181, 182).

locaux rendit plus difficile la situation des contribuables : au lieu d'avoir affaire à un compatriote qui pouvait avoir pour eux des égards, ils se trouvèrent le plus souvent en présence d'un étranger. Ils eurent aussi à craindre que cet adjudicataire, qui avait acheté les tributs deux fois plus cher que ses prédécesseurs, n'employât tous les moyens pour recouvrer l'excédent et accroître ses bénéfices. Quant au roi de Syrie, on conçoit qu'il ait toléré une innovation dont il espérait profiter plus tard. Mais les abus commis par le fermier eurent pour résultat de donner à Ptolémée l'apparence de la souveraineté et, à la longue, de mettre en question l'autorité du roi de Syrie.

L'exercice de la πρᾶξις devint un moyen redoutable de pressurer les contribuables. Dès le moment de l'adjudication, le fermier général demanda à Ptolémée de mettre 2.000 soldats à sa disposition [1]. Josèphe rapporte une série d'actes de violence commis par le fermier et que n'autorisait certainement pas la cession de créance consentie par Antiochus III : recours à la force militaire pour vaincre la résistance collective des habitants d'Ascalon et de Scythopolis (§ 180-183) ; mise à mort, pour servir d'exemple, de vingt notables qui refusent de payer : confiscation des biens pour offense au percepteur de tributs (ὑβρίζειν αὐτόν, § 181, 183), alors que ces tributs doivent profiter à un souverain étranger ; occupation militaire et lotissement du territoire d'une ville lorsque le notable qui doit payer le tribut refuse de s'acquitter (§ 159). Ce dernier cas remonte à une époque antérieure : ce ne fut alors qu'une simple menace.

En présence de ces abus, on ne s'étonnera pas que les notables de la Syrie méridionale aient cédé à la force, ouvert leurs portes avec empressement (§ 182), et même qu'ils aient cherché à se concilier la faveur de Ptolémée et de son entourage en venant à Alexandrie fêter la naissance de son premier-né, comme s'il s'agissait de leur futur souverain (§ 196).

IV. — Maintien de la souveraineté du roi de Syrie sur la Cœlé-Syrie.

Le droit aux tributs, tel que le comprenait le fermier général, impliquait la prétention du gouvernement égyptien à la souveraineté sur la Syrie méri-

[1] C'était suffisant pour une force de police, mais non, comme on l'a dit, pour occuper militairement la Cœlé-Syrie.

dionale. Mais cette prétention resta sans effet en toute autre matière. Elle ne s'est affirmée que plus tard, et alors ce fut la guerre : l'Égypte fut envahie par Antiochus IV.

Une série de faits prouvent qu'au temps de Ptolémée Épiphane, la Cœlé-Syrie est restée partie intégrante du royaume de Syrie.

1° D'après Tite-Live (XXXVII, 8) et Appien (*de rebus Syr.* 21), Antiochus III a pu, après le mariage de Cléopâtre, réunir des troupes et armer des navires sur les côtes de la Phénicie pour arrêter les légions romaines prêtes à passer en Asie. En utilisant ainsi le territoire d'une région comprise dans la dot, il a exercé son droit de souveraineté sans porter atteinte au pacte dotal ;

2° Les monnaies, frappées par Ptolémée Épiphane dans les villes de la Syrie méridionale, s'arrêtent précisément à la conquête de cette province par Antiochus III (198 *a. C.*). M. Th. Reinach, bien qu'il ne partage pas ma manière de voir, a bien voulu me signaler ce fait lors de ma communication à l'Académie. A partir de ce moment, a-t-il dit [1], ce sont les Séleucides et non les Ptolémées qui ont frappé dans cette province des monnaies parfaitement datées ;

3° Bien qu'on ait peu de renseignements sur l'administration de la Cœlé-Syrie à cette époque, on sait que, quelques années avant la mort d'Épiphane en 181, ou sous le règne de Seleucus IV (187-176), un certain Apolonius, fils de Thrasæus, fut stratège de Cœlé-Syrie et de Phénicie. On cite également une inspection des villes de ces deux pays, faite avec une suite nombreuse par Héliodore, premier ministre du roi [2]. Josèphe se borne à mentionner la présence de chefs militaires (ἡγεμόνες) [3] et de procurateurs (ἐπιτρόποι), auxquels Ptolémée recommande par écrit Hyrcan, l'un des fils du fermier général des tributs (§ 220) ;

4° On a cru trouver dans Diodore (XXIX, 29) la preuve que la Cœlé-Syrie avait été annexée à l'Égypte, mais avait échappé à la domination des Lagides peu de temps avant la mort de Ptolémée Épiphane, car, dit-on, à cette époque

[1] Voir sa lettre au journal *Le Temps*, 26 janvier 1927.

[2] II Maccab., 3, 5 et 7 ; cf. Kahrstedt, *op. cit.*, p. 53. 3 ; 55.

[3] Cf. Th. Reinach, *Papyrus grecs et démotiques*, p. 32. — M. Holleaux a établi que dans l'armée des Lagides, ἡγεμών employé sans qualificatif désigne un officier de troupe, généralement un commandant d'infanterie (*Rev. des études grecques*, 1922, XXXV, 200).

il se préparait à envahir la Syrie. Mais ces préparatifs s'expliquent mieux dans l'hypothèse où il aurait été empêché de percevoir les tributs. Saint Jérome dit, en effet, qu'à une certaine époque Antiochus occupa par fraude la Cœlé-Syrie [1]. La fraude avait consisté à violer le pacte dotal au préjudice de Ptolémée. Le roi d'Égypte hésita à prendre un parti [2] ; il avait conscience des limites de son droit. Sachant qu'un pacte privé ne peut porter atteinte aux droits d'un souverain, il songea à faire valoir son droit par l'entremise de ses amis. Recourir aux armes, c'eût été affirmer sa prétention à la souveraineté sur la Cœlé-Syrie. Après sa mort [3], le différend fut tranché par la guerre en faveur du roi de Syrie.

V. — Inapplication a la Cœlé-Syrie du régime égyptien sur la perception des tributs.

L'interprétation du pacte dotal, telle que je viens de la proposer, est confirmée par le rapprochement du récit de Josèphe et des papyrus gréco-égyptiens de l'époque ptolémaïque. Si la Syrie méridionale avait été annexée à l'Égypte, elle aurait été soumise au régime propre à ce pays quant à la perception des tributs. Or, ce régime que les papyrus nous font connaître, diffère de celui qui a été maintenu en Syrie. Ce dernier, emprunté à l'usage des cités grecques, avait l'inconvénient de laisser la porte ouverte à des abus de toute sorte : des acheteurs en se concertant se faisaient adjuger les tributs pour un prix très inférieur à leur rendement effectif ; des adjudicataires menaçaient les contribuables de recourir à la contrainte pour obtenir d'eux plus qu'il n'était dû ; enfin, les personnes chargées de présider aux enchères et d'apprécier les garanties offertes par les adjudicataires, compromettaient les intérêts du Trésor par leur légèreté ou leur vénalité.

Dès le IIIe siècle les Ptolémées ont introduit en Égypte un régime nouveau qui a pour trait caractéristique de soumettre au contrôle de fonctionnaires royaux toutes les opérations relatives à la perception des tributs. Les principales mesures prises à cet égard concernent la fixation de la mise à prix, les paiements des acheteurs, l'exercice du droit de contrainte, l'adjudication, les

[1] Comment. *in Dan.*, XI, 22.

[2] Diodore, XXIX, 29, διὰ τί Κοίλης Συρίας οὔσης αὐτοῦ δικαίως ἀφροντιστεῖ ; πολλὰ περὶ τούτων ἔφησεν αὐτῷ μέλειν.

[3] Comment. *in Dan.*, XI, 20.

garanties à fournir au Trésor. Elles sont contenues dans un papyrus publié, il y a 30 ans, par Grenfell[1]; elles se retrouvent avec quelques modifications dans un papyrus du Louvre du IIe siècle, publié en 1865 par Brunet de Presle[2]. En examinant sommairement ces dispositions, nous constaterons qu'aucune d'elles n'a été appliquée à la Cœlé-Syrie durant le mariage de Ptolémée Épiphane.

1° *Fixation de la mise à prix.* — D'après une loi de Ptolémée Philadelphe[3], le produit des tributs encaissés par les acheteurs doit être évalué chaque année. Grâce aux observations des agents du contrôle, la mise à prix revisée annuellement[4] est fixée à un chiffre voisin de la moyenne des recettes. Le profit de l'acheteur (ἐπιγένημα) fut dès lors très réduit : la chance d'une plus-value dans les années prospères fut compensée par le risque d'un déficit (ἔγδεια) dans les années mauvaises. A ce régime trop aléatoire un correctif fut apporté : la loi accorde une prime au fermier qui a rempli toutes ses obligations; il reçoit un tantième du loyer versé au Trésor. Ce tantième (ὀψώνιον) qui était d'un vingtième (5 0/0) au IIIe siècle, fut au IIe siècle porté à un dixième (10 0/0) par la loi écrite sur le papyrus 62 du Musée du Louvre. Il était sans doute devenu difficile de trouver des fermiers aux conditions de la loi ancienne ; pour les encourager, la loi nouvelle leur promit une prime plus élevée[5].

Rien de pareil dans les pays syriens. Le système des tantièmes, inconnu dans les cités grecques, n'apparaît pas dans le récit de Josèphe, pas plus que la révision annuelle de la mise à prix. Le fermier, à qui l'ensemble des tributs fut adjugé dans l'une des années qui suivirent le mariage de Ptolémée Épiphane, réalisa des profits considérables et acquit de grandes richesses au cours de sa gestion (§ 184).

(1) *The Flinders Petrie Papyri (R. Irish Academy, Cunningham Memoirs*, vol. IX, part. II) n° XLVI = *Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus.*

(2) *Notices et extraits des manuscrits grecs*, XVIII, 2, 352. Une édition plus correcte a été publiée par GRENFELL, *op. cit.*, p. 177.

(3) Cette loi, qui mentionne (col. 24, l. 29) la 27e année du règne (259/8) se réfère à une loi analogue de la 23e année (col. 37, l. 9). Elle s'est inspirée vraisemblablement de règles plus anciennes.

(4) *Ibid.*, col. 53, l. 10.

(5) Au IIIe siècle, les cautions garantissent le paiement du loyer et τῶν ἐφεικοστῶν (*Rev. Laws*, col. 34, 3 ; 56, 15) ; du loyer et τῶν ἐπιδεκάτων au IIe siècle (P. Louvre 62, col. I, 15). WILCKEN (*Ostraka*, I, 534) pense que ce tantième était perçu en sus par les fermiers pour que le Trésor ne fût pas en perte.

2° *Paiements des tributs.* — En Égypte, l'argent des tributs était versé tous les mois par les fermiers aux caisses royales pour être transmis à la caisse centrale (τὸ βασιλικόν) à Alexandrie. Pour la Cœlé-Syrie, l'adjudicataire envoie directement à l'esclave Arion, son agent à Alexandrie, les sommes qu'il a promis de payer (§ 201). L'argent était sans doute versé à la caisse privée du roi (τῷ ἰδίῳ λόγῳ)[1].

3° *Exercice de la* πρᾶξις. — En Égypte, les fonctionnaires royaux contrôlent rigoureusement l'exercice de la contrainte[2]. La loi protège les contribuables contre les abus de pouvoir des fermiers. Ceux-ci sont tenus de notifier au scribe royal (ἀντιγραφεύς) les mesures de contrainte auxquelles ils ont recours. Cette obligation est sanctionnée par une amende égale à 50 fois (πεντηκοντα-πλοῦν)[3] le montant de la somme exigée. — Dans les pays syriens, au contraire, le fermier général se borne à rendre compte à Ptolémée des mesures exceptionnelles qu'il a prises au début de sa gestion contre les notables de certaines villes (δηλῶν αὐτῷ καὶ τὰ γεγενημένα) (§ 181). Le roi exprime son étonnement, mais approuve ce qui a été fait ; et pour l'avenir il donne au fermier carte blanche. La liberté laissée au fermier s'explique d'autant mieux que le loyer était acquis au roi et à la reine en vertu du pacte dotal. Agissant pour son compte personnel et pour sa femme, Ptolémée Épiphane n'était pas astreint à observer les règles établies par ses prédécesseurs pour la sauvegarde du Trésor et la protection des contribuables contre l'abus de la πρᾶξις.

4° *Adjudication.* — En Égypte les enchères sont reçues par une commission[4] ; l'économe royal qui la préside prononce l'adjudication sous sa responsabilité[5] ; il remet à l'adjudicataire la palme (τὸ θαλλόν) comme signe de la conclusion du contrat (P. Louvre 62, col. 3, l. 15). Pour les pays syriens, c'est Ptolémée qui reçoit les enchères et adjuge au plus offrant. L'absence

[1] L'existence de l'ἴδιος λόγος τοῦ βασιλέως en 162 est attestée par *BGU*. III, 992 = Wilcken, *Chrest.*, 162. Sur l'οἰκονόμος τοῦ βασιλέως au temps de Ptolémée Épiphane, *ibid.*, p. 196.

[2] P. Louvre 62, col. I, l. 6 : κατὰ τοὺς νόμους καὶ τὰ δια[γράμματα, καὶ τὰ πρ]οστάγματα, καὶ τὰ διορθώματα.

[3] Cf. Grenfell, *Rev. Laws*, p. 81.

[4] Wilcken, *Aktenstücke aus der k. Bank zu Theben* (*Abh. d. Berliner Akad.*, 1886. Cf. *Ostraka*, I, 517, 525).

[5] L'économe royal était lui-même sous le contrôle du scribe royal. D'après P. Louvre 10632 (éd. Revillout, *Rev. Égyptologique*, VII, 39 = Wilcken, *Chrest.*, 167) de l'an 134, le scribe royal blâme sévèrement un économe qui a affermé trop bon marché la taxe sur la pêche : au lieu de majorer de 10 0/0 la mise à prix de 25 talents, il a adjugé le produit de la taxe pour 22 talents.

de l'économe royal montre que le Trésor public n'est pas intéressé à l'opération.

5° *Les cautions.* — Quant aux garanties à fournir par l'adjudicataire les différences sont profondes entre le régime égyptien et celui qui a été appliqué en Cœlé-Syrie. La loi de Ptolémée Philadelphe a posé des règles très précises : les cautions doivent, dans les 30 jours de l'adjudication, être présentées à l'agrément de l'économe et du scribe royal [1] ; elles doivent confirmer leur engagement par un serment solennel dont il est dressé acte [2]. Elles sont responsables sur tous leurs biens qui sont grevés d'une hypothèque au profit du Trésor [3]. Pour les fermages importants, il est d'usage de fournir plusieurs cautions qui peuvent, semble-t-il, limiter le chiffre de leur engagement [4]. Parfois aussi on exige des garants spéciaux (βεβαιωταί) [5] analogues à nos certificateurs de caution (C. Procéd. 135, 5°). Lorsque les cautions n'étaient pas agréées ou à défaut de caution, on procédait à de nouvelles enchères aux risques et péril du premier adjudicataire qui devait payer la différence (ἀφεύρεμα) [6].

Le récit de Josèphe montre que, ici encore, les règles établies par Ptolémée Philadelphe n'ont pas été appliquées à l'adjudicataire des tributs de la Cœlé-Syrie. Et cependant un papyrus de la 2e année du règne de Ptolémée Épiphane prouve que, de son temps, ces règles étaient toujours en vigueur [7].

A défaut de la loi égyptienne, Ptolémée s'est conformé à la coutume des cités grecques en exigeant des cautions. Cette exigence s'imposait surtout à l'égard d'un adjudicataire dont la dette annuelle dépassait 16.000 talents.

Les détails donnés par Josèphe confirment ce que j'ai dit sur la nature et l'étendue du droit conféré au couple royal à titre de dot. Le pacte dotal a fait naître deux créances donnant droit chacune à la moitié des tributs. La clause sur le partage des tributs (διαιρέσεις τῶν φόρων) entre le roi et la reine explique

(1) *Rev. Laws*, col. 34, 2 ; 56, 14.

(2) La teneur de ce serment par le roi régnant et ses prédécesseurs, par les divinités Sérapis et Isis, a été conservée dans un papyrus de l'an 200. Wilcken, *Chrest.*, 110.

(3) *Ibid.*, l. 11-12 : πρὸς ἃ ὑποτίθημι τὴν ὑπάρχουσάν μοι οἰκίαν καὶ τὰ συνκύροντα ἐν Εὐεργέτιδι.

(4) *Ibid.*, 110, l. 10-11. La caution se porte garante de 2 talents, partie de la dette du fermier.

(5) P. Louvre 62, col. 2, 7. Polybe, VI, 17, 4. Cf. Wilcken, *Ostraka*, I, 554.

(6) *Ibid.*, col. 3, l. 11-16. Cf. Wilcken, I, 529.

(7) *Rev. Laws*, l. 7-8 : εἰς τὸ δεύτερον ἔτος. Cf. Grenfell, p. 113.

l'exigence d'un double cautionnement (§ 155, 178) : ὑπὲρ ἑκατέρου μέρους ἐγγυησομένους δίδωμί σοι [1]. C'est là l'essentiel.

La suite contient des particularités qui éveillent des doutes sur la réalité de certains faits rapportés par Josèphe. Elles supposent à la fois une connaissance précise de la nature et des effets du cautionnement et une expérience de la dialectique juridique qu'on ne s'attend guère à rencontrer chez un fermier des tributs. Leur principal intérêt est de fournir une indication sur la source où Josèphe a puisé de pareils renseignements.

Il s'agissait pour l'adjudicataire de trouver des cautions dans une ville où il résidait depuis peu de temps, où il n'avait aucune propriété foncière, où sa solvabilité ne pouvait être appréciée. Il réussit cependant à éluder une difficulté qui, pour tout autre, eût été insurmontable. Lorsque le roi lui demanda s'il avait des cautions à présenter, l'adjudicataire répondit avec beaucoup d'esprit (σφόδρα ἀστείως, § 177) : « Je donnerai des cautions bonnes et honnêtes dont vous n'aurez pas à vous défier » (δώσω γὰρ εἶπεν ἀνθρώπους ἀγαθοὺς καὶ καλοὺς οἷς οὐκ ἀπιστήσετε) [2]. Ἀγαθός et καλός sont les deux qualités essentielles d'une caution [3] : la solvabilité et l'honnêteté. La première donne au créancier une sûreté pour le paiement; la seconde, une garantie morale contre l'emploi de procédés dolosifs pour se soustraire à l'engagement contracté. On a vu que, d'après la loi de Ptolémée Philadelphe, cette garantie morale doit être fortifiée par un serment solennel. Le roi ayant prié l'adjudicataire de dire quelles étaient ses cautions, celui-ci répondit : « Toi-même et ta femme. Chacun de vous sera garant de la part de créance de l'autre. » En d'autres termes, il offre au roi d'agréer la reine pour caution de sa part de créance, et de garantir à son tour la part de créance de la reine. Singulière proposition! Comment fut-elle accueillie? Le roi se mit à rire, dit Josèphe, et adjugea les tributs sans caution.

La réponse de l'adjudicataire a fort embarrassé les interprètes soit en

[1] Le pronom σοι, omis dans un manuscrit, est correct. Le mari agit ici pour son compte et comme administrateur des biens de sa femme. C'est pour la même raison qu'il préside seul aux enchères.

[2] Le débiteur emploie le pluriel, parce qu'il sait que le consentement des deux époux est nécessaire pour agréer la caution offerte à chacun d'eux.

[3] M. Chamonard, dans sa version française du livre XII de Josèphe (*Œuvres*, III, p. 85) a supprimé la première de ces deux qualités. Il traduit : « Je vous fournirai de braves gens dont vous ne pourrez vous défier. »

elle-même, soit quant à son résultat. Et d'abord en quoi a-t-elle paru spirituelle? Elle était sans doute inattendue puisque le roi n'a pas pu s'empêcher de rire. Il est, en effet, assez piquant d'entendre un débiteur demander à son créancier d'être sa caution, c'est-à-dire de payer à son défaut. Il n'est pas moins étrange de voir un adjudicataire feindre d'obéir à l'usage en offrant une caution, mais une caution telle que le créancier ne peut ni la refuser, ni en attendre aucune sûreté. Il ne peut la refuser, car il ne peut contester sa propre solvabilité, sa propre honnêteté ; puis, parce que le cautionnement est un service d'ami[1] et que l'adjudicataire pouvait se prévaloir de l'amitié du roi et de la reine, dont il était l'hôte au Palais royal (§ 173). Le créancier ne peut espérer aucun résultat d'un pareil cautionnement : la garantie offerte est illusoire. On ne peut dans un contrat jouer deux rôles contradictoires : demander une caution, c'est se défier du débiteur ; se porter caution, c'est manifester sa confiance en sa personne. Sans doute la créance du roi est distincte de celle de la reine, mais le débiteur étant le même, sa solvabilité n'est pas différente à l'égard de l'un ou de l'autre. Le cautionnement est donc ici pratiquement impossible. Il l'est aussi moralement : à défaut de paiement par le débiteur, les deux époux en seraient réduits à exercer un recours l'un contre l'autre. C'est ce que l'adjudicataire fit adroitement sentir au roi. Ptolémée en tira immédiatement la conséquence qui s'imposait : se contenter de la promesse du débiteur sans exiger de caution. Il ne paraît pas avoir songé un seul instant à écarter une proposition de pure forme, ni à demander d'autres cautions, sinon à procéder à une adjudication sur folle enchère suivant la loi de son pays. Il devait tenir beaucoup à conserver un fermier qui lui promettait un prix double de celui que lui avaient offert tous les autres adjudicataires réunis.

On conçoit maintenant en quoi la réponse de l'adjudicataire a été jugée spirituelle : le débiteur avait imaginé un moyen de se dispenser de fournir à chacun de ses créanciers la caution requise, tout en ayant l'air de se conformer à la règle en matière d'adjudication. Il avait aussi montré à quel résultat décevant on aboutit lorsqu'on veut faire usage d'une institution juridique en dehors de son application normale ; elle ne rend pas les services pour lesquels

(1) Cf. Plut., *Alcib.*, 5 : ἐμὲ γράψατο, ἔφη, ἐμὸς φίλος ἐστίν, ἐγγυῶμαι.

elle a été créée ; mieux vaut s'en passer. C'est là une conséquence que le créancier n'avait pas prévue, et qui fit ressortir l'ingéniosité de l'adjudicataire et sa parfaite connaissance du droit. Mais cette partie du récit de Josèphe est trop subtile pour n'avoir pas été inventée après coup. Elle semble empruntée à un exercice d'école. Le sujet avait dû tenter quelque rhéteur Alexandrin.

Édouard Cuq.

DEUX AUTELS DE PHÉNICIE

PAR

FRANZ CUMONT

Je dois à une aimable prévenance de M. Virolleaud, qui a bien voulu m'en communiquer des photographies, de pouvoir publier ici deux monuments intéressants, découverts récemment dans le Grand Liban et aujourd'hui conservés au Musée de Beyrouth.

Le premier (pl. XXXVIII) a été trouvé aux environs de Tyr. C'est un autel dont la partie supérieure est mutilée et la partie inférieure ébréchée, mais qui est encore décoré de sculptures sur trois de ses faces [1].

Sur chacune de celles de la base, un encadrement plat entourait un petit tableau rectangulaire (H. : 16 cm. ; L. : 36 cm.) contenant un bas-relief. Le fût, sans bordure, porte par devant un grand aigle éployé, tenant un foudre dans ses serres. Sur le côté gauche, est un buste du Soleil, la tête entourée d'un nimbe radié, le torse couvert d'une simple chlamyde, agrafée sur l'épaule droite et laissant un sein à découvert. Le visage du dieu est malheureusement mutilé. La chevelure, dont les boucles hérissées ressemblent à des flammes, s'associe aux rayons de l'auréole pour rendre le jaillissement de la lumière. Au buste d'Hélios répond, sur le côté droit de l'autel, celui de Séléné, inséré dans un large croissant. Sa longue chevelure tombe en boucles sur ses épaules ; sa poitrine est couverte d'une simple tunique plissée ; son visage, comme celui de Sol, a été défiguré par quelque musulman trop dévot.

Si l'interprétation de ces deux bustes ne laisse place à aucun doute, il n'en est pas de même de l'aigle qui prend son essor sur la face principale de l'autel. L'aigle est souvent en Syrie l'oiseau du Soleil, ou même le symbole du Soleil lui-même [2]. Mais il ne peut avoir ici cette signification, puisque Hélios

[1] Dimensions : H. totale : $0^{m}772$. H. de la base : $0^{m}265$, des moulures $0^{m}081$, du fût $0^{m}383$, de la bande supérieure $0^{m}042$. Larg. de la base $0^{m}50$, du fût $0^{m}41$.

[2] Cf. DUSSAUD, *Notes de mythologie syrienne*, 1903, p. 15 ss., et mes *Études syriennes*, p. 57 ss. Origène nous apprend que dans le diagramme des Ophites le quatrième archonte,

est figuré à côté de lui, comme dieu secondaire, au même titre que la Lune.

Le véritable caractère de cet aigle nous est révélé, si je ne me trompe, par un bas-relief sculpté sur une stèle découverte dans le mithréum de Heddernheim (fig. 1). On y voit un aigle éployé tenant le foudre, comme le nôtre, mais il est perché sur une sphère étoilée et au-dessous est gravé son nom : *Celum* [1].

Fig. 1. — Stèle de Heddernheim.

Si la théologie du paganisme sémitique finit par faire du Soleil, « cœur du monde », la divinité suprême qui, en dirigeant le cours des planètes, produisait tous les phénomènes de l'univers [2], une autre doctrine, plus ancienne, plaçait au sommet de la hiérarchie céleste le ciel étoilé : *Globus est caelestis extumus, qui reliquos omnes complectitur, summus ipse deus arcens et continens ceteros*, comme le définit Cicéron dans le songe de Scipion [3]. L'adoration du ciel (Οὐρανός), ou plutôt de la puissance immanente qui le fait mouvoir, est un des traits saillants qui frappaient les Grecs dans la religion des « Chaldéens [4] », c'est-à-dire des prêtres sémitiques.

L'on enseignait que la divinité du ciel agissait sur la nature en coopérant avec le Soleil et la Lune [5] et ces doctrines se traduisent dans la religion positive par le culte d'une triade formée de

c'est-à-dire le Soleil, αὐτοῦ ἔχει μορφήν (*Contra Celsum*, VI, 30).

(1) *Mon. myst. de Mithra*, t. II, mon. 253 *f*. Cf. t. I, p. 89. Un aigle analogue a été découvert près de Maubeuge ; cf. mon *Cat. Mus. du Cinquantenaire*², p. 214. L'aigle tenant le foudre qu'on trouve au sommet de stèles funéraires en Phrygie figurerait-il le ciel ? Cf. *Journal of Roman studies*, 1925, p. 152 s.

(2) Cf. ma *Théologie solaire du paganisme*, dans *Mém. prés. par savants étr. Acad. Inscr.*, XII, 1909.

(3) Cic., *Somn. Scip.*, 4.

(4) Cf. *Jupiter summus*, dans *Archiv für Religionswiss.*, IX, 1906, p. 332 ss. — Ces idées ont pénétré dans la philosophie grecque. Déjà pour Agatharchide de Cnide (Photius, *Bibl.* p. 443b), ἐν τῇ ἀπλανεῖ σφαίρᾳ ἐστὶν ὁ πρῶτος θεός. Cf. Immisch, *Agatharchidea*, Heidelberg, 1919, p. 29 § 11, p. 72 ss. De même certains stoïciens placent le ἡγεμονικόν dans la sphère des étoiles fixes ; cf. *Théologie solaire*, p. 462, note 474.

(5) Pseudo Apul., *Asclepius*, c. 3 : « Caelum, sensibilis deus, administrator est omnium corporum, quorum augmenta detrimentaque Sol et Luna sortiti sunt. » Cf. Lactantius, Schol. de Stace, IV, 516.



1. Face gauche.

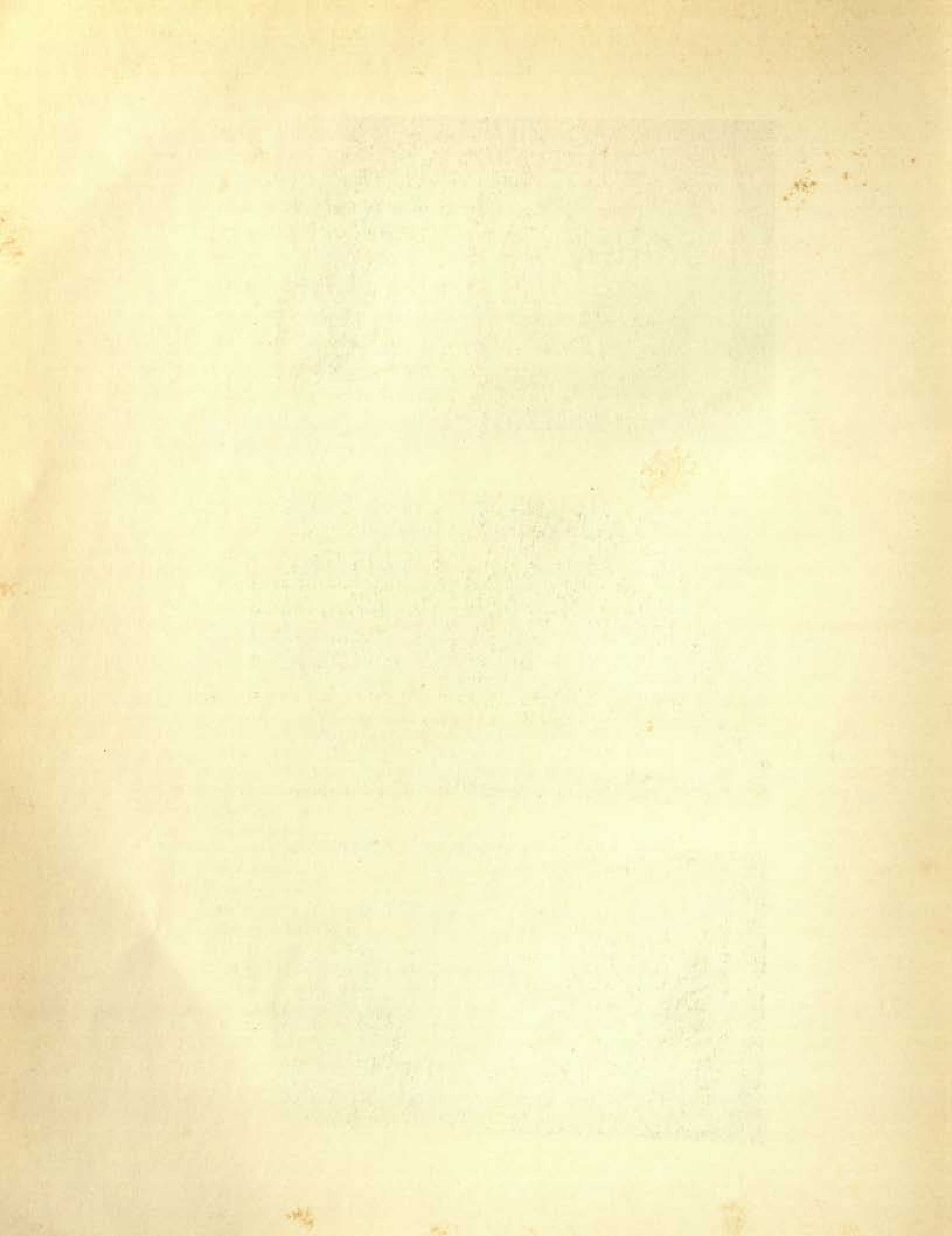


2. Face antérieure.



3. Face droite.

AUTEL DE TYR.



Ba'alshamin, le maître des cieux, et des dieux du Soleil et de la Lune. Nous avons eu l'occasion d'en parler récemment à propos des peintures de Doura-Europos où l'on voit, dans un temple palmyrénien, Ba'alshamin placé entre Aglibol et Iarhibol [1].

C'est donc cette même triade qui doit figurer sur notre autel, avec cette différence que le Ciel n'y est pas représenté par une image anthropomorphe mais par un oiseau symbolique tenant le foudre. *Caelo tonantem credidimus Iovem regnare* [2]. L'aigle appartenait au Zeus grec et aussi aux Baals syriens, et il est ici l'emblème du « Maître des cieux » qui manifeste sa puissance dans le fracas des orages.

On retrouve d'ailleurs le même symbole, associé au Soleil et à la Lune, sur d'autres monuments du paganisme syrien. Ainsi sur une de ces pyramides triangulaires de métal consacrées au Jupiter Dolichénus, qui figurent les carreaux lancés par le dieu céleste, on voit dans l'angle supérieur de la plaque un aigle, au-dessous les bustes des deux astres majeurs [3]. De même, sur un beau bronze de la collection Sursock, idole du Jupiter Héliopolitanus [4], un aigle est rapproché d'un globe ailé entouré de serpents, qui est devenu le symbole du ciel étoilé [5].

Des petits bas-reliefs qui décoraient la base de l'autel un seul, celui de la face antérieure, est resté intact. Les deux autres sont si mutilés qu'on n'y peut rien distinguer de certain. Le tableau conservé nous montre, au centre,

(1) Cf. *Fouilles de Doura Europos*, p. 103 ss. Déjà le livre des Rois (IV, 23, 5) raconte que Josias empêcha de sacrifier à Baal, au Soleil, à la Lune, aux *Mazzaroth* et à toute l'armée céleste. Le sens de « mazzaroth » est incertain ; cf. SCHIAPARELLI, *Scritti sulla Storia dell astronomia*, I (1925), p. 215 ss., qui l'interprète comme étant l'étoile du matin et du soir, c'est-à-dire Vénus. Pour d'autres, ce sont les signes du zodiaque ; cf. MAUNDLER, *Astronomy of the Bible*, 1909, p. 243 ss.

(2) HORACE, *Od.*, III, 5, 1.

(3) Bronze trouvé à Kömlöd (Lussonium), aujourd'hui au musée de Budapest ; cf. KAN, *De Iovis Dolicheni cultu*, 1901, p. 43, n° 28 *a*. HAAS, *Bilderatlas zur Religionsgeschichte*, IX, 1926, n° 121. Sur une plaque analogue du musée de Wiesbaden, provenant de Heddernheim (KAN, p. 103, n° 145 *a* ; HAAS, n° 120 ; DOMASZEWSKI, *Religion des Römischen Heeres*, pl. IV, fig. 16), on trouve à la partie supérieure un buste coiffé du calathos, au-dessous ceux du Soleil et de la Lune. Le premier n'est pas, comme on l'a dit, Sérapis, mais le Ba'alshamin. Pour le calathos, cf. *Fouilles de Doura-Europos*, p. 103 s. Le Jupiter Dolichénus, *aeternus conservator totius poli*, est parfois réuni lui-même à Hélios et Séléné ; cf. mes *Études syriennes*, p. 189.

(4) DUSSAUD, *Syria*, t. I, pl. IV, cf. t. II, p. 41 ss.

(5) Cf. *Doura-Europos*, p. 103, n. 7.

un autel à parfums [1] accosté de deux taureaux affrontés. Un rapprochement s'impose avec un bas-relief, trouvé dans la même région que notre autel, le bas-relief d'Ed-Douwaïr, conservé au Musée du Louvre. Deux taureaux s'y font face placés de chaque côté d'un palmier, et sont associés l'un à Apollon, c'est-à-dire Hadad, dieu solaire, l'autre à Artémis, c'est-à-dire Atargatis, comme déesse lunaire [2]. Sans doute était-ce l'animal qu'on sacrifiait à ces divinités de préférence à tout autre [3].

Plus encore que le grand bas-relief d'Ed-Douwaïr, une petite tessère palmyrénienne du Louvre (fig. 3) se rapproche de notre autel de Tyr [4]. Un taureau bossu [5], la tête de face, s'y tient debout de chaque côté d'un *thymiatérion*. Au-dessus de chacun des deux sont figurés un croissant et une étoile à huit branches. Sous la ligne de terre, subsistent des traces de lettres palmyréniennes. Au revers, deux couronnes sont réunies par une bandelette.

On pourrait être tenté de croire que le *thymiatérion* placé entre les deux quadrupèdes rappelle les offrandes faites au troisième dieu représenté sur notre autel, c'est-à-dire au Ciel, mais il est plus probable que l'artiste a simplement voulu rappeler les deux formes de sacrifices, l'un sanglant, l'autre non sanglant. Nous allons retrouver la même association sur le second de nos deux monuments.

La disposition symétrique des deux taureaux affrontés, figurés de chaque côté d'un autel, rappelle peut-être celle qui existait en réalité dans les temples de Syrie. On n'en pourrait, croyons-nous, citer d'exemple dans ce pays [6],

[1] Ce *thymiaterion* a à peu près la même forme que ceux des peintures de Doura datant de l'époque romaine (*Doura-Europos*, pl. L et LV, cf. p. 91 s.) et d'un bas-relief de Palmyre (*Ibid.*, p. 128, fig. 27); cf. WIGAND, *Thymiateria*, dans *Bonner Jahrb.*, CXXII, 1912, pl. III-VI.

[2] Cf. DUSSAUD, *Notes*, p. 88 ss.

[3] PORPHYRE, *De Abstin.*, II, 11 et 60, note que les Phéniciens sacrifiaient et mangeaient les taureaux, mais non les vaches.

[4] DELAPORTE, *Musée du Louvre, Catalogue des cylindres orientaux*, II, Acquisitions, p. 229. Acq. 1487 : Tessère rectangulaire : 15 × 33 × 7 mm. Inv. *Ant. or.* 1986, planche 125, fig. 19.

[5] On donne souvent à ces quadrupèdes bossus le nom de zébus, mais je ne crois pas qu'il s'agisse de cette race indienne de bovidés. Ces prétendus zébus paraissent plutôt être des buffles, au garrot saillant. On les trouve souvent reproduits sur les bas-reliefs mithriaques (*Mon. myst. Mithra*, p. 184, I, n. 1), notamment sur ceux de Sidon (DE RIDDER, *Marbres de la collection de Clercq*, Paris, 1906, p. 52 ss.) Cette espèce devait être répandue en Syrie.

[6] Deux taureaux gigantesques, encadrant une scène de sacrifice au dieu Bêl, rappelaient à Ciliza les monstres ailés dressés en Assyrie à l'entrée des monuments, mais ces taureaux ne sont pas affrontés (*Comptes rendus Acad.*



1. Face gauche.



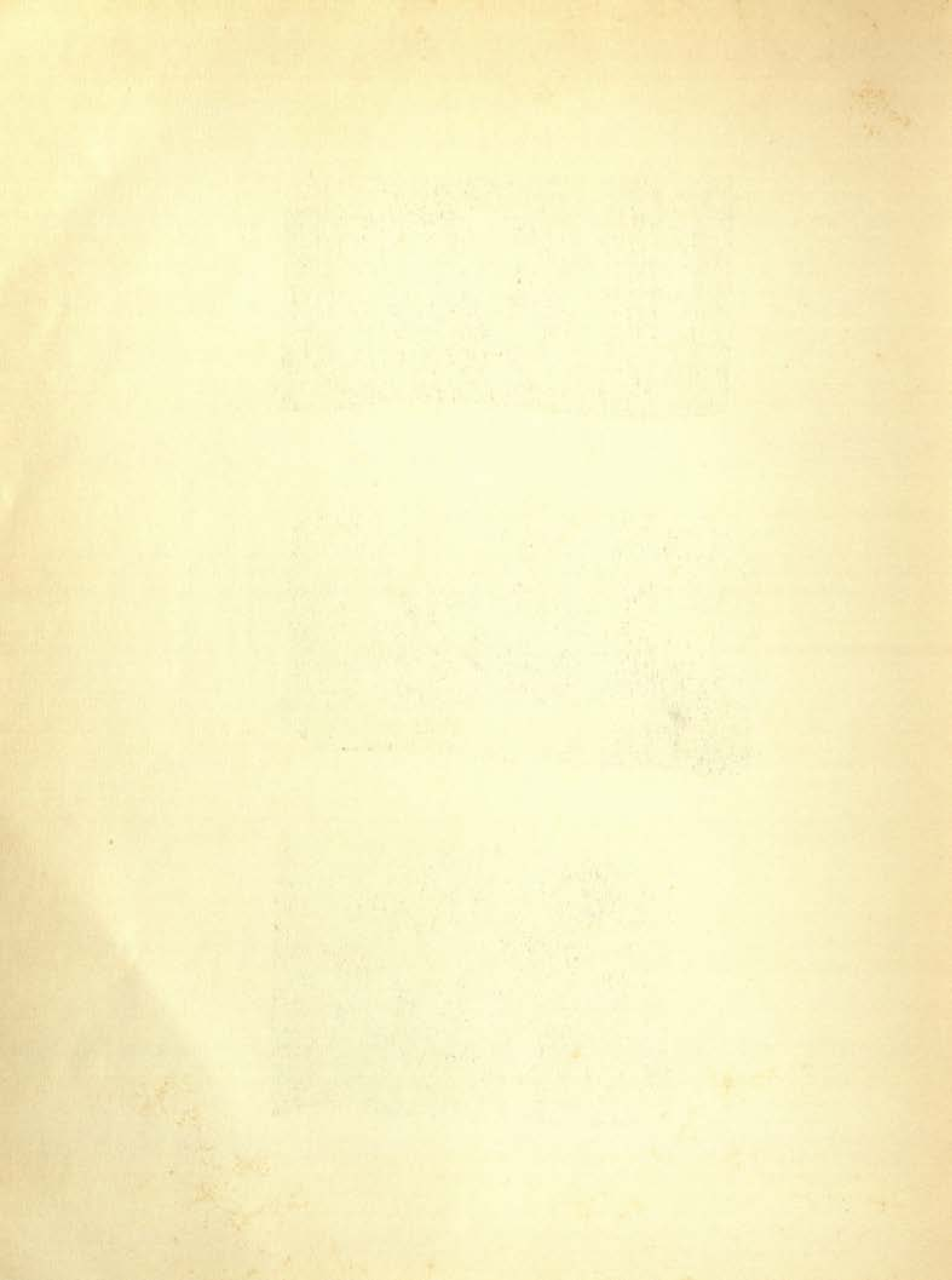
2. Face antérieure.



3. Face postérieure.



AUTEL VOTIF D'AQOURA (LIBAN).



mais un médaillon de l'époque des Sévères, interprété avec sagacité par Héron de Villefosse [1], a fourni la preuve que de chaque côté de l'escalier conduisant au grand autel de Pergame devaient se dresser les statues colossales de deux taureaux bossus, tournés l'un vers l'autre, comme si ces victimes se préparaient à gravir les marches pour être immolées.

Le second autel que nous reproduisons pl. XXXIX provient d'Aqoura, près d'Afqa, dans le Liban. Il a été signalé déjà par M. Dunand [2] et est conservé, comme le premier, au musée de Beyrouth. Il est très mutilé et offre moins d'intérêt que le premier. Nous pouvons nous borner à le décrire brièvement. Sur la face principale est sculpté un buste du Soleil, la tête entourée d'un nimbe radié, le torse couvert d'une chlamyde agrafée sur l'épaule gauche par une fibule ronde. Au-dessus, sur un bandeau du chapiteau, on lit un reste de dédicace :

... Γ]αΐου Ἰουλίου
... κα]ὶ Ἀζείζου Ο.



Fig. 2. — Face de droite de la stèle d'Aqoura.

Sur la face de gauche, on reconnaît les traces d'une grande tête de taureau, qui paraît avoir porté quelque ornement au-dessus du front entre les cornes. Sur la face de droite, on ne distingue plus que les restes d'un foudre (fig. 2) et sur la partie postérieure un taureau est figuré debout sur un plan incliné, devant un *thymiatérion*. C'est la même représentation que sur le pre-

Inscr., 1907, p. 447 ss. *Catal. sculptures Musée du Cinquantenaire*[2] n° 71 ; *Fouilles de Doura Europos*, p. 59, fig. 11.

(1) Héron de Villefosse, *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1901, p. 823 ss. Mon attention a été attirée sur cet article par M. Ingholt. La monnaie est donnée aussi par Wroth, *Cat. Greek coins Brit. Mus.; Mysia*, p. 152, n° 315, pl. XXX, 7.

(2) *La cinquième campagne des fouilles de Byblos* (1926), dans *Syria*, 1927, p. 103.

mier monument, sauf que la victime est unique au lieu d'être double. Cet autel n'était, en effet, consacré qu'à un seul dieu, Hélios ou Hadad. On peut en rapprocher celui que Renan trouva à Mashnaka dans le Liban et qu'il a rapporté au Louvre : la face antérieure en est décorée d'un buste du dieu solaire avec le nimbe radié et les deux côtés portent chacun un foudre [1].

Franz Cumont.

[1] Renan, *Mission de Phénicie*, pl. XXXII, n° 2 et p. 290.



Fig. 3. — Tessère palmyrénienne.

LA STATION CHELLÉENNE DE KHILLALÉ, PRÈS LATAKIEH

PAR

E. PASSEMARD

Nous connaissons du Liban, et même du nord de la Syrie, un assez grand nombre d'instruments paléolithiques des types Chelléens et Acheuléens, mais malheureusement presque tous proviennent de découvertes isolées, ou de ces grands ateliers de taille, assez fréquents le long de la côte, qui contiennent un mélange de tous les âges, le néolithique compris.

Il n'en est pas de même de la belle station du paléolithique inférieur que j'ai découverte à Khillalé, en février 1926, au cours d'un rapide voyage aux Alaouites, durant ma Mission du Levant. Pour situer exactement l'endroit où elle se trouve, il nous faut suivre la route de Latakieh à Tartous, qui traverse, à quelques kilomètres de cette première ville, un cours d'eau assez important : le Nahr el Kébir, descendant du massif montagneux voisin, dans une direction sud ouest, pour venir se jeter au sud de la ville, dans le golfe peu accentué que forme la presqu'ile sur laquelle Latakieh est construite.

Du pont qui traverse le cours d'eau, on peut assez bien se faire une idée de la plaine alluviale, largement ouverte sur près de 2 km. et l'œil suit, sur la rive droite et sur la rive gauche, des surfaces sub-horizontales, d'altitudes différentes, qui appartiennent à d'anciennes terrasses plus ou moins discontinues.

Par manque de temps, je n'ai pu en faire une étude complète et essayer de les démêler, mais je ne crois pas que ce long travail eût donné de bien grands résultats, car nous avons affaire à un cours d'eau assez bref, et très vite en amont, nous rencontrons le régime torrentueux.

Si nous quittons le pont, en allant vers Tartous, nous trouvons, à gauche, à environ 1 km., une route secondaire, nouvellement ouverte, qui grimpe sur les niveaux alluviaux de la rive gauche du Nahr el Kébir. La tranchée de la route entame le substratum et nous permet de constater que sur des

marnes anciennes, qui seraient pliocènes, s'étend un important cailloutis à éléments bien roulés et parfois de gros volume, qui en a profondément raviné la surface.

Au point culminant de la terrasse, sorte de petit plateau qui précède le village de Khillalé, à une distance d'environ 2 km. de la route de Latakieh à Tartous, nous voyons très bien apparaître, dans les champs et dans la section du talus de la route, des cailloux roulés qui ruissellent sur les pentes des petites vallées secondaires.

De ce petit plateau on aperçoit un assez médiocre massif alluvial couvert d'un petit cailloutis, qui porte le village de El Chir. L'altitude ne dépasse pas 30 m. et je n'y ai trouvé que quelques rares objets d'aspect néolithique.

Au contraire, sur le plateau de Khillalé, et sur les pentes, à droite et à gauche de la route, j'ai ramassé plus de 100 coups de poing, parmi lesquels de très belles pièces. Taillés à grands éclats, ils présentent les caractères du paléolithique inférieur et chelléen, acheuléen ou acheuléen final. Il existe même quelques pièces aux instruments chalossiens dont nous avons parlé ailleurs.

Malheureusement, aucune faune n'accompagnait cette industrie, mais j'ai constaté que presque toutes les pièces sont roulées parfois au point d'être méconnaissables, et que quelques-unes ont été si fortement emballées dans les marnes sous-jacentes, qu'elles en sont comme incrustées et qu'elles donnent l'impression d'avoir fait corps avec elles.

La présence dans la marne, de fragments d'ostréa et le fait que certains cailloux roulés en sont incrustés montrent que l'action de la mer s'est exercée sur ce dépôt, tout au plus distant de 2 km. du rivage actuel. Il y a là toute une étude littorale à faire qui ne laisse pas d'être très délicate. Certains coups de poing portent également des traces de cette formation sableuse, dite : grès de ramleh, qui me paraît être quaternaire sur toute la côte, où il s'étend en bancs puissants et continus. Il ne m'a pas été possible de fixer les rapports du cailloutis et du ramleh.

J'ai prié le Service des Travaux publics de Latakieh de faire procéder à la mesure de l'altitude de ce plateau alluvial et le résultat obtenu par les procédés les plus précis a été de 68 m. 659 d'altitude relative.

Nous sommes en présence de deux hypothèses :

1° L'industrie est du même âge que le cailloutis alluvial.

2° L'industrie est plus récente que le cailloutis alluvial.

La première hypothèse nous paraît difficile à admettre, car la présence d'une industrie chelléenne dans un niveau alluvial d'une altitude de 68 m. 650, ne nous est pas connue jusqu'ici et dans le cas qui nous occupe, une grande partie des instruments étant roulés, il nous faudrait admettre qu'ils ont été arrachés à une formation plus ancienne, et, qu'ils sont par conséquent eux-mêmes plus anciens. Cependant, le fait que certaines pièces archaïques de forme sont incrustées de marne, au point d'en être comme imprégnées, et l'usure par roulement de la plupart des pièces plaident en faveur d'un mouvement de malaxage, intéressant synchroniquement les marnes et le cailloutis.

Il faudrait donc admettre, ou bien que nos données actuelles sont fausses et qu'il n'est pas impossible de trouver une industrie chelléenne archaïque dans une terrasse aussi élevée, ou bien que, dans cette région, ce lambeau a été affecté par un mouvement ascendant et qu'il s'agit, en réalité, d'un cailloutis appartenant à une alluvion d'altitude inférieure qui aurait été soulevée. Ce qui semble tout à fait invraisemblable. Nous constatons cependant en faveur de cette hypothèse que le ramleh, dont la masse est habituellement très uniforme, paraît fractionné en blocs discontinus.

Dans la seconde hypothèse, l'industrie est plus jeune que le cailloutis et les hommes sont venus se ravitailler à sa surface en matière première et y tailler leurs instruments. C'est la supposition la plus simple et la plus logique, à première vue, en faveur de laquelle milite le fait que les types très archaïques voisinent avec des types plus évolués ; mais elle n'explique point du tout l'état d'usure par roulement de beaucoup de pièces, particulièrement des plus archaïques, ni le contact avec les marnes

J'ai cherché une explication et j'ai pensé que l'on pouvait admettre que le petit plateau de Killalé, aujourd'hui très fractionné par des vallées secondaires, était jadis beaucoup plus étendu et que les collines avoisinantes, d'altitude supérieure, qui, en sont actuellement complètement séparées, communiquaient avec lui et lui envoyaient au moment de la saison des pluies, comme cela est encore le cas dans la région, une masse énorme d'eau formant de vé-

ritables torrents, au milieu desquels les instruments de la surface caillouteuse auraient été roulés et usés comme dans un cours d'eau régulier.

L'argument le plus décisif eût été certainement de trouver en place, dans l'épaisseur des cailloutis, quelques coups de poing indiscutables, et je n'ai pas manqué d'y essayer. Malheureusement, la tranchée que j'avais commencée dans le cailloutis n'a pu être poussée comme je le désirais en raison du mauvais temps, et je n'ai rien trouvé.

Il nous reste maintenant à figurer les principales pièces.

Pl. XL, 1. — Instrument en silex d'aspect archaïque, présentant la forme triédre des pièces du chalossien moyen. Cette pièce est roulée. Patine blanchâtre.

—, 2. — Instrument en silex du type biface, taillé à très grands éclats, à taillant large et légèrement incliné. Pièce archaïque roulée. Ligne sinueuse de taille archaïque. Cette pièce est certainement très ancienne ; patine gris blanchâtre.

—, 3. — Instrument pugiloïde biface, en silex de patine verdâtre, taillé à très grands éclats. Une face est plus bombée que l'autre. Pièce très roulée et très primitive, cependant certainement taillée.

Pl. XLI, 1. — Très beau coup de poing en silex de forme chelléenne finale ou acheuléenne, amygdaloïde légèrement cordiforme. Très peu roulé. Patine grise.

—, 2. — Pièce chelléenne vue par sa ligne sinueuse, montrant la dimension des éclats enlevés dans les types archaïques.

—, 3 et 4. — Deux coups de poing bifaces amygdaloïdes taillés à grands éclats et présentant une complète analogie avec des pièces d'Europe appartenant au Chelléen. Le N° 3 est plus roulé que le N° 4, qui présente encore des arêtes vives. Patine allant du jaune clair au blanc gris.

Pl. XLII, 1. — Pièce analogue à la précédente, très roulée et présentant des traces d'incrustrations de ramleh.

—, 2. — Coup de poing en silex blanc jaunâtre, lancéolé, rappelant très exactement des formes anglaises. Taille à éclats encore très grands et assez fruste. Pièce légèrement roulée.

—, 3. — Coup de poing large, à talon réservé et à taillant oblique. Roulé et de plus incrusté de ramleh.

Pl. XLIII, 1. — Coup de poing archaïque, entièrement recouvert de marne blanche, talon réservé ; extrémité très probablement cassée.

—, 2 et 3. — Coups de poing amygdaloïdes, voisins des types de l'acheuléen inférieur. Légèrement roulés.

—, 4. — Coup de poing cordiforme, en silexgris jaunâtre, d'aspect plus récent que



1 2 3

Station chelléenne de Killalé.





1



2

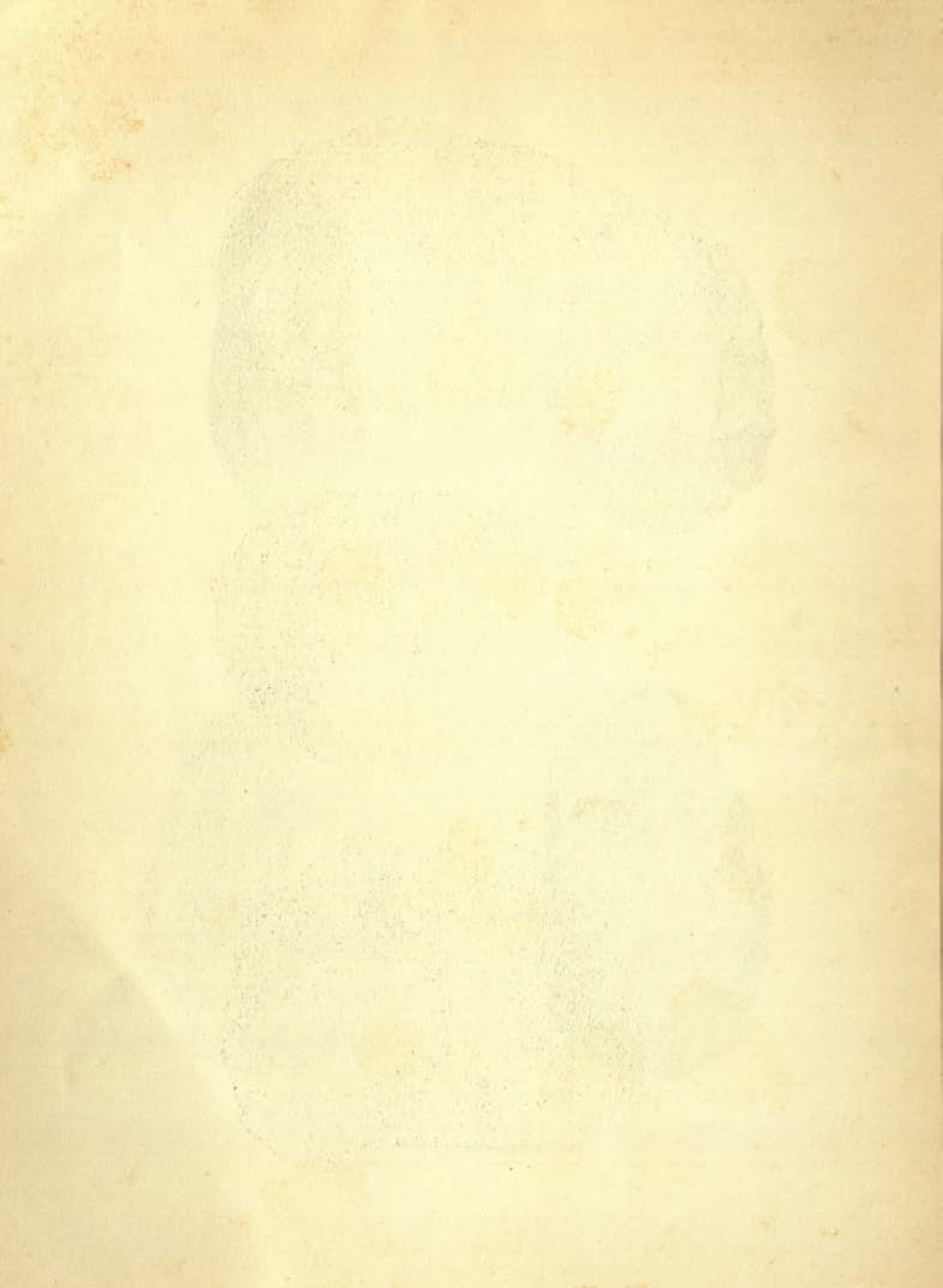


3



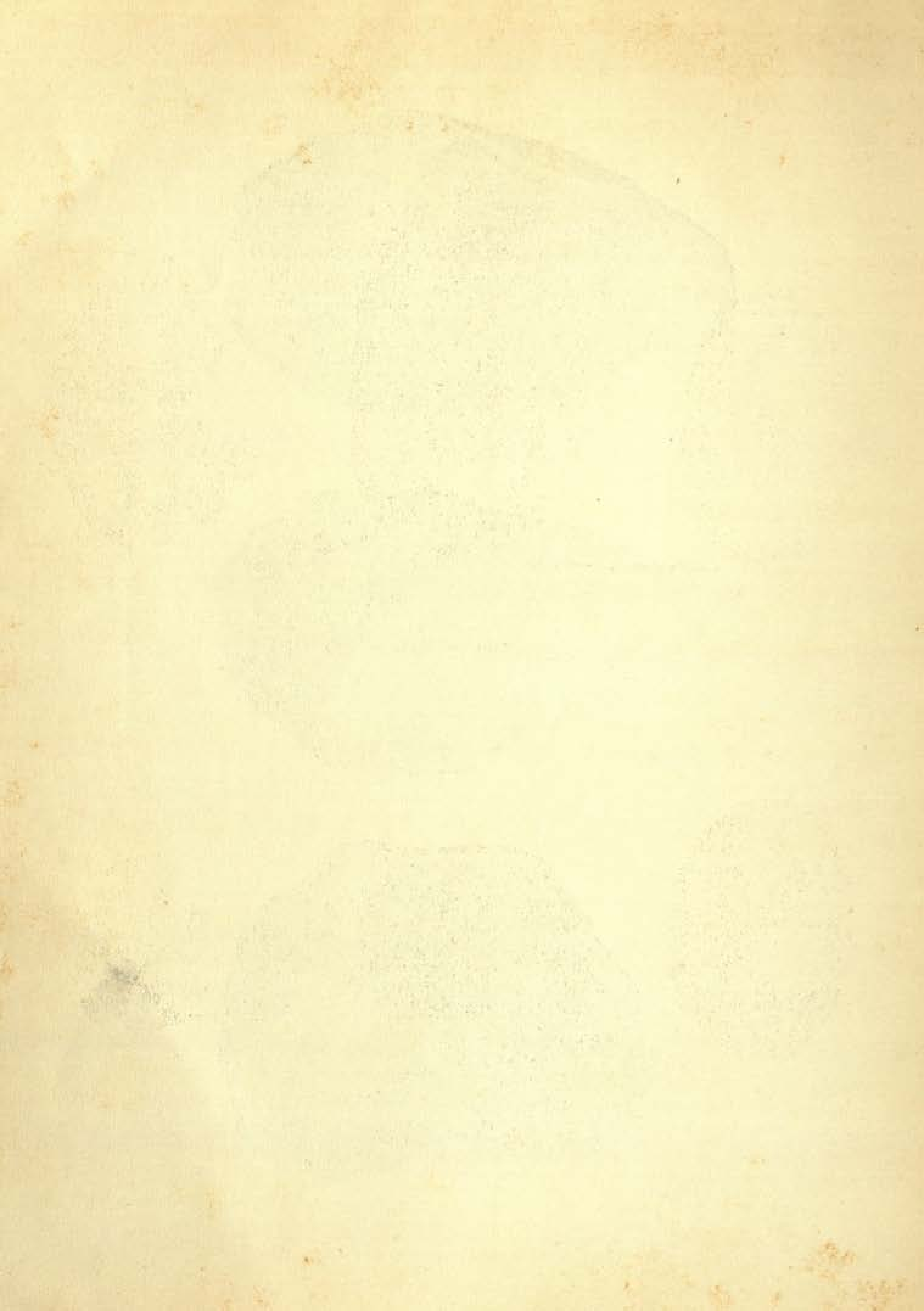
4

Station chelléenne de Killalé.



1 2 3

Station chelléenne de Killalé.





1



2



3



4



5



6

Station chelléenne de Killalé.



les précédents et rappelant les types du moustérien d'Europe. Cette pièce n'est pas roulée.

—, 5 et 6. — Deux petits pugiloïdes bifaces, en silex, qui par leurs dimensions se rapprochent des petites pièces moustériennes d'Europe. Mais il se pourrait qu'elles fussent beaucoup plus anciennes. Ces deux objets sont roulés.

E. PASSEMARD.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LE RHYTON DE CHEIKH ZENAD

(*Syria*, VII, p. 207)

PAR

EDMOND POTTIER

Je dois à l'obligeance de M. G. van Hoorn, professeur à l'Université d'Utrecht, la connaissance d'une pyxis à figures rouges, du musée de New-York [1], qui reproduit un jeu semblable à celui qui figure sur le col du rhyton de Cheikh Zenad : on y voit deux jeunes filles dont l'une, à gauche, s'avance élevant en l'air la balle qu'elle va lancer, et dont l'autre, agenouillée derrière une planchette dressée sur le sol, avance les deux mains pour recevoir la balle. C'est évidemment le même accessoire qui est représenté sur le rhyton et sur la pyxis. L'examen de la reproduction photographique semble montrer qu'il y a peut-être *deux* planchettes l'une à côté de l'autre; la perspective en serait assez défectueuse, mais on sait que c'est la règle dans les peintures de cette époque. Il n'y a pas non plus de talon en équerre pour tenir debout le morceau de bois. Dans ce cas, le « passe-boule » antique n'aurait pas eu l'aspect d'une planche percée d'un trou rond, comme ceux d'aujourd'hui ; il se composerait de deux planchettes ou de deux piquets plantés en terre l'un près de l'autre. Le jeu consisterait à faire passer la balle dans cet interstice étroit, sans renverser aucun des supports. Le partenaire placé de l'autre côté devrait attraper au passage la balle lancée.



Jeu de balle sur une pyxis du musée de New-York.

(1) The Metropolitan Museum of art. — *The daily life of the Greeks and Romans*, by Helen Mc Clees (New York, 1925), p. 43, fig. 51.

BIBLIOGRAPHIE

The Cambridge Ancient History ed. by J. B. Bury, S. A. Cook, F. E. Adcock. III, *The Assyrian Empire*, in-8° de xxv et 821 pages, Cambridge, University Press, 1925. IV, *The Persian Empire and the West*, in-8° de xxiii et 698 pages, 1926.

La magistrale publication dont nous avons annoncé les deux premiers volumes (*Syria*, 1925, p. 280) se poursuit avec rapidité. Les tomes III et IV embrassent une période (1000-478 av. J.-C.) qui est marquée par la prédominance assyrienne jusqu'à ce que les Cimmériens et les Scythes viennent l'interrompre. L'hégémonie passe alors de nouveau à Babylone dont l'omnipotence est ruinée par les Mèdes et les Perses qui, poursuivant la même politique avec des moyens mieux appropriés, constituent un empire d'une étendue prodigieuse.

Il est difficile d'insister sur les caractéristiques des différents chapitres, mais il faut signaler l'utile et large accès accordé aux sciences dites auxiliaires : archéologie, linguistique, numismatique, science des religions, etc.

M. Sidney Smith, du British Museum, expose la fondation de l'empire assyrien à la suite des perturbations qui agitèrent tout le proche Orient au temps de l'apparition de l'âge du fer. L'Assyrie établit sa suprématie avec Tiglath-Pileser III (745-727 av. J.-C.) et consolide sa situation avec Sargon II. Sennacherib, Asarhaddon, Ashurbanipal sont les maîtres incontestés du monde oriental. Les documents abondent touchant la religion, l'administration, le droit, les arts et la littérature.

M. D. G. Hogarth, de l'Ashmolean Museum, traite des Hittites de Syrie et de leur civilisation notamment d'après les découvertes de Zendjirli et de Carchemish. Le vénéré et toujours actif professeur Sayce s'occupe du royaume de Van (Urartu) et à M. E. H. Minns revenait naturellement le soin de parler des Cimmériens et des Scythes.

L'étude sur l'empire néo-babylonien de M. R. Campbell Thompson est suivie d'un résumé sur l'activité littéraire babylonienne dont on montre l'importance dans tous les domaines (religion, droit, médecine, astronomie, etc.)

M. H. R. Hall, du British Museum, traite de l'Égypte aux époques correspondantes. A ce propos, il signale comme originaires de Naucratis les vases en faïence trouvés à Camiros et qu'on avait présumés être phéniciens, notamment les aryballes. N'empêche que maints objets, d'imitation égyptienne, ont été fabriqués en Phénicie et exportés en Grèce et en Italie. Ils sont caractérisés par leur éclectisme et le mélange de scènes ou motifs empruntés à tous les peuples voisins.

M. Hall classe dans cette catégorie non seulement les coupes en bronze de Nimroud, de Chypre, d'Olympie et de Delphes, mais aussi les coupes de l'Ida en Crète, également celles en argent exportées en Italie et sorties des tombes de Caere, de Preneste, de Salerne, enfin le trésor découvert récemment à Aliseda en Espagne. Les coupes phéniciennes, qui remontent au IXe siècle à Nimroud et descendent au VIIe à Caere et à Preneste, dérivent des coupes égyptiennes qui furent en vogue vers la XVIIIe dynastie. Seraient phéniciens aussi les boucliers de bronze découverts en Crète à Palaikastro et sur l'Ida.

Tout le monde s'accorde à attribuer à la pacotille phénicienne les coquillages au décor incisé dits *tridacna*. M. Hall rattache au même art la belle collection d'ivoires découverte par Layard à Nimroud. Le problème des ivoires d'Éphèse ne pouvait manquer d'être évoqué [1] et avec lui la question des influences qui ont agi sur l'art ionien. M. Hall voit dans les ivoires d'Éphèse l'œuvre des Maeoniens, vers la fin du VIIIe siècle, et admet l'influence de l'art du IXe siècle de la Syrie du nord ou, suivant M. Poulsen, de l'art phénicien. On voit combien il serait désirable qu'après les belles trouvailles de Byblos, qui nous révèlent l'art phénicien du IIe millénaire, on mît la main sur une tombe royale inviolée des IXe-VIIe siècles.

Nous devons nous contenter de signaler le chapitre sur la topographie de Jérusalem par M. R. A. Stewart Macalister : il faut déjà y apporter ce correctif que la découverte récente de la troisième enceinte, dite d'Agrippa, n'est guère douteuse. M. Stanley A. Cook retrace le développement d'Israël et des états voisins à l'époque des rois, la vie précaire de Juda sous les Assyriens et la chute de ce royaume. Le développement religieux est exposé en deux chapitres : Israël avant les prophètes, et les prophètes d'Israël. Les pages réservées à l'histoire de l'alphabet n'ont malheureusement pu tenir compte des travaux qui ont eu pour base les découvertes de Byblos et de Samarie. Il n'est pas question de l'écriture israélite contemporaine d'Achab et, quant à l'écriture phénicienne du XIIIe siècle, la note du tome III, p. 423, a le tort d'exprimer des doutes sur la date du tombeau d'Ahiram et de méconnaître ce fait capital que l'écriture de l'inscription de Mésa ne se rattache pas à l'écriture israélite, mais à l'écriture phénicienne. De plus, le tableau de la page 432, qui incite à des rapprochements avec l'écriture crétoise et l'écriture dite sinaïtique, risque de répandre dans le public de fâcheuses erreurs. Du moins ce tableau a le mérite de révéler, au premier coup d'œil, le trouble grave que l'écriture archaïque de Byblos est venue jeter dans d'invraisemblables *combinazione*.

M. D. G. Hogarth traite de la Lydie et de l'Ionie ; M. H. T. Wade-Gery retrace le développement des États doriens. MM. E. A. Gardner et M. Cary s'étendent sur l'ancienne Athènes. M. Cary s'est réservé la Grèce du Nord et du Centre. Un beau chapitre est consacré par M. John L. Myres à l'activité colonisatrice des Grecs et M. F. E. Adcock termine le volume III par une étude sur le développement de la cité grecque.

Dans le tome IV l'appel aux sciences

[1] Pourquoi les ivoires d'Enkomi seraient-ils ciliciens ? Et comment peut-on, à propos de ces monuments, invoquer l'art de Goudéa ? Comme art, c'est tout l'opposé, et comme date il n'y a aucun rapprochement à tenter.

auxiliaires se développe. On se félicitera de posséder un excellent résumé de M. G. F. Hill sur le monnayage depuis l'origine jusqu'aux guerres médiques, de MM. R. S. Conway et S. Casson sur l'écriture, le langage, la religion et l'art des Étrusques, de M. J. B. Bury sur la littérature grecque depuis le VIIIe siècle jusqu'aux guerres médiques, de M. F. M. Cornford sur les religions à mystères et la philosophie pré-socratique, de M. J. D. Beazley sur l'art grec archaïque.

La partie plus proprement historique est divisée entre M. G. Buchanan pour la fondation et l'extension de l'empire perse, M. F. E. Adcock pour la réforme de l'État athénien et Athènes sous les tyrans, M. P. N. Ure pour les États grecs hors de Grèce au VIe siècle, M. E. M. Walker pour Athènes et la réforme de Cleisthène, MM. G. B. Gray et M. Cary pour le règne de Darius, M. J. A. R. Munro pour les événements qu'évoquent le nom de Marathon, l'invasion de la Grèce par Xerxès et le superbe redressement qui en amena la délivrance, M. R. Hackforth pour Carthage et la Sicile, M. R. S. Conway pour les communautés indo-européennes en Italie à l'époque étrusque.

Comme à l'ordinaire les deux volumes sont munis de cartes très claires, de tableaux chronologiques, d'index et d'une bibliographie. R. D.

EINAR GJERSTAD. — **Studies on prehistoric Cyprus** (Public. de l'Université d'Upsal). Un vol. in-8° de 342 pages. Upsal, A.-B. Lundequistska Bokhandeln, 1926. — **The Stone Age in Cyprus**, extr. de *The Antiquaries Journal*, janvier 1926, p. 54-58.

L'auteur a mis à profit un séjour dans l'île de Chypre pour nous donner une monographie détaillée de l'âge du bronze en cette région.

Après un inventaire topographique de tous les sites de l'âge du bronze, on nous présente une étude systématique des tombes. Nombre de renseignements inédits sont fournis relativement aux tombes explorées en 1913 à Lapithos par M. Myres et, pendant les années 1914-1917, par M. Markidès à Arpera, Katydhata et Lapithos. Les tombes de l'âge du bronze ne connaissent que l'inhumation ; on dépose avec le cadavre des offrandes : nourriture, boisson, plats, armes, joyaux et objets divers. Si la plupart des ossements révèlent les offrandes destinées à nourrir le mort, M. Gjerstad estime que le chien, le chameau et le cheval ont été sacrifiés sur la tombe et enterrés avec leur maître pour l'accompagner dans l'autre monde. La nourriture et le vin étaient déposés dans des bols, des jarres et des cruches de terre cuite. On trouve toutes sortes d'instruments, hache, poignard, tête de lance et pointe de flèche, sceptre royal, scie. Les épingles diverses, anneaux, colliers, bracelets sont le lot des femmes, et aussi, pense l'auteur, les idoles de la déesse de la fertilité et de la fécondité.

Le principal effort de M. Gjerstad a porté sur la céramique. En conservant autant que possible les dénominations de Myres et d'Ohnefalsch-Richter, il a apporté plus de précision dans le détail et s'est astreint, notamment, à un classement typologique. Le grand nombre de reproductions permet de suivre la description; mais, tirées dans le texte, elles n'ont pas toujours la netteté désirable. Au risque d'allonger l'ouvrage, quelques références à des publi-

cations antérieures auraient permis d'obvier à ce défaut d'autant plus grave que les divisions établies sont plus nombreuses et difficiles à distinguer.

Une large place est attribuée aux importations étrangères. M. Gjerstad est d'avis de repousser toute imitation chypriote des vases mycéniens ; il considère tous les cratères portant des scènes avec le char comme des vases importés. Il eût été bon, avant de repousser la « céramique cypro-mycénienne » d'étudier la terre des pièces sur lesquelles se fonde cette appellation.

Le lecteur trouvera encore toute une suite d'objets de cuivre et de bronze caractéristiques des époques envisagées, mais l'étude en est beaucoup moins poussée que la céramique. Plus encore que pour la céramique, il eût été utile de donner la référence pour les pièces rares qu'on publiait ; tel le sceptre, p. 238, n° 1.

L'attention de M. Gjerstad s'est portée sur la chronologie relative et il propose de subdiviser chacun des trois âges du bronze, qui ont été reconnus par Ohnefalsch-Richter et Myres, en trois branches secondaires. Nous craignons que, dans la pratique, cette précision ne soit illusoire.

Jusqu'ici,on n'avait découvert à Chypre que de très rares témoins de l'âge de la pierre. M. E. Gjerstad a mis au jour à Vounistiri près de Phrenaros, dans le district de Famagouste, une installation préhistorique, maison en pierre au plan irrégulier d'environ 10 mètres sur 8, qui lui a donné en abondance des silex néolithiques, taillés dans l'île même.

R. D.

L. Haefeli. — **Syrien und sein Libanon.** Ein Reisebericht. Un vol. in-8° de xvi et 362 pages. Lucerne et Leipzig, Raeber, 1926.

L'accueil réservé par le grand public au volume *Ein Jahr im heiligen Land* (voir *Syria*, 1925, p. 381), a engagé l'auteur à développer, dans le même esprit d'intelligente vulgarisation, ses notes de voyage en Syrie.

De Jérusalem le lecteur gagne Damas par la vallée du Yarmouk, passe 3 jours à Ba'albeck, traverse le Liban pour se rendre à Beyrouth. Dans le voisinage de cette ville, l'auteur décrit le sanctuaire de saint Georges, les inscriptions du Nahr el-Kelb, signale à Byblos les découvertes de M. Montet au cours de ses trois premières campagnes. On passe ensuite à Tripoli, Besherre et les cèdres, 'Aqoura, les sources de l'Adonis, la vallée de ce fleuve, Ghazir et Beyrouth. De là M. Haefeli, attiré par les vieilles synagogues juives, a pris la route de Kefr-Bir'im et Safed pour atteindre le lac de Tibériade.

Ce récit de voyage, d'une lecture agréable, ne néglige jamais de fournir les renseignements historiques qui sont familiers à l'auteur [1]. Ses remarques sont judicieuses. S'il observe que le général Gouraud — ce qui fixe, bien que la rédaction

[1] Parmi les menues observations : p. x-xi, nous ne saurions accepter pour la frontière définie par *Nombres*, xxxiv, 7 et suiv., Ézéchiel, xlvii, 15 et suiv., le tracé proposé par M. Haefeli. P. 120 : la collection d'antiques de l'Université Saint-Joseph est entrée depuis au Musée de Beyrouth. P. 157 : l'inscription du sarcophage d'Ahiram n'est pas en écriture hébraïque ancienne, mais en phénicien archaïque. P. 200 : rectifier : « commissionnaire de la République française », en « commissaire ».

comporte des renseignements plus récents, approximativement la date du voyage qu'on ne nous donne pas — se déplace en été à 'Aleï dans le Liban, c'est pour rappeler qu'il y a là une vieille tradition. Ainsi Hérode Agrippa II passait l'hiver à Beyrouth et l'été à Césarée de Philippe (Banyas). On pourrait rappeler aussi la « maison d'été » et la « maison d'hiver » de Panammou, le dynaste de Zendjirli à l'époque assyrienne.

Visiblement, l'auteur a pris plaisir à rédiger ces notes de voyage. Depuis, les routes et les moyens de transport se sont grandement améliorés et ces facilités nouvelles renforcent sa conclusion : « Par sa structure physique, par sa population et son histoire, la Syrie se différencie nettement de la Palestine ; aussi un séjour en Syrie est-il le plus beau complément d'un voyage en Terre sainte. »

Guillaume de Jerphanion. — **Le Calice d'Antioche**. Les théories du docteur Eisen et la date probable du calice (*Orientalia Christiana*, VII, n° 27). Un volume in-8° de 175 pages. Rome, Pont. Instit. Orient. Studiorum, 1926.

Syria a entretenu ses lecteurs, à plusieurs reprises, du fameux calice d'Antioche [1] et a rendu compte de l'ouvrage que le P. de Jerphanion a pris pour base de sa discussion et de sa documentation [2]. M. Charles Diehl a publié ici même des éléments de comparaison importants qui devront entrer en ligne de compte. C'est dire que la discussion, après l'excellente et très complète étude que nous annonçons, n'est pas close.

Le volume du P. de Jerphanion se compose de deux parties. Dans la première, il procède à une critique serrée de l'ouvrage du docteur Eisen, dont il montre l'inconcevable légèreté et dont il souligne les contradictions, confusions et négligences. Dans la seconde partie, le savant professeur à l'Institut pontifical oriental s'attache au monument lui-même pour déterminer la date probable et fixer le sens de la décoration. Les comparaisons qu'il institue et qu'il illustre parfaitement sont des plus précieuses. On y trouve, pour la première fois, une base solide de discussion.

Ainsi, il est montré que la représentation du Christ au milieu des Apôtres n'apparaît pas dans l'iconographie chrétienne avant le IVe siècle. L'exemple le plus typique — un peu antérieur à 337 — est fourni par les peintures du cimetière d'Hermès à Rome, où les Apôtres, de part et d'autre du Christ, sont représentés isolés, assis sur des sièges à dossier élevé et arrondi. Ceux de droite lèvent la main.

Nous avions reproché (*Syria*, 1924, p. 71) au docteur Eisen d'avoir passé sous silence les sarcophages du IVe siècle qui offrent de si curieux points de contact avec les figures du calice. Le P. de Jerphanion analyse avec précision les sujets des sarcophages qui s'étagent du IVe au VIe siècle et aboutit à cette conclusion qu'ils « invitent à rapprocher le calice de monuments qui n'appartiennent plus à l'âge constantinien et dont la plupart semblent devoir être placés au Ve siècle » (p. 96). Il tire argument, tout spéciale-

[1] Ch. Diehl, *L'École artistique d'Antioche et les trésors d'argenterie syrienne*. *Syria*, 1921, p. 81 et suiv., avec reproduction du calice pl. IX; *Un nouveau trésor d'argenterie syrienne*. *Ibid.*, 1926, p. 105 et suiv.

[2] *Syria*, 1924, p. 69.

ment, de la clé tenue en main par saint Pierre et y voit la preuve que l'image de Pierre sur le calice d'Antioche ne peut être antérieure à la première moitié du v[e] siècle. « Le fait que la clef est tenue dans la main non voilée inviterait même à reculer la date notablement. »

Le P. de Jerphanion, d'après les analogies relevées, notamment sur les sarcophages, estime que les deux figures du Christ devaient être identiques. Il remarque que le bras et la main gauches de l'une ont été refaits et que, dans le décor primitif, cette main gauche tenait le rouleau à demi éployé comme sur l'autre face. « Le rouleau pendant remplissait le vide que M. André a bouché tant bien que mal en replaçant de travers un morceau de vigne qui, en réalité, appartenait au cep montant. » Le P. de Jerphanion met en doute l'existence du plat aux sept pains et aux deux poissons; il y avait là simplement une grappe de raisin. Il faudrait examiner attentivement le calice pour en décider.

Le geste du Christ est celui qui caractérise la *Traditio legis* et qui lance les Apôtres à la conquête du monde. Quant au geste de ces derniers, c'est celui de l'acclamation, transposition de l'antique geste de l'orant. Toutefois, la *Traditio legis* primitive ne comporte avec le Christ que les figures de Pierre et de Paul; la présence de tous les Apôtres marque une évolution. Mais le calice figure les Apôtres assis. Il y a donc contamination au second degré avec les représentations de Jésus entre les Apôtres. La complexité de cette scène conduit à reporter son élaboration jusque vers la fin du v[e] siècle.

Nous reconnaissons la logique de ces déductions qui perdent à être abrégées. Le tableau de la page III, qui les présente dans la complexité de leur enchevêtrement, est impressionnant. A la réflexion, il appelle certaines réserves. Ainsi on sera tenté d'atténuer la rigueur des conclusions en constatant qu'elles sont fondées presque uniquement sur des documents occidentaux. On nous dit bien que, dès qu'un type était créé en Orient, l'Occident s'en emparait et l'utilisait. Ce n'est vrai qu'en partie puisque les archéologues démêlent sans peine, parmi les monuments occidentaux, les pièces qui proviennent d'Orient.

Considérons, par exemple, les sarcophages. N'est-il pas frappant que précisément à Ravenne, où l'influence orientale est si grande, on trouve Jésus donnant la loi *assis* (p. 88-89)? N'est-il pas également sous une influence orientale particulière ce sarcophage de Rome où le Christ avec l'Agneau et dix Apôtres se détache sur un fond de vigne et de palmiers? « Ressemblance superficielle », assure le P. de Jerphanion (p. 87); mais nous n'en sommes pas persuadé. La date, à notre avis trop basse, à laquelle aboutit le savant Père, tient à ce qu'il s'est trop étroitement tenu à la documentation occidentale.

L'étude du décor végétal est pour le savant auteur l'occasion de faire descendre le calice d'Antioche jusqu'au VI[e] siècle (p. 129). Mais l'art syrien n'a pas attendu cette époque pour user à satiété de la vigne et de ses rinceaux. Nous eussions aimé avoir l'avis du P. de Jerphanion sur les fragments d'architrave en marbre du Louvre qui proviennent de Sidon et qu'on peut placer, croyons-nous, au début du IV[e] siècle [1].

Nous avons déjà longuement discuté

[1] *Mélanges Gustave Schlumberger*, II, p. 359.

l'explication de M. Eisen touchant l'aigle du calice [1]; nous sommes heureux de constater que le P. de Jerphanion y voit aussi un symbole d'apothéose. Mais cela entraîne pour toute la scène une explication moins uniquement décorative que ne le propose le savant byzantiniste. Il est difficile de ne pas relier l'aigle à la corbeille de pains, comme il est uni au canthare sur la mosaïque de Beit Djibrin [2]. Et, d'autre part, dès les premiers siècles de notre ère, l'art syrien avait coutume d'associer l'aigle à la vigne [3].

Tout cela nous laisse assez perplexe devant la restitution de la seconde figure du Christ avec le rouleau, que propose le P. de Jerphanion. Manifestement les deux figures du Christ, traitées de façon semblable, marquent des moments différents, probablement l'une est sur terre et l'autre au ciel.

Quoi qu'il en soit, il faut remercier le P. de Jerphanion de sa publication qui, pour la première fois, expose, dans leur ampleur et dans leur cadre exact, les problèmes que soulève le calice d'Antioche. Ce monument, d'une grande importance pour l'art oriental, a, malheureusement, souffert deux atteintes graves : une réparation trop poussée et une publication intempestive. Loin de le servir, le bruit soulevé autour de lui l'a rendu suspect au point que son authenticité est maintenant mise en doute. Le P. de Jerphanion, dans une note additionnelle qui lui est inspirée par la publication de M. Diehl dans *Syria*, conclut : « Nous estimons donc n'avoir pas de raisons suffisantes pour nier l'authenticité du calice; nous continuons à y croire, au moins provisoirement. » Car la discussion s'apprête, paraît-il, à rebondir sur ce point particulier. Il serait désirable que le propriétaire, pour y couper court, envoie le calice en Europe à fin d'examen.

R. D.

(1) *Syria*, 1924, p. 70.
(2) *Ibid.*, 1925, p. 204.
(3) *Mélanges Schlumberger*, p. 361.

PÉRIODIQUES

Jean Charbonneaux. — **Trois armes d'apparat du palais de Mallia (Crète)**, dans *Monuments et Mémoires Piot*, t. XXVIII, 1925-1926, p. 1 et suiv.

Les fouilles de l'École française d'Athènes à Mallia portent principalement sur l'emplacement du palais dont la première installation remonte au Minoen ancien II, c'est-à-dire à l'Ancien Empire égyptien, et dont un nouvel état a prospéré pendant le Minoen moyen, autrement dit le Moyen Empire égyptien.

Les trois belles armes que publie M. Charbonneaux, une hachette en schiste, un poignard et une épée en bronze, sont classées par lui au Minoen moyen III. C'est l'époque des seconds palais de Cnosse et de Phaestos, celle des plus anciennes tombes de l'Acropole de Mycènes. Époque de décadence en Égypte où se sont installés les Hyksos, mais époque particulièrement brillante pour le bassin de la mer Égée.

L'épée de Mallia mesure 97 cm. La reconstitution présentée sur la planche n'est pas satisfaisante à l'œil : le pommeau oblong, en cristal de roche à 8 facettes, se rajuste mal au corps de la poignée. Aussi M. Charbonneaux propose-t-il d'insérer une virole entre les deux.

La hachette constitue un type nouveau

de la double hache en forme de panthère. Son caractère religieux est attesté par sa forme même et par les conditions de la trouvaille au voisinage immédiat d'une petite chapelle. Elle mesure 15 cm. de long; on peut se demander si elle n'était pas plaquée d'or, bien qu'aucune trace de ce métal n'ait été relevée.

La publication de cette pièce unique est pour le distingué conservateur adjoint des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, l'occasion d'une importante démonstration. Il établit que la pièce est bien de conception et de fabrication crétoise; il apporte sur l'utilisation du décor en spirales conjuguées des précisions dont la portée dépasse l'application au bassin de la mer Égée.

Le motif prendrait naissance en Crète au Minoen moyen I [1] pour atteindre au Minoen moyen II son « plus haut degré de souplesse ». A l'époque suivante la spirale, dont les céramistes avaient fait un si large usage, est empruntée par les orfèvres et les ciseleurs comme l'attestent « à profusion les pièces d'orfèvrerie retrouvées par Schliemann dans les plus anciens tombeaux de Mycènes ». M. Charbonneaux appuie le point de vue de M. Dugas qui écarte de ces combinaisons graphiques toute influence nordique.

Avant d'utiliser la spirale conjugée, les ciseleurs avaient usé de la spirale sans fin. Le bassin d'argent trouvé par M. Virolleaud dans l'hypogée royal I de Byblos, assez exactement daté de la fin du XIX[e] siècle avant notre ère, a été rapproché par M. Pottier de pièces d'orfèvrerie mycénienne. Ce bassin, soit qu'il ait été importé de la mer Égée, soit qu'un artiste giblite l'ait décoré à la mode égéenne, atteste que, dès le Minoen moyen II, le décor en spirale était familier aux orfèvres égéens.

Si, comme nous l'avons admis depuis longtemps, le grand centre d'utilisation du décor en spirale a été la Crète minoenne, il faut admettre qu'il est passé de là en Égypte, dès le temps de la XI[e] dynastie. Sous la XVIII[e] dynastie, les artistes égyptiens y mêlent des éléments floraux dont le plus caractéristique est le bouton ou la fleur de lotus. Chargé de cet enrichissement, le décor en spirale reflue vers les pays de civilisation mycénienne, comme on peut en juger à Tirynthe et à Orchomène [1].

Nous avions supposé que cette diffusion de la spirale n'était pas due seulement à l'attrait décoratif qu'offre cet élément, mais qu'elle avait été grandement favorisée par la valeur religieuse qui lui fut attachée [2]. Le décor de la double hache de Mallia vient souligner ce caractère religieux qui expliquerait la présence de cet élément sur les scarabées, soit égyptiens, soit phéniciens, au temps de la XII[e] dynastie. De même s'expliquerait la spirale de type égéen qui se dresse entre deux sphinx sur un cylindre syrien que vient de publier M. du Mesnil du Buisson [3]. Comme ce cylindre n'est guère postérieur à Hammourabi, c'est-à-dire ne descend guère plus bas que 2000 avant notre ère, le contact entre les deux civilisations s'affirme ici dès le début du Minoen moyen II.

La panthère de Mallia est harnachée

(1) Lire ainsi à la ligne 8 de la page 9, où le chiffre III est une erreur de typographie.

(1) Nos *Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée*, 2[e] éd., p. 206 et 285.

(2) *Ibid.*, p. 355-356.

(3) Voir *Syria*, 1927, p. 24.

pour être attelée. Elle nous reporte donc, comme l'expose M. Charbonneaux, à une représentation mythique du dieu traîné en char par des fauves. « S'étonnera-t-on, ajoute-t-il, que dans une île anciennement consacrée à Dionysos Zagreus se soit acclimaté, dès l'époque minoenne, un thème mythique et iconographique qui devait avoir un si grand succès chez les Grecs, après qu'une nouvelle fois l'Asie l'eut transmis à l'Europe » ? Cherchant l'origine du premier emprunt, il signale un cylindre figurant un personnage, un dieu, semble-t-il, traîné dans un char par deux lions. Nous ne ferons qu'une réserve, c'est que ce cylindre n'est nullement hittite, mais proprement syrien [1] et qu'on retrouve jusqu'à basse époque, en Syrie, le dieu sur un char traîné par des animaux fantastiques [2].

R. D.

VICTOR BÉRARD. — **Le nom des Phéniciens**, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, 1926, I, p. 187-223.

Nous signalons à nos lecteurs ces pages comme une étude de pensée claire, logiquement déduite et remarquablement écrite.

La thèse de l'auteur repose sur ces prémisses que le palmier est l'arbre phénicien et que la Phénicie historique n'est pas la terre du palmier. Il faut donc chercher ailleurs l'habitat primitif des Phéniciens et, évidemment, dans une région de palmeraie. La question se complique parce qu'on croit devoir adopter « l'opinion commune des géographes, historiens et archéologues d'aujourd'hui » en faveur de l'explication *phoinix* = rouge [1]. M. Victor Bérard a trop le sens des réalités et l'expérience de l'Orient pour accepter la théorie généralement admise, que les « blonds » Achéens donnèrent le nom de *Rouges* aux peuplades égéennes parce que ces dernières avaient la peau hâlée par le soleil et la brise marine. « Il semble, observe-t-il justement, que l'inverse serait plus vraisemblable..., les populations insulaires auraient dû nommer *rouges* ou *roux* ces gens du Nord à la vive carnation, à la chevelure ardente ; le blond Achille avait pour fils le rouge Pyrrhos aux poils *feu*. »

Il n'est pas douteux que les Hellènes ont employé le mot *phoinix* ou ses équivalents comme synonymes de *erythros* et M. Bérard trouve à cette acception du grec *phoinos* ou *phoinix* un équivalent sémitique précis dans *edom*. Ainsi le mot grec, *phoinikes*, les Rouges, serait la traduction du nom des Édomites. On saisit l'appui que cette théorie trouve dans le texte d'Hérodote qui nous dit que les Phéniciens étaient primitivement fixés sur les rivages de cette mer extérieure que l'on appelle la mer Érythrée (I, 1 ; cf. IV, 37).

Nous n'insisterons pas sur les considérations accessoires, notamment celles qui visent les Amorrhéens. L'histoire de

(1) La méprise vient de l'abus (voir *Syria*, 1926, p. 337) qui a été fait du vocable « syro-cappadocien » que M. Charbonneaux traduit par « hittite ».

(2) Voir nos *Notes de Mythologie syrienne*, p. 69 et suiv.

(1) CONTENAU, *La Civilisation phénicienne*, p. 356, résume exactement cette opinion en disant : « Le nom des Phéniciens vient du grec *phoinix* qui signifie palmier, mais ne se justifie pas, car le palmier n'existe guère en Phénicie ; on a pensé à rattacher ce terme à une racine *phoinos* qui signifie *rouge*. »

ces derniers est appelée à être complètement renouvelée par des découvertes qui n'étaient pas encore publiées quand M. Bérard a rédigé son étude. Nous négligerons aussi le rapprochement de l'édomite Esaü avec l'Ousôos de Philon de Byblos, parce qu'une découverte récente achève de le ruiner. Nous n'insisterons pas sur l'impossibilité à qualifier de « Pays Blanc », une terre volcanique, donc essentiellement noire, comme le Hauran. Nous examinerons simplement le point de départ et le point d'arrivée de la thèse.

Pour dégager le terrain, signalons que dans la *Revue archéologique*, 1926, II, p. 113 et suiv., M. Victor Bérard réfute les théories de MM. Isidore Lévy et Autran et montre comment ils ont renversé les données du problème.

Mais voici, d'autre part, que les égyptologues, à la suite de M. Sethe, reprennent la fameuse équation *fenkhou* = *phoinikes* sans expliquer comment, pour qualifier les Cananéens, les Grecs ont eu recours à un terme égyptien rare, que les Cananéens eux-mêmes n'ont jamais adopté.

Quand on considère toutes les difficultés auxquelles on se heurte et la façon étrange dont les questions se posent et s'entremêlent, on ne peut s'empêcher de penser qu'on a mal assuré la base. Pour ne prendre qu'un exemple, à la vérité décisif, où a-t-on vu que le palmier ne poussait pas en Phénicie ? Nous n'ignorons pas que Martin Hartmann, qui a séjourné en Syrie avant d'être professeur d'arabe à Berlin, assurait qu'il n'y avait pas de palmiers à Palmyre. Maurice Barrès note qu'un de ses informateurs, lisant devant lui la célèbre page de Renan sur sa sœur Henriette : « Qu'elle m'attende donc sous les palmiers d'Amschit... », s'interrompit pour souligner dans un langage familier : « Farceur, va ! Il n'y a pas de palmiers [1]. » Mais ce sont là de faux renseignements ; tout le congrès archéologique d'avril 1926 a considéré les palmiers de Palmyre et ceux d'Amschit. Ces derniers ne sont pas plantés d'hier, puisque nous les avons vus, dès 1895, en plein développement.

Si le palmier n'est pas rare au nord de Beyrouth, c'est cependant au sud de cette ville qu'il prospère vraiment. Il ne faut pas oublier que Beyrouth est à la latitude de Gabès. M. Haefeli, dans l'ouvrage dont nous rendons compte ci-dessus, a été frappé, en passant à Shouweifat, immédiatement au sud de Beyrouth, de l'importance de la palmeraie de cette localité ; il signale que le palmier y trouve un sol et un climat favorables. La vérité est qu'on ne donne plus à cet arbre les soins qu'il réclame et il est surprenant qu'il résiste à cet état d'abandon.

Les voyageurs modernes, induits en erreur par le changement à peu près total que les cultures ont subi depuis l'antiquité, tiennent pour un intrus et un parasite, un arbre qui, il y a trois mille ans, devait parer toute la côte sidonienne. Car les splendides vergers d'orangers, de citronniers, de néfliers, de bananiers, qui entourent Sidon, qui constituent sa richesse et frappent d'admiration le touriste, représentent une culture récente. Au moyen âge, on devait s'y adonner au coton et à la canne à sucre, en vue de l'exportation. Dans l'antiquité, les cé-

[1] Maurice Barrès, *Enquête aux pays du Levant*, I, p. 58.

réales étaient la préoccupation dominante de la population : nous n'en voulons pour preuve que l'évolution des cultes locaux agraires, notamment du culte d'Adonis. L'inscription d'Eshmounazar qualifie de « belles terres à blé » le territoire de Jaffa tout couvert aujourd'hui d'orangers et de citronniers. A cette époque, le palmier devait être planté et cultivé dans les parties basses et humides. Il frappait les regards de l'étranger qui arrivait par mer et l'on ne peut s'étonner que les Grecs aient qualifié ce pays de « terre du palmier ».

Bien que le point de départ nous paraisse inexact, et que, par suite, le rapprochement entre *phoinikes* et *edom* soit bien fragile, la thèse sur l'origine des Phéniciens que développe M. Victor Bérard se présente comme la plus probable. A nos yeux, l'argument le plus frappant qu'on puisse faire valoir est celui de la langue. Déjà on avait relevé de curieuses analogies de vocabulaire entre le phénicien et l'arabe ; elles ont été renforcées et étendues au domaine grammatical par la découverte de l'inscription d'Ahiram. Autrement dit, plus nous remontons dans la connaissance du phénicien, plus sont étroites les analogies avec l'arabe. Cette indication nous ramène, après beaucoup de détours, à l'opinion d'Hérodote.

R. D.

Paul-Émile Guigues. — **Pointe de flèche en bronze à inscription phénicienne.** et Sébastien Ronzevalle, **Note sur le texte phénicien de la flèche publiée par M. P.-E. Guigues,** dans *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, t. XI, fasc. 7, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1926.

Nous félicitons le P. Sébastien Ronzevalle de reprendre, en dépit du mauvais état de sa vue, la suite de ses travaux par cette intéressante étude sur un curieux document que M. Guigues a découvert, près de Nabaṭiyé, dans le Liban méridional, au cours de ses fructueuses



recherches dans les sépultures de la région.

Il s'agit d'une pointe de flèche en bronze de forme lancéolée portant, sur chaque face, une ligne d'écriture phénicienne dont le P. Ronzevalle a parfaitement reconnu le caractère archaïque. Nous reproduisons cette pointe de flèche d'après une photographie que nous devons à

l'obligeance de M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités, qui, en signalant la découverte à l'Académie des Inscriptions, avait dégagé le premier mot d'après la copie qu'il avait reçue [1]. Le P. Ronzevalle a lu :

חץ אדא	*Flèche de Addo,*
בן עכי	*fils de 'Akki.*

La seule lettre douteuse est l'*aleph* à la fin de la première ligne qu'un boursouflement du métal a entamée, faisant disparaître vraisemblablement aussi la barre de séparation qui terminait la ligne.

D'après l'écriture, M. Virolleaud avait daté ce document du x^e^ siècle avant notre ère; le P. Ronzevalle déclare que c' « est une erreur manifeste » et que l'écriture, notamment la forme de l'*aleph*, reporte cette pointe de flèche au XII^e^, peut-être même au XIII^e^ siècle avant notre ère. M. Virolleaud nous a envoyé l'objet et, pièce en main, nous ne pouvons que confirmer son opinion.

Le P. Ronzevalle se méprend lorsqu'il affirme que, dans l'inscription d'Ahiram, l'*aleph* offre parfois des traits obliques également droits l'un et l'autre. Il suffit pour s'en assurer de consulter les planches où nous avons pris soin de reproduire le revers d'un bon estampage et où l'on verra que, dans tous les *aleph*, le trait oblique inférieur se termine en crochet. Ce détail est plus ou moins accentué, mais il ne manque jamais. L'*aleph* de la flèche de Nabaṭiyé est, par contre, identique à l'*aleph* des textes d'Abiba'al et d'Eliba'al qui, l'un et l'autre, sont du x^e^ siècle avant J.-C. Le *bet* de la flèche n'a pas non plus l'ampleur du *bet* d'Aḥiram ; mais surtout le *yod* diffère de celui du sarcophage ; s'il ne fallait tenir compte des difficultés de la gravure sur bronze, il indiquerait même une date un peu plus récente que les deux textes en question. Ainsi la date du x^e^ siècle est parfaitement justifiée.

(1) *Comptes rendus Acad.*, 1926, p. 240.

Le mémoire du P. Ronzevalle est riche en observations de tout ordre. Nous souscrivons à ses réserves en ce qui touche l'écriture sinaïtique. Nous sommes moins impressionné par sa démonstration de l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien. Personne ne met en doute la connaissance que les Phéniciens avaient de l'écriture égyptienne et d'autres écritures encore. Bien loin de diminuer leur mérite, cette constatation montre que leur découverte fut obtenue scientifiquement.

Aujourd'hui les partisans de l'origine égyptienne ont pour chaque lettre phénicienne le choix entre deux, trois ou quatre formes égyptiennes, nombre qu'il faut multiplier par les variantes en hiéroglyphe et en hiératique, c'est-à-dire que, pour chaque lettre phénicienne, on dispose d'une demi-douzaine de formes divergentes égyptiennes. Comme, dans des conditions si favorables pour le rapprochement, on ne parvient pas à expliquer toutes les lettres phéniciennes, il en résulte avec évidence que la comparaison est inopérante. Les quelques similitudes présentées ne sont qu'un trompe-l'œil et la conséquence d'une méthode trop complaisante. Souvent, d'ailleurs, la comparaison serait beaucoup plus satisfaisante pour l'œil si on l'établissait avec des signes n'exprimant pas le même son. Cette contre-épreuve montre bien le caractère illusoire de rapprochements incomplets.

R. D.

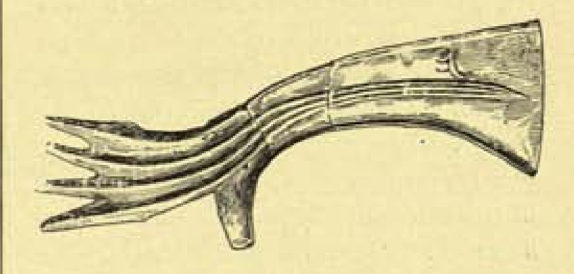
NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Les fouilles archéologiques en Palestine. — Nous avons reçu quelques indications du R. P. Vincent qui intéresseront vivement nos lecteurs. D'abord à la date du 12 décembre 1926, à la suite d'une visite sur les divers chantiers en compagnie de M. le professeur Garstang, directeur du Service des antiquités de Palestine, dont c'était la dernière inspection, ce que tout le monde regrettera, car le savant archéologue s'était non seulement acquis une autorité incontestée par son expérience du terrain et des méthodes de fouilles, il y joignait une urbanité parfaite et un désintéressement rare.

« A Beisan, écrit le R. P. Vincent — mission de Philadelphia Museum, — M. Rowe a mis de l'ordre dans la classification de ses quatre temples cananéens des XIXe-XVIIIe dynasties, puis les a supprimés pour fouiller dessous. Il a complété sa cueillette de mobilier religieux et la campagne va se clore au 1er janvier [1] sur l'horizon contemporain de la conquête égyptienne de la XVIIIe dynastie. Parallèlement, les fouilles dans la nécropole ont donné de féconds résultats, en particulier pour les tombes à *pithoi* anthropomorphes. M. Rowe les classe fermement désormais à l'un ou l'autre clan des « Peuples de la mer » que le Pharaon aurait recueillis comme mercenaires et mis en garnison à Beisan. »

Depuis, ont paru plusieurs articles dans le *Times* et un article du R. P. Dhorme dans la *Revue biblique*, 1927, p. 98 et suiv. Le plus ancien sanctuaire jusqu'ici reconnu à Beisan remonterait à Thoutmès III, puis nous aurions une installation cultuelle de l'époque d'Aménophis III ou IV, c'est-à-dire contemporaine des tablettes d'el-Amarna, au-dessus un temple contemporain de Séti Ier remplacé par un autre du temps de Ramsès II. Le temple d'Astarté de I *Samuel*, XXXI, 10, serait situé au nord de l'ensemble précédent; sa fondation remonterait à Ramsès II.

Parmi les objets découverts dans cette campagne, il faut attirer l'attention sur une belle hache de bronze que M. Alan Rowe a immédiatement rapprochée de l'arme tenue par le « dieu hittite qui, selon l'expression du P. Dhorme, monte la garde sur la face intérieure de l'une



des portes de l'ancienne capitale Ḫattousas, aujourd'hui Boghazkeui ». Nous la reproduisons d'après la planche de la *Revue Biblique*.

Nous reprenons la lettre du P. Vincent : « Si monumentale que soit la fouille de Beisan, elle n'est que *jeu d'enfants* comparée à la fouille de très grand style de M. Fisher à Megiddo (Mission Breasted-Rockefeller jr). Il est incontestable que c'est la fouille modèle; mais il n'est pas donné à beaucoup d'explorateurs d'avoir devant soi un crédit de 50.000 dollars par campagne pendant une durée prévue de 20 ans. La fouille de cette année a porté pendant trois mois exclusivement sur la nécropole découverte au pied sep-

(1) La campagne de M. Alan Rowe, assisté de M. Fitz Gerald, fut ouverte le 21 août 1926.

tentrional du Tell où l'on devait évacuer les décombres. Depuis le mois d'octobre elle bat son plein sur le Tell lui-même. A peine à 1 mètre sous la surface (hellénistique), M. Fisher a atteint le niveau du IIe Fer et seconde moitié du Ier Fer, c'est-à-dire de la moyenne monarchie jusqu'après l'Exil. La plus remarquable trouvaille est un important sanctuaire que M. Fisher appelle provisoirement « temple d'Astarté ». La bâtisse a de singulières analogies avec celle du palais d'Achab à Samarie. Elle a subi une profonde et peut-être deux retouches, mais demeure impressionnante. Pas de textes, quoique les trouvailles de détail archéologique aient beaucoup d'histoire à nous apprendre. M. Fisher compte interrompre aussi le 1er janvier pour trois mois.

« A Balaṭah (ancienne Sichem), la courte campagne du professeur Sellin a mis au jour le rempart, deux portes à ordonnance hittite et un sanctuaire qu'il croit pouvoir dater du Bronze II. Il a découvert un fragment de tablette de la série d'el-Amarna et une tablette néo-babylonienne. Les travaux ne seront repris qu'au milieu du printemps.

« Les divers autres chantiers, Nasbeh (Maspha), Beit Mirsim (Qiryath Sefer) [1] sont également clos. Le professeur Flinders Petrie inaugure, au contraire, ces jours-ci, une campagne dans la région de Gaza. » Et, à la date du 4 février 1927, le P. Vincent signale l'activité du chantier ouvert par le professeur Flinders Petrie à Tell Djemmeh, 18 kilomètres au sud-sud-est de Gaza, dans l'Oued esh-Sheri'a : « J'y ai passé quelques heures, il y a deux jours, au milieu de ruines hellénistiques et d'une grande forteresse de l'époque perse. Mais ce niveau est en train de sauter et, dans les 10 mètres qui restent, il y a place pour beaucoup de périodes archéologiques jusqu'au Bronze I, dont les traces sont déjà bien attestées. »

Rapport de M. Virolleaud sur les découvertes en Syrie au cours de l'année 1925-1926. — Le savant directeur des Antiquités de Syrie a fait, devant l'Académie des Inscriptions, un exposé très complet de l'activité archéologique en Syrie au cours de la dernière année. Les *Comptes rendus* de 1926 (p. 240) résument cette communication sur la mission Passemard concernant la préhistoire, sur les fouilles des nécropoles de la Phénicie méridionale par M. Émile Guigues et M. Léon Albanèse, sur la campagne de 1926 à Byblos, dirigée par M. Maurice Dunand, sur le plan des ruines de Byblos dressé par M. Maurice Pillet, sur les trouvailles de M. Maurice Dunand à Amrit (Marathus).

Nouveau milliaire de la route côtière au

[1] M. W. F. Albright, directeur de l'École américaine de Jérusalem, a donné, dans le *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, n° 23, octobre 1926, deux rapports concernant les fouilles de Tell Beit Mirsim. La seconde ville érigée sur ce site correspondrait à Jéricho IV que les professeurs Sellin et Watzinger viennent de reculer jusqu'en 1700 avant notre ère. C'est à la porte Est de Qiryat Sepher qu'on a pu étudier l'architecture du second strate et reconnaître que sa qualité était supérieure à celle des strates suivants. La troisième ville aurait fleuri de 1500 à 1200. Puis intervient l'âge du fer ; la ville paraît avoir subi une destruction partielle attribuable à Sheshonk. Les portes Est et Ouest de l'époque juive sont bien conservées, la première laissait pénétrer les chariots.

nord de Beyrouth. — M. Brossé a relevé et M. René Cagnat a publié (*Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1926, p. 254) un nouveau milliaire à dater entre 333 et 337 de notre ère, donc contemporain de l'Itinéraire du Pèlerin de Bordeaux. Il jalonnait la route entre le pont romain de Ma'amiltein et Berdja, au lieu que nous avons proposé d'identifier avec le « pas païen » des chroniqueurs médiévaux.

M. Virolleaud a aussi communiqué à M. Cagnat une épitaphe sur plaque de marbre, relevée par le commandant Tracol, à Antioche, dans la mosquée du fameux Habib en-Nadjdjar : *M. Aemilius, Lepidi leiber(tus), tabula[rius...*

Les chevaux de Cilicie et les chars égyptiens au temps de Salomon. — On sait toutes les discussions soulevées autour de I *Rois*, x, 28 et suiv. La traduction traditionnelle (ainsi la Bible du rabbinat) s'exprime ainsi : « C'était de l'Égypte que provenaient les chevaux de Salomon ; un groupe de marchands, sujets du roi, les acquérait en masse à prix d'argent. Tout attelage montant d'Égypte revenait à six cents pièces d'argent et un cheval à cent cinquante. » H. Winckler éclaira ce passage, qu'on s'accorde à reconnaître en mauvais état, en rétablissant la mention du pays de Qoué, c'est-à-dire la Cilicie, qui avait disparu sous la mauvaise vocalisation des massorètes, mais dont les versions conservaient le souvenir. Il retrouva aussi le pays de Mousri au lieu de Misraim, l'Égypte. On comprend donc, généralement, que Salomon faisait venir ses chevaux de Qoué et de Mousri, ses chars d'Égypte. Nous voyons, cependant, dans le tome III de la *Cambridge Ancient History* que Hall (p. 256) maintient le texte massorétique, tandis que S. A. Cook accepte, à la vérité sans enthousiasme, l'hypothèse de Winckler.

Il semble bien, en effet, que la correction de ce dernier a dépassé le but. La seconde partie du verset 28 montre que les chevaux proviennent d'un seul marché, celui de Qoué (Cilicie). C'était une région bien placée à ce point de vue. De tout temps, et de nos jours encore, nombre de chevaux d'Asie Mineure ont pris la route de Syrie [1].

D'autre part, le verset 29 fait venir les chars d'Égypte. Dans ces conditions, la solution s'impose de supprimer simplement la mention de l'Égypte dans le verset 28. Elle y aura été introduite — comme aussi dans certaines versions la mention de Damas — quand on n'aura plus su ce que représentait Qoué. Il faut donc lire : « Les chevaux de Salomon provenaient de Qoué (Cilicie) ; les fournisseurs du roi les acquéraient du pays de Qoué contre paiement. » Naturellement les précisions données sur la valeur des chars et des chevaux sont inopérantes, car la monnaie n'existait pas alors. Tout au plus pourrait-on supposer qu'un rédacteur tardif a converti un poids de métal en monnaie de son temps. R. D.

Les fouilles de Mishrifé. — Le comte du Mesnil du Buisson a repris ce printemps ses fouilles à Mishrifé. Les premières nouvelles transmises par M. Virolleaud sont fort encourageantes. Pendant l'organisation de sa mission, M. du Mesnil a reconnu dans le voisinage et au N.-E. d'er-Restan (Aréthuse), près Ghour el-'Asi, un tell qui lui a fourni des fragments d'une

[1] Ezéchiel, xxvii, 14, où le client est devenu Tyr.

inscription cunéiforme gravée sur pierre. A 32 kilomètres au S.-E. de Ḥomṣ, l'actif archéologue a relevé le plan d'une enceinte fortifiée du type de Zendjirli. Enfin, reprenant le 7 avril les fouilles sur la butte de l'Eglise à Mishrifé, il a découvert un édifice incendié. L'enlèvement des cendres a fait apparaître le dallage et mis au jour plusieurs tablettes couvertes de caractères cunéiformes, les fragments d'un grand vase en basalte posant sur trois pattes de taureau et les fragments calcinés d'une statue en albâtre, aussi les débris d'un sphinx.

Au moment de donner le bon à tirer de ce fascicule, M. Virolleaud nous annonce que les tablettes découvertes par M. du Mesnil du Buisson constituent 4 ou 5 exemplaires successifs de l'inventaire du trésor de la déesse Nin-Egal, dame de Qaṭna, et deux inventaires successifs du trésor des dieux du Roi. Le savant directeur du Service des Antiquités de Syrie a identifié ainsi le site de Mishrifé avec l'ancienne Qaṭna ; il a pu aussi établir le synchronisme de ces inventaires avec les tablettes d'el-Amarna.

Les premiers résultats du déchiffrement de M. Virolleaud entraînent d'importantes conclusions historiques que nous résumerons en quelques mots. Tout d'abord la documentation écrite relative à Mishrifé s'augmente de six lettres de la série d'el-Amarna (Knudtzon, n^os^ 52-57) concernant Qaṭna. Ces lettres expliquent les péripéties qui ont amené la destruction violente du temple et de la ville. Le roi de Qaṭna, Akizzi, refuse de se ranger dans le parti des Hittites. Ceux-ci l'emportèrent : on sait que Soubbilouliouma mit Qaṭna à feu et à sang vers le quart du XIV^e^ siècle et transporta vers Khatti les richesses de la ville [1]. Le temple ne fut plus relevé et, en y ramassant, au milieu des décombres calcinés, les derniers inventaires que les scribes aient dressé des trésors de ses dieux, M. du Mesnil a remis au jour le sanctuaire tel que le pillage et l'incendie l'avaient réduit à ce moment.

Nous connaissons donc la date de la destruction du temple ; nous pouvons également fixer approximativement la date de sa construction. En effet, la déesse Nin-Egal, qui apparaît ici, est une déesse sumérienne qui a été signalée pour la première fois à Tello, sur la statue d'Our-Baou qui s'en proclamait le fils. La ville d'Our en Chaldée est le grand centre d'où le culte de la déesse a rayonné. M. Woolley vient de retrouver à Our le temple de Nin-Egal, dont la construction remonte à Our-Nammou, le fondateur de la troisième dynastie d'Our. Le gouverneur d'Assour, un sémite du nom de Zakirou, installé par Bour-Sin, petit-fils d'Our-Nammou, édifia, évidemment pour complaire à son maître et mieux asseoir la domination chaldéenne dans la ville d'Assour, un temple consacré à la déesse Nin-Egal. Le temple de Qaṭna doit remonter à la même époque, c'est-à-dire au temps de la troisième dynastie d'Our ; sa construction atteste que, dans la seconde moitié du troisième millénaire, Qaṭna était dans la mouvance du royaume d'Our. Nous avons signalé récemment [2] qu'une tête publiée, il y a nombre d'années, comme provenant de Mishrifé était une tête sumérienne ; elle est précisément traitée avec cet art raffiné qui caractérise

[1] Weber, dans Knudtzon, p. 1108.
[2] *Syria*, 1926, p. 344.

l'époque de la troisième dynastie d'Our. Complètement rasée, cette tête figure certainement un prêtre, peut-être un prêtre de Nin-Egal.

La déesse Nin-Egal a pénétré jusque chez les Hittites [1], aussi ne peut-on être surpris si son renom gagna la cour du pharaon Amenemhat II. En effet, M. du Mesnil a découvert, dans le même sanctuaire, un sphinx long de 57 centimètres avec une inscription hiéroglyphique qui a été lue par M. Alexandre Moret dans la séance du 13 mai de l'Académie des Inscriptions : « La princesse, fille du roi, de son ventre, sa chérie, Ita, maîtresse de féauté. » M. A. Moret a reconnu sous ce nom une des filles d'Amenemhat II, dont M. de Morgan a retrouvé la tombe à Dashour. R. D.

[1] Weidner, *Archiv für Keilschriftf.*, II, p. 12, note 11.

Clément Huart. — Le savant orientaliste, bien connu sous ce nom, s'appelait en réalité Clément Imbault-Huart. Né en 1854, il remplit en Orient deux postes de drogman, à Damas d'abord de 1875 à 1878, à Constantinople ensuite pendant vingt ans (1878-1898). A la mort de Charles Schefer, en 1898, il fut appelé à la chaire de persan à l'École des langues orientales. La section religieuse de l'École des hautes études lui donna, dix ans plus tard, la succession d'Hartwig Derenbourg comme directeur d'études pour l'islamisme et les religions de l'Arabie. L'Académie des Inscriptions l'élut en 1919 en remplacement de Maspero.

Son érudition était très étendue ; il eût pu, avec une égale maîtrise, enseigner l'arabe, le turc et le persan ; son labeur était méthodique, sa production a été considérable, car il est peu de revues auxquelles il n'ait collaboré [1] et, en dépit d'une présentation un peu froide, les volumes qu'il écrivit pour un public plus large rencontrèrent un réel succès.

Sa bibliographie est trop abondante et diverse pour être rappelée ici. Nous citerons seulement les œuvres qui touchent le plus près à la Syrie. D'abord un opuscule, qu'on oublie généralement de signaler, sur la *Poésie religieuse des Nosaïris*, curieuse application de poésies érotiques à une doctrine religieuse comme il advint du Cantique des cantiques lors de son entrée dans le canon biblique.

La publication capitale de Clément Huart a été *Le Livre de la création et de l'histoire* (6 vol., 1899-1907), d'après un manuscrit qu'il avait découvert. Il aborda un sujet particulièrement captivant dans son ouvrage sur *Les Calligraphes et les miniaturistes de l'Orient musulman* (1908). Ses recherches sur la poésie antéislamique en tant que source du Qoran rencontrèrent une moindre faveur. Depuis 1902, parurent plusieurs éditions de sa *Littérature arabe*. En 1912-1913, il donna une *Histoire des Arabes* en deux volumes et tout récemment une mise au point de *La Perse antique et la Civilisation iranienne* (1925), si précise et si nette que le lecteur ne doute pas un instant que M. Huart n'avait voyagé en Perse. Cependant, il n'en eut jamais l'occasion.

Clément Huart venait d'être élu président de l'Académie des Inscriptions pour 1927, lorsque, le 30 décembre 1926, il s'éteignit des suites de la grippe. Les regrets et les hommages n'ont pas manqué

[1] *Les Banou Annaz*, dans *Syria*, 1921 et 1922.

à l'orientaliste de grande érudition et au fonctionnaire qui a rendu de longs et précieux services. R. D.

Camille Enlart. — La disparition subite, le 14 février 1927, de ce savant historien de l'art monumental du moyen âge est une grande perte pour les études qui nous occupent ici, car nul ne connaissait mieux que lui les constructions franques d'Orient.

Né en 1862, il suivit les cours d'architecture (Rollin) de l'École des beaux-arts, puis entra en 1885 à l'École des chartes, d'où il alla à l'École de Rome. Il était ainsi doublement armé pour les recherches qu'il devait poursuivre toute sa vie avec une ardeur sans défaillance. Il prit un autre avantage sur ses émules et contemporains en étendant son enquête monumentale dans toute l'Europe et même hors d'Europe. L'influence qu'il accordait à l'Orient sur le développement de certaines formes monumentales d'Occident en faisait, sur ce point, un disciple du marquis de Vogüé — à qui il dédia ses deux volumes sur Chypre — plutôt que de Robert de Lasteyrie.

D'autres diront la valeur de ses travaux sur les monuments de l'Occident et mettront en bonne place son *Manuel d'Archéologie française*, divisé en trois parties, où il examine successivement l'Architecture religieuse, l'Architecture civile et militaire, et le Costume. Nous insisterons naturellement ici sur ses missions à Chypre (1896) et en Syrie (1921), qui lui ont permis d'écrire, à la gloire de l'art français, deux ouvrages où il a mis le meilleur de sa science et qu'il a traités avec une prédilection marquée. *L'Art gothique et la Renaissance en Chypre* (2 vol., 1899) n'a-t-il pas révélé au grand public que ce royaume, qui vécut quatre siècles, était devenu une terre française : « J'avais avancé, dit Enlart dans sa conclusion, et je crois maintenant avoir prouvé que ce livre est un chapitre de l'histoire de l'art français : les monuments de Chypre appartiennent à cette histoire comme les *Assises* à celle de notre droit, et ils ne la dépareront pas. »

Enlart avait accepté une mission en Syrie du général Gouraud, haut-commissaire. Il compléta l'étude qu'il fit alors des églises franques de Syrie, notamment de la célèbre cathédrale de Tortose, du couvent de Belment, des églises de Byblos et de Beyrouth, par une révision des églises de Palestine. De même qu'en Syrie il avait découvert le couvent cistercien de Belment, près Tripoli, — dont il donna la primeur à *Syria* — il découvrit en Palestine, c'est-à-dire qu'il étudia le premier, l'ancienne cathédrale de Ramlé.

La grande publication consacrée à ces monuments a commencé à paraître. Comme dans sa publication sur Chypre les relevés ont été faits par l'auteur et ses dessins de détail ont une précision et une élégance également rares. Enlart devait compléter sa mission en Syrie par l'étude des forteresses franques.

Le regretté archéologue, depuis 1903 directeur du Musée de sculpture comparée au Trocadéro, avait été élu, en 1925, par l'Académie des Inscriptions en remplacement de Morel Fatio. R. D.

Le Gérant : Paul Geuthner.

6192-27. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.

IDOLES EN PIERRE PROVENANT DE L'ASIE MINEURE

PAR

LE D[r] G. CONTENAU

Les idoles, au nombre de six, que nous publions ici ont été acquises par le Musée du Louvre, il y a quatre ans, par l'intermédiaire de M. Ch. Jean, en même temps qu'un lot important de tablettes dites « Cappadociennes [1]. » On nomme ainsi des tablettes cunéiformes, qui proviennent de la région de Kaisariyeh, l'ancienne Césarée de Cappadoce, auprès du mont Argée, et plus particulièrement d'un endroit appelé le Kül-Tépé (la colline de cendres). Nous savons par ces tablettes que, dans la seconde moitié du troisième millénaire avant notre ère, une colonie sémitique était installée là. Son langage est à peu de chose près l'ancien assyrien. Cette colonie, si l'on en juge par les tablettes qui en proviennent, s'adonnait surtout au commerce. Nombre d'usages et de noms propres cappadociens permettent de penser que cette enclave sémitique en pleine Asie Mineure était plutôt en rapport avec l'Assyrie qu'avec la Babylonie; il est notamment fait mention dans les documents cappadociens, de « la Ville » sans autre précision, en qui certains savants voient la cité d'Assur.

Pour une période plus ancienne, nous pourrions inférer la présence de ces Sémites en Cappadoce, et cela dès le temps de Sargon d'Agadé, s'il ne s'agit pas d'une légende. Un vieux texte, rapportant les exploits de ce monarque, nous dit que les Cappadociens, pour se soustraire aux hostilités de leurs voisins, vinrent le prier de les secourir: ils avaient, disaient-ils, d'autant plus besoin d'aide qu'ils n'étaient « pas des guerriers, mais des marchands [2]. » Il

[1] G. Contenau, *Trente tablettes cappadociennes*, P. (Geuthner), 1919, donne la bibliographie du sujet jusqu'à cette époque. Alors les tablettes cappadociennes étaient rares, et cette publication doublait le chiffre de celles qui avaient été éditées. Depuis, les fouilles clandestines ont alimenté le marché de nombreux documents de cette provenance; les fouille sde M. Hrozny (*Syria*, 1927, 1) ont confirmé les affirmations obtenues jusqu'ici des vendeurs, sur le lieu exact de ces trouvailles, et plusieurs musées ont publié leur collection de ces tablettes.

[2] *Syria*, IV (1923), p. 251.

semble même qu'ils avaient eu, durant la seconde moitié du troisième millénaire, une forme de gouvernement démocratique; les textes cappadociens ne font jamais allusion à un monarque, mais au *karum* qui est, sans doute, le « quai » où se tenait le marché, et par extension l'autorité qui présidait aux transactions. Un autre fait souligne le caractère étranger de cette colonie dans un milieu qui n'était pas sémitique : la présence, dans son onomastique de nombreux noms nettement asianiques, plus spécialement de la variété dite proto-hittite.

Cette indication sur le milieu où vivaient les Cappadociens n'est pas indifférente pour expliquer les idoles du Louvre.

Il paraît bien que nous pouvons tenir pour exacte l'affirmation du vendeur que tablettes et idoles ont la même provenance, car un fragment d'objet semblable a été trouvé par H. Grothe au Kül-Tépé en 1906-1907 [1], mais à ce moment, faute de points de comparaison, aucune identification ne fut faite et l'on pensa même que ce fragment pouvait être moderne et avoir pénétré, par hasard, assez profondément dans la terre (fig. 1).

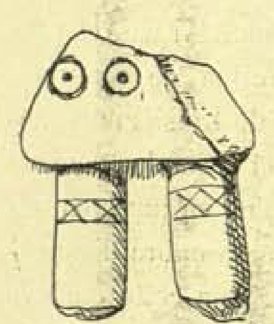
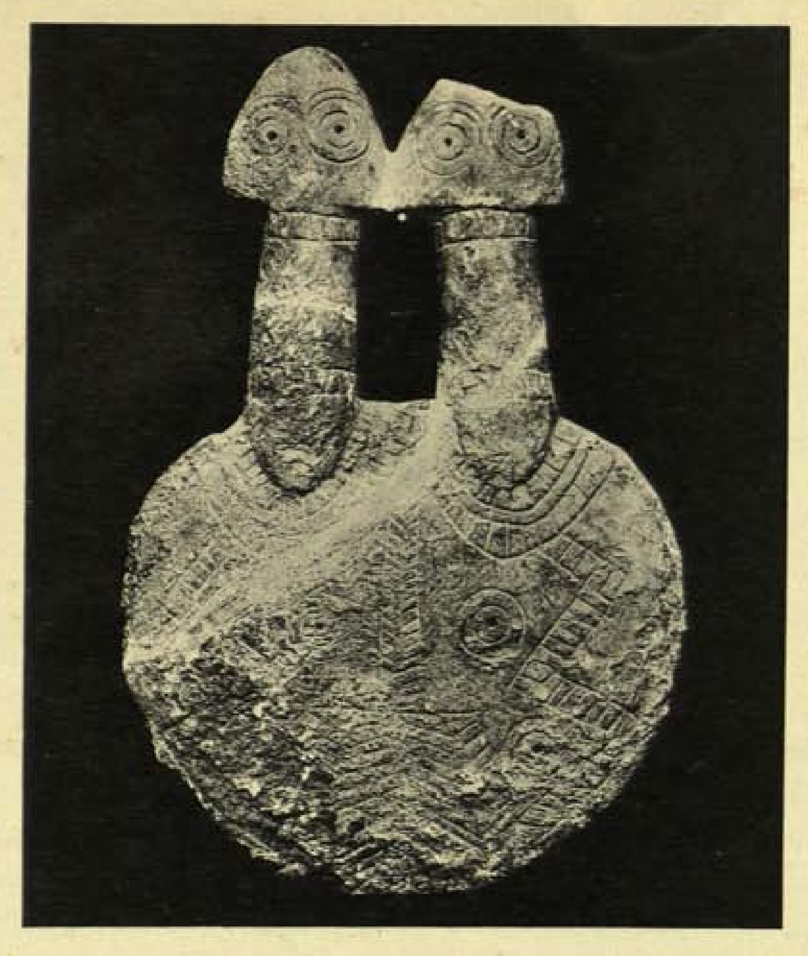


Fig. 1. — Fragment d'idole cappadocienne.

Sur les six idoles que possède le Louvre, trois sont à peu près intactes, bien qu'une ou deux aient subi de maladroites restaurations de la part du vendeur ; il est facile de reconstituer les autres, dont deux sont fort abîmées.

Toutes sont taillées dans un albâtre originairement translucide, mais modifié, pour plusieurs, sous l'influence du temps et de la nature du sol ; la pierre de ces dernières, d'un blanc crayeux, s'est recouverte d'une belle patine roussâtre. Ce sont des plaques arrondies, épaisses en leur centre d'environ 0 m. 01, à bord aminci, dont le diamètre varie de 0 m. 21 pour la plus grande idole (*d*), à 0 m. 05 pour la plus petite (pl. XLIV à XLVII) (*a*). Le type le plus simple est orné d'un appendice à peu près cylindrique, terminé par une protubérance triangulaire (*a*). D'autres disques sont munis de deux appendices quelque peu éloignés l'un de l'autre, tandis que les protubérances terminales sont soudées entre elles (*b*, *c*, *f*) ; le plus grand des disques (*d*), et le fragment *e*,

[1] H. Grothe, *Meine Vorderasienexpedition*, 1906 *und* 1907. Leipzig (Hiersemann), 1911, 2 vol. 4°, pl. XX, fig. 6 et p. CCLXXXI.



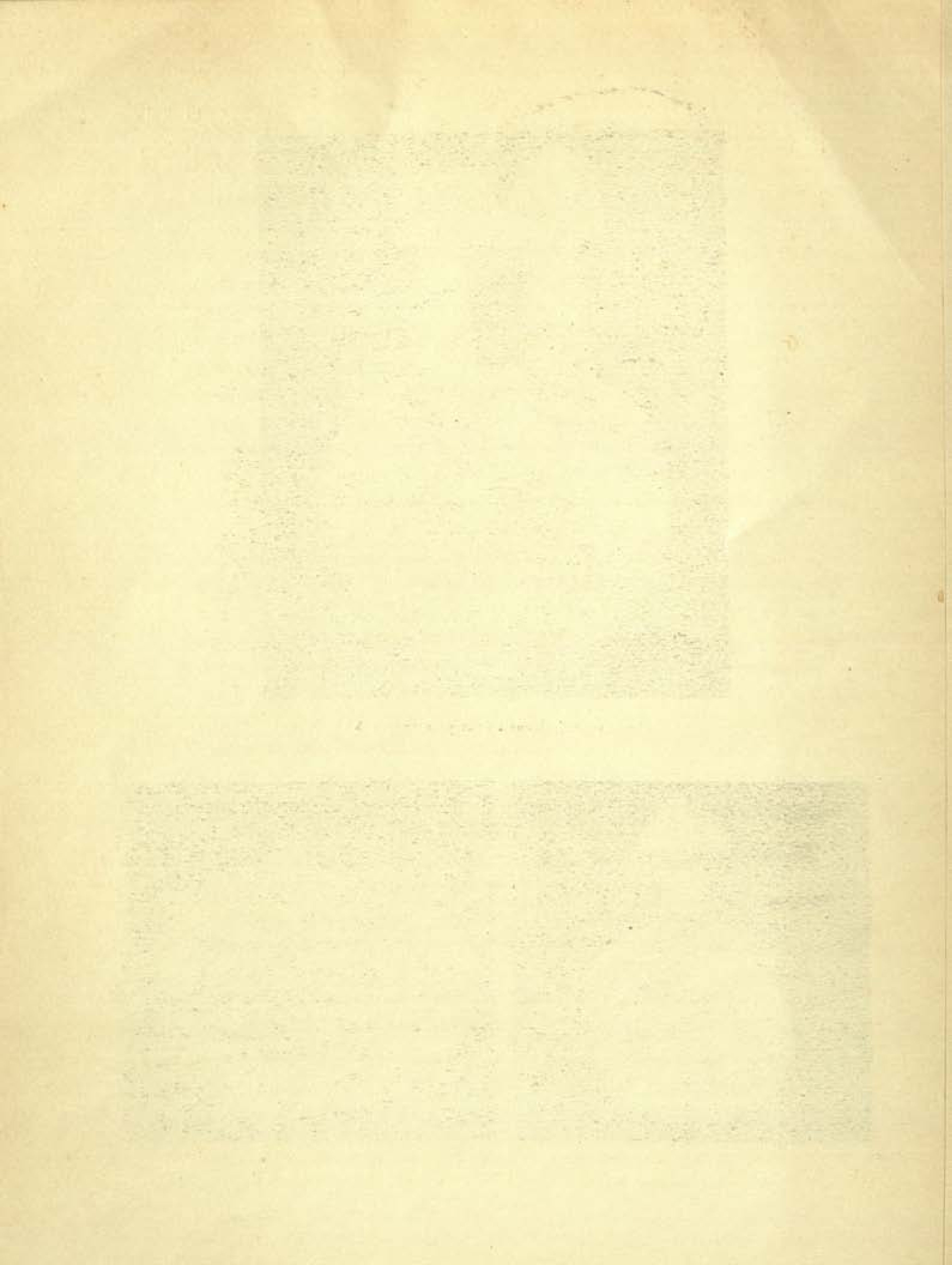
Idole cappadocienne à deux personnages (b).



Idole cappadocienne (a).



Fragment d'idole (f).



devaient porter trois appendices dont les extrémités se trouvaient également réunies.

L'intention de l'artiste est évidente ; il a prétendu représenter le cou et la tête d'un personnage. Dans certains cas (*a*, *c*, *d*), des stries horizontales sur le cou indiquent sommairement des colliers ; sur les têtes, deux cercles à point central marquent les yeux ; pas de bouche, ce qui n'est pas pour nous surprendre, car il est habituel que les artistes archaïques dessinent des visages sans bouche ; pas de nez non plus ; c'est une simplification extrême qui n'est point de règle même aux hautes époques. Nous avons donc là des représentations de personnages tout à fait simplifiées, plutôt des équivalents conventionnels que des images véritables, et compréhensibles seulement par les comparaisons qu'on peut établir avec des objets de même ordre, sinon semblables, qui sont répartis dans tout le monde ancien.

Le corps est la partie peut-être la plus conventionnelle de l'idole ; une plaque arrondie sans aucune saillie qui rappelle les bras ou les jambes, sans aucun dessin qui les fasse deviner. La face postérieure de la plaque est d'ordinaire lisse, sauf sur les plaquettes *b*, *d*, *e*, où l'artiste a voulu représenter la chevelure des personnages, par des stries en arête de poisson qui garnissent la partie postérieure de la tête et du cou ; elles vont se réunir en une large surface (*d* et *e*) simulant les cheveux épandus sur les épaules, ou bien les chevelures, simplement indiquées par un léger relief, pendent en arrière et restent distinctes ; en *b*, l'une seulement est légèrement striée sur un de ses bords.

Nous avons un point de comparaison dans des petites plaquettes datant d'environ 3000 avant notre ère, trouvées par M. F. Thureau-Dangin et le P. Dhorme à 'Ashârah [1]. Ce sont des lamelles piriformes taillées dans de la coquille d'autruche ; elles portent au sommet un trou de suspension ; au-dessous, deux trous symétriques où l'on enchâssait des yeux rapportés ; dans l'un se voit encore un fragment de nacre ; il s'agit là aussi d'idoles rudimentaires.

Par conséquent, ces idoles sont l'image tantôt d'un personnage, tantôt la réunion de deux ou de trois, un seul corps supportant alors de une à trois têtes. La face antérieure est ornée le plus souvent de bandes en croix de Saint-André chargées de stries simples (*c*, *f*), en arêtes de poissons (*b*, *c*, *d*, *e*) ou de

[1] *Cinq jours de fouilles à Ashârah : Syria*, V (1924), p. 289, et pl. LX, fig. 3.

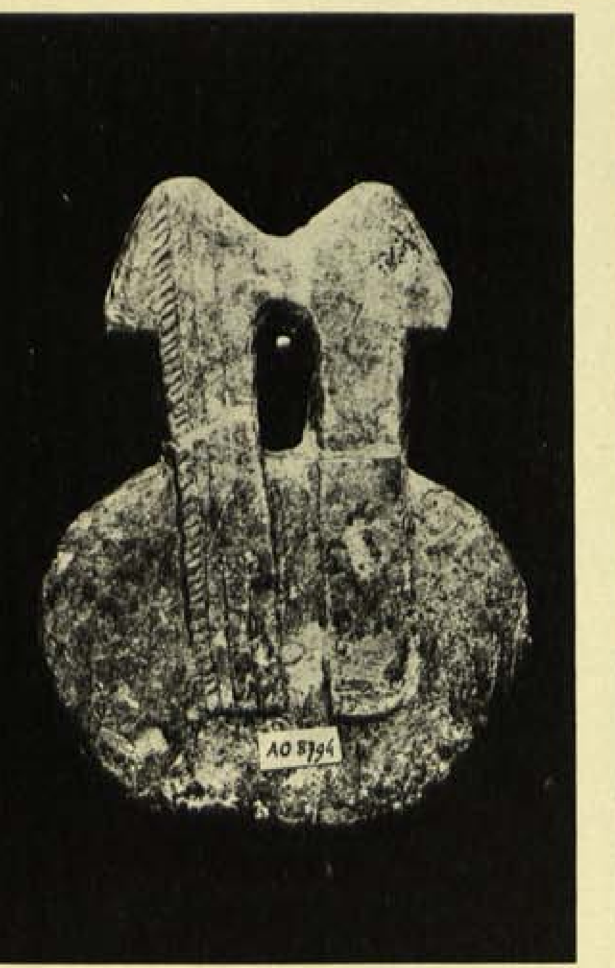
quadrillages (*a*). Une des plaques qui devait autrefois supporter deux têtes, est ornée de bandes courbes à stries transversales (*f*); sur une autre (*c*), elles entourent la naissance du cou et sont le point de départ, sur les côtés, d'autres bandes en zigzags, tandis qu'une autre partage le milieu de la plaque, dont la partie inférieure est recouverte de traits en zigzags. Sur tous nos spécimens, dans les espaces laissés vides par les zones striées, se trouvent des cercles à point central de nombre et de répartition variables. L'idole aux trois têtes (*d*), était bordée d'un ruban strié et d'une ligne circulaire de ces disques; néanmoins sur toutes les plaques, l'artiste a essayé de placer les cercles dans une symétrie relative.

Quelle date attribuerons-nous à ces images? Leur forme rudimentaire, l'incrustation noirâtre dont l'artiste a rempli les cercles à point central, ce qui est un procédé archaïque, donnent l'impression d'une haute antiquité.

Mais la persistance d'un type est naturelle lorsqu'il s'agit d'un emblème religieux, de même que la technique de l'incrustation, habituelle aux plus hautes époques, se perpétue dans la suite des temps; nous la trouvons en usage sur des vases syriens [1] qui datent de la première moitié du deuxième millénaire, pour n'en citer qu'un exemple. Je crois même que l'excès de simplification dans la forme, telle que la façon de traduire la chevelure par des stries en arête de poisson, comme on le voit pratiqué par les plus anciens artistes de Sumer (« personnage aux plumes » par exemple), ne doit pas être retenu ici comme un argument de haute antiquité; il y a convention et non incapacité de l'artiste à traduire sa pensée. Car si nous étudions la technique de ces objets nous sommes frappés du fini relatif du travail. Régularité des disques, épaisseur décroissante du centre à la périphérie, fermeté des lignes, aucune trace de maladresse dans toute l'ornementation. Et ce qui est caractéristique d'un art archaïsant plus qu'archaïque, c'est la présence de ces cercles, parfois concentriques, à point central; leur netteté indique l'emploi de l'instrument qu'on appelle la bouterolle, et dont une des formes est celle d'un tube à tige pointue centrale (l'ancien trépan chirurgical), que l'on fait mouvoir avec l'archet. Cet instrument n'est pas primitif; je ne crois cependant pas qu'on puisse, comme le fait W.-H. Ward [2], dater son passage d'Égypte en

[1] G. CONTENAU, *Mission archéologique à Sidon* (1914). Paris (Geuthner), 1921, p. 60, pl. IV.

[2] *Seal cylinders of Western Asia*, Washington, 1910, p. 9 et suiv.

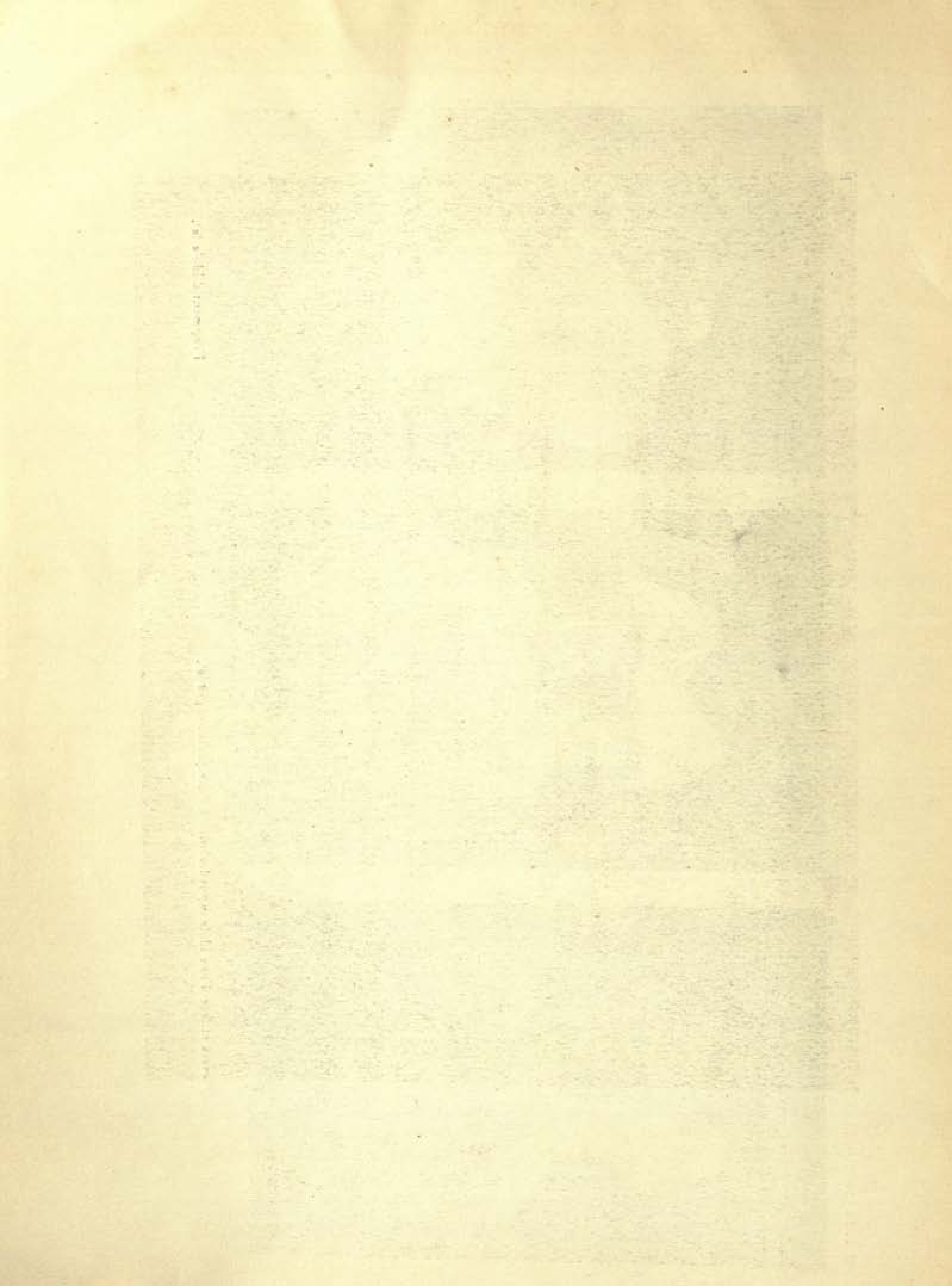


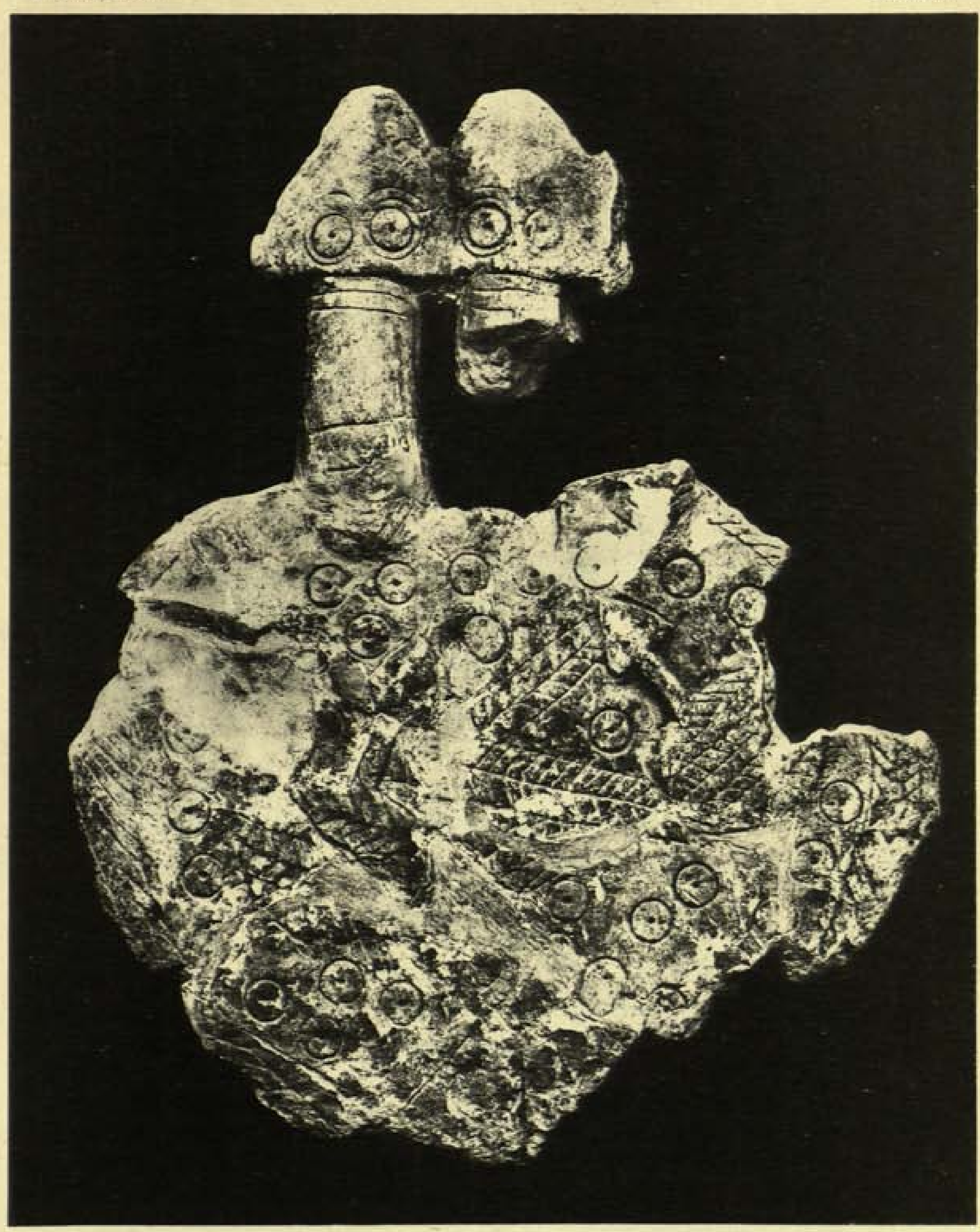


Revers et face d'une idole cappadocienne à deux personnages (c).

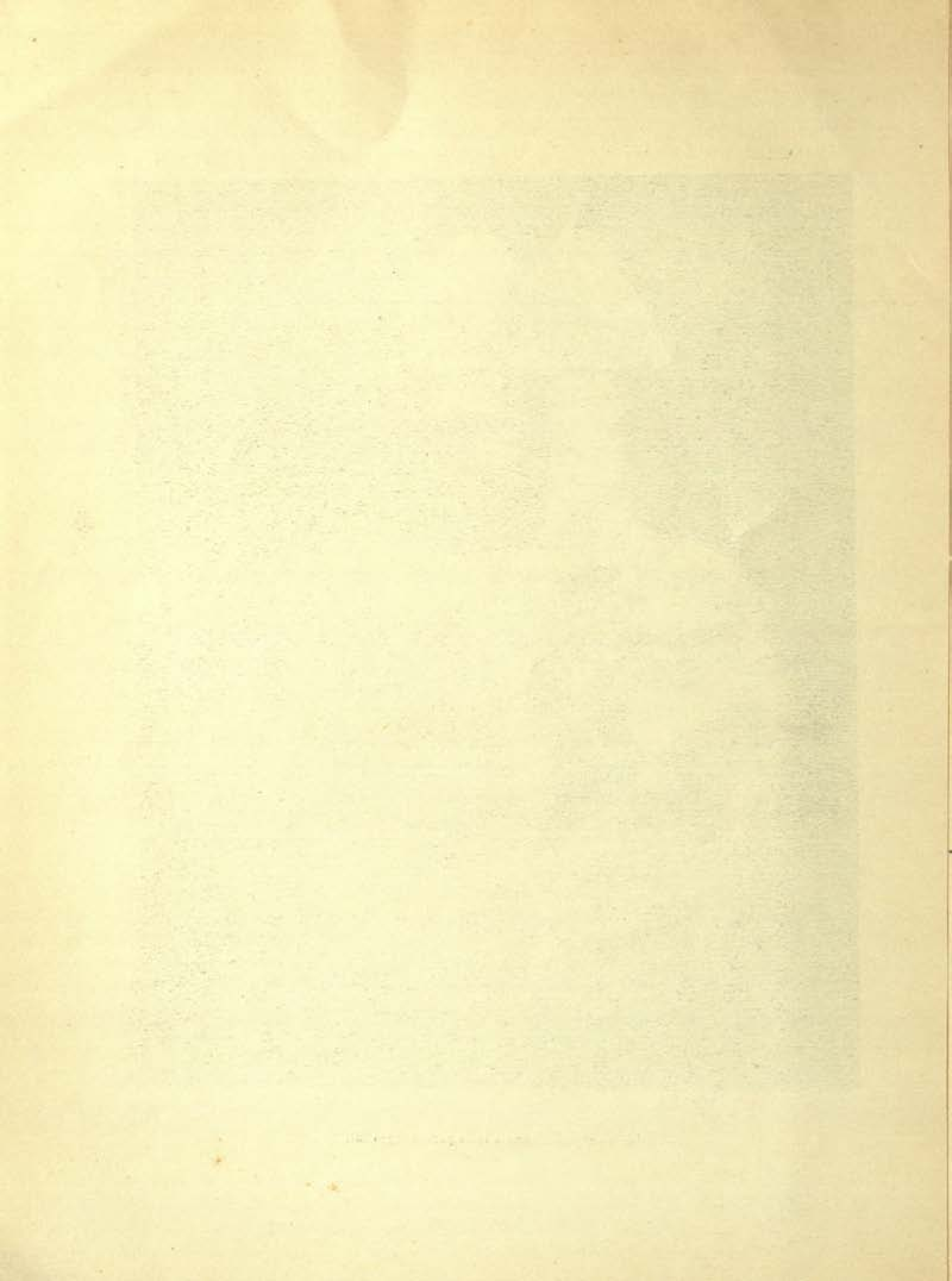


Fragment d'idole (c).





Idole cappadocienne à trois personnages (d).



Asie du milieu du second millénaire ; l'Égée et l'Asie Mineure qui lui est attachée par tant de points, connaissaient aussi ce procédé de longue date, et nous retrouvons en Élam des monuments en pierre bitumineuse du troisième millénaire qui en sont ornés !

J'adopterai donc volontiers, pour ces plaquettes de pierre, une date antérieure à celle des tablettes avec lesquelles elles ont été vendues, c'est-à-dire la première moitié du troisième millénaire avant notre ère, sans aller jusqu'à son début.

Nous avons dit que ces petits objets étaient des idoles ; quelle en est la signification ? La comparaison rend leur identification assez facile, au moins dans ses grandes lignes. Nous sommes en présence, dans la plupart des cas, de la Grande Déesse de l'Asie Mineure et de toute l'Asie Occidentale, la déesse de fécondité que nous rencontrons sous des vocables divers dès l'antiquité la plus reculée, de même que nous retrouvons son image simplifiée sous des traits constants dans toutes les parties de l'Asie Occidentale ancienne. Sur certains spécimens, le graveur suivant une convention immémoriale, n'a pas manqué de représenter le sexe féminin par un triangle décoré soit de mouchetures, soit d'un quadrillage pour bien préciser son caractère (*a*, *e*). C'est de cette façon qu'on représente la barbe sur les idoles primitives. Le triangle si apparent qui orne le milieu de la figurine à deux têtes (*b*), a la même signification (ainsi peut-être que les quadrilatères peu distincts situés à la partie inférieure des spécimens *c* et *f*).

Ici encore nous retrouvons l'application d'une vieille convention ; le sexe est souligné bien que la figurine ne soit pas nue, car les bandes quadrillées simulent les broderies d'un vêtement et je ne crois pas que sur aucune de ces figures (sauf peut-être pour *f*), on puisse interpréter les cercles à point central comme la représentation des seins, qui manquent cependant rarement sur de telles idoles ; ici ce sont des ornements et rien de plus.

Nous retrouvons ces cercles à point central sur la statue de bronze de la reine d'Élam Napir-Asu (vers 1500 avant J.-C.). Le corsage ajusté de la reine en est criblé ; ils y jouent le rôle de notre moderne « pailleté ».

Mais une de nos figures présente un détail accessoire qui confirme notre interprétation. Sur le spécimen *d*, se trouvent gravées, inclinées un peu sur le côté, de petites images réduites de nos idoles : cercle orné de bandes striées,

surmonté d'un appendice terminé en triangle ; et nous avons ainsi un memento de la déesse à l'enfant, variante du type classique en Asie Occidentale. Ajoutons que cette Grande Déesse se présente tantôt nue [1], tantôt vêtue [2], mais avec le caractère constant de déesse de fécondité et de fertilité, de déesse nourricière.

Et voici, je crois, pourquoi il n'était pas indifférent de noter la trouvaille de ces idoles dans un milieu qui n'était pas sémitique, mais au contraire,

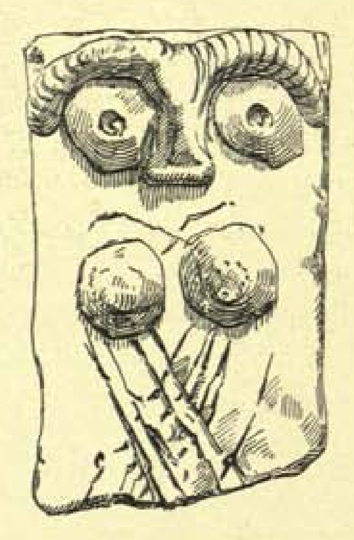


Fig. 2. — Idole susienne.

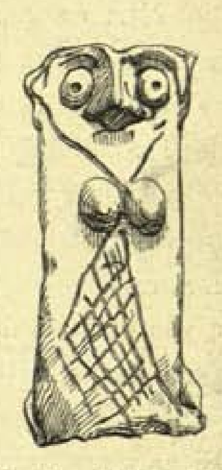


Fig. 3. — Idole susienne.

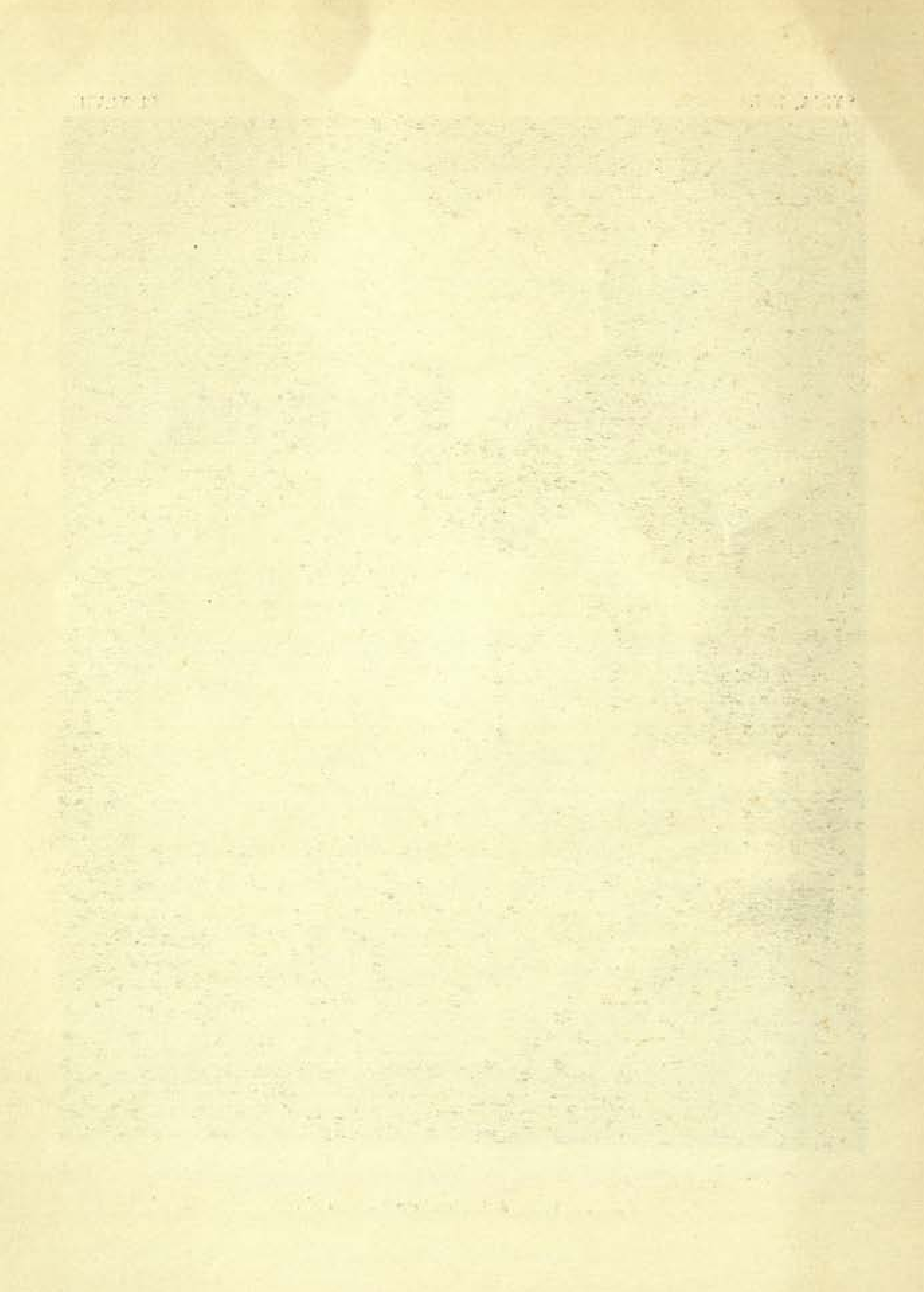
foncièrement asianique ; c'est que des idoles en plaquette de la déesse de la fécondité ont été recueillies pour la période la plus ancienne, soit en Élam, à l'extrême droite des peuples qui habitaient l'Asie Occidentale avant l'hégémonie sémitique, soit chez les Égéens, à l'extrême gauche des Asianiques avec lesquels ils ont tant de points de contact. La seule différence est que, dans ces deux régions, l'idole est volontiers rectangulaire ; tantôt elle se termine à son sommet par une tête rudimentaire, tantôt un visage schématique composé de deux yeux en pastillage et d'une pinçure de l'argile qui figure le nez, est dessiné au sommet du rectangle ; l'idole est en outre ornée, à Suse par exemple, des mêmes bandes placées en baudrier (fig. 2 et 3). Rien d'étonnant en définitive, à ces similitudes, si l'on songe que les populations primi-

(1) G. Contenau, *La Déesse nue babylonienne*, P. (Geuthner), 1914.

(2) Dans la procession de Iasili-Kaïa O. Weber, *L'Art hittite*, P. (Crès), pl. XX, 13.



Revers de l'idole de la planche précédente (d).



tives de l'Asie Occidentale ont participé, à l'origine, à une civilisation commune dont le type le plus achevé fut la civilisation sumérienne.

Je crois donc que s'il est loisible d'admettre qu'idoles et tablettes proviennent du Kül-Tépé, aucun rapport ne doit être établi pour cela entre les unes et les autres; les tablettes sont à rattacher à la colonie sémitique, tandis que les idoles sont vraisemblablement attribuables à la couche asianique de la population.



Fig. 4. — Idole cappadocienne (restitution).

Il nous reste à rendre compte d'une autre particularité de nos idoles, la présence de plusieurs têtes sur le même corps. Ce que nous connaissons de la religion de l'Asie Mineure viendra nous y aider. Nous savons le rôle qu'y jouait le « couple divin », le Grand Dieu et la Grande Déesse, sans l'union desquels il ne pouvait y avoir vie et reproduction sur la terre. Pour la seconde moitié du deuxième millénaire, nous en avons un témoignage dans le mariage mystique du Grand Dieu et de la Grande Déesse, sculpté sur les rochers de Iasili-Kaïa. Quand l'idole est à une tête, elle représente d'ordinaire la déesse (*a*) ; quand elle est à deux têtes, sans doute le dieu et la déesse (*b*, *c*) ; dans ce dernier cas, l'attribut de la déesse est cependant prépondérant. Mais quand l'idole porte trois têtes (*d* et *e*) ? Ici notre explication sera en défaut ; nous connaissons auprès du couple divin d'Asie Mineure, le dieu fils (représenté lui aussi à Iasili-Kaïa), et la représentation de cette triade serait toute naturelle; mais il ne s'agit point de cela; la représentation de deux enfants penchés, dans l'attitude d'enfants qu'on allaite, nous avertit que nous sommes en présence d'un dieu et de deux déesses (fig. 4) ; le triangle simulant le sexe (*e*), affirme encore la prépondérance de la divinité féminine dans cet assemblage de trois dieux. S'agit-il d'une seule déesse, figurée dédoublée en

quelque sorte, de chaque côté du dieu, sous les deux aspects de déesse de fertilité (on lui donne d'ordinaire les traits d'une femme vêtue d'une longue robe), et de déesse de fécondité (l'artiste alors la montre à demi dévêtue)? Ou bien s'agit-il d'une simple répétition décorative pour assurer la symétrie du motif, comme Gilgamesh nous est représenté lorsqu'il abreuve le taureau céleste sur le cylindre dédié à Sharkalisharri [1]? C'est un point que nous ne pouvons préciser.

Mais cette particularité qui consiste à résumer, pour ainsi dire, plusieurs divinités en une seule, se retrouve dans des bronzes beaucoup moins anciens qui proviennent de Syrie et sont conservés au Musée du Louvre. Ils sont traités dans le style fruste et un peu grossier particulier à toute une classe de bronzes de cette région (pl. XLVIII). L'un figure le dieu les bras étendus, enlaçant la déesse qui, elle, passe son bras autour de la taille de son époux. (Nous avons un bel exemple de cette attitude dans un fragment de double statuette de l'époque d'Agadé qui est au Louvre [2].) Or l'intérêt de ce petit bronze provient de l'attitude de la déesse qui semble greffée sur la jambe droite du dieu. Un autre bronze est constitué par l'assemblage de quatre divinités rudimentaires et de taille décroissante dans la même attitude (le bras droit de chacun des personnages est placé derrière l'épaule du précédent, tandis que le bras gauche réduit à un moignon se dirige vers le spectateur). Or, tous quatre sont réunis par leur extrémité inférieure, fondus en un seul; l'artiste les a même serrés à ce niveau d'un lien de bronze, comme on assemble les fleurs d'une gerbe. Quelle que soit la signification de ce motif, il me paraît à rapprocher des idoles cappadociennes du Louvre.

Dr G. Contenau.

[1] *Catalogue de la Collection De Clercq. Cylindres orientaux*, pl. V, n° 46.

[2] G. Contenau, *Musée du Louvre, Antiquités orientales*, Paris (Morancé), I, 1927, pl. 14-15.



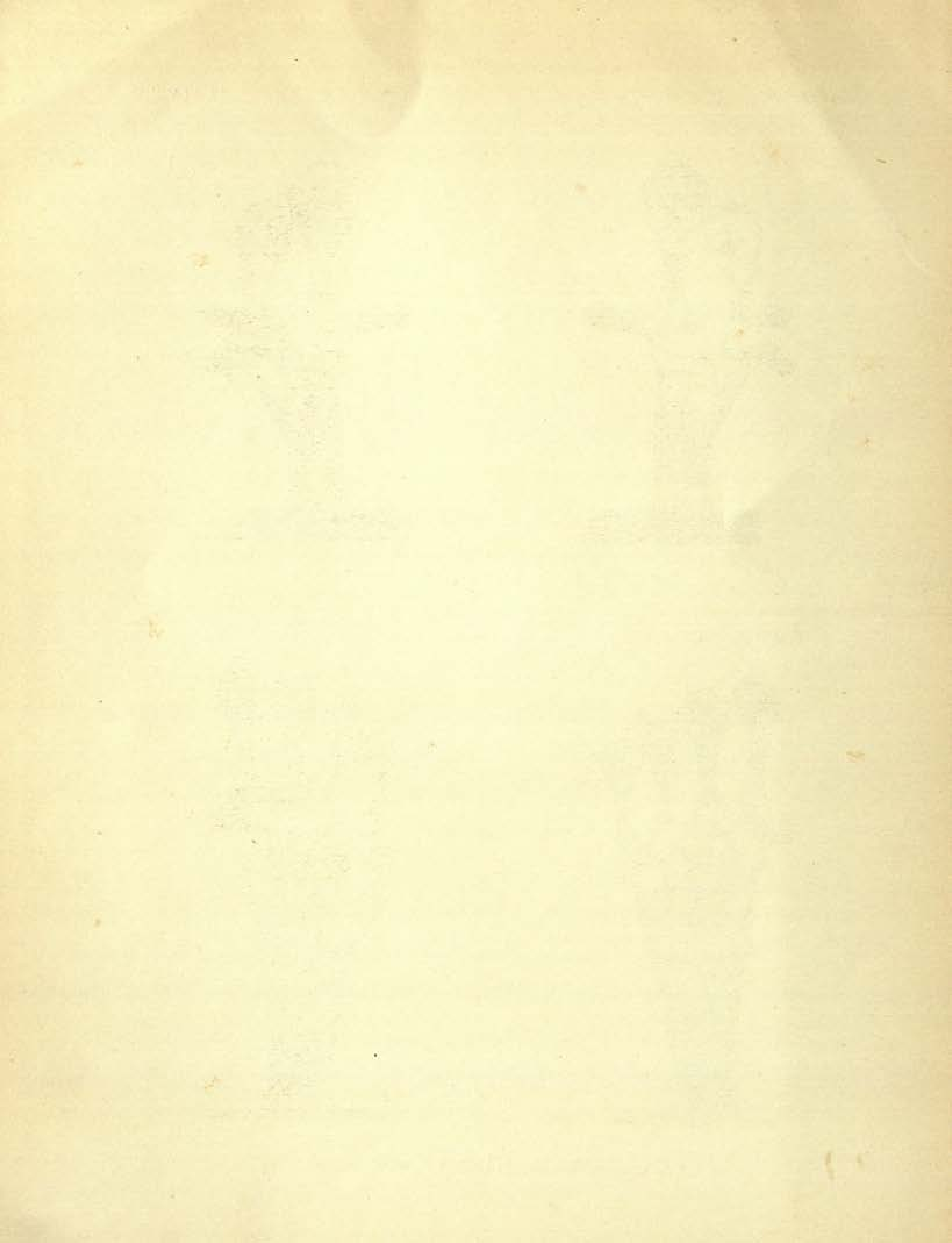


Face et revers d'une idole en bronze à deux personnages.





Face et revers d'une idole en bronze à quatre personnages.



FOUILLES DE L'ÉCOLE ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE DE JÉRUSALEM
EFFECTUÉES A NEIRAB DU 24 SEPTEMBRE AU 5 NOVEMBRE 1926

PAR

Les PP. B. CARRIÈRE et A. BARROIS.

(2^e^ *article*.)

CATALOGUE

Les sarcophages et la grosse poterie ne figurent pas dans ce catalogue. Ils ont été étudiés dans l'exposé des fouilles, au fur et à mesure de leur découverte. La figure 1 a donné à même échelle les principaux types de jarres.

Les objets trouvés au cours des fouilles sont étudiés dans l'ordre suivant :

1° Figurines en terre cuite.

2° Menue poterie et lampes.

3° Objets en métal.

4° Cachets.

5° Objets en basalte.

On a adopté une numérotation continue, sans distinction de séries.

I. — Figurines en terre cuite.

Trouvées à deux étages nettement distincts : les figurines exhumées des couches inférieures du tell, d'une terre généralement assez grossière, sont décorées le plus souvent de bourrelets et de pastilles appliquées. Malgré la monotonie de cette technique, la diversité des types est assez grande. Certaines pièces portent nettement l'empreinte de la civilisation hittite, qui semble avoir joué dans l'histoire primitive du tell de Neirab un rôle prépondérant. Quelques-unes des ces figurines ont été trouvées exceptionnellement à des niveaux supérieurs.

1. Personnage coiffé d'un bonnet pointu ; les yeux sont représentés par deux pastilles aplaties. Terre blanchâtre ; hauteur 4 cm. 5. Une pièce sem-

blable a été trouvée à Kara Euyuk (Cf. E. Chantre, *Mission en Cappadoce*, pl. XIX, 2). Pl. XLIX.

2. Tète ronde, les traits du visage sont à peine indiqués. Terre jaune ; hauteur 3 cm. 5. Fig. 10.

3 et 4. Personnages barbus ; yeux pastillés ; le nº 4 est représenté avec de longs cheveux. Le corps est très fruste. Terre blanchâtre ; hauteur 8 et 7 cm. Pl. XLIX.

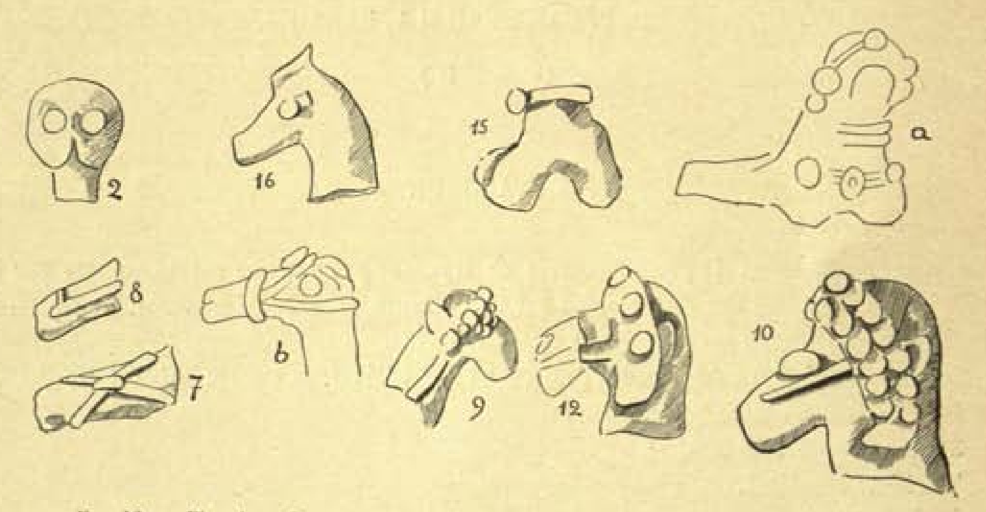


Fig. 10. — Figurines de terre cuite à décor pastillé. (*Les numéros renvoient au texte. a, sphinx de Djérablous ; b, figurine de Kara Euyuk*, d'après Chantre, *Op. cit.*)

5 et 6. Personnages barbus analogues aux précédents ; baudriers et boutons appliqués. Terre blanchâtre ; hauteur 5 et 7 cm. Pl. XLIX.

7 et 8. Fragments de têtes de chevaux montrant le harnachement de tête et le mors. Terre blanchâtre ; longueur 5 cm. 5 et 3 cm. 5. Ces deux pièces, très détériorées, auraient pu nous intriguer longtemps si nous n'avions trouvé de bonnes analogies dans les figurines provenant du tell de Kara Euyuk (*Mission en Cappadoce*, pl. XVII, 4 et 5). Fig. 10.

9, 10, 11, 12, 13, 14, pour la plupart en terre rougeâtre, et dont les dimensions varient entre 4 et 7 cm. ; elles peuvent représenter aussi différentes pièces de harnachement. Pl. XLIX et fig. 10.

15. Poitrail de sphinx ; terre rose ; un grand nombre de pièces semblables ont été trouvées à Djerablous. Fig 10.

16. Encolure de cheval ; yeux pastillés. Terre grise ; longueur 6 cm. Fig. 10.

REVUE

DES

ÉTUDES ISLAMIQUES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE L. MASSIGNON

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

ANNÉE 1927

---

4 fascicules de 150 à 200 pages chaque.
format in-4° couronne (22,5 × 18,5).
Prix de l'abonnement : France, 80 fr. — Étranger, 100 fr.

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
13, rue Jacob, 13
—
1927

L'examen attentif des faits sociaux musulmans, notamment après établissement des deux premières éditions de l'*ANNUAIRE DU MONDE MUSULMAN*, dont la troisième édition est en préparation, a conduit son directeur à fonder la présente revue en lui donnant pour triple objet :

1° De modeler sa *bibliographie* périodique d'islamologie sur le type des « abstracts », qui rendent tant de services aux physiciens et biologistes, c'est-à-dire de donner avant tout dans les notices, après sommaire très concis des chapitres, le résumé précis des résultats nouveaux, l'état exact d'avancement atteint par la recherche scientifique.

2° De fournir par intervalles un tableau des progrès des études islamiques dans les divers pays européens, — et de la connaissance de l'Occident chez les musulmans.

3° De publier des mémoires originaux d'islamisants européens et d'accueillir également des études de savants musulmans, portant sur des questions qu'elle proposera en enquête, notamment l'organisation du travail, les réformes pédagogiques, le statut juridique féminin et familial.

Le système de transcription des mots orientaux sera technique en cas de nécessité.

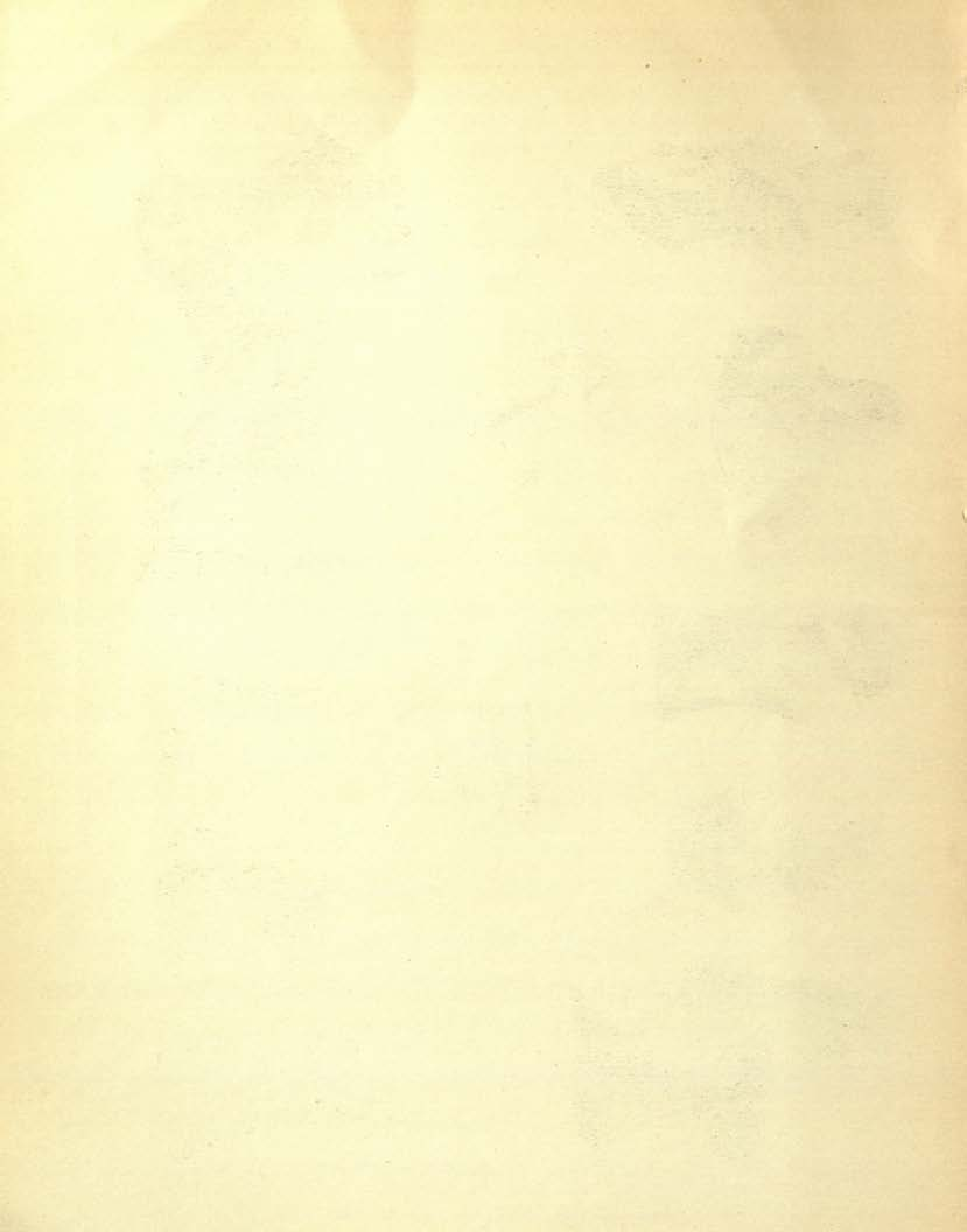
La R. E. I. donnera, chaque année, quatre CAHIERS documentaires de 150 à 200 pages.

3 1 4 5 6

21 19

11 17 18 20

Fouilles de Neirab. Figurines de terre cuite à décor appliqué.



17 et 18. Animaux très grossièrement modelés; probablement des chiens. Terre grise; hauteur 6 et 7 cm. Pl. XLIX.

19. Petit bélier ; l'artiste a figuré la poche de graisse de la queue. Terre grise; longueur 3 cm. 5. Pl. XLIX.

20. Lion ; la gueule ouverte semble rugir; la langue et la crinière sont formées de petits bourrelets appliqués. Les mouchetures du poil ont été faites à l'emporte-pièce, la queue repliée passe entre les pattes de derrière et vient battre le flanc droit de l'animal. — Beau specimen de céramique hittite moyenne. — Terre rouge ; longueur 13 cm. Fig. 11 et pl. XLIX.

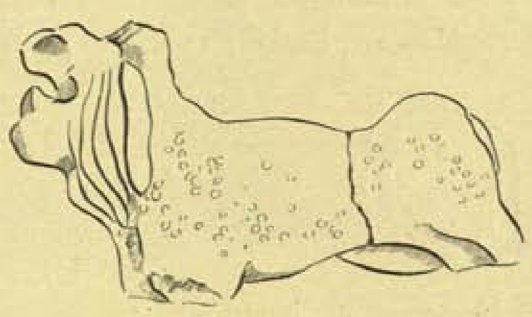


Fig. 11. — Lion de terre cuite (n° 20).

21. Col de vase à décor pastillé représentant une tête humaine : deux rangs de pastilles forment la coiffure, d'où s'échappent deux boucles de cheveux qui masquent les oreilles. Terre rose ; hauteur 5 cm. 5, diamètre 5 cm. 5. Pl. XLIX.

Toutes les figurines dont la description suit ont été trouvées, *sans exception*, dans les couches supérieures du tell, à des niveaux variant le plus souvent entre 8 m. 50 et 6 m. La facture est plus soignée que celle des pièces précédemment énumérées ; par contre, la diversité des types s'est considérablement réduite. On semble s'être borné à travailler sur trois thèmes stéréotypés :

Premier thème. — Figurines représentant une femme vêtue.

Toutes ces pièces ont été trouvées décapitées.

22. Brisée au-dessus des genoux. Terre rouge ; relief très accentué ; longueur 9 cm. 5. Le cou est orné d'un collier à deux rangées de perles ; le bras droit tombe le long du corps ; le bras gauche est replié à angle droit, et la main tient sur la poitrine, entre les seins, une sorte de fleur de lys malheureusement brisée. Un péplos, orné d'un quadrillage en creux, est jeté sur les épaules et couvre les bras, laissant la poitrine à découvert. Traces de couleur rouge. La partie inférieure du corps est vêtue d'une tunique à plis verticaux. Cette pièce qui semble être un produit de l'art chypriote (VIII^e^-VI^e^ s.), a été

abondamment reproduite par les artistes locaux. Des exemplaires de même type ont été trouvés à Tell Neby Mend (Cf. *Syria,* t. III, p. 103). Pl. L.

23. Plus élancée que la précédente, mais d'un modelé beaucoup moins souple. Les pieds sont visibles sous la tunique ; l'extrémité de deux boucles de cheveux apparait au-dessus de l'épaule droite. Peinture rouge appliquée en bandes horizontales, principalement sur le fond et sur les plis de la tunique. Terre blanche ; hauteur 13 cm. 5. Pl. L.

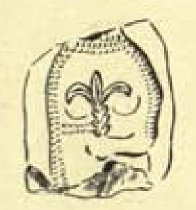


Fig. 12. — Fragment n° 26.

24. Mêmes observations que pour le n° 23.

25. L'ornement du péplos est figuré par un simple pointillé. La fleur est très apparente, Traces de peinture rouge. Terre rouge ; hauteur 8 cm. 5. Pl. L.

26. Fragment. Le détail de la fleur est très visible. Terre jaune. Fig. 12.

27, 28, 29. Fragments divers.

30. Variante du type précédent. La femme est dévêtue jusqu'à la ceinture et soutient ses seins. — Peinte par bandes horizontales. Terre rouge ; hauteur 10 cm. 5. Pl. L.

Deuxième thème. — Figurines représentant une femme nue se pressant les seins.

Ce sont de beaucoup les plus abondantes. Elles semblent être le produit d'un art local qui combine des éléments proprement syriens avec des éléments occidentaux et mésopotamiens ; quelques-unes semblent même avoir subi des influences égyptiennes. Les variantes les plus notables de ce type portent sur la coiffure ; malheureusement beaucoup de ces figurines sont mutilées. On peut dans l'ensemble les dater du VIIe-VIe siècle.

31. Coiffure à étages. Le cheveux ramenés en arrière sont maintenus sur le front par des bandeaux. Deux torsades rectilignes encadrent le visage, assez finement modelé : collier à trois rangs de perles ; hanches peu développées ; les poils du pubis sont indiqués par de petits grains disposés en triangle. Terre rose ; hauteur 12 cm, Pl. LI.

32. Coiffure de même type, mais plus simple ; les cheveux bouffent de chaque côté du visage ; le collier est figuré par un bourrelet continu ; le nom-


41


25

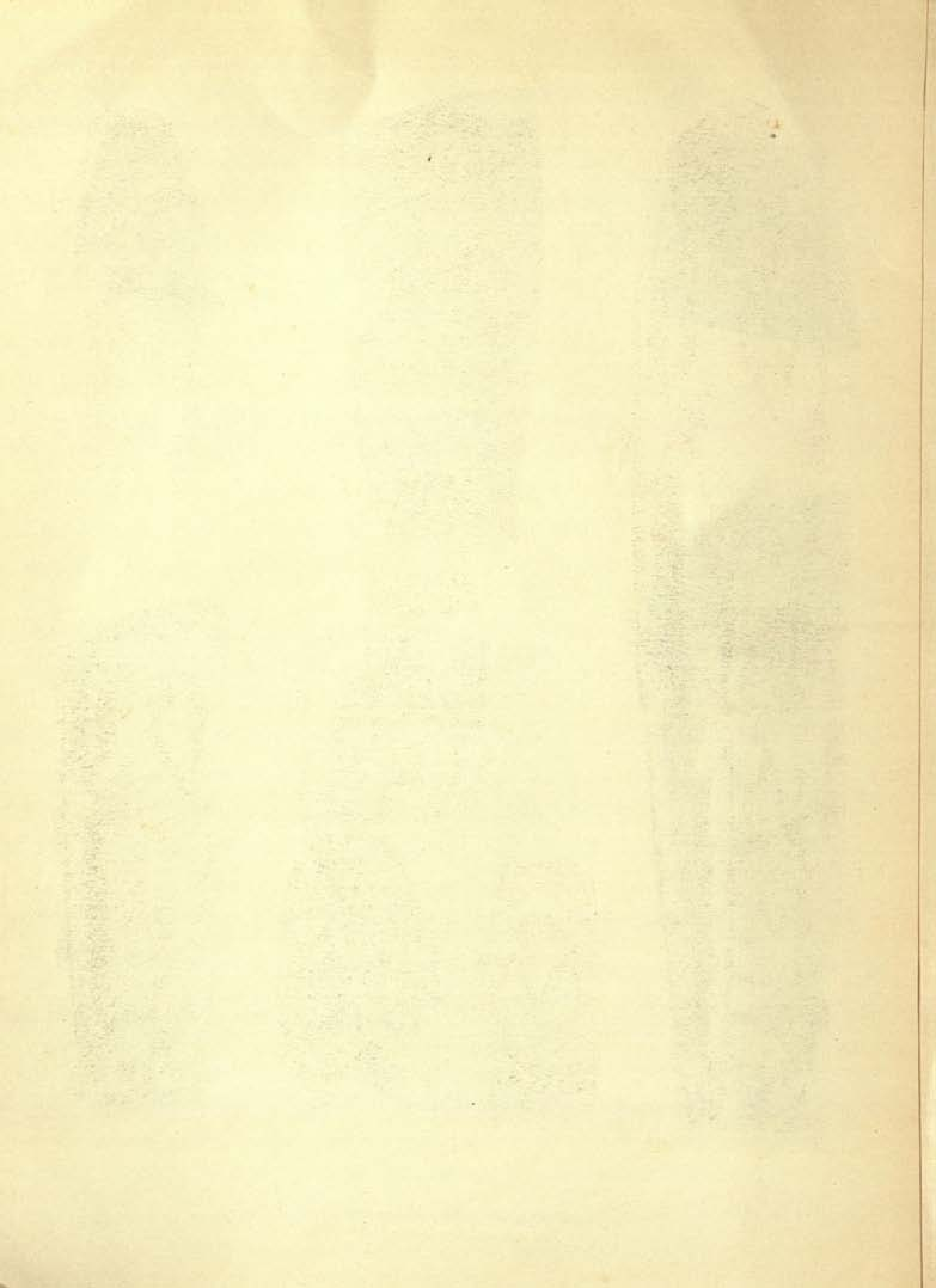

42


23


22


30

Fouilles de Neirab. Figurines de terre cuite
représentant une femme vêtue.



32

35

31

33

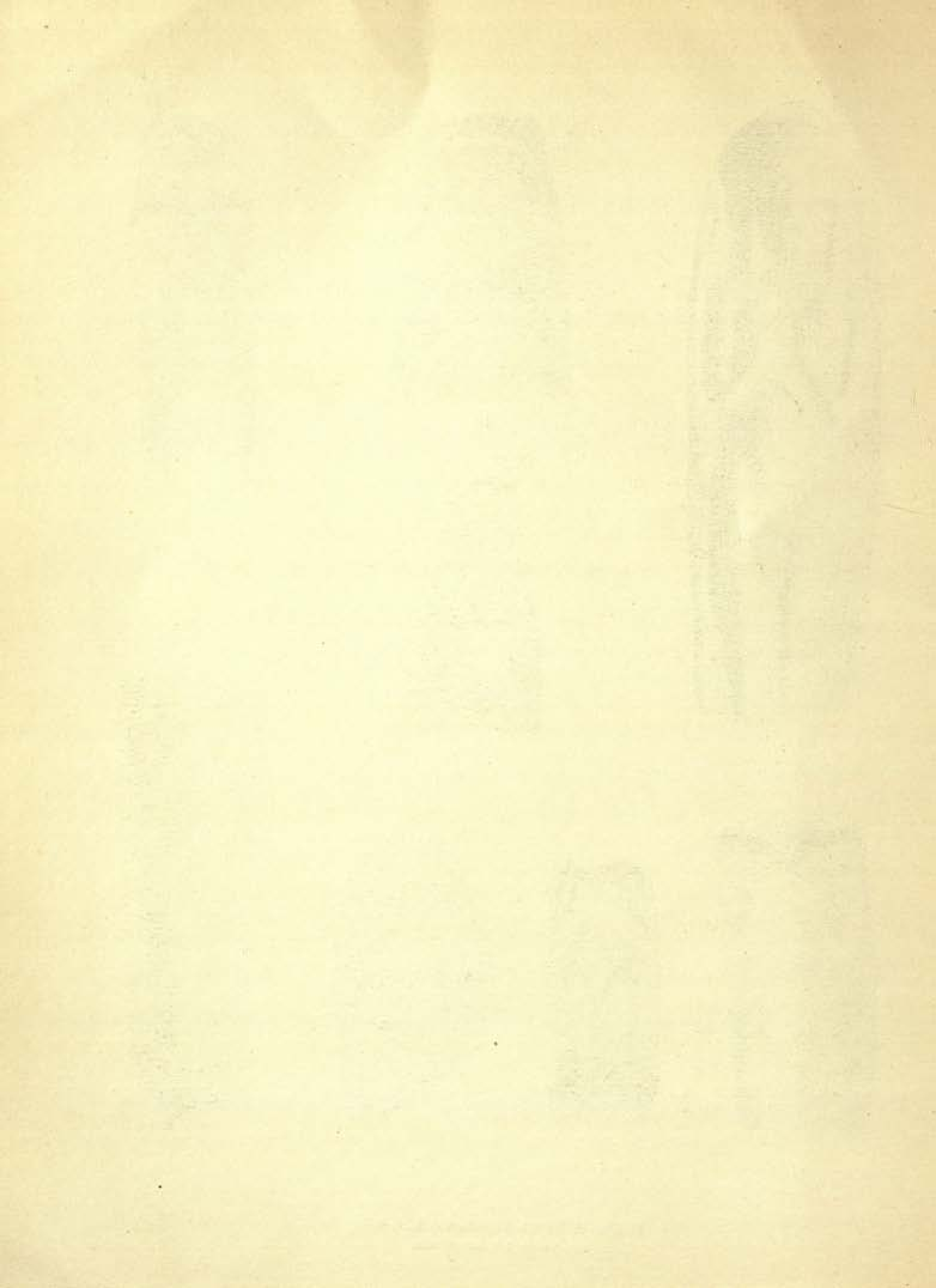
37

39

34

36

Fouilles de Neirab. Figurines de terre cuite
représentant la déesse nue.



bril est à peine visible. Terre jaunâtre; l'envers est enduit d'une teinture rouge; hauteur 5 cm. Pl. LI.

33 et 34. Coiffure composée de plusieurs torsades juxtaposées. Collier double. Terre grise; hauteur 6 cm. et 7 cm. Pl. LI.

35. Coiffure égyptienne; collier volumineux; nombril très apparent; le sexe est indiqué par trois saillies en triangle. Terre grise, traces de peinture le long des cuisses; longueur 8 cm. 5. Pl. LI.

36, 37 et 38. Décapitées. Le pubis est représenté comme aux n° 31 et 32. Terre jaunâtre, traces de peinture rouge irrégulières (36-37) ou par bandes (38); longueur 9 cm. 5; 6 cm.; 5 cm. 5. Pl. LI.

39 et 40. Également mutilées. Le pubis n'est pas indiqué; hanches et cuisses saillantes; collier (39); anneaux aux poignets et aux chevilles (40). Terre jaune sans traces de peinture; longueur 6 cm. 5 et 5 cm. 5. Pl. LI.

41. Tête coiffée d'une couronne tourelée; deux torsades encadrent le visage. Terre jaune pâle, traces de peinture à peine visibles; hauteur 4 cm. Pl. L.

42. Petite tête ronde, les cheveux tombent naturellement de chaque côté du visage sans être nattés. Terre blanchâtre; hauteur 3 cm. 5. Pl. L.

Troisième thème. — Cavaliers et écuyères.

Ces figurines, qui sont vraisemblablement le produit d'un art local traversé d'influences orientales, nous amènent à l'époque perse. Des pièces toutes semblables ont été trouvées en divers points du territoire syrien, en particulier aux environs de Homs. — Cf. *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, VII, p. 173 ss.; *Syria*, t. III, pl. XVI.

43 et 44. Cavaliers barbus coiffés d'un bonnet replié sur le côté. La monture est rudimentaire : la tête semble sortir de la poitrine du cavalier, les jambes sont à peine séparées; par contre, la queue est scrupuleusement représentée. Terre rouge; hauteur 10 cm. et 10 cm. 5. Pl. LII.

45. Ecuyère; la monture (peut-être un chameau ?) porte une sorte de bât; la femme, dont la tête semble couverte d'un voile, tient deux enfants dans ses bras. Terre rougeâtre; hauteur 9 cm. 5. Pl. LII.

46, 47, 48, 49, 50. Fragments de montures.

A cet art se rattachent également :

51. Homme assis coiffé d'un bonnet analogue à celui des cavaliers. Terre rougeâtre ; hauteur 9 cm. 5. Pl. LII.

52, 53 et 54. Bustes d'hommes barbus. Le bonnet du n° 53 est très orné ; terre grise ; hauteur 6 cm. 5 ; 6 cm ; 4 cm. 5. Pl. LII.


Fig. 13. — Terre cuite hellénistique (n° 55).

Deux figurines d'une facture toute différente ont été trouvées dans les couches supérieures du tell. L'une d'elles (n° 55) rappelle tout à fait les terres cuites de Myrina ; c'est une tête de femme, d'un modelé assez flou, mais dont le visage garde un reflet de la beauté classique. Les cheveux, surmontés d'une coiffure ronde, sont partagés en bandeaux. Terre rose ; hauteur 8 cm. ; on ne peut pas dire, même en étant très indulgent, que les efforts faits par les artistes locaux pour imiter ce joli modèle un peu maniéré, aient été couronnés de succès (n^{os} 56 et 57). Pl. LII et fig. 13.

L'influence occidentale n'est pas moins sensible dans la tête du guerrier casqué (n° 58). Terre blanche ; hauteur 8 cm. 5. Pl. LII.

Le n° 59 doit être classé à part. C'est un trône sur lequel siégeait un personnage vêtu d'une longue robe à franges ; malheureusement la partie supérieure du corps manque. Hauteur 5 cm. 5. Pl. LII.

II. — **Menue poterie**.

Ne figurent pas ici les objets trouvés dans le voisinage immédiat de grosses jarres ou en relation avec les tombes. Ils ont été précédemment étudiés. De même nous ne reviendrons point sur les albâtres trouvés dans la tombe double (tranchée CH). Pl. LIII. La plupart des tessons épars dans les couches supérieures du tell proviennent le plus souvent de modèles importés.

60. Débris de poterie en terre grise et poreuse décorés de bandeaux peints ; fabrication locale influencée par la céramique chypriote. Fig. 14.

61. Col de vase sphérique. Terre lissée à engobe rouge. Bandeaux concentriques noirs. Fig. 14.

62. Petit fragment de poterie en terre lissée ; on distingue en noir sur

43

45

44

53

51

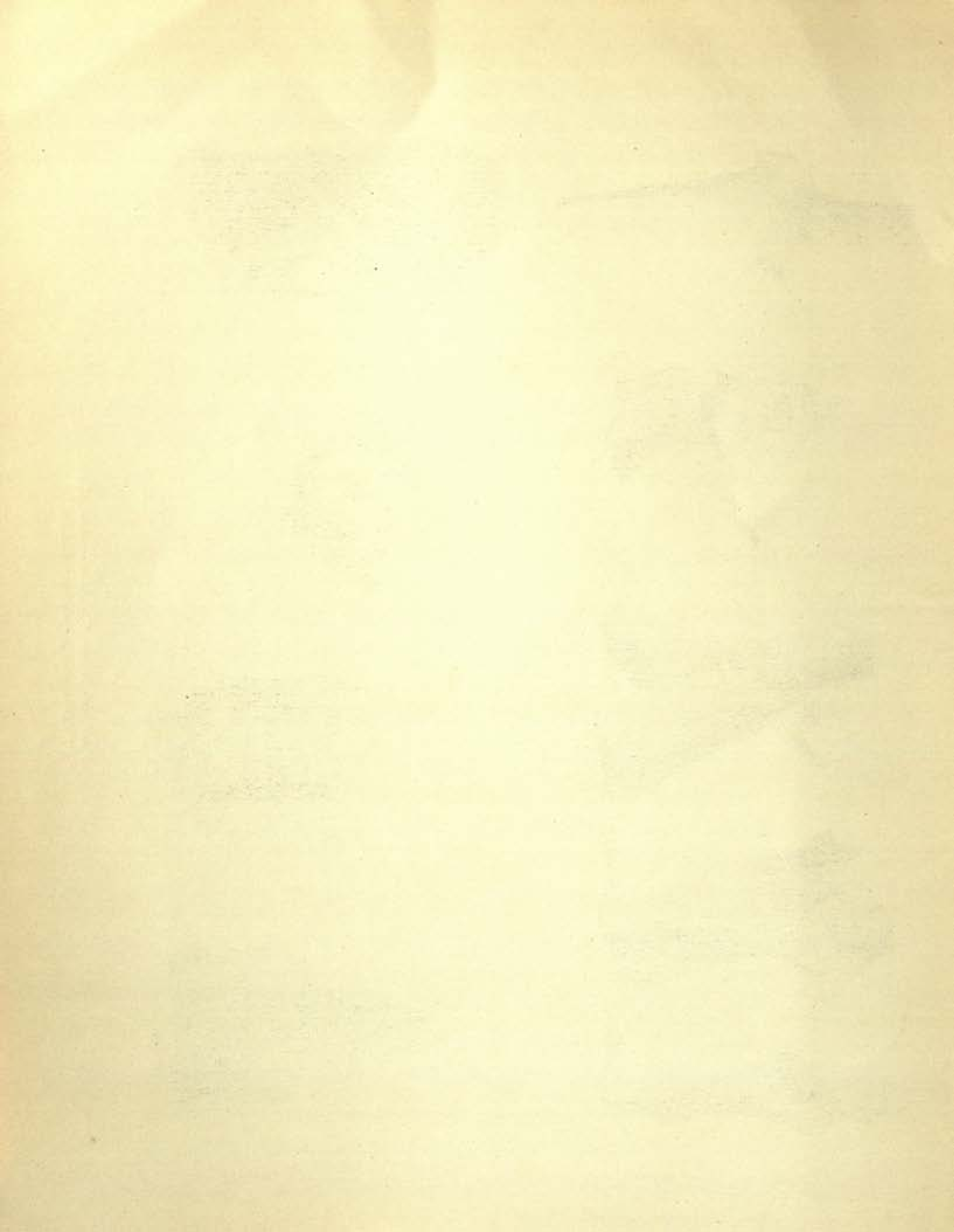
52

59

55

58

Fouilles de Neirab. Figurines en terre cuite
des époques perse et hellénistique.



fond rouge le pied d'un personnage et un animal qui pourrait être un dauphin ; cercles concentriques rouge foncé ; très mutilé. Fig. 14.

63. Pied de lécythe en terre vernissée noire à décors rouges.

64. Cratère en terre samienne trouvé dans le puits 3. Hauteur 12 cm. Pl. LIII.

65. Tessons divers ; ce sont pour la plupart des fonds de plats ou d'assiettes.

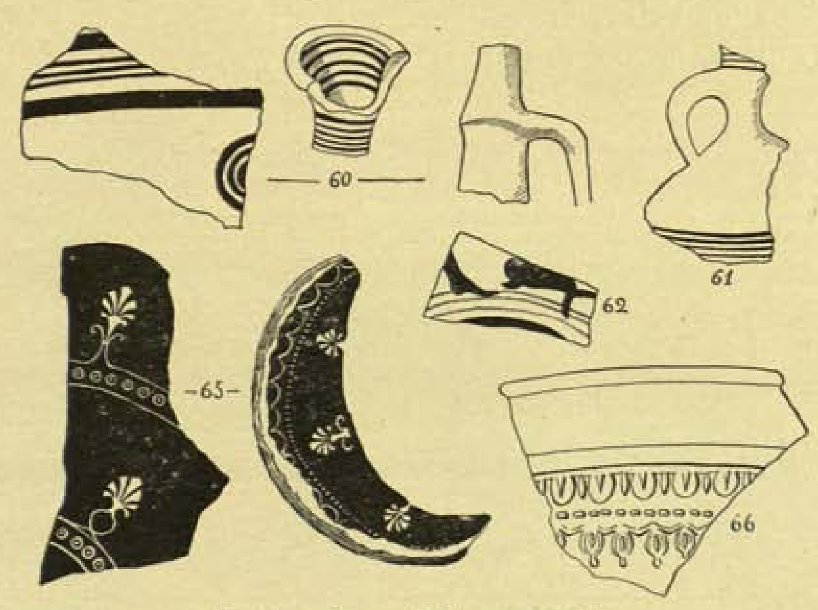


Fig. 14. — Fragments de menue poterie.

Terre vernissée noire à bandeaux rouges ; décor imprimé à palmettes ; IVe siècle. Fig. 14.

66. Bord de vase en terre vernissée rouge brun ; poterie sigillée gréco-romaine. Fig. 14.

67. Débris de lampes en terre vernissée noire à filets rouges ; proviennent pour la plupart des environs du sarcophage 1.

68, 69, 70, 71. Lampes hellénistiques. Les trois dernières ont été trouvées à la surface du puits 3. On remarquera la gracieuse amphore qui décore le bec du n° 70. Pl. LIII.

III. — Objets en métal.

Trouvés dans les couches moyennes et supérieures du tell. On n'a rencontré à l'étage inférieur que des débris méconnaissables.

Armes et instruments.

72, 73 (cf. fig. 15 I et J), 74, 75, 76 et 77. Flèches en bronze, triangulaires et à douille ; longueur moyenne 3 cm. 5.

78. Pointe de lance en bronze. Fig. 15, K. Longueur 10 cm. 5.

79. Lame de bronze ; longueur 7 cm. 5.

80. Débris de miroir en bronze.

81. Aiguille de bronze. Fig. 15, H. Longueur 6 cm.

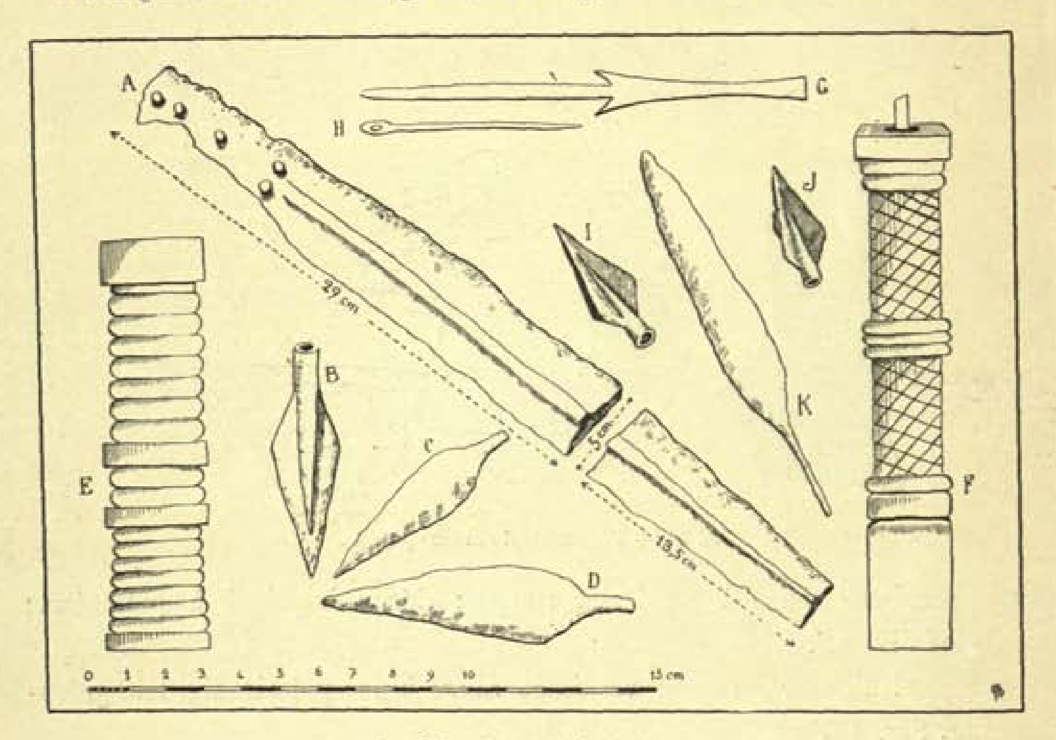


Fig. 15. — Armes et instruments.

82. Instrument de bronze. Fig. 15, G. Longueur 12 cm.

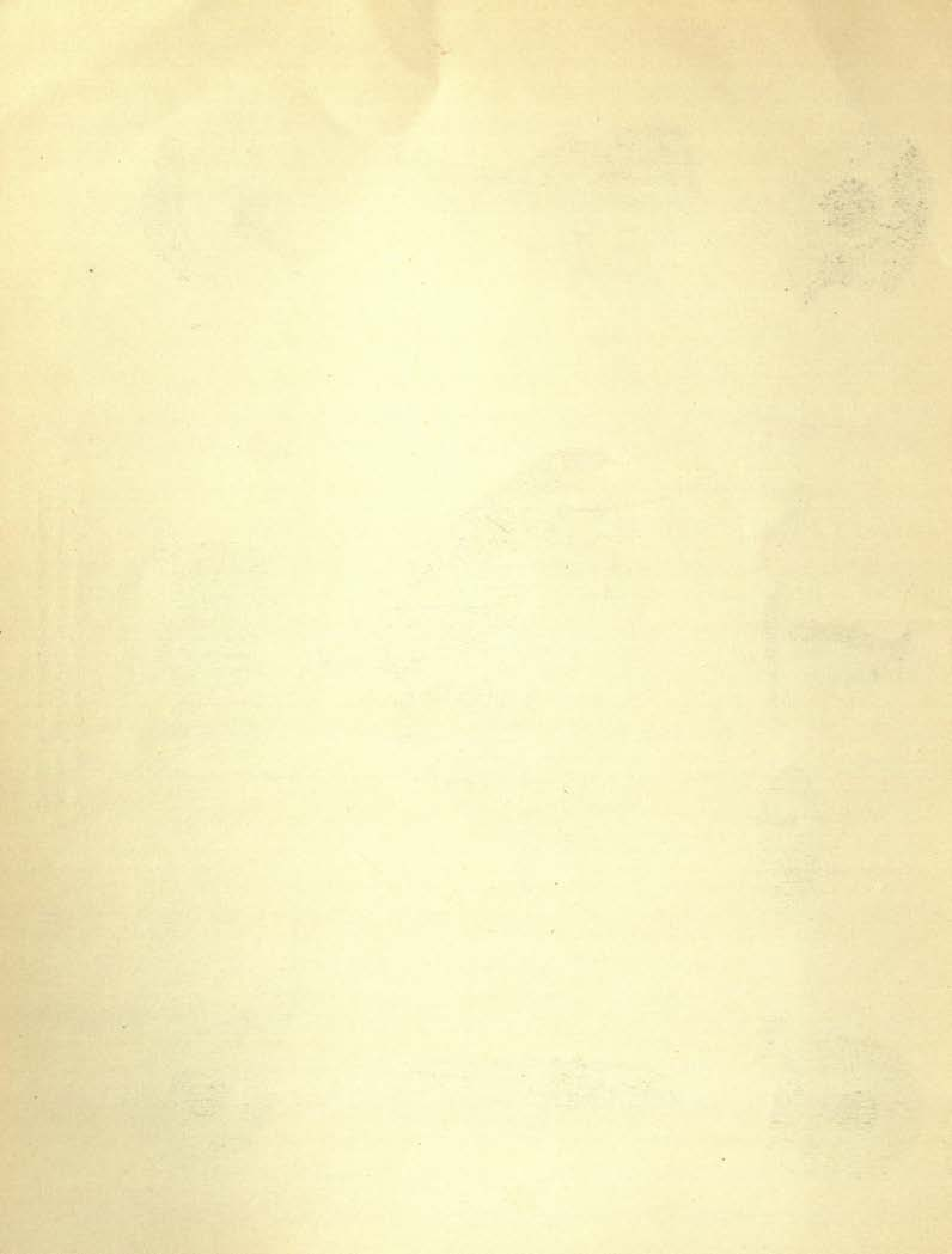
83. Manche rond en os, trouvé sous la jarre funéraire ; servait de poignée à un instrument de bronze. Fig. 15, E. Longueur 10 cm. 5.

84. Manche rond en os. Les deux extrémités sont carrées. On ne saurait mieux le comparer qu'à une poignée de fleuret. Longueur 13 cm. Fig. 15, F.

Signalons ici (n° 85) une quantité d'instruments formés d'une lamelle d'os poli à extrémité ronde ou pointue, trouvés dans les couches moyennes et supérieures du tell. Fig. 16.



Fouilles de Neirab. Poteries diverses (sauf 95 et 112).
A. Albâtres trouvés dans la tombe double, tranchée CH.
B. Calice en terre cuite trouvé dans la tranchée O.



86. Glaive en fer ; la pointe est brisée ; la poignée est munie de rivets saillants ; longueur présumée 50 cm. Fig. 15, A.

87. Fer de javeline, à douille ; longueur 6 cm. Fig. 15, B.

88. Fer de lance, trouvé dans le puits 1 ; longueur 6 cm. Fig. 15, C.

89. Fer de lance ; longueur 8 cm. 5. Fig. 15, D.

90. Lance courbe en fer ; longueur 15 cm.

91. Débris de gonds, dont plusieurs étaient scellés dans des pierres de seuil.

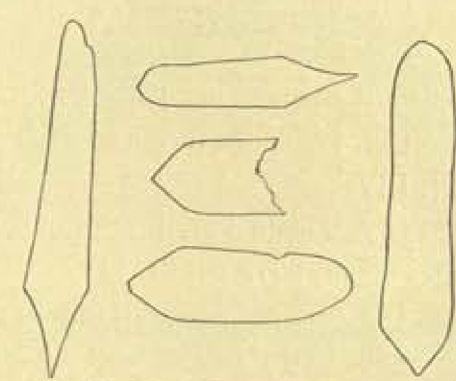


Fig. 16. — Lamelles d'os.

Bijoux.

92. Fibule en bronze, trouvée dans le sarcophage 2 ; coudée et décorée ; la plaque d'arrêt représente une main assez grossièrement formée. Longueur 10 cm. 5. Pl. LIV.

93. Fibule en bronze de même type que la précédente. La plaque d'arrêt représente une main parfaitement reconnaissable. Longueur 4 cm. 5. Des débris de fibules semblables ont été trouvés en divers points du tell. Pl. LIV.

94. Fibule en bronze. Le corps en est arrondi et sans ornement. Une main aux doigts fléchis tient encore lieu de plaque d'arrêt.

L'autre extrémité du corps, celle où s'attache l'ardillon, figure une fleur à six pétales. Longueur 4 cm. Pl. LIV.

Des fibules analogues à celles-ci ont été trouvées dans les fouilles de Babylone. Cf. Koldewey, *Das wieder erstehende Babylon*, p. 261.

95. Plaque rectangulaire en bronze, de 9 × 4,5 cm. La surface est semée de protubérances rondes de 4 mm. de diamètre et de 4 mm. de saillie. Pl. LIII.

96 et 97. Bracelets en bronze, non fermés ; diamètre 5 cm. 5 et 6 cm. 5 ; le n° 96 a été trouvé à l'avant-bras droit du cadavre enterré sous la jarre 22. Des débris de bracelets analogues ont été exhumés en divers points du tell. Pl. LIV.

98. Paire d'anneaux ouverts, en bronze ; sarcophage 2 ; diamètre moyen 3 cm. 5. Pl. LIV.

99. Deux paires d'anneaux ouverts, en bronze ; tombes 2 et 3 ; diamètre 2 cm.

100. Anneau en bronze trouvé au doigt du cadavre enterré sous la jarre 23 ; diamètre 2 cm. Pl. LIV.

101. Paire d'anneaux, fermés, en bronze ; diamètre 2 cm. 5. Pl. LIV.

102. Boucles d'oreilles en bronze, sans ornement ; les tombes 2 et 3 en contenaient chacune une paire.

103. Pendentif formé de deux perles blanches ; monture d'argent ; jarre 26. Pl. LIV.

104. Boucle d'oreille se composant d'une perle blanche ornée de petits cercles bleus ; jarre 26. Pl. LIV.

105. Petite bague chevalière en argent ; diamètre 2 cm.

106. Paire de pendants d'oreilles en argent, à décor filigrané formé de cercles concentriques ; tombe double ; diamètre 2 cm. 7. Pl. LIV.

107. 14 boucles en argent ; les dimensions en sont supérieures à celles des boucles similaires en bronze ; longueur 2 cm. 8 ; tombe double. Pl. LIV.

108. Une paire d'anneaux fermés ; matière blanche ; tombe double ; diamètre 2 cm. 5. Pl. LIV.

109. Perles de verre ou de pierres multicolores. Une quarantaine proviennent de la tombe double.

110. Petite boucle d'oreille unie, en or ; longueur 1 cm. 5. Pl. LIV.

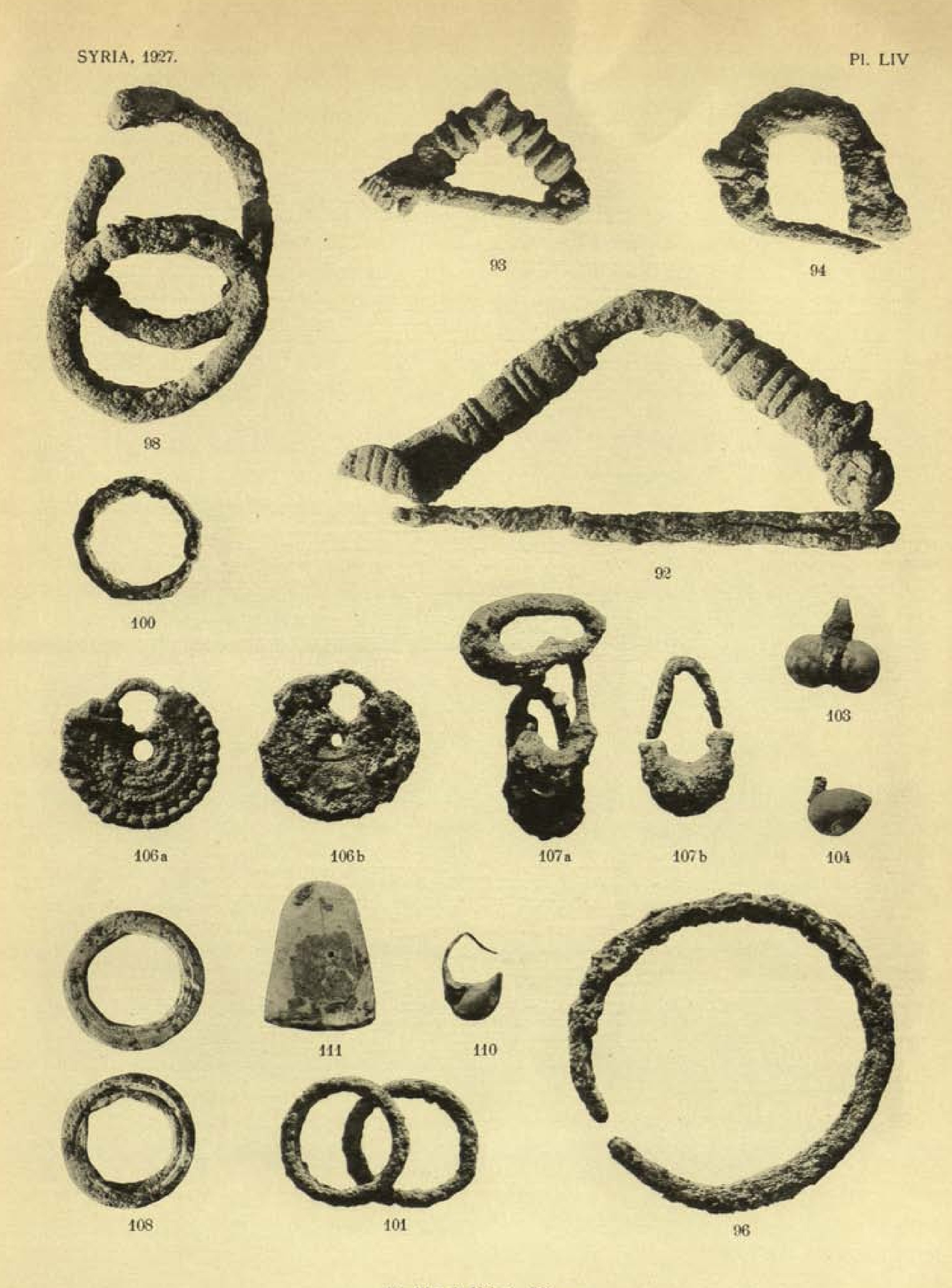
111. Pendentif en verre bisauté ; longueur 2 cm. 6. Pl. LIV.

112. Statuette en bronze massif représentant une femme coiffée d'une sorte de tiare ; le visage semble encadré par deux minuscules mèches de cheveux ; collier ; les mains réunies sous les seins qui sont très volumineux ; le bas du corps est drapé ; longueur 10 cm. ; trouvée presque à la surface du tell (tranchée N). Pl. LIII.

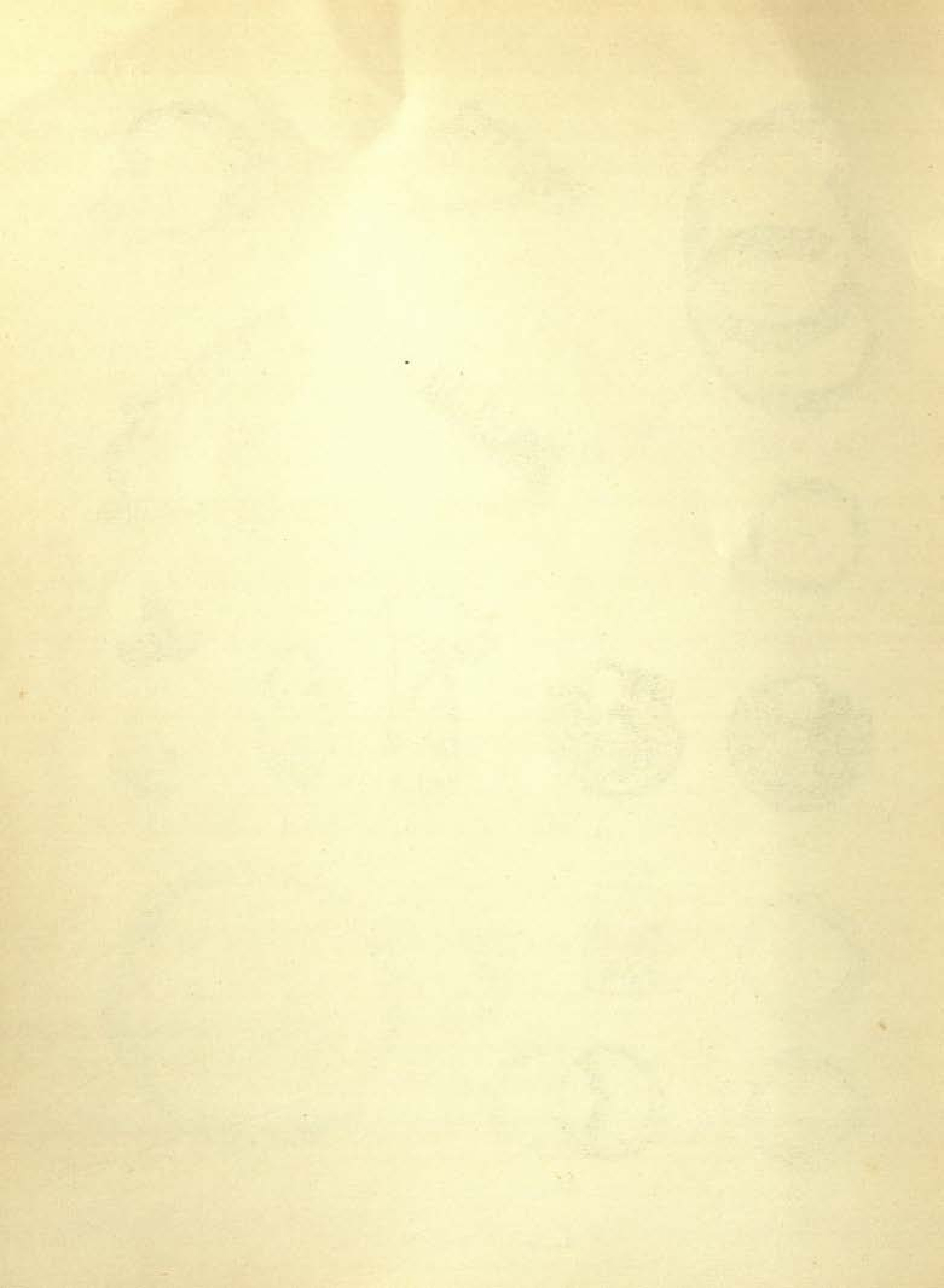
IV. — **Cachets**.

Signalons pour mémoire les trois scarabées décrits au cours de l'exposé général des fouilles.

113. Cachet rectangulaire, en diorite, représentant un bouquetin. Les jambes de l'animal sont repliées sous lui ; longue corne en spirale. Les parties libres du champ sont ornées de rameaux ; 5 × 4 cm. Fig. 17, 1.



Fouilles de Neirab. Bijoux.



114. Petit cachet rectangulaire, en pierre noire très brillante. Cerf au galop, la queue retroussée ; double rameau au-dessus de l'animal ; la façon en est plus soignée que celle du n° 113, mais l'inspiration est la même ; longueur 14 mm. 5, largeur 11 mm., épaisseur 5 mm. Fig. 17, 2.

115. Petit cachet rond, représentant un animal fantastique. Les pattes sont repliées comme au n° 113. L'animal tourne sa tête cornue. Longue queue ; diamètre 12 mm. ; épaisseur 7 mm. Fig. 17, 4.

On comparera utilement ces cachets à ceux publiés par Chantre (*Mission en Cappadoce*, pp. 160 et 161).

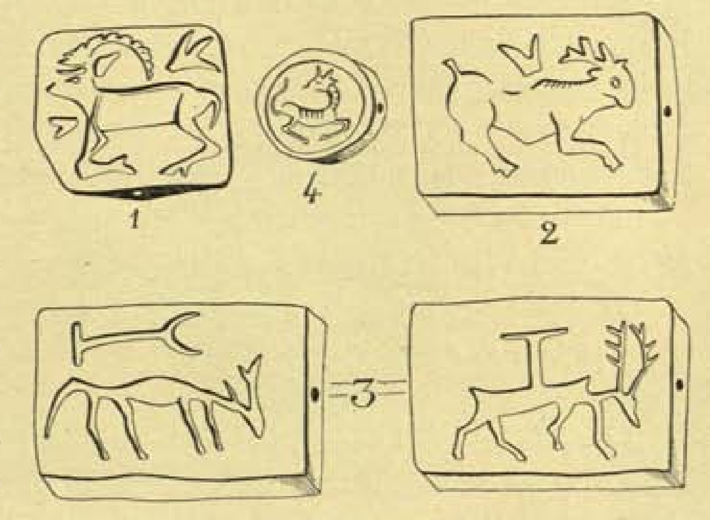


Fig. 17. — Cachets.

116. Cachet rectangulaire en pierre grise assez poreuse, trouvée à la partie la plus basse de la tranchée Ch. Il est gravé sur deux faces : d'un côté, un cerf, reconnaisable aux ramifications de ses bois. Le corps et les membres sont extrêmement schématisés. Le dos supporte un insigne en forme de T. Sur l'autre face, un animal indéterminé, encore plus raide ; placé horizontalement au-dessus de son dos un emblème |—C semblable aux cornes de taureaux figurés sur les koudourrous ; longueur 2 cm. 5 ; largeur 1 cm. 5 ; épaisseur 1 cm. 2 ; Fig. 18, 3.

V. — Objets en basalte.

117. Grand plat en basalte, à trois pieds ; diamètre extérieur 38 cm. Pl. LV. Le pied d'un plat un peu plus grand a été trouvé dans la tranchée N.

118. Plat en basalte, à grain fin, orné de moulures ; diamètre extérieur 30 cm. Pl. LV.

119. Plateau rectangulaire à quatre pieds en basalte brut. Longueur 19 cm. ; largeur 11 cm. 5 ; hauteur 7 cm. 5 ; profondeur 0 cm. 5. Pl. LV.

120. Fragment de plateau rectangulaire en basalte poli et mouluré ; largeur 12 cm. ; hauteur 7 cm. Pl. LV. Des débris de plateaux analogues ont été rencontrés en divers points du tell, mais plus particulièrement dans les couches profondes de la tranchée S.

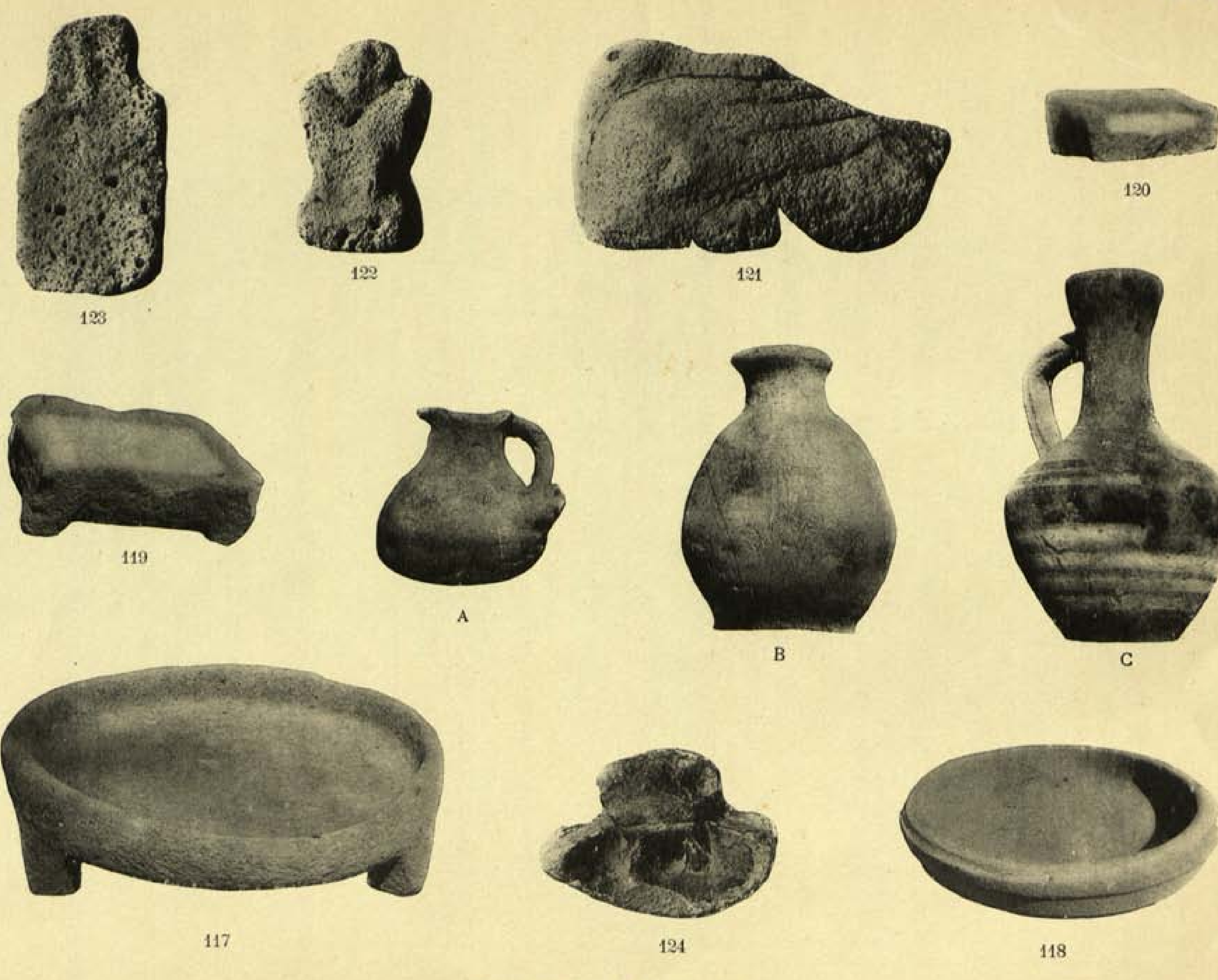
121. Poids-canard, de type babylonien. Poids moyen de 4 kg. 0,63, un peu supérieur au double de la quadruple mine de 2 kg. 0,20. La mine de 505 grammes, qui est au principe de celle-ci, est connue déjà sous ses formes simple et double. On peut donc considérer notre poids comme l'équivalent de 8 mines de 507 gr. 875 sans spécifier l'unité de série : 8 mines simples, ou 4 mines doubles, ou enfin 2 mines quadruples. Pl. LV.

122 et 123. Petites idoles en basalte, à peine dégrossies ; hauteur 16 cm. et 23 cm. Pl. LV.

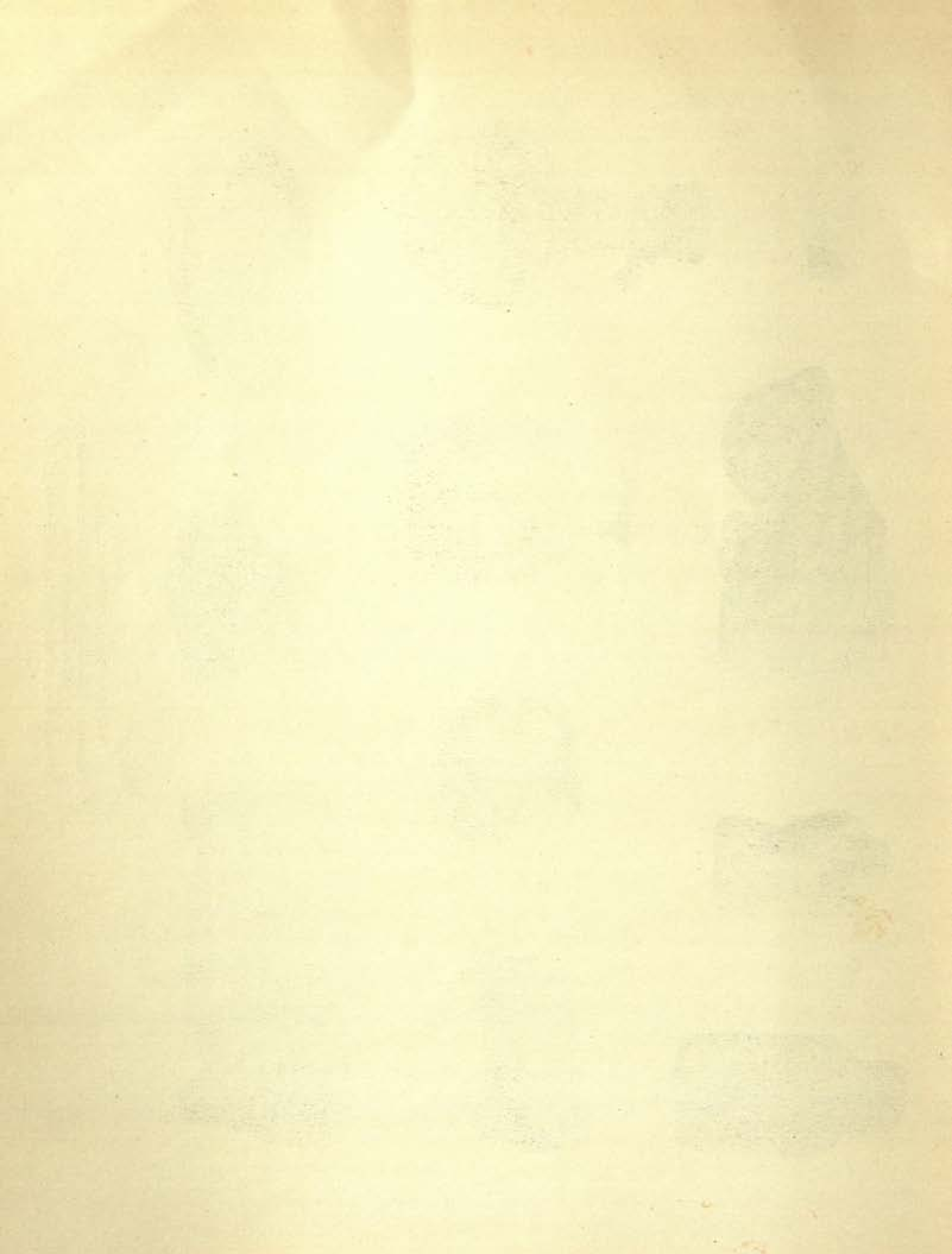
124. Sorte de gargouille en pierre noire ; hauteur 4 cm. 5 ; longueur 5 cm. ; largeur à la base 8 cm. Pl. LV.

Il semble jusqu'ici qu'on puisse discerner dans le tell deux étages bien distincts : l'étage supérieur nous est le mieux connu, encore que nos tranchées n'aient pu explorer qu'une partie relativement restreinte de l'espace où sont disséminées les tombes ; cette dissémination même rend la fouille très hasardeuse puisque rien ne permet de reconnaître un ordre certain dans ces éléments sporadiques. La nécropole est, dans l'ensemble, contemporaine de la dynastie néobabylonienne ; c'est, on s'en souvient, la date proposée par M. Clermont-Ganneau pour les stèles ; elle n'était certainement pas abandonnée à l'époque perse ; et des indices sérieux nous prouvent que son existence s'est prolongée jusque vers le IV^e siècle, sinon plus tard. La civilisation, ou plutôt le mélange de civilisations attesté par cette nécropole succède à une civilisation primitive, où l'on démêle des influences hittites incontestables, mais qui reste encore mal connue, et que seul le décapage méthodique du tell jusqu'à sa base permettra de mieux saisir.

B. Carrière et A. Barrois, O. P.



Fouilles de Neirab. Objets en basalte.
A. Vase trouvé dans la jarre J2. — B. Vase provenant du sarcophage S2.
C. Cruche de terre trouvée dans la jarre funéraire J26.



NOTE SUR LES TABLETTES DE NEIRAB

PAR

Le R. P. DHORME

Les tablettes néo-babyloniennes trouvées à Neirab dans la tranchée Pr, à un niveau de 7 m. 23, sont au nombre de vingt-cinq [1], quelques-unes intactes, d'autres plus ou moins mutilées. Elles sont en argile crue et de dimensions variables [2]. Elles s'échelonnent chronologiquement de la façon suivante :

NEIRAB 1 : 1^re^ année de Nabuchodonosor II, 7^e^ jour du mois d'Éloul.
— 2 : année *x* de Nabuchodonosor II.
— 3 : année *x* de Nériglissar, 15^e^ jour du mois de Shabaṭ.
— 4 : année du début de royauté de Nabonide, 24^e^ jour du mois d'Éloul.
— 5 : année du début de royauté de Nabonide, jour et mois non conservés.
— 6 : année 3 de Nabonide, mois de Nisan, jour non conservé.
— 7 : année 4 de Nabonide, mois non conservé, 7^e^ jour.
— 8 et 9 : duplicatum. Année 5 de Nabonide, mois de Tishrî, 28^e^ jour.
— 10 : année 9 de Nabonide, mois de Shabaṭ, 20^e^ jour.
— 11 : année 10 de Nabonide, mois de Nisan, 2^e^ jour.
— 12 : année 10 de Nabonide, mois de Tishrî, 4^e^ jour.
— 13 : année 11 de Nabonide, mois d'Ayar, jour non conservé.
— 14 : année 12 de Nabonide, mois de Shabaṭ, 29^e^ jour.
— 15 : année 12 de Nabonide, mois d'Addar, 27^e^ jour.
— 16 : année 13 de Nabonide, mois non conservé, 10^e^ jour.
— 17 : année 16 de Nabonide, mois de Ṭebet, 1^er^ jour.
— 18 : année *x* de Nabonide, mois d'Addar, 15^e^ jour.
— 19 : année 1 de Cambyse, mois non conservé, 13^e^ jour.
— 20 : année 3 de Cambyse, mois d'Ayar, jour non conservé.
— 21 : année *x* de Cambyse, mois d'Addar, 1^er^ jour.
— 22 : année *x* de Cambyse, mois de Kesleu, 8^e^ jour.
— 23 : année *x* de *x*, mois de Nisan, 17^e^ jour.
— 24 : date non conservée.
— 25 : date non conservée.

[1] On avait d'abord annoncé vingt-sept tablettes ou fragments, mais deux des fragments ont pu se ressouder facilement à deux autres pour ne donner que deux tablettes, ce qui a réduit le total à vingt-cinq.

[2] La plus grande est d'environ 7 cm. × 6 cm. 5, la plus petite d'environ 3 cm. × 3 cm.

Plusieurs des tablettes portent des épigraphes araméennes dont quelques-unes sont assez détériorées. Ce sont les numéros 3, 7, 12, 15, 18. Le numéro 7 se lit très nettement : שטר נושכלני כ... « écrit de Nouskou-killanni... » Le nom de Nouskou-killanni « ô Nouskou, soutiens-moi » revient très fréquemment dans ces tablettes néo-babyloniennes, qu'il s'agisse de lui-même ou de tel membre de sa famille. Un certain nombre de noms propres sont également composés avec l'élément divin Nouskou, dont on remarquera la graphie araméenne נושך. On sait que ce dieu, fils de Sin et de Nin-gal, apparaît comme fils de Sahar (le dieu araméen de la lune, identique au dieu babylonien Sin) et de Nikkal (identique à Nin-gal) sur les stèles de Neirab publiées par Clermont-Ganneau, en 1892.

L'épigraphe araméenne du numéro 12 contient le nom de בר אבא « Fils du père », Barabbas, dont l'équivalent ne me semble pas figurer sur la partie conservée de la tablette.

Les noms de villes où ont été établies les transactions contenues dans les tablettes sont les suivants :

Babylone (écrit TIN-TIR-KI) : n° 1.

Hamath, Ḥama (écrit *Am-mat*) : n°s 12, 14, 16.

Hît (écrit *I-tum*) : n° 19.

Une ville qui apparaît sous plusieurs formes (pour les signes du milieu) et que je lis provisoirement *Bît-dîni-(ilu) Adad* « Maison de jugement d'Adad ».

Neirab, écrit *âlu ša (amêlu) Ni-ri-ba-a-a* « ville des gens de Nirib » (n° 17) et *(âlu) Ni-ri-ib* « ville de Nirib » (n° 23). Cette orthographe semble justifier l'opinion qui verrait dans Neirab un succédané du babylonien *Nêribu*, *Nêrib* « entrée [1] ».

La plupart des tablettes ont pour objet des prêts d'argent à un débiteur, avec ou sans intérêt (n°s 1, 2, 7, 13, 14, 16, 19, 20, 21, 24). Parfois c'est l'orge (ŠE-BAR) qui est inscrit comme dette (n°s 3, 4, 5, 6, 10, 15, 17, 18), ou des objets encore mal définis (n°s 11, 12). Le numéro 22 est une vente d'esclave. Le duplicatum 8 et 9 comporte une convention entre quatre frères dont l'un fera un certain travail pour les trois autres et recevra une provision de

[1] Dans les tablettes néo-babyloniennes étudiées autrefois par Tallqvist, le mot *nêribu* « entrée » est orthographié *ni-ri-bi*, au pluriel (*Die Sprache der Contr. Nabu-na'ids*, p. 50).

nourriture au début de chaque mois. Le numéro 23 est un contrat de mariage dans lequel le contractant prend pour femme la sœur d'un de ses compagnons. C'est le frère qui accorde la main de sa sœur. Celle-ci était *NU-BAR-ti*, c'est-à-dire prostituée.

Tels sont les premiers résultats d'une étude des tablettes de Neirab, interrompue par mon voyage en France. Je compte publier dans la *Revue d'Assyriologie* le fac-similé de ces tablettes, avec leur transcription et traduction.

P. Dhorme.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR LA PALESTINE ET LA SYRIE VERS 2000 AVANT NOTRE ÈRE [1]

PAR

RENÉ DUSSAUD

Les Annales des pharaons des XVIIIe-XXe dynasties et les tablettes d'el-Amarna fournissent une abondante documentation géographique sur la Palestine, la Phénicie et la Syrie durant la seconde moitié du deuxième millénaire [2]. Avant cette époque nous ne possédons que de brèves mentions d'expéditions maritimes ou terrestres [3]. Cependant, le récit des aventures de Sinouhe témoigne que les Égyptiens étaient informés sur les pays d'Asie les plus voisins et les visitaient.

Une rare fortune a mis entre les mains de M. H. Schaefer à Louqsor et de M. Kurt Sethe, qui les publie [4], des listes de pays et de peuples étrangers, la plupart avec la mention de leurs princes. Ces textes sont écrits à l'encre, en ancienne écriture hiératique, sur des vases en terre aujourd'hui brisés. Ils avaient pour objet de jeter l'anathème sur les pays et les princes au cas où ceux-ci attaqueraient l'Égypte. Ils ont été écrits non sur des *ostraca*, c'est-à-dire des tessons employés à défaut de papyrus, mais sur des vases entiers [5] qui furent probablement brisés — suivant un rite magique bien connu — lorsqu'ils furent jetés dans la tombe thébaine où les fouilleurs clandestins les ont découverts. Diverses considérations conduisent M. Sethe à dater ces documents vers la fin de la XIe dynastie, c'est-à-dire peu avant 2000 avant notre ère. L'étude que nous ferons des noms propres d'hommes, en établissant leur analogie avec

[1] Communication faite devant l'Académie des Inscriptions dans sa séance du 1er avril 1927.

[2] Il faut y joindre quelques textes épisodiques comme le voyage de Wen-Amon et un passage du papyrus Anastasi.

[3] Un bon exemple dans MORET, *Des Clans aux Empires*, p. 247.

[4] KURT SETHE, *Die Aechtung feindlicher Fürsten, Völker und Dinge auf altaegyptischen Tongefaessscherben des Mittleren Reiches, nach den Originalen im Berliner Museum hrsgg. und erklaert*, dans *Abhandl. Berl. Akad.*, 1926, philos.-hist. Klasse, Nr. 5, Berlin.

[5] Le savant égyptologue se fonde sur le fait que l'usage de véritables *ostraca* n'apparait pas avant la XIXe dynastie. Toutefois, pour plus de commodité et à son exemple, nous appliquerons ici ce vocable.

l'onomastique de la première dynastie babylonienne, confirmera pleinement cette date.

Nous n'envisageons, dans les textes déchiffrés et traduits par M. Sethe, que ce qui concerne l'Asie. Le savant éditeur a identifié six vocables de peuples ou pays asiatiques sur vingt et un ; nous proposerons ci-après une douzaine d'identifications nouvelles [1] et nous insisterons sur l'importance historique des noms ainsi attestés. Nous suivons l'ordre et la numérotation de série adoptés par M. Sethe ; nous donnerons à la suite, en caractères plus petits, quelques indications sur les noms des princes.

I. — Les peuples asiatiques sont groupés dans les nouveaux textes sous la dénomination générale de 'Amou (*'ꜣm*), vocable qu'on rapproche du sémitique עם « peuple » et qu'on rencontre dès la VI^e dynastie égyptienne. Ce terme désigne plus spécialement les asiatiques sémites dont l'installation en Syrie ne paraît pas antérieure au début du troisième millénaire [2]. M. Sethe observe que la fusion des Sémites avec la population primitive du pays, celle-ci étant désignée par le vocable *Mnt.w*, se manifeste en ce que, sous le Nouvel Empire égyptien, les deux noms de peuples 'Amou et Mentou sont employés indistinctement l'un pour l'autre. Ainsi les Hyksos sont tantôt désignés par l'un, tantôt par l'autre de ces noms [3].

II. — Il est remarquable qu'en tête de tous les 'Amou figure *Byblos* [4] sous la forme *Kpny*, adoptée depuis le Moyen Empire, tandis que sous l'Ancien Empire on écrit *Kbn*, qui devait se prononcer *Koubn* et représente un vocable local dont les Sémites ont fait *Goubl* [5] (el-Amarna : *gubla*) pour arriver au diminutif arabe *djoubeil* « petite montagne ». La place prééminente occupée ici par Byblos vérifie les déductions auxquelles avaient conduit les premières découvertes de M. Montet, à savoir qu'au troisième millénaire avant notre ère,

[1] Les identifications nouvelles concernent les noms de lieux V, VI, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XVI, XVII, XIX, XX, XXI. De même que pour les noms de personnes nous avons soumis nos rapprochements à M. Pierre Montet et nous donnerons au fur et à mesure ses très utiles observations de détail.

[2] Voir nos *Civilisations préhelléniques*, 2^e éd., p. 290, et *Syria*, 1923, p. 301.

[3] Sethe, *op. cit.*, p. 27.

[4] Mention d'un « 'Amou de Byblos » dans le papyrus Ebers ; voir Ed. Meyer, *Hist. anc.*, III (trad. Combe), p. 99.

[5] Voir *Syria*, 1924, p. 388 et notre *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, p. 63, note 5.

Byblos l'emportait sur Tyr et sur Sidon. Philon de Byblos nous a conservé la tradition que Byblos fut la première (grande) ville fondée en Phénicie et si *Genèse*, x, donne la priorité à Sidon, c'est évidemment que sa source se réfère à une époque plus récente.

A l'inverse de ce qui se produit pour les autres pays ou peuples, les ostraca en hiératique ne mentionnent pas le roi de Byblos et, fort ingénieusement, M. Sethe l'explique par la circonstance que la fidélité de ce prince au regard du pharaon était telle qu'on ne pouvait songer à lui jeter l'anathème. Les découvertes de Byblos témoignent, dès le début de l'Ancien Empire, d'une sollicitude toute particulière des rois d'Égypte. A haute époque, les princes de Byblos étaient, en fait, à la solde des pharaons. On pouvait donc compter sur leur dévouement intéressé ; mais une révolte des habitants était possible et il semble que nos documents visent ce cas, apportant ainsi une preuve nouvelle que Byblos n'était pas une colonie égyptienne.

Ne sont pas nommés non plus, peut-être pour la même raison, les princes de la Tyr continentale (III), de la Tyr insulaire (XVI) et des deux villes homonymes de Yarimouta (IX et XIII).

III. — M. Sethe a identifié *Iwꜣṯi* avec le *Iwṯw* des textes du Nouvel Empire, qui représente *Ouzou*, Ousou, ou encore Oushou, c'est-à-dire la Tyr continentale [1]. Nous reviendrons plus loin (XVI) sur cette localité et son éponyme Ousóos à propos du vocable sous lequel on pourrait reconnaître la Tyr insulaire.

On observera que, vers 2000 avant notre ère, les deux principaux centres de la Phénicie étaient Byblos et la Tyr continentale. Sidon n'avait pas encore pris un essor tel que sa mention s'imposât au scribe égyptien.

IV. — Le rapprochement entre *Iy'nq* et les *'Anaqim*, 'Ενακίμ, de l'Ancien Testament, est un des plus intéressants qu'ait établi M. Sethe, car il permet de rétablir à sa place, qui paraît la première en Palestine, à haute époque, un peuple dont les critiques bibliques évitent généralement de mentionner le nom [2]. Les 'Anaqim étant en certain passage qualifiés de géants, on les relègue

[1] Voir Weber, dans Knudtzon, *El-Amarna Tafeln*, p. 1247, et notre *Topogr. hist. de la Syrie antique et médiévale*, p. 11 et 39.

[2] Citons, par exemple, Hermann Guthe, *Geschichte des Volkes Israël*, et Buhl, *Geogr. des alten Palaestina*.

dans le domaine de la fable. Lucien Gauthier ira jusqu'à traduire « trois géants » au lieu de « trois 'Anaqim [1] ». Renan lui-même, qui accordait volontiers à la légende une part de vérité, biffe les 'Anaqim des anciens récits [2]. Influencé par la légende d'Abraham, il classe les Hébronites comme des « Khétas chananéens », c'est-à-dire probablement des Hittites établis en Canaan. Les nouveaux textes obligent à rectifier cette opinion et à réintégrer dans l'histoire les 'Anaqim qui en ont été arbitrairement exclus ; on ne doit pas non plus les confondre avec les Hittites dont il ne peut être question en Palestine à l'époque reculée que nous envisageons.

Seuls d'ailleurs, les textes les plus récents qualifient de géants cette population. On ne trouve rien de tel dans *Josué*, XV, 13 et suiv. dont la valeur historique [3] est singulièrement renforcée par les nouveaux documents. Rappelons ce passage :

Josué, XV, 13. Kaleb, fils de Yephounné, obtint une part au milieu des enfants de Juda ([4]), à savoir Qiryat Arba', [métropole] ([5]) des 'Anaqim qui est Hébron.

14. Kaleb en expulsa les trois 'Anaqim : Sheshai ([6]), Aḫiman et Talmai, descendants de 'Anaq.

15. De là, il s'avança vers les habitants de Debir, qui s'appelait jadis Qiryat Sepher ([7]).

Les nouveaux ostraca expliquent qu'il soit fait ici mention de trois chefs, car eux aussi mentionnent trois princes à la tête des 'Anaqim. Il n'y a pas lieu, comme y incline M. Sethe, de comprendre que le pouvoir était partagé entre trois personnages, comme il l'était à Rome entre deux consuls, mais que les 'Anaqim étaient répartis entre trois villes principales ayant chacune son prince.

[1] L. Gauthier, dans la *Bible du Centenaire*, dans *Josué*, XV, 14.

[2] Renan, *Hist. du peuple d'Israël*, I, p. 243, n'admet pas la présence des 'Anaqim à Hébron et il insiste en note : « En écartant la fausse idée des Énaqim. Les Hébronites étaient des Khétas chananéens. »

[3] Le P. Lagrange, *Le Livre des Juges*, p. 6, note 10, dit justement : « Il n'est pas douteux que le texte de Josué (XV, 13 et suiv.) ne soit primitif, librement reproduit dans *Juges* (I, 10 et suiv.) avec des inversions qui n'ont pas dissimulé complètement l'ordre plus ancien. » Le passage *Josué*, XI, 21-22, a pour objet de rattacher la conquête d'Hébron à l'activité de Josué.

[4] Une glose : « selon la parole de Yahvé à Josué » s'est introduite, rejoignant *Josué*, XI, 21-22 ; voir aussi XIV, 12-13.

[5] D'après les LXX.

[6] Sheshai pourrait être un hypocoristique pour Shimshai attesté par Esdras, IV, 8, etc., et le babylonien Shamshai

[7] Qiryat Sepher est mentionnée dans le papyrus Anastasi ; voir Burchardt, *Die altkan. Fremdworte und Eigennamen*, n° 929.

Ce sont évidemment les trois villes mentionnées par *Josué*, XI, 21 : Hébron, Debir et Anab.

Les trois chefs des 'Anaqim mentionnés par les ostraca [1] sont :

e 1. — '*ꜣm* que M. Sethe transcrit עלם qui, en effet, peut fournir un nom propre très acceptable, tel que '*Elem*.

e 2. — *Ibiym'm'w* n'est pas expliqué par le savant éditeur. On peut tenir le second '*ain* pour un déterminatif et transcrire : *Ibiy-m-'mw*, faisant ainsi apparaître *Abi* dans le premier terme et le dieu '*amm* ou '*ammou* dans le troisième ; assyrien : *ammu* ou *ḫammu* [2]. Quant au *m* intermédiaire, il faut y reconnaître la particule *ma*, de valeur mal déterminée, qui entre ainsi en composition dans des noms propres babyloniens [3], et dans אבימאל, Abima'el, de *Genèse*, X, 28. Nous lisons donc : *Abi-ma-'ammou*.

Nous retrouverons le dieu 'Ammou en composition dans **e** 8, **e** 10, **e** 12, **e** 13 et **e** 27, c'est-à-dire qu'il était vénéré chez les 'Anaqim, dans le pays *Qhrmw*, dans celui de Reḥob, dans celui d'*Isinw* et à Jérusalem. Il jouait donc un rôle important parmi les populations de Palestine à haute époque et il figure aussi dans les noms propres contemporains de la première dynastie babylonienne. Par contre, il n'apparaît pas une seule fois dans les noms théophores des tablettes d'el-Amarna.

Si, comme on l'assure, Amraphel אמרפל de *Genèse*, XIV, représente le grand roi de Babylone Hammourabi [4], il faut reconnaître qu'une telle transcription n'a pu être établie qu'à basse époque, alors qu'on avait perdu toute connaissance des noms en '*ammou*.

e 3. — '*kꜣm* que nous proposons de lire עכרם, '*Akram*, en rapprochant ce nom de עכרן, vieux nom attesté par *Nombres*, I, 13, etc. Le rapprochement avec *Akirum*, des listes de BAUER, page 12, est à considérer.

V. — Sethe assure que le pays de *Šwtw* est inconnu par ailleurs. C'est donc qu'il écarte le rapprochement avec les *Sutu* des tablettes d'el-Amarna [5]. Peut-être pourrait-on faire intervenir la ville désignée sous la forme *šu-te* dans les

[1] Voici les abréviations que nous adoptons dans l'étude des noms de personne :

RANKE = HERMANN RANKE, *Early Babylonian personal Names, Hammurabi dynasty* (B. C. 2000). Philadelphie, 1905.

UNGNAD = ARTHUR UNGNAD, *Urkunde aus Dilbat*, dans *Beitraege für Assyr.*, t. VI, et spécialement *Die Eigennamen der Dilbater Urkunden*, p. 77 et suiv., Leipzig, 1909.

THUREAU-DANGIN = FR. THUREAU-DANGIN, *Lettres et contrats de l'époque de la première dynastie babylonienne* (Musée du Louvre), Paris, 1910.

BAUER = THEO BAUER, *Die Ostkanaanaeer*, Leipzig, 1926.

[2] BAUER, p. 73. Ce dieu a été reconnu en premier par POGNON, *Journal asiat.*, 1888, I, p. 543 ; cf. ZIMMERN, *Keilinschr. und das Alte Testament*, 3e édit., p. 480.

[3] BAUER, p. 77.

[4] Sur les graphies de ce nom ; cf. BAUER, p. 19.

[5] KNUDTZON, *El-Amarna Tafeln*, p. 1038 et suiv. Nomades du désert de Syrie.

mêmes tablettes [1], que nous avons proposé, avec réserve, de retrouver dans le talmudique *'Ulshata* [2].

On nous donne les noms de trois princes de ce peuple :

e 4. — *Iybm* ne nous paraît pas correctement expliqué par l'éditeur. C'est simplement le nom *ab, abu*, « père », muni de la mimation comme en babylonien *Abum*.

e 5. — *Kwšr* peut se rattacher comme l'indique M. Sethe à la racine sémitique *kšr*.

e 6. — *Tb3nw*. Le rapprochement que propose M. Sethe avec *Zebouloun*, Zabulon, est fort intéressant [3].

VI. — Le pays transcrit *Iym'wr* est laissé sans explication par l'éditeur. Nous pensons qu'il s'agit du pays d'*Amurru* ou des Amorrhéens : *a-mur-ri, a-mu-ur-ra, a-mur-ra* dans les tablettes d'el-Amarna [4]. M. Pierre Montet veut bien appuyer notre identification en observant qu'ici, le bras n'a pas la valeur de *'ain*, c'est-à-dire n'est pas consonantique, mais qu'il détermine simplement le son *im* et, dès lors, la transcription se ramène à *Iymwr*, à lire *Amour*.

Les textes égyptiens du deuxième millénaire [5] citent fréquemment le peuple des Amorrhéens et ce nom était resté assez représentatif pour que la chancellerie égyptienne l'emploie à traduire le terme grec Συρία dans le décret de Canope.

Dans les textes babyloniens, Amurru représente également la Syrie, plus particulièrement la Syrie du Nord et de l'intérieur jusqu'à l'Euphrate, c'est-à-dire qu'il englobe le désert de Syrie. A l'époque des tablettes d'el-Amarna, le pays d'Amurru s'étendra jusqu'au territoire de Byblos et c'est précisément la situation que signale le livre de *Josué*, XIII, 4-5 [6].

Sans verser dans les généralisations de M. Clay, que les assyriologues n'admettent pas, il faut reconnaître que le peuple des Amorrhéens, auquel des exégètes notoires ont prêté aussi peu d'attention qu'aux 'Anaqim, a joué un rôle de premier plan. Son activité était attestée dans la seconde moitié du deuxième millénaire [7] et récemment nous avons relevé des traces de sa civi-

[1] *Ibid.*, 185, 37, et p. 1283.

[2] Notre *Topogr. hist.*, p. 506.

[3] La dérivation proposée par PRAETORIUS, *ZDMG*, 1903, p. 794, pour le nom de Zabulon, n'en est pas fortifiée.

[4] KNUDTZON, *op. cit.*, p. 1132 et suiv.

[5] W. MAX MÜLLER, *Asien und Europa*, p. 218 et 229; BURCHARDT, *Die Altkan. Fremdworte und Eigennamen*, n° 52; H. GAUTHIER, *Dict. des noms géogr.*, I, p. 70-71.

[6] Voir *Syria*, 1923, p. 313.

[7] Cf. nos *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 70 : « Dans les derniers siècles du deuxième millénaire avant notre ère, un des

lisation remontant au début du deuxième millénaire [1]. Les dates que nous avons proposées, à cette occasion, pour l'époque de floraison de l'installation de Mishrifé, l'ancienne Qatna, si heureusement fouillée par M. du Mesnil du Buisson [2] viennent d'être confirmées par la découverte d'un sphinx de la XII^e dynastie égyptienne [3] et par celle de tablettes en langue babylonienne que M. Virolleaud fait remonter au II^e millénaire avant notre ère [4]. La civilisation ainsi révélée en rapport direct avec les pays du moyen et bas Euphrate, où les Amorrhéens ont joué un rôle important, donne une singulière valeur à la mention des Amorrhéens dans les textes égyptiens publiés par M. Sethe, qui nous reportent au plus bas vers l'an 2000 avant notre ère.

L'importance politique des Amorrhéens permet de mieux comprendre l'avènement de la première dynastie babylonienne. Mais il semble que, même après l'accession au pouvoir, en Babylonie, de certains de leurs éléments, les Amorrhéens restés sur le moyen Euphrate et en Syrie ne cessèrent de convoiter les richesses et les biens de la riche Chaldée. Ils consommèrent, au moins autant que les Hittites, la ruine de la première dynastie babylonienne. En effet, la chronique néobabylonienne, en rapportant ce dernier fait, signale que Mardouk et la déesse Ṣarpanit furent emmenés en captivité au pays de Ḫana sur l'Euphrate. Qu'est-ce à dire, sinon que les véritables instigateurs du pillage de Babylone furent les Amorrhéens de Syrie qui avaient appelé à la rescousse les Hittites d'Asie Mineure ?

Ce trait de lumière sur l'histoire de ces hautes époques éclaire aussi le problème des Hyksos. Il est très vraisemblable que la même coalition s'est reformée moins de deux siècles après la chute de Babylone [5], mais cette fois le flot de l'invasion, constitué surtout par des Amorrhéens et des Cananéens, suivis de contingents d'Asie Mineure, n'osant pas s'attaquer aux Kassites (vers 1760-1185) qui dominaient en Babylonie, prit la route de l'Égypte et se ré-

groupes ethniques les plus importants, aussi bien par le nombre que par l'influence, semble avoir été le groupe amorrhéen. Il dominait dans la vallée de l'Oronte, le Hauran et la Palestine. Le grand dieu amorrhéen est Hadad, associé au taureau. »

[1] *L'art syrien du deuxième millénaire avant notre ère*, dans *Syria*, 1926, p. 338 et suiv.

[2] Du Mesnil du Buisson, *Syria*, 1926, p. 289 et 1927, p. 13. Voir la note sur les découvertes récentes dans *Syria*, 1927, p. 189.

[3] Alex. Moret, *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, séance du 13 mai 1927.

[4] Voir *Syria*, 1927, p. 190.

[5] Moret, *Des Clans aux Empires*, p. 287 : « Dès 1700, les Hyksos avaient pénétré dans le Delta. »

pandit dans le Delta. Mais à force de s'allier aux Hittites, les Amorrhéens finirent par être dominés par eux.

Nos documents ne fournissent qu'un seul nom de chef amorrhéen.

e 7. — *Ḫꜣwbꜣḥ* est probablement le nom du prince qui commandait le groupe des Amorrhéens, le plus rapproché de l'Égypte. M. Sethe a bien reconnu le mot *aḫu* « frère » dans le premier élément — avec métathèse. Il est peu probable que le second soit un mot égyptien ; nous le rattacherons à בלח ou à ברח attestés tous deux dans les noms propres babyloniens contemporains ; voir בריח, assyr. *Bariḫu* dans I *Chron.*, III, 22. Donc, probablement *Aḫoubariḥ*.

VII. — Le pays *Qḥrmw* ne parait pas susceptible d'un rapprochement dans l'état de nos connaissances. Trois chefs lui sont attribués.

e 8. — *ʿmmwitꜣ* est transcrit par M. Sethe, עמי-אתה, *ʿAmmouʿata*.

e 9. — *Ḥmṯnw*. M. Sethe transcrit sans explication חמסנו ou חמסן avec possibilité d'un *zain* pour la troisième lettre.

e 10. — *ʿmmwiykn*. Parmi les transcriptions proposées par l'éditeur, il n'est pas douteux qu'il faut choisir : עמי-יכן, *ʿAmmouyakoun*, attesté dans l'onomastique de la première dynastie babylonienne par *Ia-ku-un-am-mou* [1] (voir **e** 13).

VIII. — M. Sethe n'a rien proposé pour le pays *Iꜣḫbw*. Nous avions, tout d'abord, cherché à en rapprocher l'*I-ḫi-be* des tablettes d'el-Amarna. Toutefois la situation septentrionale [2] de ce site n'est guère favorable au rapprochement, mais surtout la correspondance graphique n'est pas parfaite.

Nous préférons admettre une métathèse initiale et lire *ꜣiḫwb*, c'est-à-dire *Reḥob*, sans pouvoir établir de laquelle des villes de ce nom il est question ici [3].

Deux noms de chefs nous sont conservés.

e 11. — *ʿprwhq* d'où se détache, comme l'a reconnu M. Sethe, l'élément sémitique עפר qui entre en composition dans d'anciens noms cananéens conservés par les textes égyptiens : ʿApharʿel, ʿApharbaʿal, ʿAphardagan [4]. Il en résulte que *hq* — qui d'après l'éditeur, peut se lire également *ht* — pourrait être un nom divin.

e 12. — *Iymʿnʿwmw* peut se transcrire *Iymn-ʿwmw* [5] et probablement se lire *Omen-*

[1] Bauer, p. 77.

[2] Weber, dans Knudtzon, *op. cit.*, p. 1570, sans pouvoir préciser la place, dans la Syrie du Nord.

[3] Sur les diverses villes de ce nom, voir notre *Topogr. hist.*, p. 8-15 et *Syria*, 1926, p. 16.

[4] Burchardt, *op. cit.*, nos 255-257.

[5] M. Pierre Montet nous fait observer que, dans l'écriture hiératique, *w* et *m* sont très voisins et il soupçonne que l'original pourrait bien porter *ʿmmw*.

'ammou, « le dieu 'Ammou est le gardien » ou *Amin'ammou* [1]. La racine אמן entre en composition dans les noms propres de la première dynastie babylonienne; voir BAUER, p. 71.

IX. — Le nom de lieu *Iy3m(w)t*, qui se présente deux fois (voir XIII) dans ces textes, n'a pas été identifié. Si nous lisons *Yarmout*, nous trouvons précisément deux sites de ce nom dans l'Ancien Testament. L'un attribué à Juda et qu'on a retrouvé sur le terrain à Khirbet Yarmouk [2]; l'autre moins connu des rédacteurs bibliques est vaguement attribué à Issachar. Le nom de cette dernière est bien conservé dans *Josué*, XXI, 29 et estropié dans *ibid.*, XIX, 21 et I *Chron.*, VI, 58. Cette incertitude se comprendrait aisément si la ville était, en réalité, hors du territoire israélite bien qu'à proximité. Aussi inclinons-nous à en rapprocher la Yarimouta des tablettes d'el-Amarna que nous avions cherchée jusqu'ici trop au nord [3], tandis que certains auteurs la plaçaient en Égypte même. Les mentions qui en sont faites dans les tablettes d'el-Amarna indiquent une position au sud de Byblos et comme un havre entre cette ville et l'Égypte. Puisqu'on doit aussi, d'autre part, ne pas trop s'écarter de la tribu d'Issachar, un point de la côte entre Tyr et Saint-Jean-d'Acre, serait particulièrement bien placé. On peut songer à Irmid, dont l'équivalence onomastique est satisfaisante, entre l'ancienne Ḥamon (Oumm el-'Awamid) et Iskanderoune. Ce dernier point pouvait servir de port à l'ancienne Yarimouta qui s'élevait probablement sur Tell Irmid. « Ermed, dit Renan, a dû être, à une certaine époque, une ville assez considérable [4]. »

X. — Le vocable *Inhi3* ne trouve pas de correspondant exact dans les noms de lieux que nous connaissons. On est tenté d'en rapprocher *Ne'iel* de *Josué*, XIX, 27, bien que le *'ain* fasse difficulté. On peut encore mettre en ligne Nahalal de Zabulon. Quatre princes sont nommés.

e 16. = *M3k3m* nous paraît répondre exactement à *Milkiram*. Dans les tablettes d'El-Amarna, on ne rencontre que Milkiili ou Ilimilki; mais Milkiram est attesté en assyrien et sur des cachets phéniciens [5].

[1] BAUER, p. 71 : *Aminum*.

[2] BUHL, *Geogr. d. alten Palaestina*, p. 194.

[3] Dans notre *Topogr. hist.*, p. 511.

[4] RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 688 et suiv.; cf. D. LE LASSEUR, *Syria*, 1922, p. 129 et suiv.

[5] ZIMMERN, *Die Keilinschr. und das Alte Testament*, 3e éd., p. 471; LIDZBARSKI, *Handbuch*, p. 311.

e 17. — *Km3m* est rapproché par M. Sethe de *Kimeham* ou *Kimoham* attesté par l'Ancien Testament. On peut songer aussi à *kamar* « prêtre », avec la mimation *Kamarum*.

e 18. — *3qḥm* est un nom sémitique, mais on ne peut établir de rapprochement décisif. On sera tenté de rectifier en *Ḥlqm* si l'on remarque que I *Chron.*, VII, 19 a précisément subi la même métathèse dans le nom propre Liqeḥi, en réalité Ḥelqi. C'est le *Aliqum* ou *Ḥaliqum* des listes de BAUER, p. 12. Donc *Ḥaliqoum*.

e 19. — *Iyp'nw* est à comprendre *Iyp-'nw* en le rapprochant de *Ia-pa-AN* [1]. Dans *'nw*, nom divin, nous avons la forme masculine correspondant à la déesse 'Anat, ce que confirme e 28. L'existence d'un dieu 'Anou chez les Sémites de l'ouest, qu'on a déjà soupçonnée [2], est ainsi démontrée. Donc *Yap'anou*.

On sait que M. Montet a déchiffré sur la belle harpé du tombeau III de Byblos les noms de deux rois Abišemou et Ypšemouabi ou Yapšemouabi [3]. Dans chacun de ces noms, il faut détacher *šemou* qui, quelque soit le sens qu'on lui attribue, est d'un emploi fréquent dans les noms de la première dynastie babylonienne, ainsi *Su-mu-a-bu-um*, *Sa-mu-a-bi-im*, *Su-mu-Dagan* [4]. On voit immédiatement que *sumu* n'est pas un nom divin. Son sens fondamental est celui de « nom » ; on a proposé « fils » sans trop de raison. Il faut, sans doute, prendre le mot « nom » dans le sens de « renommée, gloire » : « Dagon est gloire ». Par suite Abišemou signifie « mon père est gloire » et Yapšemouabi « belle est la gloire de mon père ». La lecture que Gressmann a proposée *Ipuš-šoum-abi* ne nous paraît pas possible, 1° parce que l'égyptien aurait noté les deux *s* qui ne peuvent se confondre ; 2° parce que « Semouabi a fait » n'est pas un sens acceptable ; il faudrait un nom de divinité ; 3° parce que *epušu* n'est pas attesté en cananéen [5].

XI. — *3qḥi*, écrit aussi *3qḥ*, doit s'expliquer, à notre avis, comme *3qḥm* de e 18, c'est-à-dire qu'il faut restituer *Ḥeleq*. Or, les ostraca découverts à Samarie par la mission américaine ont démontré que Ḥeleq de *Nombres*, XXVI, 30; *Josué*, XVII, 2 et I *Chron.*, VII, 19, représentait bien une ville du royaume d'Israël [6]. Deux noms de chefs sont mentionnés.

e 20. — *Iyq3-dmw*, que ne parviennent pas à résoudre les transcriptions de M. Sethe, doit se décomposer en *Iyq3-dmw* et se comparer à e 27 : *Iyq3-'mw*. Il en résulte d'abord que *dmw* est un nom de divinité; c'est évidemment le dieu Damu qui entre en composition dans des noms propres babyloniens contemporains de la première dynastie babylonienne [7].

[1] BAUER, p. 74 et 76.

[2] CLAY, *Empire of the Amorites*, p. 117; ALBRIGHT, *Amer. Journ. of Sem. Lang.*, 1925, p. 86-87.

[3] *Monuments Piot*, t. XXVII, p. 5-13.

[4] Voir BAUER, p. 79-80.

[5] ALBRIGHT, *Archiv für Orientforschung*, 1926, p. 126, écarte également la lecture de Gressmann.

[6] Voir *Syria*, 1926, p. 13.

[7] UNGNAD, p. 89; THUREAU-DANGIN, p. 59. Ce dieu ne paraît avoir aucun rapport avec דעם connu par les textes phéniciens.

Dans le premier élément on reconnaît *yaqar*, forme cananéenne du *waqar* babylonien. Donc : *Yaqardamou*.

e 21. — *Šmšw-iry-im* où M. Sethe a dégagé le sémitique *shemesh*, soleil, doit plutôt se lire *Šmšw-ilyim*, c'est-à-dire *Shemesh-elim*. Toutefois le *m* final étant signalé comme douteux par l'éditeur, les égyptologues auront à décider si l'on ne doit pas plutôt restituer *Shemesh-ilouna* ou *Shemesh-iliya*.

XII. — Nous proposerons de reconnaître sous la graphie *ʿ3qtm* soit אלתקן, *Elteqon* de Juda, soit אלתקה, *Elteqé* de Dan, assyr. *Altaqu*. La métathèse n'offre pas de difficulté et quant au *ʿain* initial noté par l'égyptien, on y peut voir une simple erreur de transcription dont on a ailleurs des exemples [1].

e 22. — Le nom du chef *I3w-mqh-ty* est transcrit אומקחה par M. Sethe, ce qui ne conduit à rien. Il faut reconnaître un nom théophore formé avec Ilou comme premier élément. Le second terme est moins assuré ; on peut songer à l'hébreu *miqweh* « espoir ». On aurait alors *Ilou-miqweti*, « le dieu El est mon espoir ». La haute antiquité du dieu El en Canaan, attestée ici, confirme la tradition conservée par Philon de Byblos touchant cette divinité que nous retrouverons dans e 30 [2].

XIII. — *Iy3m(w)t*. Nous avons traité de cette localité à propos de son homonyme IX.

XIV. — M. Sethe rapproche *Isinw* de l'Ashna de *Josué*, xv, 33 et 43, ou de Yeshanah de II *Chron.*, xiii, 19. La même indécision frappe la forme égyptienne plus récente *ysnt* [3]. Plusieurs noms de princes nous sont signalés.

e 13. — *Iykwdd3* se décompose en *yakou* pour *yakoun* et un nom divin qui apparaît, par exemple, dans *Da-du-ra-bi* de la première dynastie babylonienne [4] et dans les tablettes d'el-Amarna sous la forme *addu*, souvent noté par l'idéogramme *IM*, autrement dit le dieu Hadad. M. Thureau-Dangin a relevé *Ia-ku-un-adad* parmi les noms propres de la première dynastie babylonienne [5]. Donc : *Yakounadad*.

Ayant communiqué ces conclusions à M. Pierre Montet, le savant égyptologue nous a fait savoir qu'il fallait rectifier la transcription de M. Sethe d'après son propre fac-similé et lire *yakoun*. M. Montet accepte également notre explication pour le second terme, d'abord parce que « à l'origine la séparation des sons *ḏ* et *d* n'était pas très nette dans l'écriture égyptienne et qu'un *ḏ* égyptien peut correspondre à un *d* sémitique », ensuite parce que

(1) Ainsi Burchardt, *op. cit.*, n° 290.

(2) Pour les noms propres formés avec El ou Il, relevés en Babylonie voir, Bauer, p. 74-75.

(3) Burchardt, n° 237.

(4) Bauer, p. 46.

(5) Thureau-Dangin, p. 23 ; Bauer, p. 56 et 71.

les scribes auxquels nous devons ces documents ont fait souvent des à peu près et incorporé des mots égyptiens dans la transcription des noms étrangers. Ici ils ont utilisé le mot égyptien « gras ».

'mmwty est le nom du fils du personnage précédent. C'est le même nom que e 8, à lire *'Ammouata*.

e 14. — *'wdwšnw* ou simplement *'dwšnw* est un nom difficile à expliquer. Avec réserve, nous proposons de reconnaître *'ouzz*, « force », dans le premier élément et le dieu Sin dans le second, correspondant à Shinab de *Genèse*, XIV, 2 et à Shenaṣar de I *Chron.*, III, 18. Donc *'Ouzzoushin* « le dieu Sin est force », ou *'Ouzzishin* « Sin est ma force ».

e 15. — *M33m(w)t* doit être un nom du type אחימות de I *Chron.*, VI, 10, Aḫimiti des tablettes d'el-Amarna (Asdod) ou encore Mutiba'al (1). La difficulté consiste à déterminer le nom divin; on a le choix entre Amurru et Mer (2). Le premier paraît mieux convenir et dans ce cas on aurait *(A)mur-ru-muti*. Ce serait un résultat intéressant, car il ruinerait un des arguments de M. Théo Bauer, d'après lequel le dieu Amurru n'aurait rien à voir avec les Amorrhéens et ne serait pas importé de l'ouest (3). La graphie du dieu אלור de la stèle de Zakir semble bien représenter le dieu Iloumer (4).

XV. — M. Sethe a reconnu Ascalon dans la graphie *Isq3nw*, qu'on rencontre à plus basse époque sous la forme *Isqrn* (5), assyr. *Aš-qa-lu-na*, אשקלון. Trois noms de chefs sont mentionnés.

e 23. — *H3ykim* n'a été reconnu par l'éditeur que dans son premier élément. Nous n'hésitons pas à le rapprocher du nom attesté par l'Ancien Testament אחיקם, *Aḥiqam*, qu'on retrouve en assyrien sous la forme Aḫi-iqamu et Aḫi-yaqamu.

e 24. — *Hqtnw* ne nous suggère aucun rapprochement.

e 25. — La fin seule du nom se reconnaît ... *[ḥ]n'f*, encore y a-t-il incertitude dans la disposition du texte.

XVI. — Il paraît difficile d'admettre que le nom de lieu, lu *Dmi.tyw* par M. Sethe, représente Damiette en Égypte (6), même sous forme d'une installation étrangère qui n'est guère probable à cette époque. Tous les pays et peuples nommés sont étrangers; il n'y a pas lieu d'introduire une exception difficile à justifier. Si le mot a bien en égyptien le sens de « port, havre (7) », ce nom égyptien ne convenait à aucune ville de la côte syrienne aussi bien

(1) BAUER, p. 78 et surtout p. 57.

(2) THUREAU-DANGIN, p. 63, note que ce dieu apparaît fréquemment à Ḫana ('Ana) sur l'Euphrate.

(3) BAUER, p. 90.

(4) THUREAU-DANGIN, p. 63; WEIDNER, *Archiv für Orientforschung*, II, p. 77, note 6.

(5) BURCHARDT, n° 142.

(6) SETHE, *op. cit.*, p. 57.

(7) Nous devons signaler que ce sens soulève

qu'à la Tyr insulaire, port de relâche obligé entre l'Égypte et Byblos par exemple. Une autre considération à faire valoir est que la Tyr insulaire qui, au témoignage d'Hérodote, avait vu s'élever, dès 2750 avant notre ère, un temple phénicien, ne peut guère manquer dans la liste des villes citées par les ostraca.

Fréquenté de bonne heure par la marine égyptienne, le rocher de Tyr, *Sor*, aurait donc reçu des Égyptiens le nom de *Dmi.tyw*. L'agglomération mélangée de ce port de relâche s'opposait naturellement à la population de la côte, concentrée à Ousou, et cette situation se reflète dans la mythologie locale dont Philon de Byblos nous a conservé un écho en un passage dont il faut compléter ainsi qu'il suit la restitution par Bochart :

Fragm. II, 7. De ceux-ci [1], dit-il, naquirent [Sami]mroumos, qui est le même qu'Hypsouranios, [et Ousôos]. Ils tenaient, dit-il, ces noms de leurs mères, car les femmes de ce temps se livraient impudemment au premier venu.

8. Il dit ensuite qu'Hypsouranios aurait habité Tyr et aurait imaginé des cabanes de joncs, de roseaux et de papyrus. Or, il se serait querellé avec son frère Ousôos qui, le premier, inventa de se couvrir le corps avec les peaux des bêtes dont il pouvait s'emparer.

On ne peut plus douter qu'Ousôos est le héros Ousou, éponyme de la Tyr continentale, dont l'importance et la haute antiquité sont attestées par la mention qui en est faite plus haut sous III. Ousôos tire bien son nom, comme le dit Philon de Byblos dans son langage évhémériste, de sa mère, entendez ici la métropole. Quant à Samimroumos, « cieux élevés », c'était certainement une épithète appliquée à la Tyr insulaire. La même épithète est appliquée à Sidon dans les textes de fondation du temple d'Eshmoun.

La rivalité des deux frères illustre la diversité d'installation et d'industrie des deux villes qui se marque encore au § 9 du même fragment, où il faut comprendre que (l'un) donne naissance aux chasseurs et (l'autre) aux pêcheurs. La mention du papyrus souligne les rapports de la Tyr insulaire avec l'Égypte. Il est à peine besoin de dire que tout rapprochement entre Ousôos et Esaü ne

quelque réserve de la part de M. Pierre Montet qui, jusqu'ici tout au moins, s'en tient au sens de « ville ».

[1] Les géants qui donnèrent leur nom aux montagnes : le Casius, le Liban, l'Antiliban et le Barouk ; voir nos *Notes de mythologie syrienne*, p. 162 et suiv.

pouvait venir à l'esprit d'un ancien : l'utilisation des peaux d'animaux est un trait absolument banal et il n'y a entre les noms, en écriture sémitique, aucune assonance ; ils s'écrivent de façon toute différente.

Ces considérations mythologiques, à vrai dire, sont indépendantes de l'attribution du nom de *Dmi.tyw* à la Tyr insulaire. On pourrait arguer que cette graphie, ramenée à une forme égyptienne, cache un nom local. Dans ce cas, on en rapprocherait Doumat, ville de Juda qui apparaît dans *Josué*, XV, 52, sous la forme Doumah.

Tout comme pour Byblos et pour Ousou, il n'est pas fait mention ici de prince local. Cette constatation, quelle que soit la raison qu'on en donne, nous paraît importante, car, dans les opérations magiques, un tel oubli ne peut être qu'intentionnel. Il faut observer, en effet, que les formules englobent dans l'anathème tout ce qui touche aux peuples qui se révolteraient. Comme l'a bien vu M. Sethe, si le prince ou roi n'est pas nommé, c'est que le pharaon se l'est étroitement attaché. Il en résulte que les villes qui rentrent dans cette catégorie doivent être en relation directe avec l'Égypte. En particulier, nous devons trouver parmi elles les ports les plus fréquentés par la marine égyptienne, entre autres la Tyr insulaire. C'est là un argument très fort en faveur de la première des identifications envisagées.

XVII. — Le pays *M(w)tiꜣ* n'est pas déterminé. Il se retrouve peut-être à plus basse époque, sous la forme *Mty* (1). Nous ne pensons pas qu'on puisse y reconnaître le *Mi-it-ta* des tablettes d'el-Amarna, si ce dernier doit être, comme le proposent les éditeurs de ces textes, le Mitanni.

● 26. — *Mnṯm* est le seul nom de chef attribué à ce pays. Il est d'explication difficile. M. Sethe se contente de transcrire מנטם ou מנתם. Sans en tirer de conclusion, relevons le nom contemporain *Mi-nu-tum* (2).

XVIII. — M. Sethe a ingénieusement reconnu le nom de Jérusalem sous la graphie *ꜣwšꜣmm* qu'il transcrit אושלמם. A vrai dire, cette forme est tout à fait insolite, mais M. Montet a observé que, dans le complexe *ꜣw*, il fallait d'abord donner à l'aleph le son *r*, puis rectifier la métathèse à laquelle le scribe a été entraîné par suite des difficultés présentées par l'écriture égyptienne. Il faut

(1) Burchardt, n° 539. (2) Thureau-Dangin, p. 36.

donc transcrire *Wrwšlm*, en abandonnant le second *m*, simple fantaisie du scribe. On retrouve alors la transcription assyrienne *Urusalimmu*, où le redoublement de *m* tient au syllabisme de l'écriture cunéiforme, et mieux, la transcription des tablettes d'el-Amarna *U-ru-sa-lim*.

On sait qu'en hébreu le *waw* initial est devenu *yod ;* on a donc régulièrement ירושלם.

Puisque le nom de Urusalim est attesté dès la fin du troisième millénaire avant notre ère, on ne pourra plus expliquer que comme un faux trait d'archaïsme le nom de Salem donné à cette ville dans *Genèse*, XIV, et se confirmer par là du peu de valeur historique de ce midrash.

Deux chefs sont nommés.

e 27. — *Iyqȝʿmw*. Nous avons reconnu le premier élément à propos de e 20. Nous lisons donc *Yaqar-ʿAmmou*, « le dieu ʿAmmou est majestueux ».

e 28. — *Sṯʿnw*. Nom d'explication difficile, mais théophore, composé avec le nom du dieu ʿAnou, si on le compare à e 19.

XIX. — M. Sethe n'a pas identifié *ʿḥm(w)t*. Nous y reconnaissons חמת, et M. Montet accepte ce rapprochement parce qu'en égyptien, nous dit-il, le *ʿain* passe à *i* devant les aspirées *ḥ* et *ḫ*. Mais plusieurs villes peuvent entrer en ligne de compte. Si on écarte, comme trop éloignée, la vallée moyenne de l'Oronte, on peut encore hésiter entre el-Ḥammi (Gadara), qui est apparue sur une stèle égyptienne de Beisan [1], et Ḥamat près de Tibériade qui figure dans *Josué*, XXI, 32, sous la forme de Ḥammot [2].

e 29. — Le nom de prince ... *ks(m)ȝm* est incomplet.

XX. — *Iȝḥnw* nous paraît devoir se rapprocher de la graphie *Iyln* employée au Nouvel-Empire [3] pour Ayyalon. Dans une tablette d'el-Amarna, on a *ia-lu-na* [4]. M. Montet nous a cité quelques cas où *ḥ* remplace *aleph*, ce qui justifierait une transcription *ilȝwn ;* toutefois le savant égyptologue tient la lettre initiale comme un peu maigre pour rendre Ayyalon. La prononciation, à vrai dire, a pu varier ; elle est actuellement Yâlo, près Amwas, revenant peut-être à un type très ancien. Si cela paraissait une trop grosse difficulté, nous pour-

[1] Voir *Syria*, 1926, p. 16.

[2] Dans 1 *Chron.*, VI, 61, Hammon doit être corrigé en Ḥammot.

[3] Burchardt, n° 13.

[4] Knudtzon, 287, 57.

rions nous rabattre sur Elon, autre ville de Dan — ou autre prononciation de la même ville.

e 30. — *Iy-m'-iȝw* ou *Iymiȝw* est un nom théophore composé avec *ilou* rencontré déjà dans e 22. Le premier terme est fort incertain, on peut conjecturer un איםּ « El est terrible », *Ayom-ilou*.

XXI. — M. Sethe n'identifie pas le nom de lieu *Iysipy*. Nous proposons d'y reconnaître Yasif, localité qui subsiste encore à l'est de Saint-Jean-d'Acre sous la forme Tell ou Kafr Yasif. Peut-être faut-il reconnaître la même localité dans la transcription plus récente et plus complète *yšpir*, ישפאל [1].

De cet examen, il résulte qu'à la fin du troisième millénaire avant notre ère, les Sémites dominent complètement les régions de Palestine et de Syrie et que les localités portent déjà, en très grand nombre, le nom sous lequel on les connaîtra dans la suite.

Les noms de personnes révèlent une curieuse analogie avec ceux des Amorrhéens que les textes de la première dynastie babylonienne nous ont fait connaître. L'analogie des noms divins est particulièrement frappante, bien que nous ne connaissions qu'une trentaine de noms de personnes. Ils révèlent les dieux Amourrou ou Mer, 'Amm ou 'Ammou, 'Anou, Damou, El, Hadad, Hq(?) ou Ht(?), Milk, Shemesh et Sin.

Ces noms de personnes indiquent que nous sommes à l'époque qui vit les Amorrhéens fonder la Ire dynastie babylonienne et comme, d'autre part, M. Sethe a établi que les ostraca, publiés par lui, sont de la fin de la XIe dynastie, on relèvera là une remarquable confirmation du synchronisme généralement admis. Il n'est, dès lors, pas téméraire de reconnaître dans ces textes l'écho des craintes que suscitaient en Égypte les succès remportés par les Amorrhéens en Babylonie. La XIIe dynastie écarta le danger par des moyens plus sûrs, mais il reparut peu après elle. L'invasion tant redoutée se produisit avec les mêmes éléments, ceux que l'histoire groupe sous le nom de Hyksos.

René Dussaud

[1] Burchardt, n° 239.

INDEX DES NOMS DIVINS (n. d.), DES NOMS DE PERSONNES (*italiques*), DE LIEUX ET DE PEUPLES

DEUX INSCRIPTIONS FRANÇAISES TROUVÉES A CHYPRE

PAR

CAMILLE ENLART

Épitaphe de Jacques Dapel (1294) à Limassol.

M. Louis Baldassarre, directeur honoraire de la Banque ottomane en Chypre, veut bien me communiquer l'estampage d'une inscription française que son frère a découverte à Limassol, dans un terrain qui lui appartient.

Ce terrain n'est séparé du château que par la largeur d'une rue ; il est rempli de décombres et les murs de l'enclos semblent très anciens. On peut supposer qu'une église s'y élevait, car l'inscription découverte est une épitaphe.

C'est une dalle de marbre de belle qualité, différente des dalles que l'on rencontre le plus souvent en Chypre (fig. 1). Son épaisseur est d'environ 25 centimètres ; sa hauteur de 22 ; sa largeur dépasse très légèrement 43.

L'inscription est en belle majuscule gothique, vigoureusement tracée et d'un caractère assez particulier, tant par la forme des lettres que par la teneur du texte.

On y lit les cinq lignes que voici :

† *Ici : gist : sire : Jaque :*
Dapel : qui : tre : pasa :
Lan : dellin : carnasiō :
JRV : Crist : M : CC : LXXXXIIII :
ans : Priés : porli :



Aucun des répertoires qui accompagnent les chroniques de l'Orient latin ne m'a fourni le nom de Jacques Dapel, soit à la lettre D, soit à la lettre A, soit à la lettre G. Il s'agit évidemment d'un personnage inconnu, et peut-être

d'un étranger, pèlerin ou marchand, mort en route, à l'escale, très fréquentée, de Limassol.

Appel est le nom d'un bourg du département du Tarn ; je ne connais pas de localité homonyme.

L'inscription appelle quelques remarques.

Il semble que le graveur n'ait pas été de langue française. Si cette langue lui eût été familière, il n'eût pas coupé en deux le mot incarnation et le mot tre : pasa et probablement eût-il écrit ce dernier avec deux *s*.

Il semble que l'abréviation de Jésus-Christ contienne un R au lieu d'un H :



Fig. 1.

la barre du *t* de *Crist* a été omise et la formule : « l'an de l'incarnasion Jésu Crist 1294 ans » forme un pléonasme bizarre : les négligences de la rédaction contrastent avec la beauté de la forme matérielle. L'A surmonté d'une croix hastée horizontale qui occupe un angle inférieur de la dalle n'est ni à l'alignement ni à l'échelle des autres lettres, mais semble signifier la formule finale *Amen*, qui est de style.

On a vu que le graveur ne pouvait être Français ; je le crois Italien ; en effet, *dellin carnasion* semble un italianisme : celui qui l'a tracé a pensé en italien : *dell'incarnazione porli* est une liaison de mots qui procède aussi d'une habitude italienne.

La forme des lettres présente quelque analogie avec l'inscription sans date, mais manifestement plus ancienne d'Eble Fazie à Saint-Jean-d'Acre : on y trouve le même Q, le même R écourté, et le même G, dont la partie supérieure forme une sorte de paraphe ; l'abréviation de *hujus* y est assez semblable à la lettre centrale de *Jhu* dans l'inscription de Limassol. Le graveur de cette dernière a dû recevoir un modèle de ce type qu'il a mal interprété et rapproché de la forme d'un R.

Les lettres, par leur caractère épais, se rapprochent un peu de la charte murale que j'ai découverte dans l'église des Carmes de Famagouste et dont le millésime manque, mais qui date du xiv^e siècle.

L'épitaphe de Jacques Dapel est une des plus anciennes inscriptions françaises de Chypre [1].

On ne saurait s'étonner qu'à Limassol, un Italien ait été appelé à graver une inscription française, surtout s'il était vénitien, car cette cité fut, sous les Lusignans, le principal établissement en Chypre des Vénitiens. Ils y possédaient deux églises, Saint-Marc et Saint-Georges, un baptistère et un hôpital [2].

Épitaphe de sire George

Le gouverneur de Chypre, Sir Ronald Storrs, a bien voulu m'adresser la copie d'une inscription française de la fin du xiii^e siècle, trouvée tout dernièrement dans les ruines de Paphos et, malheureusement, très fruste (fig. 2). Elle est ainsi libellée :

† Ici gist Bernart
Le fils de sire
Yorge, lescrivain des
Alemans, qui morut
en lan de [N]ostre
Seignor Jhu Crist
M.CC.LXXXXVII ; le
premier jor del
[mo]is de Delier
Q. Dieu en ait[t] larme.

[1] M. Michel G. Michaelidis vient d'adresser, de son côté, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions une lettre signalant la découverte de l'inscription et en donnant une lecture exacte.

[2] Heyd, *Histoire du commerce dans le Levant*, édit. Furcy-Raynaud, t. I, p. 364.

Quel est ce sire George, écrivain des Allemands, qui perdit un enfant à Paphos en 1297 ? Les documents historiques semblent ne pas avoir gardé sa trace. Il n'est même pas resté, que je sache, aucune mention d'un consulat allemand en Chypre et à Paphos : nous connaissons seulement ceux des Génois et des Vénitiens, le premier existant depuis 1232 [1] ; le second restauré en 1328 [2].



Fig. 2.

Nous savons cependant que les Allemands possédaient à Constantinople des quais et des églises [3] et que leurs marchands fréquentaient l'Égypte [4].

[1] Heyd, *Histoire du commerce dans le Levant*, édition Furcy-Raynaud, t. I, p. 362.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 364 ; t. II, p. 22.

[3] Heyd, *ouvr. cité*, I, p. 226, 263.

[4] *Ibid.*, I, p. 389.

Paphos, qui était un grand centre sucrier [1], avait dû les attirer aussi, mais le consulat ou loge des Allemands, dont sire George fut, en 1297, le chancelier ou écrivain, dut disparaître vers 1310, lorsque les Génois, qui firent tant de maux au Royaume de Chypre, ravagèrent de fond en comble Paphos [2]. Cette cité ne recouvra plus sa prospérité dans la suite. Les Allemands commerçaient certainement avec Chypre, car un très grand nombre d'églises de cette île conservent encore des plats de laiton repoussé fabriqués dans l'Europe centrale, comme l'indiquent leur style et les devises qui y sont tracées, mais ces plats ne sont pas antérieurs au XVe siècle.

Selon l'observation de M. Salomon Reinach, « lescrivain des Allemands » pourrait être celui de la Hanse.

Quant au mois de *Délier*, comme l'a fait observer M. A. Thomas [3], c'est une expression assez répandue dans l'Orient latin pour désigner Décembre, ou le mois des Saturnales.

C. Enlart.

[1] Heyd, *ouv. cité*, II, p. 687.

[2] *Ibid.*, II, p. 16.

[3] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXII, 1901, p. 349-365; cf. *Mélanges d'étymologie française*, 1re édition 1902, 2e édit. 1927 (collection de la Société de Linguistique de Paris).

COMMENT FUT TRANSPORTÉ LE VASE D'AMATHONTE

PAR

LE COMMANDANT VIVIELLE

I

Le 18 juillet 1865, le comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, avait donné l'ordre au transport à voile la *Perdrix*, revenant d'Alexandrie à Toulon, de relâcher au Pirée pour y embarquer un vase antique que la frégate la *Magicienne*, portant le pavillon du contre-amiral d'Aboville, commandant la station navale du Levant, devait aller prendre à Limassol, dans l'île de Chypre. Mais l'amiral d'Aboville ayant fait connaître qu'il était dans l'impossibilité, en raison des difficultés rencontrées et des moyens insuffisants dont il disposait, d'exécuter cet ordre, le ministre décida que la *Perdrix* se rendrait à Limassol, pour procéder à l'enlèvement, à l'embarquement et au transfert en France du vase monumental, tandis qu'on expédierait de Toulon, par la *Sèvre*, les apparaux, les instruments, et tout le matériel nécessaire pour entreprendre efficacement une opération qui s'annonçait comme très délicate.

A ce moment, la France avait encore à Alexandrie un officier de marine qui portait le titre de Commandant la marine française en Égypte. Celui-ci, le capitaine de vaisseau Dufour de Montlouis, prescrivait au commandant de l'aviso à vapeur la *Mouette*, en lui transmettant les ordres du ministre concernant la *Perdrix*, de rallier le mouillage de Limassol pour prendre la direction des travaux. La *Mouette*, le 5 septembre 1865, était à Beyrouth, son poste de station. Son commandant, le capitaine de frégate Moret, était un très brillant officier, et le choix qui en était fait pour l'accomplissement de cette mission s'explique au surplus par la lettre confidentielle du commandant de la Marine :

« M. le lieutenant de vaisseau commandant la *Perdrix* ne m'inspirait aucune confiance, et je ne croyais pas pouvoir compter sur son habileté et sur son énergie pour mener à bien une entreprise qui demande de la vigueur, de la dextérité, et un véritable savoir. Pour toutes ces raisons, je me suis décidé

à provoquer des ordres nouveaux par lesquels S. E. le ministre de la Marine vous confie la direction des travaux à opérer pour l'enlèvement du vase d'Amathonte. »

Le 16 septembre, la *Mouette* arrivait devant Limassol. Le 5 octobre, le commandant Moret adressait de Beyrouth au ministre, une dépêche télégraphique : « Réussite complète en seize jours. Vase antique sur *Perdrix*. Quittera Chypre le huit. — Moret. »

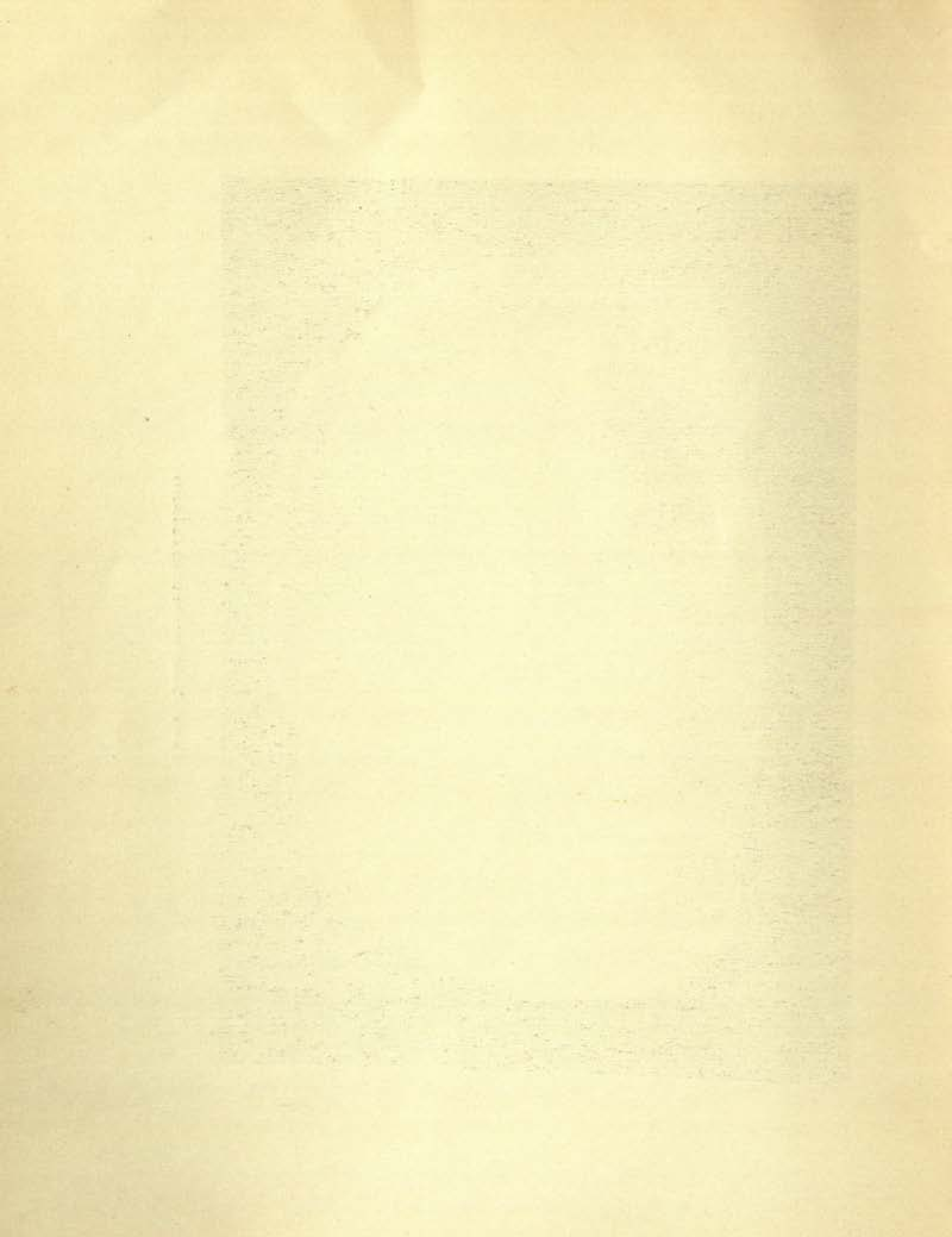
*
* *

De la côte méridionale de l'île de Chypre, à peu près au milieu de sa longueur, s'avance vers le Sud une presqu'île de forme carrée dont les caps Zevgari et Gata marquent les angles extérieurs. C'est la presqu'île d'Akroteri, à l'Est de laquelle se trouve la baie du même nom ; au fond de cette baie, le port de Limassol n'offre aux bâtiments qu'une rade ouverte à tous les vents de la partie Sud-Est, qui y soufflent violemment chaque jour pendant deux ou trois heures. La houle est très forte, et la plage est sans abri. La petite ville de Limassol se reconnait aux deux minarets blancs qui s'élèvent au-dessus des maisons basses et se détachent sur un fond de collines couvertes de broussailles. A une époque récente, une cathédrale nouvellement édifiée et une grande maison à deux étages, flanquée d'une tour, sont venues modifier l'aspect assez banal, mais agréable, de la bourgade chypriote, qui compte, pour l'importance, comme le second port de l'île. En 1865, le consul de France à Larnaca était le comte de Maricourt, dont nous allons retrouver le nom par la suite, et les agents consulaires à Limassol et à Nicosie, MM. Acamas et Adolphe Laffon.

A partir de Limassol, dans la direction de l'Est, s'étend une côte basse et sablonneuse, sur une longueur d'environ 6 milles marins. La plage est dominée par de petites collines rocheuses, dénudées, ravinées. C'est dans ce site, à 13 kilomètres de Limassol, que se trouvent les ruines d'Amathos ; c'est à cet endroit qu'il s'agissait d'aller chercher le vase d'Amathonte, qui est aujourd'hui au Musée du Louvre, et dont on peut considérer la masse imposante dans la salle IV, du rez-de-chaussée, aux antiquités phéniciennes (Département des antiquités orientales). Notre planche LVI le montre au milieu de cette salle qu'il remplit de sa masse.



Le vase d'Amathonte au musée du Louvre.



Je ne suis point qualifié pour traiter, en archéologue, du vase d'Amathonte. Mais il m'est bien permis d'avoir recherché à son sujet quelques renseignements intéressants. C'est ainsi que je crois que la première fois qu'il fut publiquement question de lui, c'est à la séance du vendredi 4 avril 1862 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Renan y donnait communication d'une lettre du comte de Vogüé, que M. Waddington avait rejoint à Beyrouth, avant leur départ pour l'île de Chypre. Voici : *Un grand vase de pierre est signalé à Amathonte comme le chef-d'œuvre de l'art archaïque, et nos compatriotes font des vœux ardents pour que le concours d'un navire de l'État leur permette de le transporter en France.*

C'est à ce vœu qu'allait se rendre, en 1865, le ministre de la Marine, M. de Chasseloup-Laubat.

Il n'y avait pas qu'un seul vase monumental dans les ruines d'Amathonte, mais deux. Le consul de France, à Chypre, M. de Vienne, successeur de M. de Maricourt, écrivait de Larnaca au ministre des Affaires étrangères, dans une lettre qui rendait hommage à la réussite du commandant Moret : « Je n'entretiendrai point Votre Excellence des vases d'Amathonte au point de vue scientifique. M. le comte de Maricourt a mentionné le débat qui s'est engagé sur leur origine... De *ces deux vases* placés bord à bord au sommet d'une montagne, un seul était intact... » M. de Maricourt, le 18 mars 1865, avait par ailleurs indiqué au même ministre, que « le vase d'Amathonte était l'un des restes les plus complets de l'art phénicien, ou de la première jeunesse de l'art grec dont les monuments sont si recherchés ».

Aussi le comte de Vogüé, qui avait remplacé Renan dans la direction de la mission phénicienne, considérait-il le vase d'Amathonte comme le plus beau résultat de son exploration. A défaut de moyens pour l'enlever, il en avait pris possession au nom de la France ; prise de possession tout illusoire si le gouvernement de l'empereur Napoléon III ne voulait pas voir passer à l'étranger « un des monuments les plus remarquables de l'art antique ». Les journaux, déjà, en parlaient beaucoup, et la presse grecque n'était pas la dernière à s'émouvoir, alors que l'île de Chypre dépendait du grand Seigneur. On rappelait à ce propos le sacrilège de lord Elgin au Parthénon, ce qui était une tout autre affaire ; mais chacun convenait que de construire une chaussée pour conduire jusqu'au rivage de la mer une pièce de cette importance, c'était un « vrai travail de Romain ».

Le commandant Moret l'accomplit pourtant. Et le marquis de Chennevières, membre de l'Institut, ancien directeur général des Beaux-Arts, a pu très justement écrire : « Le nom du commandant Moret est conservé dans les Archives de notre grand musée national... On voit ce qu'a coûté d'entrain et de vigueur, la conquête pour le Louvre, de ce vase gigantesque dont aucun musée de l'Europe savante ne devait posséder l'égal... A l'égal du plus beau fait d'armes, le marin peut compter parmi ses journées glorieuses et utiles à la Patrie, celle où il embarque pour la France le vase d'Amathonte ou la Vénus de Milo. » (*Lettre du marquis de Chennevières à M. le capitaine de frégate de Fontenay.*)

La *Mouette* était arrivée devant Limassol le 16 septembre 1865 dans l'après-midi. Un court extrait du journal de bord du commandant Moret résumera les opérations :

Du 17 au 19 septembre, visité les lieux, arrêté le tracé de la route d'accès, et le lieu de l'embarquement du vase. Construction d'un traîneau et de trois bigues pour soulever le vase.

20 septembre. — Le vase, soulevé, et mis sur le traîneau, a avancé d'un mètre.

21. — Les apparaux, insuffisants, sont renforcés ; le vase avance de 50 mètres. On commence à bord la construction d'un chaland.

22. — Le vase avance de 200 mètres.

23. — Le vase avance de 130 mètres.

24. — Le vase avance de 100 mètres.

25. — A 20 mètres de la plage : travail du chaland, des bigues, mouillage des ancres à jet, transport des pierres pour la chaussée sous-marine.

2 octobre. — Le vase est au bord de l'eau. Les charpentiers travaillent sur la *Perdrix*.

3 octobre. — Le vase est placé sur le chaland. *Il a parcouru exactement 600 mètres depuis le sommet de la colline*. Il est embarqué à bord de la *Perdrix*.

4 octobre. — La *Mouette* prend la *Perdrix* à la remorque et fait mouiller le transport à Limassol.

La *Perdrix* appareillera pour Toulon le 8 octobre au soir, tandis que la *Mouette* rallie Beyrouth. Mission terminée.

II

Une très heureuse rencontre nous a permis de retrouver, non point aux Archives de la Marine, mais entre les mains de M. E. Héron de Villefosse, gendre du capitaine de frégate Moret, les rapports du commandant de la *Mouette* au Ministre, relatifs aux opérations d'enlèvement du vase.

Le premier rapport, daté de Limassol le 28 septembre, avant l'embarquement, relate les appréhensions que faisaient naître la saison avancée, l'attente d'un mauvais temps, et la précarité du mouillage en pleine côte. D'autre part, le choléra était à Limassol, et les équipages fatigués par une dure campagne, diminués par de nombreux exempts de service, travaillaient dans cette occasion, 9 heures par jour sous un « ciel de feu ». On avait dû établir une chaussée avec les énormes pierres prises dans les ruines, et, faute d'embarcations du pays, construire un chaland, installer un traîneau glissant sur des longerines mobiles que l'on déplaçait au fur et à mesure de l'avancée, le long d'une pente de 0 m. 20 par mètre, sur un terrain défoncé par les fouilles antérieures. Enfin, l'approvisionnement des apparaux envoyés de Toulon par la *Sèvre* avait été absolument insuffisant, et il avait fallu s'ingénier à y suppléer.

Le deuxième rapport, daté de Beyrouth le 6 octobre, lorsque la *Mouette* eut rejoint sa station, complète ces premiers renseignements. Malgré l'aridité des termes techniques, il est nécessaire pour bien comprendre la nature et l'importance des difficultés vaincues, d'en extraire l'essentiel dans son texte :

Beyrouth, le 6 octobre 1865.

Votre Excellence m'avait autorisé à faire élargir un panneau du transport, c'est ce que j'ai fait. Le vase repose ainsi sur une plate-forme solidement établie sur le panneau de la batterie. Pour atténuer ce poids lourd au milieu du bâtiment, j'ai fait faire 16 tonneaux de lest en pierres, qui ont été placés sur les côtés de la cale afin qu'en augmentant le moment d'inertie, la vivacité du roulis fut diminuée. Dans ces conditions d'arrimage, la *Perdrix* ne peut que bien se comporter à la mer.

Le chaland que j'ai fait construire a été fini le 1er octobre dans la journée. Les charpentiers ont été immédiatement envoyés à bord de la *Perdrix* pour la disposer à recevoir le vase. Le 2 au soir tout était prêt. J'ai terminé aussi l'établissement des bigues sur le bord de la mer, et la chaussée sur laquelle devait marcher le vase pour arriver au point d'embarquement.

Là, les choses ont marché lentement. La mer brisait avec violence contre la plage pendant presque toute la journée par suite des vents frais du S.-S.-E. au S.-E. que nous avions constamment. Il n'y avait de calme que pendant trois ou quatre heures dans la matinée. C'est dans ces conditions que nous avons construit dans l'eau une chaussée de 15 mètres de longueur sur 8 mètres de large. Soixante mètres cubes de pierre ont été nécessaires. A cette distance de 15 mètres de la plage étaient les bigues. Le fond de roche était recouvert d'une couche de 15 à 20 centimètres au plus de sable.

Des ancres à jet que j'avais fait mouiller au large pour tenir les pieds des bigues ayant chassé par suite de la mauvaise qualité du fond sur lequel elles reposaient, j'ai dû faire charger les bigues de 8 tonneaux de lest en fer débarqué de la *Perdrix* et les soutenir avec des espars placés à terre en arc-boutants. De cette façon les bigues ont été matées et solidement établies. Ce travail de la chaussée et des bigues a été très remarquable par la vigueur et l'entrain avec lesquels nos hommes l'ont exécuté. Ils travaillaient tout nus dans l'eau et le plus souvent étaient couverts par les lames qui démolissaient le travail qu'ils avaient fait ; la patience et l'ardeur ne leur ont pas manqué pour cela.

La profondeur de l'eau au pied des bigues était de 55 à 65 centimètres. Elle continuait ainsi jusqu'à 60 mètres de la plage, où l'on trouvait 1 mètre. Impossible de songer à enfoncer des pilotis dans ce fond de rocher très dur, à peine recouvert de sable.

Je n'ai pu trouver un bateau du pays dans des conditions convenables pour recevoir le vase. Un radeau ne pouvait convenir et ne pouvait être construit facilement à cause des brisants. J'ai décidé la construction d'un chaland. La *Perdrix* avait le bois ; le fer manquait : je l'ai acheté à Limassol.

Ce chaland étant chargé ne devait pas caler plus de 45 à 50 centimètres pour se maintenir à flot par une profondeur d'eau de 55 à 65 centimètres, même lorsque la levée de la mer serait faible. Il n'a, en effet, calé que 43 centimètres.

Par le calcul j'ai pu facilement obtenir ce résultat en lui donnant les dimensions voulues. Le déplacement dans l'eau, très exactement calculé, a donné pour poids du chaland près de 8 tonnes et pour celui du vase de 12.100 kilogs.

La grosse mer ayant pu démolir le chaland, je ne l'ai fait lancer qu'au moment où le vase allait être embarqué. Tout s'est donc bien passé et sans le moindre accident.

Comme je l'ai dit à Votre Excellence, l'approvisionnement de bois qu'avait la *Perdrix* a été suffisant. Mais le fer et les apparaux manquaient. Les apparaux de la *Perdrix* ont sans doute suffi ; cependant nos opérations eussent marché moins lentement et avec moins de difficultés si nous n'avions pas été obligés de les multiplier comme nous l'avons fait. Un petit cabestan volant eût été aussi fort utile.

Beaucoup de travail de charpentage était à prévoir ; c'est ce qui est arrivé. Je n'avais en tout que quatre charpentiers, il en eût fallu huit. Alors nos opérations eussent duré 6 jours de moins.

En résumé, Monsieur le Ministre, j'ai fait commencer les travaux le 17 septembre au matin, le 25 le vase était au bord de la mer, après avoir parcouru une distance de 600 mètres par une pente moyenne de 160 millimètres par mètre. Le 21 septembre on

commençait le chaland, le 1er octobre il était terminé. Le 3 au matin c'est-à-dire en 16 jours, nous avions terminé nos opérations.

D'après les calculs très exacts, j'établis que le vase dont les dimensions principales sont : 1 m. 84 de haut, 3 m. 12 de plus grand diamètre et 2 m. 40 de diamètre à la base, pèse 12.100 kilogrammes (1). La hauteur de la colline sur laquelle il était placé est de 87 mètres au-dessus du niveau de la mer, et la plus courte distance au rivage est de 550 mètres.

Qu'il me soit permis à présent que j'ai accompli la tâche que le ministre m'avait donnée d'appeler sa bienveillance sur les braves gens qui ont si bien travaillé sous mes ordres.

Ils ont fait l'admiration des populations accourues pour les voir à l'œuvre par leur entrain, leur bonne humeur, leur habileté et leur parfaite discipline.

Tout le monde, habitants, consuls, autorités turques, doutait du succès de notre entreprise ; c'est si vrai qu'à son arrivée à Limassol, la *Perdrix* a eu une foule de visiteurs venant s'assurer *de visu* que le vase était bien à bord.

. . . .

Je considérais cela comme une affaire d'amour-propre national ; aussi y avons-nous mis tout notre cœur.

Cinquante hommes ont travaillé chaque jour pendant 9 heures. Ils se reposaient de 11 heures à 2 heures. Je leur ai donné en supplément une ration de café destinée à être bue avec de l'eau ; une demi-ration de pain à midi, et une ration de vin le soir. Grâce à ce régime, ils ont supporté parfaitement ces fatigues. Il n'y a eu qu'une dizaine d'hommes atteints assez violemment de fièvre typhoïde ; tous sont heureusement en pleine convalescence, mais les malheureux n'avaient que de mauvais souliers. Ils ont eu beaucoup à souffrir à cause de cela. Il y avait à craindre pour eux la morsure des serpents qui sont très nombreux dans l'île ; je leur ai fait faire des guêtres en toile et nous n'avons eu aucun accident.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que Votre Excellence sera satisfaite de nos opérations qui font honneur à la Marine.

. . . .

Signé : Moret.
Commandant la *Mouette*

(1) D'après les premiers renseignements donnés par la mission de M. de Vogüé le vase d'Amathonte pesait 14.000 kgr., et mesurait 1 m. 90 de hauteur, 3 m. 20 de diamètre à sa partie la plus renflée, et 2 m. 20 à sa base.

III

Tout semblait donc aller pour le mieux dans le meilleur des mondes : la *Perdrix* avait débarqué à Toulon son fardeau encombrant et le vase d'Amathonte était arrivé au Louvre. Pourquoi faut-il que ce monument de l'art antique ait provoqué chez des profanes, — en l'espèce, le commandant de la *Perdrix* et les officiers de la *Mouette*, — des discussions violentes qui allèrent jusqu'à des querelles?

Le commandant Moret, en galant homme, s'était loué de la conduite du lieutenant de vaisseau Magen, commandant de la *Perdrix*. Mais Magen avait, comme on dit, une « mauvaise presse », et nous avons vu que le commandant de la Marine en Égypte ne l'appréciait guère : « Je vous laisse à penser comment les opérations auraient marché avec le capitaine Magen comme directeur?... Avant la réception de vos lettres, j'écrivais au ministre que je m'applaudissais d'avoir provoqué des ordres par suite desquels j'ai pu vous envoyer à Amathonte. J'avais cent fois raison!... » M. de Chasseloup-Laubat avait vivement félicité le commandant Moret de sa réussite.

Magen, à son arrivée en France, s'était attribué tout le succès, et c'est ce qui mit en fureur, à très juste titre, les officiers de la *Mouette*, profondément attachés à leur commandant. Pourtant, l'orage n'éclata pas immédiatement ; ce n'est que vingt ans après, en 1885, que l'ancien officier en second de la *Mouette*, le lieutenant de vaisseau Vermot, « un gai compagnon, parlant le turc comme Mahomet », remit aux archives du Musée du Louvre une véhémente protestation dans laquelle il disait notamment :

... La *Mouette* qui faisait partie de la Station du Levant, et qui se trouvait à Beyrouth en mission quasi diplomatique à propos des affaires du Liban, avait été détachée à Chypre pour prendre la charge de cette tâche on ne peut plus ardue, sortant des conditions ordinaires, exigeant pour sa bonne exécution l'esprit d'initiative le plus alerte, doublé d'une expérience consommée.

. . . .

L'équipage et l'état-major de la *Mouette* ont exclusivement participé à ces travaux. La gabarre *la Perdrix* restait au mouillage, *à l'état de camion attendant son chargement*. Son capitaine, M. Magen, n'avait à faire d'autre opération que celle du *roulage* maritime ordinaire, et puisque la question en litige l'exige, j'ajouterai qu'il s'y est prêté avec une

assez mauvaise grâce, qui a bien dû céder devant la fermeté du Commandant Moret.

En un mot, le commandant de la *Mouette* avait la direction et l'entière responsabilité de l'opération. Il a su la conduire sans concours étranger, avec le savoir et l'autorité qu'il mettait en toutes choses. J'ai la confiance que le mérite n'en sera pas refusé à sa mémoire.

Le Lieutenant de Vaisseau,
ancien second de la *Mouette*,

ED. VERMOT.

La cause, dès lors, était entendue, et les faits définitivement établis. Les visiteurs du Musée du Louvre peuvent lire les deux inscriptions qui figurent sur le piédestal du vase d'Amathonte :

Ce vase de quatre anses sculptées
était placé sur le haut d'une montagne
(Mission de M. de Vogüé).

Embarqué et transporté en France
par les soins du commandant Ernest
Moret, capitaine de frégate.

Mais combien d'entre eux se doutent de la peine et des fatigues que le vase d'Amathonte a coûtées à l'équipage de la *Mouette*, en 1865 ?

Commandant VIVIELLE,
Conservateur adjoint des bibliothèques de la Marine à Paris.

LA MISSION DU PEINTRE JEAN CH. DUVAL EN SYRIE (1924)

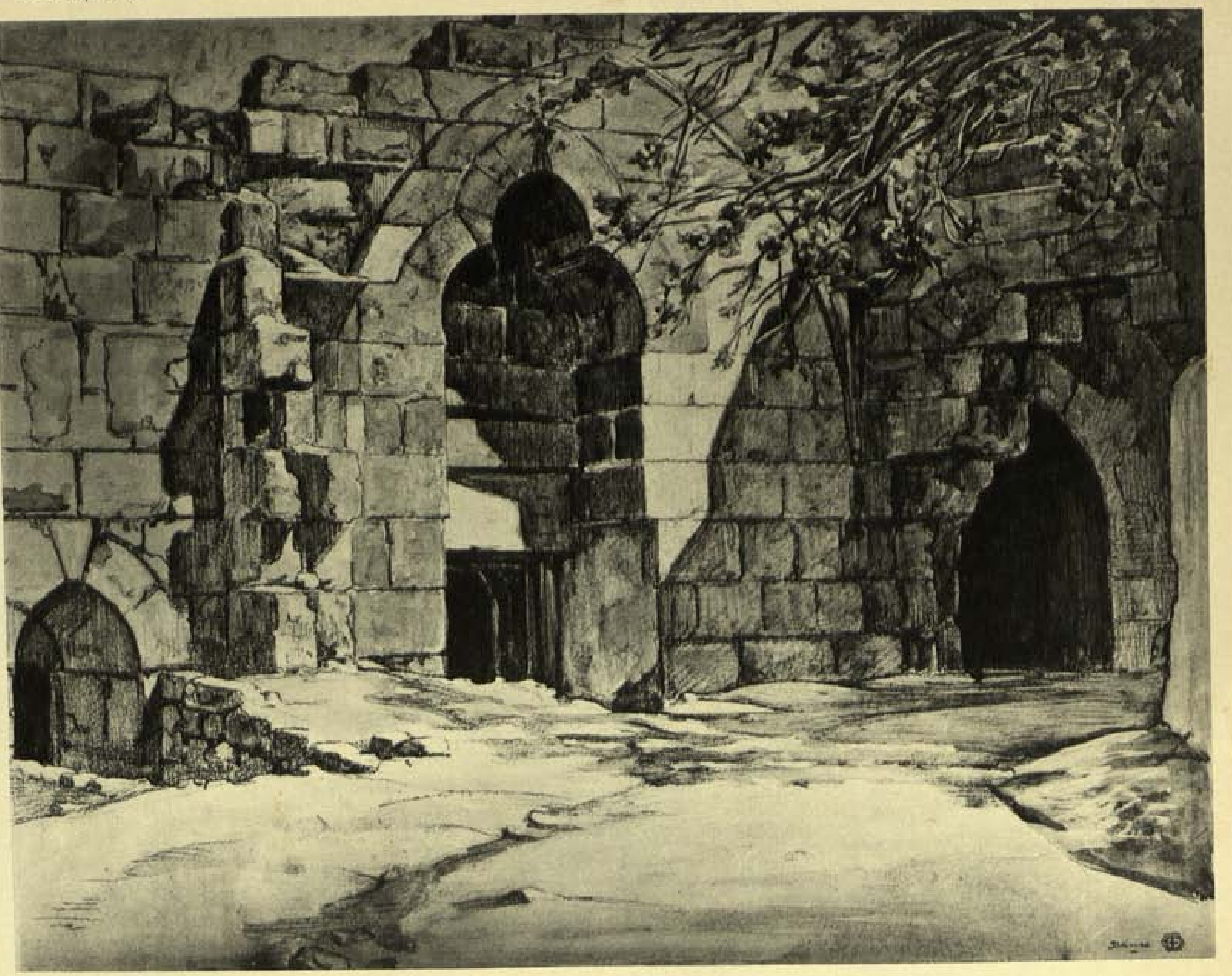
PAR

RENÉ DUSSAUD

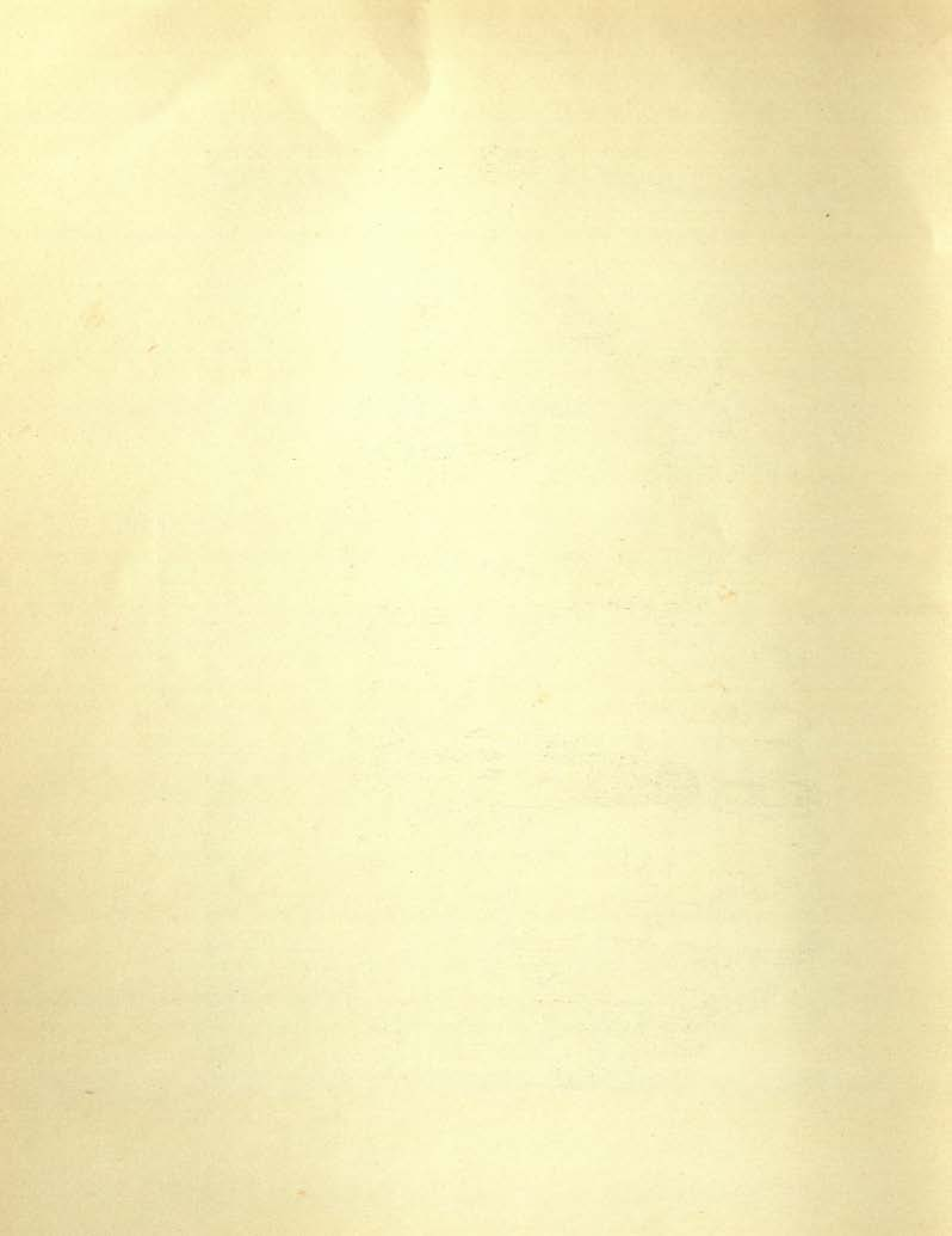
Jean Ch. Duval, né à Paris en 1880 et ayant beaucoup fréquenté les ateliers de René Ménard et de Degas, fut appelé, en 1924, par M. le général Weygand, Haut-Commissaire en Syrie, comme pensionnaire de l'Institut français d'art musulman à Damas. On a pu visiter à la galerie Le Goupy, en décembre 1926, les œuvres qu'il en a rapportées. Nous déclinons toute autorité pour apprécier les mérites d'art de ces peintures, aquarelles et dessins ; mais nous tenons à signaler l'intérêt archéologique que présentent beaucoup de ces études. On a tort de croire que de simples photographies suffisent toujours aux relevés archéologiques. En insistant sur certaines particularités, qu'atténue souvent le simple jeu de l'ombre et de la lumière, en nous communiquant cet élément essentiel du monument qu'est la couleur des différents matériaux, le peintre complète heureusement notre documentation.

Les mois de mars et avril 1924, passés à Damas, permirent à l'artiste d'entrer en contact avec un milieu arabe singulièrement mouvant et de se familiariser avec un monde nouveau pour lui. Il prit des vues nombreuses au Midan — aujourd'hui détruit, — à Ṣalaḥiyé sur le Qaṣyoun, au palais Azem, à Doummar, ou simplement au coin des rues de la ville (la composition dite « le pain arabe » est d'un curieux effet) ou encore dans la cour intérieure de la citadelle. De cette dernière nous reproduisons (pl. LVII) la porte de la prison où l'on distingue les reprises faites à l'époque des sultans mamlouks dans une baie primitivement plus vaste.

Au mois de mai 1924, M. Duval se rendit à Alep, cette métropole de la Syrie du Nord qui a si bien gardé son caractère médiéval. Quoique profondément ruinée, la citadelle a fière allure tout au centre de la vieille cité et la dominant. Aucune forteresse musulmane ne donne une si belle et si forte impression ; on a le sentiment d'être en présence du chef-d'œuvre de l'art militaire de



Damas. La cour de la prison.



la Syrie musulmane. Le tumulus, probablement artificiel, sur lequel elle pose, peut remonter à une haute époque ; mais les constructions actuellement visibles sont purement arabes et, au plus tôt, du XIIIe siècle.

Dans les anciennes acropoles, le chemin d'accès contournait la butte ; la pente ainsi ménagée devait être praticable aux chars de guerre. En cas d'attaque, l'ennemi qui s'y engageait était soumis, sur un assez long parcours, aux projectiles de la défense. Ici, un imposant glacis en grosses pierres obligeait à s'attaquer à l'entrée disposée pour une cavalerie singulièrement alerte et où l'on avait accumulé les moyens de défense (pl. LVIII).

Il faut franchir une première porte bien défendue pour pénétrer sur le viaduc lancé au-dessus du fossé. Par une pente raide on atteint la véritable entrée, constituée par une avancée de la forteresse, solidement encastrée dans le glacis. Actuellement, on projette de restaurer la salle haute de ce corps de bâtiment pour y grouper les antiquités locales [1].

Au retour d'Alep, le séjour de l'artiste à Ḥama, la ville aux norias grinçantes [2], fut coupé d'intéressantes excursions à Sheizar, l'ancienne Larissa, à Apamée, actuellement Qal'at el-Moudiq, et à er-Restan dont le nom conserve la consonance de l'Aréthuse des Séleucides.

Sheizar, dit vulgairement Qal'at Seidjar, évoque invinciblement cet Ousama ibn Mounqidh dont Hartwig Derenbourg a eu la bonne fortune de découvrir l'autobiographie si pittoresque et si vivante, d'en publier le texte arabe, de le traduire et d'en tirer une histoire, un peu verbeuse, mais fort documentée, du premier siècle des croisades (1095-1188) [3]. Dominant l'Oronte, qui l'enserre de trois côtés, se dresse la citadelle (pl. LIX), véritable nid d'aigle auquel on accède par un viaduc à plusieurs étages qui rappelle l'entrée de la citadelle d'Alep. Ici aussi le glacis s'élève haut, comme le montre bien le relevé de M. Duval, document unique par sa précision. Ce glacis est revêtu, comme à Alep, de pierres bien taillées qui enveloppent le saillant S défendant l'entrée (fig. 1).

Le couronnement du massif O est aujourd'hui démoli ; la forme allongée

[1] M. Virolleaud nous annonce que l'Etat de Syrie a affecté 200.000 francs à l'installation du musée d'Alep qui deviendra rapidement un des plus intéressants de tout le proche Orient.

[2] Voir Gaston Migeon, *Syria*, 1921, p. 1 et suiv.

[3] *Ousama ibn Mounkidh*, 1re partie, Paris, 1889.

qu'il affectait lui avait valu le nom de « crête de coq ». A l'extrémité de cette crête opposée à l'entrée, se dressait le donjon D.

Van Berchem a démontré que cette forteresse était de construction purement musulmane, sans remaniement franc. Le savant arabisant proposait d'attribuer le saillant S et le donjon D à Nour ed-din (vers 1170) et l'ouvrage O à Beibars, un siècle plus tard [1]. Cette question devrait être reprise; car Van Berchem ne fit qu'une visite rapide. Ainsi, il s'étonnait de ne pas trouver

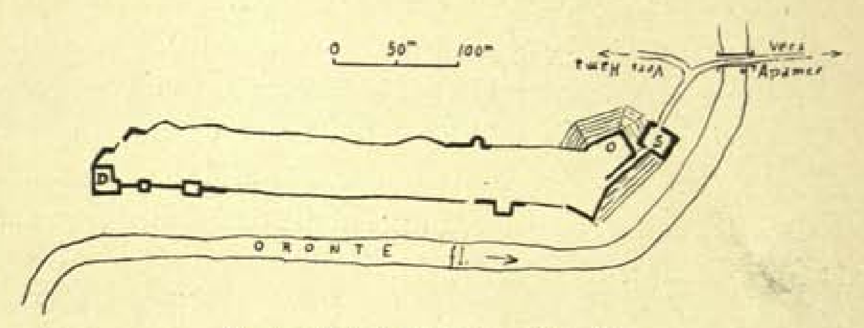


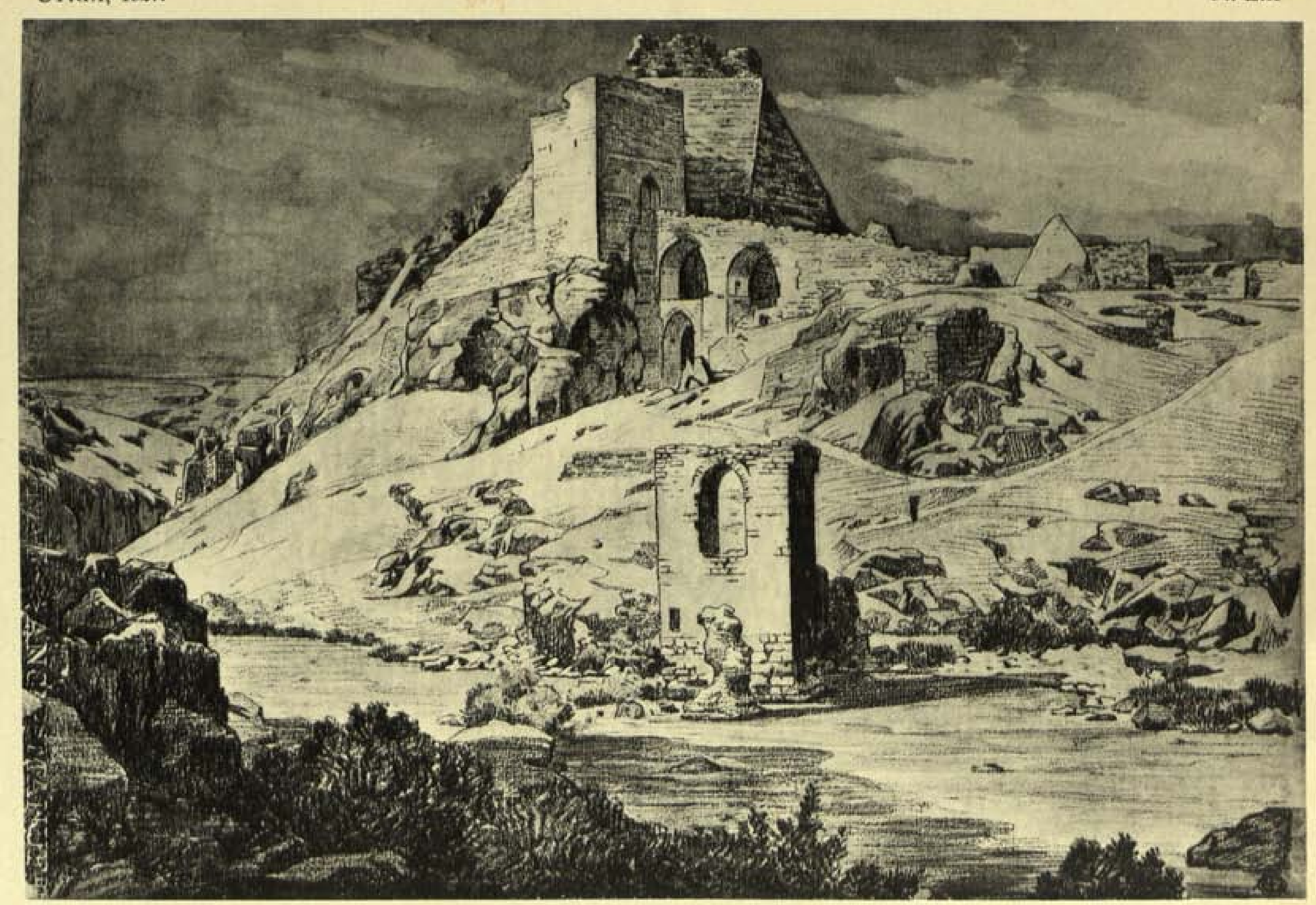
Fig. 1. — Plan de la forteresse de Sheizar

trace de la forteresse qui défendait le pont appelé *djisr ibn Mounqidh*, et se demandait si, sous ce nom, il ne fallait pas entendre le pont dont on relève quelques ruines à 2 kilomètres en aval. L'aquarelle de M. Duval (pl. LIX) permet d'écarter cette hypothèse. Un reste imposant du pont médiéval subsiste, qui atteste que ce pont était organisé pour la défense.

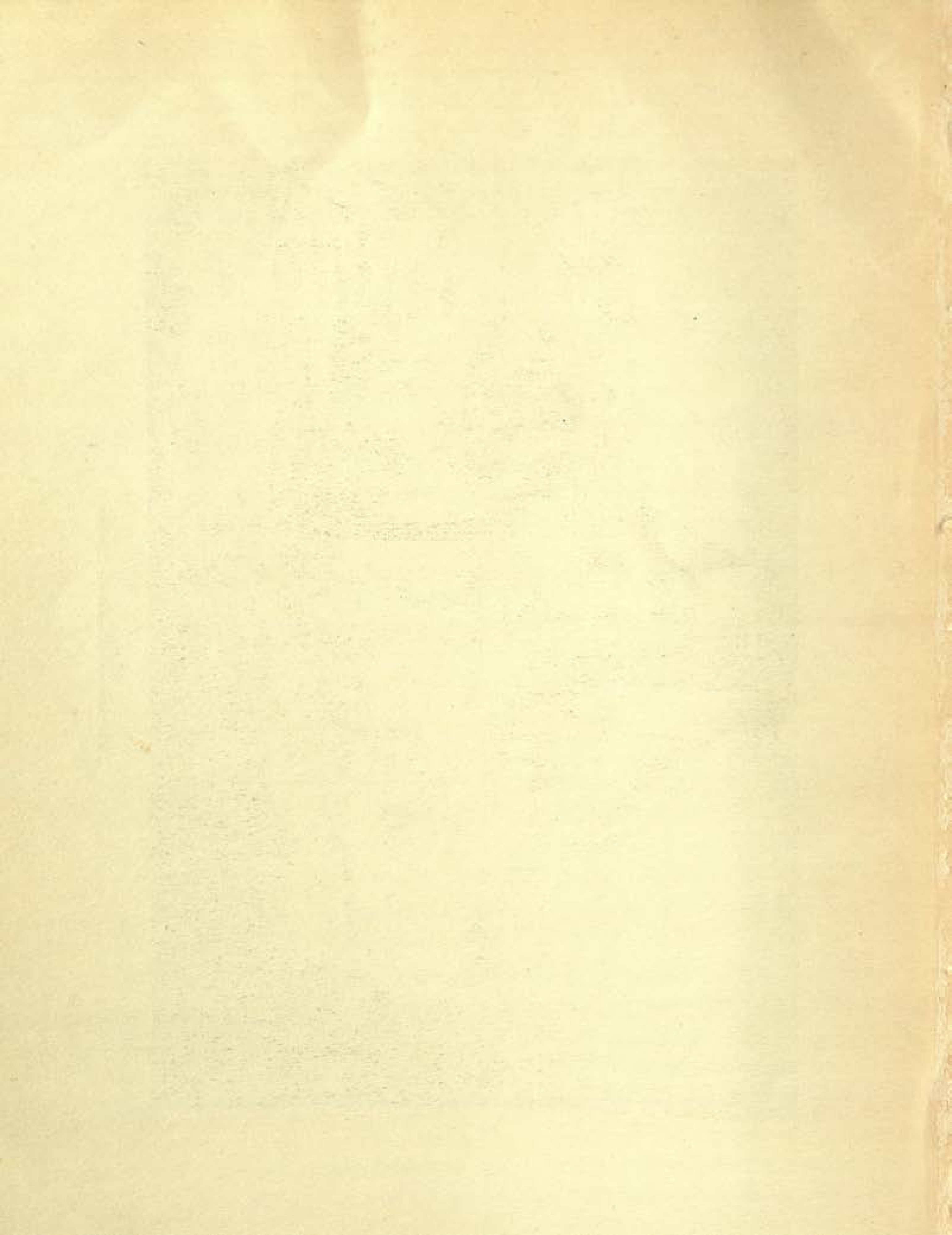
On conçoit que cette place ait pu soutenir sans faiblir, en 1138, vingt-quatre jours d'un siège très sévère pour lequel l'armée byzantine avait amené ses meilleures machines de guerre, lourd bagage qu'elle ne put remporter et qu'elle brûla sur place. Au début des Croisades Sheizar entreprenait des incursions fréquentes contre les Francs d'Apamée, ce qui obligea ces derniers à installer, dans la montagne en face, un observatoire qui les prévenait chaque fois que sortait la garnison de Sheizar. Peu de cités arabes étaient donc aussi célèbres et, à juste titre, l'oncle d'Ousama pouvait dire: « Il n'y a pas un seul Franc en Syrie qui ne connaisse Sheizar [2]. » Il n'en est que plus surprenant qu'il faille aujourd'hui découvrir cette forteresse.

[1] Van Berchem et Fatio, *Voyage en Syrie*, p. 177 et suiv., où l'on trouvera l'étude la plus approfondie sur la question. Résumé par Honigmann, *Enc. de l'Islam*, s. v.

[2] Derenbourg, *Autobiographie d'Ousama*, trad., p. 57.



La forteresse de Sheizar sur l'Oronte.



Entre Ḥama et Ḥomṣ, la petite ville d'er-Restan tirait également son importance du passage de l'Oronte qu'elle commandait. Elle conserve encore et à peine déformé, le nom d'Aréthuse que lui donnèrent les Séleucides ; c'est qu'en effet, elle n'a plus retrouvé l'éclat dont elle brilla à cette époque : les

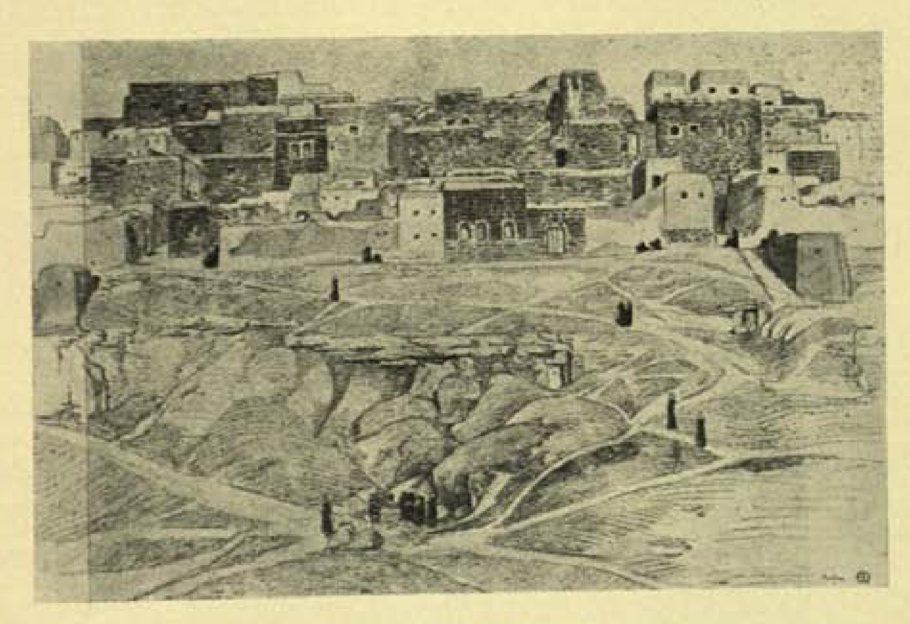


Fig. 2. — Vue d'er-Restan.

Samsigeram furent les derniers dynastes qui y résidèrent. On jugera d'après notre figure 2 de la disposition sévère de ses maisons construites en pierre basaltique ; peu de paysages conservent une impression aussi nette de ce que devait être une vieille cité syrienne.

Au sud de Damas, M. Duval a visité à loisir le Djebel Druze et le Hauran en septembre 1924. Il en a rapporté des études où il a rendu les particularités des types ethniques encore si caractérisés dans ces régions. Le premier, peut-être, il s'est résolu à représenter les femmes allant à l'eau, non plus avec la gracieuse jarre, conquête des plus anciennes civilisations, mais avec le *ténéké* ou boîte à pétrole. On ne peut le blâmer de sa sincérité, la jarre en terre a pour ainsi dire disparu.

Enfin, le mois d'octobre 1924 a été employé à la visite des châteaux francs au nord de Tripoli : Qal'at el-Ḥoṣn ou Krak des Chevaliers, Ṣafitha ou Chastel-Blanc, Tartous (Tortose), Marqab et Ṣahyoun.

Nous reproduisons (fig. 4) la vigoureuse aquarelle où il a représenté le fossé que les Francs ont taillé dans le roc, à Ṣahyoun, pour isoler de la croupe



Fig. 4. — Le fossé de Sahyoun.

montagneuse la forteresse qu'ils avaient assise sur un éperon. Avec une ingéniosité qui en dit long sur leur talent et leur hardiesse, les architectes militaires francs ont réservé, au milieu du fossé, une mince aiguille rocheuse pour

servir d'appui au pont-levis qui reliait la forteresse à la montagne. On se rendra compte de l'importance de cet obélisque en considérant que la largeur du fossé est de 15 mètres. Au détail seul du pont-levis on est assuré d'être en présence d'une œuvre de conception occidentale.

Ces notes suffisent à montrer la variété et l'intérêt des études de M. Duval en Syrie. Lui-même, s'il retourne dans ce pays, saura mieux maintenant ce que les archéologues attendent de son crayon élégant et sûr.

R. D.

BIBLIOGRAPHIE

Louis Speleers. — **Les Arts de l'Asie antérieure ancienne.** Un vol. in-4° de 233 pages, avec 1 carte et 40 pl. Bruxelles, chez l'auteur, avenue Marie-José 173, 1926.

Le savant conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire a donné sous ce titre un manuel archéologique abondamment illustré, qui englobe les arts babylonien, élamite, assyrien, syrien, hittite et perse.

L'art sumérien, encore mal connu quand a paru le tome II de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de Perrot et Chipiez, prend ici sa juste place [1].

Le matériel archéologique de Suse et de l'Assyrie est classé avec soin. Toutefois, la part que l'auteur concédait aux Hittites dans le développement architectural en Mésopotamie est restreinte après coup, en note, sous la pression des dernières découvertes de Chaldée [1]. Le gros argument en faveur des Hittites est le fameux *hilani*, mais sait-on au juste en quoi il consiste et en quelle mesure il est hittite.? D'une manière générale, il faudra accorder une part plus large aux emprunts faits par les Hittites aux Phéniciens et aux Syriens dont la civilisation est plus ancienne. C'est là qu'ils ont pris le sphinx, le disque ailé, plus tard la scène du banquet funèbre. Ce n'est nullement par l'intermédiaire hittite, comme il est dit page 211, que l'Égypte a influencé l'art assyrien, mais par la voie de la Phénicie et de la Syrie [2].

[1] M. Speleers dit (p. 23) combien de textes cunéiformes ont disparu parce que gravés sur des tablettes non cuites. Rassam a cependant montré, il y a longtemps, qu'avec une installation rudimentaire on pouvait cuire les tablettes les plus fragiles et leur assurer une conservation parfaite. P. 55, le lecteur qui ne ferait pas attention aux précisions de la p. 62, risquerait de placer Mésilim après Ouroukagina. P. 59, dans la reproduction de la stèle des Vautours, il manque le fragment du British Museum. P. 61, note 34, la statuette de Clercq est à Paris, mais pas au Louvre. P. 74, après la publication de Unger, on sait que la tête fig. 168 est antérieure à la première dynastie babylonienne. P. 84, pourquoi attribuer aux dynasties d'Our et d'Isin l'invention de la scène de présentation puisqu'elle leur est antérieure? P. 215, le « jeune Goudéa » publié *Rev. d'Assyr.*, t. XXII, pl. I et II, n'est pas au Louvre.

[1] D'après la note de la p. 216, il faut p. 109, 2e colonne, lire « Subariens » au lieu de « Hittites ». Voir aussi, p. 123, la note rectificative touchant les sculptures murales.

[2] P. 159, le guerrier moabite du Louvre n'est pas coiffé à l'égyptienne ; la stèle de Yehavmilk n'est pas au Louvre, mais dans la collection de Clercq; il y a deux stèles de Neirab, ni l'une ni l'autre ne figure une femme.

Dans une seconde édition, il y aura lieu de serrer le texte, de reviser certaines phrases qui sont d'une rédaction hâtive et peu claire [1], de rectifier aussi quelques expressions impropres [2]. La chronologie est la pierre d'achoppement d'un manuel de si vaste étendue; le flottement s'y fait sentir suivant les autorités que suit l'auteur. Quoi qu'il en soit, M. Speleers a réussi à grouper dans cet ouvrage les reproductions d'au moins un millier de pièces dont aucune n'est indifférente; c'est un tour de force.

R. D.

GARDINER (A. H.). — **Egyptian Grammar**, being an introduction to the study of hieroglyphs, 2 planches, XXVIII et 598 pages, grand in-4°, relié, Oxford, Clarendon Press, 1927.

En 1922, M. l'abbé Drioton fit paraître, polycopié à 50 exemplaires seulement, un *Cours de grammaire égyptienne, à l'usage des étudiants de l'Institut catholique*. Ce livre était la première grammaire égyptienne, en français, établie d'après les travaux les plus récents et les plus importants dans le domaine de l'égyptologie.

Aujourd'hui paraît une grande grammaire égyptienne, en anglais, due à la plume de M. Alan H. GARDINER. A vrai dire ce livre de plus de 600 pages gr. in-4° renferme non seulement une grammaire très approfondie de la langue égyptienne, mais encore une chrestomathie et un lexique. Le livre est divisé en leçons et, à la fin de chaque leçon, se trouvent des exercices suivis des vocabulaires correspondants. Dans le cours de l'exposé grammatical l'auteur cite également beaucoup d'exemples et donne en marge toutes les références. Une introduction sur l'écriture égyptienne et son déchiffrement se trouve en tête du livre et des appendices très importants le terminent : la vocalisation de l'égyptien, la transcription des noms propres, une liste des hiéroglyphes ainsi qu'un glossaire et un vocabulaire anglais-égyptien.

Mais la grande innovation consiste dans l'emploi d'un nouveau caractère hiéroglyphique. Tandis que les caractères employés jusqu'ici, ceux de l'Imprimerie Nationale ou ceux de Theinhardt, sont établis d'après des hiéroglyphes de l'époque saïte, les nouveaux types, dessinés et établis par l'auteur en collaboration avec M. et Mme Davies, représentent des hiérolgyphes de l'époque de Thoutmès, copiés surtout dans les tombeaux de la nécropole de Thèbes.

En étudiant la grammaire de M. Gardiner on constate que ce livre nous apporte bien des données nouvelles : un grand pas en avant a été fait depuis la 3e édition de la grammaire de M. Adolf Erman. C'est surtout la syntaxe égyptienne qui a tiré profit des récents travaux des égyptologues (Par exemple GUNN, *Studies in Egyptian Syntax*).

En ce qui concerne la parenté de l'égyptien et des langues sémitiques, voici

P. 160, le costume des sculptures palmyréniennes n'est pas toujours le « costume romain ».

[1] Citons seulement p. 172 : « Il semble que les tours n'aient pas dépassé la hauteur des murs. Celle-ci n'a pu être déterminée. » — Exemple de phrase inutile : celle qui commence le § 802.

[2] Ainsi, p. 175, il vaut mieux dire « coupe à champagne » que « verre à champagne », à cause de la forme.

l'opinion de l'auteur : l'égyptien est apparenté tant au sémitique qu'aux langues est-africaines et au berbère de l'Afrique du Nord. En égyptien comme en sémitique les racines des mots sont des combinaisons de consonnes, les voyelles changent et fournissent ainsi les différences de sens. Par réduplication on forme des mots dérivés.

Les causatifs sont construits à l'aide d'un *S* préfixé, d'autres formatifs sont les préfixes *M* et *N*. Nombreux sont aussi les mots apparentés au sémitique (par ex. *h s b* « compter », arabe : hasaba). Mais à côté de ces ressemblances nous trouvons de telles dissemblances qu'il faut considérer que l'égyptien ne fait pas partie des langues sémitiques. L'auteur suppose que, par suite d'une fusion de races (comme c'est le cas pour l'anglais), l'égyptien est devenu un amalgame de plusieurs langues et s'est développé indépendamment en constituant rapidement un idiome tout à fait nouveau. On donne comme exemple le verbe. L'ancien imparfait sémitique ne se trouve pas en égyptien, mais on y rencontre l'ancien parfait sémitique, tandis que les formations participiales qui les remplacent (*s̓d m f*, *s̓d m n f*) ont des analogies dans les derniers rejetons des langues sémitiques, tels le néo-syriaque (Brockelmann, *Grundriss*, I, § 264 *e*). La vocalisation de l'ancien égyptien, à son avis, a atteint une phase que l'on pourrait comparer à celle de l'hébreu ou de l'arabe moderne par rapport à l'arabe classique.

Cet ouvrage magistral sera, certes, pendant de longues années, le livre de chevet de tout étudiant en égyptologie ; on le consultera encore utilement comme recueil de références.

On forme le vœu qu'il soit bientôt complété par une grammaire historique montrant l'évolution de la langue depuis l'égyptien des pyramides jusqu'au copte.

G. Ort.

Hugo Gressmann. — **Altorientalische Texte und Bilder zum Alten Testament**. 2e édit. revue et augmentée. *Altorient. Texte zum Alten Testament* avec le collaboration de E. Ebeling, H. Ranke, N. Rhodokanakis. Un vol. in-8° de X et 478 pages. Prix : 30 M. — *Altorient. Bilder zum Alten Testament.* Un vol. in-8° de XII et 224 pages avec une carte et 260 planches. Prix : 38 M. — Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter, 1926 et 1927.

C'est une seconde édition complètement remaniée des *Altorientalische Texte und Bilder zum Alten Testament* qui, parus en 1909, ont rendu les meilleurs services. On y a donné le pas aux textes égyptiens que M. H. Ranke a soumis à une révision attentive [1] en y ajoutant quelques pièces intéressantes comme un fragment de mythe concernant Astarté, un chant de victoire de Thoutmès III où sont cités Keftiou et Isi (la Crète et Chypre) ainsi que le pays de Meten (Mitanni), les proverbes de Amenemope traduits en entier à cause

[1] Ainsi les aventures de Sinouhit offrent de notables variantes. Pour n'en citer que deux, à la ligne 29, Ranke traduit maintenant : « Je quittai Byblos », au lieu de « je vins à Byblos » ; à la ligne 30, le nom du prince du Haut-Retenou est lu « Nenshi, fils de Amou », au lieu de « Ammi-enshi ». D'après cet itinéraire le Haut-Retenou n'est pas en Palestine, comme il est dit en note, mais représente probablement la haute vallée de l'Oronte, même la région de Homs.

de la comparaison qu'ils appellent avec les « Proverbes de Salomon », les nouvelles stèles de Beisan (Seti I et Ramsès II) et la curieuse lettre, exercice de scribe, où un certain Hori prend à parti le scribe Amanappa. Ce dernier morceau extrait du Papyrus Anastasi I a été traduit en premier lieu par M. Gardiner. Hori y « pousse des colles » qui, après avoir exercé la sagacité des apprentis scribes de l'époque de Ramsès II, ne laissent pas que d'embarrasser les modernes. A voir le petit nombre d'identifications qui sautent aux yeux, on pourrait se demander si l'auteur est aussi sûr de sa science qu'il le paraît. Un sondage dans son texte attestera la solidité de ses connaissances. Hori demande à son rival (p. 103) de lui faire connaître Qyn, Reḥob, Betsheal et Kirjath (?)-el. Nous avons montré que Qyn et Reḥob ne doivent pas être cherchés vers la côte, mais autour de Betshean (Betsheal des textes égyptiens)[1]. La preuve en est que la quatrième ville du groupe, dont il faut conserver la graphie *trq-el*, n'est autre que la Tara 'el du Talmud dont les Arabes ont fait Zarra'a.[2].

Weber, dans ses notes à l'édition des tablettes d'el-Amarna (p. 1113), remarquait justement que le pays de Ube était une désignation plus géographique que politique; il le plaçait entre Damas et Qaṭna, que nous savons aujourd'hui, par les découvertes de M. du Mesnil du Buisson et par les lectures de M. Virolleaud, être Mishrifé. Weber pensait que Qaṭna était le point le plus septentrional du pays de Ube. Le texte du scribe Hori nous apporte sur ce point une précision remarquable : « Ne connais-tu pas, dit-il à son adversaire, le nom de *ḥ n r ḏ*[1] posté comme un taureau à sa frontière. » Il s'agit évidemment, avec métathèse des deux dernières consonnes, de Khanaṣir[2]. Nous avons montré l'étroite relation qui unissait deux œuvres d'art : l'une trouvée à Mishrifé-Qaṭna, l'autre à Gaboula près de Khanaṣir[3].

Dans le même texte *Ḥdm* est peut-être une erreur pour Qedem. Immédiatement après est cité *Ygdy* qui est évidemment la ville de Yeqeti, citée dans un autre texte égyptien (p. 91) et devenue, peut-être, sous l'influence de la prononciation araméenne Ya'at, près de Ba'albeck.

Un autre passage est singulièrement intéressant : « N'as-tu donc pas pénétré dans le *mgr*, où, en plein jour, le ciel est sombre, où croissent des cyprès (?) ; des chênes (?) et des cèdres dont les cimes atteignent les cieux? » Il ne s'agit pas, à proprement parler, comme le croit Erman, du Liban, inaccessible aux troupes en marche comme aux caravanes, mais de la vallée de l'Eleuthère comme Chabas l'avait déjà reconnu en se référant à la Macra de Strabon. A notre avis, c'est là qu'il faut chercher la fameuse vallée de l'arbre *ash*[4]. Il est dit que cette vallée est infestée de lions, de léopards et ses alentours sont occupés par des Bédouins ; ces derniers n'ont pas cessé encore de

[1] *Syria*, 1926, p. 16-17. Rectifier d'après cela les notes à la stèle de Beisan érigée par Séti I et donnée dans *Altorient. Texte*, p. 95.

[2] *Ibidem*, p. 29 ; cf. p. 18.

[1] Ranke rectifie à tort *ḫlḏ* pour y retrouver le mot assyrien *ḫalṣu* « forteresse ».

[2] Voir notre *Topogr. hist.*, p. 201 et 261.

[3] *Syria*, 1926, p. 341 et suiv.

[4] *Comptes rendus Acad. des Inscr.*, 1925, p. 246.

fréquenter la Boquée et la plaine d'Akkar [1].

Notons encore, dans le même texte, que *Ḏrm* est probablement Darom. *Dgr-el* est le Bet Dikrin du Talmud [2], *'Idmm* est Adoummim, *Ḥrnm* est Ḥoronaim, *'drn* peut être Adoraim.

La partie babylonienne a également été fort accrue par les soins de M. E. Ebeling L'épopée de Gilgamès est présentée avec ses variantes, de même que les textes concernant la création et le déluge, le rapt des tables du sort par Zou et le mythe d'Étana. La littérature religieuse, hymnes, prières, oracles, rituels, conjurations, etc., est largement représentée.

Le choix fait dans la documentation historique est judicieux [3]. On a ajouté deux lettres nouvelles de la série d'el-Amarna publiées par M. Thureau-Dangin, le passage signalé par le P. Scheil montrant l'existence des Ḫabiri dès l'époque de Rimsin, roi de la dynastie de Larsa, et le passage principal du traité de Ḫattušil III, roi des Hittites, avec Bentešina d'Amourrou, la chronique de la chute de Ninive. Les textes juridiques offrent un ensemble impressionnant : à côté du code d'Hammourabi, on y trouve les anciennes lois assyriennes et les lois hittites, aussi un choix de contrats où interviennent des juifs exilés en Babylonie.

(1) Voir notre *Topogr. hist.*, p. 91 et suiv. Ce sont des Bédouins que rencontre Ramsès II passant par là en se dirigent vers Qadesh et qu'il prend pour guides.

(2) NEUBAUER, *Géogr.*, p. 71.

(3) Le récit de la campagne de Tiglatpiléser III en 738 reprend un intérêt tout particulier, car elle a bien porté contre Juda. Corriger en ce sens la note *g* de la page 738 ; cf. *Syria*, 1926, p. 183.

Les inscriptions sémitiques de Phénicie [1], Syrie et Palestine se sont accrues du texte phénicien gravé sur le sarcophage d'Ahiram à Byblos et du calendrier de Gezer. On a oublié d'y joindre quelques ostraca de Samarie si importants pour la comparaison avec l'organisation du royaume sous Salomon et pour déterminer l'époque où a été fixée, avec ses particularités, l'écriture israélite.

Un paragraphe nouveau a été introduit grâce à la collaboration de M. N. Rhodokanakis et comporte un choix d'inscriptions himyarites. Le commentaire du savant épigraphiste ajoute beaucoup d'intérêt à ces textes d'une interprétation difficile.

Le volume consacré à l'illustration ne mérite pas de moindres éloges ; il comporte aujourd'hui près de 680 figures dont quelques-unes en couleur. Cet accroissement de reproductions n'est pas le seul changement apporté à la précédente édition. M. Gressmann s'est rendu compte du peu d'utilité à présenter des images sans les commenter et il s'est astreint à écrire un commentaire détaillé qui fait de cette partie de l'ouvrage un véritable manuel archéologique. Pour en signaler la valeur originale par deux exemples, on notera (p. 48) la théorie qui renonce à voir dans les *koudourrou* des bornes-limites,

(1) Pour l'inscription de Yeḥavmilk de Byblos, on suit l'explication généralement reçue à la suite de Joseph Halévy contre laquelle nous nous sommes élevé ; cf. *Syria*, 1927, p. 116-117. Dans l'inscription d'Eshmounazar, il faut lire Am(at)ashtart le nom de la reine-mère. D'autre part le titre de *shar qodesh* attribué à Eshmoun est certain. L'épithète « nom de Ba'al » appliqué à Astaaté est peu vraisemblable.

mais des chartes par lesquelles le roi cède en fief à un grand personnage un terrain déterminé. La pierre n'était pas placée dans les champs, mais conservée dans les archives. D'autre part, M. Gressmann attribue très justement à la seconde moitié du deuxième millénaire le lion de Sheikh Sa'd, toutefois il n'est pas nécessaire de faire intervenir l'influence hittite; cf. *Syria*, 1926, p. 345.

En résumé, outre sa valeur propre comme mise au point de textes importants et commentaire de figures, cette seconde édition est remarquablement adaptée à son but, qui est de fournir des éléments de comparaison, aussi étendus que précis, entre la civilisation d'Israël et les civilisations avoisinantes. On ne peut plus, aujourd'hui, commenter l'Ancien Testament, ni même le comprendre, sans tenir compte des textes et des monuments mis au jour depuis bientôt un siècle ; on le peut d'autant moins maintenant que M. Gressmann [1] a groupé toutes les données du problème.

R. D.

PAUL DHORME. — **Le Livre de Job** (Études bibliques). Un vol. in-8 raisin de CLXXVIII et 611 pages. Paris, Gabalda, 1926.

L'éminent directeur de l'École biblique et archéologique de Jérusalem, nous donne ici le fruit de longues années de labeur, une œuvre de profonde science et de pensée mûrie, que nous accueillons avec reconnaissance. L'Introduction expose dans le détail les problèmes d'ensemble que pose *le Livre de Job*. La traduction est précise et suit le texte de près ; elle s'accompagne d'un double commentaire très serré donnant l'état du texte, justifiant la version adoptée et expliquant chaque terme.

Le lecteur a présent à l'esprit que *le Livre de Job* se compose essentiellement d'un poème enchâssé dans deux morceaux en prose, un prologue (chap. I-II) et un épilogue (XLII, 7-17). Le poème lui-même comprend l'entretien de Job et de ses trois amis (III-XXXI), les discours d'Elihou (XXXII-XXXVII) et les discours de Yahvé (XXXVIII-XLII, 6). Ce morcellement est particulièrement favorable à l'hypothèse qui multiplie les auteurs, les remaniements, les additions et considère cette œuvre comme un assemblage de morceaux hétérogènes.

Le P. Dhorme réagit nettement contre cette tendance et défend la thèse de l'unité de composition. Seuls les discours d'Elihou auraient été ajoutés par un auteur différent, qui entreprit de compléter l'œuvre de son prédécesseur en reprenant le même thème. Nous revenons ainsi à la position d'Ernest Renan, avec cette différence que le P. Dhorme supprime tout antécédent au *Livre de Job*. Il y a lieu de bien distinguer ces deux points.

Après la démonstration approfondie qui nous en est donnée, il est difficile de contester que l'ensemble est suffisamment coordonné, que l'essentiel, c'est-à-dire le livre poétique, est adroitement enchâssé entre le prologue et l'épilogue réservés aux narrations accessoires et que, d'autre part, un lien logique unit les discours de Yahvé au dialogue poétique et à l'épilogue.

[1] Nous apprenons avec regret, et c'est là une grosse perte pour nos études, le décès du savant professeur de théologie de l'Ancien Testament à l'Université de Berlin, survenu à New-York en avril 1927.

Si l'on accepte cette solution, un point ne laisse pas de préoccuper : celui des rapports avec les littératures voisines. Le P. Dhorme écarte toute influence étrangère « directe », notamment toute influence babylonienne et renvoie, sur ce point, à des études antérieures. Il est certain que l'auteur du livre, tel que nous le lisons aujourd'hui, ne s'est pas préoccupé de littérature étrangère pour rédiger en un ou plusieurs temps [1] son œuvre que le P. Dhorme place entre 500 et 350 av. J.-C. Toutefois, cet auteur n'a pas inventé le sujet qu'il développait. Tout le monde, y compris le nouvel exégète, admet qu'il existait un personnage traditionnel de Job qui était le centre d'un récit. L'œuvre nouvelle, empruntant le personnage, devait se développer dans un cadre déterminé. Il est de toute évidence que les éléments de ce cadre doivent se retrouver dans le prologue et l'épilogue.

On ne peut accepter le personnage traditionnel de Job — sa mention par Ezéchiel l'impose — sans admettre un récit traditionnel tournant autour de sa personne. C'est ce récit traditionnel, qui se rattachait étroitement à un thème littéraire, qu'a manifestement connu la littérature babylonienne et probablement aussi la littérature édomite. Renan a mis en valeur ce dernier argument en concluant « que la composition tout entière repose sur une légende iduméenne, que les thèmes philosophiques agités dans la discussion ne sont autre chose que les lieux communs de la rhétorique sémitique, et qu'ainsi, en un sens très véritable, ces pages précieuses nous ont transmis un écho de l'antique sagesse de Théman [1] ».

Le commentaire du P. Dhorme se signale par une haute tenue et une intime pénétration du sujet. Il est peu de points sur lesquels l'auteur n'emporte pas la conviction et sa traduction en tire une remarquable sûreté. Chose curieuse, il nous semble que les seuls flottements à relever apparaissent dans l'emploi de la langue technique religieuse ou à propos des expressions qui s'y rattachent [2].

[1] Le P. Dhorme, p. LXXXII, admet pour le même auteur deux moments successifs, d'abord pour le prologue et le dialogue poétique, ensuite pour les discours de Yahvé, le poème de la sagesse et l'épilogue. Le troisième moment est celui où un nouvel auteur complète le livre par l'addition des discours d'Elihou. Toutefois, il paraît difficile que l'épilogue n'ait pas été pensé en même temps que le prologue, d'autant que si, comme nous le verrons, on admet un récit traditionnel antérieur, celui-ci comportait évidemment l'épilogue ou un épilogue équivalent.

[1] E. RENAN, *Le Livre de Job*, p. XXV.

[2] L'expression de *Job*, II, 4 : « Peau pour peau ! Tout ce qui est à l'homme, il le donne pour sa vie », ne nous paraît explicable que par les rites sacrificiels, ainsi que nous l'avons indiqué dans nos *Origines cananéennes du Sacrifice israélite*, p. 89. Dans l'holocauste du particulier, la peau de la victime revenait au prêtre, autrement dit à la divinité. Comme la victime était identifiée au fidèle, celui-ci donnait bien peau pour peau. — Dans *Job*, III, 9, la traduction : « ceux qui se bâtissent des solitudes » est inadmissible. Les tombes que se construisaient les rois et leurs conseillers ne se dressaient pas dans le désert ou dans des endroits abandonnés, mais plutôt aux portes des villes. En Égypte, la vallée des rois et la région des pyramides étaient gardées et peuplées au temps des Pharaons. Jusqu'ici la meilleure explication est celle de Schultens rapprochant l'arabe *miḥrab* qui, primitivement,

L'auteur du livre de Job n'était pas seulement un grand poète qui s'est surpassé dans le poème de la sagesse, mais aussi un savant théologien. Dans ses allusions au culte, il emploie une langue technique qui ne souffre aucune paraphrase[1]. Nous insisterons sur la doctrine concernant la *néphesh* ou âme végétative et la *rouaḥ* ou âme spirituelle en renvoyant pour la démonstration à nos *Origines cananéennes du sacrifice israélite* [2] et déjà dans notre *Introduction à l'histoire des religions.* Loin qu'il y ait synonymie comme l'avance le P. Dhorme [1] entre ces deux termes, *Job*, XII, 10, montre nettement l'opposition en spécifiant que la *néphesh* est possédée par tout être vivant, tandis que la *rouaḥ* est réservée à l'homme qui bénéficie ainsi de deux âmes. La *néphesh* a son siège dans les entrailles; elle est plus spécialement l'âme de la chair, d'où le parallélisme de *Job*, XIII, 14, qu'on retrouve XIV, 22. A la mort, la *néphesh* reste auprès du cadavre. C'est elle qui nécessite les soins qu'on prend de ce dernier; c'est elle qu'on véhicule avec le corps jusque dans la tombe, ce qui permet à *Job*, XXXIII, 22, de dire : « sa *néphesh* s'approche de la fosse ». C'est pour son entretien qu'on déposera des victuailles dans la tombe. Ne dit-on pas d'un homme en vie que sa *néphesh* est dégoutée de la nourriture [2]? Et quand il jeûne, ne dit-on pas qu'il fatigue, qu'il mortifie sa *néphesh* ? Après la mort, la *néphesh* représente si bien à elle seule ce qui subsiste de l'individu que la stèle dressée sur la tombe s'appellera la *néphesh*, montrant ainsi qu'elle incorpore l'âme végétative du mort.

La nature matérielle, si l'on peut dire, de la *néphesh* explique que Job (VII, 15) puisse parler de l'étranglement de sa *néphesh*, ce qui ne pourrait s'entendre de

a le sens de chambre, salle, pavillon et même pavillon servant d'oratoire auprès de la tombe; cf. DOZY, *Suppl. aux dict.*, I, p. 265. On retombe ainsi sur le sens de « mausolée » adopté par Renan. Le verset 15 mentionnant les princes qui se faisaient enterrer avec leurs richesses d'or et d'argent peut servir à commenter les découvertes de Byblos. — Dans *Job*, VII, 7, nous ne voyons pas ce qu'on gagne à changer « souffle » en « vent ». — Par contre, dans *Job*, II, 12, on supprime avec raison la glose : « vers le ciel ». — L'explication fournie à propos des vêtements qui ont horreur de l'homme souillé, dans *Job*, IX, 31, est décisive. — On maintient justement *liqeḥi* « ma doctrine » dans *Job*, XI, 4, également les termes de *Job*, XIII, 23.

(1) Comme c'est le cas pour *Job*, VII, 21, où on aboutit à un contresens. Le verbe *nasa*, avec Dieu pour sujet, a le sens technique de pardonner un péché. L'idée de « tolérer une transgression » est d'une théologie trop moderne. Dans l'antiquité on pardonnait à condition que la faute fût involontaire. Voir la théorie sur ce point dans nos *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 117 et suiv. — A vrai dire, le mot à mot trop strict est un autre écueil, comme dans *Job*, VIII, 4 : « il les a livrés à la main de leur transgression », pour dire : « il les abandonne à leur faute », c'est-à-dire au châtiment.

(2) Voir notamment p. 83-85. Une partie du rituel sacrificiel dépend de cette notion. A la mort, la *rouaḥ* quitte le corps, tandis que la *néphesh* reste auprès de lui ; la stèle l'incorpore et c'est pourquoi elle prend le nom de *néphesh*.

(1) A propos de *Job*, XII, 10. De même, le commentaire de *Job*, XXVIII, 3, est inexact sur ce point.

(2) *Job*, VI, 7; XXXIII, 20; *Psaumes*, CVII, 18.

la *rouaḥ*. Celle-ci est, en somme, la *rouaḥ* que Dieu [1] a communiquée à l'homme. Elle a son siège dans le cœur et dans le sang ; cette dernière localisation explique que le venin des flèches puisse être bu par la *rouaḥ* [2].

L'application de ces notions montre que le P. Dhorme a raison de s'écarter de Bickell, Duhm et Beer, qui suppriment arbitrairement un des trois hémistiches de *Job*, VII, 11. L'intention de l'auteur est de frapper l'imagination en mettant en mouvement l'âme spirituelle ou *rouaḥ* dont on signale l'angoisse, et l'âme végétative ou *néphesh* dont on marque l'amertume [3], sensation matérielle. C'est un singulier paradoxe que de vouloir attribuer une description aussi complète et frappante au hasard d'une glose.

Si toutes les difficultés ne sont pas résolues par le présent ouvrage [4], il faut reconnaître que le traducteur s'y applique souvent avec succès. Il s'attache à conserver le texte, celui des massorètes ou celui des versions, et on ne peut que louer cette méthode quand elle est appliquée sans parti pris [1].

Dans quelques cas, même, nous serions

[1] *Job*, XXVII, 3.

[2] *Job*, VI, 4.

[3] Même image pour la *néphesh* dans *Job*, XXVII, 2-3, par opposition à la *rouaḥ*. Dans ce passage la synonymie est établie entre la *rouaḥ* et la *neshama*, esprit. *Job*, X, 1, met encore la *néphesh* en rapport avec l'amertume et il faut éviter l'erreur de Renan qui traduit : « dans l'amertume de mon cœur ». La *néphesh* coule avec les larmes sur le malheureux, ce qui justifie le maintien de XXX, 16.

[4] Voici quelques menues observations. Dans *Job*, VI, 5, le mot « gazon » risque de fausser le sens ; mieux vaut simplement « herbe ». — Le troisième hémistiche de *Job*, VI, 10, est de trop et peut, dès lors, être considéré comme une glose. On ne doit donc pas être surpris que le verbe qui a toujours le sens de « cacher » ait ici une valeur différente, celle de « renier ». En tout cas, la traduction : « Parce que je n'aurai pas caché les décrets du Saint », n'est pas claire. — Pour être couramment adoptée, la traduction du premier hémistiche de *Job*, VI, 12, nous paraît inexacte : le mot « force » comporte une idée dynamique qui n'est pas en situation. Le terme *koaḥ* a ici le sens particulier de résistance : « Ma résistance est-elle celle des pierres ? » — *Job*, VII, 2, lire « attend » au lieu de « espère ». — Dans *Job*, VII, 7, la traduction : « que mon œil ne recommencera plus à voir le bonheur » est lourde ; pourquoi pas simplement : « ne reverra plus le bonheur » ? — Il est difficile de maintenir dans le texte la première partie de *Job*, VII, 20, simple glose qui n'est pas dans le ton de haute tenue du morceau. — La solution proposée pour XXVII, 15, ne paraît pas acceptable : la Mort n'a jamais enterré personne, elle laisse ce soin pieux à d'autres. La punition la plus grave est de ne pas être enterré ; c'est parce qu'il n'y a pas de funérailles que les veuves ne pleurent pas — sinon elles pleureraient, automatiquement si l'on ose dire. Il faut donc introduire la négation avec Olshausen.

[1] Ainsi le P. Dhorme paraît conserver avec raison *Job*, VIII, 4. — Sa solution pour VIII, 6, est séduisante. — Nous hésitons pour le maintien de *Job*, IX, 8-10 ; en tout cas *yam* au verset 8 est inacceptable et les trois mss. qui portent *'ob*, nuée, gardent la bonne leçon. — Peut-être, comme il le propose, faut-il conserver le texte du premier hémistiche de *Job*, X, 12 ; mais pas la traduction : « Puis de la vie tu m'accordas la grâce », qui cadre mal avec le dégoût que la vie inspire à Job. On maintient justement *liqeḥi*, « ma doctrine », dans *Job*, XI, 4. — Excellente explication de *Job*, XI, 12 *b*. — Maintien justifié des termes de *Job*, XIII, 23.

plus conservateur que le savant exégète. Par exemple, les remaniements imposés par les modernes à *Job*, VI, 13, nous paraissent rompre le développement de l'idée amorcée par le verset précédent. Il nous semble que le *hé* par lequel débute le verset 13 est à reporter à la fin du verset 12 où, manifestement, il manque à *naḥoush*, forme inadmissible qui doit se lire correctement *naḥousha* (airain). Immédiatement tout rentre dans l'ordre :

12. Ma résistance est-elle celle des pierres,
    Ma chair est-elle d'airain,
13. Alors que mon secours n'est pas en moi
    Et que toute aide m'est refusée ?

De même nous ne changerions rien à *Job*, XI, 14, passage dans lequel Sophar rappelle à Job les conditions à remplir pour que la prière soit agréée : pureté morale et pureté rituelle [1] ; l'apostrophe y gagne en vigueur.

Les questions de cosmogonie, d'anthropologie, d'histoire naturelle, qui donnent au livre de Job un caractère si particulier et nous ouvrent de curieux aperçus sur les connaissances scientifiques des anciens orientaux, sont clairement exposées. Nous devons nous contenter de signaler l'ingénieuse découverte de l'ibis, faite par le P. Dhorme, dans le *ṭouḥot* (copte : ϩⲟⲟⲩⲧ) de *Job*, XXXVIII, 36 :

Qui a mis dans l'ibis la sagesse
Ou qui a donné au coq l'intelligence ?

Par suite des règles du parallélisme, la mention de l'ibis prend appui sur celle du coq. Or, la meilleure preuve qu'on puisse donner de la présence de ce dernier est le témoignage de R. Simon ben Lakish qui entendit appeler *sakwi* le coq dans la région d'Alep. Nous nous sommes fondé sur ce témoignage pour expliquer le « coq sacré » de Lucien à Hiérapolis, en réalité un inspecteur — sens qu'a également le mot *sakwi*, et qui résulte du récit de Lucien [1].

Pour terminer, signalons aux épigraphistes le passage *Job*, XIX, 23, où, à la suite de Friedlaender et Perles, le P. Dhorme lit *siparru* au lieu de *sepher*, c'est-à-dire airain au lieu de rouleau [2]. Job voudrait que ses paroles fussent gravées sur l'airain ou sur le roc ; mais on ne peut admettre que le burin fût en un alliage de fer et de plomb. En réalité, le burin est en fer, et le plomb est simplement destiné à tracer en noir les caractères sur la pierre avant de les graver [3].

Nous nous sommes laissé entraîner par le captivant commentaire, si documenté, du savant exégète et il ne nous reste plus la place pour le remercier d'avoir, sans interrompre ses travaux assyriologiques, consacré à un des livres les plus complexes, mais aussi les plus suggestifs de

[1] Sur cette distinction, voir nos *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 35 et suiv.

[1] Voir *Journal asiatique*, 1910, II, p. 647-649.

[2] Nous avouons tenir cette hypothèse pour une erreur ; elle prend uniquement appui sur le sens primitif de *ḥaqaq* « graver », dont l'application ici est pour le moins un anachronisme. Elle nous paraît formellement contredite par ISAÏE, XXX, 8. On comprend comment *ḥaqaq*, « graver » a pu signifier « écrire » avec le sens métaphorique de « fixer définitivement » (sur les *ḥouqqim* ou *ḥouqqot*, voir notre *op. cit.*, p. 10-11), quand on songe à la pointe du calame.

[3] Vu en partie par le P. Dhorme bien qu'il allie le plomb et le fer — étrange alliage.

l'Ancien Testament. l'étude la plus complète qui soit et dont il sera impossible désormais de se passer.

R. D.

Alois Musil. — **The Northern Ḥeǵaz. A Topographical Itinerary.** (American Geographical Society. Oriental Explorations and Studies, n° 1. Edited by J. K. Wright). Un vol. in-8° de xii et 374 pages. New-York, 1926.

On connaît l'importance des travaux et des découvertes de M. le professeur Alois Musil dans les régions désertiques de la Transjordanie, de l'Arabie Pétrée et du Ḥedjaz septentrional. Personne n'a parcouru comme lui en tous sens ces régions où il a recueilli de nombreux documents ethnographiques et archéologiques. Les résultats ont été publiés en trois volumes sous le titre *Arabia Petraea* (Vienne, 1907-1908) sans compter la publication spéciale sur Qoseir 'Amra, qui date de 1907. De plus, le savant professeur à l'Université Charles de Prague, a établi deux cartes, l'une de l'Arabie Pétrée au 1 : 300.000ᵉ, l'autre des environs du Wadi Mousa (Pétra) au 1 : 20.000ᵉ.

La publication actuelle est une description bien illustrée de l'itinéraire qu'il a suivi au départ de Ma'an, par 'Aqaba, aux ruines de Madian, à Tebouk et jusqu'au Wadi al-Djizel. D'importants appendices viennent mettre en évidence l'utilité, pour l'histoire générale, des relevés effectués au cours de cette exploration. La liste que nous en donnons suffira à fixer le lecteur sur leur intérêt : I, Ma'an et le Ma'on biblique. II, Le pays de 'Ouṣ (Teman, Shouaḥ, Na'ama et Bouz). III, Se'ir, ash-Shera et la frontière nord du Ḥedjaz. IV, Les Amalécites. V, Le site de Qadesh. VI, La route de l'Exode. VII, Le mont Iram et les Arabes de la Bible. VIII, El Paran et Paran. IX, La cité de Madian, les Madianites et la montagne de Dieu. X, Al-Ḥedjr. XI, Le Ḥedjaz septentrional d'après les auteurs classiques et les auteurs arabes. XII, La région de Ḥesma. XIII, Tebouk. XIV, La route du pèlerinage depuis l'Égypte. XV, La route du pèlerinage depuis Damas.

Avec une bibliographie qui est limitée, semble-t-il, aux auteurs anciens, car on n'y trouve pas mention des recherches du P. Jaussen et de ses compagnons, ce volume donne encore une carte du Ḥedjaz septentrional, de Ma'an à el-'Ela, au 1 : 500.000ᵉ.

R. D.

P. Jouguet. — **L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient** (*Bibliot. de synthèse historique*, dirigée par Henri Berr). Un vol. in-8° de xvii et 503 pages. Paris, La Renaissance du Livre, 1926.

Les prodigieux exploits qui ont changé la face du monde et qui assurent au nom d'Alexandre une gloire incomparable, sont retracés par M. P. Jouguet avec une élégante précision. Il ne rabaisse pas, comme il était coutume il y a une ou deux générations, « le mérite qu'une tradition de rhéteurs philosophes refusait au roi ». Il en expose les conséquences en sachant marquer aussi la part d'influence de l'Orient sur Alexandre. « Du moment que les Macédoniens et les Grecs, dit-il, créaient de grands États orientaux, ils ne pouvaient guère être autre chose que des monarchies de droit divin, et l'hellénisme ne pouvait se répandre dans le monde que par les foyers multipliés des cités,

les seuls cadres possibles de la vie vraiment hellénique. »

Après avoir retracé la conquête d'Alexandre, le démembrement de l'Empire et la rivalité des puissances jusqu'à la chute de l'Empire séleucide, l'auteur consacre les deux cinquièmes de son ouvrage à suivre l'hellénisation de l'Orient qu'il envisage principalement dans l'organisation de l'Égypte. Sur cinq chapitres consacrés à cette importante étude quatre sont réservés à l'Égypte et, au dire d'un spécialiste difficile à contenter, ils sont en tout point remarquables et tels qu'on pouvait les attendre du maître papyrologue qu'est M. Jouguet.

Cependant, si l'hellénisation ne s'était fait sentir qu'en Égypte, elle n'eut pas imprimé au monde oriental cette activité nouvelle et surprenante qui devait refluer sur l'Occident. Il est vrai que les régions de l'Oronte, de l'Euphrate et du Tigre ne mettent pas à la disposition de l'historien l'abondant matériel de tout ordre que le sol de l'Égypte a conservé. On voit par là quelle lacune a comblé, en partie, la publication toute récente de M. Franz Cumont sur Doura-Europos. Il y aura lieu aussi, dans une nouvelle édition, de tenir compte de la documentation d'époque hellénistique fournie par les tablettes en caractères cunéiformes et de relever l'apport scientifique dû aux écoles chaldéennes d'Ourouk et de Borsippa. R. D.

Ulrich Kahrstedt. — **Syrische Territorien in hellenistischer Zeit** (*Abhandl. Gesellsch. d. Wissensch. zu Göttingen*, philol.-hist. Kl., neue Folge, t. XIX, 2). Un vol. in-8° de 156 pages avec 6 cartes en 3 planches. Berlin, Weidmann, 1926.

Rien n'est redoutable comme la critique des sources de l'époque hellénistique et tout particulièrement la critique des textes qui définissent les provinces syriennes. M. Kahrstedt s'est résolument attaqué de front à ce problème que jusqu'ici on avait pris de biais. Les six cartes en couleur qu'il a dressées — les frontières des satrapies aux époques perse et hellénistique, les différents États phéniciens vers 340 av. J.-C., l'émancipation des cités dans le royaume séleucide, la croissance de l'État hasmonéen, la Syrie au moment de la conquête de Pompée et la Syrie après Pompée, — sont établies avec le plus grand soin et seront consultées avec fruit. Une minutieuse discussion appuie les résultats ainsi présentés au cours de laquelle mainte question de détail est soulevée comme la qualité de *polis* attribuée aux diverses villes ou le titre *hiera kai asylos*. Dans un travail de ce genre l'identification des localités est de première importance; il ne semble pas que l'auteur y ait apporté la même attention que dans les autres parties de sa démonstration [1].

[1] Voici à ce sujet quelques menues observations. P. 3 : ni aujourd'hui ni surtout dans l'antiquité, la région à l'est ou au sud d'Alep n'était déserte. — P. 4 : il n'est pas douteux que Dardatos représente l'ancien nom de Nahr ed-Dahab (Tartar) ; il n'y a donc pas lieu de douter que le Chalos soit le Qouweiq. — P. 5 : la mention du « fleuve » Thapsakos dans Scylax, 102, est une méprise évidente ; il s'agit du gué de l'Oronte vers son embouchure. Il n'y a donc pas lieu d'imaginer un fleuve de ce nom au nord de Myriandos et l'on ne peut fonder sur pareille confusion un commentaire de I *Rois*, v, 4. — P. 22 : la position de Brochoi et de Gerrha peut s'établir plus exactement ; ces deux fortins ne sont pas au

On s'en aperçoit à la désinvolture avec laquelle (p. 13), il avance que Triparadeisos peut aussi bien se trouver sur l'Afrin, le Qouweiq ou le Sadjour que sur l'Oronte.

M. Kahrstedt a probablement raison d'adopter la solution de Benzinger qui, dans I Maccabées, xii, 30, remplace la mention de l'Éleuthère par celle du Litani et retrouve le souvenir des Arabes Zabadéens dans l'actuelle Zebedani ; tout cela mène bien à Damas. Mais le commentaire qu'il en tire (p. 94) pour Zacharie, ix, 1 et suiv., ne laisse pas de surprendre. Tous les commentateurs ne confondent pas Ḥadrak avec le pays d'Antioche et la côte phénicienne. Placer la composition de ce chapitre de Zacharie en 160 avant notre ère, nous paraît tout à fait impossible.

La carte des États phéniciens vers 340 av. J.-C. (I *b*) sacrifie trop à l'idée que la Phénicie ne comptait qu'une bande côtière fort étroite. Depuis plus de trente ans, par l'identification des sites de Sigon et de Mariamme, nous avons montré que le royaume aradien s'étendait au nord jusqu'au Nahr el-Kebir (du nord), à l'est jusqu'au pied des Monts Noṣairis. Les deux places citées par Arrien avaient une importance particulière : Sigon commandait la route de Gabala à Djisr esh-Shoghr, et Mariamme ouvrait la route vers Raphanée.

Ces réserves faites, la revision de la documentation concernant les territoires syriens à l'époque hellénistique, à laquelle aboutit M. Kahrstedt, rendra service. Un grand usage y est naturellement fait de la numismatique. Signalons encore, puisque l'ouvrage manque d'une table des matières, deux appendices l'un sur la chronologie des livres des Maccabées, l'autre sur le schisme d'Onias. R. D.

nord de la ligne du chemin de fer, mais nettement au sud. M. Kahrstedt n'a pas saisi la manœuvre d'Antiochus III, parce qu'il faut l'étudier sur le terrain. Cela change assez sensiblement la frontière entre les états hellénistiques de la carte I *a*. — P. 40 : il n'est pas vraisemblable que le *paradeisos* du roi de Perse, cité par Diodore de Sicile, ait été fort éloigné de Sidon. En tout cas, le toponyme Ehden n'est pas à traduire par *paradeisos*. Renan s'élève déjà contre une pareille erreur dans sa *Mission de Phénicie*, p. 137. — P. 43 : le domaine de l'Apamène pouvait être précisé par les épitaphes grecques de Syriens originaires de cette région. — P. 49 : on voudrait de meilleures preuves d'un district qualifié de « Mésopotamie » en Syrie. — P. 91 : Themella est le génitif de Themellas, nom propre d'homme bien connu : Taim-Allah. Il ne faut donc pas en faire une localité et la porter sur la carte. — P. 91 note 1 : l'argument tiré du chameau pour repousser l'identification de Bacchius Judaeus avec le tyran Dionysios de Tripoli n'a pas grande valeur, car de tout temps — déjà sous Ramsès II — la vallée de l'Éleuthère était envahie par les nomades. — P. 104, note 2 : si nous comprenons bien, M. K. place la tétrarchie des Nazerini à l'est de Doliché. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'on avance une telle proposition ; elle aurait mérité quelque explication.

Franz Cumont. — **Fouilles de Doura-Europos** (1922-1923) avec un appendice sur la Céramique de Doura par M. et Mme Félix Massoul (Bibliothèque archéologique et historique du Service des Antiquités, t. IX.) Un vol. in-4° de lxviii et 533 pages, et un atlas in-4° de CXXIV planches. Paris, Paul Geuthner, 1926.

L'attention sur cette place forte, ac-

tuellement Ṣaliḥiyeh, qui domine la rive droite de l'Euphrate, fut attirée par la découverte fortuite, en 1921, de peintures murales que M. Breasted, l'éminent professeur à l'Université de Chicago, releva presque sous le feu de l'ennemi et publia bientôt après dans *Syria* (1922, p. 178 et suiv.).

Dès ce moment M. Cumont s'intéressa vivement à cette découverte et ajouta un commentaire à l'article de M. Breasted. Il parut utile qu'une telle découverte ne restât pas sans lendemain. « Une suggestion de l'Académie des Inscriptions, explique M. Cumont, suffit pour que le général Gouraud, Haut-Commissaire en Syrie, accordât sa protection à un projet dont il aperçut aussitôt l'intérêt scientifique. Le général de Lamothe, commandant des troupes de l'État d'Alep, en favorisa efficacement la réalisation et le colonel de Bigault du Granrut, en assura à Deir-ez-Zor l'exécution rapide en envoyant à Ṣaliḥiyeh une colonne qui commença les fouilles dès les premiers jours d'octobre (1922) ». M. Cumont, que tout désignait pour cette mission, accepta de se rendre à Ṣaliḥiyeh où il fut accompagné par M. Léonce Brossé, du Service des Antiquités. Dès son arrivée M. Cumont fut mis en présence de nouvelles peintures qu'on venait de déblayer sous la direction du commandant, aujourd'hui, colonel Renard. Bientôt, à l'autre extrémité de la ville, on mit au jour un petit théâtre, un sanctuaire et une salle à gradins qui faisaient partie du vaste temple d'Artémis.

Ces résultats étaient si importants que l'Académie des Inscriptions confia en 1923 une nouvelle mission à M. Cumont. Une compagnie de la Légion étrangère fut mise à la disposition de la mission. On continua le déblaiement du temple des dieux palmyréniens, on vida une tour qui avait donné des parchemins et on y découvrit la fameuse peau portant une liste d'étapes que *Syria* a donnée en couleurs [1]. Le temple d'Artémis fournit des éléments de décoration en plâtre et d'importantes inscriptions.

Avec une rapidité remarquable, M. Cumont nous livre aujourd'hui le fruit de ses recherches sur le terrain et chez les auteurs anciens. Il ressuscite la ville hellénistique fondée par Nicanor, signale l'importance stratégique de ses murailles restées à peu près intactes, suit l'absorption de Doura-Europos dans l'Empire palmyrénien et à propos de toutes les manifestations de cette civilisation composite, nous en montre, avec une érudition aussi précise qu'élégante, les répercussions lointaines jusque dans l'art chrétien.

Voici les titres des chapitres : Introduction historique, la forteresse et la ville, le temple des dieux palmyréniens et ses peintures, le temple d'Artémis et ses sculptures [2], maisons et tombeaux, les parchemins, les inscriptions grecques, latines et sémitiques, la céramique de Doura.

Si l'on veut se souvenir combien était pauvre la documentation archéologique de cette époque, on reconnaîtra que l'ouvrage de M. Cumont devient une source d'une valeur incomparable. La beauté de la publication ne le cède pas à sa tenue scientifique.

R. D.

[1] 1925, p. 1 et suiv.

[2] Nous rendrons spécialement compte dans la *Revue de l'Histoire des Religions* de ces deux chapitres si importants pour l'histoire des cultes locaux.

A. J. Butler. — **Islamic Pottery**, a study mainly historical. 1 vol., in-4°, 178 pages avec 92 planches dont 22 en couleur. Londres, Ernest Benn Ltd, 1926.

Il n'existe peut-être aucun domaine de l'art musulman qui, pour la quantité de monuments nouveaux mis au jour, puisse se comparer à la céramique. Depuis bien des années les fouilles faites à Rhagès, à Suse et à Samarra ont dirigé les études céramiques vers les provinces orientales de l'Islam. Tout récemment, M. R. Koechlin en a exposé les résultats aux lecteurs de *Syria* [1]. Discutant les recherches qui utilisent les matériaux trouvés en Perse et en Mésopotamie, il conclut : céramique de Samarra, céramique de Suse, céramique de Rhagès, c'est donc tout un au IX^e siècle, la Perse du Nord étant au fond de toutes ces manifestations.

Voici une publication nouvelle qui arrive à des conclusions diamétralement opposées. L'idée maîtresse des recherches du savant docteur A. J. Butler est la suivante: les pays de la Méditerranée, surtout la vallée du Nil, possédant la tradition céramique la plus ancienne, ont exercé une influence prépondérante sur l'Orient. C'est ainsi qu'une bonne partie du volume tend à démontrer l'évolution ininterrompue de l'art céramique en Égypte.

L'auteur cherche en premier lieu l'origine de la céramique à lustre métallique, qui représente l'apogée de l'art du potier. Il est convaincu que, longtemps avant la conquête arabe, les potiers en Égypte, Crète, Italie et Gaule, tâchaient plus ou moins consciemment de produire le lustre métallique. De superbes planches (I, II, VB, VIA et VIIC) reproduisent des objets agrémentés de ce lustre pré-islamique. Cependant il sera toujours très difficile de distinguer dans tous ces cas entre le véritable lustre artificiel et l'irisation donnée par le temps. L'auteur ne méconnaît pas cette difficulté, mais il penche en faveur du lustre.

Il nous affirme que quelques-unes des pièces lustrées touvées en Égypte sont d'origine copte et ne peuvent pas être postérieures au VI^e ou au commencement du VII^e siècle.

On aimerait voir une bonne reproduction d'une de ces pièces capitales, par exemple la lampe de la collection Wallis mentionnée à différentes reprises et actuellement au Victoria and Albert Museum.

Il est évident que les documents « sûrs et précis » pour établir l'origine du lustre dit *bûqalimûn* nous manquent encore. Et l'on se demande si ce n'est pas là la raison pour laquelle le docteur Butler est entraîné à changer la date de quelques pièces généralement reconnues comme fatimides. Tout le monde connaît le fameux vase de la collection Fouquet qui appartient maintenant à M. Kelekian. M. G. Migeon l'assigne au XI^e siècle (*Manuel*, II, fig. 225), M. E. Kühnel propose le XII^e siècle (*Islamische Kleinkunst*, fig. 71). D'après *Islamic Pottery* (pl. XXV, p. 53-54), ce vase serait copte et daterait du VIII^e-IX^e siècle, parce que son style et ses ornements ne ressembleraient en rien à la plus ancienne céramique musulmane. Ce raisonnement paraîtra quelque peu surprenant, car le décor du vase cadre à merveille avec les ornements de l'époque fatimide.

[1] *A propos de la céramique de Samarra*, dans *Syria*, VII, p. 234 suiv.

Si l'on peut douter encore que les premiers tâtonnements à produire un lustre métallique ont abouti à une technique perfectionnée dès les VII^e et VIII^e siècles, aucun doute n'est permis pour le IX^e siècle. Comment expliquer l'apparition simultanée de la céramique lustrée à Rhagès, à Suse, à Samarra et au Caire? L'auteur nous répondra que les potiers égyptiens sont en droit de réclamer la priorité de leur art sur celui de leurs collègues mésopotamiens et persans et que l'art copte par le seul fait de sa supériorité étendait son influence au loin sur l'Orient.

Ici encore on aimerait posséder des données précises prouvant l'émigration de potiers égyptiens avec leur secret du lustre en Mésopotamie et en Perse et leur rappel par Ibn Ṭūlūn au déclin de Samarra. Les motifs ornementaux cités pour démontrer l'influence copte sur l'art de la Mésopotamie appartiennent tous au répertoire classique et ne prouvent rien pour les relations artistiques entre l'Égypte et la Mésopotamie au IX^e siècle. Personne n'a jamais pensé à justifier « the summary dismissal of Egypt from a history of Mediaeval pottery ». On est généralement d'accord sur la splendeur de l'époque fatimide. Il s'agit de savoir si cette « vast school in Egypt in contrast to an isolated and ephemeral production at Samarra » existait réellement aux VIII^e et IX^e siècles. Notons en passant que Rhagès n'est pas mentionné ici ; les produits céramiques de cette ville ne sont pas tous pareils à ceux de Samarra.

La question de datation est de première importance ; si l'on place le vase Fouquet aux VIII^e et IX^e siècles et les orments en stuc du Dair es-Suryani 800 ans après J.-C., ou plutôt au VII^e siècle, il n'existe plus de base solide pour une discussion sérieuse.

Il faudrait avant tout dresser un inventaire détaillé des objets céramiques du IX^e siècle trouvés en Égypte, en donnant tous les critères techniques et stylistiques qui militent en faveur de cette date et de l'origine égyptienne et faire ensuite une analyse comparée de la céramique trouvée à Samarra, à Rhagès et à Suse. Je ne crois pas qu'on puisse mener à bonne fin ce travail sans faire un séjour au musée arabe du Caire.

Comme l'auteur cite souvent l'autorité du regretté Ali Bey Bahgat et la *Céramique Égyptienne de l'époque musulmane*, publiée par le musée arabe, on me permettra de rappeler un souvenir personnel qui a trait à cette publication. On avait envoyé à Bâle pour en faire des clichés la plupart des matériaux qui y sont publiés, mais je n'ai vu que les photographies de certaines pièces très rares du IX^e siècle, tels les trois plats intacts reproduits dans *Islamic Pottery*, pl. XXXII et XXXIII. Ali Bey qui les avait trouvés et qui avait découvert les 22 fours céramiques au vieux Caire, niait carrément l'origine égyptienne de ces pièces capitales. Je n'affirmerais pas qu'il eût raison, n'ayant pas étudié cette céramique au Caire, mais il importe de constater que pour le IX^e siècle, la base matérielle de la discussion du docteur Butler est peu solide. « Trouvé en Égypte » n'est pas une preuve d'origine égyptienne. Du reste, toutes les remarques sur la date et l'origine des pièces publiées dans *la Céramique Égyptienne* sont provisoires ; c'est pourquoi il est bien regrettable que le volume de texte qui aurait précisé, justifié ou modifié les indications

des planches, n'ait pas pu paraître.

On lira avec intérêt les considérations critiques au sujet des fameux carreaux lustrés de Kairouan.

Évidemment les renseignements historiques sur leur origine mésopotamienne que M. Saladin a reçus de l'Imâm de la mosquée sont maigres. Mais il n'en est pas moins possible que la tradition soit authentique. En tout cas, le décor de ces carreaux ne permet pas de les attribuer à une époque postérieure au IX^{e} siècle. Attendons la publication de G. Marçais qui vient de faire une analyse détaillée de ces précieux documents de l'époque Abbaside.

Quant à l'art fatimide du Caire, le docteur Butler insiste à bon droit sur le témoignage du voyageur persan Nāṣir-i-Khosrau qui, vers le milieu du XI^{e} siècle, fut frappé par la belle céramique de la capitale fatimide. Mais on ne saurait accepter les conclusions que l'auteur en tire au sujet de l'origine du lustre au XI^{e} siècle. Admettons que les bazars céramiques dans les villes persanes n'étaient guère imposants dans la première moitié du IX^{e} siècle. L'auteur lui-même nous en donne la raison : les conditions politiques n'y étaient pas favorables à une activité artistique aussi brillante que celle du Caire. Est-ce une raison pour en déduire n'importe quoi sur l'origine du lustre en Perse ou en Mésopotamie au IX^{e} siècle ?

Il me semble un peu étrange d'argumenter ainsi : « if the process of lustre making had been indigenous or even a long settled industry in Mesopotamia, it could not have disappeared like a phantom at the downfall of Samarra. » En Égypte, par exemple, le beau lustre *būqalimūn* disparut au XIII^{e} siècle, malgré une tradition céramique de plusieurs centaines d'années et le lustre maghrebin bien inférieur vint le remplacer. Encore reste-t-il à prouver que le lustre *būqalimūn* a disparu comme un fantôme, par exemple à Rhagès au X^{e} siècle.

Au Caire, on a déblayé pendant de longues années je ne sais combien de collines de décombres, en a-t-on fait autant en Perse ?

La seule collection que M. Vignier a rapportée de Rhagès parle contre l'hypothèse de l'existence éphémère du lustre au IX^{e} siècle en Perse.

Le dernier chapitre qui traite de l'origine et du développement de la céramique turque est d'un vif intérêt. Il témoigne de cet ardent désir de l'historien de remonter si possible aux origines tout en cherchant à lier ensemble des chaînons épars et inconnus. C'est ainsi qu'on apprend que le « rouge tomate » de l'époque turque fut déjà employé par les potiers de la XVIII^{e} dynastie : « once again we have to go back three thousand years to find in Egypt the source of a ceramic decoration which seemed to the XVIth cent. of our era no less original than beautiful ». Cependant l'auteur reste sur la réserve ne voulant pas exclure la possibilité d'une découverte indépendante du rouge tomate par des potiers turcs ou arméniens. La documentation de ce chapitre est d'une abondance surprenante ; plus d'un cinquième des planches est réservé aux produits turcs du XVI^{e} ou XVII^{e} siècle.

Il faut avouer que la qualité artistique des pièces reproduites laisse parfois à désirer. Comme illustration de quelques lignes sur la céramique de l'Asie centrale on trouvera trois plats de Bokhara du XIX^{e} siècle (pl. LXV-LXVII), alors que le

Victoria and Albert Museum possède depuis 30 ans la plus grande collection de ce genre datant de la belle époque du x^e siècle.

On aimerait également remplacer les carreaux persans de la planche XXI par des objets plus dignes d'une publication de cette envergure. Il y a là un manque de proportions qui fait quelque tort à l'ensemble de cet ouvrage.

La reproduction technique des matériaux publiés est irréprochable et fait grand honneur à la maison d'édition Ernest Benn Ltd.

Islamic Pottery rencontrera beaucoup d'opposition dans les milieux scientifiques — l'auteur s'y attend du reste — mais il n'en est pas moins certain que les discussions ainsi soulevées contribueront au progrès des études céramiques.

S. Flury.

PÉRIODIQUES

Vorgeschichtliches Jahrbuch für die Gesellschaft für vorgeschichtliche Forschung hersgg. von Max Ebert. Tome II, Bibliographie de l'année 1925. Un vol. in-8° de 344 pages. Berlin et Leipzig, Walter de Gruyter, 1926.

Cette bibliographie très complète est répartie entre des collaborateurs compétents qui donnent de chaque travail une courte analyse ; celle-ci sait être critique à l'occasion [1]. Une attention particulière est donnée aux fouilles. Pour l'Orient, la Grèce est confiée à M. G. Karo, l'Égypte à M. A. Scharff, la Palestine et la Syrie à M. P. Thomsen, l'Asie Mineure, la Mésopotamie et l'Élam à M. E. Unger. A la suite de la bibliographie diverses notes fournissent des renseignements sur les musées ou les découvertes. Ainsi M. E. Unger (p. 309) indique le travail de classement auquel il a procédé dans le musée oriental de Constantinople au cours des années 1911-1918 et 1925 : on y conserve aujourd'hui plus de 30.000 tablettes et environ 9.000 pièces archéologiques. M. O. G. von Wesendonck donne une notice nécrologique sur Jacques de Morgan et rend hommage à l'activité de ce grand fouilleur.

[1] C'est ainsi que M von Duhn (p. 261) reconnait comme corinthienne ancienne l'inscription dite sémitique par M. Eisler.

The Bristih Museum Quarterly, n°s 1-4. Un vol. in-4° de 114 pages. Londres, 1927.

Les Trustees du British Museum ont décidé la publication d'un bulletin trimestriel mettant le public au courant des principales acquisitions des collections nationales. Les fascicules parus correspondent au *Bulletin des Musées* que M. Vitry édite dans la revue *Beaux-Arts*. Les objets n'y sont pas l'objet d'une étude approfondie; mais ils sont publiés dès leur entrée dans un musée avec les précisions essentielles qui en signalent l'intérêt.

L'Orient n'est pas oublié dans cet ensemble de pièces de civilisations et d'âges divers. On trouvera notamment des renseignements sur les fouilles d'Our en Chaldée que dirige M. Woolley, de très belles photographies des ruines prises en avion et un très beau relief en cuivre sumérien (vers 3000 av. J.-C.), mesurant 1 m. 07 de haut sur 2 m. 37 de large. Ce dernier représente l'emblème bien connu du dieu de Lagash, Ningirsu, aigle

à tête de lion posant chacune de ses serres sur l'arrière-train d'un cerf. Ce relief en cuivre fut trouvé en 1919 dans les fouilles d'el-'Obeid. La reproduction qui en est donnée est celle de l'objet restauré : la tête de l'aigle est entièrement refaite.

Londres possède une série très riche de copies peintes prises par Mrs. Nina de Garis Davies, dans les tombes égyptiennes, notamment les tombes figurant des Keftiu.

Le fascicule 4 reproduit la tête de Djérash découverte par M. le professeur Garstang qui a ingénieusement supposé que cette tête d'Asclépios avait été utilisée pour représenter le Christ. Il est possible que la tête ait subi des altérations « but it does not in any way resemble the types of Christ known to the art of that period ».

Essad Nassouhi. — **Statue d'un dieu de Mari, vers 2225 av. J.-C.**, dans *Archiv für Orientforschung*, t. III.

En réalité, ce sont deux statues archaïques en basalte que publie M. Essad Nassouhi. Elles ont pour nous une grande importance parce qu'elles viennent à l'appui de notre conjecture que l'art syrien du deuxième millénaire a été influencé par l'art sumérien grâce à l'intermédiaire des tribus apparentées qui ont prospéré dès le troisième millénaire avant notre ère le long du moyen Euphrate et notamment au sud de l'embouchure du Khabour.

Une de ces statues, tout au moins, a été consacrée par deux princes de Mari et représente un dieu, probablement le dieu Enki, autrement dit Ea [1], qui n'est pas déplacé dans un site arrosé par l'Euphrate.

La date fournie par les noms des princes Tura-Dagan et son fils Puzur-Ishtar est confirmée « par le style même de la statue qui est bien le produit des ateliers d'une époque intermédiaire entre celle de Goudéa et celle de la première dynastie de Babylone ».

Un détail frappe à première vue, c'est la façon dont est traitée la longue barbe tombant sur la poitrine. Le prototype en est sumérien archaïque, mais dans un style assez particulier. Or, nous retrouvons la même mode locale sur le bas-relief de Tell eṣ-Ṣaliḥiyé, à l'est de Damas, que le docteur Contenau a publié ici même en faisant observer combien elle s'écarte des interprétations assyriennes [1]. C'est qu'en effet le prototype est plus ancien et proprement sumérien.

Le bas-relief des environs de Damas est vraisemblablement moins ancien que la statue du dieu Enki, mais il n'y a aucune raison pour ne pas le rapporter au IIe millénaire et même dans la première moitié de ce millénaire. L'attribution que nous en avons faite récemment à l'art amorrhéen [2], nous paraît donc nettement confirmée.

R. D.

Jean Gagé. — **Deux dieux cavaliers d'Asie Mineure**, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1926, p. 103-123.

Partant de deux bas-reliefs au dieu

(1) Il nous semble, en effet, d'après la titulature de la ligne 17, qu'il faut restituer *En-Ki* à la ligne 7.

(1) *Syria*, 1924, p. 210 et pl. LIII.

(2) *Syria*, 1926, p. 345 où nous proposions aussi de remonter la date qu'on lui attribuait.

cavalier provenant de la collection Gaudin et actuellement en la possession de M. Franz Cumont, M. Jean Gagé reprend la délicate question d'origine du dieu cavalier. Il estime que « les représentations des dieux cavaliers anatoliens, même solaires, ne doivent rien à l'art grec, puisqu'un même dieu, sans cesser d'être solaire, perd en s'hellénisant son type de cavalier ». D'autre part, il observe que « Les Syriens connaissaient sûrement un dieu solaire cavalier ». Il conclut qu' « il faut renoncer à faire dépendre des Grecs ni des Sémites le type non moins indigène du cavalier d'Asie Mineure, et même à établir en principe un rapport entre sa signification solaire et sa monture. Le cheval a pu être, dans les religions très primitives, consacré au soleil; et, à l'époque gréco-romaine, l'influence religieuse sémitique, l'influence artistique grecque, ont peut-être contribué l'une et l'autre à fixer le type de dieux équestres, solaire et lunaire. Mais la plupart des dieux anatoliens vont à cheval parce que c'est ainsi que spontanément, en Asie Mineure comme en Thrace, les populations indigènes imaginent leurs divinités. » Nous ne pensons pas que le terme « spontanément » soit une explication suffisante. Les indigènes montent à cheval dans une intention déterminée; il eût fallu dire — ce que nous avons d'ailleurs fait sur le terrain syrien — pourquoi le dieu solaire montait à cheval. R. D.

René Mouterde. — **Dieux cavaliers de la région d'Alep** (*Mélanges de l'Univ. de Beyrouth*, t. XI, fasc, 6), 1926, 14 pp.

Le Père Mouterde étudie dans cette brochure deux bas-reliefs en basalte de la région d'Alep, dont l'un était inédit et l'autre avait été imparfaitement publié : ils nous montrent deux cavaliers en costume oriental, tenant de la main droite une lance et portant au bras gauche un bouclier rond, tandis qu'un carquois est suspendu derrière la selle. Avec une grande érudition, le savant archéologue rapproche ces images des autres figures de dieux cavaliers qui ont été découvertes en Syrie et en Asie Mineure [1], et il en conclut que les bas-reliefs, de style barbare, qu'il nous fait connaître, ont été exécutés sous l'influence de la sculpture palmyrénienne. Il reste, me semble-t-il, quelque doute sur le vêtement qui couvre le torse et les cuisses des deux divinités équestres. Est-ce, comme le croit le Père Mouterde, « une robe à larges plis, serrée très haut par un cordon » ? N'y faut-il pas voir plutôt la tunique collante, justaucorps à longues manches et à longues basques que les archers montés de Palmyre ont emprunté à la cavalerie parthe [2] ? Les deux bas-reliefs de basalte sont d'une exécution si grossière qu'il est difficile d'en décider. Fr. Cumont.

K. A. C. Creswell. — **The evolution of the minaret.** Extr. de *The Burlington Magazine*, 1926.

Après avoir envisagé le point de vue philologique, l'auteur de ce court mais

(1) L'article de Jean Gagé, *Deux dieux cavaliers d'Asie Mineure*, a paru à Rome (*Mélanges de l'École Fr.*, t. XLIII, 1926), en même temps que celui du Père Mouterde à Beyrouth. Pour le Mithra cavalier, tirant de l'arc, qui paraît être d'origine anatolique, cf. ma note sur le nouveau bas-relief de Dieburg dans le *Journal des Savants*, 1927, p. 123.

(2) Cf. mes *Fouilles de Doura-Europos*, 1926, p. 265 ss.

substantiel article passe en revue, avec d'excellentes reproductions à l'appui, depuis les plus anciens minarets jusqu'aux formes les plus évoluées d'Afrique et de Mésopotamie. L'idée du minaret, c'est-à-dire d'une tour attenant au lieu de culte et servant pour l'appel à la prière, est née en Syrie sous la dynastie des Omeyyades et les premiers minarets dérivent des tours des églises syriennes. C'est pourquoi le minaret primitif se dressait sur plan carré et pourquoi aussi ce type ancien s'est particulièrement maintenu en Syrie. L'influence syrienne se révèle très nettement dans la Mésopotamie du Nord et à l'autre bout du monde musulman, en Espagne et dans l'Afrique du Nord.

M. Creswell repousse la théorie que M. Thiersch a développée sur la fonction du Phare d'Alexandrie dans l'élaboration du minaret composé de trois étages successivement de plan carré, octogonal et circulaire. Il observe, en effet, que ce type est bien postérieur à la destruction du phare d'Alexandrie et qu'il résulte d'une longue évolution. M. Creswell reprend la liste des minarets égyptiens utilisée par M. Thiersch pour la compléter et la rectifier en tenant compte des remaniements dont il ne faut pas faire état. La démonstration paraît décisive. Mais M. Creswell pousse plus loin son enquête et il montre que le premier exemple au Caire du minaret octogonal sur soubassement carré est construit en 1340 par le même émir qui, en 1318, avait élevé une construction pareille à Alep où ce modèle était depuis quelque temps en vogue. Il n'est donc pas surprenant que le distingué archéologue arrive à une conclusion diamétralement opposée à celle de M. Thiersch qui attribuait le minaret octogonal de Syrie à une influence égyptienne. Un tableau des minarets classés par contrées et époques termine cet exposé qui est le fruit d'une longue et minutieuse étude.

R. D.

Beyrouth. (Feuille 1 de la carte au 1 : 50.000ᵉ dressée par le Service géographique de l'armée en 1926, d'après les travaux exécutés sur le terrain en 1925.)

Nous signalons l'apparition de la première feuille de ce grand travail, entrepris depuis plusieurs années, qu'est la carte régulière de la Syrie. Tout est ici fondé sur des mesures nouvelles. Le Service géographique de l'armée a suivi les traditions inaugurées par Callier et poursuivies par la brigade topographique de 1860 : n'accorder aucune place à la compilation ni à l'à-peu-près. La nouvelle carte en plusieurs couleurs est un beau monument de précision graphique en un terrain difficile, embrassant de Beyrouth à Hammana et de Aramoun à Djouni. Le relief est marqué par des courbes de niveau à l'équidistance de 10 mètres. Les cultures ont été l'objet de notations précises. Diverses teintes vertes les distinguent, mais aussi des signes conventionnels différencient les bois, broussailles, vergers, jardins, vignes et oliviers. L'échelle adoptée permet une lecture parfaite que facilite, d'ailleurs, l'excellente gravure. Ce travail fait honneur au Service géographique de l'armée française et rendra de grands services.

Sur un point seulement nous avons une critique à présenter, elle vise la transcription des noms de lieu. Certes, la tâche est malaisée et l'on ne peut demander aux officiers du Service géographique

de la mener à bien sans aide. Mais Beyrouth possède de savants arabisants, armés d'une connaissance approfondie du pays et des textes, qu'il eût été bon de prendre pour guides.

D'abord, il s'agissait dans la transcription adoptée de ne pas rompre avec la tradition française. Était-il nécessaire d'aller chercher à l'étranger la transcription, fort peu employée d'ailleurs, de *rh* pour *gh* quand, depuis plus d'un siècle, tous les savants et les littérateurs français, du moins ceux qui se sont occupés de la Syrie, utilisent cette dernière ? N'est-ce pas au lecteur de langue française que s'adresse tout particulièrement cette carte et pourquoi lui imposer une discordance perpétuelle avec les auteurs qu'il a en mains ? L'édition française de K. Baedeker, *Palestine et Syrie*, s'est conformée à cet usage.

On peut épiloguer sur les avantages de telle ou telle transcription; mais le choix fait, il faut s'y tenir. Or, on relève, à l'ouest de Bzoummar (transcrit Bzoumar), Ghosta et non Rhosta ; de même Ghabié à l'est de Broummana (transcrit Broumana). Un échange constant et inexplicable s'établit entre les lettres *k*, *q*, *g* et *c*. Reconnaîtra-t-on Souq Mikayil (Michel), dans la transcription « Zoug M'Keel », alors que Souq el-Gharb est transcrit « Souk el Rharb » ?

La lettre *djim* est rendue par *dj*, *j* ou *g*. On a ainsi, au sud de Beyrouth, « El Bordj Beragini » pour Bourdj Baradjiné, On n'a pas voulu distinguer *ṣ* de *s*, *ḥ* de *h* ; mais on ne pouvait supprimer une lettre comme *'ain*. En fait, on la note parfois par *aa*, ainsi dans « Deir Qalaa » pour Deir el-Qal'a, mais on la supprime dans Aramoun.

Si l'on voulait s'en tenir à une transcription tout à fait simple et sans lettres pointées, il fallait adopter le système de M. Gaudefroy-Demombynes dans son volume *La Syrie à l'époque des Mamelouks* paru en 1923 et l'appliquer de façon constante. Mais on s'est exagéré les difficultés qu'offre la transcription des lettres arabes, on a adopté un système bâtard et on ne l'a pas appliqué correctement.

Il est juste, toutefois, de reconnaître que la nouvelle carte constitue, même au point de vue toponymique, un réel progrès sur la carte de reconnaissance au 1 : 200.000e ; les erreurs comme Nabi el-Alousai (au sud de Beyrouth), pour el-Auza'i sont rares. Aussi est-on en droit d'attendre une amélioration définitive pour les éditions ultérieures que le succès de cette carte rendra rapidement nécessaires.

R. D.

Henri Hubert. — Décédé prématurément le 25 mai dernier à l'âge de 55 ans, Henri Hubert laissera à tous ses amis le souvenir d'un caractère droit, d'un esprit très fin, armé d'une érudition étendue et doué d'une réelle puissance constructive. Sa méthode patiente, ses occupations nombreuses, son état de santé aussi, ne lui ont pas permis de donner toute sa mesure. Au sortir de l'École normale supérieure, il entreprit des études d'orientalisme, il étudia notamment l'hébreu et le syriaque avec Auguste Carrière. M. Salomon Reinach ne tarda pas à le distinguer et le fit entrer au musée de Saint-Germain qui devait dorénavant absorber le principal de son activité, car son cours de l'École des Hautes-Études (section religieuse) fut le

prolongement protohistorique de ses travaux au musée, tandis que bientôt celui de l'École du Louvre en fut le prolongement préhistorique.

Aucun domaine de la préhistoire n'était étranger au savant conservateur adjoint du musée de Saint-Germain et nos lecteurs ont pu en juger, car lors de l'exposition au Louvre des objets découverts par M. Pierre Montet dans ses premières campagnes à Byblos, Henri Hubert signala la présence d'un lot d'objets de bronze provenant des régions du Caucase [1]. Du même coup une vive lumière était projetée sur les fouilles que Chantre et de Morgan avaient menées en ces contrées.

Par ailleurs, les problèmes d'histoire des religions l'attiraient fortement. Dès le temps où il étudiait les langues orientales, il envisageait de préparer une thèse sur la déesse syrienne. Il en a rassemblé les éléments sans trouver jamais le temps de passer à la rédaction.

Nous n'avons pas à retracer ici l'activité qu'il déploya, en collaboration avec M. Marcel Mauss et sous la direction de Durkheim, dans le domaine de l'histoire des religions et spécialement le vigoureux essai de systématisation que représente sa collaboration au groupe de l'*Année sociologique*. Nous ne retiendrons qu'un de ses travaux dont il a partagé l'élaboration avec M. Marcel Mauss, *l'Essai sur la nature et la fonction du sacrifice* [2], parce qu'il touche très directement à nos études.

[1] *Syria*, 1925, p. 16.

[2] Paru d'abord dans le t. II (1899), de l'*Année sociologique*, réimprimé dans Hubert et Mauss, *Mélanges d'Histoire des Religions*, Paris, 1909.

Le premier, peut-être, Tylor, dans sa *Civilisation primitive*, avait compris l'importance du sacrifice et deviné l'unité de l'idée sacrificielle, mais il se contenta d'en expliquer tout le développement en partant de la notion de don fait à des êtres surnaturels. Robertson Smith démêla mieux les véritables causes et mit en évidence la notion essentielle du sacré et du profane, ainsi que l'importance du sacrifice de communion; mais le point faible des déductions de Robertson Smith résidait dans sa théorie centrale du totémisme. Sir James Frazer développa alors, sans se rallier à l'hypothèse totémiste, mais aussi sans en faire la critique, sa conception du sacrifice du dieu; on sait quel nombre d'exemples il a collectionnés.

Henri Hubert et Marcel Mauss entreprirent la critique de la théorie de Robertson Smith en prenant pour base, non plus un nombre considérable de faits, mais en s'attachant à bien étudier des faits typiques, ceux notamment que fournissaient les textes sanscrits et l'Ancien Testament. Les études orientales qu'avaient poursuivies les deux auteurs leur permettaient d'utiliser directement les textes [1]. Chose curieuse, les historiens ont peu utilisé ce mémoire remarquable et se contentent trop souvent encore de répéter les explications périmées de Tylor.

R. D.

[1] Dans notre *Introduction à l'Histoire des Religions*, p. 115 et suiv., nous avons analysé plus complètement cet important mémoire.

Le Gérant : Paul Geuthner.

6231-27. — Tours, Imprimerie Arrault et Cie.

L'ANCIENNE QAṬNA

OU LES RUINES D'EL-MISHRIFÉ AU N.-E. DE ḤOMṢ (ÉMÈSE)

DEUXIÈME CAMPAGNE DE FOUILLES, 1927

PAR

LE COMTE DU MESNIL DU BUISSON

La publication des découvertes faites au cours de la deuxième campagne à Mishrifé, forme la suite de l'étude parue après la première campagne[1]. Pour qu'il soit plus facile de compléter les descriptions l'une par l'autre, le plan suivi sera le même. La topographie générale du retranchement [2] ne sera pas reprise ici ; on y ajoutera cependant un aperçu des documents que la pierre taillée pourra peut-être nous donner sur les origines de l'établissement[3]. Les constatations faites aux Portes de l'Ouest et du Nord [4] seront éclairées par l'étude des Portes de l'Est et du Sud[5]. Le déblaiement de l'Ouvrage Viry[6] reste encore à faire, mais quelques sondages ont permis de préciser un peu la nature de l'Ouvrage en creux auquel est venu s'ajouter l'Ouvrage Ronzevalle[7]. Les travaux de la coupole de Loth ont été poussés dans le même sens que précédemment[8], et quelques sondages ont été exécutés à la Colline centrale[9]. Quant à la butte de l'Église avec ses constructions de briques crues et ses

[1] *Syria*, t. VII, 1926, p. 289-325, et t. VIII, p. 13-33, repris dans les *publications de la Société française des fouilles archéologiques*, *Les Ruines d'El-Mishrifé, première campagne* (*1924*), P. Geuthner, éditeur, 1927. Les pages 1 à 37 correspondent à *Syria*, 1926, p. 289-325, et les pages 39 à 59, à *Syria*, 1927, p. 13-33. Je remercie ici mon adjoint, M. G. Ploix de Rotrou pour sa collaboration intelligente et dévouée, ainsi que le sergent Ortoli, chargé du groupe de tirailleurs malgaches, qui assura la sécurité de la mission dans un pays sillonné de bandes. Je remercie encore mon interprète M. G. Chami, et notre principal chef de chantier, Joseph Baktir. Le docteur Ramsi Semaan et son frère M. Nadime ont continué à nous rendre avec les Pères Jésuites et les officiers de la garnison de Ḥomṣ les plus grands services.

[2] 1re campagne, I et II.

[3] 2e campagne, I.

[4] 1re campagne, III et IV.

[5] 2e campagne, II et III.

[6] 1re campagne, V.

[7] 1re campagne, VI ; 2e campagne, IV et V.

[8] 1re campagne, VII ; 2e campagne, VI.

[9] 2e campagne, VII.

tombeaux[1], elle restera le point d'origine de nos plus importantes informations, et un titre plus long sera consacré à cet endroit ainsi qu'aux objets qui y ont été découverts, en particulier aux tablettes à inscriptions cunéiformes[2]. Quelques petits monuments provenant du site, mais non des fouilles, seront examinés à la fin[3].

Nous avons déjà dit que l'étude des environs de Mishrifé, qui devait former le titre XI de la publication de la première campagne, fera l'objet d'un travail spécial.

I. — L'AGE DE LA PIERRE A MISHRIFÉ.

Il est facile de recueillir à Mishrifé, à la surface du sol, de nombreux éclats ou lames grossières appartenant à une ou plusieurs industries qui s'échelonnent entre le néolithique et les époques historiques. M. Emmanuel Passemard, qui a bien voulu examiner l'ensemble des échantillons recueillis, note pour les plus anciens deux coquilles fossiles percées (Pl. LXI, 1, A) et un grattoir (*Ibid.*, B) probablement néolithique, mais pouvant également appartenir au paléolithique final[4]. Il reconnaît dans quelques disques grossiers de 0 m. 045 à 0 m. 075 de diamètre des pierres de jet ou des pesons de filets d'âge néolithique ou énéolithique (*Ibid.*, C). Près de la source située hors de l'enceinte, à l'Ouest de la Porte du Sud, nous avons recueilli l'extrémité d'un tranchet émoussé par un long usage (*Ibid.*, D). Ces pièces de surface ont le plus souvent été trouvées entre la coupole de Loth, l'Ouvrage Ronzevalle et le village. Le niveau du sol n'aurait donc pas sensiblement changé depuis le début de l'époque historique. Sous la butte de l'Église, il semble au contraire qu'il faille descendre jusqu'au rocher pour atteindre les pièces néolithiques. C'est ainsi que nous avons recueilli dans les falaises, sous les gros blocages, plusieurs lames et une pièce nucléiforme morphologiquement apparentée à une préparation de hache (*Ibid.*, E). Des silex se rencontrent aussi au pied de la falaise et jusque dans les tombeaux[5].

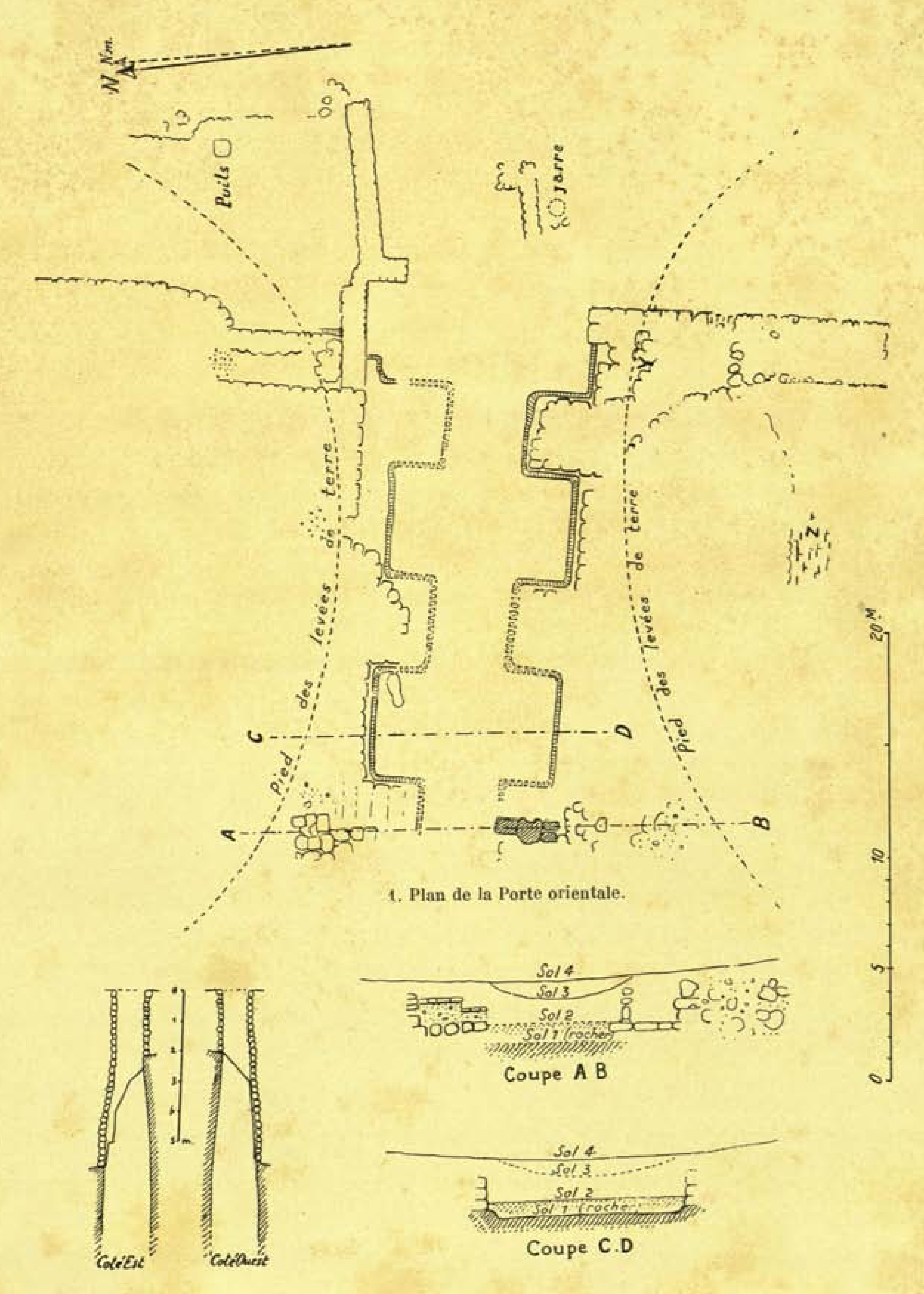
[1] 1re campagne, VIII-IX.

[2] 2e campagne, VIII.

[3] 1re campagne, X ; 2e campagne, IX.

[4] Les coquilles (*Spectonculus cor*) proviennent de la coupole de Loth et de la butte de l'Église (salle de la Pierre noire). Des coquilles semblables, mais non percées, ont été recueillies à l'Ouvrage des Tirailleurs.

[5] *Syria*, 1927, p. 20.

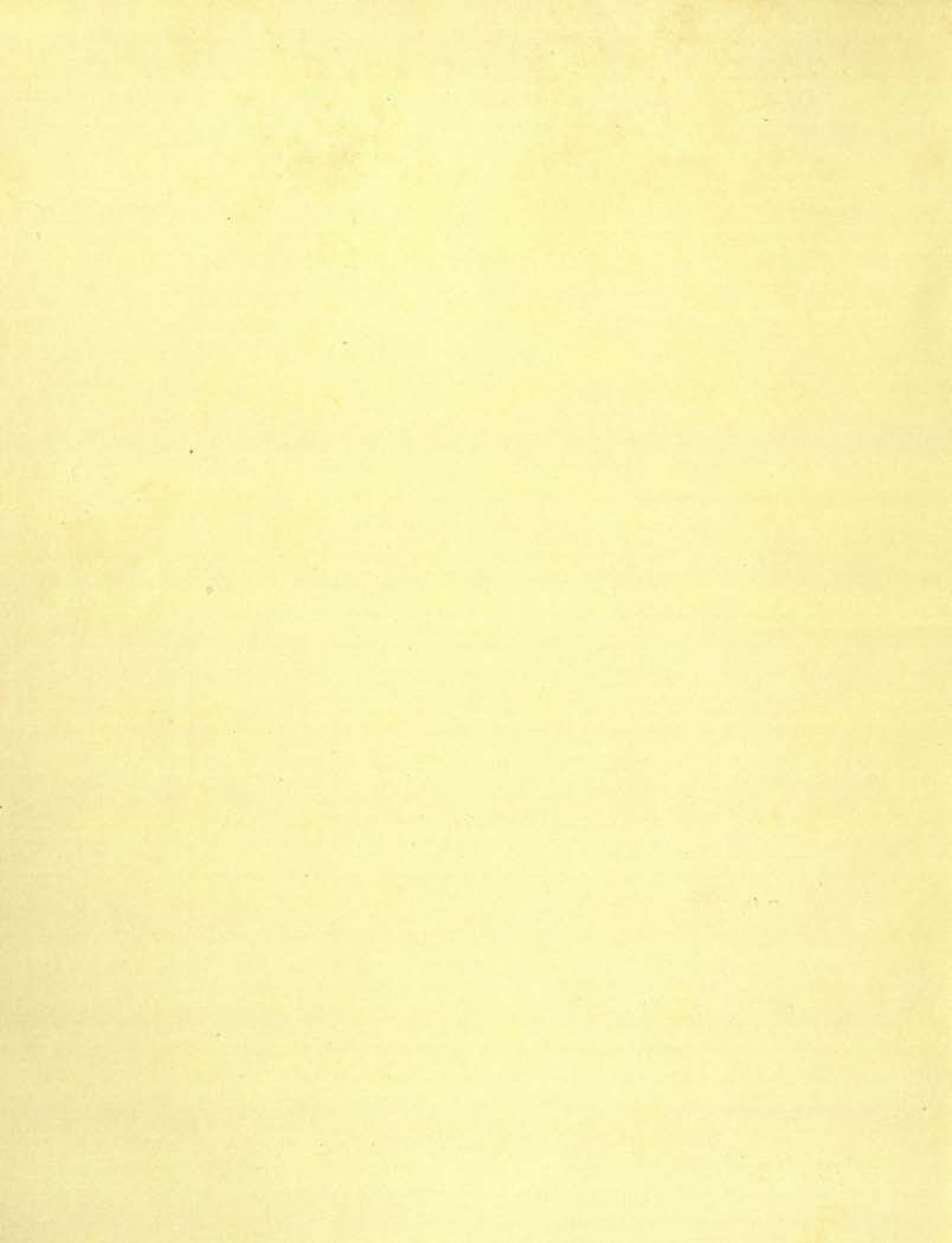


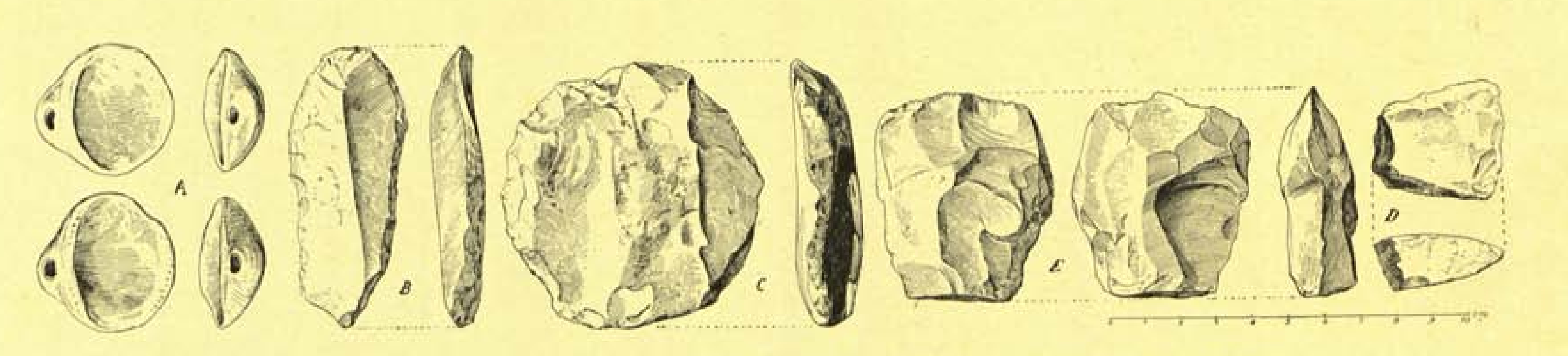
1. Plan de la Porte orientale.

2. Coupe Nord Sud du puits carré de la Porte orientale.

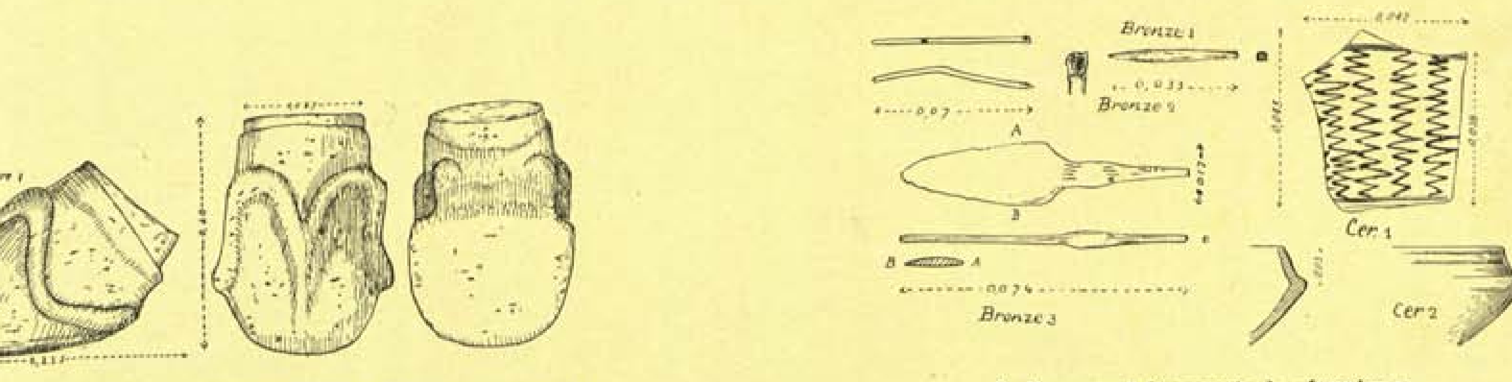
3. Coupes Nord Sud de la Porte orientale.

Ouvrage de la Porte orientale.





1. Coquilles percées et silex taillés trouvés à Mishrifé (fin du paléolithique, néolithique ou énéolithique).



2. Pied de taureau plus grand que nature, en basalte (*pierre* 1).

3. Bronzes et fragments de céramique.

Silex de Mishrifé et objets provenant de la Porte orientale.



II. — La Porte orientale ou Bab es-Sour Est.

Les levées de terre formant le rempart de l'Est tracent sur le sol une ligne légèrement infléchie vers l'extérieur[3]. La ligne reste presque droite et la direction générale est Nord-Sud. Du côté de l'extérieur, et au pied d'une pente très abrupte, on retrouve la trace du fossé de près de cent mètres de largeur, qui faisait autrefois le tour de la ville. Vers l'intérieur la pente est beaucoup plus douce, au Sud en particulier, par suite de l'élévation de l'aire intérieure de l'enceinte. A certains endroits, les sillons des champs qui ont remplacé les vignes depuis quelques années, gravissent le glacis et atteignent presque le sommet de la levée de terre.

Deux passages secondaires, sorte de cols peu marqués, sont situés vers les deux extrémités (pl. LXII, 1). Une disposition semblable se rencontre dans le rempart du Sud, et d'un seul côté dans celui du Nord. Rien de semblable au contraire à l'Ouest et au Nord-Ouest. La Porte principale de l'Est est située à 630 mètres environ de l'angle Nord-Est du rempart et à 370 mètres environ de l'angle du Sud-Est. Il n'y a donc pas de réelle symétrie entre les deux côtés de la Porte, pas plus du reste que sur les autres faces du retranchement. Le passage est constitué par une trouée qui n'excède guère la largeur du chemin d'exploitation réunissant la Porte et le village actuel. Une rampe assez régulière monte de l'extérieur vers l'intérieur (pl. LXII, 2).

Les fouilles pratiquées autant que possible sur les côtés du passage ont montré que deux constructions successives au moins ont défendu l'entrée.

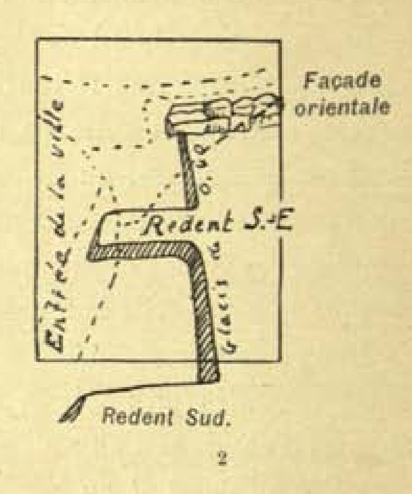
La plus ancienne est bâtie sur le rocher même. Toute la surface rocheuse qui devait former le sol de la porte fut creusé de 0 m. 40 environ pour en abaisser le niveau et en aplanir la surface; on limita ce travail suivant le tracé des murs qui devaient border le passage de chaque côté. Ces murs se trouvèrent ainsi placés sur une marche bordée d'un petit glacis presque à pic de 0 m. 40 de hauteur (fig. 1-4). Même quand le mur a complètement disparu, il est donc facile d'en retrouver l'ancien tracé. Celui-ci fait apparaître un plan de Porte à ḫilani (pl. LX, 1) semblable à celui de la Porte de l'Ouest[2], quoique ici le passage soit normal au rempart. Il est à remarquer que ce plan est celui de l'édi-

[1] Cf. plan de Mishrifé, *Syria*, 1926, p. 290, pl. XLIX, et photographie d'avion, pl. L, plaque III.

[2] *Syria*, 1926, p. 295.



1

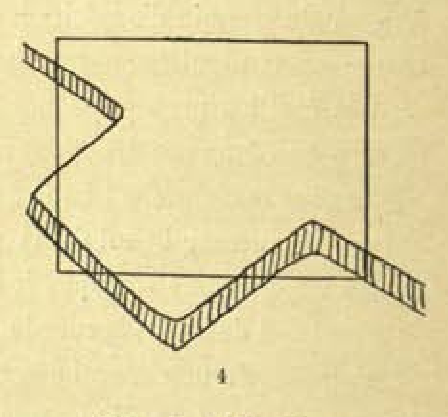


2

Vue prise de l'Ouest,
c'est-à-dire du redent Sud.



3



4

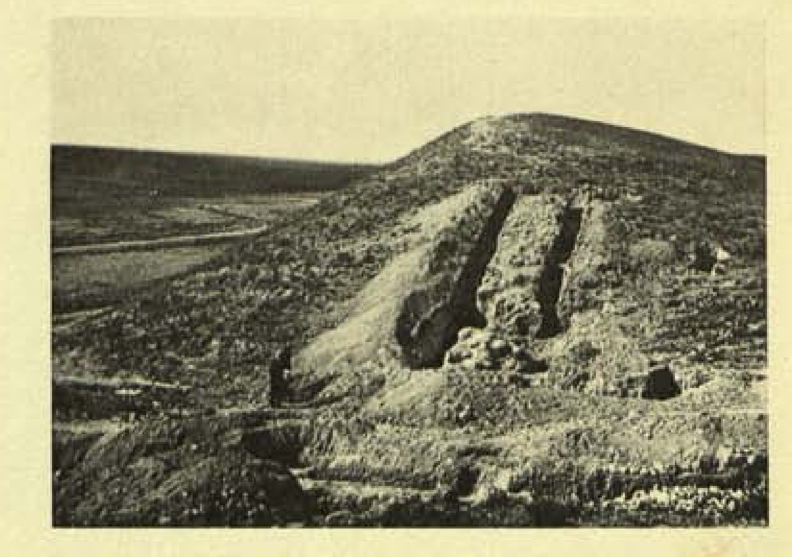
Vue prise du Nord-Ouest
et du haut de la tranchée.

Fig. 1-4. — L'un des redents de la Porte orientale, posé sur une marche taillée dans le rocher. Schéma indiquant la position du redent dans la photographie correspondante figurée par le rectangle au trait.

1. Le Rempart et la Porte orientale, vus de l'extérieur et de l'Est.

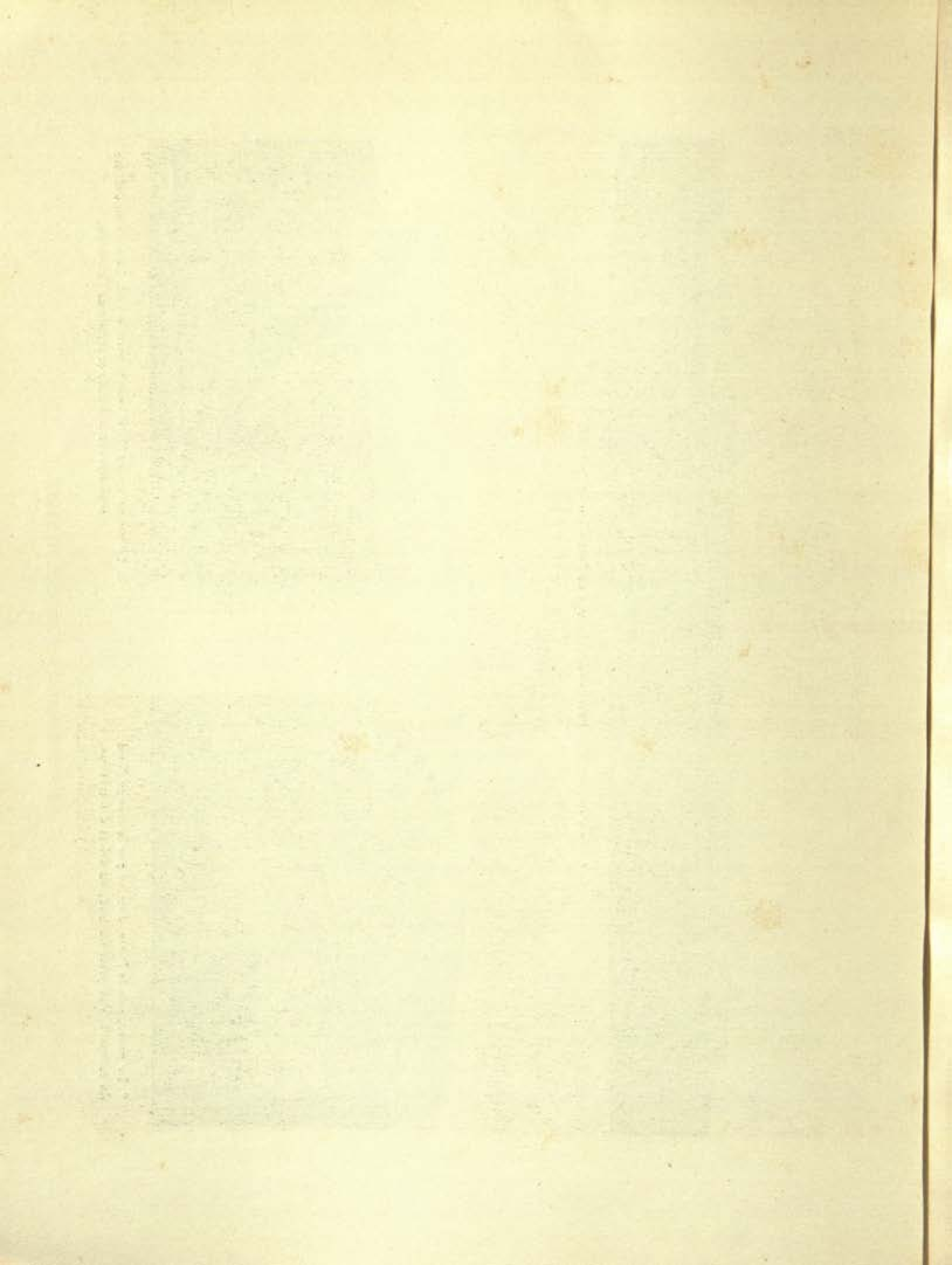


2. Le passage de la Porte, dominé par la croupe Nord du rempart. Vue prise du Sud, au début des travaux.



3. Le même vu du Nord avec la croupe Sud. Le mur de défense prolongeant la façade orientale de l'ouvrage.

LA PORTE ORIENTALE. VUES GÉNÉRALES.





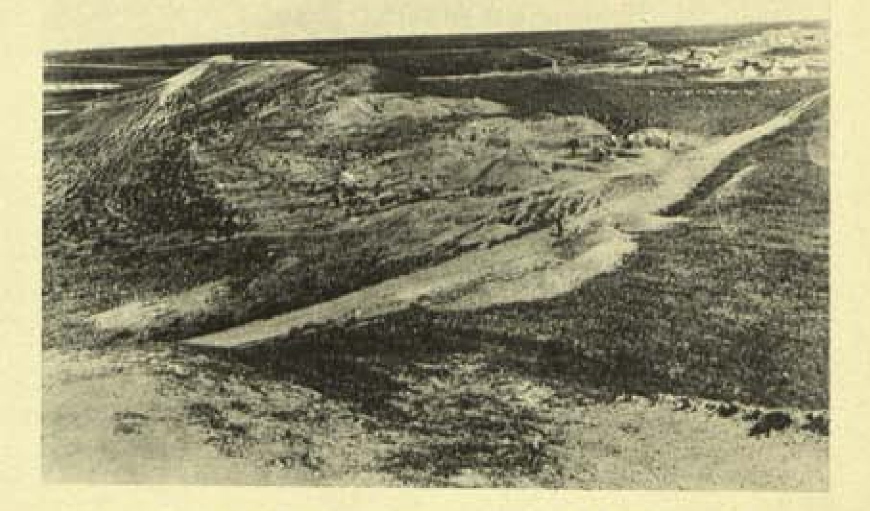
1. La façade extérieure (Est) de la Porte orientale, vue du Sud.



2. Vue d'enfilade de la même façade. A gauche l'ensemble de l'ouvrage.

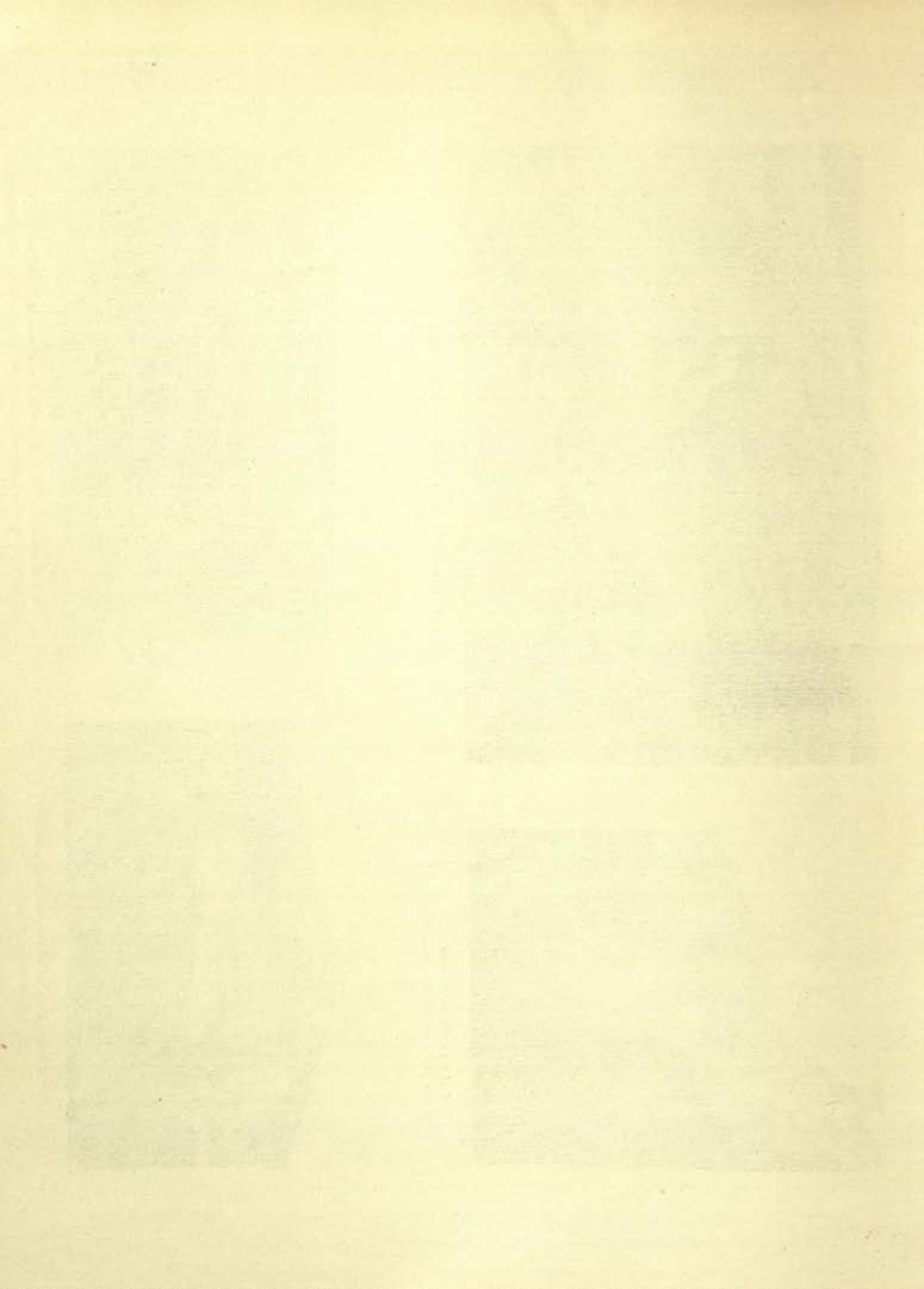


3. La Porte du Sud vue du mamelon avancé la croupe du Sud-Est.



4. La croupe du Nord-Ouest et l'entrée de la Porte du Sud. Au fond, le rempart occidental, le camp de la Mission et le village.

LA FAÇADE EXTÉRIEURE (EST) DE LA PORTE ORIENTALE ET LES DÉFENSES DE LA PORTE DU SUD.



fice le plus ancien, par conséquent bien antérieur sans doute à la venue des Hittites à Qaṭna[1].

Du mur élevé sur la marche dont nous venons de parler, il reste en quelques endroits une ou deux assises, dont l'épaisseur moyenne est de 0 m. 50. Quoique les matériaux ne soient pas très gros, l'appareil est soigné. On distingue, sous le lit, un épais mortier de terre. Nous désignerons cette construction sous le numéro I.

Une seconde Porte paraît avoir été élevée sur les ruines de la première et sans tenir compte du plan primitif. Ce caractère est nettement accusé, à l'entrée et du côté du Sud, par deux blocs d'un appareil plus gros et moins soigné que ceux de l'édifice I et qui sont placés en porte à faux sur la marche taillée dans le rocher (fig. 2). Ces blocs font partie du mur de façade que l'on retrouve assez bien conservé des deux côtés à l'entrée, à l'Est (pl. LXIII, 1-2).

Cette façade appartient donc à l'édifice II ; de même aussi les fondations d'un gros mur de 2 mètres d'épaisseur, qui escaladent la croupe du rempart au Sud (pl. LXII, 3). Les quelques assises de pierres sèches qui en subsistent devaient supporter un mur de briques crues. Les murs de l'Ouvrage des Tirailleurs nous permettront de le penser par analogie.

L'appareil et la disposition des murs situés au Nord de la Porte nous les font attribuer aussi à l'édifice II et peut-être pour une partie à un édifice III. Au milieu des constructions de l'Ouest de la Porte, il est facile de distinguer les niveaux des passages correspondant aux édifices I et II à 0 m. 80 l'une de l'autre (Pl. LX, 3). Tout à fait à l'Ouest, l'édifice I paraît avoir été arasé au niveau du passage de la seconde disposition. A en juger par la grande quantité de pierres que l'on rencontre à la surface des croupes du rempart au Nord et au Sud, il est à penser que l'ouvrage II était fort large. C'est au milieu de ces pierres au Sud, point Y, que fut découvert le pied du taureau que nous décrirons ici (pl. LXI, 2). Un sondage exécuté au point Z (pl. LX, 1 et pl. LXII, 3) montre

[1] Tous nos plans ont été levés en tenant compte du Nord magnétique. La correction à faire est de 2° à l'Ouest. Cf. Mlle G. Homery, *Déclinaison en Syrie* dans *les Annales de l'Institut de Physique du globe et du Bureau central de magnétisme terrestre*, t. IV, p. 157-160. La déclinaison était à Ḥomṣ le 1er janvier 1926 de 1° 51'6'' Est (mission Carnegie); la variation séculaire annuelle étant d'un peu plus de 7' Est, nous aurons approximativement un écart de 2° Est du 1er avril 1927 à Ḥomṣ. La différence à Mishrifé qui ne saurait dépasser 3' nous a paru négligeable.

qu'à l'endroit où finit ce lit de pierres au Sud commence un mur de briques crues.

Quant aux murs situés en avant de l'ouvrage à l'Est, ils diffèrent complètement de ceux des édifices I et II qui bordent le passage ; ils sont formés de pierres sèches de calibre médiocre. Ces murs ressemblent beaucoup à ceux que nous examinerons à l'Ouvrage des Tirailleurs. Les uns et les autres sont plats par-dessus. Ceux de l'Ouvrage des Tirailleurs servant d'assises à un mur de briques crues, il est à penser qu'il en était de même de ceux qui nous occupent.

C'est auprès de ces murs que se trouve le puits carré que nous avons découvert et vidé en partie. Jusqu'à 10 mètres environ de profondeur, il ne contenait que du sable, ce qui prouve qu'il a été comblé par l'érosion à une époque où les établissements humains s'étaient retirés ; on eût retrouvé sans cela des débris organiques et des fragments de céramique. Nos coupes montrent que le puits pénètre obliquement dans le rocher et qu'il s'élargit en s'enfonçant (Pl. LX, 2). Les pierres de la partie supérieure sont généralement sur champ, présentant la tranche en avant.

OBJETS PROVENANT DE LA PORTE ORIENTALE

I. — *Pierre.*

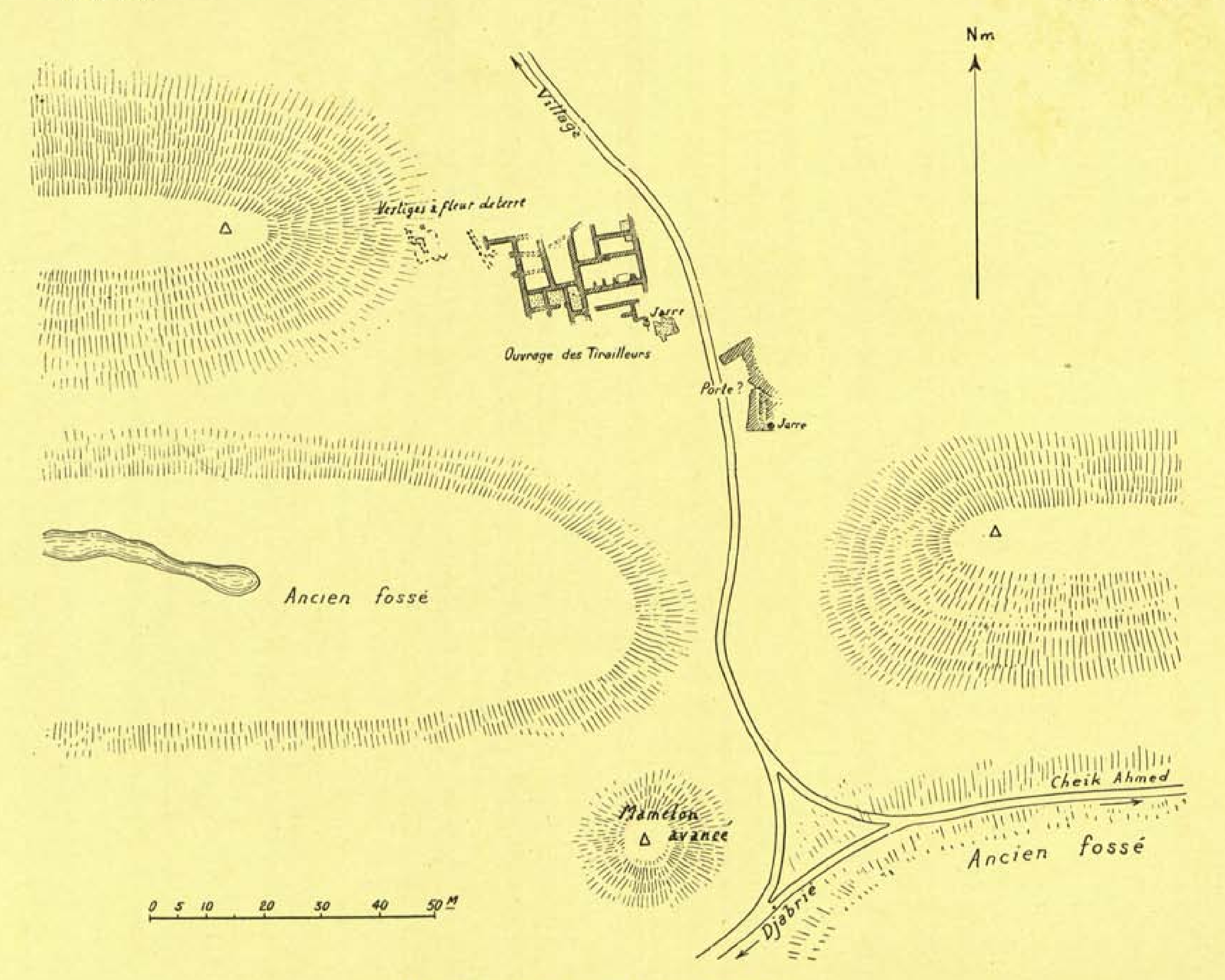
1. Pied d'un taureau colossal ou d'un monument soutenu par des pieds de taureau. Pas de socle, œuvre stylisée dans le goût hittite. Basalte. Côté Sud de la Porte, renversé dans les pierres de la deuxième construction, point Y. Pl. LXI, 2.

II. — *Bronze.*

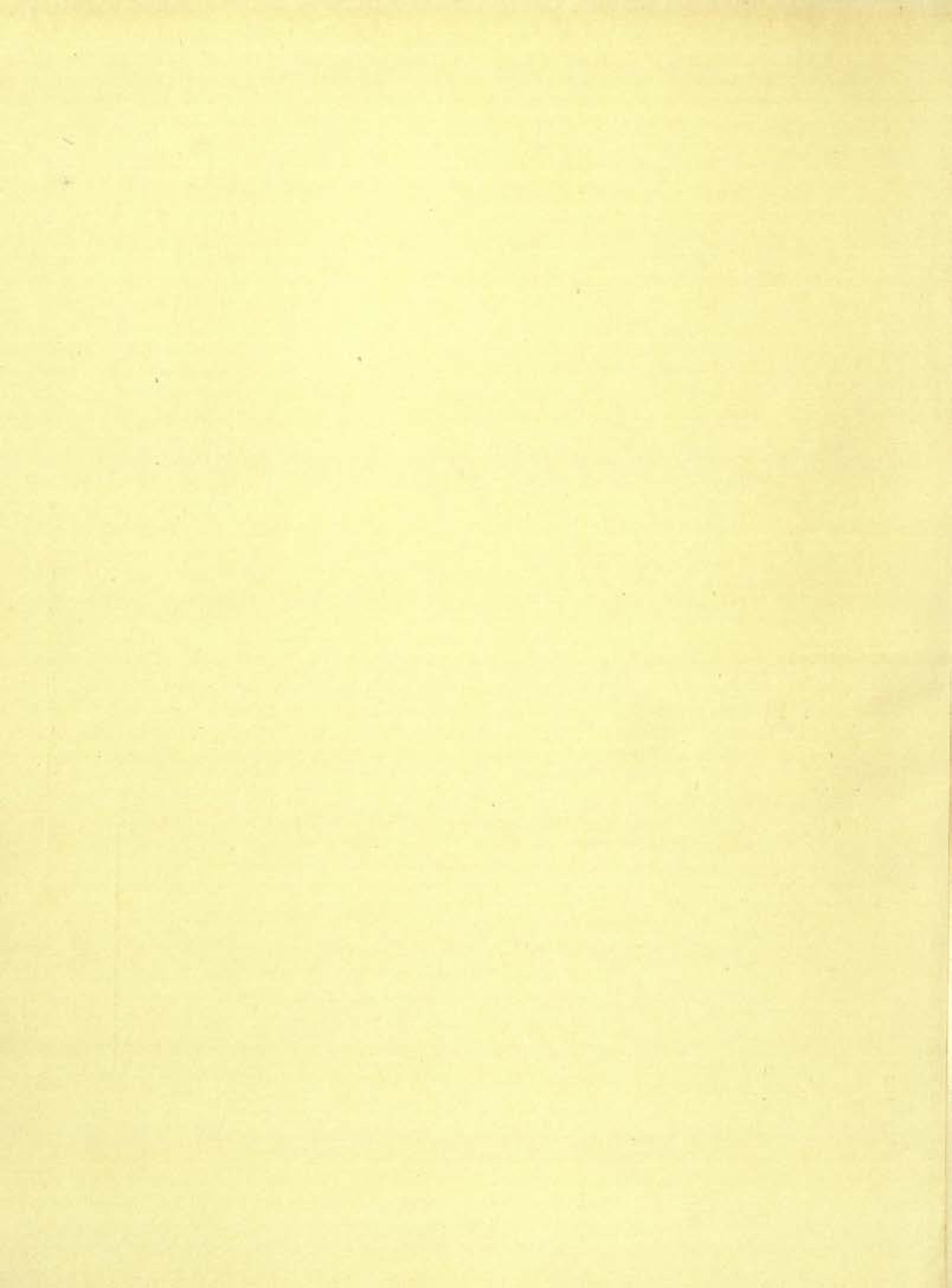
1. Fragments d'une petite tige de 0,003 de diamètre. Peut-être une partie d'une grosse aiguille. Côté Nord de la Porte, dans le mur qui paraît être du deuxième état. Pl. LXI, 3.

2. Petite tige pointue à section carrée de 0,003. Partie Nord-Ouest de la Porte trouvée avec plusieurs petits fragments de plaques de bronze et autres dans un petit vase de terre commune. Pl. LXI, 3.

3. Pointe de flèche avec manche se terminant en section carrée, pièce lourde, bien conservée. Épaisseur maximum 0,005. Partie Nord-Ouest de la Porte, à 1,20 de profondeur. Pl. LXI, 3.



Plan général des ouvrages de la Porte du Sud.



III. — *Céramique.*

1. Fragment de céramique dure et bien cuite terre rouge. Face légèrement bombée, peinte en vermillon clair sur laquelle ont été tracés en plus des zigzags. Ces lignes ont été dessinées avec un corps dur. Les zigzags semblent garnir une bande faisant le tour du vase. Hauteur de la bande : 0,038. Pl. LXI, 3.

2. Fragment d'un vase de forme basse, terre blanchâtre. Hauteur : 0,10 à 0,12 environ, grand diamètre : 0,20 à 0,25. Pl. LXI, 3.

III. — La Porte du Sud et l'Ouvrage des Tirailleurs.

Du côté du Sud, le rempart présente une large interruption accompagnée d'une rupture de l'axe général et d'un décalage des deux parties Est et Ouest, l'une par rapport à l'autre (pl. LXVI, 2). Le fossé lui-même, interrompu pour permettre l'accès de la ville, n'est pas dans un même alignement (pl. LXIV). La partie Ouest du fossé vient se terminer au pied de la croupe de la partie Est du rempart (pl. LXVI, 2). Enfin, un petit mamelon de défense accessoire est situé en avant de la brèche entre les deux parties du fossé et au pied de la croupe Est du rempart (pl. LXVI, 1 et 2).

Le tracé anormal de l'enceinte à cet endroit est en partie explicable par la forme générale du terrain ; on verra que la largeur de la brèche tient aux constructions très vastes qui occupaient son emplacement. La découverte de l'organisation défensive éclairera sans doute le détail des positions respectives des fossés, des remparts et du mamelon avancé.

§ 1. — *La Porte proprement dite.*

Malgré la largeur de la brèche, la position de l'entrée même de l'enceinte reste assez facile à discerner : le tracé de la piste actuelle s'impose. Pour éviter les obstacles artificiels accumulés ici, il faut obligatoirement passer entre le mamelon avancé et le fossé — la partie de l'Est, si l'on veut suivre la ligne directe — puis entre la croupe Est du rempart et la partie Ouest du fossé (pl. LXIII, 2-3 et pl. LXVI, 2). Il y avait donc sans doute deux systèmes de défense à franchir successivement. Les fouilles amorcées ici ne permettent pas encore d'en établir le plan. Les fondations dégagées paraissent appartenir à une tour de flanquement (pl. LXIV et LXVII, 3). Les blocs calcaires sont gros

mais à peine équarris, ils reposent par endroit sur des lits de briques crues [1]. Vers l'angle Sud-Est, une grande jarre renversée avait été placée à l'envers au milieu des pierres (pl. LXIX, 4). Quelques sondages dans le mamelon avancé ont paru montrer que l'érosion en abaissant le niveau du monticule a fait disparaître sur ce point jusqu'aux fondations des défenses.

§ 2. — *L'Ouvrage des Tirailleurs.*

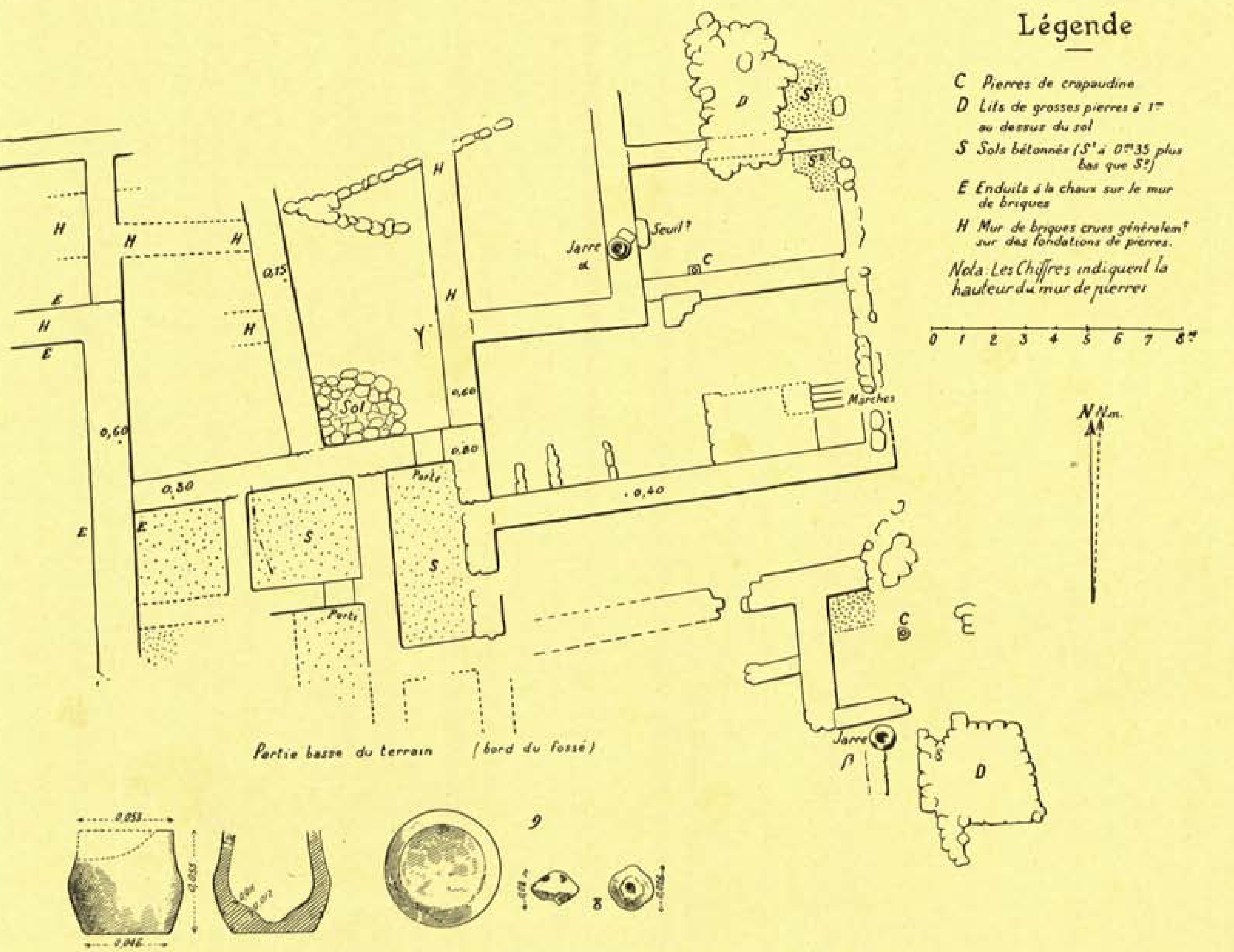
Cette vaste construction (pl. LXIV et LXV) a été dégagée par le détachement du 43e bataillon de tirailleurs malgaches sous les ordres du Cdt Perrossier; de là son nom provisoire. Le déblaiement n'est pas terminé : l'ouvrage se prolonge sûrement à l'Ouest et au Nord, probablement à l'Est; au Sud, le sol s'est abaissé par suite de l'érosion qui a entraîné dans le fossé les terres en même temps que les derniers vestiges de l'édifice.

Le déblaiement de l'Ouvrage a fait apparaître des constructions à deux niveaux différents. Les murs du niveau inférieur qui atteint 2 mètres de profondeur au Nord-Ouest, sont construits en pierre sèche de petit appareil; ils sont plats par-dessus et leur hauteur varie de 0 m. 15 à 0 m. 80 (pl. LXV et LXVIII); le passage d'un mur à l'autre se fait par une marche plus ou moins élevée. Nous avons pu constater que ces murs de pierre servaient de fondation à des murs de briques crues de même épaisseur (pl. LXVII, 4). Ces briques ne sont pas pétries avec de la paille hachée. Les vestiges du niveau supérieur sont en général très voisins de la surface : les murs de grosses pierres informes ont été en grande partie pillés. Ils s'étendent jusque sur le versant de la croupe de l'Ouest où ils sont à moins de 0 m. 30 de profondeur. Le sol pierré de ces constructions est alors à 0 m. 60 environ. L'ensemble est si dégradé que nous n'avons pu faire de levé régulier que des constructions du niveau inférieur.

Le plan général ainsi fourni paraît confus ; la plupart des pièces sont très petites, quelques-unes ont un sol bétonné au mortier de chaux (pl. LXVIII, 3), d'autres un sol de pierres ou de cailloutis [2]. Vers l'Est, trois marches indiquent sans doute un départ d'escalier. On notera deux pierres de crapaudine peut-être en place et deux grandes jarres. Celle qui est indiquée dans le plan

[1] Disposition semblable à la porte du Nord, *Syria*, 1926, p. 301 et fig. 11.

[2] Autour de la grande jarre β, le sol de chaux est établi sur un cailloutis de 0,20.



PLAN DE L'OUVRAGE DES TIRAILLEURS ET PETITES PIÈCES DE CÉRAMIQUE EN PROVENANT.



(pl. LXV) par la lettre α était placée au ras du sol (pl. LXVII, 2, et LXVIII, 3) au-dessus ou dans un mur du niveau inférieur; elle avait été sectionnée horizontalement, soit qu'on ait voulu utiliser le fond d'une jarre brisée, soit qu'étant enterrée jusqu'au niveau de la section, la partie engagée ait seule été préservée (pl. LXIX, 4). Tout à côté se trouvait la pièce inférieure d'un broyeur [1] (pl. LXVIII, 4 et 5). L'autre jarre β est au niveau inférieur. Elle est encore complète et mesure environ 1 mètre de haut (pl. LXVIII, 2, et LXIX, 4). L'orifice ne dépassait guère que de 0 m. 02 un sol de mortier établi sur 0 m. 20 de cailloutis. Elle servait donc de puisard suivant une disposition que nous retrouverons ailleurs. Pour mieux l'isoler de la terre, on l'avait entourée d'un enduit de chaux de 0 m. 01 d'épaisseur. Deux vases minuscules ou plutôt des simulacres de vase ont été trouvés dans cette jarre (pl. LXIX, 3, et LXX, 2); deux vases du même genre (*Ibid.*) avec quelques coquillages [2] étaient placés à côté de l'orifice.

OBJETS PROVENANT DE L'OUVRAGE DES TIRAILLEURS OU DES ABORDS

I. — *Bronze.*

4. Petit objet en forme de poinçon, la pointe manque et le bout est tordu; quatre rainures longitudinales. Trouvé en surface, aux abords de l'Ouvrage et au Sud du village. Pl. LXIX, 1.

5. Pointe de flèche (?) en feuille de laurier en deux fragments. Pl. LXIX, 1.

6. Hache de forme allongée, petites rainures aux angles. Une extrémité du tranchant est brisée. Partie Ouest de l'Ouvrage des Tirailleurs. Pl. LXIX, 1, et LXX, 2.

II. — *Céramique.*

3. Vase ventru à large orifice et à fond légèrement bombé. Terre bistre clair. Légèrement brisé. Paroi peu épaisse, 0,004 à 0,006. Ouvrage des Tirailleurs, point γ, vers 1 mètre de profondeur. Pl. LXIX, 2, et LXX, 1.

4. Cruche à fond bombé. Terre rouge, parois fines 0,005. Le bec qui paraît avoir été pincé a disparu. Même endroit. Pl. LXIX, 2, et LXX, 1.

5. Cruche du même genre. Une partie de l'anse et du goulot manque. Terre bistre, parois fines 0,004. Même endroit. Pl. LXIX, 2, et LXX, 1.

[1] *Syria*, 1926, p. 311. La jarre recevait sans doute la farine ou le grain.

[2] Un beau spécimen du grand Triton de la Méditerranée (*Tritonis*) (pl. XI, 3 et 4) et quelques coquilles marines ou fluviales (*Spectonculus cor*, *Unio*, *Melanopsis buccinoidea*). Professeur Ed. Lamy.

6. Pied d'une coupe, terre rouge, noire dans la masse. Hauteur : 0,05, diamètre à la base 0,11. Même endroit. Pl. LXIX, 2, et LXX, 1.

7. Gourde aplatie à une anse, formée de deux calottes soudées sur le côté. Terre bistre, parois plus épaisses, 0,008. Hauteur actuelle (goulot brisé) 0,09. Même endroit. Pl. LXIX, 2, et LXX, 1.

8. Grosse perle de collier en terre bistre clair. Diamètre : 0,026, hauteur : 0,02. Ouvrage des Tirailleurs. Pl. LXV et LXIX, 2.

9. Petit pot très simple, légèrement ventru, fond plat. Grand diamètre 0,064. Ouvrage des Tirailleurs, près du chemin du village à 1 m. 20 de profondeur. Pl. LXV et LXIX, 2.

10. Vase à large orifice, de forme et facture un peu lourde, fond plat par-dessous. Terre commune rouge, par endroits bistre rosé. Hauteur : 0,156, grand diamètre 0,10. Ouvrage des Tirailleurs, partie Sud-Est non loin de la grande jarre β, point δ, placé debout dans un petit blocage à 0,50 de profondeur. Pl. LXIX, 5, et LXX, 2.

11. Vase ventru d'un modèle assez soigné. Terre rose et bien cuite. Ouvrage des Tirailleurs, au point γ, à 1 mètre de profondeur. Pl. LXIX, 2, et LXX, 1.

12. Fragment d'un vase du même genre, même point.

13. Petit vase à goulot étroit, trou au fond par suite d'un défaut de fabrication ; fond bosselé ; ne tient debout que de travers. Travail médiocre. Terre bistre et rose grossière. Ouvrage des Tirailleurs, partie Sud-Est à côté de l'orifice de la grande jarre β, engagée dans le sol. Pl. LXIX, 3, et LXX, 2.

14. Petit vase de la même série, un peu plus fin et à plus large ouverture. Fond du même genre que les précédents. Même endroit. Se trouvait avec une grande conque du Triton de la Méditerranée. Pl. LXIX, 3, et LXX, 2.

15. Autre petit vase de même genre, fond à peine ébauché, tenant mal debout. Pièce plus grossière et plus lourde encore que la précédente. Ouvrage des Tirailleurs, dans la grande jarre β. Pl. LXIX, 3, et LXX, 2.

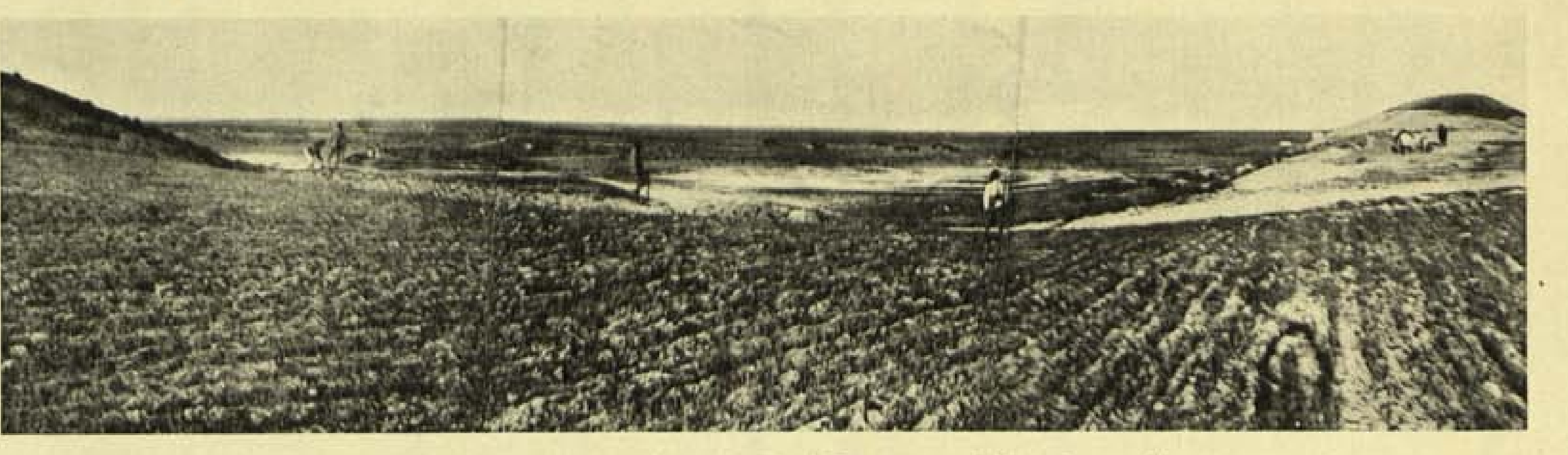
16. Autre vase plus petit, mais de même genre et pire encore ; fond à peine ébauché, tient à peine debout. Même endroit. Pl. LXIX, 3, et LXX, 2.

17. Partie d'une écuelle hémisphérique assez fine. Terre ocre clair. Ouvrage des Tirailleurs, partie Sud-Est. Pl. LXIX, 2.

18. Grande jarre commune brisée, le fond n'a pas été retrouvé. Diamètre maximum : 0,80. Porte du Sud dans le blocage de la tour (?) flanquant la porte à l'Est ; tournée à l'envers et à peu près verticale. Pl. LXIX, 4.

19. Grande jarre (β), terre commune, l'intérieur très rongé. Diamètre maximum intérieur : 0,83. En place, engagée jusqu'à l'orifice (— 0,02) dans un sol bétonné. Ouvrage des Tirailleurs, point β, 0,35 à 0,40 de profondeur sous le sol moderne. Pl. LXVIII, 2, et LXIX, 4.

20. Partie inférieure (α) d'une grande jarre ornée de petites guillochures disposées en lignes ou en semis ; fond plat par-dessous. Terre rosée. Épaisseur de la paroi : 0,018. Cassures très anciennes. Ouvrage des Tirailleurs, point α, à 0,60 au-dessus des fondations de pierres d'un mur et assez bien dans l'axe. Placée bien droite dans la terre, la partie supérieure à 0,04 sous le sol actuel. Pl. LXIX, 4, LXVII, 2, et LXVIII, 5.

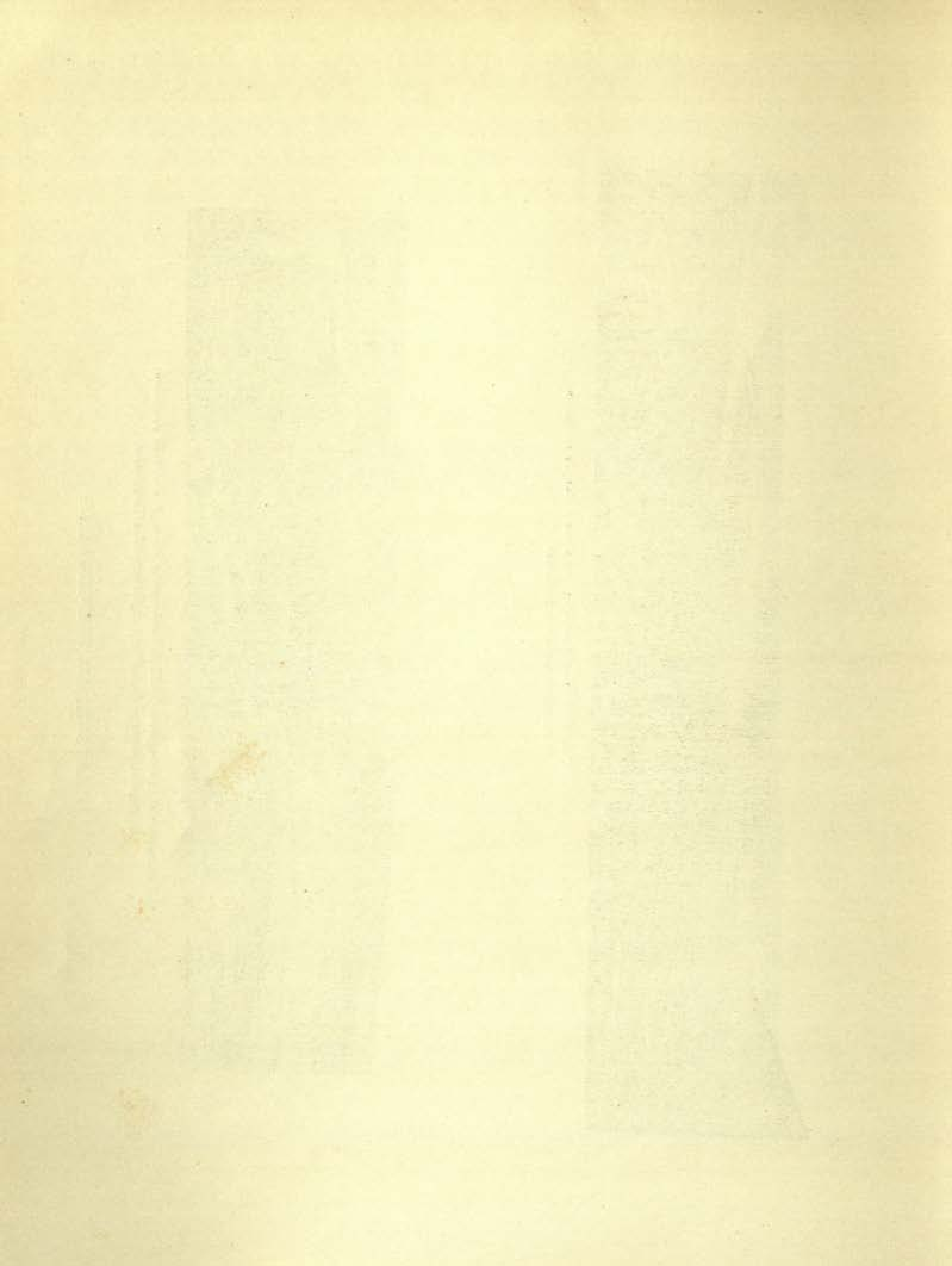


1. La brèche, vue de l'intérieur et du Nord-Est. Au second plan, le mamelon de défense accessoire et le fossé.



2. Le rempart et la croupe du Sud-Est dominant la Porte. A droite, le mamelon. A gauche, ouvrage de la Porte et Ouvrage des Tirailleurs.

LA PORTE SUD. VUES GÉNÉRALES.



IV. — L'Ouvrage en creux.

Les sondages faits à l'Ouvrage en creux permettent de préciser un peu la nature de cet immense travail qui ressemble à un bassin de près d'un demi-hectare de superficie, taillé dans le rocher et comblé (pl. LXXII). A l'Est et au Sud, le rebord rocheux est à découvert, aussi l'entaille n'a-t-elle pas conservé une forme très nette (pl. LXX, 3, et LXXI, 3). A l'Ouest, la crête du rocher a entièrement disparu sous la terre labourée. Elle n'a été révélée que par la différence de maturité de l'orge semée au-dessus de l'Ouvrage : selon que la racine se trouvait sur le rocher ou au-dessus de la grande cavité remblayée, les épis étaient jaunes ou verts ; la division suivait une ligne droite qui pouvait paraître fortuite, mais qui en réalité correspondait à la crête rocheuse.

Le sondage 1 (pl. LXXII) a permis de retrouver un puits rectangulaire entièrement comblé ; il est creusé dans le rebord de l'Ouvrage, de sorte qu'on peut y puiser étant à l'intérieur et au fond de celui-ci, aussi bien qu'étant à l'extérieur et sur le bord. Ce puits a fourni un grand nombre de fragments de belle céramique commune, des assiettes en particulier, et une lame de bronze (pl. LXXI, 1 ; fig. 5). Les échantillons du niveau inférieur paraissent remonter à l'époque archaïque (pl. LXXV, 1).

Les sondages 4 et 5 ont montré que dans l'angle Sud-Ouest de l'Ouvrage, le glacis taillé assez régulièrement s'enfonçait jusqu'à 5 m. 50 environ pour atteindre le fond. Comme sur les côtés Sud et Est, la couche supérieure du rocher se compose d'un pouding de galets enrobés dans une pâte calcaire très dure, de 0 m. 70 à 1 m. 20 d'épaisseur (pl. LXXIII, 1).

Le sondage 4 a révélé de plus l'entrée d'une galerie large et basse s'enfonçant dans le rocher à peu près dans la direction de l'Ouvrage Ronzevalle. Cette cavité peut être antérieure à l'ouvrage en creux et avoir été seulement dévoilée au moment du creusement de ce dernier.

Le sondage 6 qui nous conduit peut-être en dehors de l'Ouvrage nous a permis de pénétrer dans deux tombeaux violés sans doute à plusieurs reprises. Les deux chambres communiquent par un éboulement du rocher, mais elles ont eu leur entrée distincte. Le tombeau A est soutenu par un pilier central ménagé dans le rocher (LXX, 4, et LXXIII, 2) et se prolonge par deux appendices irréguliers et inégaux. Trois entrées ont été reconnues, celle

du Nord-Est, s'ouvre sur une coupure du rocher semblable à celle des sondages 4 et 5, mais dans un axe peu différent; le puits d'accès de celle de l'Ouest a permis de constater la présence d'un mur de briques crues à cet endroit. Le plan du tombeau B est plus simple, quoique comportant une partie basse à l'Ouest.

Les deux tombeaux ont été trouvés envahis par les terres. Dans une des grandes niches et à la surface gisaient les ossements d'un âne, et dans le tombeau B une tombe arabe avait été aménagée dans les terres de remblai qui contenaient surtout des fragments de céramique de basse époque.

Le sondage 7 a encore donné une entaille dans le rocher dont on verra par nos plans la forme et la direction (pl. LXXIII, 1)

OBJETS PROVENANT DE L'OUVRAGE EN CREUX

I. — *Bronze.*

7. Lame de couteau (?). Le côté le plus étroit était garni de deux plaquettes retenues par une cheville et par quatre petits appendices Y, pour former le manche. Puits de l'Ouvrage en creux, vers 8 mètres de profondeur, trouvée en même temps que les petites perles bleues (III. *Matières diverses*, 1). Pl. LXXV, 1.

II. — *Céramique.*

21. Assiette de belle céramique commune, rebord un peu gondolé à la cuisson, fond à bourrelet circulaire par-dessous, diamètre : 0,296, épaisseur de la paroi 0,01. Même puits. Pl. LXXI, 1 ; fig. 5.

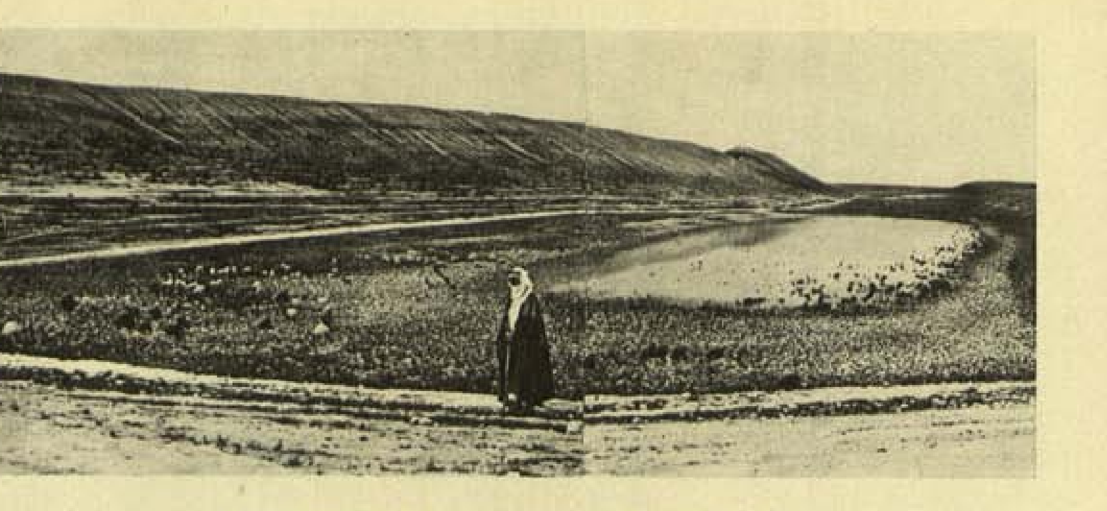
22. Assiette du même genre mais à fond plat ou même légèrement bombé. Terre commune. Diamètre : 0,22, hauteur : 0,07. Même endroit. Pl. LXXI, 1; fig. 5. On a trouvé dans le même puits de nombreux fragments d'assiettes de ce type et du type précédent.

23. Lampe ouverte par-dessus, forme d'une petite assiette largement pincée d'un côté, fond plat ébauché. Terre commune. Puits de l'ouvrage en creux, entre 2 et 4 mètres de profondeur. Pl. LXXI. 1 ; fig. 5. Nombreux exemplaires du même type plus ou moins brisés.

24. Petite coupe à pied brisée, terre plus dure et mieux cuite. Diamètre maximum : 0,15 environ. Même endroit, même profondeur. Pl. LXXV, 1.

25. Coupe de même genre brisée, un peu plus grande. Même endroit, vers la même profondeur. Pl. LXXV, 1.

26. Plusieurs fragments de coupes semblables, terre rouge plus dure. Hauteur : 0,10 environ, diamètre maximum du pied : 0,04, hauteur : 0,005. Même endroit et même profondeur.



1. Le Rempart et le fossé à l'Est de la Porte du Sud.



2. Ouvrage des Tirailleurs. Fond d'une grande jarre engagée dans le sol moderne.

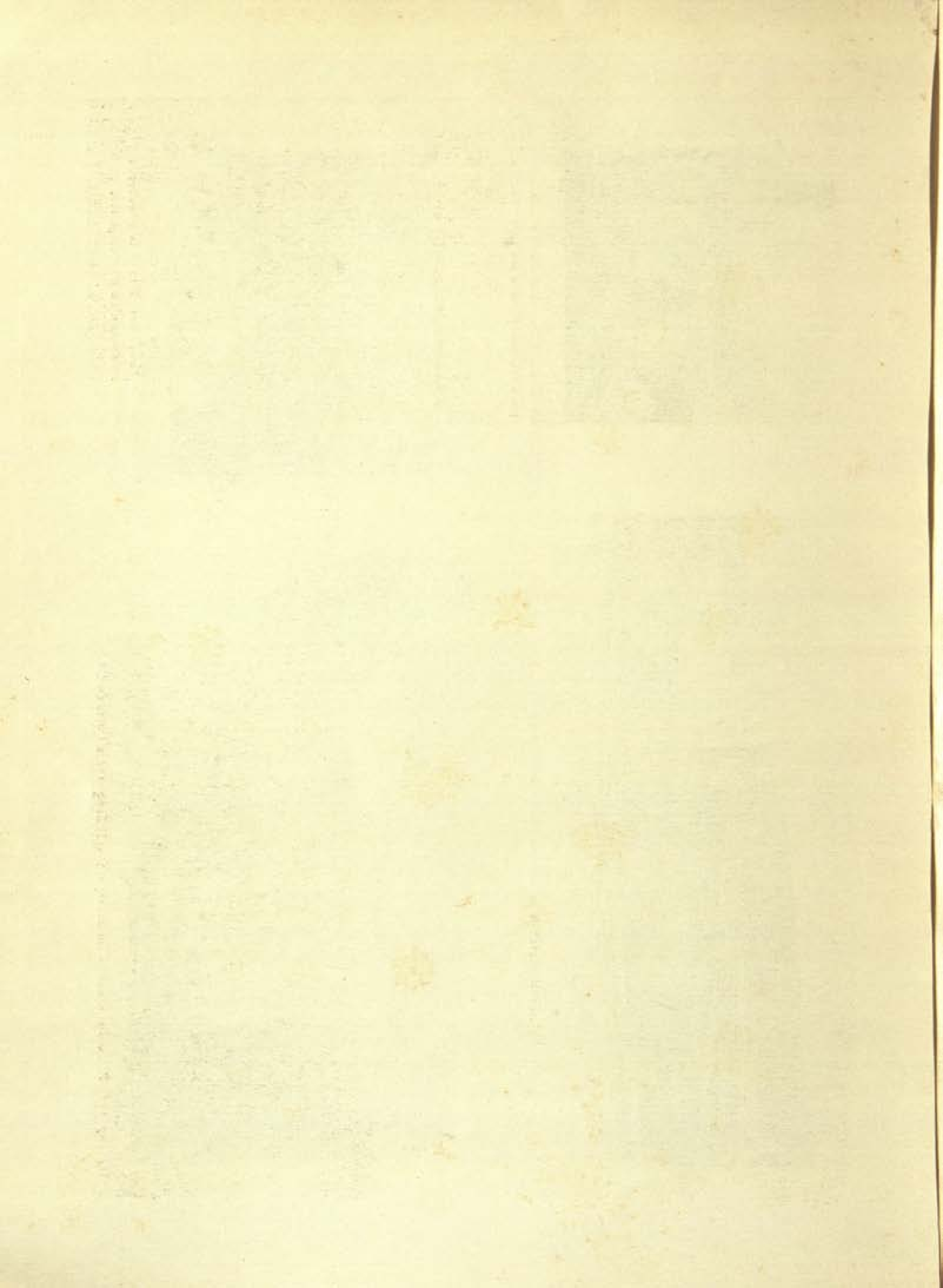


3. Soubassement d'un ouvrage (tour?) flanquant la Porte du Sud.



4. Ouvrage des Tirailleurs. Mur de briques crues construit au-dessus d'un mur de pierre.

LES DÉFENSES DE LA PORTE DU SUD ET DÉTAILS DE L'OUVRAGE DES TIRAILLEURS.



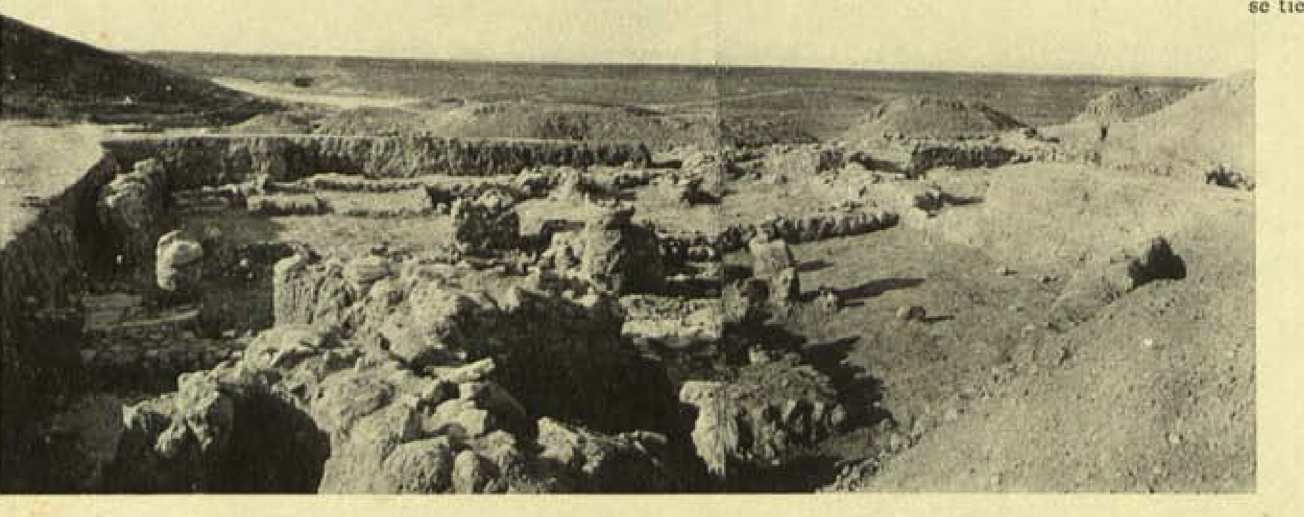


1. Partie Nord-Est de l'Ouvrage.

2. La jarre B. encore en partie engagée dans le béton.



3. La partie Sud, vue du Nord-Est. Le sergent se tient debout sur le sol bétonné d'une chambre.



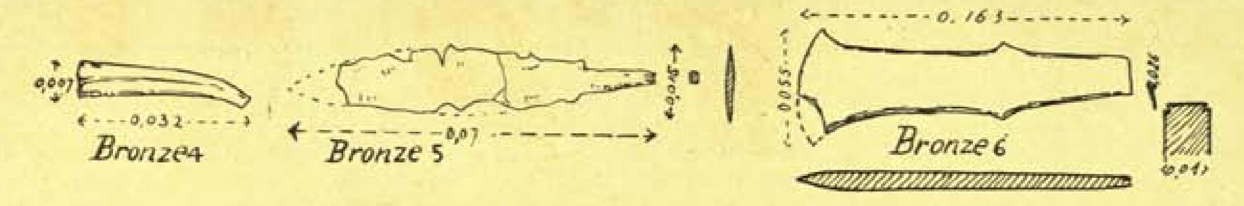
4. L'ensemble, vu du Nord-Est.



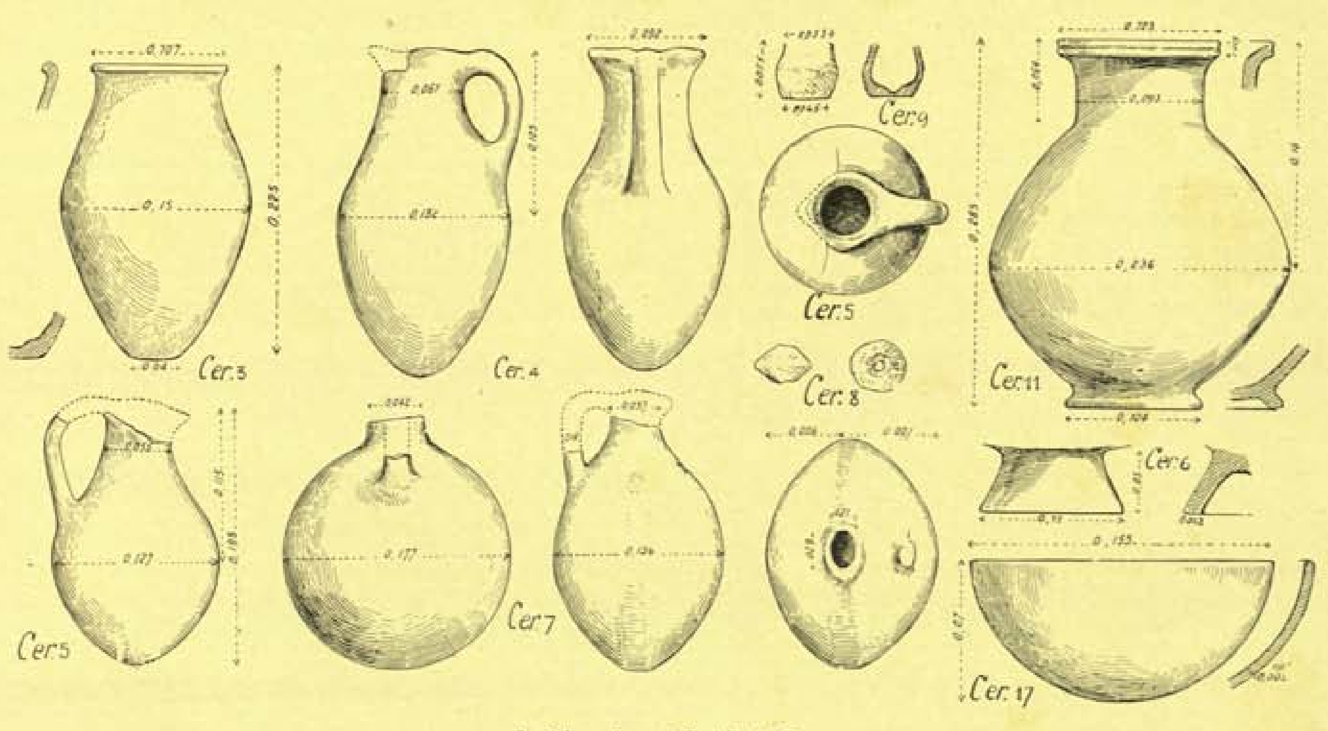
5. Détail de la vue précédente (centre). La partie fixe d'un broyeur et le fond d'une grande jarre marquent le niveau du sol moderne.

L'OUVRAGE DES TIRAILLEURS.

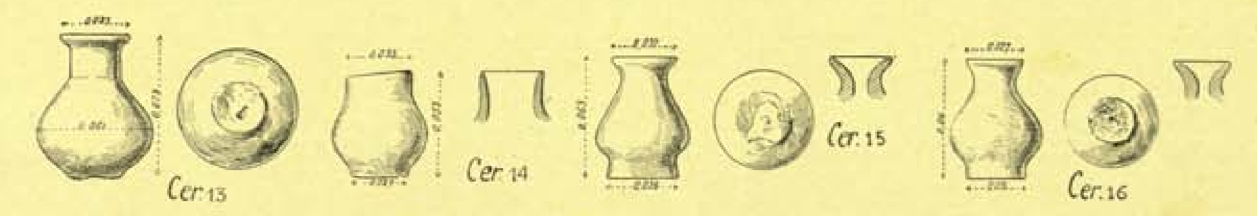




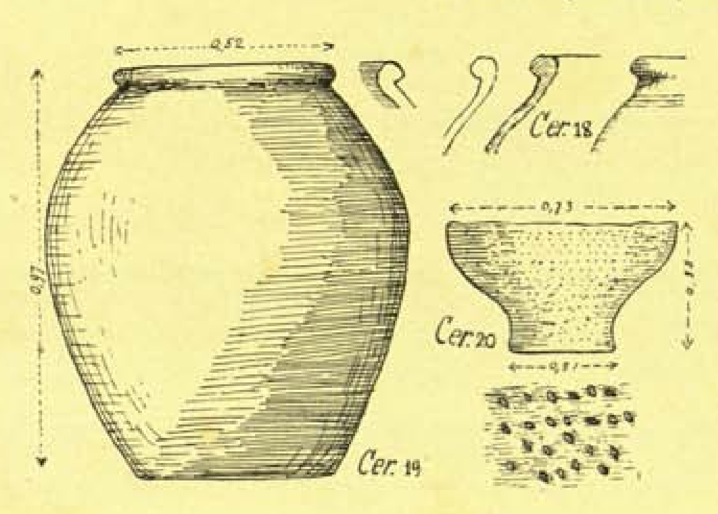
1. *Bronze* 4-6.



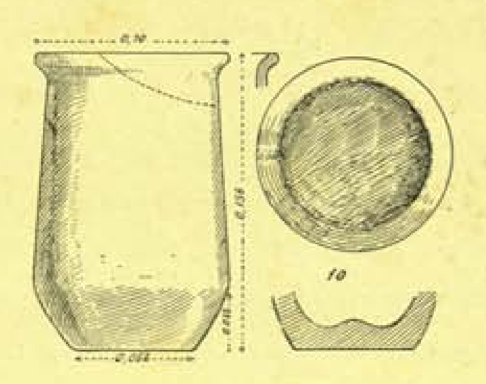
2. *Céramique* 3-9, 11 et 17.



3. *Céramique* 13-16 (simulacres de vase).

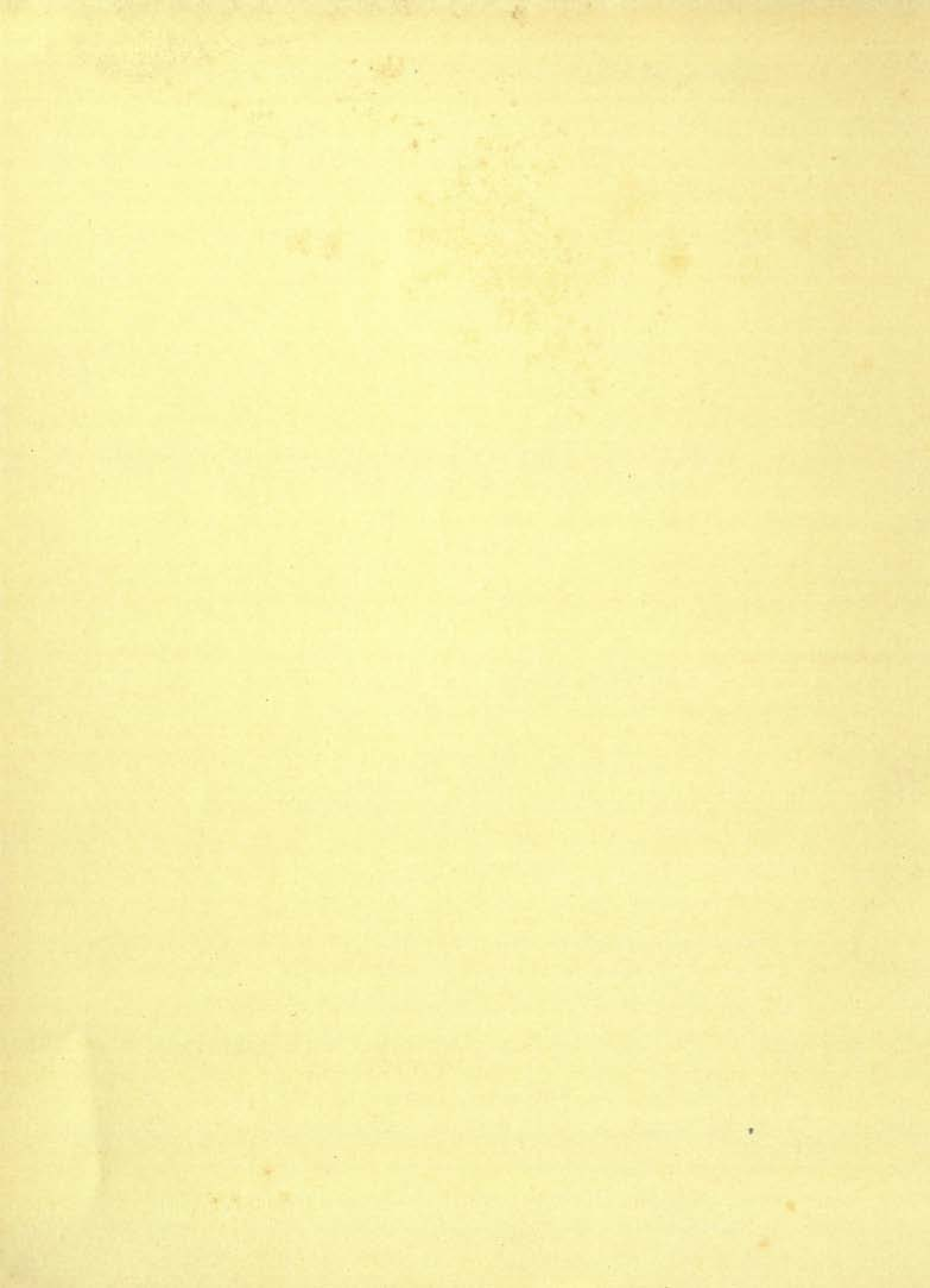


4. *Céramique* 18-20 (grandes jarres).



5. *Céramique* 10 (petit vase du point δ, pl. LXV).

OBJETS PROVENANT DE L'OUVRAGE DES TIRAILLEURS.



27. Fragment du rebord d'un vase à large ouverture. Bande circulaire d'ornements géométriques, peints en noir d'environ 0,07 de largeur. Terre bistre clair, puits de l'Ouvrage en creux. Fig. 5.

28. Pied d'un petit vase allant en s'évasant, terre orangé clair. Épaisseur de la paroi du vase : 0,004. Même puits. Pl. LXXV, 1.

29. Pied d'une coupe, terre rosée, bien cuite. Même puits, vers le fond actuel, Pl. LXXV, 1.

30. Petit vase brisé, peut-être fait sans l'aide du tour, large goulot, style archaïque, paroi peu épaisse (0,004 à 0,005). Terre jaune et poreuse friable et rongée. Hauteur : 0,075 à 0,08, diamètre de l'orifice : 0,068. Même puits, au fond actuel. Pl. LXXV, 1.

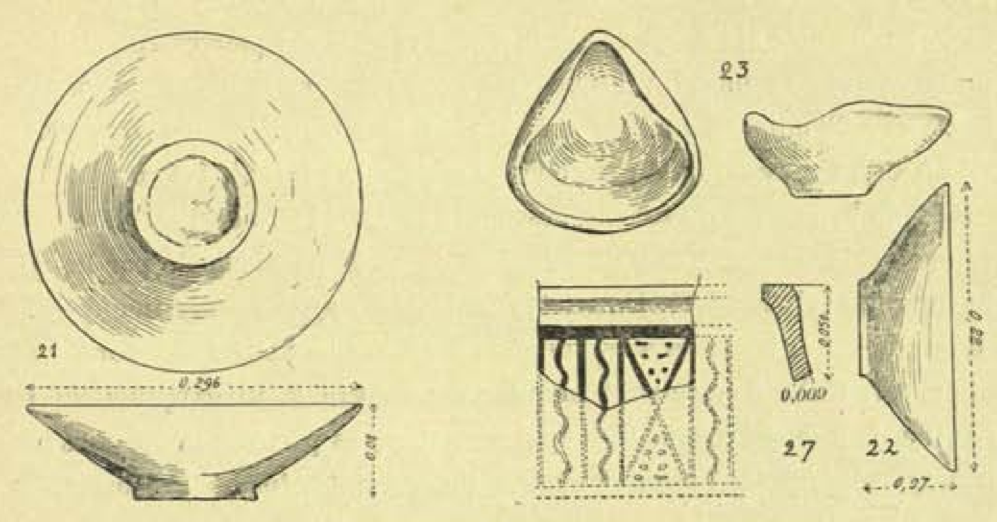


Fig. 5. — *Céramique* 21-23 et 27, du puits de l'Ouvrage en creux.

31. Fragments du même genre, mais paraissant porter des traces du tour, même endroit. Pl. LXXV, 1.

III. — *Matières diverses.*

1. Perles de collier de forme cylindrique, terre vernissée bleu de ciel. Longueur : 0,024, diamètre 0,006. Puits de l'Ouvrage en creux, vers 8 mètres de profondeur.

2. Perle en verre bleu transparent. Diamètre : 0,012 à 0,014. Angle Sud-Ouest de l'Ouvrage en creux, sur le rocher en pouding.

V. — L'Ouvrage Ronzevalle.

Au Sud-Ouest de l'Ouvrage en creux, nous avons découvert dans le rocher des excavations non moins curieuses que les précédentes (pl. LXXIV). Autant qu'un déblaiement partiel a pu le montrer, il s'agit de deux puits ronds à grand

diamètre — 8 m. environ — réunis entre eux par un étroit boyau de 1 m. de longueur (pl. LXXI, 4). Dans la cavité de l'Est, A, un sondage au Sud-Ouest a conduit à un fond rocheux horizontal à 9 m. de profondeur (pl. LXXI, 5, et LXXIV). La paroi du rocher est soigneusement taillée et presque verticale; vers le haut cependant, si l'on était trop près de la surface, on croirait discerner le départ d'une voûte ménagée dans le rocher qui par endroits s'avance encore au-dessus de l'excavation (pl. LXXIV).

Un rapprochement s'impose avec l'Ouvrage de la Coupole de Loth, mais ici la cavité paraît entièrement comblée de cailloux calcaires formant une masse homogène, comme si l'on avait remis dans la cavité les pierres retirées en la creusant. Dans ce remblai, presque aucun fragment, ceux que nous possédons (pl. LXXV, 3) ont été trouvés groupés en deux poches de terre, dans la cavité A et à 2 m. environ de profondeur et dans la cavité B à 4 m.

Près de la surface du sol, au-dessus de la cavité A, au Nord, nous avons noté une curieuse petite chambre dont on verra la particularité par les plans de l'Ouvrage (pl. LXXIV). Un revêtement très soigné au mortier de chaux recouvre le sol et les murs ainsi qu'une petite cavité centrale de forme tronconique (pl. LXX, 5); ce revêtement ne comporte ni interruption, ni arête vive; il a de 0 m. 05 à 0 m. 06 d'épaisseur dans les parties horizontales, environ 0 m. 01 dans les autres et repose sur un cailloutis ou sur un rang de pierres de petit appareil (0 m. 20 d'épaisseur sur les côtés). La chambre était remplie d'une terre rougeâtre mêlée de sable, contenant quelques fragments de céramique sans caractère.

OBJETS PROVENANT DE L'OUVRAGE RONZEVALLE

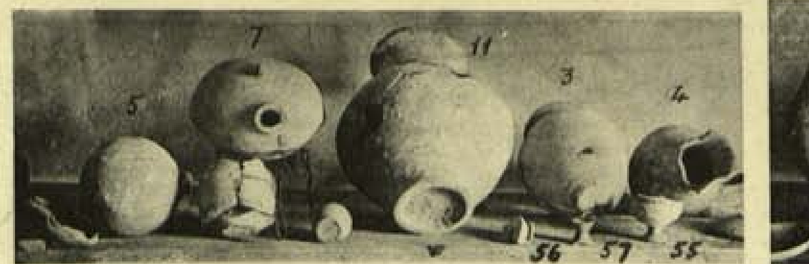
I. — *Céramique des grandes cavités.*

32. Grande cruche très allongée à fond pointu. Hauteur probable : 0,85 à 0,90, grand diamètre : 0,30 à 0,32. La partie centrale (panse) manque complètement, ce qui rend la restitution incertaine. Terre bistre clair. Ouvrage Ronzevalle, cavité A, partie S.-O., à 2 mètres de profondeur. Pl. LXXI, 2, et LXXV, 3 (A et B).

33. Fond d'un grand vase (jarre?) percé d'un trou au fond. Le trou a été fait dans la pâte encore molle. Même endroit et même genre de travail. Pl. LXXV, 3.

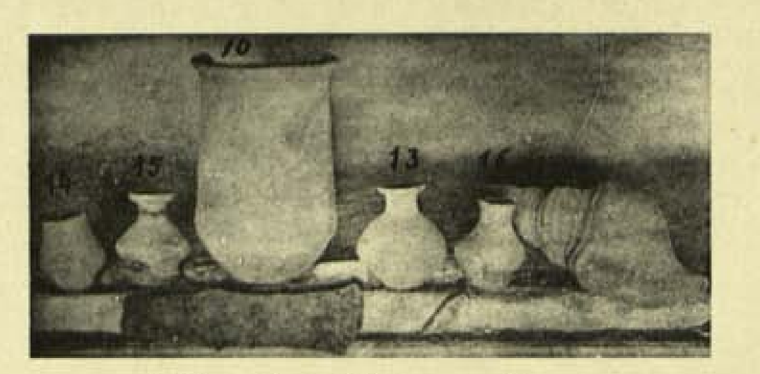
34. Partie supérieure d'une cruche sans bec, terre commune bistre clair : Même endroit et même facture. Pl. LXXI, 2, et LXXV, 3.

35. Partie supérieure d'une grande jarre. Même endroit et même genre. Pl. LXXI, 2, et LXXV, 3.





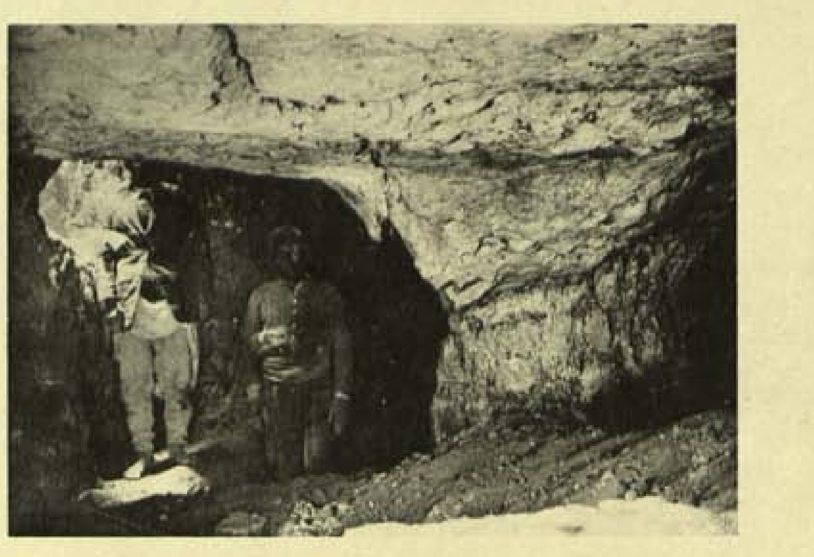
1. Céramique de l'Ouvrage des Tirailleurs (3-11) et quelques pièces de la coupole du Loth et de la butte de l'Église.



2. Vases, hache de bronze, coquillages.
Ouvrage des Tirailleurs.



3. Vue générale de l'Ouvrage en creux prise au Nord.
En arrière, la Porte du Sud.

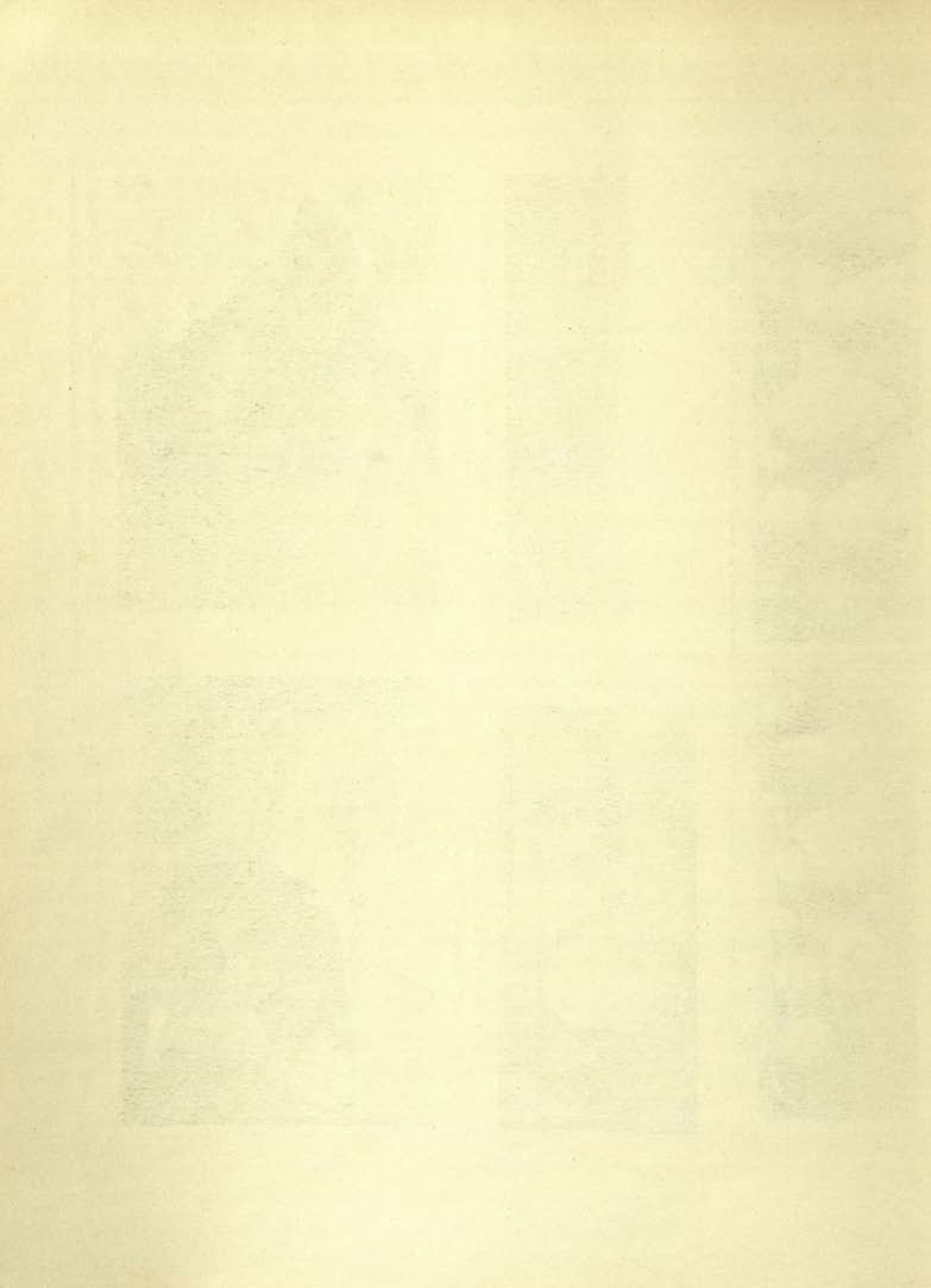


4. Tombe A de l'Ouvrage en creux.



5. L'Ouvrage Rouzevalle vu du Nord-Est : le sol de la chambre (A)
et son puissard (B), le passage dans le rocher (C) et la niche voisine (D).

LES OUVRAGES DES ABORDS DE LA PORTE DU SUD.



36. Deux fragments d'une sorte de passoire (vase à trous). Terre bistre clair, présumés appartenir au même vase. Ouvrage Ronzevalle. Même endroit. Pl. LXXI, 2, et LXXV, 3 (A et B).

37. Fragments d'une petite jarre, décor au peigne (8 dents); terre commune bien cuite. Ouvrage Ronzevalle, cavité B, vers 4 m. de profondeur. Pl. LXXV, 3.

38. Plusieurs autres fragments du même genre, décorés au peigne, souvent grossièrement et du même genre. Travail exécuté sur le tour. Même endroit.

I *bis*. — *Céramique des abords.*

39. Partie inférieure d'une jarre à culot proéminent; cf. *Syria*, 1926, p. 308, fig. 20. Section horizontale vers le milieu, hauteur actuelle : 0,56 (hauteur totale : 1,10 environ). Trouvée par des paysans à une faible profondeur un peu au Sud-Ouest de l'Ouvrage Ronzevalle. Vers le même endroit nombreux fragments de vases plus grands du même type.

40. Fragment d'une grande jarre à petites anses légèrement obliques, terre commune bien cuite. Le fond manque complètement. Plus grand diamètre, vers le bas : 0,51, diamètre de l'orifice : 0,27. La hauteur totale devait être d'environ 0,75. Trouvée à l'emplacement du camp de la Mission au Sud-Ouest de l'Ouvrage Ronzevalle, à 1 mètre environ de profondeur, c'est-à-dire vers le même endroit que la précédente. Pl. LXXI, 2, et LXXV, 2.

II. — *Matières diverses.*

3. Fragment d'ivoire de 0,05 sur 0,016 et 0,01, une face polie plate ou légèrement arrondie. Ouvrage Ronzevalle.

VI. — La coupole de Loth.

Le monticule arrondi formant la coupole de Loth et situé dans l'enceinte au Sud-Est a fait l'objet de nouvelles fouilles (pl. LXXVI-LXXVII). On est parvenu à vider la vaste cavité rocheuse de près de 5 mètres de diamètre moyen qui s'ouvre au pied du mamelon [1]. C'est une chambre ronde dont le sol est situé à 13 m. 75 de la surface du rocher et à 14 mètres du sol moderne (pl. LXXXIII). A 8 m. 10 de haut, un départ de voûte encadre le puits d'accès, sans doute rond à l'origine, aujourd'hui un peu élargi et déformé (pl. LXXVIII, 2). La paroi de la chambre est uniforme et l'on distingue encore les coups de pic des ouvriers qui l'ont creusée (pl. LXXXIII, 1). On se souvient que le puits proprement dit s'ouvre dans une tranchée creusée dans le rocher et

[1] L'ouvrage contenait environ 200 mc. de terre.

aujourd'hui comblée ; il se peut que cette tranchée ait servi à la manœuvre d'une dalle destinée à recouvrir l'orifice.

L'examen des déblais de l'ouvrage a continué, on le verra, à être productif. La forme concave des strates a prouvé que l'ouvrage avait été rempli de matériaux ou de débris jetés par le puits, plus exactement, du bord Sud-Ouest (pl. LXXVIII, 2).

L'examen des fragments prouve d'autre part que l'Ouvrage de la Coupole est resté béant pendant un temps très long ; jusqu'à 9 m. 50 environ, les couches contiennent des fragments d'époque romaine mêlés souvent à des débris beaucoup plus anciens. Entre 9 m. 50 et 11 m. 50, la couche est surtout constituée d'ossements. On y remarque des crânes de grosseur moyenne ou petite, toujours très longs (pl. LXXVIII, 1). Le front est plutôt bas, les arcades sourcilières marquées. Il existe un léger creux à la naissance du nez qui part pour être assez marqué. Beaucoup de ces crânes sont entièrement calcifiés. La comparaison de leur forme avec celle des têtes de statues ou de statuettes locales, en particulier de la petite tête publiée par le R. P. Ronzevalle [1], nous porte à penser que les types appartiennent à la même race et que la couche des ossements correspond à la destruction violente de la ville.

Outre les restes humains, cette couche contenait une grande quantité d'os d'animaux, en particulier des dents de cheval du modèle le plus fort et quelques dents de panthère ou de petit lion [2] ; on a recueilli encore une coquille de *Spectonculus cor*, et de nombreux fragments d'œufs d'autruche. On verra que cette couche a produit aussi des monuments archéologiques importants, en particulier une petite statue archaïque en basalte et un petit bronze représentant une déesse assise.

Au-dessous de la couche des ossements, se trouvait une couche de pierres, puis des couches de sable et de cailloux, de terre plus ou moins mêlée de pierres et, tout au fond, des cailloux calcaires. Dans ces couches les fragments devenaient plus rares jusqu'à disparaître presque vers le fond. C'est cependant au-dessous des ossements, à 12 mètres de profondeur, qu'a été trouvé le fragment d'un contrat en caractères cunéiformes inscrits sur un coin de tablette (pl. LXXX, 3). Ce sera là un précieux élément de datation.

En effet, M. Ch. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de Syrie, a eu

[1] *Mélanges de la Faculté orientale*, t. VII, 1914, pl. III-IV.

[2] Ces dents ont été examinées par M. le professeur Joleaud, que je remercie.

1. Assiettes et lampes trouvées dans le puits de l'Ouvrage en creux et vues sous deux aspects (21-23).



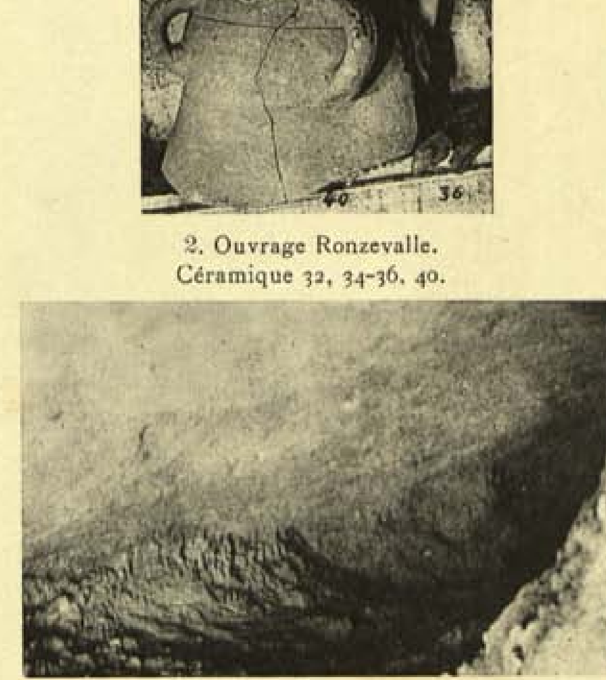


2. Ouvrage Ronzevalle. Céramique 32, 34-36, 40.

3. Le rebord Sud de l'Ouvrage en creux, vu de l'Est. Au dernier plan la Coupole de Loth et le rempart.

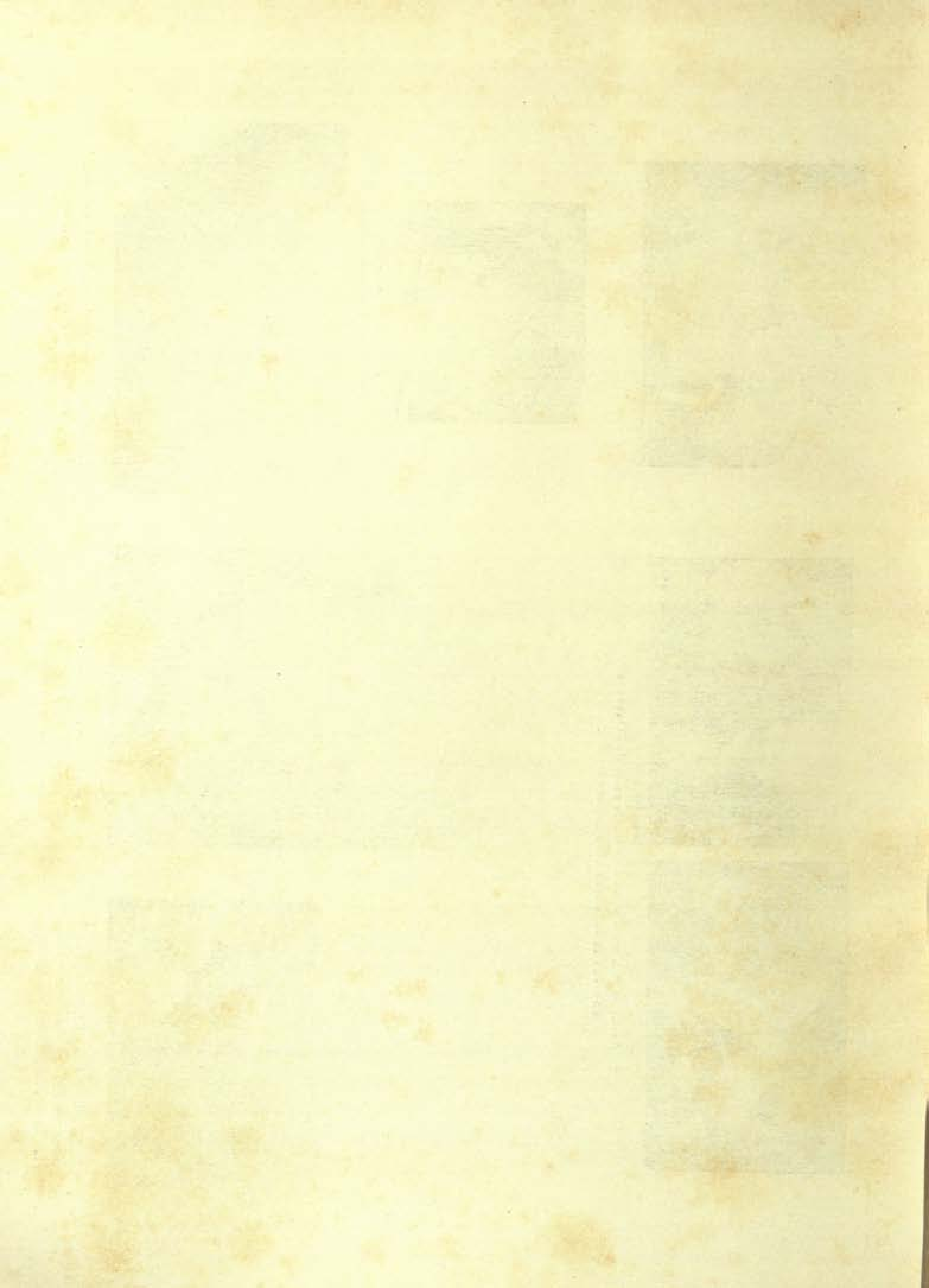


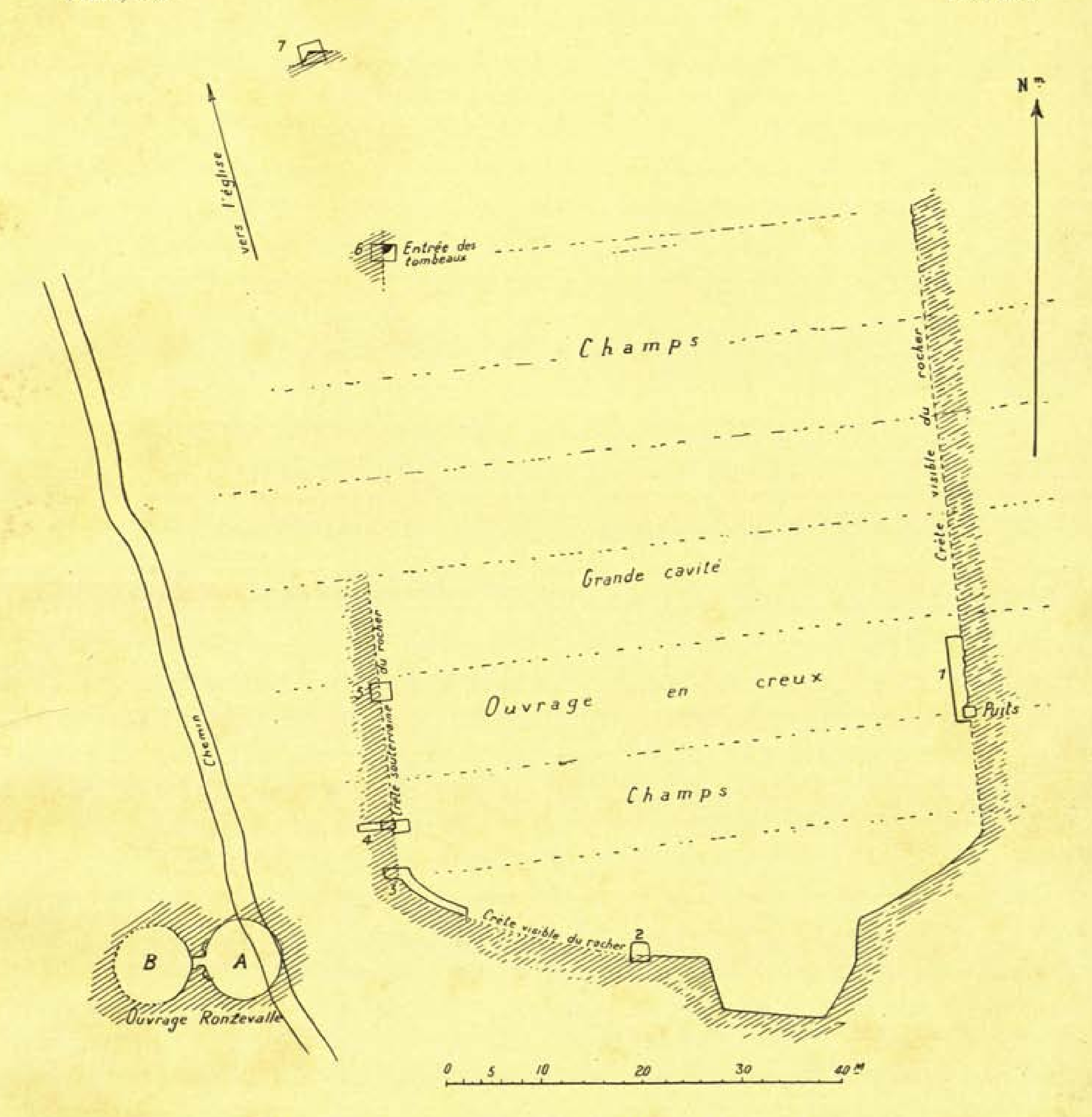
4. Passage dans le rocher réunissant les cavités A et B de l'Ouvrage Ronzevalle.



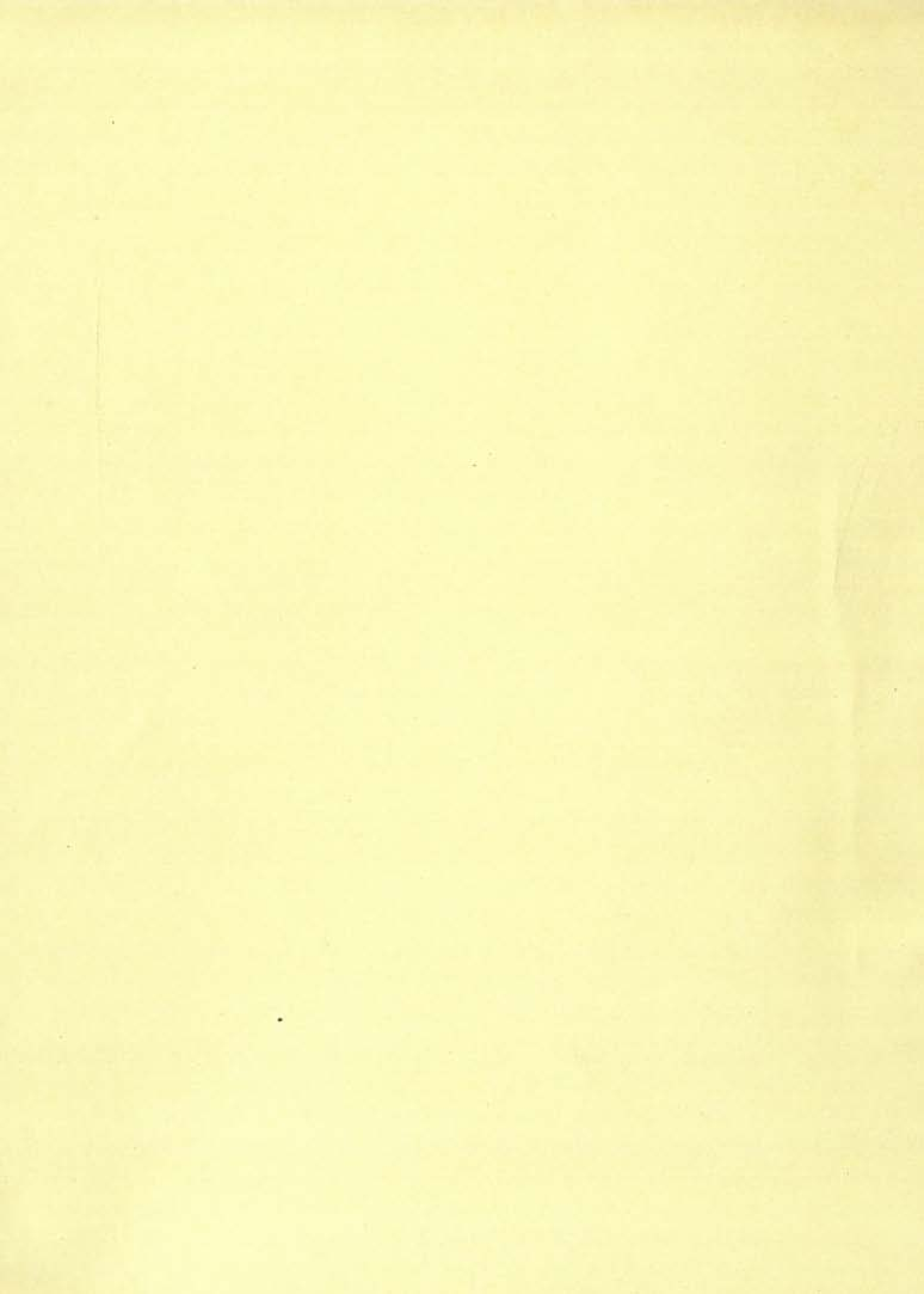
5. Sondage le long de la paroi de la cavité A de l'ouvrage Ronzevalle, vu d'en haut.

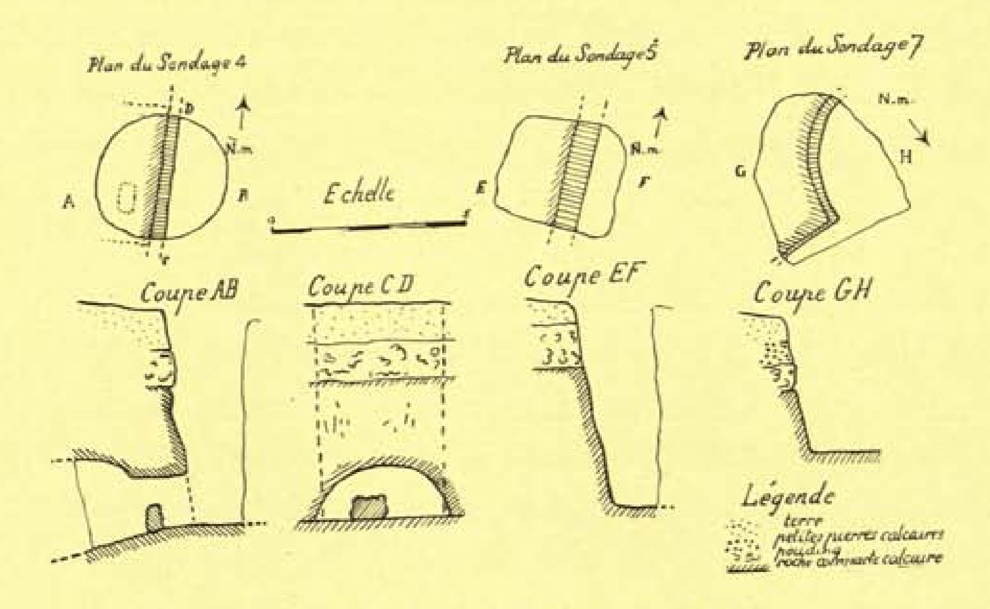
LES OUVRAGES DES ABORDS DE LA PORTE DU SUD.



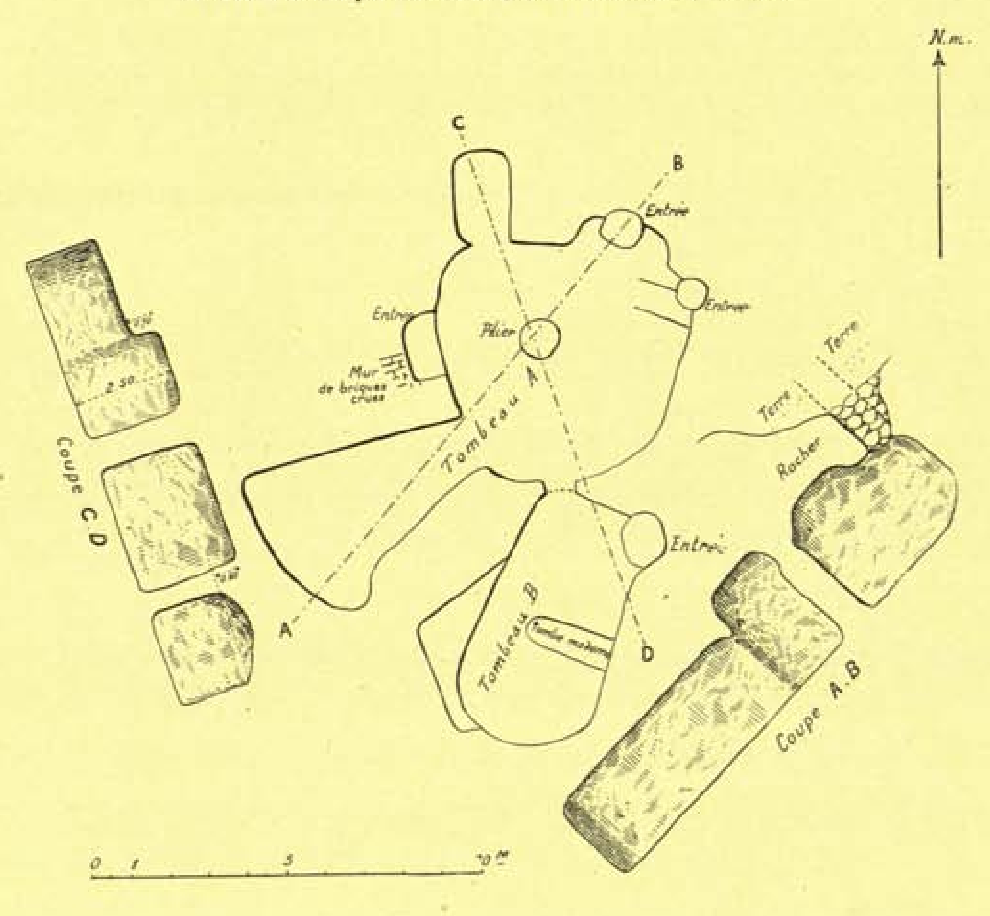


Plan de l'Ouvrage en creux et de l'Ouvrage Ronzevalle.



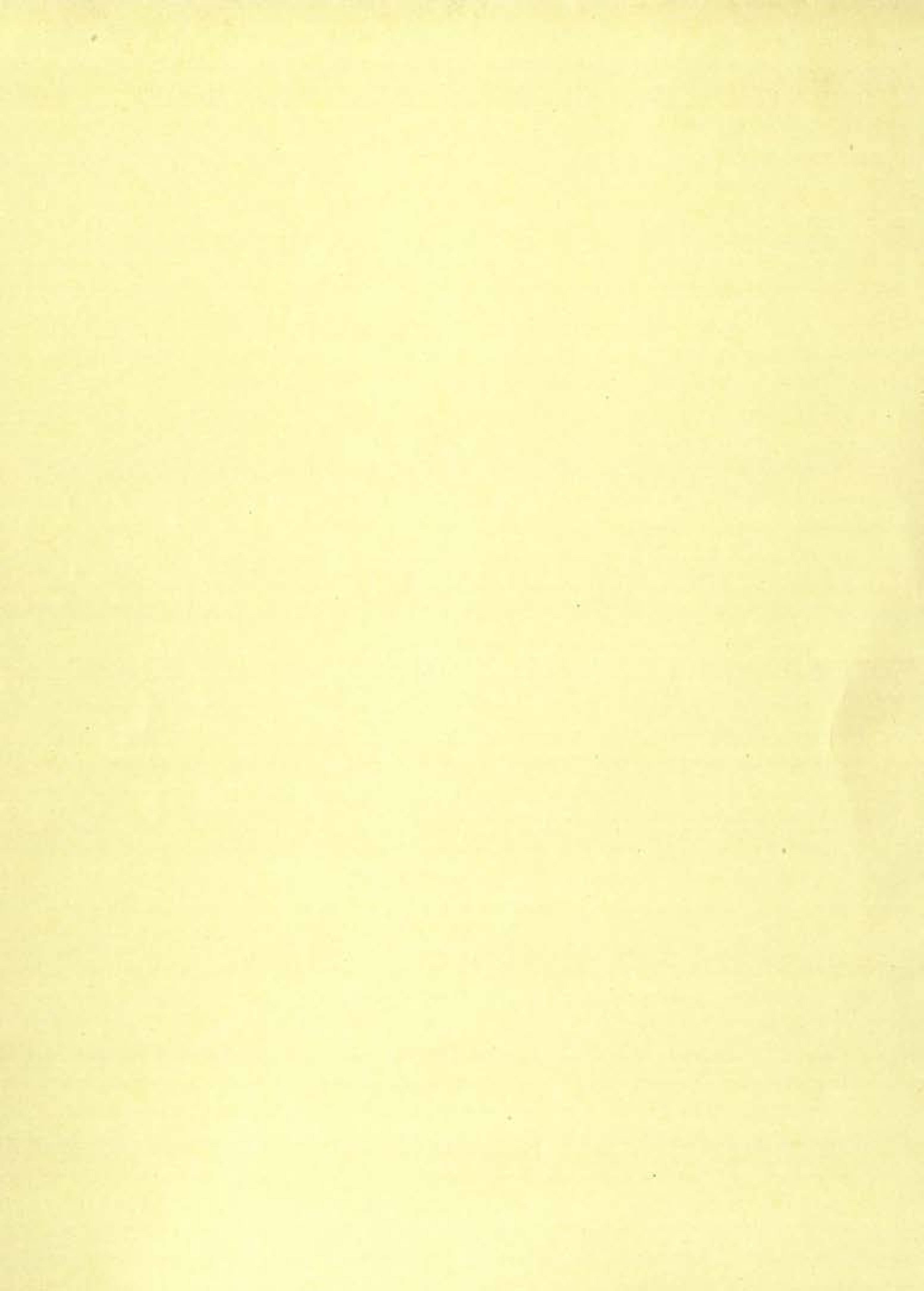


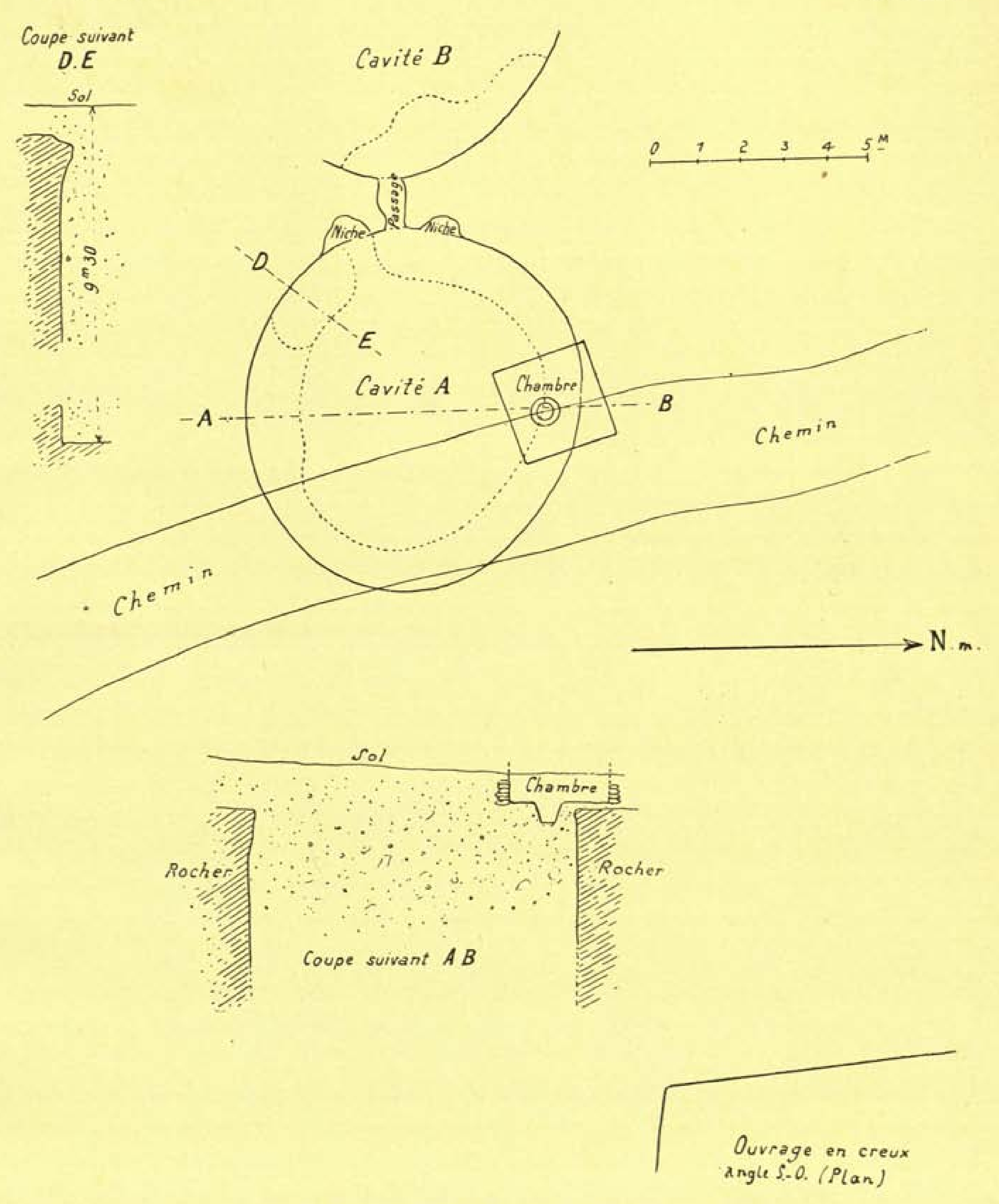
1. Plans et coupes des sondages de l'Ouvrage en creux.



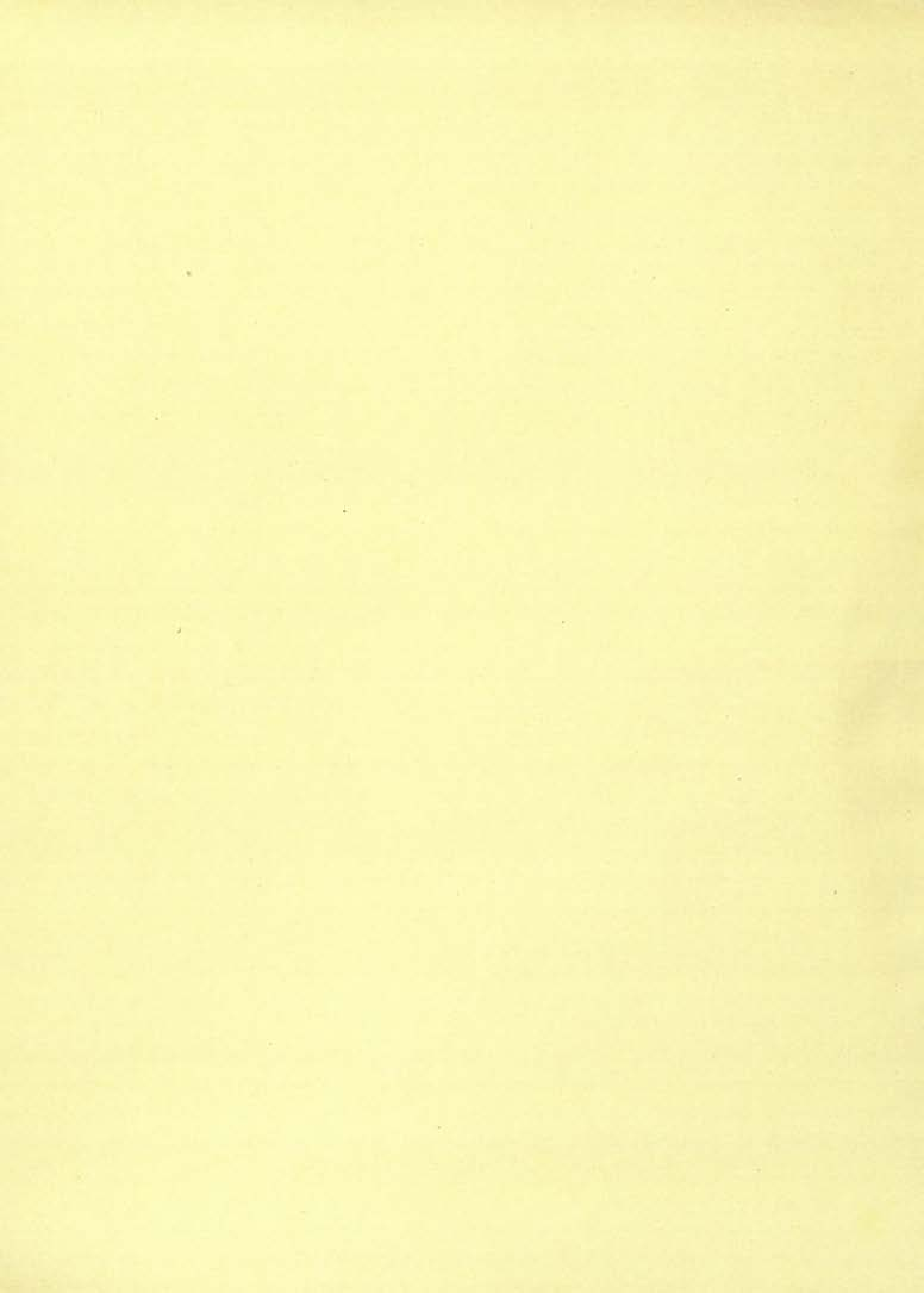
2. Plans et coupes des tombeaux de l'Ouvrage en creux.

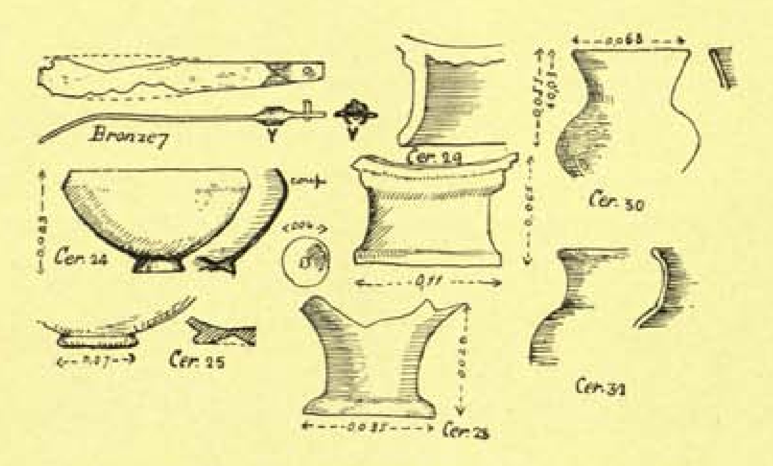
DÉTAILS DE L'OUVRAGE EN CREUX.





PLAN ET COUPES DE L'OUVRAGE RONZEVALLE.

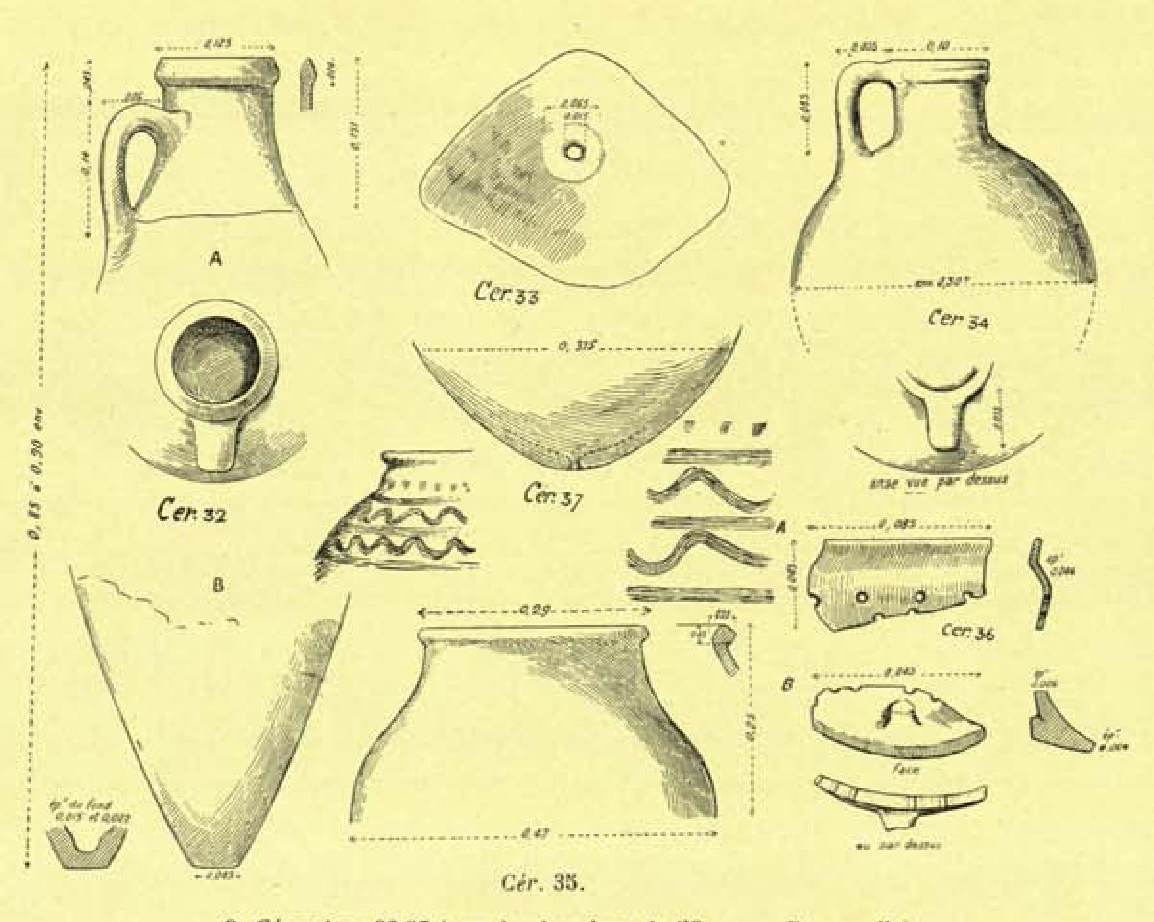




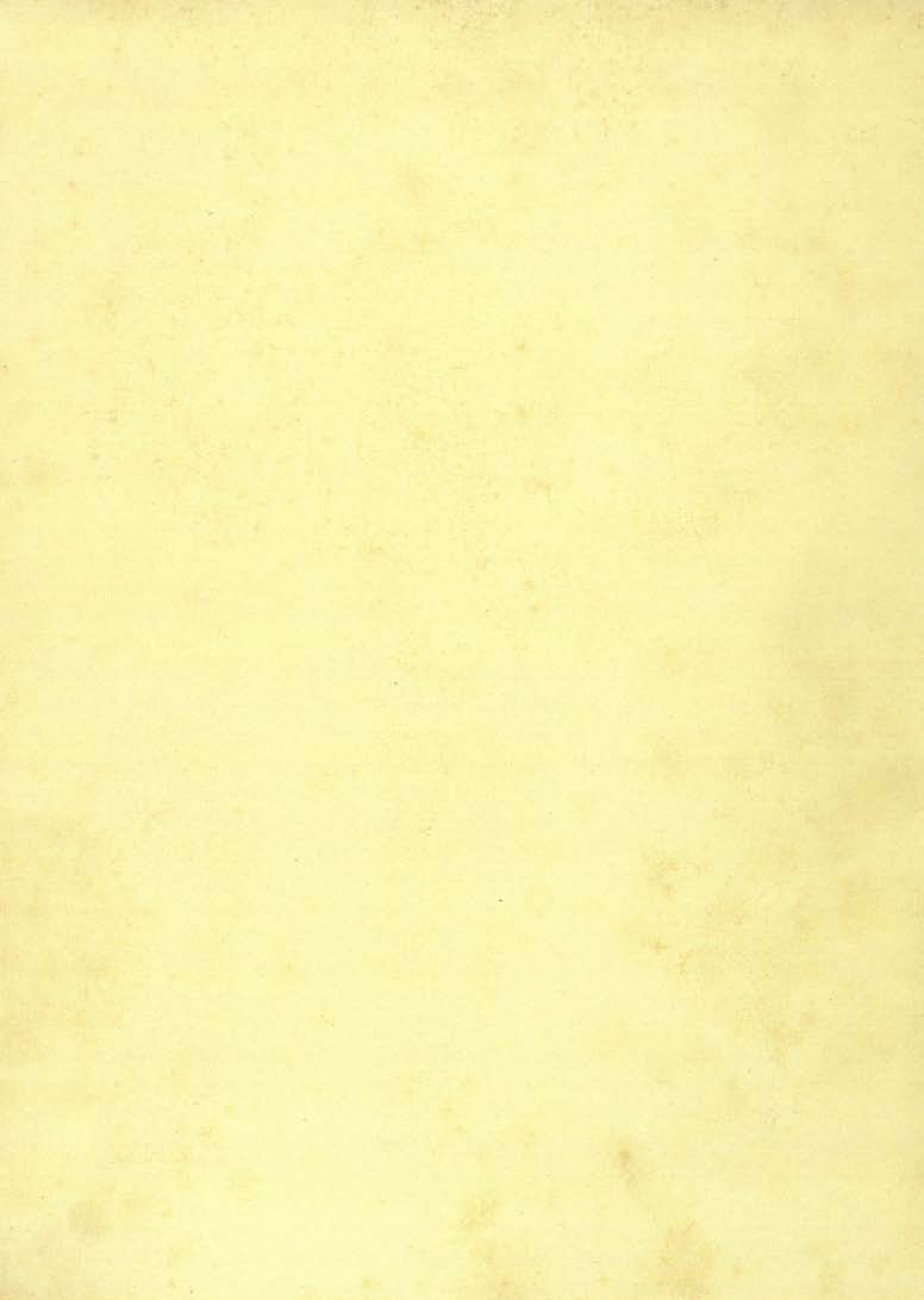
1. *Bronze* 7 et *céramique* 24-25 et 28-31 provenant du puits de l'Ouvrage en creux.



2. Jarre trouvée un peu au Sud-Est de l'Ouvrage Ronzevalle.



3. *Céramique* 32-37 (grande céramique de l'Ouvrage Ronzevalle).



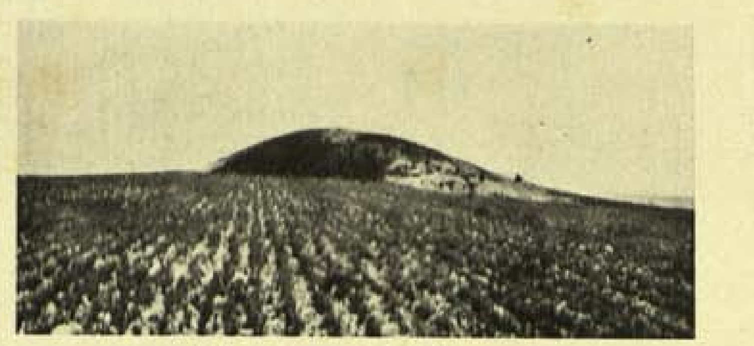




1. L'Ouvrage en creux et la coupole de Loth, vue de l'Ouest.
A droite déblais de l'Ouvrage Ronzevalle.



2. La coupole vue du chemin d'exploitation et du Nord.



3. La même vue de l'Ouest.



4. Même vue, de plus loin.



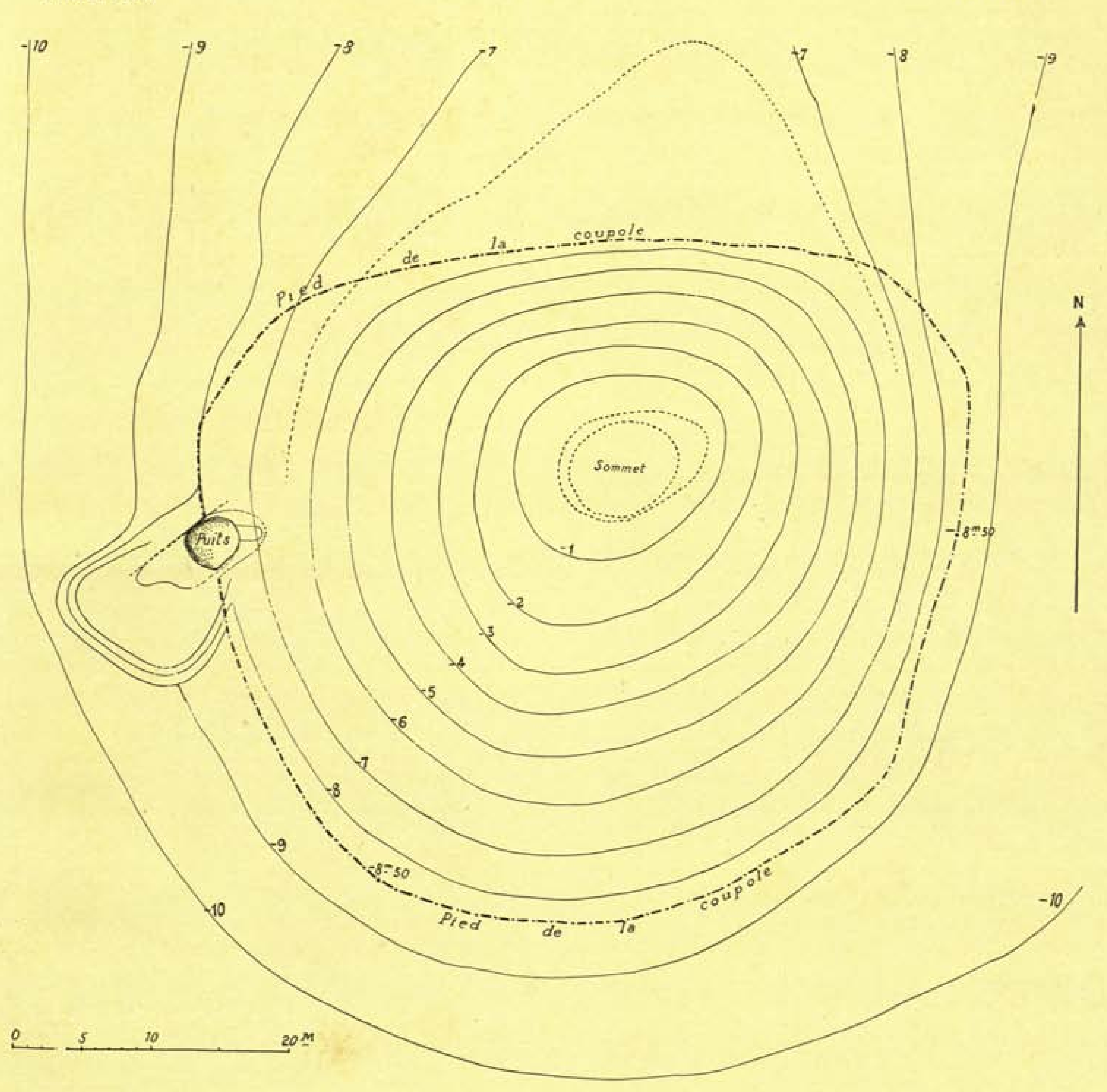
5. La coupole de Loth, vue du Nord-Est.



6. La même vue du Sud-Ouest.

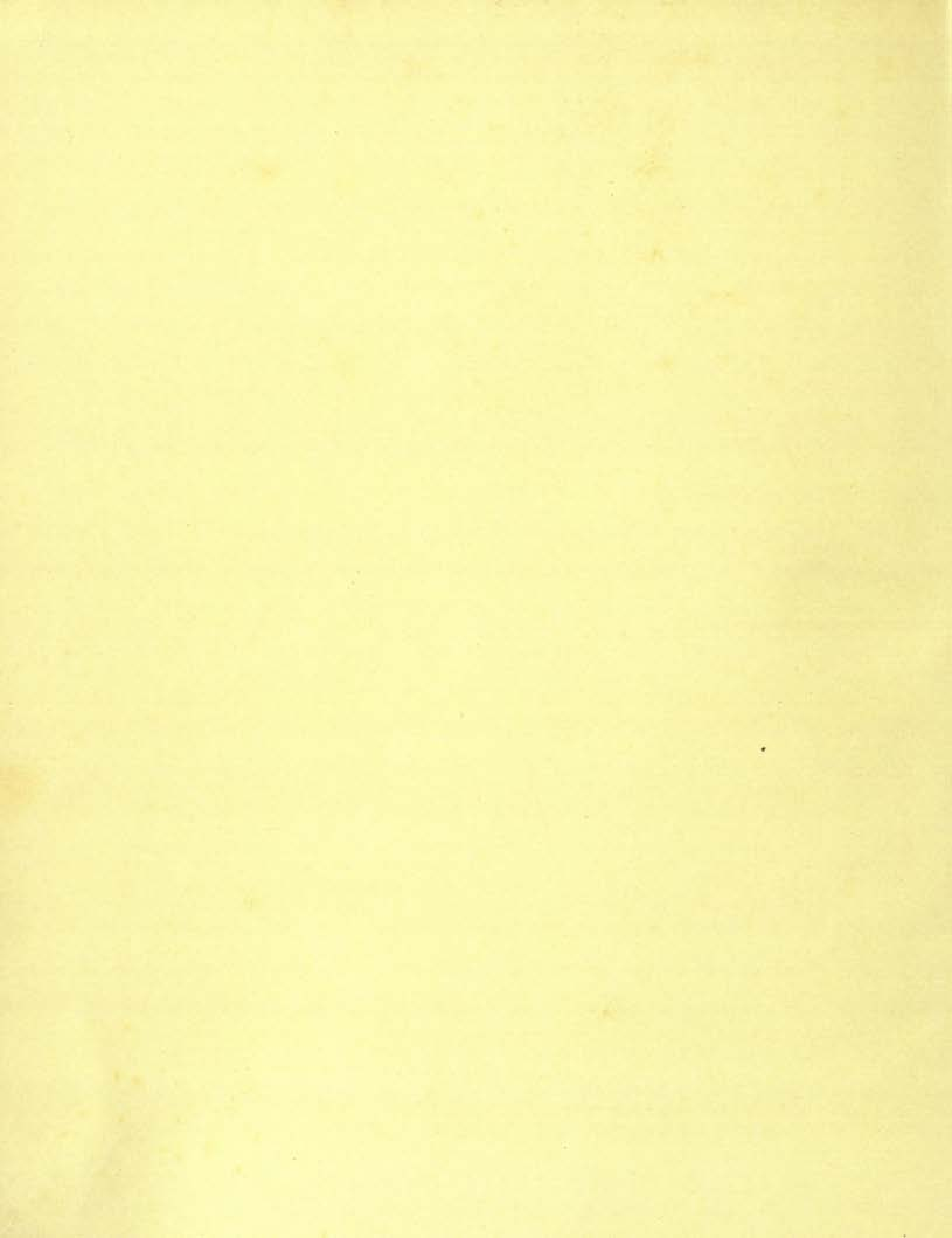
LA COUPOLE DE LOTH.





Plan de la coupole de Loth.

N. B. — Le monticule au S.-O. du puits est formé par les déblais de l'ouvrage souterrain.



l'extrême obligeance de nous en communiquer le texte et la traduction ci-après.

FRAGMENT DE CONTRAT : 0 m. 030 × 0 m. 025.

Langue accadienne. Écriture babylonienne. Le mot *sicle* est écrit [1], comme dans les Tablettes d'El-Amarna, dans les Inventaires des trésors de Qaṭna (*Syria*, VIII, 190) et dans les tablettes de Kerkouk.

Le début (6 lignes environ) manque.



	....	....
	............*mâr*............	............fils de............
	ù-ul i-....................	il ne.... pas....................
	X šiglê Kaspi..................	10 sicles d'argent..................
	X GAN ^{iṣu} *Karâni* (?)............	10 arpents de vigne (?)............
5.	*a-na gi-lu* (?)..................	pour..................
	Mahar ^{I} *At-ta-ni*...............	Devant Attani...............
	Mahar ^{I} *Da-ki-ia*...............	Devant Dakia...............
	Mahar ^{I} ? *-ia mâ[r*..........	Devant ...ia fils de..........
	Mahar ^{I} *A-ki-ia*...............	Devant Akia...............
10.	*Mahar* ^{I} *Hu-ti-i[a*...............	Devant Hutia...............
	Mahar ^{I} *Si-ia*..................	Devant Sia..................
	....	
	....	

(1) Ce signe qu'on a identifié à SU ou ZU (KNUDTZON, *El-Amarna*, et GADD, *R. A.*, XXIII, 97) est, en réalité, différent de ceux-là. Il correspond à ṬU (cf. CONTENAU, *Babyl.*, IX, 175) et représente la 60ᵉ partie de la mine ; la preuve en est fournie par l'équivalence : 25 ṬU = 1/3 *Ma-na* 5 ṬU, qui se rencontre dans l'Inventaire du Trésor de Nin-Egal, ligne 5.

En marge :

Mahar 1 *Du*....................	Devant Du..........................
Mahar 1 *Aš-n[a*...................	Devant Ašna........................
Mahar 1 *Ak*......................	Devant Ak..........................

M. Virolleaud ajoute la remarque suivante :

« Les noms *Akia* et *Hutia* figurent dans les tablettes de Kerkouk : C. J. Gadd, *Revue d'Assyriologie*, XXIII, 72, 76 ; G. Contenau, *Babyloniaca*, IX, 181, 184. Les noms des autres témoins paraissent appartenir à la même onomastique. »

En résumé, le déblaiement de l'Ouvrage de la coupole de Loth, tout en fournissant d'importants documents, n'explique pas la présence de la Coupole proprement dite. Le tell lui-même devra être sondé afin de rechercher si nous ne sommes pas en présence d'un soubassement d'édifice ou même d'une ziggourat effondrée.

OBJETS PROVENANT DE L'OUVRAGE SOUTERRAIN DE LA COUPOLE DE LOTH

I. — *Pierre.*

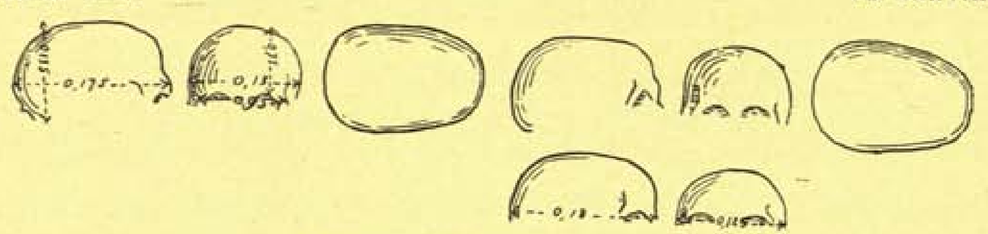
2. Petite statue d'un homme assis. Personnage chauve, à barbe pointue sans moustache ; le nez a été martelé, la tête est engoncée ; le bras droit tenait un objet qui a été brisé. Jambes minuscules, siège sans dossier et sorte de tabouret sous les pieds Basalte à gros grain, travail grossier, style très lourd. Hauteur 0,20. Coupole de Loth, 9,60 de profondeur au milieu des débris d'ossements. Pl. LXXIX, 1, et LXXX, 1.

II. — *Bronze.*

8. Statuette féminine de style archaïque, tête grosse, coiffée d'une tiare plate. Robe collante descendant jusqu'aux chevilles. Les bras tendus en avant, tous deux réparés, le gauche qui s'adaptait très exactement se termine par une massette à peu près cylindrique. Une petite plaquette arrondie percée d'un trou, trouvée en même temps que la statuette, pourrait s'y adapter pour imiter une patère, mais pourrait aussi avoir été une boucle d'oreille de la déesse. Le bras droit s'adapte moins exactement que le gauche. Bel état de conservation. Hauteur : 0,088. Pl. LXXIX, 2, et LXXX, 5. Ouvrage de la coupole de Loth, à 10 mètres de profondeur au milieu d'ossements et en même temps que des perles grossières en cornaline (*Matières diverses* 10), une perle verte de terre cuite (*M. d.*, 11) et quarante-quatre petites perles bleutées (*M. d.*, 12).

III. — *Fer.*

1. Partie d'une lame épaisse et pointue, très fortement oxydée, très cassante et brisée en trois. L'extrémité du côté A manque. Ouvrage de la Coupole de Loth, vers 8 mètres de profondeur. Pl. LXXIX, 3.



1. Crânes de la Zone des ossements.

Surface de la coupole de Loth

Coupe suivant A.B

Déblais

Tranchée dans le rocher

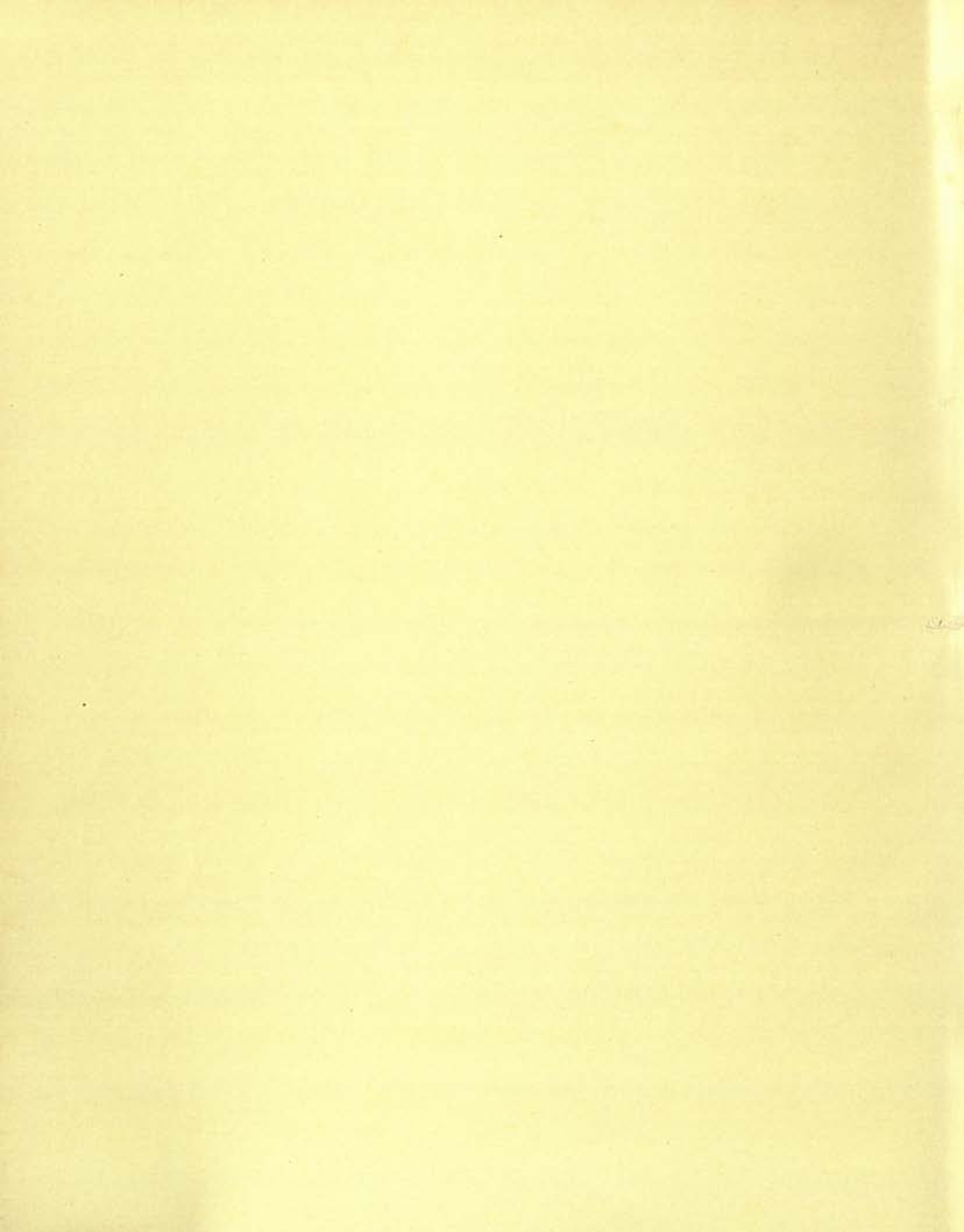
Rocher

Rocher

Plan

2. Plan et coupe de l'Ouvrage de la coupole de Loth. *C = Céramique. F = Fer. P = Pierre. M. d. = Matières diverses.*

L'ouvrage souterrain de la coupole de Loth.



IV. — *Céramique.*

41. Petite tête coiffée d'un bonnet pointu, facies d'une chouette, terre cuite, rougeâtre, cassures à la base et au sommet, cassure du nez. A 7,60 de profondeur, au milieu d'un amas de cendres et de charbon. Pl. LXXIX, 4.

N.B. — L'Ouvrage a fourni dans le même style un fragment de bouquetin du genre de celui de la colline centrale (protome). Autour du cou un collier de 0,005 de largeur (n° 42). Pl. LXXIX, 4.

43-44. Partie de deux coupes à pied à décors peints crucifères. Céramique assez grossière, bistre, parfois un peu rosée, peinture en traits rapides au pinceau, couleur lie de vin. 1re coupe (n° 43), diamètre : 0,22, hauteur actuelle : 0,06, bord légèrement gondolé; le fond manque complètement. Vers 8,50 de profondeur. Des fragments de ce genre se sont trouvés parmi les fragments de céramique rouge et noir lustrée, depuis le départ de voûte jusqu'à la grande couche d'ossements. 2e coupe (n° 44), diamètre : 0,024, hauteur actuelle : 0,05 ; le couronnement fait défaut. Pl. LXXIX, 4, et LXXX, 6.

45. Fragment portant un dessin géométrique peint en marron sur jaune paille, terre bien cuite, 0,045 de côté, épaisseur 0,006. A 8,65 de profondeur. Pl. LXXIX, 4.

46. Pied d'une coupe de céramique noire bistrée. Vers 8,85 de profondeur.

47. Partie d'une écuelle creuse à fond arrondi, trace de lissage à l'eau sur le tour, paroi mince, terre dure et fine, couleur bistre rosé, lustrée. Vers 9 mètres de profondeur. De nombreux fragments de ce genre ont été trouvés dans les couches qui ont précédé celle des ossements; en particulier : fragments d'une petite pièce de même forme, rouge lustré, épaisseur : 0,002. Pl. LXXIX, 4.

48. Partie d'une coupe de céramique rouge lustrée, d'un beau galbe et d'une facture très soignée. Vers 9,95 de profondeur. Pl. LXXIX, LXXX, 4 et 6.

49. Trois fragments d'une coupe de même type et de la même grandeur, mais garnie de crans au pourtour du rebord. Trouvés avec la coupe précédente. Pl. LXXIX, 4, et LXXX, 6.

50. Fragment du même genre en noir (rebord). Même endroit. Pl. LXXIX, 4.

N.-B. L'Ouvrage de la coupole de Loth a encore fourni plusieurs fragments de rebords d'un type se rapprochant de celui de la coupe n° 48, même terre rouge lustrée ou terre noire lustrée tournant souvent au bistre entre 7 et 9 m. de profondeur (n° 51). Pl. LXXIX, 4.

52. Plusieurs fragments de rebord de coupes lustrées d'un type différent, trouvés avec les fragments précédents. Pl. LXXIX. 4.

53. Plusieurs fragments de rebords d'assiettes rouge lustré. Même fabrication, même endroit. Pl. LXXIX, 4.

54. Un fragment du rebord d'un vase de céramique rouge lustrée. Pl. LXXIX, 4.

55. Petite coupe à pied, terre bistre clair fine. Dessous de plat grossièrement traité; paraît avoir été seulement décollé du tour. Vers la même profondeur. Pl. LXX, 1, LXXX, 4 et LXXXI.

56. Petit vase de facture semblable terre jaune clair, même endroit Pl. LXX, 1, et LXXXI.

57. Goulot d'un vase, céramique fine terre bistre rosée, surface grise presque noire. Dans la partie supérieure de la zone, des ossements. Pl. LXXX, 4, et LXXXI.

58. Autre goulot semblable, même terre. Même endroit. Pl. LXXX, 4, et LXXXI. (A rapprocher des vases du tombeau 1, type B 1, *Syria*, 1927, pl. XII, 1.)

59. Goulot d'un vase terre rosée, moins effilé. Même endroit. Pl. LXXX, 4, et LXXXI.

60. Deux fragments de la panse d'une cruche peinte, terre dure bistre clair ; peinture rouge sur orange ; peinture au pinceau, passée liquide. Grand diamètre approximatif : 0,15 ; épaisseur de la paroi : 0,005 à 0,006. Vers 10 mètres de profondeur. Pl. LXXX, 6, et LXXXI.

61. Fragment d'une anse de cruche(?) figurant une tête d'animal, peinture rouge sur jaune orangé. L'œil est constitué par une boulette d'argile aplatie, trou central. Vers 10 mètres de profondeur. Pl. LXXXI.

62. Fragment plat, décoré géométriquement en noir sur rose saumon, deux registres. Vers 10 mètres de profondeur. Pl. LXXX, 6, et LXXXI.

63. Fragment de cruche ; terre rose commune. A 10,15 de profondeur. Pl. LXXXI.

64. Fragment du même genre. Hauteur du vase évaluée à 0,18 à 0.20 ; diamètre du goulot : 0,15 environ. Même endroit.

65. Fragment d'un petit vase peint extérieurement en rouge brique. A 9 m. 95 de profondeur. Pl. LXXXI.

66. Fragment d'une cruche à dessin géométrique peint grossièrement en rouge foncé. Terre commune bistre rosée. Vers 10,60 de profondeur. Pl. LXXXI.

67. Quatre fragments de la panse d'une cruche ou du côté d'un vase orné de traits rouges parallèles, poterie commune. A 10,65 de profondeur.

N. B. — C'est vers la même profondeur qu'a été trouvée la cruche peinte, actuellement au Louvre, ainsi que les fragments d'un vase à infusion également décoré (*Syria*, 1926, p. 310-311, fig. 21-23 pour la partie supérieure de ce dernier) ; la grille et le bec, retrouvés depuis, sont du genre de ceux de notre pl. LXXXIII, 3 (n° 67 *bis* et 67 *ter*).

68. Vase sphérique à anse et à bec ; fait au tour ; terre bistre rose assez poreuse. Bec brisé du bout. A 11,15 de profondeur. Pl. LXXX, 4, et LXXXI.

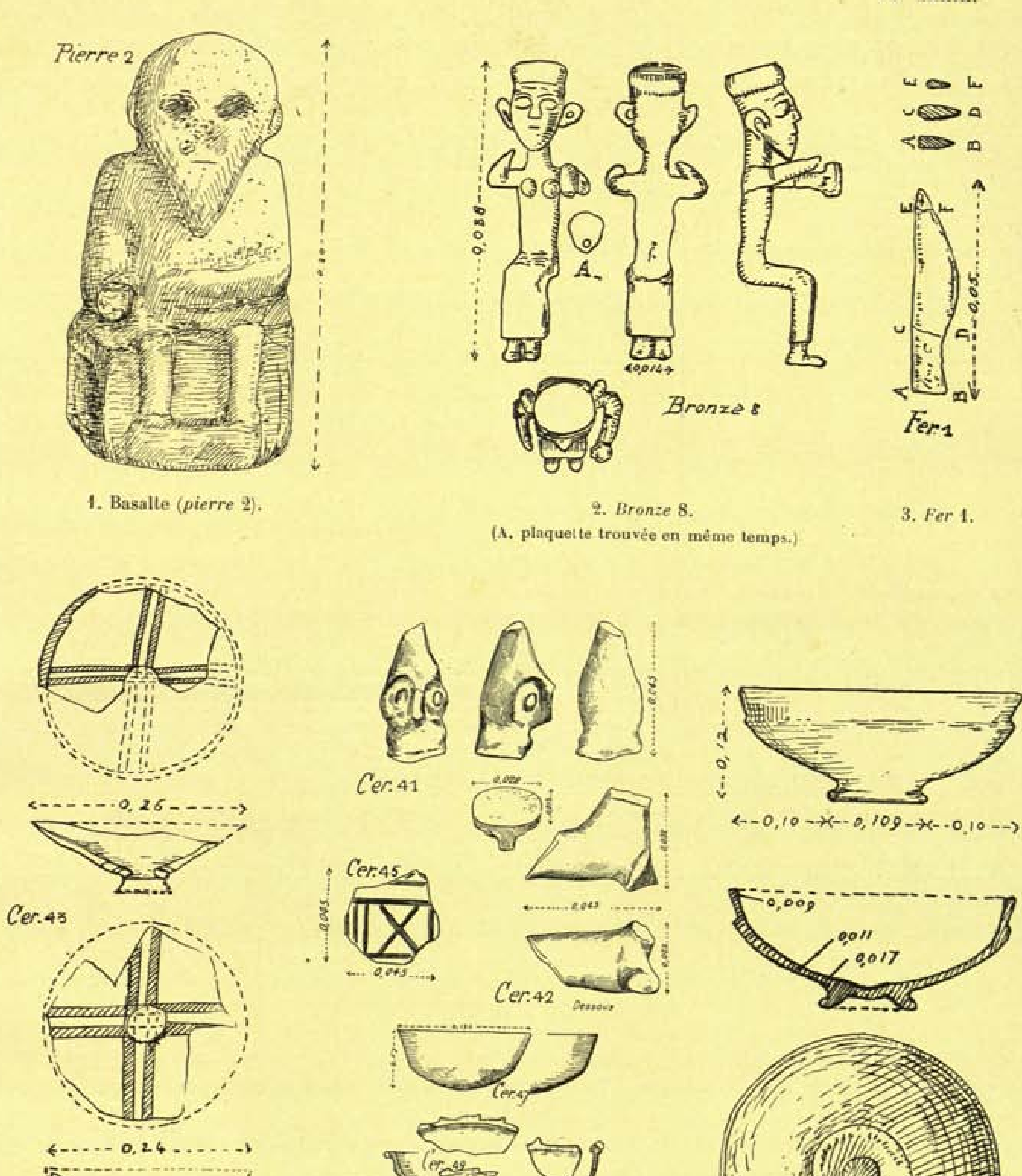
N. B. — L'Ouvrage a fourni dans les couches supérieures un bec complet identique à celui qui est ici brisé. Le canal a été percé de l'extérieur vers l'intérieur à l'aide d'une pointe (n° 69). Vers 8,60 de profondeur. Pl. LXXXI.

70. Partie d'une coupe à pied, peinture à l'intérieur en rouge sur rose saumon (couleur de la terre) disque, au centre et cercles concentriques. Même genre que la précédente. A 11,25 de profondeur. Pl. LXXX, 6, et LXXXI.

71. Fragment d'un vase à grande ouverture, orné de lignes parallèles rouges sur rose saumon (couleur de terre). Hauteur : 0,15 environ, épaisseur de la paroi : 0,007 à 0,013 (rebord). A 11,40 de profondeur. Pl. LXXXII, 1.

72. Partie d'une petite assiette creuse, terre bistre clair. Ouvrage de la coupole de Loth à 11,65 de profondeur. Pl. LXXXI. Des fragments d'assiettes semblables ont été trouvés dans les sondages de la butte de l'Église et en divers autres points.

73. Partie d'une coupe à pied, peinture à l'intérieur en rouge sur fond rose saumon



1. Basalte (*pierre* 2).

2. *Bronze* 8.
(A. plaquette trouvée en même temps.)

3. *Fer* 1.

4. *Céramique* 41-45, 47-52 et 54.

Objets provenant de l'ouvrage souterrain de la coupole de Loth.







1. Petite statue en basalte provenant de la coupole de Loth (face et profil).



2. Fragment d'une statue du même genre. Cf. *Syria*, 1926, p. 21.



3. Fragment de tablette à inscription cunéiforme.

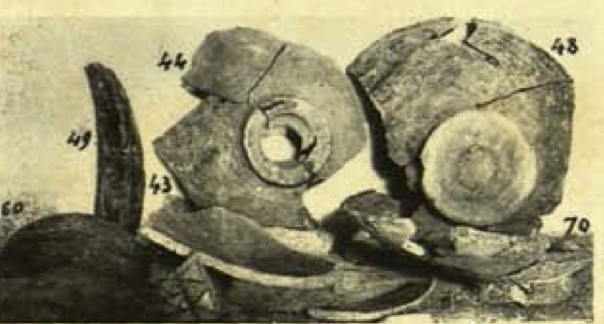


4. Ouvrage de la coupole de Loth. *Céramique* 48, 55-59 et 68.



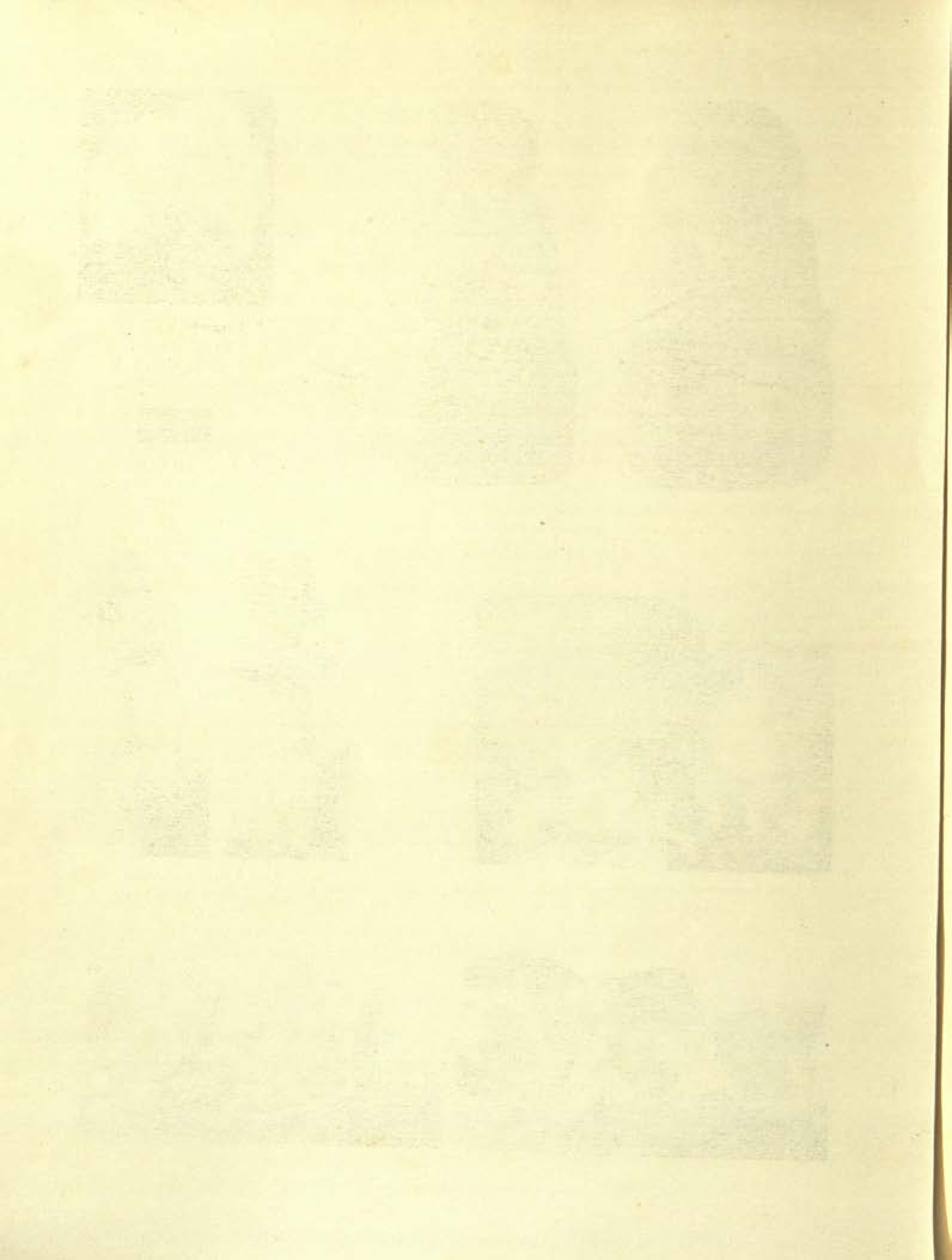
5. Petit bronze provenant du même endroit (deux vues).





6. Fragments de coupes provenant du même ouvrage.

OBJETS PROVENANT DE LA COUPOLE DE LOTH.



(couleur de la terre), croix formée de bandes de 0,055 garnies intérieurement de croisillons. De deux côtés au moins, sorte de zigzag entre le centre et le rebord. Pièce d'un beau style. A 11,75 de profondeur. Pl. LXXX, 6, et LXXXII, 1.

74. Fragment d'un grand vase décoré en creux et relief ; bourrelet de 0,025 imitant une natte et faisant sans doute le tour du vase, ornements au peigne. Terre poreuse couleur mastic. Épaisseur 0,019. A 11,75 de profondeur. Pl. LXXXII, 1.

75. Fragment du même genre, appartenant au rebord d'un grand vase. Stries obliques et trous en demi-ronds servant d'ornement. Méplat du rebord 0,042. Terre rouge à la surface bistre dans la masse. Même endroit.

76. Fragment du même genre, bourrelet rond aplati par points successifs, bandes parallèles et grand zigzag faits au peigne, terre couleur mastic à la surface, rosée à l'intérieur, moins poreuse que la précédente. Épaisseur : 0,018. Même endroit. Pl. LXXXII, 1.

77. Fragment de deux coupes ornées de lignes concentriques du type de la coupe n° 70, mais sans disque central, mêmes teintes. Vers le même endroit. Pl. LXXXII, 1.

78. Pied de coupe de forme un peu différente. A 12 mètres de profondeur. Pl. LXXXII, 1.

79. Fragment de grosse céramique ornée en creux et en relief. Bande à croisillons tracés en creux sur le rebord, A 12,15 de profondeur. Pl. LXXXII, 1.

80. Fragment du même genre autour de la panse, bourrelet de 0,032 imitant une natte. A 12,15 de profondeur. Pl. LXXXII, 1.

81. Fragment d'un vase à col ou à orifice étroit avec petites anses de suspension, céramique fine et dure, épaisseur de la paroi : 0,003. Grand diamètre paraissant être d'environ 0,12. Vers 13,56 de profondeur. Pl. LXXXI.

82. Fond d'un vase non fait au tour, blanc verdâtre, terre dure et bien cuite. La terre a été lissée verticalement vers la pointe avec un objet plat avant cuisson. L'intérieur également fait à la main est moins soigné. Hauteur maximum : 0,043, diamètre maximum : 0,055, profondeur : 0,03, épaisseur de la paroi : 0,003. Au fond. Pl. LXXXII, 1.

V. — *Matières diverses et petits objets de pierre.*

4. Cylindre pierre noire, imparfaitement poli et sans gravure, travail grossier, gros trou central, marque d'usure (?). Hauteur : 0,04, diamètre : 0,011 à 0,012. A 7 mètres de profondeur.

5. Perle de collier, diorite (?) forme de fuseau, hauteur : 0,015, grand diamètre : 0,09. Vers 7,50 de profondeur.

6. Perle de collier en forme de cylindre, marbre rose. Hauteur 0,023, diamètre : 0,0055, diamètre du trou : 0,002. A 7,50 de profondeur.

7. Cylindre du même genre, très usé par frottement, mais plus gros, marbre blanc, hauteur : 0,028, diamètre : 0,02 à 0,023 ; trou irrégulièrement placé de 0,01 de diamètre. Même endroit, à 7,50 de profondeur.

8. Petit cylindre en marbre rouge percé ; sans gravure ; brisé aux extrémités ; hauteur : 0,024, diamètre : 0,01. A 8 mètres de profondeur.

9. Œil en os paraissant provenir d'une statue ou d'une amulette. La pupille manque.

Longueur: 0,018, largeur : 0,008, épaisseur : 0,003. Travail peu soigné, mais bien conservé. Vers 8 mètres de profondeur. Pl. LXXXII, 2.

10. Dix perles de collier en cornaline travail grossier, calibrage et couleur variable, diamètre de 0,01 à 0,014, zone des ossements. Vers 10 mètres de profondeur avec le bronze n° 8. Pl. LXXXII, 2.

11. Une petite perle ronde verdâtre, paraissant en terre, diamètre 0,097. Même endroit que le bronze n° 8.

12. Quarante-quatre petites perles blanches ou bleutées (bleu de ciel), cylindriques, hauteur variant de 0,001 à 0,002, diamètre : de 0,003 à 0,006, terre vernissée (?), style égyptien. Même endroit. Pl. LXXXII, 2.

13. Perle de collier en forme de fuseau, sorte de plâtre peint en noir, hauteur : 0,032, grand diamètre : 0,011. Vers 10,50 de profondeur. Pl. LXXXII, 2.

14. Petit tranchet de jade, portant un trou au sommet et sur le côté ; retouche maladroite pour amincir la pierre à l'endroit du trou fait postérieurement ; il semble qu'on ait essayé d'abord de perforer dans l'axe central (trou peu profond demeuré visible). Sur les côtés marque de cordelettes qui ont servi à tenir la pierre emmanchée. Belle teinte verte et beau poli, 0,026 sur 0,023 (partie tranchante complète) et 0,007 (épaisseur). A 11,60 de profondeur. Pl. LXXXII, 2.

VII. — La Colline centrale.

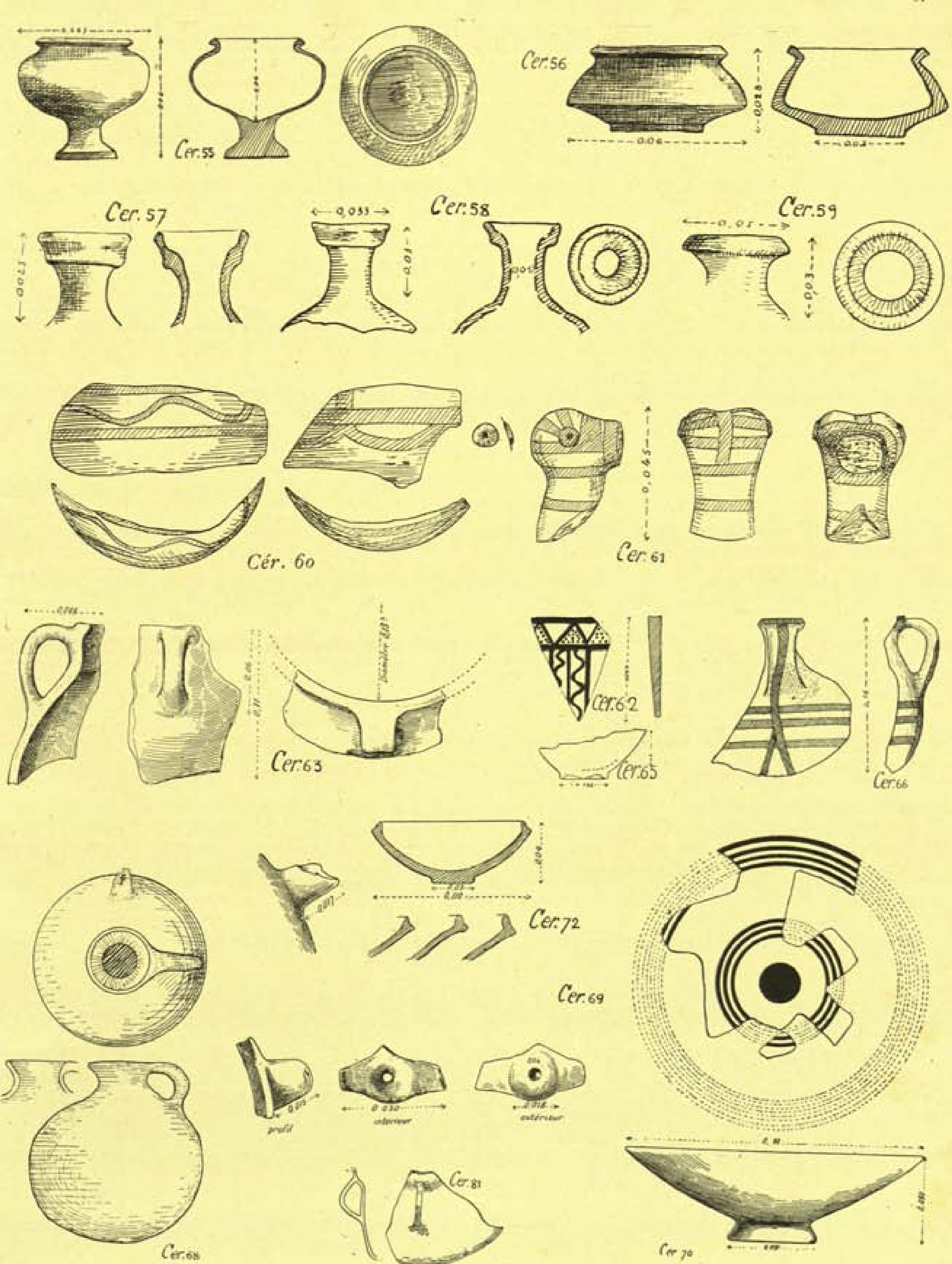
Quelques sondages ont été faits au sommet de la colline qui vers le milieu de l'enceinte forme le point culminant. La position des excavations par rapport au cimetière est donnée par notre plan (Pl. LXXXIV, 1). Nous avons rencontré à une faible profondeur des sols de terre battue séchée et devenue très dure. En 1924, nos ouvriers s'étaient arrêtés à l'un d'eux, à 0 m. 83 de profondeur, croyant être parvenus au rocher[1]. Quelques murs de pierre de petit appareil ou de brique crue se sont aussi trouvés, sans qu'aucun n'ait paru appartenir à une construction importante. On a cependant recueilli un certain nombre d'objets et de fragments qui semblent se rapporter à une installation du commencement de l'âge du fer.

OBJET PROVENANT DE LA COLLINE CENTRALE

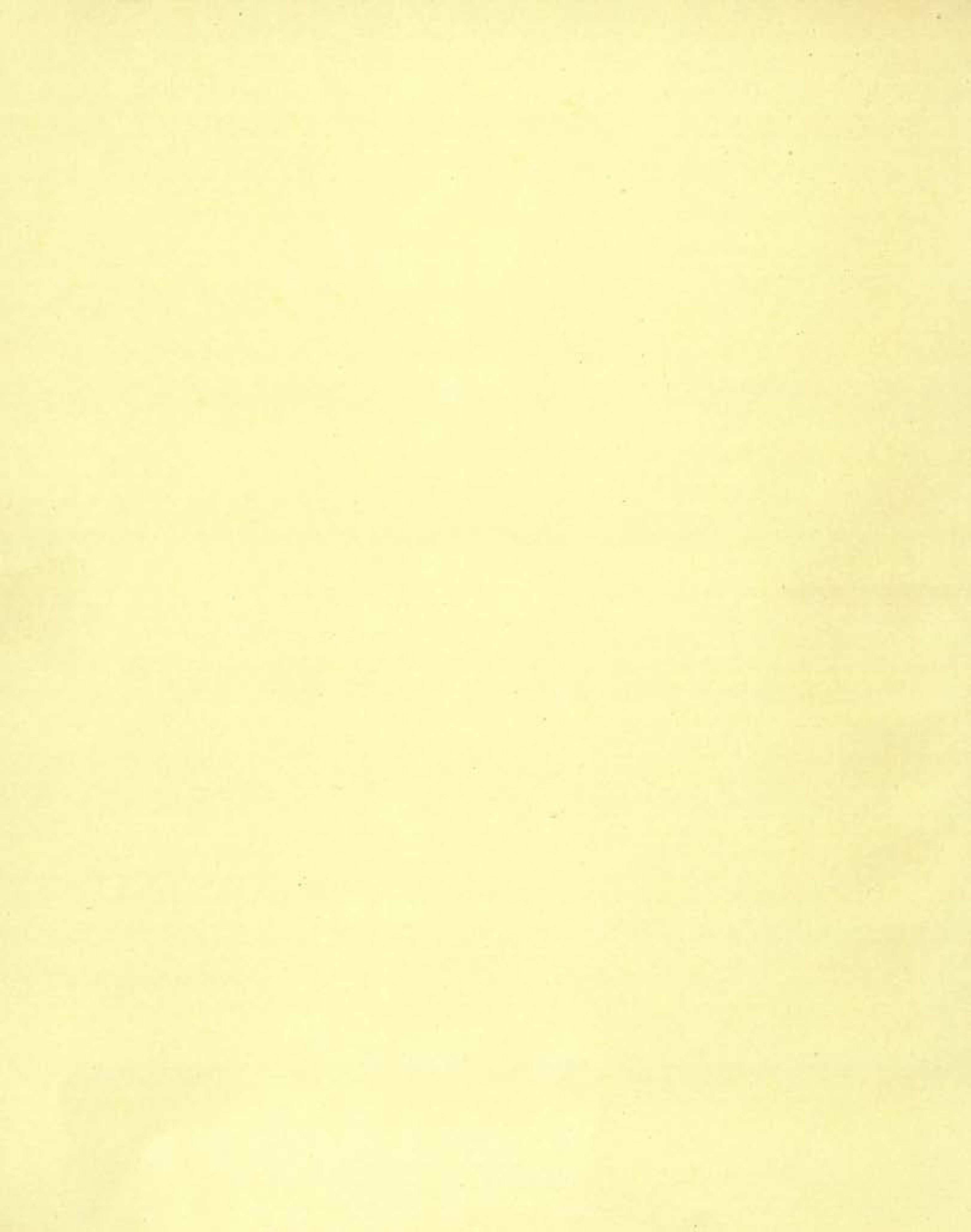
I. — *Pierre.*

3. Pied d'une coupe de basalte orné de cannelures sur la face. Sondage 1, à 1,50 de profondeur. Pl. LXXXII, 3.

[1] *Syria*, 1926, p. 311.



Céramique provenant de l'ouvrage souterrain de la coupole de Loth.
Céramique 55-63, 65-66, 68-70, 72 et 81.



II. — *Fer.*

2. Ciseau très fortement oxydé et brisé en quatre parties. L'extrémité du manche paraît brisée et manque. Longueur : 0,23, largeur de la lame tranchante : 0,033, largeur du manche ; 0,014 à 0,016. Vers le même endroit. Pl. LXXXIII, 6; fig. 6.

III. — *Céramique.*

83. Partie d'un vase à infusion en terre noire. Versoir en forme de poche et grille formée de trous. Hauteur maximum : 0,14, largeur : 0,15, hauteur du versoir : 0,055. Un fragment qui paraît appartenir au fond du même vase porte un bourrelet circulaire par dessous (diamètre 0,05). On a trouvé encore au même endroit un bec brisé aux deux bouts en forme de tuyau, diamètre extérieur : 0,02, même terre et même facture que les autres fragments. Sondage 1, à 1 mètre de profondeur environ. Pl. LXXXII, 3, et LXXXIII, 6.

84. Fragment de l'épaule d'une cruche peinte, petite anse ou anneau d'une cordelette de suspension, peinture marron sur jaune paille qui paraît être la couleur de la terre lissée; bonne cuisson; largeur extérieure de l'anneau : 0,028, épaisseur de la paroi du vase : 0,006. Sondage 1. Pl, LXXXIII, 6, et LXXXIV, 2.

85. Fragment du même genre provenant d'un vase plus petit ; peinture rouge uniforme. Largeur de l'anneau : 0,022 Même endroit. Pl. LXXXIII, 6. et LXXXIV, 2.

86. Deux fragments de vase de céramique dure et fine, épaisseur : 0,004 en terre rouge dans les cassures, grise en surface, ornés de petites lignes parallèles gris plus foncé; vases de la taille d'un grand vase à boire. Sondage 1. Pl. LXXXIV, 2. A rapprocher de la céramique des ruines de Sch'aïrat à 28 km. N. E. de Ḥoms.

87. Autre petit fragment du même aspect, mais de facture différente : terre rouge également serrée et bien cuite, couche grise à l'extérieur, traits blancs parallèles serrés, même endroit et même observation. Pl. LXXXIV, 2. Au même endroit ont été trouvés des fragments de céramique couleur terre de Sienne à la surface, noire dans la pâte et du côté de l'intérieur ; céramique grattée à la surface; épaisseur : 0,005. Ces fragments sont semblables également à ceux découverts à Sch'aïrat.

88. Fragment d'un vase à grande ouverture. L'anse est attachée au vase en haut par un renfort horizontal de 0,075 de longueur, terre commune rosée. Largeur de l'anse : 0,035. Sondage 1, même point. Pl. LXXXIII, 6, et LXXXIV, 2.

89. Grande pièce céramique peinte en forme de cheminée. Dans la position conventionnelle donnée ici : rebord d'un grand orifice de 0,17 de diamètre en bas ; cassure et petit orifice de 0,063 environ de diamètre en haut, renforcement de la paroi vers le milieu : 0,03 au lieu de 0,018 en bas et 0,009 en haut. Ornements en relief : moulure circulaire, ligne de cabochons et double ligne de languettes verticales. Peinture en rouge orangé sur fond blanc; registres superposés garnis de zigzags ou de lignes verticales; les languettes et les cabochons sont alternativement blancs ou orangés. Pièce brisée en nombreux fragments dont une partie manque. Sondage 1, à 1,30, de profondeur. Pl. LXXXIII, 5, et LXXXIV, 3,

90. Grande pièce du même genre, mais plus fragmentaire, ornements en relief constitués par des languettes légèrement recourbées, peintures en marron et noir sur blanc, languettes noir et marron alternés. La partie centrale manque. Même observation et même endroit. Pl. LXXXIII, 5, et LXXXIV, 4.

91. Bout d'une sorte de manche creux de section ovale. Terre grossière. Sondage 1. Pl. LXXXIV, 2.

92. Fragment d'un grand récipient carré en terre cuite. Deux bandes en relief ornées de croisillons en creux, entre deux lignes sinueuses en relief. Plus bas, on distingue le départ du fond. Revers plat et lisse. Terre lustrée bien cuite, marron à la surface, noire dans les cassures. Sondage 1, à 1 mètre environ de profondeur. Pl. LXXXIII, 7, et LXXXIV, 2.

93. Fragment d'une grande jarre de terre rouge ornée de trous superficiels (0,005 à 0,01 de profondeur). Pl. LXXXII, 3.

94. Pied d'une coupe particulièrement haute. Pl. LXXXII, 3.

IV. — *Matières diverses et petits objets de pierre.*

15. Tige plate de couleur brune (os?), portant aux extrémités des rainures paraissant faites au couteau ; une extrémité est brisée. A 1,30 de profondeur. Fig. 6.

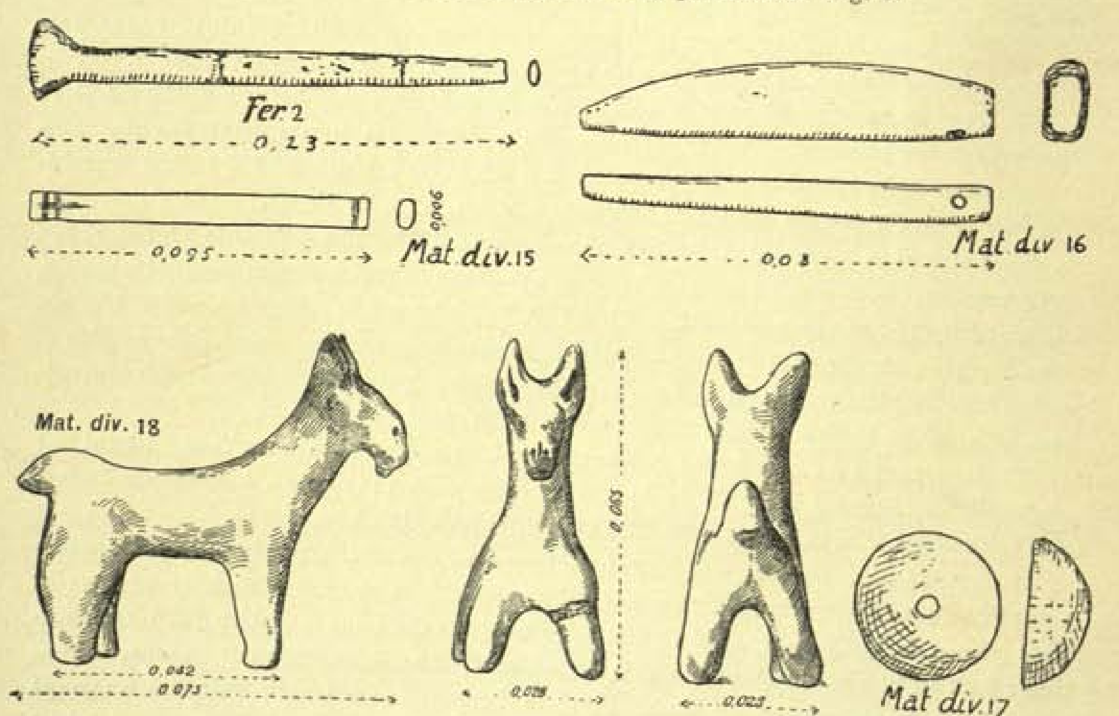
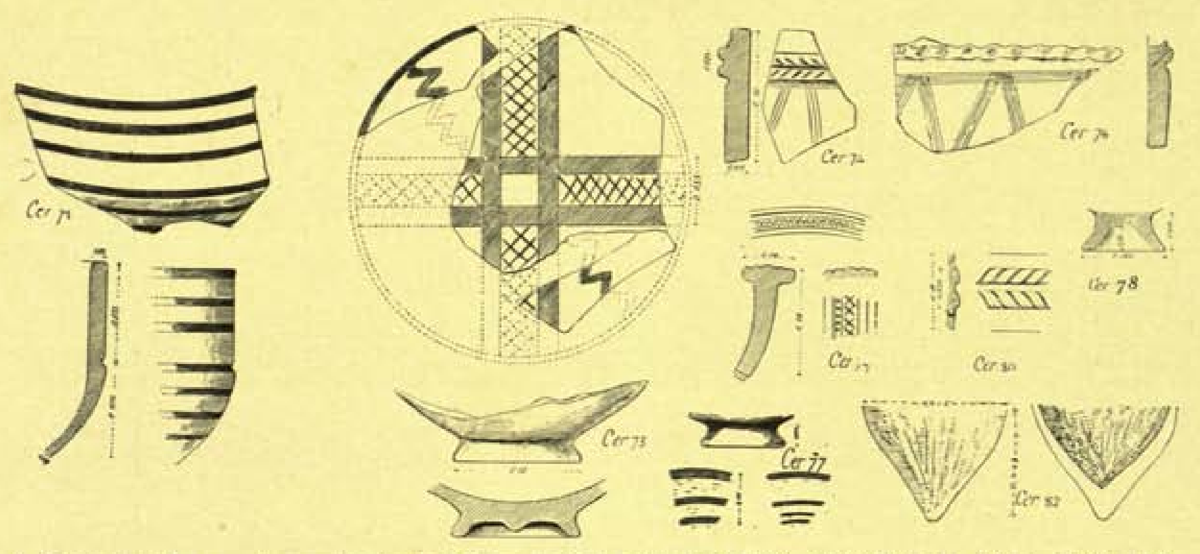
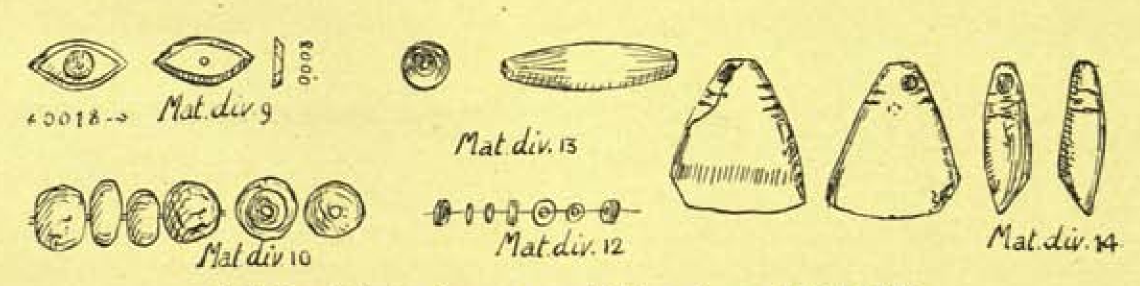


Fig. 6-7. — Quelques pièces provenant de la colline centrale.

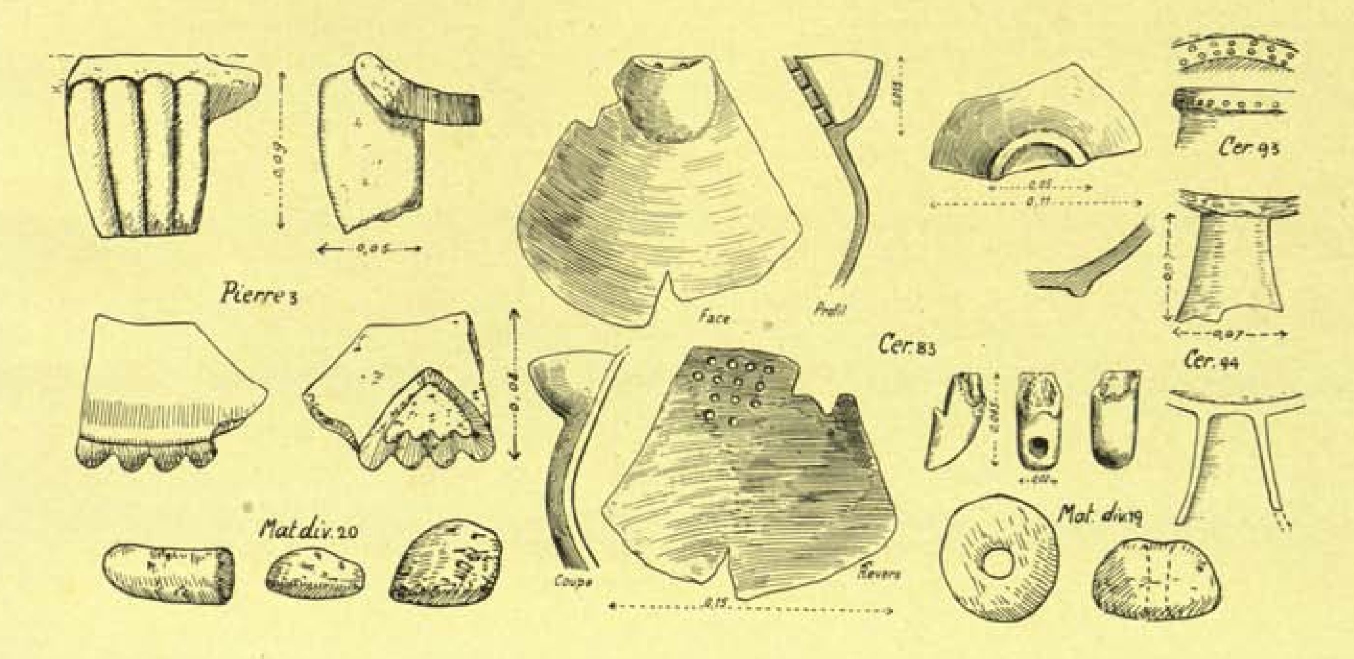
16. Pierre dure bleutée percée d'un trou et paraissant avoir servi à aiguiser. Longueur : 0,08, largeur : 0,004, épaisseur : 0,008. Vers 1 mètre de profondeur. Fig. 6.



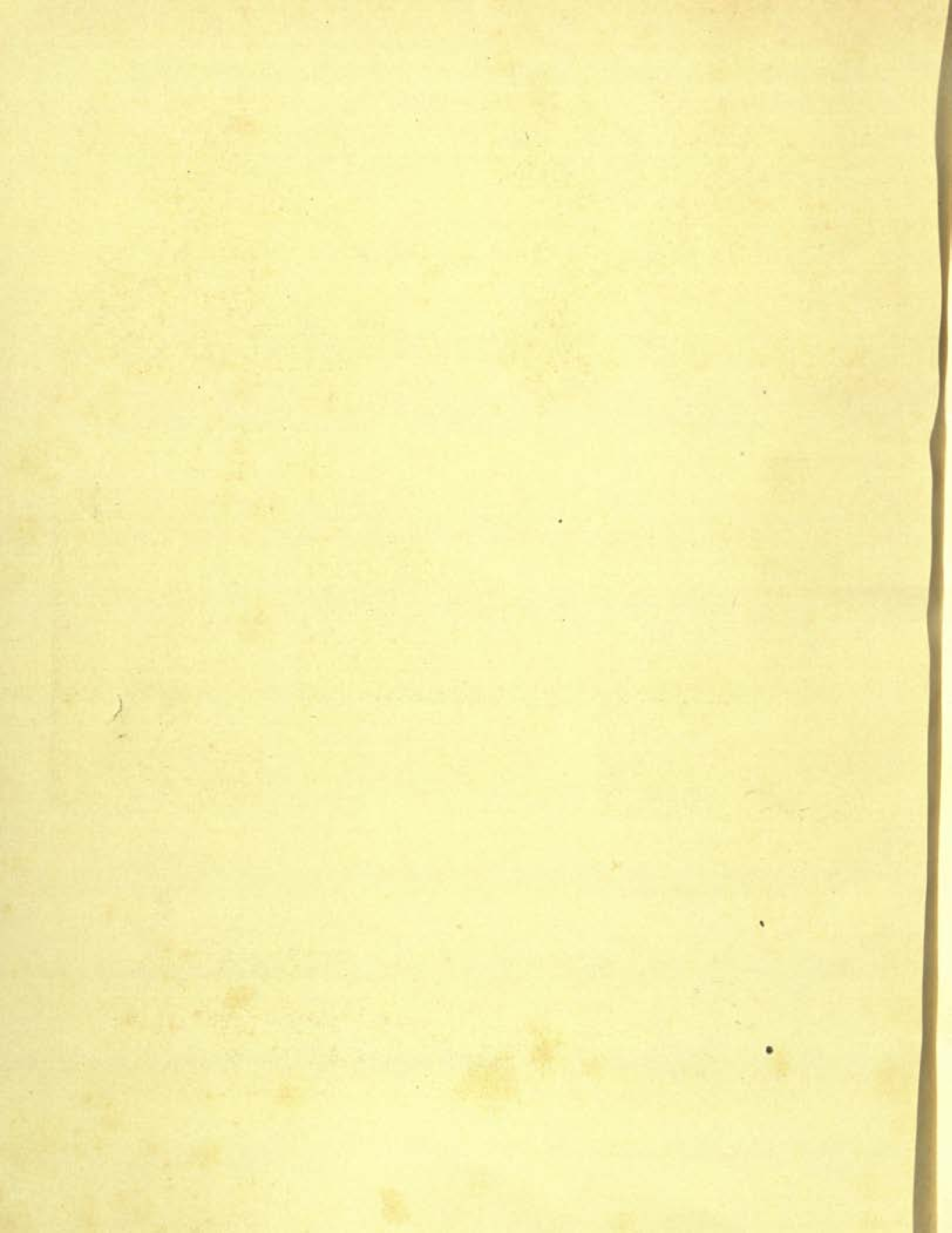
1. Céramique des couches profondes de l'Ouvrage de la coupole de Loth. *Céramique* 71, 73-74, 76-80 et 82.



2. Petits objets du même ouvrage. *Matières diverses* 9 10 et 12-14.

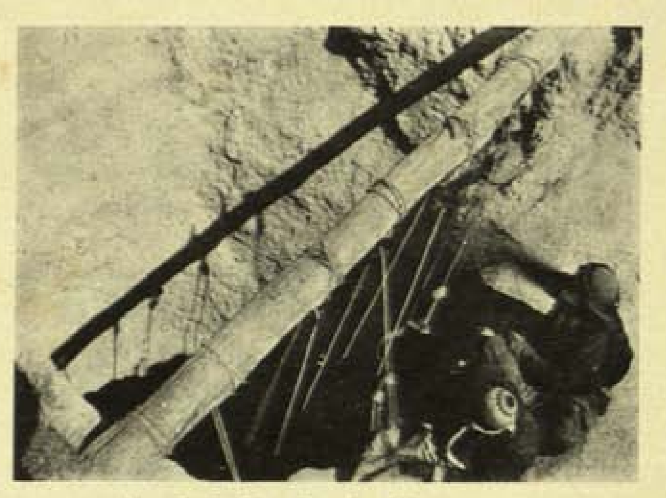


3. Divers fragments provenant de la colline centrale. *Pierre* 3, *Céramique* 83 et 93-94, *Matières diverses* 19-20.





1. La chambre intérieure de la coupole de Loth.



2. Orifice du puits d'accès.



3. Paroi du puits d'accès.

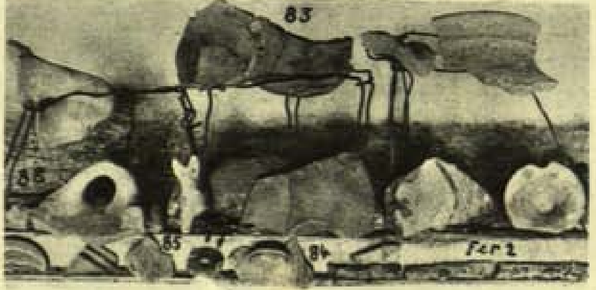


4. La chambre intérieure vue d'en haut par le puits d'accès.



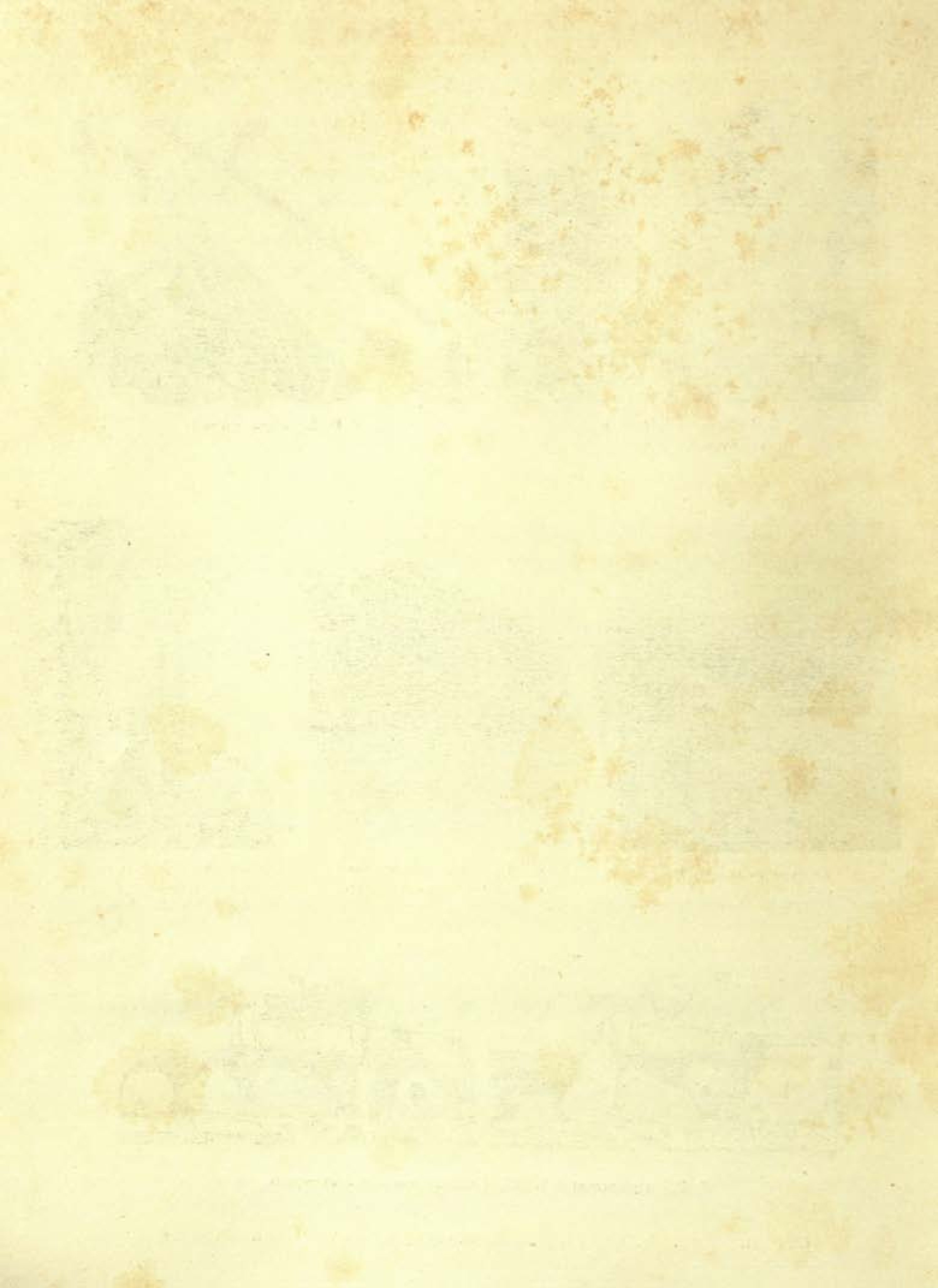
5. Fragments de deux grands vases, peints, en forme de tuyau, 89-90. Colline centrale.

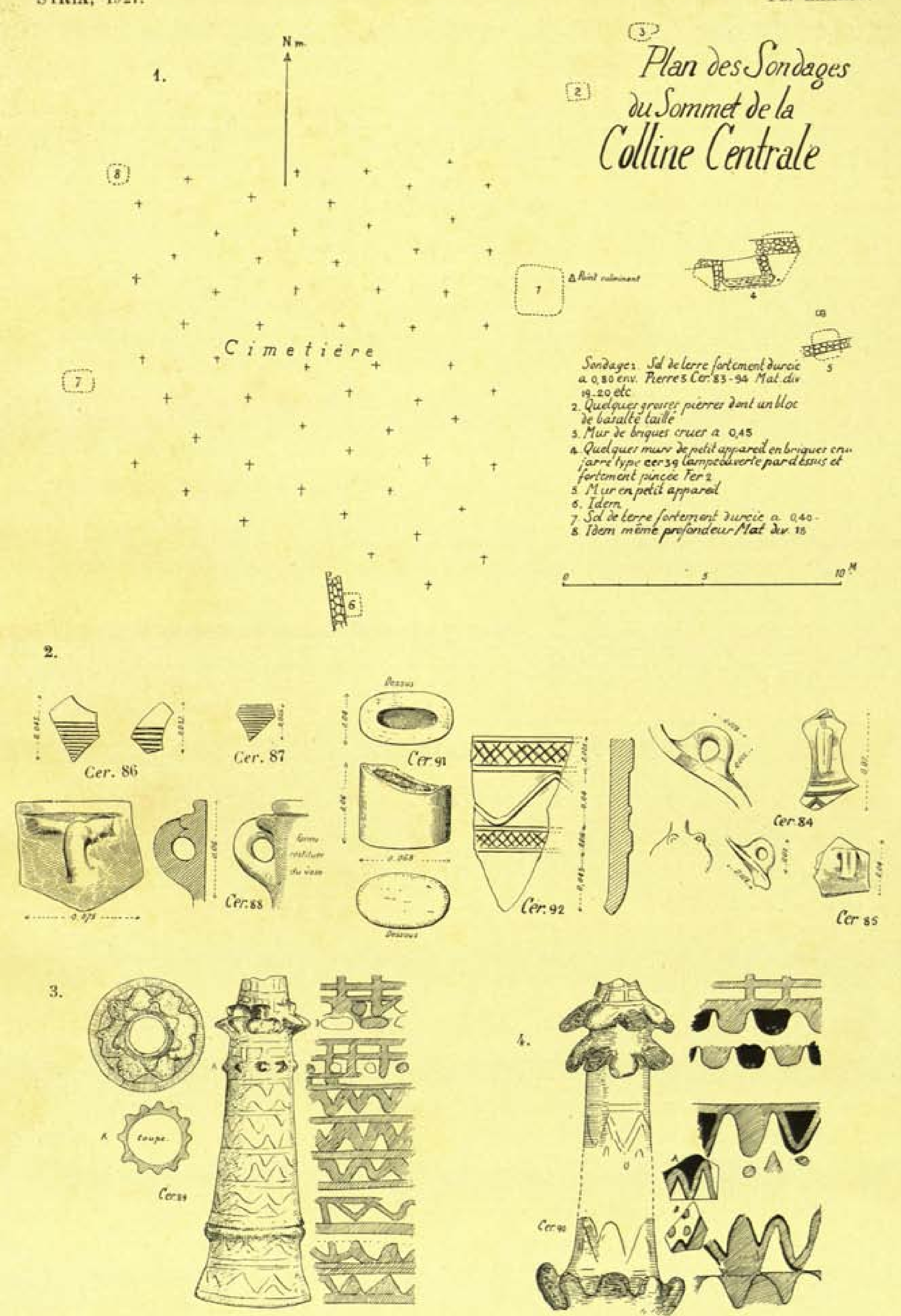




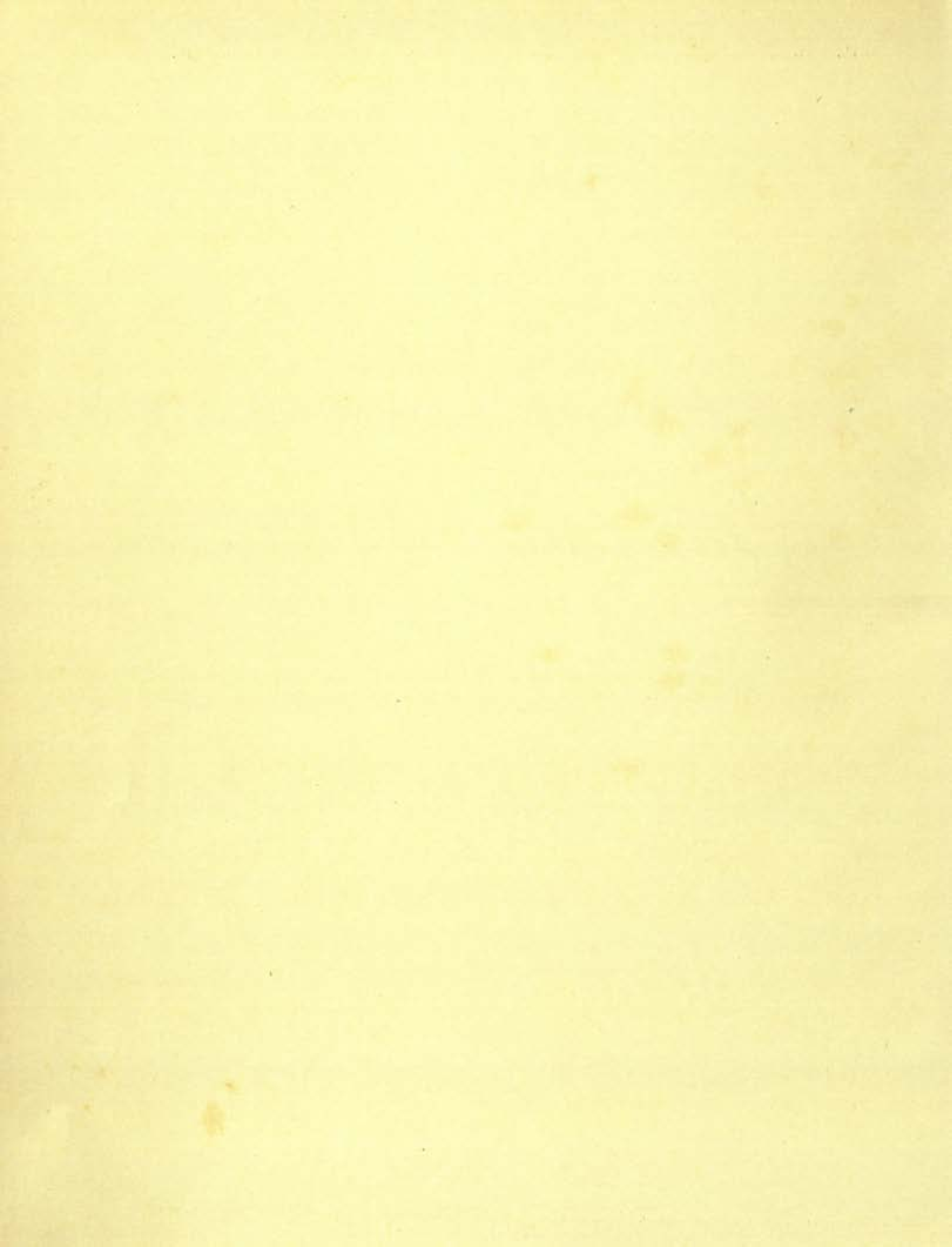
6. Objets provenant de la Colline centrale, vus sous deux aspects.

OUVRAGE DE LA COUPOLE DE LOTH ET CÉRAMIQUE DE LA COLLINE CENTRALE





1. Plan des sondages de la Colline centrale. 2-4. *Céramique* 84-92, en provenant, en particulier les deux grandes pièces en forme de tuyau de cheminée (*Céramique* 89-90).



17. Pierre noire en forme de calotte, trou central. Diamètre : 0,029, épaisseur : 0,011. A 1 mètre de profondeur. Fig. 7.

18. Bouquetin(?) de style dit chypriote, terre cuite bistre clair. Hauteur : 0,065, longueur totale : 0,075, largeur maxima : 0,028. Manque un pied. Sondage 8, à 0,80 de profondeur. Fig. 7.

19. Sept boulets de terre percés d'un trou et peints (?) en noir, forme légèrement aplatie. Grand diamètre variant de 0,06 à 0,08 et l'épaisseur de 0,035 à 0,055. Vers 1 mètre de profondeur. Pl. LXXXII, 3, et LXXXIII, 7.

20. Cinq petites pierres à broyer, pierre dure avec marque de frottement d'un côté. Hauteur variant de 0,03 à 0,08. Même endroit. Pl. LXXXII, 3.

Du Mesnil du Buisson.

(*A suivre.*)

P.-S. — M. J. Berlioz, sous-directeur du Laboratoire de mammalogie et d'ornithologie au Muséum, a bien voulu comparer les fragments de coquilles de la couche des ossements de la coupole de Loth avec divers types d'œufs d'autruche. « La plupart de ces débris ne sont qu'à peine altérés par la minéralisation, l'épaisseur de la coque est la même que chez l'œuf d'autruche (1 mm. 8 ou presque 2 mm.), ainsi que la courbure moyenne : l'examen de la cassure révèle aussi la même structure cristalline dans les deux cas. Enfin, si la plupart des œufs d'autruche possèdent des pores beaucoup plus marqués, quelques-uns d'entre eux montrent néanmoins une coque extérieurement aussi lisse que celle des débris. Je crois donc pouvoir identifier très vraisemblablement ces débris avec des coquilles d'œufs d'autruche. Ce fait d'ailleurs n'est nullement en contradiction avec l'habitat de cet oiseau, dont une race vit encore, à l'état sauvage, dans les déserts de Syrie, où elle est bien connue. »

Cette première partie de notre étude suggérera certains rapprochements par exemple entre la Porte de l'Est (I) de Qaṭna et la Porte méridionale de Gezer, vers 2900 à 1500 (H. Vincent, *Canaan*, p. 42-46; *Rev. Bibl.*, 1924, p. 162, fig. 1; cf. aussi Ezéchiel, XL, 7 et suiv.); entre l'Ouvrage des Tirailleurs et le fort occidental de Tell Ta'annach, xvi^e-xv^e siècle av. J.-C. (Sellin, *Tell Ta'annak*, p. 43). Au sujet de la *céramique* 67 *ter* et 83, cf. Macalister, *The excavation of Gezer*, II, p. 69, fig. 263; de la *céramique* 89 et 90, cf. *ibid.*, p. 337, fig. 460 (*incence burner*). Déjà le vase 1 du tombeau I (*Syria*, 1927, p. 17, fig. 49) rappelle un vase de tombe philistine de Gezer (Macalister, *ibid.*, I, p. 298, fig. 158).

KAṢR EL-ḤEIR

PAR

ALBERT GABRIEL

Les ruines de Ḳaṣr el-Ḥeir [1] me furent signalées, dès mon arrivée à Beyrouth, en avril 1925, par M. Virolleaud, directeur des Antiquités de Syrie, qui me communiqua une photographie prise par le docteur Ginestet, alors médecin-major de la garnison de Palmyre. A Palmyre même, les renseignements complémentaires que je recueillis auprès des officiers méharistes me décidèrent à visiter ces ruines.

Dans un premier voyage, le 19 avril, je me bornai à une reconnaissance générale et au levé d'un plan sommaire. J'étais accompagné du regretté capitaine Descarpenteries auquel j'exprimai le désir de pousser plus loin l'étude ébauchée. Avec son obligeance coutumière, il voulut bien organiser une seconde expédition qui me permit de passer deux journées au Ḳaṣr. L'endroit étant peu sûr, des méharistes furent envoyés en éclaireurs. Le 2 mai, dans la matinée, nous les avions rejoints et trouvions le campement installé par leur soins. Nous restions sur place jusqu'au lendemain soir et étions de retour à Palmyre fort avant la nuit.

Au capitaine Descarpenteries, qui pilotait l'automobile, s'était joint le lieutenant Deleuze dont le concours me fut très précieux pour le levé du plan d'ensemble. L'emploi de l'automobile, la protection des méharistes et surtout la parfaite connaissance du désert dont témoignèrent mes guides rendirent cette expédition facile. En d'autres conditions, elle eût présenté de sérieux aléas : on s'explique aisément que les ruines importantes que je vais décrire aient été, jusqu'ici, très rarement explorées.

Pietro della Valle leur consacre quelques lignes dans ses *Viaggi* [2]; Carsten

[1] Pour dissiper, dès le début, toute confusion, j'indique qu'il s'agit ici de ruines situées au nord-est de Palmyre, à mi-chemin entre cette ville et l'Euphrate, et non point du Ḳaṣr el-Ḥeir par où passe la route de Damas à Palmyre.

[2] Il martedi a notte, partimmo di Taiba; e dopo aver caminato molte miglia, trovammo in

Niebuhr se contente d'en faire mention brièvement [1]; Sir Eyre Coote les visite vers 1780; il en donne une description plus développée, mais inexacte sur bien des points [2]. C'est Rousseau qui, dans son *Voyage de Bagdad à Alep*, fournit les détails les plus précis; le manuscrit de cette relation contient, en outre, des croquis assez explicites et la copie d'une inscription arabe, d'un grand intérêt pour l'étude des monuments [3]. La notice du Danois Oestrup, qui passe au Ḳaṣr en 1893, est accompagnée d'un plan schématique, non coté [4].

Aucun de ces voyageurs n'a réuni des documents suffisants pour permettre une étude archéologique des ruines : elles ne paraissent pas, d'autre part, avoir été visitées par les explorateurs qui ont parcouru récemment la région [5]. En tout cas, personne, à ma connaissance, ne semble s'être rendu compte de

luogo stravagante una Città, con un castello-forte, con muraglie di pietre grossissime, e molto ben fatte, ma tutte rovinate e lasciate in abbandono. Gli Arabi la chiamano el Her, e dicono, che fosse cosa di Ebrei, a tempo di Salomone, detto da loro Suleimân : ma Diò sà come và la cosa; e chi può credere alle traditioni, e historie degl' Arabi ignoranti ?... » (Pietro della Valle, *Viaggi*, Venise, 1667, t. I, p. 468).

[1] Carsten Niebuhr, *Reisebeschreibung*, Copenhague, 1774-1837, II, p. 246 et suiv.

[2] *Diary of a Journey with Sir Eyre Coote from Bassora to Aleppo in 1780 (?), from the original Ms.* (Communicated by Sir Woodbine Parish), ds. *The Journal of the royal geographical Society*, XXX, Londres, 1860, p. 207.

[3] J.-B.-Louis-Jacques Rousseau, *Voyage de Bagdad à Alep* (1908), publié d'après le ms. inédit de l'auteur par Louis Ponssot, Paris, 1899, p. 146-154 [cité : Rousseau, *Voyage*]. — Le manuscrit de Rousseau renferme trois lavis relatifs à Ḳaṣr el-Ḥeir. Un seul d'entre eux a été reproduit (p. 146), par L. Ponssot. Clermont-Ganneau a publié les deux autres : une copie de l'inscription et une vue des façades septentrionales des châteaux. (Clermont-Ganneau, *Une inscription du calife Hicham*, ds. *Rec. d'arch. orient.*, III, p. 285-293; pl. VII, A et pl. VIII). — Cf. *ibid.*, p. 258 (P. 291).

[4] J. Oestrup, *Historik-topografiske Bidrag til Kendskabet til den syriske Oerken*, ds. *Mémoires de l'Académie royale des Sciences et des Lettres de Danemark*, 6e série, section des Lettres, t. IV, n° 2, Copenhague, 1895, p. 66-69.

[5] Cf. E. Sachau, *Reisen in Syrien und Mesopotamien*, Leipzig, 1883. — Dans la carte de Kiepert (*Routen in Syrien*) jointe à l'ouvrage figure la route du docteur Th Bischoff (*Route von Tadmur über es-Sykhne*, 1880) qui dut passer par Ḳaṣr el-Ḥeir. Cependant ces ruines ne sont indiquées ni sur cette carte ni sur la seconde carte du même volume (*Routen in Mesopotamien*). — B. Moritz place Ḳaṣr el-Ḥeir à 11 kilomètres au sud-est de Ṭayibé, ce qui correspond à peu près à sa situation exacte, mais fait suivre le nom d'un signe de doute (?) (Carte ds. Moritz, *Zur antiken Topographie der Palmyrene*, ds. *Abhand. d. k. Akad. der Wiss.*, Berlin, 1889, *Phil. Hist. Abhd*). — La carte de Kiepert, *Syrien und Mesopotamien*, 1893, note à l'est de Ṭayibé les Ḳouṣour el-Akhawein et, au sud-est, Ḳaṣr el-Ḥeir. Comme l'a montré récemment M. Dussaud (*Topographie hist. de la Syrie ant. et mediév.*, Paris, 1927, p. 258), ces deux désignations répondent au même site.

l'importance et de la destination de l'immense enceinte qui se développe dans le voisinage des châteaux et que j'étudierai plus loin [1].

ITINÉRAIRE (fig. 1).

A chaque voyage, j'ai suivi, à l'aller, la piste de Palmyre à Deir ez-Zor en empruntant, aux environs d'Erek, un parcours récemment tracé qui laisse ce village à 3 kilomètres sur la gauche. On compte 35 kilomètres de Palmyre à Erek et 40 kilomètres d'Erek à Soukhné. Kaṣr el-Ḥeir est situé au nord-est de Soukhné, à 30 kilomètres environ [2].

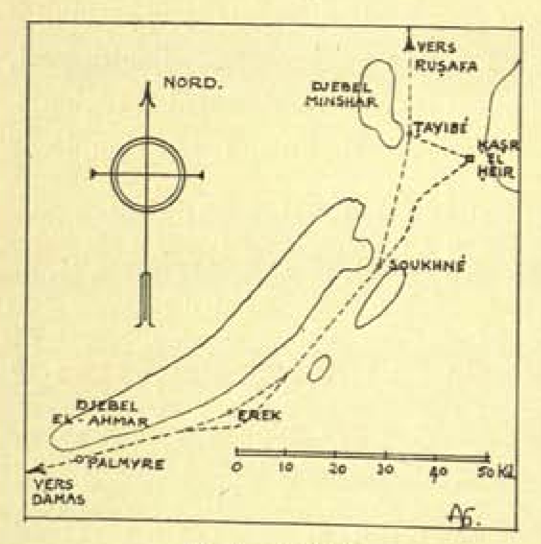


FIG. 1. — Itinéraire.

Soukhné, où l'on peut se ravitailler et trouver au besoin un gîte, possède une source thermale sulfureuse formant une mare sur la lisière du village. Il subsiste quelques pans à demi ruinés d'une enceinte fortifiée qui semble de construction assez récente (fig. 2).

A mon premier voyage, je suis revenu de Kaṣr el-Ḥeir à Soukhné en faisant un crochet par Ṭayibé (fig. 3), situé à 15 kilomètres à l'ouest du Kasr et à 25 kilomètres au nord-nord-est de Soukhné. Ṭayibé est aujourd'hui abandonné [3]. Le campanile que signale Pietro della Valle est encore debout, mais

[1] Il semble bien que Rousseau (*Voyage*, p. 146) l'ait traversée en deux endroits et qu'il ait cru se trouver en présence de deux aqueducs. — On ne saurait affirmer, devant l'imprécision du texte de Sir Eyre Coote, que le passage suivant se rapporte à cette enceinte : « *There* was the ruin of an aqueduct that came from the mountains *on the right* of this palace and from thence across the plain *into the other building* (*op.* et *loc. cit*).

[2] Ces indications de distance m'ont été fournies par les officiers méharistes et ne sont qu'approximatives.

[3] Au XVIIe siècle, Ṭayibé était encore habité et Pietro della Valle put y trouver des vivres « polli, vova, cocomeri, cedriuoli, e simile galanterie » (PIETRO DELLA VALLE, *Viaggi*, I, 467). Lors du passage de Rousseau le village avait été abandonné et les habitants s'étaient transportés à Soukhné (ROUSSEAU, *Voyage*, p. 154).

ce n'est point, comme le dit le voyageur romain, une construction chré-

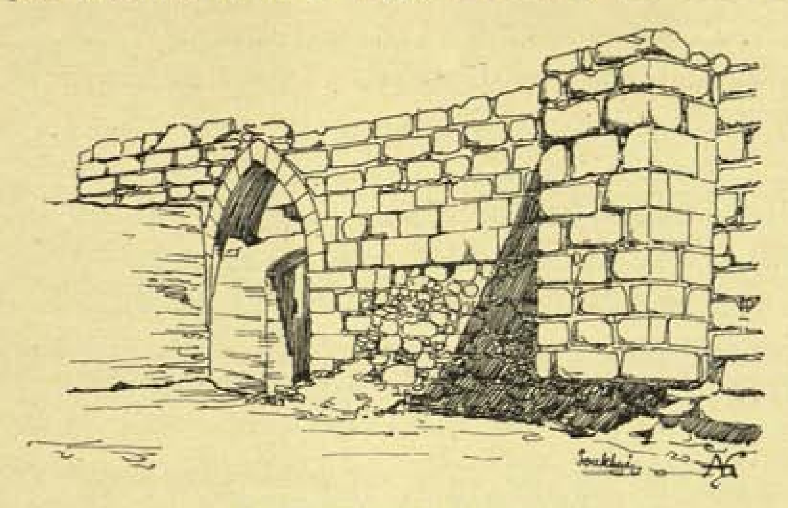


FIG. 2. — Remparts de Soukhné.

tienne [1]; on rencontre fréquemment en Syrie des tours semblables qui servent à la fois de minarets et de tours de guet [2].

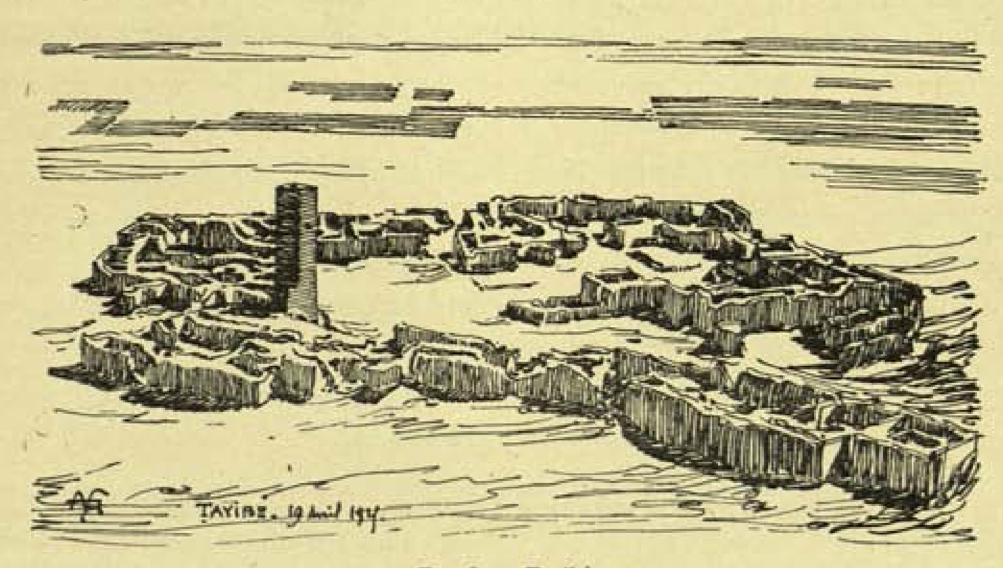


FIG. 3. — Ṭayibé.

Les villages que je viens de nommer correspondent à des sites antiques

[1] « ... un campanile di buona fabrica di mattoni d'honesta grandezza, che pare esser stata cosa di christiani... » (PIETRO DELLA VALLE, *op.* et *loc. cit.*).

[2] On ne trouve aucune trace de l'enceinte signalée par Pietro della Valle (*op.* et *loc. cit.*). Rousseau n'en fait pas mention.

échelonnés sur la route — *Strata Diocletiana* — qui conduisait de Palmyre à Sure en passant par Ruṣafa. Erek marque certainement l'emplacement d'Aracha et Ṭayibé celui d'Oriza, mais Soukhné, comme l'a montré M. Dussaud, ne peut être identifié ni à Cholle qu'il faut placer entre Ṭayibé et Ruṣafa, ni à Adada, dont il reste à déterminer la position exacte [1].

Ḳaṣr el-Ḥeir, situé hors de la voie précédente, occupe cependant un poste important à la jonction de trois routes venant la première de Zenobia, la seconde d'Azzara-Deir ez-Zor, la troisième du bas Euphrate, et se dirigeant toutes trois sur Ṭayibé. Il est donc vraisemblable que le Ḳaṣr correspond lui aussi à une localité antique [2].

DESCRIPTION DES RUINES

Lorsqu'on vient de Soukhné en suivant une direction sud-ouest — nord-est, on aperçoit à l'horizon deux groupes de constructions sans discerner tout d'abord l'ordre de grandeur de leurs dimensions respectives. Après avoir reconnu le terrain, on constate que le premier groupe, aperçu à main droite (pl. LXXXV, A) correspond à deux pans de mur s'élevant à 3 m. 50 environ au-dessus du sol alors que le second groupe, à main gauche, comprend deux enceintes carrées inégales, M et N, dont les murailles atteignent 12 mètres de hauteur.

Ce sont ces deux *châteaux* qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Ḳaṣr el-Ḥeir. Aucun des Bédouins que nous avons interrogés ne connaissait d'autre dénomination et le plus âgé d'entre eux n'avait jamais entendu prononcer le nom de *Guessour el-Ekheweïn* rapporté par Rousseau [3].

[1] Cf. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie*, p. 251 sq.

[2] Moritz a émis à ce sujet diverses hypothèses : « Unverkennbar sind diese Ruinen ein castellum, vielleicht Ἄδαδα, das Ptolemaeus an Cholle's Stelle giebt ; oder haben diese beiden bei ihm nur die Plätze getäuscht, oder waren diese Ruinen das castellum von Oriza ? » (*Zur antiken Topographie der Palmyrene*, p. 28, n. 2). Les objections présentées par M. Dussaud (*Top. hist.*, p. 274) contre l'identification : Soukhné = Adada conservent toute leur valeur contre l'identification : Ḳaṣr el-Ḥeir = Adada. La découverte d'inscriptions sur le site de Ḳaṣr el-Ḥeir permettrait seule, comme le reconnaît Moritz *in fine*, de déterminer à quelle localité antique correspondent les ruines actuelles.

[3] Guessour el-Ekheweïn est la prononciation bédouine de قصور الا خوين = *les*

KAṢR EL-HEIR

PLAN D' ENSEMBLE

B

C

A₁

A

A₂

D

P

NORD

O

O

E

+R.

P

M

P

L

N

K

I

F

G

MAÇONNERIE EN ELEVATION.

MAÇONNERIE AU NIVEAU DU SOL

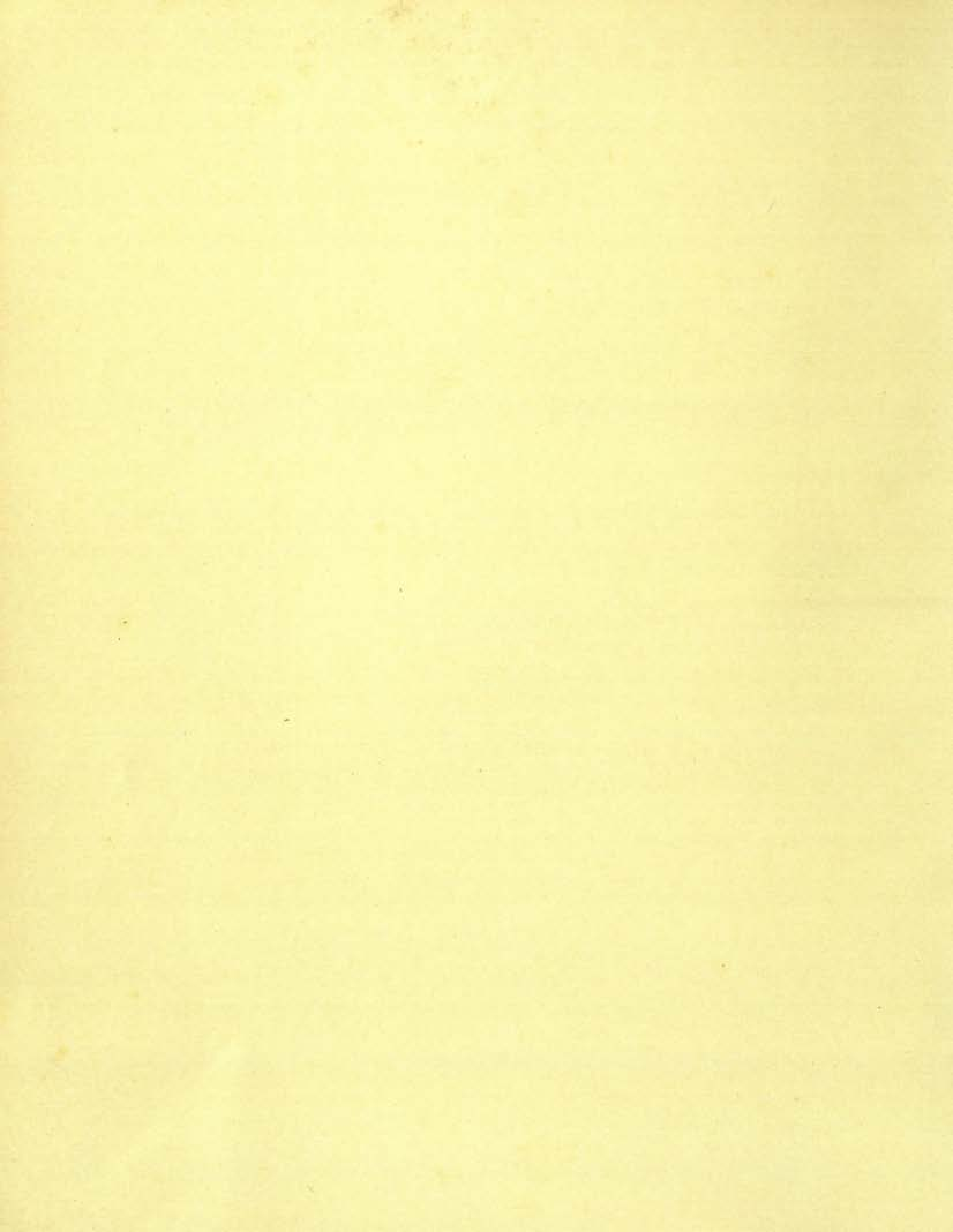
TALUS

H

J

0 1 2 3 Kilom.

Ḳaṣr el-Ḥeir. — Plan d'ensemble des ruines.



1. — LES MURS A ET LEURS PROLONGEMENTS

La vue d'ensemble de l'état actuel (fig. 4) et le plan restitué (pl. LXXXVI, *a*) rendent compte du dispositif des ruines du groupe marqué A sur la planche LXXXV.

Deux pans de mur de 1 m. 55 d'épaisseur à la base se réunissent en formant entre eux un angle de 80 degrés. Le pan qui se dirige vers le nord-ouest



Fig. 4. — Murs du vannage.

mesure 65 mètres de développement ; celui qui se dirige vers le nord-est mesure 165 mètres. Sur leurs faces sud-ouest et sud-est, ces murs sont flanqués de contreforts demi-cylindriques espacés de 12 mètres environ d'axe en axe. Sur les faces opposées on aperçoit les restes de massifs de maçonnerie (pl. LXXXVII : *m, m, n, n*...) régulièrement disposés. Ils correspondent vraisemblablement à autant de contreforts, mais l'ensablement de la base du mur ne permet point de distinguer la forme de leur implantation. Le tracé triangulaire que j'ai restitué est hypothétique.

Dans chaque travée, au niveau du sol, sont ménagées des ouvertures plein cintre de 1 m. 10 de largeur et de 2 m. 05 de hauteur sous clé (pl. LXXXVII). Les seuils, recouverts d'une légère couche de sable, sont formés

châteaux des deux frères (Clermont-Ganneau, *Rec. arch. orient.*, III, p. 285, n. 2). — D'après la tradition recueillie par Rousseau les deux châteaux auraient été bâtis « par deux frères jumeaux d'une naissance illustre, qui, après avoir embrassé la religion musulmane, vinrent s'établir dans ces lieux... » (Rousseau, *Voyage*, p. 147). On verra que les châteaux, très différents l'un de l'autre, comme dimensions et comme dispositions intérieures, ne furent pas construits à la même époque. Les Arabes paraissent avoir imaginé de toutes pièces la légende relatée par Rousseau.

Dans une carte que vient de publier Aloïs Musil (*Map of Northern Arabia*, 4 feuilles au 1 : 1.000.000, New-York, 1927) sont indiqués les deux châteaux : ils portent respectivement les noms de *Ḳaṣr al-Ḥer* et de *Ḳaṣr al-Ḥwer* (diminutif). Dans l'ouvrage paru en même temps que cette carte l'auteur se contente de noter que « Ḳṣûr al-Eḫwên are the Ḳaṣr al-Ḥer and the Ḳaṣr al-Ḥwer southeast of aṭ-Ṭajjibé ». (Aloïs Musil, *Arabia Deserta, A Topographical Itinerary* ds. *Amer. Geogr. Society, Orient. Explor. and Studies*, n° 2, New-York, 1927, p. 531).

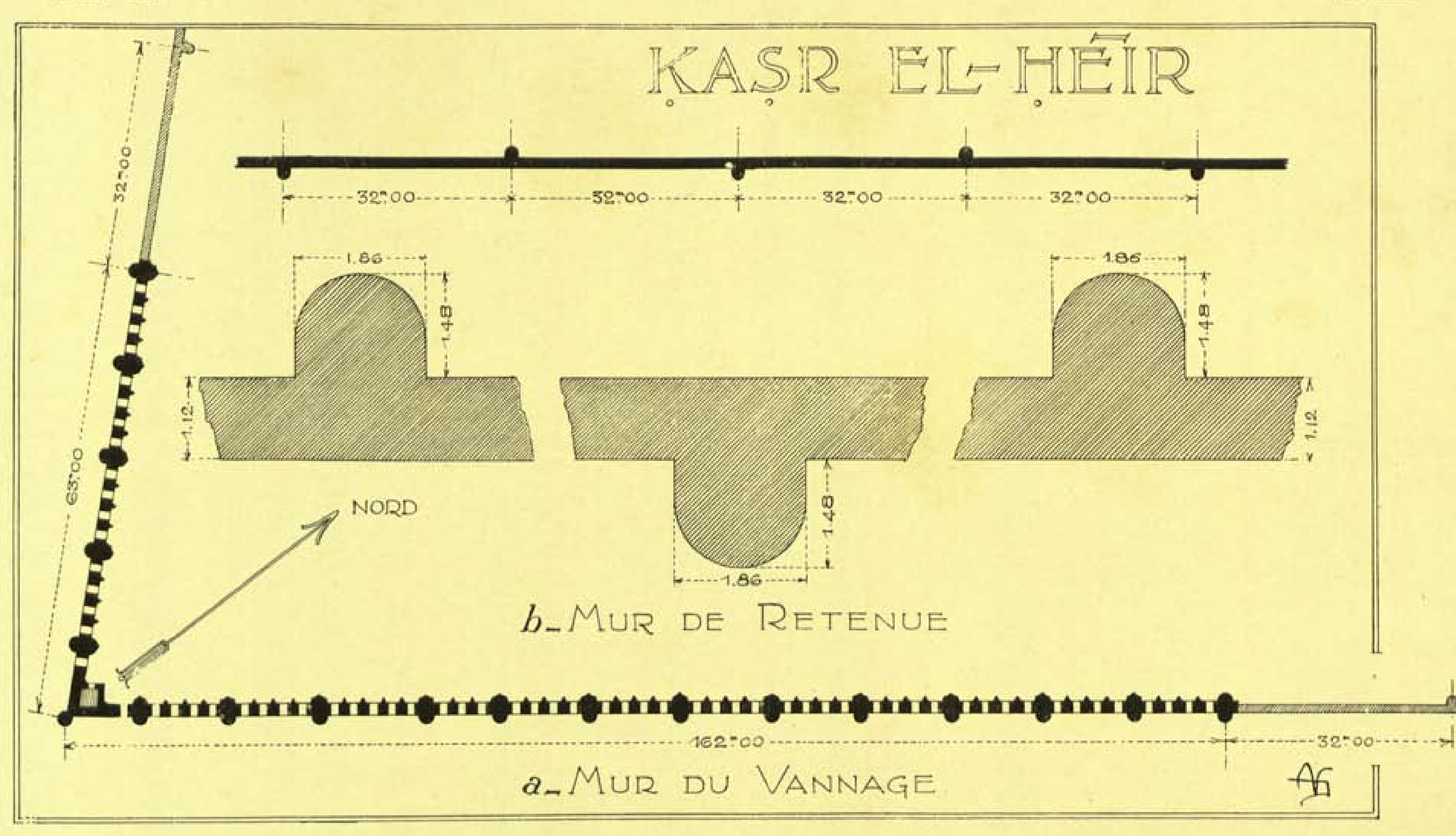
de dalles qui paraissent avoir été usées et polies par un courant d'eau. Les arcs des baies sont appareillés en brique sur la face extérieure du mur, en pierre sur la face intérieure. Au-dessus des arcs, l'épaisseur du mur n'est plus que de 1 m. 10 ; la différence avec l'épaisseur de base est rachetée par un glacis à 45 degrés. Le mur se termine par cinq arases de briques surmontées d'une assise de pierre et d'une dalle de couronnement ; de cette dernière, il ne reste que quelques fragments.

En général, les travées n'offrent entre elles que de faibles différences de développement et sont percées chacune de quatre ouvertures ; les travées d'angle, plus réduites, n'en possèdent qu'une. On notera sur le pan oriental deux travées irrégulières : la troisième à partir de l'angle, avec cinq ouvertures et la suivante, avec trois seulement. A l'angle même, les murs sont épaulés vers l'intérieur par une petite chambre voûtée en berceau.

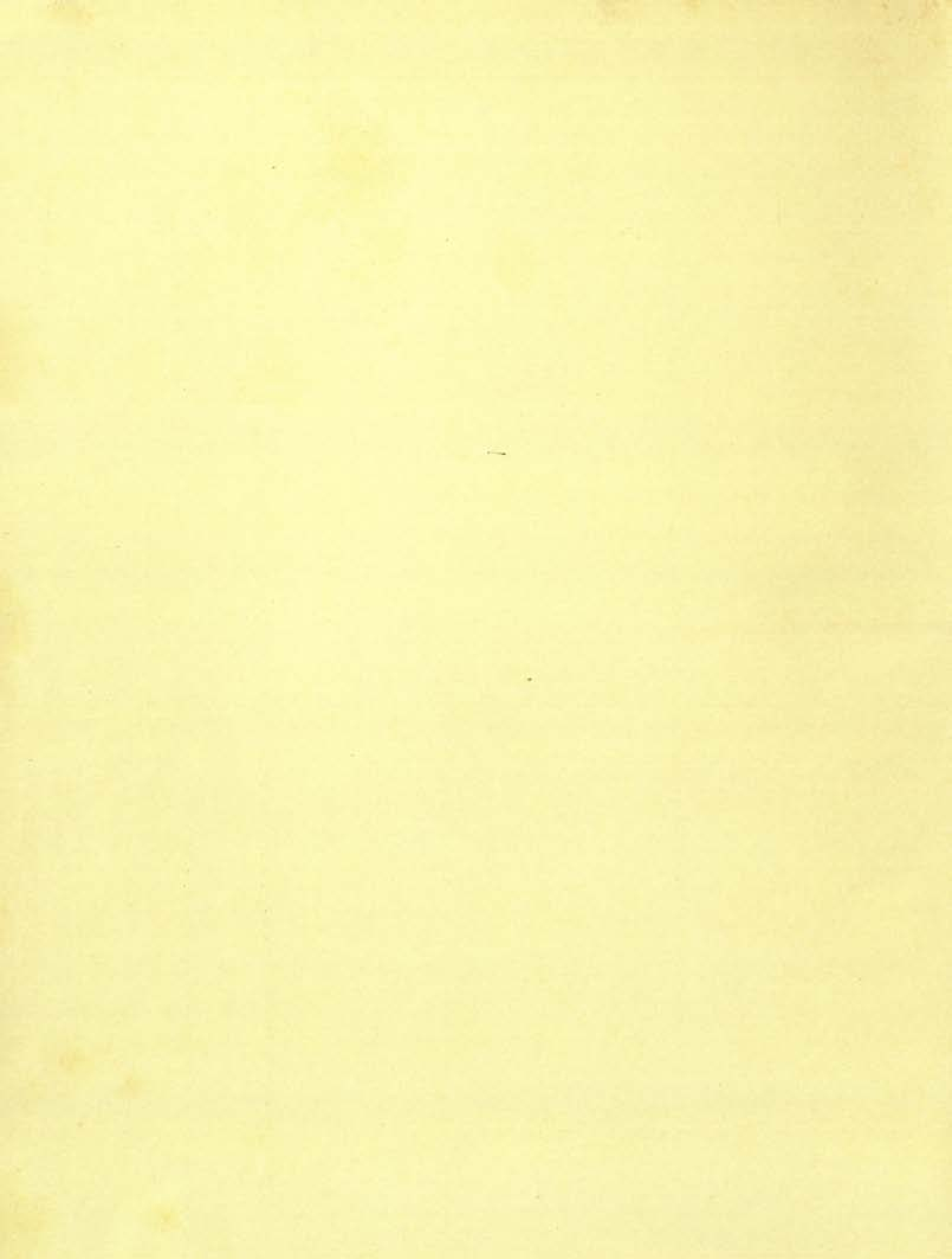
Les murs AA_1, AA_2 se rattachent à un vaste ensemble de constructions, dont on retrouve, *au niveau du sol*, les traces plus ou moins explicites. C'est d'abord, prolongeant le pan AA_1 (pl. LXXXV), un mur rigoureusement rectiligne de 1.300 mètres de longueur. Épais de 1 m. 12, il est constitué par deux parements soigneusement appareillés réunis par un blocage très résistant. Des contreforts demi-cylindriques sont disposés alternativement sur chacune des faces du mur. L'écartement des deux contreforts consécutifs est de 32 mètres.

Ce premier trajet rectiligne conduit jusqu'au point B. Là, le mur s'infléchit vers le nord. On le parcourt de B en C suivant une ligne droite de 3.600 mètres, le long de laquelle on retrouve les éléments constructifs précédemment indiqués. Au point C, disparaît toute trace de construction appareillée, mais au mur de pierre fait suite un talus rectiligne CD, de 1.200 mètres de longueur orienté sud-nord. En D, nouveau changement de direction auquel correspond, sur 750 mètres de longueur, un talus DE, analogue au précédent. A partir de E, on suit les traces EFGH d'une levée semblable, dirigée cette fois vers le sud et dont on perd la trace en H.

Revenant en AA_2, on parcourt successivement les murs A_2I (1.360 m.) et I J (750 m.) dirigés vers le nord-ouest et en tous points identiques aux murs de l'est ; puis, à partir de J, un talus dirigé vers le nord-est qui paraît se terminer en K.



Ḳaṣr el-Ḥeir. – Murs du réservoir.



Les murs sont aujourd'hui arasés au niveau du sol du désert. Je ne disposais ni du temps ni des moyens nécessaires pour retrouver le niveau du sol ancien, mais je ne crois pas qu'il soit situé à plus de 1 m. 50 ou 2 m. de profondeur. Comme on le verra sur le croquis d'ensemble (pl. LXXXV), il n'apparait pas que murs et talus aient constitué un circuit fermé : cependant, étant donné les variations de l'ensablement et la difficulté de certaines observations, je ne saurais être très affirmatif sur ce point.

On retrouve dans ces murs, les matériaux, calcaire et briques, employés dans le petit ḳaṣr. Ils offrent les mêmes échantillons, sont mis en œuvre suivant les mêmes procédés et témoignent des mêmes qualités techniques [1].

Reste à déterminer la destination de ces diverses constructions. On ne peut supposer que ces murs aient appartenu à une enceinte fortifiée, même en admettant qu'elle soit restée inachevée. Les tourelles de flanquement sont de trop faible diamètre pour répondre à des ouvrages de défense : ce sont de simples contreforts. D'ailleurs, leur répartition sur les deux faces du mur est contraire à tout principe de construction militaire. Enfin, si les murs étaient des courtines, quelle serait la fonction des talus qui les prolongent ? Une seule hypothèse est vraisemblable : on se trouve en présence de murs et de talus de retenue d'eau. Les réservoirs que l'on rencontre en Tunisie, notamment à Kairouan [2] sont, il est vrai, de bien moindre étendue, mais les murs qui les limitent offrent également cette alternance, sur leurs deux faces, de contreforts arrondis. Les constructions plus élevées de l'angle sud, avec leurs multiples ouvertures à la base, ne sauraient, par ailleurs, avoir rempli un rôle défensif. Elles devaient constituer une série de *vannes* permettant de régler le cours de l'inondation. J'ai signalé plus haut que le seuil des baies semblait avoir été poli par un courant d'eau. Les massifs ruinés et désagrégés qui subsistent à l'interieur du mur avaient peut-être un profil triangulaire, comme dans les piles de pont, ainsi que je l'ai restitué. En outre, on observe sur la

[1] Dimensions des briques : 30 × 30 × 4. 5 briques + 6 joints = 35 cm. L'épaisseur des joints est donc de 25 mm. Les briques du petit château mesurent 30 × 30 × 4,5 et les joints 25 mm. également. Le même échantillon a d'ailleurs été employé, avec un joint de 20 mm., dans le grand château ; mais l'appareil de pierre y est beaucoup moins précis que dans le mur du vannage où, comme dans le petit ḳaṣr, les joints sont très réguliers et très serrés.

[2] G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, I, p. 51 et suiv.

face interne des murs les trous d'encastrement de pièces de charpente qui devaient servir à l'établissement et à la manœuvre des vannes.

On avait donc constitué à Ḳaṣr el-Ḥeir un vaste lac artificiel de près de 9 kilomètres de longueur sur 1.500 mètres de largeur moyenne. D'où provenait l'eau endiguée à cet endroit ? En avril 1925, il existait au nord (pl. LXXXV, R) une sorte de marécage où apparaissaient des fondations de bel appareil. C'était là, peut-être, le point d'arrivée d'eau dans le réservoir. Rousseau recueillit parmi les Bédouins l'écho d'une tradition d'après laquelle des aqueducs amenaient les eaux de Kowan (?), situé à 16 kilomètres au nord des châteaux [1]. Aloïs Musil, dans la carte qu'il vient de publier, indique deux aqueducs partant des châteaux et se dirigeant vers le nord-ouest. Le premier, appelé *Kenât an-Nedwije*, passe au nord de Ṭayibé ; le second, qui passe au sud du village, porte le nom de *Kenât as-Shejm* [2]. Je n'ai pu obtenir au sujet de ces aqueducs aucune information ni faire aucune constatation précise, mais c'est une question qu'un examen moins hâtif de la région permettrait sans doute d'élucider. Quoi qu'il en soit, les terrains voisins des châteaux sont parfois dénommés : *El Basâtîn : les jardins*. On observe en cet endroit les débris de nombreux murs de clôture (pl. LXXXV, P, P, P), qui attestent un lotissement de vergers et de jardins. Ces enclos semblent avoir été répartis sur les deux rives d'une dépression (O,O) qui marque sans doute la direction que suivait l'eau avant de s'étendre jusqu'aux murs et aux talus de retenue.

II. — LES CHATEAUX

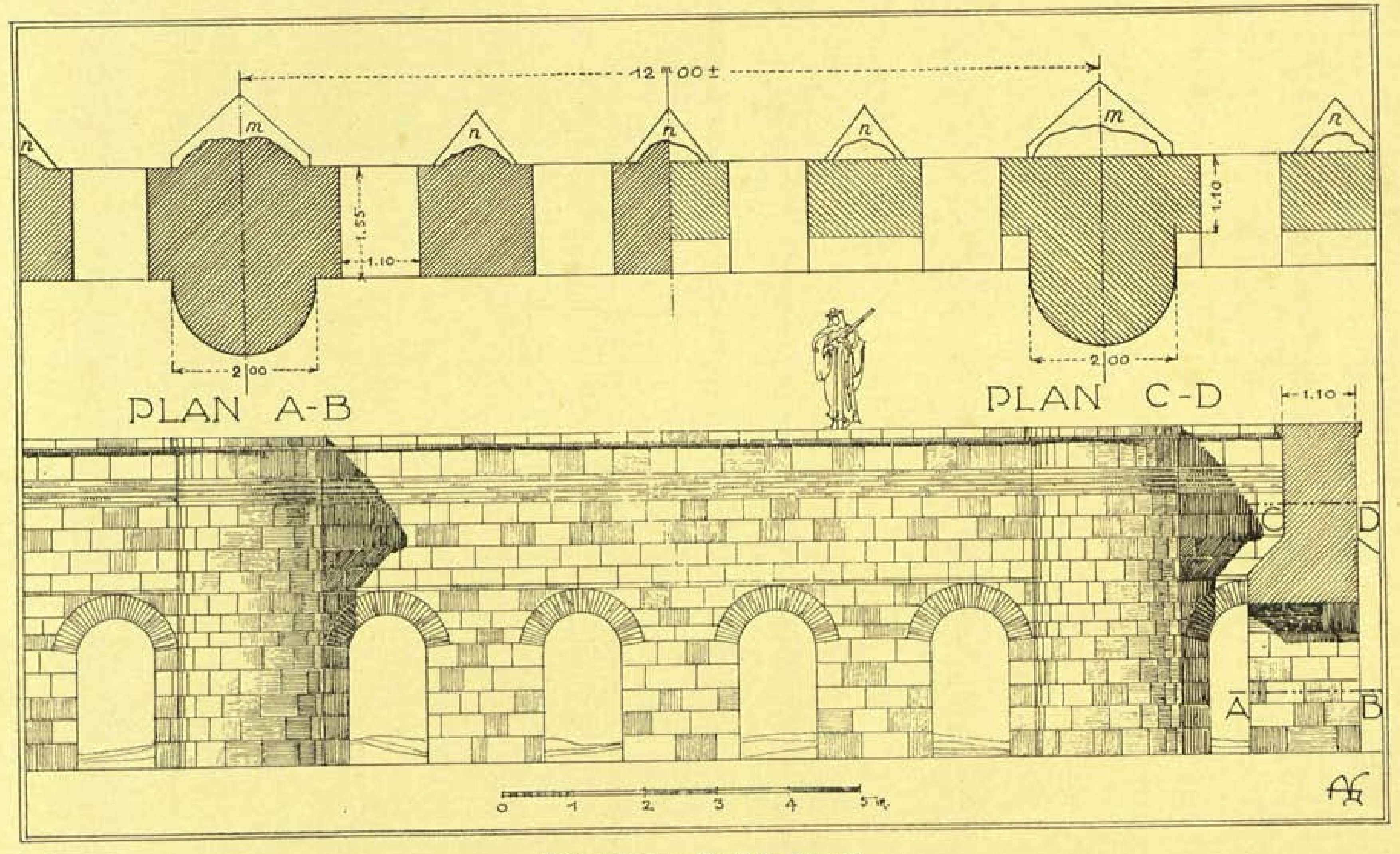
(pl. LXXXVIII et LXXXIX. — Fig. 5).

Les châteaux que je vais décrire sont conçus tous deux suivant le même principe : dans chacun d'eux une enceinte carrée flanquée, de tours cylindriques, abrite des constructions diverses. On observera tout d'abord l'irrégularité de l'implantation des deux enceintes. Ce ne sont point des carrés parfaits, mais des quadrilatères voisins du carré. Cette irrégularité n'est évidemment que la conséquence d'erreurs de mesure [3].

[1] ROUSSEAU, *Voyage*, p. 153.

[2] A. MUSIL, *Map of Northern Arabia*.

[3] On aboutirait fréquemment à des résultats semblables si on procédait à une triangulation au lieu de considérer *a priori* tous les angles comme droits.



Ḳaṣr el-Ḥeir. — Détail du Vannage.



Les axes des deux châteaux sont orientés sensiblement suivant les quatre points cardinaux. Le grand château est séparé du petit par un espace de 43 m.

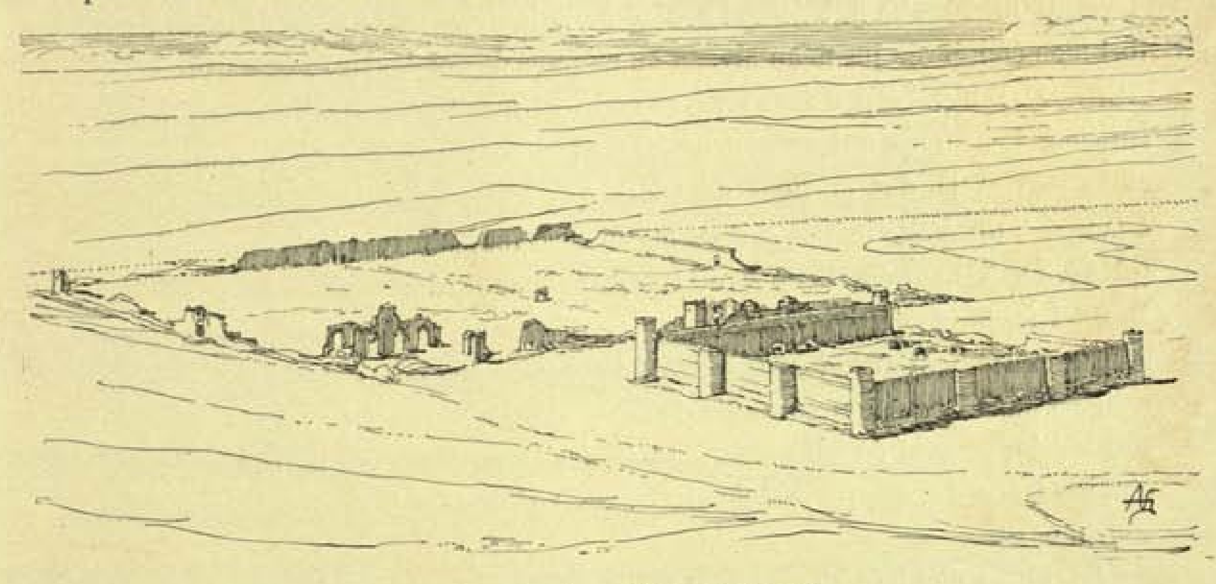


Fig. 5. — Les deux châteaux : état actuel.

de largeur, cote mesurée entre les courtines. Son axe est-ouest ne correspond pas à l'axe du petit château : il a été reporté de 10 mètres vers le nord.

a) LE PETIT CHATEAU

L'enceinte, qui mesure en moyenne 70 mètres dans œuvre, est constituée par une courtine de 2 m. 10 d'épaisseur flanquée de tours cylindriques de 4 m. 40

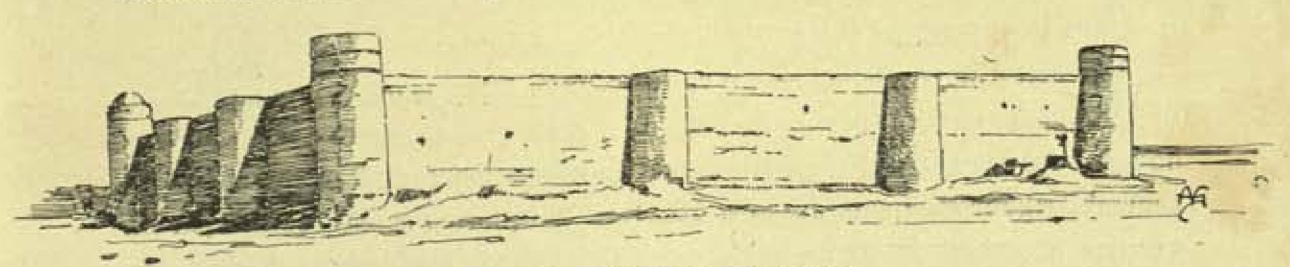


Fig. 6. — Le petit château : angle sud-est.

de diamètre. On compte une tour à chacun des angles et deux tours intermédiaires sur chaque face, soit douze tours au total. Sur les faces nord, sud et est, elles sont régulièrement espacées de 25 mètres d'axe en axe. Sur la face

ouest, les deux tours intermédiaires sont plus rapprochées — 8 m. 90 d'axe en axe — et flanquent l'unique porte d'entrée du château.

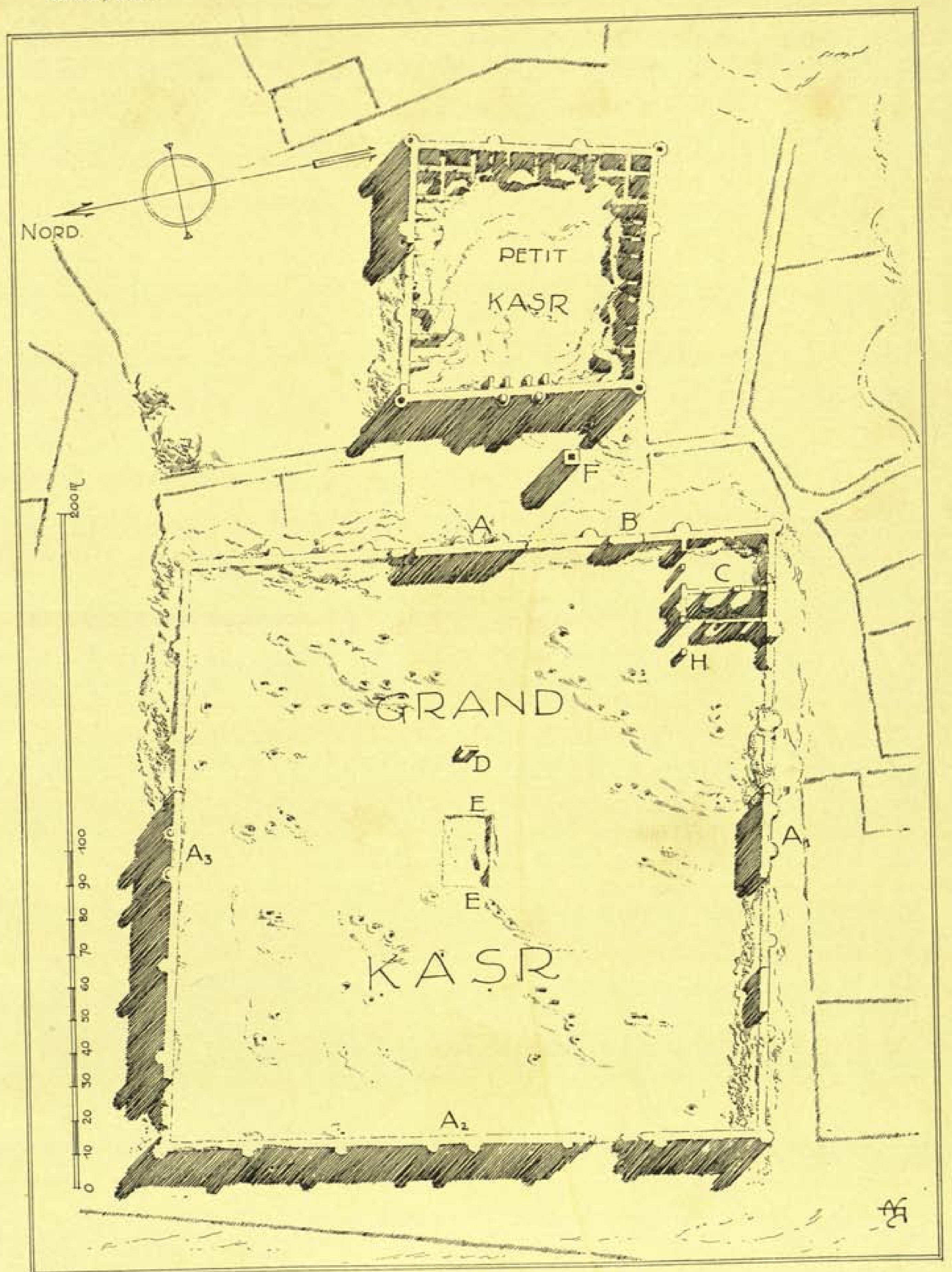
Sauf une brèche qui s'étend sur les deux tiers de la face nord, l'enceinte est fort bien conservée jusqu'au niveau du chemin de ronde (fig. 5 et 6 ; pl. XC et XCIII, 1). Il n'en est pas de même des constructions intérieures en grande partie ruinées. Les murs qui subsistent, assez profondément ensablés, soutiennent encore çà et là des portions de voûte (pl. XCI). Tous ces éléments appartenaient à un étage inférieur dont on ne peut indiquer que les grandes lignes (pl. LXXXIX) : autour d'une cour centrale, étaient réparties des salles de largeur variable, voûtées de berceaux perpendiculaires aux murs d'enceinte. Dans les angles nord-est et sud-est (pl. XCI), deux étages de salles plus petites étaient compris dans la hauteur courante de ce rez-de-chaussée. Au-dessus et sur tout son développement devait régner un premier étage plafonné, ainsi que l'attestent les trous d'encastrement des solivages visibles sur les parois internes des courtines [1].

La porte d'entrée s'ouvrait sur un passage voûté débouchant dans la cour. L'état actuel ne laisse pas deviner comment étaient distribués les escaliers qui, de cette cour, conduisaient au premier étage. Celui-ci était relié au chemin de ronde par un escalier à vis construit dans la tour nord de l'entrée.

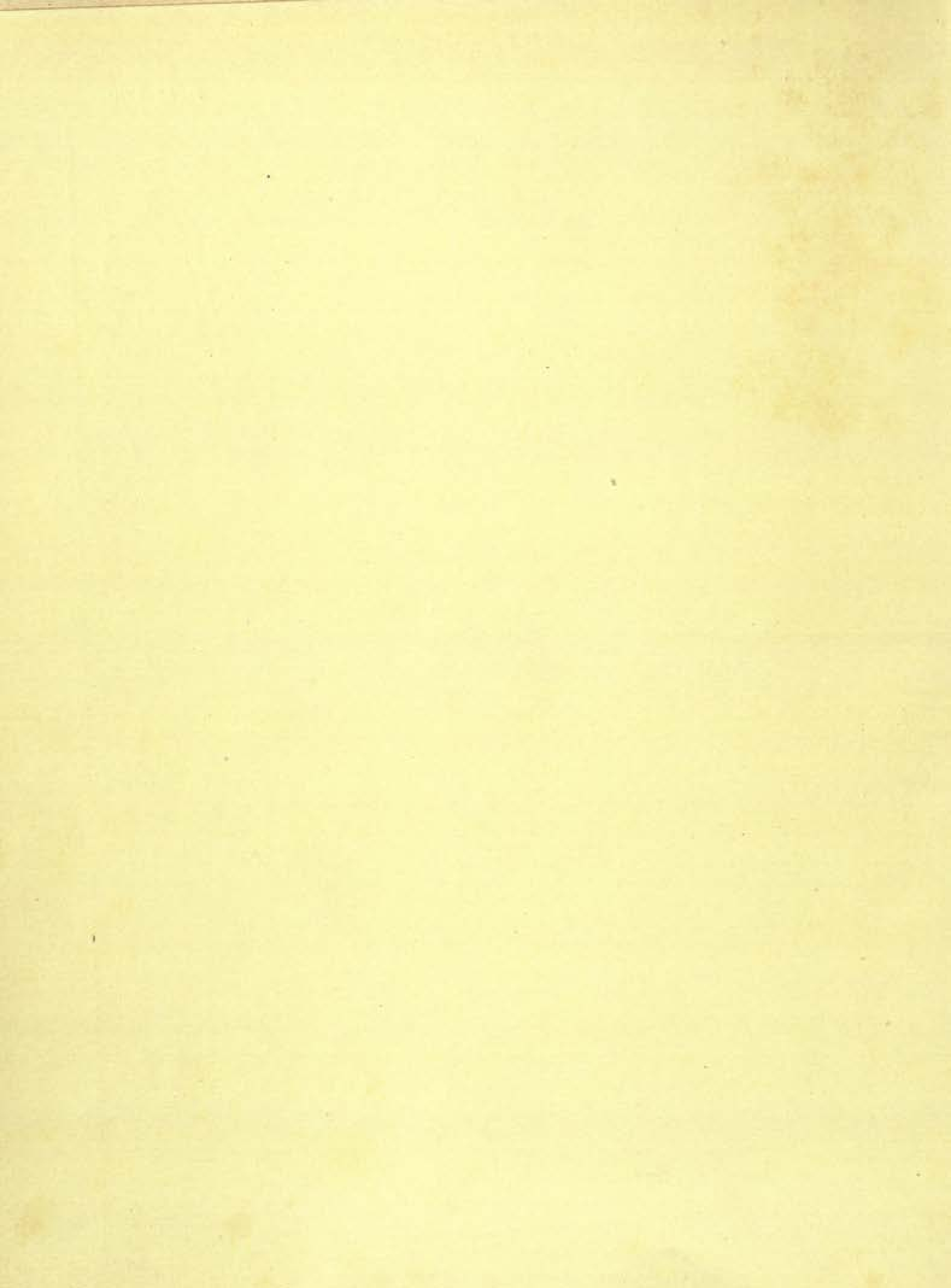
Le chemin de ronde, qui mesure 1 m. 60 de largeur, était protégé par un parapet de 0 m. 50 d'épaisseur ; il n'en subsiste que quelques arases de brique, à la base, et des amorces attenant aux tours où étaient installées des chambres de veille, voûtées en coupoles. Dans la planche XCIV j'ai restitué un parapet à créneaux et merlons suivant la disposition courante.

Matériaux et technique. — Le calcaire, d'un blanc jaunâtre, d'un grain fin et homogène, paraît provenir de Ṭayibé. Il a été mis en œuvre avec beaucoup de soin : les assises sont réglées sur une hauteur voisine de 0 m. 33 et les parements rigoureusement dressés. Bien que les pierres soient réunies par un mortier abondant de chaux et de cendre, les joints horizontaux et verticaux sont très serrés. Ce résultat a été obtenu au moyen d'une taille *en forme de coin*,

[1] Le lavis de Rousseau reproduit dans l'article de Clermont-Ganneau (*Rec. Arch. Orient.*, III, pl. VIII), indique sur la face nord une brèche étendue laissant voir, à l'intérieur, deux étages d'arcades plein cintre.



Ḳaṣr el-Ḥeir. — Les châteaux : plan de l'état actuel.



comme on peut s'en rendre compte dans les boutisses qui forment le sol du chemin de ronde (fig. 7).

La brique, bien cuite, répond à un échantillon de 0 m. 30 × 0 m. 30 × 0 m. 45 [1] : les joints ont 25 millimètres d'épaisseur moyenne. Ces briques sont hourdées comme le calcaire à l'aide d'un mortier de chaux et de cendre.

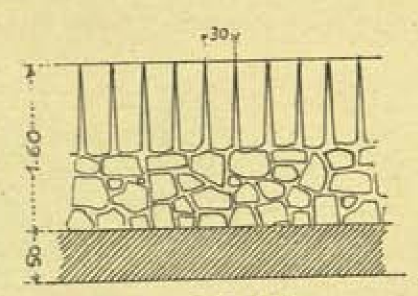


Fig. 7. — Petit château : chemin de ronde.

Je parlerai plus loin des plaques de revêtement placées au sommet des tours qui flanquent l'entrée ; elles sont constituées par un mélange de chaux, de plâtre et de cendre qui a acquis une très grande dureté.

Le motif de l'entrée (pl. XC et XCIV). — C'est, parmi les ruines de Kaṣr el-Ḥeir, la partie qui offre le plus grand intérêt pour l'histoire de l'art, aussi bien par la composition d'ensemble que par le détail.

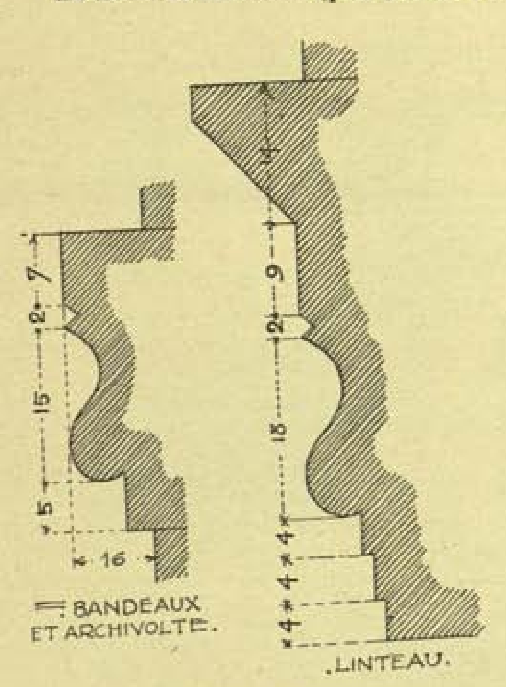


Fig. 8. — Petit château : profils.

La porte d'entrée, rectangulaire, est surmontée d'un arc de décharge plein cintre qu'accuse une archivolte moulurée (fig. 9), se raccordant, au niveau de la naissance de l'arc, avec deux bandeaux horizontaux. De part et d'autre de l'archivolte sont creusées deux niches cylindriques voûtées en cul-de-four. Un bandeau mouluré (fig. 8) encercle les tours, à hauteur du linteau de la porte appareillé en claveaux.

La porte mesure 3 m. 10 de largeur ; actuellement, le sable s'est amoncelé jusqu'à 1 m. 50 du linteau (fig. 9) et la hauteur de 4 m. 20 indiquée dans la

[1] Je dois signaler qu'à côté de cet échantillon courant, j'ai trouvé quelques briques de 225 × 225 × 7. Elles n'étaient point incorporées à des murs et appartenaient sans doute à des dallages.

planche XCIV, n'est qu'une restitution vraisemblable. Un chambranle mouluré encadre la baie ; il s'accompagne au-dessus du linteau d'une corniche en chan-

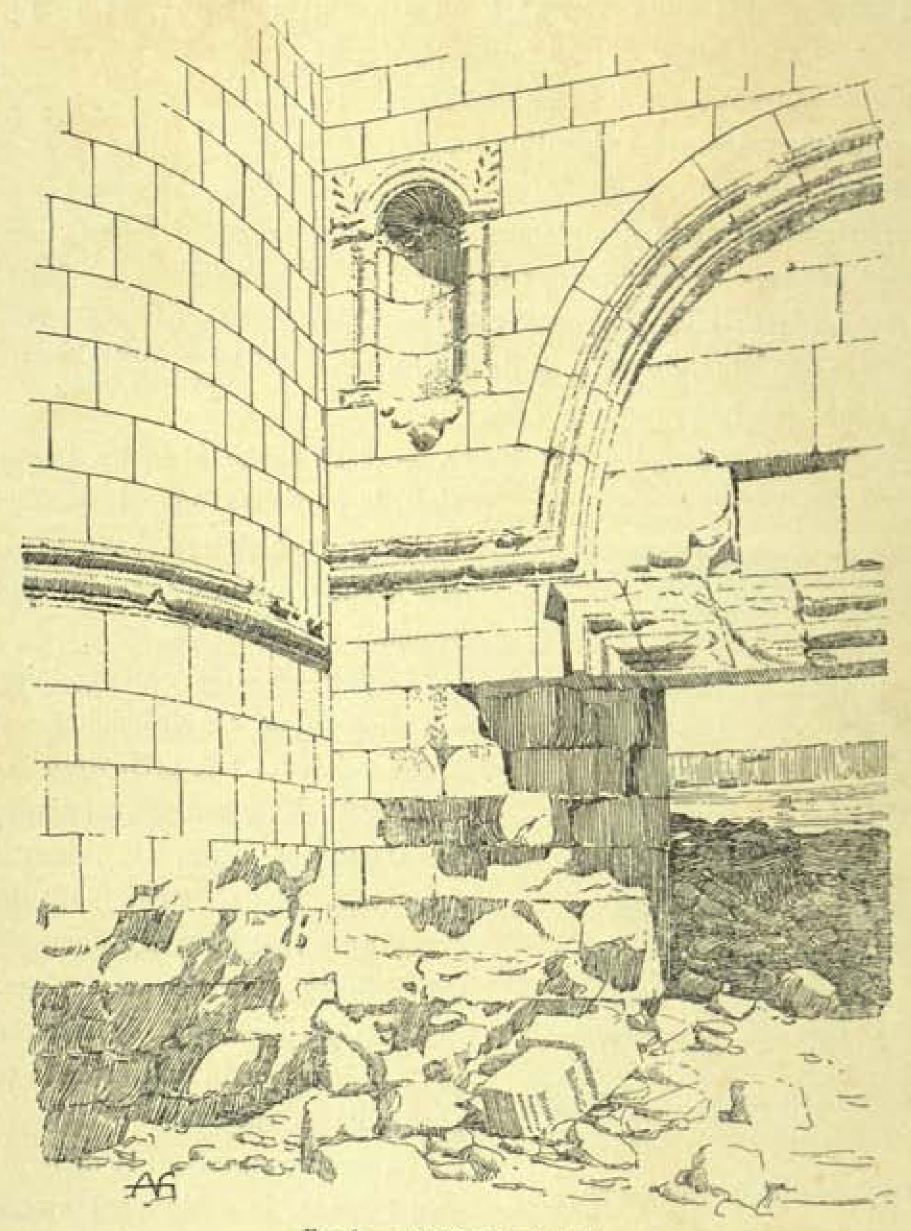
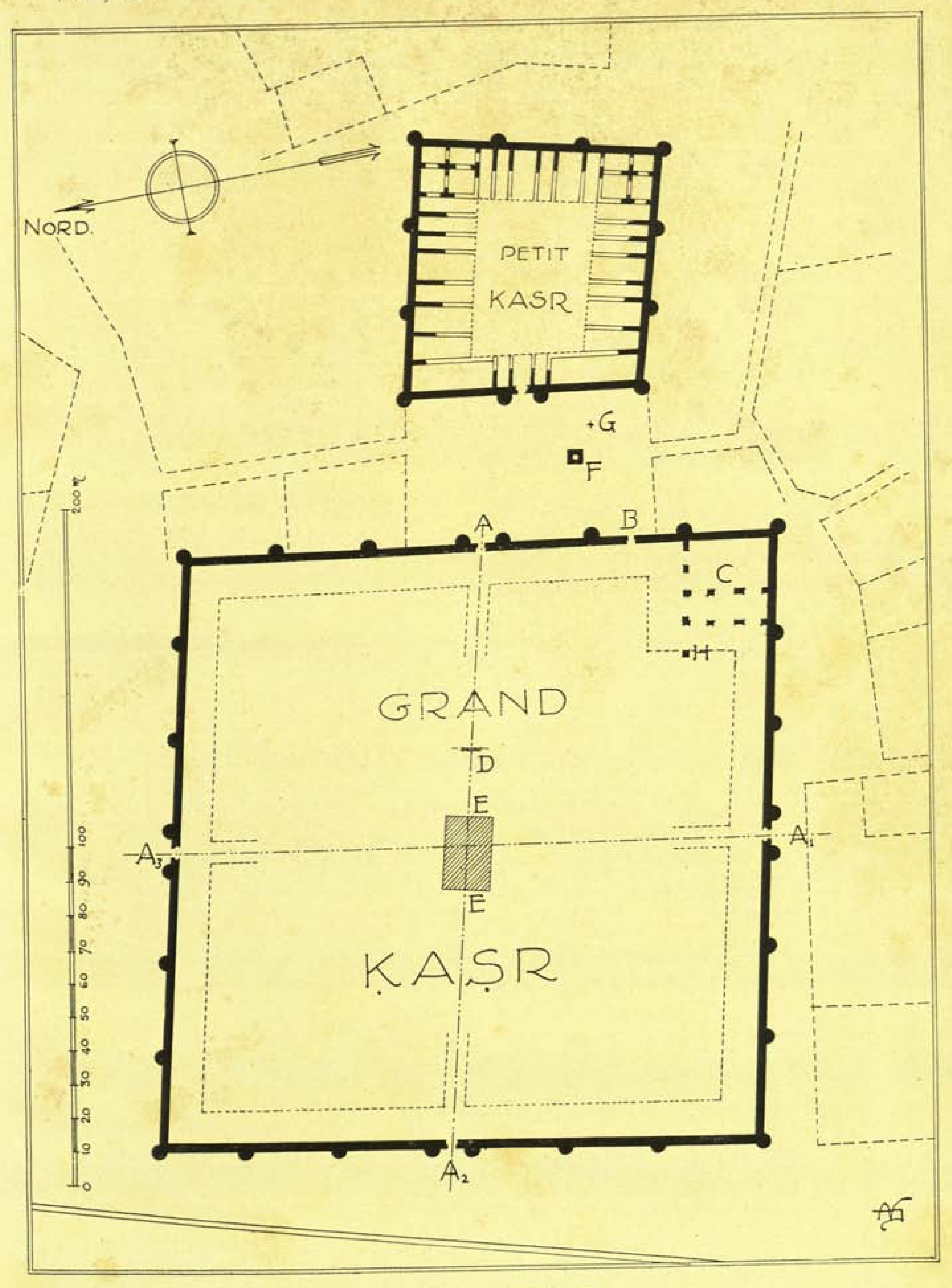


Fig. 9. — Entrée du petit château.

frein. Tous les profils que j'ai pu relever renferment une doucine comprise entre des listels ; dans le listel supérieur est creusée une rainure d'onglet (fig. 8).



Ḳaṣr el-Ḥeir. — Plan restauré.



Les niches sont flanquées de colonnettes engagées, dont les bases et les chapiteaux sont fort mutilés. Le cul-de-four est orné d'une coquille et des rameaux à 5 feuilles se détachent sur le nu du mur, aux angles de la corniche (fig. 10)[1]. Des restes de consoles, en saillie à la base de chaque niche, attestent que celles-ci étaient destinées à recevoir des statues.

Au sommet des tours et de la courtine intermédiaire se développe une frise décorative où des niches plates alternent avec des colonnettes accouplées (pl. XCII, 1 et 2). C'est un revêtement moulé, plaqué sur un mur de brique et dont la matière, de couleur grisâtre, se compose, comme je l'ai dit, d'un mélange de chaux, de plâtre et de cendre. On peut constater qu'on a opéré avec quatre moules distincts : un premier moule pour le fût des colonnettes, un second pour le groupe des deux chapiteaux, un troisième pour le panneau rectangulaire du fond, enfin un quatrième pour la partie comprenant le tympan, l'archivolte et les écoinçons. Bien que ce revêtement soit en général profondément rongé et même complètement désagrégé par endroits, on peut en restituer quelques éléments significatifs suivant le croquis de la figure 11[2].

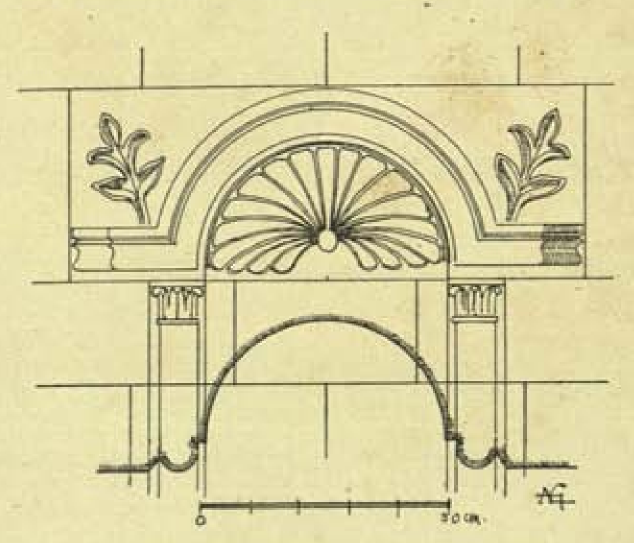


Fig. 10. — Petit château : détail des niches.

Les colonnettes sont incisées de stries convergeant vers l'axe ; sous le lourd tailloir du chapiteau, deux feuilles d'acanthe se recourbent en volutes. Dans le tympan, se développe un motif de fleurs et de feuilles symétriquement disposées par rapport à une tige médiane ; l'archivolte paraît avoir été décorée de

[1] Étant donné la mutilation des ornements sculptés, certains détails, notamment les chapiteaux, ne sont indiqués dans cette restitution que de manière approximative : il est certain toutefois qu'ils répondaient à un type de chapiteau corinthien simplifié.

[2] Le détail de l'ornement est sur bien des points conjectural, mais la disposition des grandes masses et les divers types de feuillages répondent à la réalité.

feuilles d'acanthe. Un des panneaux rectangulaires formant le fond des niches est assez bien conservé (pl. XCII, 2). Une tige souple s'y enroule en un rinceau d'où se détachent, autant qu'on peut le distinguer, des vrilles, des raisins et

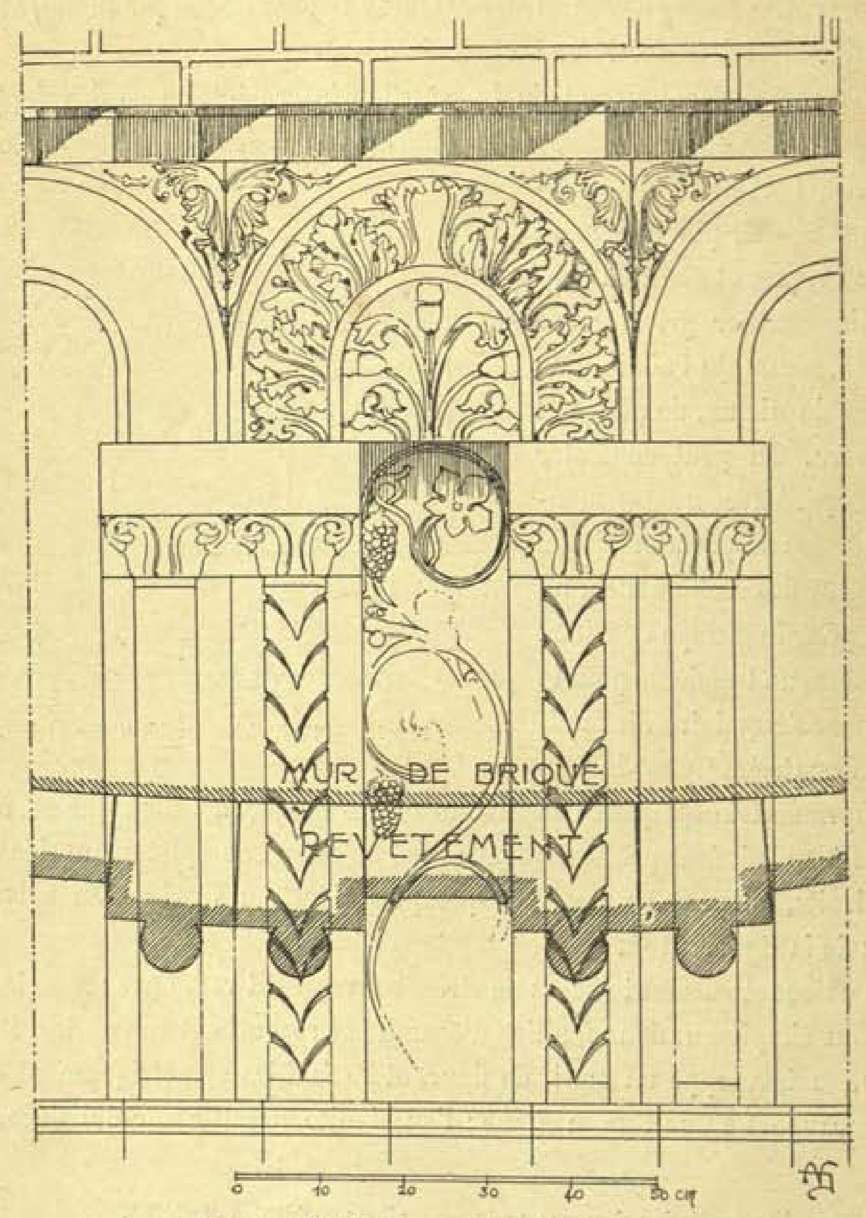
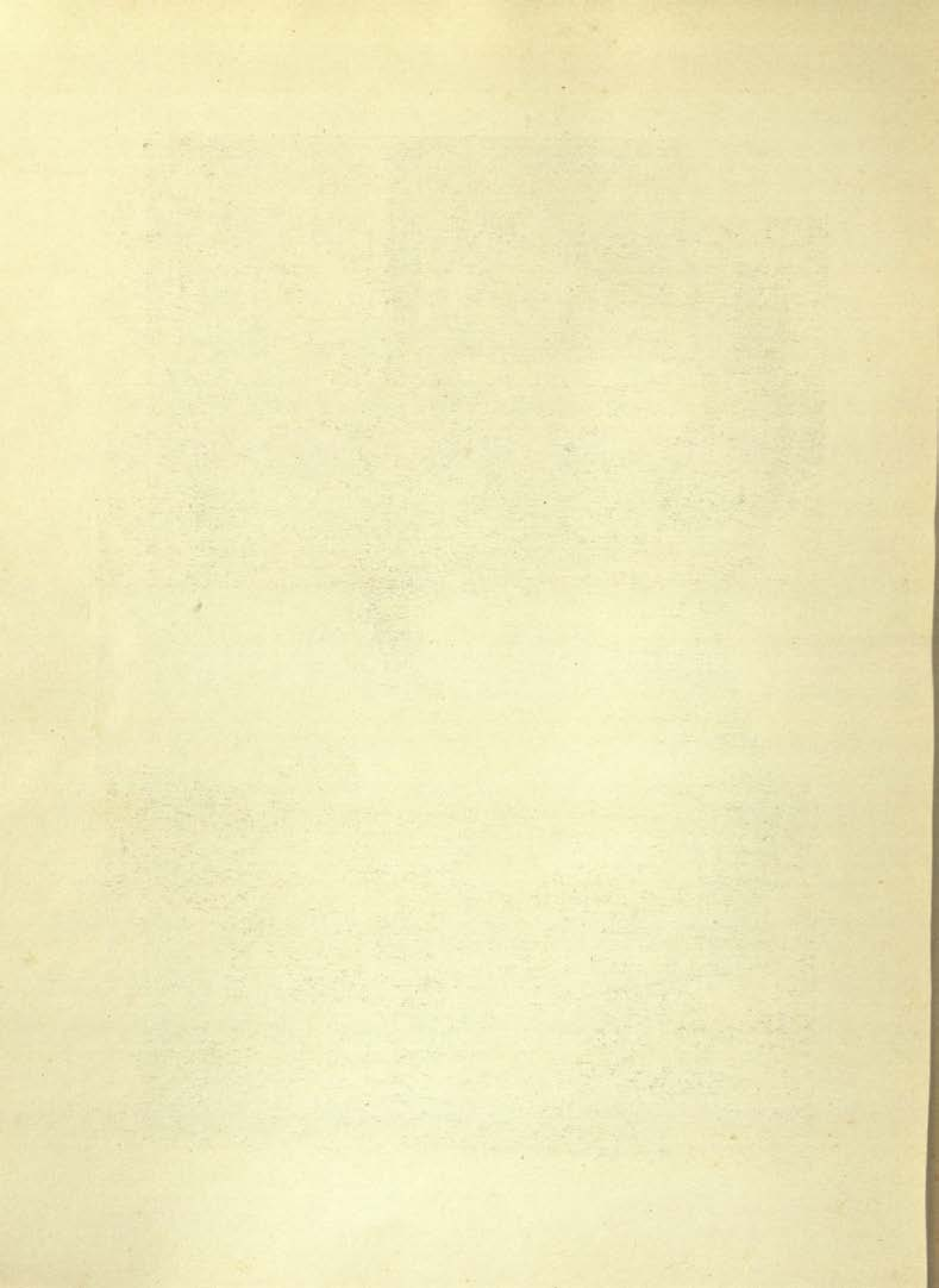


Fig. 11. — Petit château : restitution de la frise.

des feuilles de vigne. J'examinerai plus loin, en détail, les rapprochements que suggère cette ornementation.



Kasr el-Heir. Entrée du petit château.

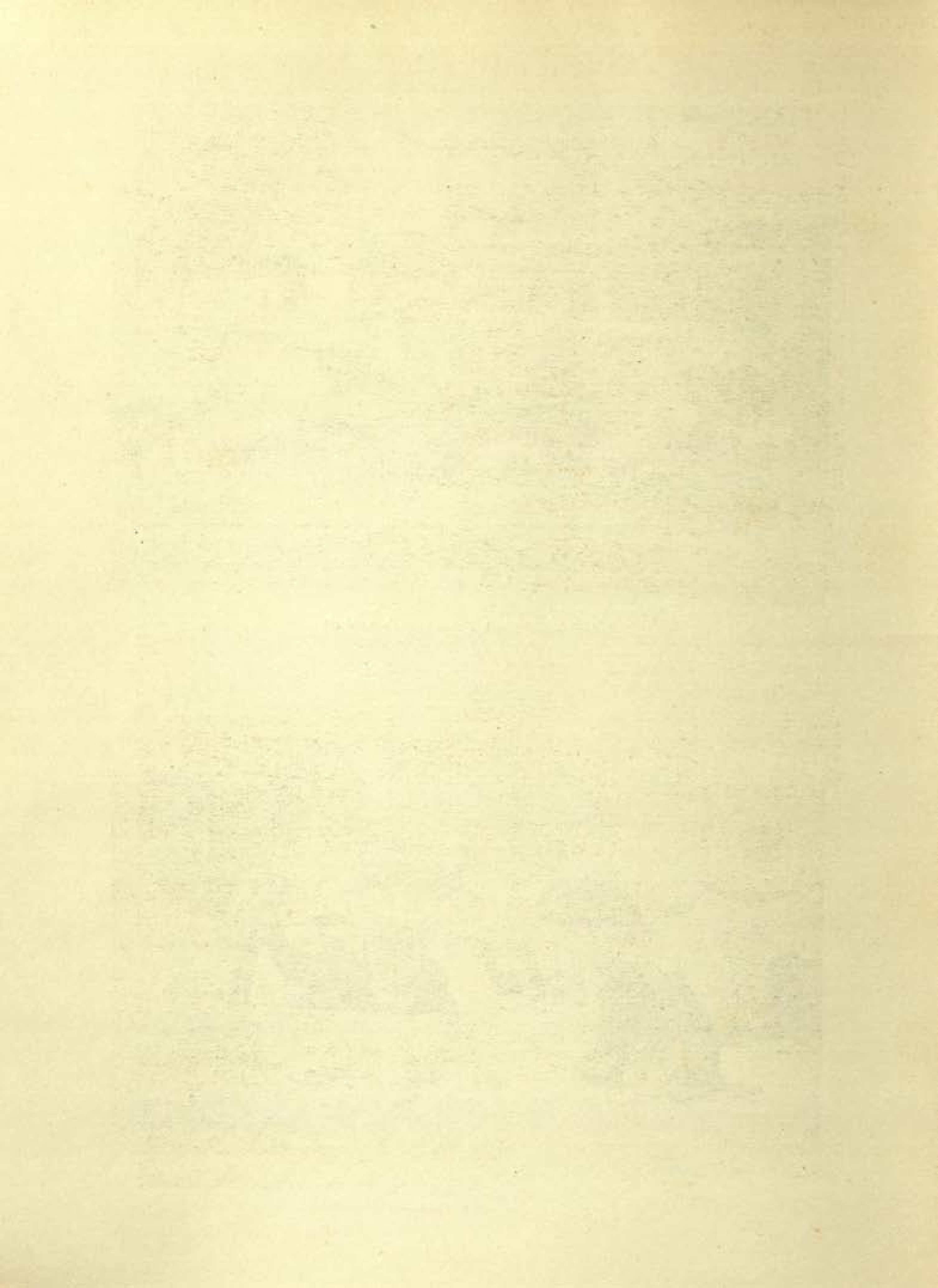




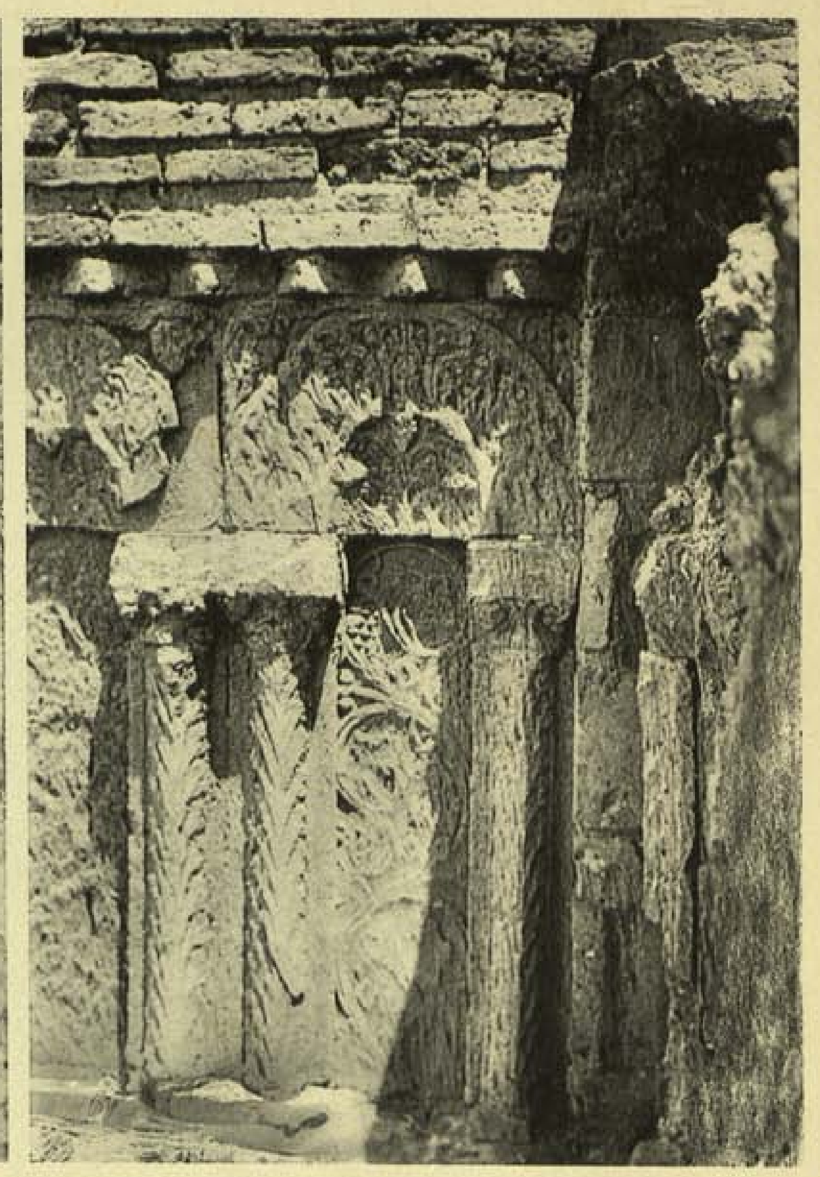
1. Intérieur du petit château, angle nord-est.



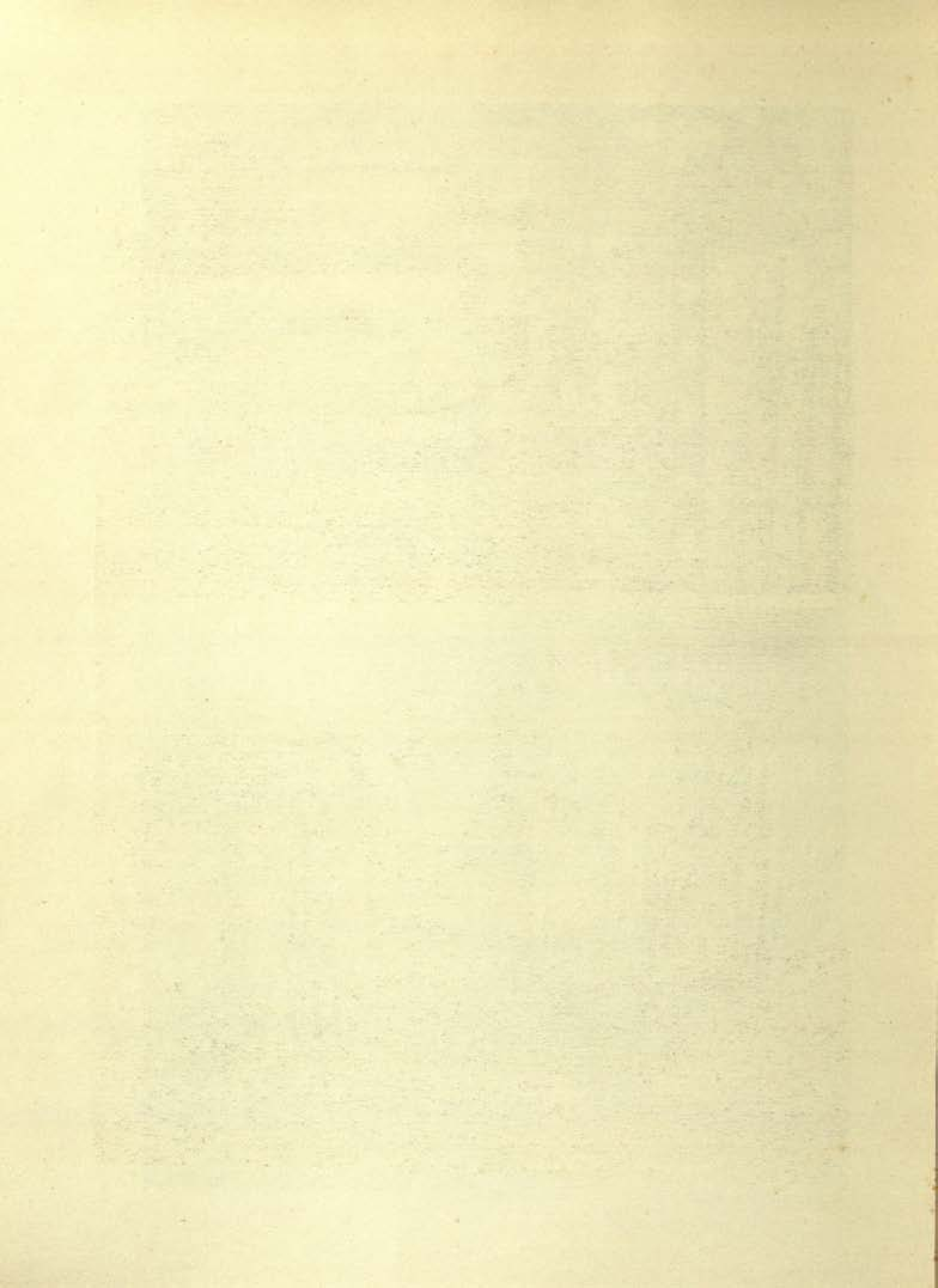
2. Intérieur du petit château, angle sud-est.







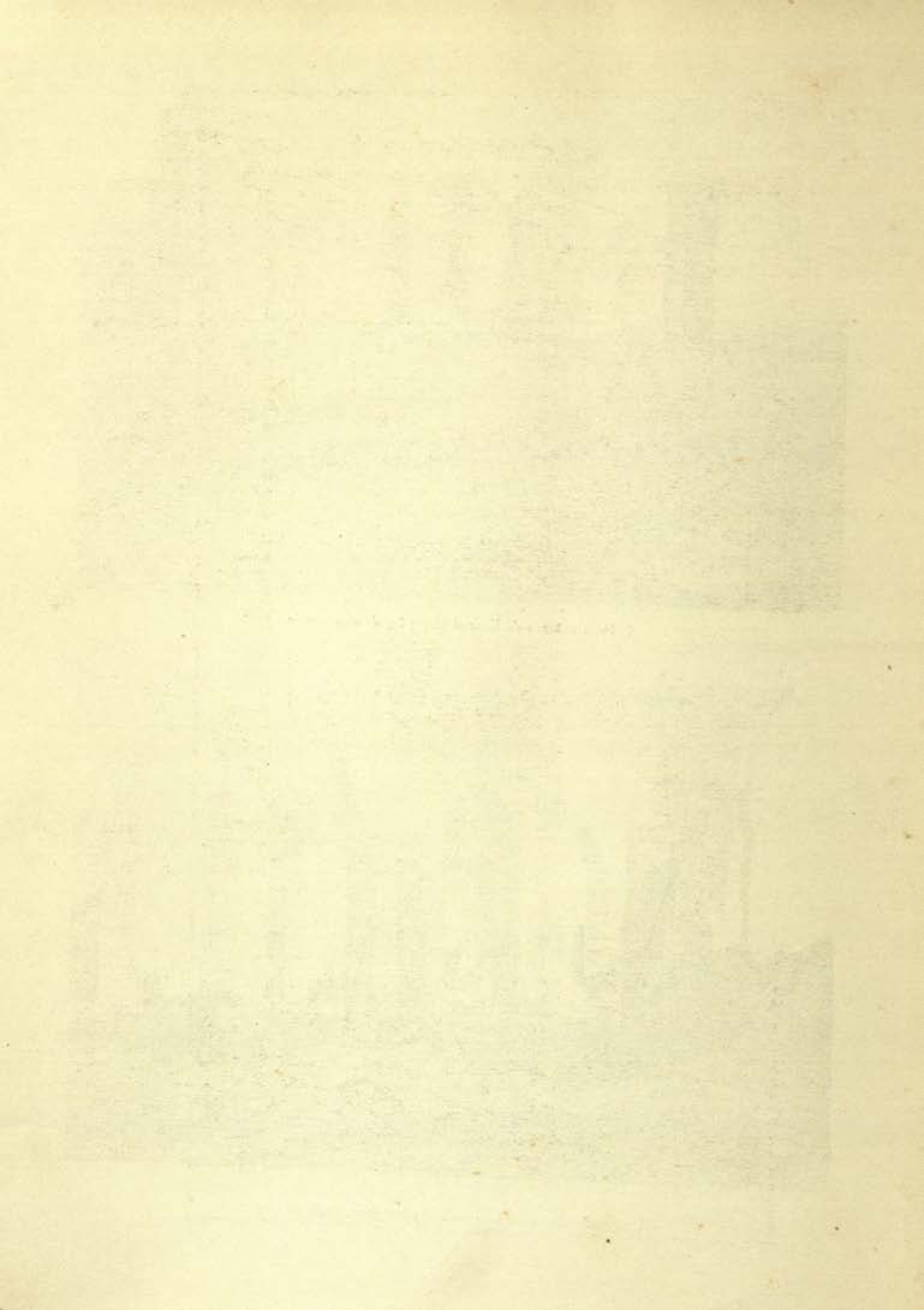
Petit château de Kasr el-Heir. Détails décoratifs.

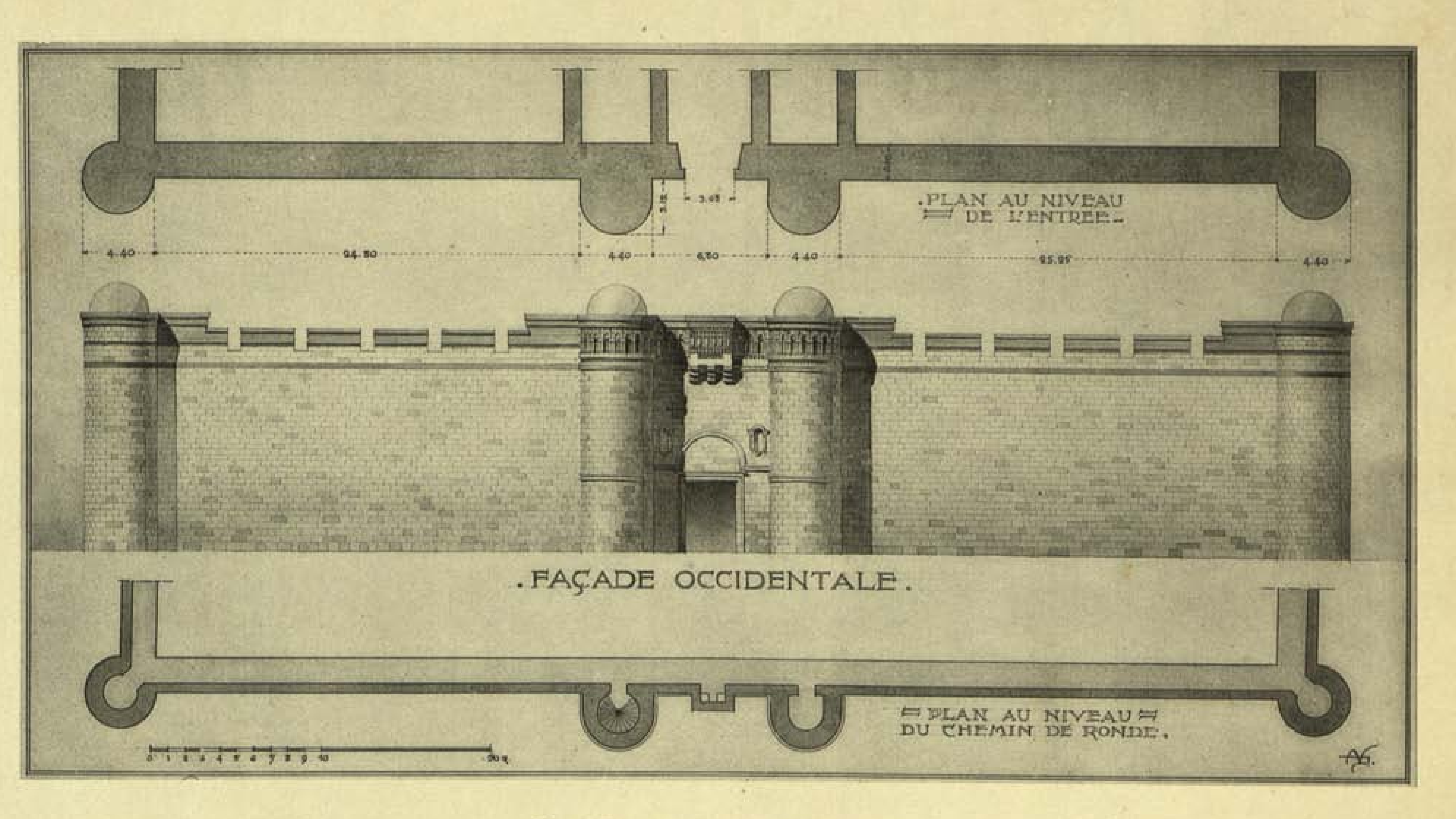




1 Petit château de Kasr el-Heir ; façade occidentale.

2. Grand château de Kasr el-Heir : intérieur, angle sud-est.





Kasr el-Heir : le petit château. Restauration.



Au-dessous des colonnettes règne d'abord une assise de pierre puis un cordon de carreaux de briques de 10 cm. de côté, placés à 45 degrés, entre deux arases, enfin un bandeau de pierre, mouluré suivant le profil courant. Au-dessus de la frise le premier rang de brique est disposé en dents de scie dans le plan horizontal; viennent ensuite neuf rangs de briques montés à plomb et, comme couronnement, quelques briques en saillie formant une corniche dont il reste çà et là des traces.

Dans l'axe de la baie, la frise est interrompue par une bretèche portée sur trois consoles de pierre entre lesquelles s'ouvrent deux machicoulis.

Inscriptions. — Sauf quelques lettres arabes, à demi effacées, tracées à l'aide d'une peinture rouge sur la paroi du passage de l'entrée, le petit château ne renferme aucune inscription apparente. Les Bédouins attribuent aujourd'hui au petit château l'inscription disparue, qu'au temps de Rousseau ils prétendaient avoir été placée dans le grand. Constatation singulière : le texte m'a été transmis exactement sous la forme rapportée par Rousseau [1]. Il n'en demeure pas moins, comme l'a remarqué Clermont-Ganneau, une pure fantaisie [2].

b) LE GRAND CHATEAU

Son enceinte, de 170 mètres de côté dans œuvre, composée des mêmes éléments que celle du petit château, est beaucoup moins bien conservée : de longs pans de muraille se sont écroulés et de nombreuses tours sont détruites. Le plan de cette enceinte se restitue cependant en toute certitude. La courtine, de 2 m. 05 d'épaisseur, est flanquée d'une tour cylindrique à chaque angle et de six tours intermédiaires sur chaque face, soit au total 28 tours de 4 m. 05 de diamètre. Elles sont espacées de 28 mètres d'axe en axe, en moyenne, sauf dans la travée médiane de chaque face où leur écartement n'est plus que de 12 mètres d'axe en axe. Dans chacune de ces travées médianes est percée une porte rectangulaire en sorte que l'enceinte possède quatre entrées, A_1, A_2, A_3, A_4 (pl.

(1) « Nous autres, ô postérité, nous avons rempli ce palais de raisins et de figues, mais toi tu ne les rempliras que de fiente de chameau et d'objets de destruction » (Rousseau, *Voyage*, p. 148). Cette inscription aurait été tracée sur la pierre qui manque au tympan de la porte du petit château : et on indique également la somme fabuleuse payée à l'Arabe qui l'aurait vendue à Alep.

(2) Clermont-Ganneau, *Rec. arch. orient.*, III, p. 290.

LXXXIX) correspondant aux deux axes du quadrilatère. En B, une poterne s'ouvre dans la muraille orientale.

A l'intérieur, le château ne présente guère, sur toute son étendue, qu'un amas de débris informes recouverts de sable. Dans l'angle sud-est, une série de piliers de maçonnerie réunis par des arcs brisés sont demeurés debout. Ces vestiges appartenaient à une construction — portique ou mosquée — surmontée d'un premier étage comme l'attestent les pans de murs de brique encore en place (pl. XCIII, 2). On notera le remploi d'un fragment de chapiteau corinthien ayant appartenu à un pilier ou à un pilastre et qui paraît remonter au v^{e}-vi^{e} siècle (fig. 12). C'est dans le voisinage de ce portique que Rousseau a trouvé, sur un pilier isolé, H, l'inscription dont nous parlerons plus loin.

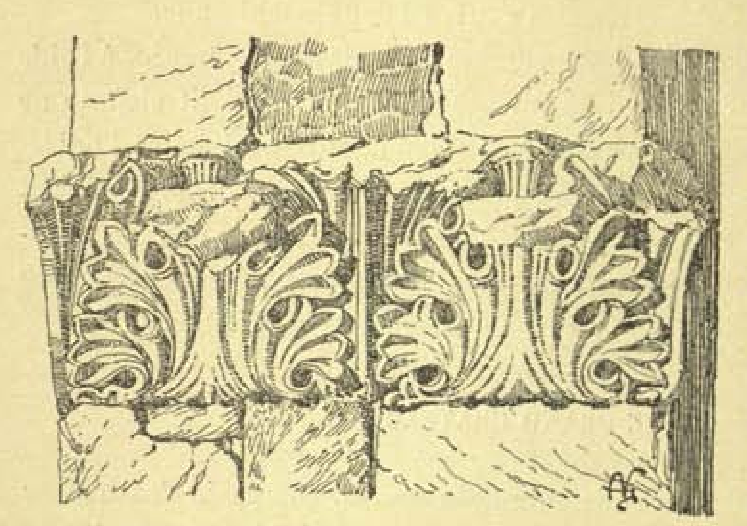


Fig. 12. — Grand château : chapiteaux remployés.

Au croisement des axes, une excavation rectangulaire, E, en grande partie comblée, marque sans doute l'emplacement d'une citerne : elle était couverte d'une voûte en berceau, en brique. En D se dresse un portail (?) dont l'arc brisé, encore debout sur ses jambages, est orné de dents de scie d'une facture grossière. Lors du passage de Rousseau, on lisait en arabe, au-dessus de cette arcade : *L'habitation heureuse de Sahide, fils de Djamal-el-Dine*[1]. C'était peut-être la porte d'entrée de la maison à laquelle appartenait la citerne voisine.

Toute la surface du château paraît d'ailleurs avoir été occupée par des maisons, mais il est impossible, dans l'état actuel, de dresser un plan même schématique de leur répartition. Tout au plus peut-on suggérer que les portes principales de l'enceinte marquaient l'aboutissement de deux voies rectangu-

[1] Rousseau, *Voyage*, p. 150.

laires comparables au *kardo* et au *decumanus*, mais ce n'est là qu'une hypothèse. Ce qui paraît certain, c'est que sauf dans l'angle nord-est, aucun édifice ne s'appuyait sur les courtines; un espace libre s'étendait donc entre leur paroi interne et les maisons du kaṣr.

Des escaliers adossés aux murailles devaient conduire au chemin de ronde. Ils appartenaient sans doute aux pans de courtines actuellement renversés, car il faut aujourd'hui gravir les amoncellements de décombres pour parvenir au sommet des murs. Le chemin de ronde, de 1 m. 65 de largeur, était bordé d'un parapet de 0 m. 40 d'épaisseur dont il reste quelques traces. Dans chaque tour était aménagée une chambre de veille, voûtée d'une coupole de brique et percée de trois meurtrières (fig. 13).

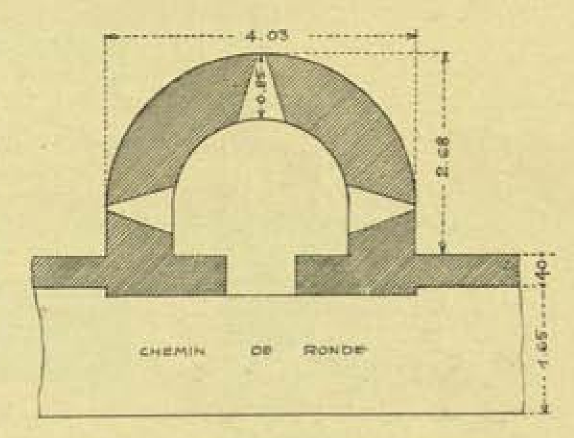


Fig. 13. — Grand château : plan d'une tour.

Matériaux et technique. — On a employé, dans les constructions de l'enceinte, les mêmes matériaux, calcaire et brique, que dans le petit kaṣr, mais la pierre y est mise en œuvre suivant une technique moins soignée. Les assises, plus hautes, varient entre 0 m. 50 et 0 m. 70; l'appareil, moins rigoureusement réglé, n'offre pas les qualités de précision précédemment signalées. Le sol du chemin de ronde est constitué par de longues boutisses de 30 centimètres de largeur séparées par des joints de 5 centimètres. On constate çà et là quelques remplois [1]. Les briques mesurent 0, 30 × 0, 30 × 0, 045; l'épaisseur des joints est de 2 centimètres en moyenne.

Portes d'entrée. — Les éléments architectoniques de cette enceinte qui offrent pour l'étude monumentale le plus grand intérêt, sont les quatre portes d'entrée, absolument identiques. Je donne ci-contre un croquis de la porte orientale dans son état actuel (fig. 14).

La baie rectangulaire, qui mesure 2 m. 95 de largeur, est ensablée sur 2 mètres de hauteur. Elle ne possède ni chambranle ni encadrement mouluré.

[1] Par exemple, le linteau de la poterne B, le chapiteau corinthien de la figure 12 et quelques pierres portant des moulures.

Son linteau est appareillé en claveaux à crossettes. Au-dessus, est bandé un arc de décharge dont le tracé est *un arc brisé très voisin du plein cintre*. Dans le tympan, des trous de 2 centimètres de diamètre sont percés régulièrement suivant les lignes horizontales et verticales d'un quadrillage de 25 centimètres d'écartement. L'arc est en saillie de 4 centimètres sur le mur du tympan et il est vraisemblable qu'un revêtement céramique occupait ce défoncement. Les trous de scellement auraient eu pour objet, dans ce cas, d'assurer l'adhérence

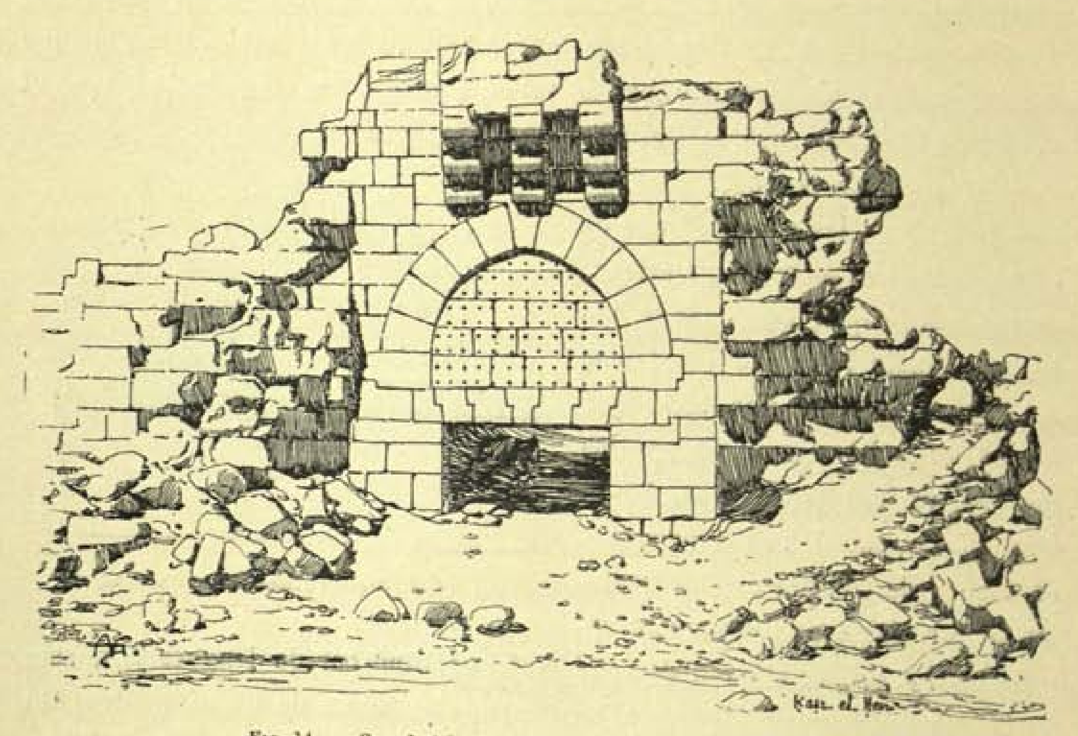


Fig. 14. — Grand château : état actuel de la porte orientale.

du mortier hourdant les carreaux du revêtement. Je ne pense pas qu'on puisse attribuer à ces cavités une autre destination [1].

Au sommet de l'arc, dans l'axe de la baie, fait saillie une bretèche portée sur trois consoles entre lesquelles s'ouvrent deux mâchicoulis.

Inscription. — A l'angle sud-est et dans le prolongement de la rangée de

(1) Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que le grand château renferme parmi ses ruines de nombreux fragments de céramique du type de la céramique de Raḳḳah. Le sol est fréquemment fouillé par les habitants de Soukhné, à la demande des marchands de Damas et d'Alep.

piliers parallèles à façade sud, les assises inférieures d'un pilier isolé sont demeurées en place (pl. LXXXVIII et LXXXIX, H). C'est au sommet de ce pilier qu'était placée une inscription coufique que Rousseau fit enlever par les Arabes et qu'il transporta à Alep. Il en donne la traduction suivante : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu ; il est seul, sans compagnon, Mahommed est son prophète. Cette ville a été bâtie par ordre d'Abdullah Hecham, prince des croyants. C'est un des monuments qu'ont élevés les habitants de Homs, par la main de Suleiman, fils d'Obeide, en l'an dix[1]. » Il s'agit évidemment de l'année 110 de l'Hégire (728-729).

Il demeure bien probable que cette inscription fut trouvée par Rousseau *in situ* : l'hypothèse d'un transport est inadmissible[2]. Je ne crois pas, d'autre part, qu'il soit nécessaire d'apporter de correction à la lecture de Rousseau, comme le suggère Clermont-Ganneau. Observant que le mot : صنعة = *san'at* semble indiquer « un travail plus restreint que la fabrication d'une ville », il propose de lire : مأذنة = *ma'dhanet* (*minaret*) au lieu de : مدينة = *madinet* (*ville*)[3]. Or, le grand château n'est qu'une agglomération de maisons comprises dans un carré de 170 mètres de côté. Hisham en fit sans doute bâtir l'enceinte à l'intérieur de laquelle les habitants élevèrent leurs demeures. A cette construction d'un mur de 2 mètres de largeur et de moins de 700 mètres de développement le terme : صنعة peut parfaitement s'appliquer. Ainsi on possède un chiffre précis comme point de départ pour dater les différents édifices de Ḳaṣr el-Ḥeir : le grand château remonte à l'année 110 de l'Hégire (728-729)[4].

(1) Rousseau, *Voyage*, p. 151.

(2) Rousseau (*op. cit.*) avait supposé que la pierre pouvait provenir de Ruṣafa.

(3) Clermont-Ganneau, *Rec. arch. orient.*, III, p. 289. — Le *minaret* situé entre les deux châteaux, auquel C.-G. propose d'attribuer l'inscription, paraît bien de date plus récente que le grand ḳaṣr. On a fait remarquer, d'autre part, que la copie très soignée de Rousseau ne permettait pas cette correction qui entraînerait, de toute manière, une modification de la formule ; il faudrait, en effet : *ce minaret béni* (R. Dussaud, *Topographie historique*, p. 260, n. 1).

(4) Clermont-Ganneau (*op. cit.*, p. 358) a rapproché de l'inscription de Ḳaṣr el-Ḥeir une autre inscription du calife Hisham copiée autrefois par Mordtmann (*Beiträge zur Kunde Palmyra's*, p. 87) au château de Ḳaṣr el-Melh (entre Ḳaryatein et Palmyre) qui porte également le nom de Ḳaṣr el-Ḥeir. « Il est possible, ajoute Clermont-Ganneau, que les Guessour de Rousseau correspondent à un autre Ḳaṣr el-Ḥeir... Cette synonymie, si elle est réelle, s'expliquerait bien par la commune origine des deux fondations de Hisham. »

Pour envisager toutes les hypothèses, remarquons qu'on pourrait supposer que l'inscription appartenait primitivement au petit château et qu'elle fut remployée dans le

c) CONSTRUCTIONS ET FRAGMENTS DIVERS

Entre les deux châteaux s'élève une tour carrée, isolée (pl. LXXXIX, F, et XCIII, 1). La partie supérieure est ruinée, mais l'escalier à vis est intact dans la partie demeurée debout. Elle est bâtie entièrement en assises de calcaire, moins régulières encore que celles du grand château. C'est une tour de guet, du même type que celle de Ṭayibé et qui paraît être la moins ancienne des constructions de Ḳaṣr el-Ḥeir. A quelques mètres de l'angle sud-est de la tour s'ouvre une excavation qui conduit, semble-t-il, à une canalisation souterraine. Elle est aujourd'hui obstruée et il est impossible d'y pénétrer. Non loin de là, gisent à terre quelques fûts de colonnes et un chapiteau, fort mutilé (fig. 15) dont on distingue cependant les éléments caractéristiques. Sous un tailloir lisse, une échine décorée d'oves s'accompagne d'un rang de perles et pirouettes. A la partie inférieure, une rangée de feuilles d'acanthe inclinées sur la verticale comme sous l'action du vent reproduit une disposition fréquente en Syrie[1]. De même que le chapiteau de pilier signalé plus haut, ce chapiteau de colonne remonte au v^{e} ou au vi^{e} siècle.

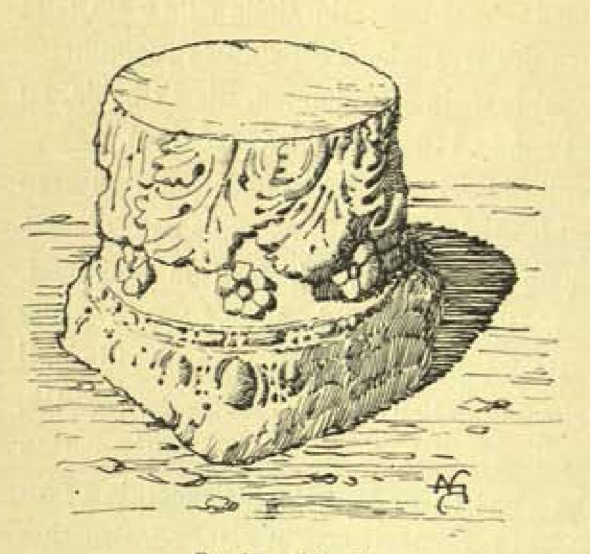


Fig. 15. — Chapiteau.

Dans toute la région avoisinant les châteaux, des tertres de faible hauteur, constitués par des débris de matériaux divers, laissent supposer que çà et là des maisons s'élevaient parmi les jardins.

grand. Mais le mot *madinet* serait difficilement explicable. En outre, pourquoi aurait-on transporté cette pierre et surtout, pourquoi l'aurait-on placée de façon si apparente? L'hypothèse d'un remploi semble bien des plus douteuses.

[1] Notamment à Ḳal'at Sem'an (Vogüé, *Syrie centrale*, pl. CXXXIX et suiv.).

INFLUENCES SYRIENNES ET MÉSOPOTAMIENNES

Dans chacun des châteaux que je viens de décrire, l'enceinte carrée, flanquée de tours cylindriques, appelle une comparaison immédiate avec les *castella* du *limes* syrien [1]. De telles enceintes ne sont point d'ailleurs caractéristiques d'une époque ou d'une région, puisqu'on les retrouve non seulement en Transjordanie [2], en Arabie [3], en Mésopotamie [4] et en Perse [5] avant et après la conquête arabe, mais encore au Maghreb [6] au VIIIe et au IXe siècle et, plus tard, en Anatolie, dans les khans et les mosquées des Seldjoukides [7]. On peut faire une observation semblable au sujet de la distribution

[1] Pour les châteaux situés entre Damas et le Ḥaouran, cf. DUSSAUD, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 26 sq. — Le château du Djebel Sês a été relevé, de manière d'ailleurs incomplète, par DE VOGÜÉ (*Syrie centrale*, p. 71), puis par OPPENHEIM (*Vom Mittelmeer zum Persischen Golf*, I, p. 247). — Sur Ḳaṣr el-Abyaḍ, cf. OPPENHEIM, *ibid.*, p. 235 sq., et DUSSAUD, *op. cit.*, p. 29 sq.

[2] Pour Mshatta, à l'abondante bibliographie donnée par B. SCHULZ-STRZYGOWSKI dans leur publication (*Jahrbuch der König. preusz. Kunstsammlungen*, t. XXV, 1904, p. 205 sq.), ajouter l'article de E. HERZFELD, *Die Genesis der islamischen Kunst und der Mshatta Problem*, ds. *Der Islam*, 1910, p. 25 sq. et 105 sq.

[3] Pour Ḳaṣr el-Kharani, cf. B. MORITZ ds. *Ausflüge i. d. Arabia Petraea*, ds. *Mélanges de la Faculté Orient. de Beyrouth*, III, 1908, p. 416 sq.; et A. MUSIL, *Ḳuṣejr 'Amra*, I, p. 43 sq. — Pour Odruh, cf. BRUNNOW-DOMASZEWSKI, *Die Provincia Arabia*, I, p. 433 sq. — On trouvera dans A. MUSIL, *op cit.*, des plans et des vues de Al-Mwaḳḳar (p. 27 sq.) de Aṭ-Ṭuba (p. 14 sq.). — Des châteaux d'Arabie, de date récente mais comparables aux précédents par leurs dispositions générales, ont été relevés et décrits par JAUSSEN et SAVIGNAC, *Miss. archeol. en Arabie*, I, p. 59 (Tebouk); p. 75 (Ḳal'at el Aḫḍar); p. 88 (Kal'at el Mo'aẓẓam); p. 108 (Medain-Ṣaleḥ).

[4] Le palais d'Okheidir (O. REUTHER, *Okheidir, 20. Wiss. Veröffent. d. deutsch. Orient-Gesellschaft* (cf. sur le même monument les publications de Miss Bell et de L. Massignon); la mosquée d'Al Mansur à Bagdad (SARRE-HERZFELD, *Archäol. Reise*, II, p. 137), les mosquées de Samarra (*ibid.*, III, pl. 20) de Raḳḳah (*ibid.*, III, pl. 66) offrent, entre autres, des enceintes analogues.

[5] Par exemple, à la forteresse sud de Ḳaṣr i-Shirin (DE MORGAN, *Miss. arch. en Perse*, IV), ou, remontant à une date plus rapprochée, dans le château d'Istakhr abandonné à la fin du Xe siècle (BARBIER DE MEYNARD, *Dict. géogr.*, p. 49). — Plan ds. FLANDIN et COSTE, *Perse ancienne*, pl. 61, texte, p. 69.

[6] G. MARÇAIS, *Actes du Congrès d'Hist. de l'Art*, Paris, 1923, I, p. 280, et *Manuel d'Art Musulman*, Paris, 1926, I, p. 44 sq. Voir notamment la figure 20. Cf. SALADIN, *Manuel*, p. 194.

[7] Les murs extérieurs de *Gök madrasah* à Siwas sont flanqués de tours demi-cylindriques (VAN BERCHEM et HALIL-EDHEM, *Asie Mineure*, pl. III, ds. VAN BERCHEM, *Corpus inscr. arab.*). — A Susuz-Han, les contreforts sont sur plan carré, polygonal ou circulaire (LANCKORONSKI, *Städte Pamphyliens und Pisidiens*, II, pl. 33). — A Karatay-Han, ils varient de la même manière (HALIL EDHEM, *Einige islamiche Denkmäler Kleinasiens*, ds. *Festschrift*

interne du petit château, dont les grandes lignes se lisent aisément. La répartition autour d'une cour centrale de magasins voûtés, s'appuyant sur le mur d'enceinte, répond à un type banal : c'est le plan des châteaux de Syrie et d'Arabie, c'est aussi celui des *κάστρα* et des *ξενοδοχεῖα* byzantins [1], c'est enfin, jusqu'à l'époque moderne, celui des caravansérails des peuples islamiques.

Seule l'analyse de la technique et de l'ornementation peut suggérer divers rapprochements utiles entre Ḳaṣr el-Ḥeir et certains monuments de Mésopotamie et de Syrie. Le petit château nous fournira matière aux constatations les plus significatives.

Petit chateau. — C'est une construction mixte où l'on a employé concurremment la pierre et la brique comme à Ḳaṣr ibn Wardan [2] et à Mshatta. Remarquons toutefois qu'à Ḳaṣr ibn Wardan les arases de brique alternent régulièrement avec les assises de pierre, suivant la règle de la technique byzantine, alors qu'à Mshatta, à côté de murs *entièrement* en pierre, il existe des murs *entièrement* en brique. Dans l'un et l'autre cas, les voûtes sont exclusivement en brique. Ḳaṣr el-Ḥeir participe d'un système intermédiaire. L'arase de brique y subsiste, mais elle n'apparaît qu'au sommet du mur d'enceinte. Cinq rangs de brique y forment un bandeau qui ne joue dans la construction qu'un rôle esthétique ; il a pour objet de ménager la transition entre le mur de pierre de la courtine et le mur de brique du sommet. Il accuse en même temps le niveau des chemins de ronde et contribue à relier entre eux les différents éléments de la façade.

A l'intérieur tous les murs sont en pierre et toutes les voûtes sont en brique. Le système s'oppose donc à la fois à celui de Ḳaṣr ibn Wardan et à celui de Mshatta, mais la technique de la maçonnerie de brique, notamment l'épaisseur des joints, atteste comme à Mshatta l'importation de formules et de procédés orientaux [3]. On constate également leur prédominance en étudiant la répartition, le profil et l'appareil des voûtes. Les salles du rez-de-

Strzygowski, p. 244). — A Sulṭan Han tous les contreforts sont rectangulaires (Sarre, *Reise in Kleinasien*, p. 77), mais, dans tous les cas, on constate l'application d'un même principe.

[1] Texier et Pullan, *Architecture byzantine*, p. 143 et pl. 27. — Cf. de Beylié, *l'Habitation byzantine*, sup. pl. I.

[2] Strzygowski, *Kleinasien.*, *ein Neuland*, p. 121 sq. et *Mschatta*, p. 230 sq.

[3] Les dimensions des briques de Mshatta varient entre 21 × 21 et 27 × 27, avec une épaisseur de 65 mm. Les joints ont 25 mm. d'épaisseur (Schulz, *Mschatta*, p. 214).

chaussée sont voûtées de berceaux parallèles comme celles de Hatra [1], de Ktésiphon [2], de Kaṣr i-Shirin [3]. Les profils, chaînette, arc brisé ou arc en carène, sont d'origine mésopotamienne ou iranienne aussi bien que les modes de structure, en particulier les berceaux à *tranches parallèles*.

Les plaques moulées qui revêtent le mur de brique, au sommet de la façade, se rattachent aux antiques traditions de la Mésopotamie et de la Perse. Quant à l'arcature qu'elles constituent, suite de niches plates en plein cintre, séparées par des colonnettes engagées, elle rappelle celles de Firouz-Abad, de Ktésiphon [4] et de Kaṣr 'Amman [5]; l'analogie est particulièrement étroite avec ce dernier monument où, comme à Kaṣr el-Ḥeir, des rinceaux décorent le fond des niches [6].

Si, de la construction en brique, on passe à l'appareil de pierre, c'est parmi les monuments de la Syrie qu'on trouvera des points de comparaison. On notera tout d'abord la précision de la taille, facilitée d'ailleurs par la qualité du calcaire tendre et homogène. Les parements sont aussi minutieusement dressés que ceux des édifices de Kanawat, de Shohba ou de Bosra et les boutisses en forme de coin rappellent un détail significatif signalé à Kaṣr el-Abyaḍ [7].

On a vu que les berceaux de brique ont parfois comme profil un arc brisé, mais l'arc plein cintre est le seul qui apparaisse dans les parties décoratives de la façade. L'archivolte de la porte d'entrée, celles des niches latérales et des arcatures supérieures sont tracées en plein cintre. Il semblerait donc que l'application des formes orientales se soit limitée à ceux des éléments structuraux qui n'exercent aucune influence sur l'effet monumental. Il est patent que dans tous ceux qui peuvent agir sur l'impression esthétique, se perpétuent les traditions syriennes.

Ce n'est pas seulement le plein cintre de l'archivolte de l'entrée qui est caractéristique à cet égard ; il convient d'observer que cette archivolte se

(1) Dieulafoy, *L'Art antique de la Perse*, V, p. 14; Andrae, *Hatra* (*9. Wissenschaftl. Veröffentl. der deutsch. Orientgesell.*), Leipzig, 1908.

(2) Sarre-Herzfeld, *Archäol. Reise*, II, p. 71.

(3) De Morgan, *Mission scientifique en Perse. Recherches archéol.*, IV.

(4) Sarre-Herzfeld, *Archäol. Reise*, III, pl. 39 et 40.

(5) Strzygowski, *Mschatta*, p. 352, pl. XII (dessins de B. Schulz).

(6) Kaṣr Amman nous est encore fort imparfaitement connu dans le détail. M. Ugo Monneret de Villard a réuni tous les éléments d'une publication qui paraîtra prochainement.

(7) Oppenheim a constaté que les murs étaient composés de pierres *en forme de coin* (*Keilförmig*). (*Vom Mittelmeer*, p. 235 sq.)

raccorde de part et d'autre de la porte avec un bandeau horizontal : Kalblozé[1], Kal'at Sem'an[2] offrent des exemples semblables. D'autre part, le groupement de la porte et des niches latérales peut être comparé à la composition de la façade du porche de Tourmanin où le portail est flanqué de deux petites baies plein cintre. Enfin le profil des bandeaux, des piédroits et du linteau (fig. 8) sont autant d'éléments qui rattachent le petit kaṣr aux monuments syriens des premiers siècles de l'ère chrétienne. A Deir Seta[3], Ḥass[4], Kalblozé[5], Tourmanin[6], Kal'at Sem'an[7] on rencontre la doucine allongée légèrement renflée à la base, caractéristique des profils de Kaṣr el-Heir ; partout, une rainure d'onglet s'interpose comme au Kaṣr entre la doucine et le listel.

Les ornements sculptés dans la pierre se réduisent à quelques menus détails des niches latérales. Elles-mêmes sont dans la tradition hellénistique comme les coquilles qui les décorent, mais les colonnettes, *engagées sur l'angle* (fig. 10) qui accompagnent la niche, rappellent plutôt un dispositif oriental[8].

La décoration sculptée la plus significative apparaît dans la frise supérieure. Le motif de pampres avec les feuilles et les raisins, alternant le long d'une tige sinueuse, est d'une application très fréquente en Syrie. Ici, il n'est point traité comme la guipure de Mshatta, mais modelé dans un style plus *naturaliste* qui rappelle les linteaux et les piédroits du camp de Dioclétien à Palmyre et les sculptures de Kaṣr el-Abyaḍ, d'ailleurs plus raides et plus gauches[9]. Tous les thèmes ornementaux, où prédomine l'acanthe, appartiennent au répertoire hellénistique. Les chapiteaux, simplification extrême du chapiteau corinthien, marquent un stade intéressant de son évolution vers certaines formules de l'art islamique[10].

[1] De Vogüé, *Syrie centrale*, pl. 122-129.
[2] *Ibid.*, pl. 139 sq.
[3] *Ibid.*, pl. 100-102 et 116-117.
[4] *Ibid.*, pl. 66.
[5] *Ibid.*, pl. 122-129.
[6] *Ibid.*, pl. 131.
[7] *Ibid.*, pl. 139 sq.
[8] Dans la mosquée d'Ibn Ṭouloun au Caire, où l'influence mésopotamienne est très nettement apparente, les points d'appui présentent également des colonnes engagées sur l'angle.
[9] Cf. également la décoration de tombeaux taillés dans le roc à Chefâ 'Amr en Galilée. Sur l'archivolte plein cintre se déroule une tige sinueuse à laquelle s'attachent alternativement des feuilles de vigne et des grappes de raisin. S. Ronzevalle, qui a publié ces tombeaux dans les *Mél. de la Fac. Orient. de Beyrouth*, III, 1908-1909, pl. XVI et XVII, admet comme date le siècle qui a précédé l'invasion musulmane (*ibid.*, p. 33).
[10] On y observera ce renflement de la partie inférieure du κάλαθος qui sera une caractéristique des chapiteaux toulounides.

Murs de retenue. — Les rapprochements que suggère l'examen de la technique du petit château s'appliquent également aux murs de retenue d'eau et au mur du vannage. Ces travaux d'utilité sont dépourvus de tout caractère monumental, mais ils offrent avec le petit château de telles similitudes de construction, qu'on peut sans aucun doute les dater de la même époque.

Grand chateau. — Le grand château semble au contraire plus récent que le petit. L'appareil en est beaucoup moins soigné et l'on y constate de nombreux remplois. L'arc brisé apparaît en élévation, dans les tympans des portes de l'enceinte comme dans le portique intérieur de l'angle sud-est. Il est d'ailleurs très voisin du plein cintre. L'arcade qui subsiste au centre du ḳaṣr est tracée suivant un arc brisé plus aigu. En tout cas, l'arc brisé revêt ici un caractère monumental, alors que les constructeurs du petit château avaient systématiquement proscrit un tel emploi. Il semble bien, d'autre part, que les tympans des portes aient été, comme je l'ai supposé, revêtus de faïences. Or, l'arc brisé et le revêtement céramique sont deux des éléments essentiels qu'utilisera l'art islamique, à toutes les phases de son développement.

DATE DES CONSTRUCTIONS

Il n'est point douteux que le grand ḳaṣr ne soit de fondation musulmane. J'ai admis, selon toute vraisemblance, que l'inscription de Hisham avait été trouvée *in situ* et se rapportait au ḳaṣr lui-même : sa construction remonte donc à l'an 110 de l'Hégire, soit 728-729 de notre ère. Le petit château est, à n'en pas douter, antérieur au grand, mais il demeure malaisé de le dater exactement.

L'esthétique monumentale y est encore hellénistique et syrienne et la mise en œuvre de la pierre se réclame de procédés syriens. Par contre, dans la technique de la brique et dans celle du revêtement moulé, ce sont les formules et les méthodes mésopotamiennes qui s'imposent. Ainsi le monument peut être considéré, d'une part, comme une des étapes qui marquent la diffusion vers l'Orient de formes structurales et décoratives propres à la Syrie et, d'autre part, comme un exemple instructif où l'architecture syrienne s'enrichit de procédés ingénieux, économiques et rapides empruntés à l'Orient. Mais ces

caractères d'un art composite syro-mésopotamien ne sont point particuliers à notre édifice ; ils ont été mis en lumière à propos de Mshatta et pourraient sans doute se retrouver en d'autres monuments imparfaitement étudiés jusqu'ici. De telles constatations ne fournissent pas d'ailleurs un critère assez précis pour qu'on soit autorisé à proposer une date exacte ; on sait comment, à propos de Mshatta, des raisonnements basés sur de multiples rapprochements ont abouti à des conclusions diamétralement opposées [1].

Le sol de Ḳaṣr el-Ḥeir doit renfermer les éléments des constructions remontant à des périodes diverses ; s'ils étaient réunis en séries datées, ils pourraient apporter des précisions singulières aux problèmes encore obscurs de l'évolution de l'art byzantin et de la formation de l'art musulman. Pour l'instant, je me borne à suggérer les hypothèses suivantes : les fragments architectoniques dispersés aux environs des deux châteaux ou remployés dans le grand appartiennent à une installation contemporaine de Ruṣafa-Sergiopolis (vᵉ-viᵉ siècles) [2]. Le petit château et les murs de retenue furent bâtis, soit durant la même période, soit un peu plus tard à la fin du viᵉ siècle. Je les crois, de toute manière, antéislamiques [3].

A cette époque, sur les terres rendues fertiles par l'irrigation, vivait une véritable colonie agricole ; elle travaillait sous la protection de la garnison du château et pouvait trouver, le cas échéant, un abri à l'intérieur de ses murailles. Sous le règne de Hisham, on jugea sans doute utile de donner aux colons un refuge permanent : d'où la construction du grand ḳaṣr. Dans la suite, les deux enceintes furent réunies par des murs d'appareil grossier, dont les traces subsistent ; c'est alors qu'on dut élever la tour de guet intermédiaire (pl. XCII, 1).

Il est certain que les conclusions que je viens de formuler pourraient être complétées, sinon modifiées, s'il était possible d'explorer systématiquement le site de Ḳaṣr el-Ḥeir. Mais quels que puissent être les résultats de ces recher-

[1] Il suffira de rappeler que J. Strzygowski date Mshatta du ivᵉ siècle et que E. Herzfeld l'attribue aux Omayyades. H. Lammens précise que ce château est l'œuvre de Walid II (*La Syrie*, I, p. 97 ; cf. *La bâdia et la ḥîra sous les Omayyades*, p. 110 sq.).

[2] Sur les monuments de Ruṣafa, voir l'étude de S. Guyer, ds. Sarre-Herzfeld, *Archäol. Reise*, II, p. 1-45.

[3] S'il était prouvé que les niches ont abrité des statues, ce serait, malgré les tendances et les goûts de certains califes omayyades, un argument contre l'attribution aux musulmans de la construction du château.

ches éventuelles, un fait demeure acquis : on se trouve en présence d'un vaste ensemble de travaux publics destinés à mettre en valeur une région désertique et d'ouvrages fortifiés propres à assurer la protection des agriculteurs et la sécurité des communications. Ainsi cette contrée aujourd'hui si aride, si morne et si hostile, était encore, au temps des Omayyades, une vaste et fertile oasis.

Albert Gabriel.

LES SYRIENS EN ESPAGNE ET LES ADONIES A SÉVILLE

PAR

FRANZ CUMONT

Les Syriens ont toujours été de grands commerçants et ils émigraient en foule dans l'antiquité, comme ils le font encore de nos jours, pour exercer leur négoce en de lointains pays [1]. Durant les premiers siècles de l'Empire, l'influence économique, artistique, religieuse de ces marchands orientaux dans les provinces latines fut considérable, et elle se prolongea même après les invasions des barbares. Des témoignages nombreux attestent la puissance de ces colonies sémitiques en Gaule [2]. L'Espagne, dont les vieux navigateurs phéniciens avaient montré la route à leurs descendants de l'époque impériale, ne resta pas soustraite à l'esprit d'entreprise de ces hardis trafiquants. Des inscriptions grecques, qui y ont été successivement recueillies, jalonnent en quelque sorte la voie qu'ils ont suivie pour s'y établir.

A l'Est de Carthagène (*Carthago Nova*), le plus riche entrepôt de l'Espagne, on a retiré des eaux du cap de Palos une trentaine d'ancres de plomb [3], dont quelques-unes portaient gravés les noms d'armateurs latins et deux autres ceux de divinités : Zeus Kasios et Aphrodite Σώζουσα. La grande déesse des Syriens hellénisés apparaît associée au dieu adoré près de Séleucie de Piérie et ces ancres furent probablement perdues par des marins venus de ce grand port commercial et militaire.

Plus à l'Ouest, Malaga, qui exportait en quantité des poissons salés [4] et

(1) Sur cette *Diaspora* syrienne, cf. mes *Religions orientales*³, ch. v, où l'on trouvera la bibliographie (notes 4 ss.).

(2) Solari, *Delle antiche ralazioni commerciali fra la Siria e l'Occidente*, I, *In Roma e Gallia* (*Annali delle Universtta Toscane*, N. S., I, 6), 1916.

(3) Fidel Fita, *Boletin de la real Academia de la Historia*, XLVIII, 1905, p. 155 ss. avec planches. Les copies donnent SEYC KAC | ICCOSA et ΑΦΡΟΔΙΤΕ | COSOYCA. La correction Σώ[ζων] proposée pour les trois dernières lettres de la première inscription est trop violente. Il faut attendre une revision de la lecture. — La forme des caractères (σ lunaire), rapprochée de la trouvaille simultanée d'inscriptions latines, indique pour date la période impériale.

(4) Strabon, III, 4, 2.

les métaux des mines d'alentour, était le siège d'une corporation de marchands de Syrie, probablement réunis à ceux d'Asie[1].

Une route directe reliait, à travers la Sierra, Malaga à Cordoue (*Corduba*), la capitale de la Bétique, mais sans doute pour gagner cette riche province, les négociants du Levant préféraient-ils remonter sur leurs barques légères le Guadalquivir (*Baetis*), où la navigation était intense[2]. Tout récemment, on a découvert à Cordoue une dédicace grecque à diverses divinités sémitiques, parmi lesquelles on lit avec certitude les noms d'Élagabal et d'Allath[3], et la population de cette métropole était métissée d'éléments orientaux, comme le prouve l'onomastique des inscriptions latines[4].

Comme Cordoue, Séville (*Hispalis*), alors la seconde ville de la Bétique, avait vu s'introduire chez elle les dieux syriens. La preuve en est fournie par un texte hagiographique souvent cité, mais dont on n'a pas, pensons-nous, tiré tout ce qu'il peut fournir : les actes des saintes Juste et Rufine, qui souffrirent le martyre probablement en 287 et qui sont restées jusqu'à ce jour en grand honneur à Séville[5].

A la vérité, la légende que nous offrent les passionnaires a transformé les faits de telle façon qu'elle n'éveille guère la confiance. Le texte le plus authentique de ces actes est celui qu'a publié au XVII[e] siècle Tamayo Salazar[6], d'après des manuscrits espagnols et qui se retrouve dans plusieurs manuscrits de Paris[7]. Ce texte a été abrégé au XIII[e] siècle en Espagne par le dominicain

(1) *I. G.*, XIV, 2540 : Ἐπιστάτης τοῦ τῶν ἐν Μαλάκῃ Σύρων τε καὶ [Ἀσια]νῶν κοινοῦ. Les relations maritimes de Malaga avec l'Orient remontent probablement à l'époque phénicienne. Strabon (*l. c.*) note que cette ville était restée Φοινικικὴ τῷ σχήματι.

(2) Les *scapharii* et *lintrarii* du Bétis sont fréquemment mentionnés : C. I. L., II, 1168-9, 1180-3.

(3) Cf. *Syria*, V, 1924, p. 342 ss. Il se peut que les marchands de Gaza y soient nommés. — Depuis la publication de cet article, Mme la Duchesse de Frias a eu l'extrême obligeance de m'envoyer de Cordoue une nouvelle photographie de ce marbre. Son examen n'a fait que confirmer la lecture proposée.

(4) *C.I.L.*, II, 2232 : *Thaddaï*; 5521 : *Bassemia* paraît être un féminin dérivé de *Barsemeus* (DESSAU, 4300); cf. *Barsamis*, dans la région de Tolède (C.I.L., II, 3130), nom théophore composé avec celui de la déesse Séméa (cf. *Fouilles de Doura*, p. 382) ; 5526 : *Surillio*.

(5) Cf. les AA. SS, 19 juillet, p. 583 ss.

(6) TAMAYO, SALAZAR, *Martyrologium Hispanum* (Lyon, 1651-1659), t. IV, p. 165.

(7) J'ai collationné les *Parisini*, 1700, s. XI, f. 6v; 5323, s. XIII, f. 120; *Nouv. acq.* 2180, s. X, f. 210r = Narbey, *Suppl. aux AA. SS.*, II, p. 246. Sauf la phrase finale et quelques variantes verbales, le texte est partout le même que celui de Salazar.

Rodericus Cerratensis [1] et en France par Vincent de Beauvais, dont le résumé est reproduit dans les *Acta Sanctorum* [2]. Ce récit légendaire transforme Salambo en un monstre épouvantable, qui porte sur ses épaules une idole diabolique. Heureusement, une tradition moins altérée nous a été conservée ; elle est même depuis longtemps imprimée, mais dans un ouvrage si rare qu'il a échappé à l'attention des mythologues : le vieux *Bréviaire d'Ébora*, publié en 1548 à Lisbonne [3]. Notre confrère le Père Delehaye, après nous avoir signalé l'existence de ce volume dans l'admirable bibliothèque des Bollandistes, a bien voulu nous y faire transcrire les Leçons du martyre des deux saintes sévillanes. Certaines ressemblances d'expressions prouvent qu'elles dérivent de la même source que le récit des passionnaires, mais la réalité des faits — la suite de cet article le prouvera — n'y a point été défigurée au même degré. Leur auteur avait conservé un souvenir plus exact des pratiques idolâtres, et son récit peut s'éclairer, si on l'interprète en le rapprochant de ce que nous savons par ailleurs des rites païens.

*
* *

L'on nous raconte donc que Juste et Rufine gagnaient modestement leur vie près de Séville en vendant des vases de terre cuite (*fictilia vasa*). Aujourd'hui encore les boutiques de poterie sont nombreuses au faubourg de Triana [4], sur la rive droite du Guadalquivir, où la légende est localisée. Or, un jour que ces marchandes détaillaient leur vaisselle, voici ce qui arriva — je laisse la parole aux hagiographes en confrontant le texte du bréviaire d'Ebora et celui des Passionnaires.

BRÉVIAIRE D'ÉBORA	PASSIONNAIRES
Lect. III. Contigit autem ut quum ad forum eiusdem civitatis [Hispalis] vasorum distrahendorum causa die quadam convenissent, matronae oppidanae idolum	Cum sanctissimae feminae distrahendorum vasculorum gererent curam, occurrit eis nescio quod monstrum et immane portentum quod perditorum ger.-

[1] Publié par Florez, *España sagrada*, Madrid, 1752, t. IX, p. 242.

[2] AA. SS., 19 juillet, p. 585, et Florez, *op. cit.*, p. 339.

[3] Le frontispice porte, avec des armes cardinalices, le seul titre : *Breviarium Eborense*. La dernière colonne numérotée a le chiffre 1777. Le colophon : *Olisipone apud Ludovicum Rotorigium, typographum regium, anno a Christo nato millesimo quingentesimo quadragesimo octavo, mense aprili*. — Ce volume n'est pas à la Bibliothèque Nationale.

[4] Ch. Eug. Schmidt, *Séville* (Collection des « Villes d'Art »), 1907, p. 145.

lapideum nomine Salabovem (*sic*) illac circumferrent et ritu gentilico iuxta morem suum [1] saltationibus stipes vicatim ad honorem et usum dei sui efflagitarent.

Lect. IV. Quum itaque ad sanctas feminas appropinquassent, postulabant vas aliquod in dei Salabovis usum sibi offerri. Quod quum illae, uti christianae, denegassent, et se deum lapideum nequaquam colere professae essent, indignatae matronae idolum super earum vasa fictilia iactantes omnia contriverunt.

Lect. V. Religiosae vero feminae, non paupertatis damno conmotae sed spiritu Dei interius instigatae, idolum contra longius proicientes confregerunt. Propter quod, tanquam sacrilegium admisissent, a praeside Diogeniano iussae sunt carceris custodiae mancipari.

tilium turba Salambonem [2] appellat, postulans ab eis aliquod beneficium dari [3]. Quae cum audissent et dare nollent dicentes : « Nos Deum colimus, non manu factum istud idolum quod nec oculos nec manus, nec pedes habet neque spiritum viventem in se : sed si eget stipe aliqua aut inopiam patitur, ipse accipiat a nobis, nam nos ei aliter non damus. » Ille vero qui in formam zabuli latens humeris idolum baiulabat, ita turbulenter invectus est, ut quaecumque in usu vascula mercandi habere poterant sànctissimae feminae, omnia penitus contereret et frangeret. Illae vero religiosae et nobiles virgines non damno paupertatis commotae sed ad destruendum tanti dedecoris malum, idolum repulerunt, statimque ad terram corruit comminutum. Tunc veluti admissum sacrilegium divulgabatur ore gentilium, reasque eas et morti obnoxias tanti criminis proclamabant.

(1) Lire *iuxta morem Syrum* ?

(2) Le nom *Salambonem* est correctement orthographié aussi bien dans les manuscrits collationnés que dans les textes publiés.

(3) Vincent de Beauvais : *aliquod utensilium sibi dari*, qui paraît préférable.

Le gouverneur Diogénianus fait arrêter les deux chrétiennes et les fait conduire à Séville, où on les emprisonne. Après les avoir fait étendre sur un chevalet et déchirer à l'aide d'ongles de fer, il leur inflige un supplice plus étrange :

Eductae de carcere sanctae virgines, quum Diogenianus ad montes Marianos iter arriperet, per loca aspera et confragosa nudis pedibus post eum trahuntur, coactae sequi praesidem donec ad civitatem rediit, ubi denuo in carceris squalorem sunt detrusae.

Post aliquos autem dies cum ad Montis Mariani locum [1] Diogenianus ire disposuisset, iussit sanctissimas virgines per aspera et fragosa loca nudis pedibus properare, sed quia erant pedes calciati in evangelio pacis, nihil illis durum, nihil asperum videbatur, quia totum illud iter quasi pulverem conculcabant.

(1) *Montis Mariani loca*, Tamayo ; *Montis Mariani locum*, manuscrits ; *Momentoniariam locum*, Vincent de Beauvais.

Juste meurt en prison, et le gouverneur fait jeter son corps dans un puits profond (*in altissimum puteum*), mais l'évêque Sabinus l'en retire pour lui donner une sépulture pieuse. Le bourreau assomme Rufine dans la même prison, et son corps est brûlé dans l'amphithéâtre, mais Sabinus recueille ses ossements et les inhume auprès de Juste.

* * *

Le premier éditeur de ces actes, Tamayo Salazar a déjà reconnu que le prétendu monstre *Salambo* ou *Salabos* n'était autre que la déesse phénicienne Salambo. Ce nom, qu'a popularisé Flaubert en l'attribuant à son héroïne, était suivant les lexicographes, celui qu'on donnait en pays sémitique à l'Aphrodite qui pleure Adonis [1]. L'interprétation pouvait sembler audacieuse au moment où l'érudit espagnol la proposa ; depuis, elle s'est vue confirmée indirectement par la découverte à Cordoue et au cap Palos de dédicaces à des divinités syriennes.

Selon le Bréviaire, tandis que Juste et Rufine vendaient leurs pots au marché de Séville, des femmes survinrent, qui faisaient une collecte de rue en rue, portant la statue de Salambo et dansant autour d'elle. Le renseignement est d'excellent aloi : ces quêtes rituelles se retrouvent dans toutes les religions orientales [2]. A Rome, les prêtres de la Grande Mère avaient le droit, à certains jours, de sortir de leur temple, revêtus de costumes éclatants, accompagnés d'une musique bruyante, et de recueillir les *stipes* pour l'entretien du culte [3]. Les fidèles d'Isis quêtaient de même de porte en porte en agitant leurs sistres [4], et Apulée nous a laissé une description pittoresque des exercices de derviches auxquels se livraient les galles de la déesse Syrienne autour de leur idole juchée sur un âne, pour finir par recevoir dans les plis de leur robe des pièces de

(1) Cf. Roscher, *Lexikon*, s. v. — Le nom de femme Σαλαμβοῦα, qui apparait à Doura (*Fouilles de D.*, p. 418, n° 68), est probablement dérivé de celui de la déesse.

(2) Cf. Wissowa, *Religion der Römer*^{2}, p. 429 ; Marquardt, *Culte chez les Romains*, tr. fr., I, p. 170 ss. ; Saglio-Pottier, *Dict.*, s. v. « Stips ».

(3) Cic., *De legibus*, II, 22 : « Praeter Idaeae Matris famulos, eosque iustis diebus, ne quis stipem cogito », cf. 40. Ovide, *Ex Ponto*, I, 1, 40 : « Ante deum Matris cornu tibicen adunco — Cum canit exiguae quis stipis aera negat ? » Cf. Wissowa, *op cit.*, p. 320 ; Graillot, *Culte de Cybèle*, 1912, p. 76, 312, 316.

(4) Ovide, *Ex Ponto*, I, 1, 37 ; Valère Max., VII, 3, 8.

bronze ou d'argent et des dons en nature [1]. C'était par des danses que les servantes de Salambo et d'Adonis sollicitaient à Séville la générosité des spectateurs, et ceci aussi est conforme à tout ce que nous savons des rites sémitiques : dans de nombreux temples de Syriens, les femmes dansaient au son des instruments en l'honneur de leurs dieux [2].

Les danseuses de Salambo et d'Adonis faisaient leur tournée afin de recueillir de quoi célébrer dignement la grande fête de ces dieux, laquelle, comme nous le verrons, avait lieu en juillet, et c'est ainsi que s'explique la demande adressée à Juste et à Rufine. Le Bréviaire, toujours plus précis que l'autre version, note qu'elles réclamaient l'offrande « d'un vase pour l'usage du dieu ». Mais à quel usage ce pot devait-il servir? Les mythologues les plus récents me semblent s'être ici étrangement fourvoyés : ils ont supposé que les fidèles d'Adonis devaient se laver eux-mêmes ou asperger d'eau l'image divine [3]. Mais lors des fêtes estivales qui, de Phénicie, se répandirent partout où l'influence syrienne se fit sentir, on avait coutume de planter *dans des pots ou des plats de terre* — ce détail est expressément indiqué [4] — les minuscules « jardins d'Adonis [5] » dont la germination rapide devait présager et favoriser le réveil de la végétation brûlée par les ardeurs du soleil. Telle est certainement la raison pour laquelle on demanda aux deux chrétiennes d'offrir une

(1) Apulée, *Met.*, VIII, 28 : *Stipes aereas, immo vero et argenteas, multis certatim offerentibus sinu recepere patulo.* Cf. Lucien, *Lucius*, 37 : Ἐκ τῶν περιεστηκότων συνέλεγον ὀβολοὺς καὶ δραχμάς. La narration d'Apulée (*sacculos farcientes*) a été confirmée par la découverte à Kefr-Hauar d'une inscription où une esclave de la déesse syrienne se vante d'avoir rapporté de chacune de ses tournées soixante-dix sacs (Fossey, *Bull. corr. hell.*, XXI, 1897, p. 60 ; cf. mes *Religions orientales*[3], ch. v, note 2).

(2) J'ai parlé de ces danses sacrées, *Fouilles de Doura*, p. 202 s. ; cf. Wiegand, *Baalbek*, t. II, 1923, p. 36.

(3) Cf. Roscher, *l. c.*, « Wohl um sich selbst zu waschen (Fr. Münter, *Religion der Babylonier*, 23) oder zur Besprengung des den Adonis darstellenden Bildes (Mannhardt, *Wald- und Feldkulte*, 283). »

(4) Zenob., *Cent.* I, n° 49 : Γίνονται οὗτοι οἱ κῆποι τοῦ Ἀδώνιδος εἰς ἀγγεῖα κεράμεια σπειρόμενοι ἄχρι χλόης μόνης· ἐκφέρονται δὲ ἅμα τελευτῶντι τῷ θεῷ καὶ ῥιπτοῦνται εἰς κρήνας. Eustathe ad Homer., *Odyss.*, XI, 590 : Ἀναθάλλοντα ἔσω χύτρας ἢ ἀρρίχου καὶ ὅλως κοφίνου τινὸς καὶ αὐτίκα ῥιπτούμενα κατὰ θαλάσσης. Plutarque, *De sera num. vind.*, 17 ; Suidas, s. v., F'Ακαρπότερος Ἀδώνιδος. Théophraste, *Hist. Pl.*, VI, 7, 3 ; Julien, *Conv.* p. 329 D, parlent d'ὄστρακα.

(5) Sur les jardins d'Adonis, cf. Raoul Rochette, *Revue archéol.*, VIII, 1851, p. 97 ss. ; Dümmler dans la *Realenc.*, s. v. « Adonia » ; Frazer, *Adonis, Attis, Osiris*[3], I, p. 236 ss. ; v. Baudissin, *Adonis und Esmun*, 1911, pp. 88, 139 sq. — Les κῆποι Ἀδώνιδος qu'une inscription mentionne à Laodicée (*Syria*, V, 1924, p. 333), ne peuvent être, comme l'a vu Haussoullier, ces jardins éphémères et artificiels. C'étaient

partie de leur vaisselle, et leur refus fit fracasser par les païens irrités toute leur fragile marchandise.

Les saintes, emportées par leur ressentiment ou animées d'un zèle pieux, jettent à terre l'idole de Salambo, qui était sans doute promenée sur un brancard [1], et la brisent. Arrêtées, elles sont, s'il faut en croire l'hagiographe, d'abord torturées en prison, puis soumises à un supplice extraordinaire. Le gouverneur Diogénianus les oblige à le suivre « vers un lieu du Mont Marianus [2] », pieds nus, sur un chemin raboteux et rocailleux et à rentrer avec lui à Séville, où elles sont reconduites en prison.

Or, nous savons par Théocrite qu'à Alexandrie, les Adonies se terminaient par un grand cortège : l'image du bel adolescent était accompagnée par des femmes jusqu'à la mer, où elle était jetée. Une inscription du Pirée mentionne la même « pompe » traditionnelle [3]. Cette cérémonie solennelle n'a certainement pas été omise en Bétique, et dès lors une explication naturelle s'offre à l'esprit de la peine infligée par Diogénianus aux deux chrétiennes. Le gouverneur dut leur imposer, en expiation de leur sacrilège, de suivre déchaussées la grande procession des Adonies, où lui-même figurait, et l'hagiographe aura répugné à rappeler explicitement une participation, même forcée, à une cérémonie du paganisme. Cette procession parcourait les campagnes de la Bétique pour en assurer la fécondité jusqu'à quelque colline voisine de Séville. C'est ainsi qu'en Gaule, encore au v^e siècle, on promenait la Grande Mère sur un chariot à bœufs autour d'Autun « pour la conservation des champs et des vignes » [4], et nous savons que dans ce culte, pour faire acte de piété, même les notables romains suivaient le char de la déesse pieds nus [5]. Il devait en être de même

de vrais jardins, où l'on cultivait des fleurs pour le culte du dieu phénicien, comme les κῆποι 'Αδώνιδος du palais de Domitien (PHILOSTRATE, *V. Apoll.*, 32) et les *Adonea* du plan de Caracalla (JORDAN-HÜLSEN, *Topogr. der Stadt Rom*, III, p. 87, n. 113). — Sur la survivance de l'usage des « Jardins d'Adonis » parmi les Juifs d'Italie, cf. A. NEPPI-MODONA, *Bilychnis*, sept. 1923, XXII, p. 165 ss.

[1] Cf. dans les Passionnaires : *humeris idolum baiulabat*. Sur l'emploi de ces *fercula* dans les processions, cf. p. ex. *Journ. Roman studies*, VII, 1913. p. 284 ss.

[2] C'est la leçon des Passionnaires, qui paraît ici préférable à celle du Bréviaire. On identifie le *Mons Marianus* avec la Sierra Morena.

[3] A Alexandrie : THÉOCRITE, XV, 132. Au Pirée : MICHEL, *Recueil*, 975 = DITTENBERGER, *Syll.* [3], 1098 : Τὴν πομπὴν τῶν 'Αδωνίων ἔπεμψε κατὰ τὰ πάτρια. Cf. *infra*, p. 340, n. 2.

[4] « Pro salvatione agrorum et vinearum ». Cf. GRAILLOT, *Cybèle*, p. 453 s.

[5] PRUDENCE, *Peristeph.*, X, 154 : « Nudare plantas ante carpentum scio | proceres togatos Matris Idaeae sacris. » Cf. GRAILLOT, *op. cit.*, p. 139, n. 3.

dans le défilé des fidèles d'Adonis et de Salambo, sur lequel nous n'avons presque aucune information. La nudité des pieds était souvent exigée par le rituel des dieux sémitiques [1], comme il l'est encore par l'Islam, et à Cadix même, dans le temple d'Héraklès, c'est-à-dire de Melkart, les officiants étaient tenus de se déchausser [2].

On montre encore au monastère de la Trinité, près de Séville, le lieu où les deux prisonnières auraient été enfermées : un antre profond, où est creusé un puits, qui serait celui où le corps de sainte Juste aurait été jeté, et de nombreux malades viennent encore en boire l'eau pour obtenir leur guérison [3]. Mais ce sont probablement les vertus attribuées plus anciennement à cette eau miraculeuse qui, comme il arrive souvent, ont donné naissance à la légende rapportée par l'hagiographe. Quelle apparence qu'un magistrat romain ait fait jeter dans un puits un cadavre, au risque d'empoisonner tous ceux qui y viendraient puiser? Mais si l'on se souvient que le culte d'Adonis était parfois pratiqué dans des grottes [4], la tradition paraît s'éclaircir. A la fin des Adonies, d'après les témoignages des anciens [5], l'on avait coutume de précipiter dans des sources ou dans la mer l'image du bel adolescent avec ses « jardins », charme magique destiné à assurer l'abondance des eaux ou la chute de la pluie nécessaires à la future récolte. A défaut d'une source vive, on a pu se servir d'un puits pour accomplir le même rite [6]. Ce n'est donc pas le corps de la vierge andalouse, mais probablement celui du dieu mort qui, jeté dans le puits de Séville, lui a d'abord communiqué un caractère sacré, persistant encore à l'époque chrétienne, mais justifié alors par un motif différent.

Ainsi, grâce au précieux Bréviaire d'Ebora, resté presque ignoré jusqu'ici, nous avons pu retrouver une partie du rituel des Adonies, telles qu'on les célébrait en Espagne : elles étaient précédées d'une collecte faite par des danseuses

(1) J'en ai réuni de nombreux exemples tirés des cultes syriens et puniques, *Fouilles de Doura*, p. 60 ss.

(2) Silius Italicus, III, 27 : « Pes nudus » ; cf. *infra*, p. 341.

(3) AA. SS., *loc. cit.*, p. 584.

(4) On connaît le passage souvent commenté de saint Jérôme (Epist. LVIII, 3 ; P. L., XXII, p. 581) : « Bethleem lucus adumbrat Thamuz, id est Adonidis, et in specu, ubi quondam Christus parvulus vagiit, Veneris amasius plangebatur. »

(5) Cf. *supra*, p. 335, n. 4. Raoul Rochette, *Revue arch.*, VIII, 1851, p. 106 ss.

(6) Je dois cette suggestion à l'érudition sagace de la Marquise de Maillé, qui s'est souvenue des interprétations de Frazer, *Golden Bough*.[2], II, p. 110 ss. Cf. *Adonis, Attis, Osiris*[3], I, p. 237 ; Baudissin, *Adonis und Esmun*, p. 139.

sacrées promenant de quartier en quartier l'idole de Salambo, puis on plantait dans des pôts de terre les éphémères « jardins » d'Adonis ; à l'occasion de la fête, une procession conduite par le gouverneur lui-même parcourait les campagnes, et les dévots ou dévotes la suivaient nu-pieds, enfin le culte d'Adonis se pratiquait dans une grotte, où, à la fin de ces solennités, des poupées figurant le dieu mort étaient noyées dans l'eau d'un puits.

Ces résultats obtenus par une interprétation vraisemblable de la tradition hagiographique, seraient déjà appréciables, mais la passion des saintes peut nous aider aussi, croyons-nous, à résoudre une question controversée d'un intérêt plus général, celle de la date à laquelle on célébrait annuellement les Adonies dans l'empire romain.

Il est bien établi que cette grande fête syrienne se plaçait au milieu de l'été [1], en juin ou juillet, et un passage d'Ammien Marcellin permet même de préciser davantage. Il nous raconte qu'au moment de l'entrée de l'empereur Julien à Antioche, on entendait les lamentations des femmes qui pleuraient Adonis, ce qui parut un présage défavorable [2]. Mais la chronologie du règne de Julien rend infiniment probable que celui-ci ne parvint pas dans la capitale de la Syrie avant le milieu de juillet 362 [3]. Ainsi devient caduque la connexion

[1] La discussion la plus approfondie de cette date est celle de Baudissin (*Adonis und Esmun*, 1911, p. 121 ss.), qui, après avoir examiné tous les témoignages connus, aboutit aux conclusions suivantes : 1° les arguments invoqués en faveur d'une fête d'automne sont illusoires ; 2° l'existence d'une fête du printemps à Byblos (Lucien, *De dea Syria*, 5 ss.) est douteuse ; 3° une série de textes prouvent clairement que les Adonies étaient fêtées au milieu de l'été, en juin ou juillet. — Ces conclusions, qui s'accordent avec celles du Père Lagrange, *Religions sémitiques* ², p. 305 ss., me paraissent acquises et je ne reprends pas ici toute la controverse *ab ovo*. — Dans l'article où il a commenté avec une sagacité admirable les comptes d'un papyrus du Fayoum relatifs aux Adonies, M. Glotz (*Revue des études grecques*, XXXIII, 1920, p. 169 ss.) arrivait à reporter celles-ci au 27 septembre ou au 1er novembre. L'exactitude de ce résultat a été contestée (Weill, *Chronologie égyptienne*, 1926, p. 151), mais, même si on l'admet, il ne peut être valable que pour l'Égypte, la date résultant probablement d'un rapprochement d'Adonis avec Osiris.

[2] Ammien, XXII, 9, 14 : « Urbi (Antiochiae) propinquans (Iulianus) in speciem alicuius numinis votis excipitur publicis, miratus voces multitudinis magnae salutare sidus inluxisse eois partibus adclamantis. 15. Evenerat autem eisdem diebus annuo cursu completo Adonea ritu veteri celebrari... ululabiles undique planctus et lugubres sonus audiebantur ».

[3] Schwartz, *De vita et scriptis Iuliani*, Diss. Bonn. 1888, p. 18. Borries (dans la *Realenc.*) s. v. « Iulianos », c. 55, s'appuie sur un passage de Libanius (II, p. 308, 16 Förster) qui fait durer neuf mois le séjour de l'empereur à Antioche (que celui-ci quitta le 5 mars 363), pour affirmer que Julien y est

qu'on a prétendu établir entre le solstice d'été et les Adonies. Elles étaient postérieures à celui-ci de plusieurs semaines et la raison astronomique de la date adoptée, si elle existe, doit être autre.

Le passage cité d'Ammien raconte que lors de l'entrée du prince, accueilli à la façon d'un dieu, la foule l'acclama en criant qu'un astre sauveur éclairait l'Orient (*salutare sidus inluxisse eois partibus*). L'expression paraît indiquer que le lever d'une étoile brillante coïncidait avec le début des Adonies, et l'on a pensé que cette étoile devait être Vénus, identifiée avec Astarté [1]. Mais les révolutions d'une planète ne peuvent avoir déterminé le jour d'une solennité annuelle, et l'astre qui se levait doit avoir été une étoile fixe.

D'autre part, Ammien nous dit que les fêtes se célébraient suivant un vieux rite « le cours de l'année révolu » (*annuo cursu completo*). De ces mots on avait autrefois tiré la conclusion que les Adonies se plaçaient à la fin de l'année syro-macédonienne, c'est-à-dire un peu avant le 1er octobre. Mais comme ceci est impossible, Julien étant arrivé à Antioche plus de deux mois auparavant, on s'est résigné à interpréter les paroles d'Ammien comme signifiant simplement que cette solennité se répétait au bout de chaque année. L'on a attribué le même sens vague aux vers de Théocrite où, à propos de la fête d'Alexandrie, il parle d'Adonis [2] que les Heures ont ramené de l'Achéron « avec le douzième mois ». Mais la précision de l'expression employée de part et d'autre paraît impliquer autre chose que la simple idée du retour d'une cérémonie annuelle, et lorsque dans les *Syracusaines* [3] la chanteuse qui se lamente sur la mort du dieu, termine son hymne par le souhait : « Sois-nous propice, cher Adonis, maintenant et favorable pour l'an nouveau » (Ἵλαθι νῦν, φίλ' Ἄδωνι, καὶ ἐς νέωτ' εὐθυμήσαις) il semble bien que cet « an nouveau » soit sur le point d'arriver.

Tout s'éclaire, pensons-nous, si l'on se souvient que le 19 juillet romain répondait en Égypte au début de l'année *sothiaque*, marqué par le lever de Sirius [4]. Cette année fixe, dont la durée concordait exactement avec celle de

arrivé en juin, mais Libanius à la façon des anciens arrive à neuf mois en comptant de juillet à mars, sans tenir compte des jours. La question sera reprise par M. Bidez dans la biographie, qu'il prépare, de l'Apostat.

(1) Frazer, *Adonis Attis*³, I, p. 258; Baudissin, *op. cit.*, p. 124.

(2) Théocrite, XV, 101 : Τὸν Ἄδωνιν ἀπ' ἀενάω Ἀχέροντος | μηνὶ δυωδεκάτῳ μαλακαὶ πόδας ἄγαγον Ὧραι.

(3) Théocr., XV, 143.

(4) Raimond Weill, *Bases, méthodes de Chronologie égyptienne*, Paris, 1926, p. 136 s.

l'année julienne (365 jours 1/4), servait en Égypte à de nombreuses datations religieuses. Rappelons-nous les très antiques relations de la Phénicie et en particulier de Byblos avec l'Égypte, l'assimilation établie dans cette ville entre Osiris et Adonis[1] et il paraîtra très vraisemblable que le commencement de cette année sacrée ait été choisi pour célébrer les mystères du dieu sémitique de la végétation. Le lever de Sirius indique le début de la canicule, dont les ardeurs étouffantes vont dessécher et roussir la surface de la terre. C'est le moment où il est nécessaire de pratiquer les rites traditionnels qui assureront, pour l'année qui s'ouvre, l'abondance des eaux et la croissance des moissons[2].

En réalité, la date du 19 juillet, déterminée par les astronomes d'Alexandrie pour le lever héliaque de Sirius[3], cessait d'être exacte à la latitude d'Antioche. Mais l'équation 1er Toth de l'année sothiaque = 19 juillet Julien une fois fixée, fut partout et toujours maintenue en dépit de l'astronomie. Nous savons qu'à Harrân, en Mésopotamie, les fêtes de Tammouz se célébraient chaque année jusqu'au moyen âge au mois de juillet[4], sans doute pour la même raison que les Adonies d'Antioche.

La durée de ces Adonies — M. Glotz l'a établi[5] — était de trois jours, triduum où l'on représentait l'union mystique, la mort et la résurrection du jeune dieu. C'était donc probablement les 17, 18 et 19 juillet qui leur étaient consacrés, le jour de la résurrection correspondant à celui de l'année nouvelle.

Reprenons maintenant les actes de nos saintes andalouses. Singulière coïncidence, leur fête est célébrée en Espagne, dans certaines églises, le 17, dans d'autres, le 19 juillet. Le Père Delehaye veut bien m'écrire à ce sujet que, suivant lui, la double date n'a aucune portée, et que primitivement il ne devait y en avoir qu'une, qui selon toute probabilité était le 17[6]. Mais alors cette

[1] Lucien, *De dea Syria*, 7.

[2] Si les Adonies sont une fête du nouvel an, peut-être la πομπή, qui en formait une part importante (*supra*, p. 336, n. 3), se rattache-t-elle originairement à la grande procession de l'Akitou, qui se déroulait solennellement au commencement de chaque année à Babylone. La mort du dieu (ici Mardouk), sa résurrection, un mariage mystique, qui doit produire la fertilité des champs, sont communs à cette fête et aux Adonies, d'après les recherches de S. A. Pallis, *The babylonian Akitu festival* (*Mém. Acad. Copenhague*), 1926.

[3] Weill, p. 196.

[4] Baudissin, *op. cit.*, p. 121.

[5] *Revue des études grecques*, XXIII, 1920, p. 261 ss.

[6] « On peut être certain qu'à Séville même on n'a jamais eu d'hésitation et qu'on n'y a connu qu'un seul anniversaire. La date tradi-

date, soit pour Juste, soit pour Rufine, n'est point celle du martyre, puisqu'elles ont péri successivement, non simultanément, suivant leur passion elle-même. Peut-être n'est-ce point une hypothèse trop aventureuse que de supposer, les deux saintes étant mortes en prison, que le souvenir du jour exact de leur décès ne s'était conservé ni pour l'une, ni pour l'autre. Mais on savait certainement que leur supplice coïncidait avec les Adonies, et l'on a pu ainsi placer leur commémoration le premier jour de ce triduum syrien, peut-être afin d'opposer à la fête païenne la fête chrétienne des deux héroïnes qui n'avaient pas craint de briser l'idole de Salambo. Les Actes espagnols fourniraient ainsi une confirmation de la date déterminée pour la célébration des Adonies à Antioche.

Une dernière question se pose : quand les rites exotiques par lesquels on rappelait le destin d'Adonis furent-ils adoptés en Espagne? Nous ne les y connaissons que par une légende tardive et sans doute y furent-ils propagés sous l'Empire par les colons syriens. *Salambonem omni planctu et iactatione Syriaci cultus exhibuit*, dit la Vie d'Héliogabale [1], et ce que l'empereur d'Émèse avait fait à Rome, dut être imité par ses sujets orientaux dans les provinces latines. Cependant il n'est pas impossible que la célébration des Adonies ait déjà été introduite dans la Bétique par les Phéniciens ou les Carthaginois. Les cultes que ceux-ci y avaient transplantés n'y furent pas abolis avec leur domination. Près de Cadix, subsistait un temple fameux d'Héraklès qui avait été d'abord consacré à Melkart, protecteur de Tyr [2], et le dieu continuait à y être adoré par des prêtres astreints à la continence, vêtus à la mode phénicienne d'une tunique de lin ornée d'un clavus, les pieds nus et la tête rasée, dans une enceinte sacrée où les porcs ne pouvaient pénétrer [3].

FRANZ CUMONT.

tionnelle a toute chance d'être celle des calendriers mozarabes, *XVI kal. Augusti*, c'est-à-dire le 17 juillet. C'est celle du Passionnaire de Silos (à la Bibliothèque Nationale) et je la relève encore dans les *Officia propria sanctorum patriarchalis ecclesiae Hispalensis* (Séville, 1751), p. 152. » — Si une étude plus complète des documents hagiographiques révélait que la date du 19 a quelque valeur, il faudrait admettre que les églises ont choisi pour commémorer les deux saintes, les unes le premier et d'autres le dernier jour des Adonies.

(1) *V. Heliog.*, 7.

(2) STRABON, III, p. 169 ss.; PLINE, II, 39 s., 100; TITE-LIVE, LXXI, 21; DION CASSIUS, XLIII, 39; LXXVII, 20.

(3) SILIUS ITALICUS, *Punica*, III, 21 ss.; cf. *Fouilles de Doura-Europos*, pp. 61 n. 2; 63 n. 3.

LE CHALOSSIEN EN FRANCE, EN ÉGYPTE ET EN SYRIE

PAR

E. PASSEMARD

Dans de précédentes notes [1], j'ai exposé brièvement ce qu'il fallait penser des importantes découvertes de P. Dubalen et du Père M. P. Bovier-Lapierre en ce qui concerne l'existence d'une industrie plus ancienne que le Chelléen : le Chalossien, tant en France qu'en Égypte, et des conclusions qu'on en pouvait tirer, mais à cette époque, je ne connaissais, *de visu*, que les belles séries réunies au Musée de Mont-de-Marsan par mon ami P. Dubalen, et je ne savais des découvertes du Père Bovier-Lapierre que ce qu'il avait dit dans sa note [2] et que ce qu'il avait bien voulu m'écrire.

Depuis cette époque j'ai pu examiner les séries réunies par lui en Égypte et étudier moi-même des pièces découvertes en Syrie au cours de ma mission du Levant [3]. Il me paraît utile de reprendre entièrement cette question et de montrer dans le détail ce que nous en savons.

Sans parler des éolithes, ce n'est pas la première fois que des chercheurs bien intentionnés nous ont fait part de la découverte d'industries plus anciennes que le Chelléen et les publications sur ce sujet sont nombreuses. Mais la grande préoccupation de presque tous paraît surtout avoir été de prouver l'existence d'industries tertiaires, sans cependant qu'ils nous aient jamais apporté de preuves indiscutables de ce qu'ils avançaient.

Bien des gens sont convaincus que le quaternaire commence avec l'indus-

[1] E. Passemard, *Les Stations paléolithiques du Pays Basque et leurs rapports avec les terrasses d'alluvions.* Bayonne, 1924. Bodion, éditeur.

Id., *Le Chalossien. Bull. Soc. Préh. Franç.* 1924.

Une nouvelle industrie du paléolithique inférieur plus ancienne que le Chelléen : le Chalossien. Congrès de Grenoble. Assoc. Franç. pour l'avanc. des Sc., 1925.

[2] M. P. Bovier-Lapierre, *Le Paléolithique stratifié des environs du Caire. L'Anthropologie*, t. XXXV, 1925.

[3] E. Passemard, *Recherches préhistoriques dans les territoires de Syrie, du Liban et des Alaouites.* Congrès de Lyon, Assoc. franç. pour l'avanc. des sc., 1926.

trie de Chelles et que tout ce qui est avant est par définition du tertiaire. La notion de la longue durée du quaternaire ne s'impose pas à leur esprit, et ils ne comprennent pas, qu'entre ce que nous sommes autorisé à appeler du vrai tertiaire et le Chelléen, s'étend une longue période pendant laquelle l'homme a pu se servir d'instruments qui ne sont pas forcément du type classique de Chelles.

C'est la preuve de l'existence d'une de ces industries que nous apportent P. Dubalen et Bovier-Lapierre avec leurs patientes observations des limons de la Chalosse et des alluvions du Nil.

Il semble bien que le Père Bovier-Lapierre ait été le premier à reconnaître les formes chalossiennes ; car il y a déjà longtemps qu'il signalait leurs caractéristiques à J. de Morgan qui ne paraît pas y avoir attaché d'importance. Mais il est certain que la première communication qui nous en fut faite est due à P. Dubalen lorsqu'il nous fit part de ses découvertes de la Chalosse.

Vers 1922, Pierre Dubalen qui étudiait les limons de la Chalosse depuis nombre d'années, découvrit dans un champ, à flanc de coteau, en contact avec *les sables fauves*, une cinquantaine de pugiloïdes à pointe trièdre en silex et en quartzite, morphologiquement différents des classiques bifaces chelléens et qui paraissaient constituer une station. En revoyant les nombreuses pièces qu'il avait réunies au Musée de Mont de Marsan, il acquit la conviction que ces formes se trouvaient à un niveau inférieur à celui où il avait rencontré les instruments chelléens. Il poursuivit ses recherches et, en 1923, m'invita à venir examiner les pièces qui avaient été recueillies. Il était tenté à cette époque de rapprocher cette industrie du Strépyen de Rutot, mais il ne me fut pas difficile de lui prouver qu'il ne s'agissait pas de cela et en acceptant le nom de *Chalossien* que je lui proposais pour cette industrie nouvelle il se décida à exposer ses idées dans une première note qui parut en 1924 [1]. La même année je publiais moi-même après lui [2] une première étude, puis en 1925 je donnais deux autres notes où les caractéristiqnes générales de la nouvelle industrie de la Chalosse et ses analogies avec les formes égyptiennes du Père Bovier-Lapierre étaient exposées.

[1] P. Dubalen, *Le Pré-chelléen de la Chalosse (Chalossien)*, Ex. *Procès-verbaux de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, t. LXXV, 1924.

[2] E. Passemard, *Les Stations paléolithiques du Pays Basque, etc., etc.*

LE CHALOSSIEN EN CHALOSSE

C'est dans le département des Landes, en Chalosse, c'est-à-dire dans l'arrondissement de Saint-Sever, sur la rive gauche de l'Adour, que s'étendent les limons où fut trouvée l'industrie qui nous intéresse.

Sur un substratum de roches diverses repose la formation très discutée des *sables fauves*. Lorsque la série est complète, ce qui est rare, ils sont surmontés d'argiles versicolores, puis des cailloutis d'une haute terrasse de l'Adour qui paraît être celle de 60 m. et enfin de limons ; ce sont ces limons que Dubalen a appelés « limons paléolithiques ». Dans le cas le plus général les limons reposent sur les sables fauves.

Dans ces limons dont l'épaisseur peut atteindre 6 m., on trouve des spécimens de toutes les industries paléolithiques. De bas en haut se succèdent : 1° des sables fauves sans industrie ; 2° une zone de grès fauves (sables concrétionnés) ; 3° une zone de petits cailloutis, très concrétionnés, surmontant les sables fauves, c'est là que se trouverait l'industrie chalossienne ; 4° la partie inférieure des limons avec industrie chelléenne et plus haut acheuléenne ; 5° on voit dans la partie supérieure cette industrie se transformer en industrie moustérienne ; 6° terre végétale avec industrie plus récente.

L'industrie chalossienne diffère complètement des bifaces de Chelles, tout en restant cependant apparenté à la famille des coups de poing.

Ses deux caractéristiques principales sont les suivantes : 1° base globuleuse piriforme ; 2° pointe trièdre dont l'extrémité peut varier de forme.

Le procédé de fabrication paraît avoir été dans la plupart des cas, le suivant : un coup donné à l'extrémité d'un rognon de silex, détache un éclat qui file dans le sens de la plus grande longueur et détermine une surface plane ; parfois on utilise une surface plane naturelle ; puis deux ou trois coups portés perpendiculairement à ce plan, en travers de la pièce, façonnent une pointe et déterminent deux plans qui parfont le trièdre, plus ou moins régulier mais toujours bien défini. Nous verrons plus loin, en étudiant les collections de la Chalosse et celle de l'Égypte que ces outils, malgré la constance de leur forme générale, peuvent avoir servi à différents usages et que leurs extrémités ne sont pas toutes les mêmes. Il faut ajouter à ces instruments typiques un

matériel plus petit, composé de grosses lames et d'éclats dont les bords ont servi à racler, mais qui ne rappellent que de loin les classiques racloirs moustériens.

Les uns comme les autres ont été taillés dans des rognons de silex sénonien ou des galets de quartzite qui ne se rencontrent pas à l'état naturel dans les limons paléolithiques de la Chalosse et qui ont été manifestement apportés des régions avoisinantes.

Les instruments trièdres ont la base globuleuse, piriforme, plus ou moins accommodée pour la préhension par des enlèvements ou des martelages, l'extrémité affecte toujours la forme d'une pyramide à trois faces, à section plus ou moins équilatérale, tantôt très aiguë, tantôt mousse, ou se terminant par un petit tranchant transversal, une sorte de bédane arrondie comme une gouge.

Il existe des instruments de toutes tailles, les uns sont brefs à pointe trapue, d'autres plus allongés ; il y en a même de très grands, présentant des traces d'un travail plus compliqué.

Dans l'un ou l'autre type, les éclats sont puissants et frustes, les concoïdes sont profonds, résultat d'un coup direct et brutal.

Les principales stations se rencontrent surtout au voisinage de Montsoué, station de Diris, de Besle, mais de nombreuses pièces ont été trouvées sur tout le pourtour de la protubérance de Saint-Sever (Guillon, Lassale, Bahus, Vielle.) Il existe dans la collection de M. de Laporterie trois instruments du type chalossien qui présentent bien les caractéristiques générales et, au Musée de Dax, deux ou trois pièces en silex ou en quartzite provenant des environs de Mugron.

La plus grande pièce que je connaisse a 18 cm. de long et provient de Seignor (Bahus).

En résumé, il existe en Chalosse une industrie qui paraît plus ancienne que le Chelléen et dont les caractères morphologiques sont différents. Jusqu'ici malheureusement, aucun débris faunique n'a été rencontré et le voisinage des sables fauves, qui altèrent jusqu'au silex lui-même, ne laisse que peu d'espoir d'en découvrir.

LE CHALOSSIEN D'ÉGYPTE

Voyons maintenant ce que nous apprennent les découvertes du Père Bovier-Lapierre.

Au voisinage du Caire, dans la zone Est, s'étend la plaine de l'Abbassieh où s'ouvrent d'énormes ballastières aux parois creusées à pic ou taillées en gradins. Le cailloutis apparaît sur une vingtaine de mètres de puissance, alternant avec des assises de sable plus ou moins argileux ; nous sommes en présence de « graviers pléistocènes » parfois recouverts d'un limon récent et qui apparaissent bien entre le Caire et la Montagne rouge.

Le Père Bovier-Lapierre y a poursuivi, avec la même patience et la même continuité que Dubalen en Chalosse, des recherches qui lui ont donné des résultats importants[1].

Dans les couches profondes des cailloutis, vers 10 mètres au-dessous du sol, il a rencontré des silex éolithiques dont il ne me paraît pas devoir être tenu compte. Mais aussitôt après, dans les graviers anciens, il a recueilli de simples cailloux roulés très nettement dégrossis de quelques coups, de façon à obtenir un instrument piriforme très ramassé, terminé par une pointe pyramidale triangulaire courte. En dessus se trouvent des coups de poing piriformes, à pointe triangulaire beaucoup plus évolués, puis, en remontant encore, des instruments d'allure chelléenne, mais encore affiliés aux types précédents, puis enfin de vrais chelléens auxquels succèdent des acheuléens d'une taille impeccable qui, vers la surface, font place à de minuscules coups de poing et à quelques racloirs.

C'est, en somme, transporté sur les bords du Nil, et avec plus de précision, ce que nous avons vu en Chalosse.

J'ai visité moi-même l'Abbassieh en compagnie du Père Bovier-Lapierre et j'ai été très impressionné par la puissance de ces alluvions ; une étude complète devrait du reste en être faite, mais elle est forcément liée à l'étude allu-

[1] Le R. P. Paul Bovier-Lapierre, *Les Gisements paléolithiques de la plaine de l'Abbassieh*. Ex. *Institut français d'archéologie orientale*. Le Caire, 1926. — Id., *Stations préhistoriques des environs du Caire*. Ex. *C. R. du Congrès intern. de Géographie*, t. IV. Le Caire, 1925.

viale de tout le Nil, ce qui est un énorme travail. Le soin et la ténacité avec lesquels le Père Bovier-Lapierre a effectué ses recherches ne laissent aucun doute sur la justesse de ses observations, c'est un travail de longue haleine et de patience, des plus pénibles.

Les séries réunies par le Père Bovier-Lapierre dans son petit laboratoire du Caire illustrent d'une façon remarquable ce qui a été dit plus haut des silex de l'Abbassieh.

Les pièces qui proviendraient du niveau inférieur, que notre aimable collègue a nommé éolithiques, ne me paraissent pas présenter de signe de taille intentionnelle, cependant il existe quelques lames à bulbes dont la position n'est pas tout à fait précise ; il y a là une étude à pousser plus loin, qui peut-être donnerait des résultats. Parmi les instruments du niveau inférieur *chalossien*, j'ai compté huit pièces en silex à patine jaune rougeâtre lustrée, à laquelle j'ai donné le nom de « vieille marmite vernissée ». Ce sont des instruments trapus, généralement assez grossiers, mais à pointe trièdre très nette, où les traces de travail intentionnel sont *indubitables*.

Les huit pièces du niveau qui vient ensuite sont moins frustes, les pointes sont toujours courtes mais relativement fines, elles sont en silex avec la même patine vieille marmite vernissée que nous avons constatée dans les pièces précédentes.

Les pièces du niveau supérieur chalossien, comme toutes les précédentes, sont piriformes et le talon est réservé ou accommodé, mais elles sont plus nombreuses et *tout à fait identiques à celles de la Chalosse*. Elles sont en silex ou en grès rouge très siliceux, lustré.

Ensuite vient le niveau de transition, dont parle Bovier-Lapierre : les instruments tendent à devenir bifaces tout en gardant partie des caractères précédents.

Enfin dans le sixième niveau, les formes sont chelléennes ; un Chelléen supérieur et de grands coups de poing acheuléens parfaitement retouchés, aussi beaux que ceux de la Somme, leur succèdent ; puis vers la surface, se rencontrent de tout petits coups de poing non lustrés, gris brun.

Enfin la surface donne des éclats retouchés peu typiques du Moustérien, mais pas de pointes triangulaires.

Le Père Bovier-Lapierre signale également des instruments chalossiens très

grossiers, à patine noire, lustrée, très roulés et à trièdre assez diffus, qui proviennent des alluvions caillouteuses, à 30 km. en amont du Caire.

Il faudrait ajouter à cela nombre de pièces chalossiennes et chelléennes trouvées à la surface des plateaux.

A l'Abbassieh, comme en Chalosse, aucun ossement n'avait été trouvé jusqu'ici, mais une lettre récente du Père Bovier-Lapierre me fait penser que cette lacune pourra peut-être être comblée.

En résumé, il existe en Égypte une industrie qui serait stratigraphiquement placée en dessous du Chelléen, et qui présente les mêmes caractères que celle de Chalosse.

LE CHALOSSIEN DE SYRIE

Je n'ai pas, en Syrie, jusqu'ici du moins, découvert de gisements comparables à ceux de la Chalosse et de l'Abbassieh ; mais j'ai étudié les collections réunies par le Père Bovier-Lapierre à Beyrouth, qui ne laissent aucun doute sur l'existence de l'industrie chalossienne au Levant. Les principales découvertes proviennent de Sinn-el-Fil et Ras-Beyrouth (Bovier-Lapierre), de Djezzin (collection de l'Université américaine). J'ai, de plus, trouvé, associé à des instruments d'autres époques, mais surtout du paléolithique ancien, des objets présentant toutes les caractéristiques des instruments chalossiens : à Khillalé (Alaouites), etc.

PIÈCES DIVERSES

Dans les collections de France, les types trièdres sont assez rares. Dans la collection du docteur Baudon recueillie sur la falaise de Thelle, au milieu d'un nombre considérable d'instruments ne paraissant présenter que des caractères de taille très discutables, il existe un ou deux objets qui font penser à des instruments chalossiens. J'ai fait tout mon possible pour voir ces pièces, mais à la mort du regretté docteur Baudon, elles ont été dispersées.

Au Musée de Toulouse une pièce provenant de Moulin-Quignon présente bien les caractères chalossiens.

Dans les collections de l'Institut de Paléontologie humaine, provenant

de la Somme, j'ai vu quelques pièces dont les caractères sont voisins des pièces de la Chalosse, mais pas très typiques.

En revanche, dans une récente visite au Musée de Périgueux, je n'ai pas retrouvé la pièce qui m'avait été signalée et dont j'avais parlé dans une précédente note.

Dans la plus vieille industrie décrite par Commont, à Saint-Acheul, il n'y a pas, que je sache, de forme trièdre.

La pièce que j'avais signalée comme étant au Musée de Lyon n'a pas été retrouvée.

J'espère que les caractères donnés ici seront suffisants pour permettre à mes collègues de signaler toutes les pièces de ce type qu'ils pourraient rencontrer, mais je les engage très vivement à observer d'une façon précise la position stratigraphique de ces pièces dans tous les gisements où ils le pourront.

RÉPARTITION DE L'INDUSTRIE CHALOSSIENNE

Comme nous venons de le voir, nous ne connaissons que trois régions : la France, l'Égypte et le Levant (auxquels il faudrait peut-être ajouter le Maroc, où j'ai trouvé un ou deux instruments présentant des caractères de ce type), où l'industrie chalossienne soit représentée.

Ces centres, qui appartiennent à trois continents différents, il est vrai communiquant entre eux, sont assez éloignés les uns des autres pour que nous ne puissions les réunir qu'hypothétiquement, mais j'ai la conviction, et l'avenir des découvertes prouvera si j'ai raison, qu'ils sont inséparables, comme le montre l'identité des ensembles de la Chalosse et de l'Égypte.

Dans ces dernières années, pour expliquer certains faits parfois de second ordre, on a beaucoup usé, je dirai même abusé, de cette idée que l'identité morphologique de deux industries éloignées l'une de l'autre n'implique pas forcément une souche unique et que cette identité peut être le résultat de l'évolution convergente de deux groupes d'industries complètement différents et qui n'ont jamais eu de communication l'un avec l'autre. J'admets parfaitement la possibilité de semblables faits, mais je pense que le lac méditerranéen, un des plus importants creusets historiques, et je n'hésite pas à dire préhistoriques, des races, est de trop petite dimension pour que les

habitants de ses bords n'aient pas été en communication plus ou moins directe, plus ou moins rapide sur tout son pourtour, dans le temps.

J'ajoute que mes recherches dans le Levant, tant au point de vue des industries préhistoriques que des rapports de celles-ci avec les formations quaternaires, ne m'ont montré aucune différence fondamentale entre ce que nous savons de ces régions et ce que nous connaissons ailleurs et qu'en tenant compte des variations locales inévitables, tout cela paraît former un grand ensemble homogène.

Je pense donc que l'industrie chalossienne, comme sa descendante l'industrie chelléenne, a eu une aire de répartition considérable et que là où les conditions nécessaires se trouvent réalisées, nous devons la rencontrer.

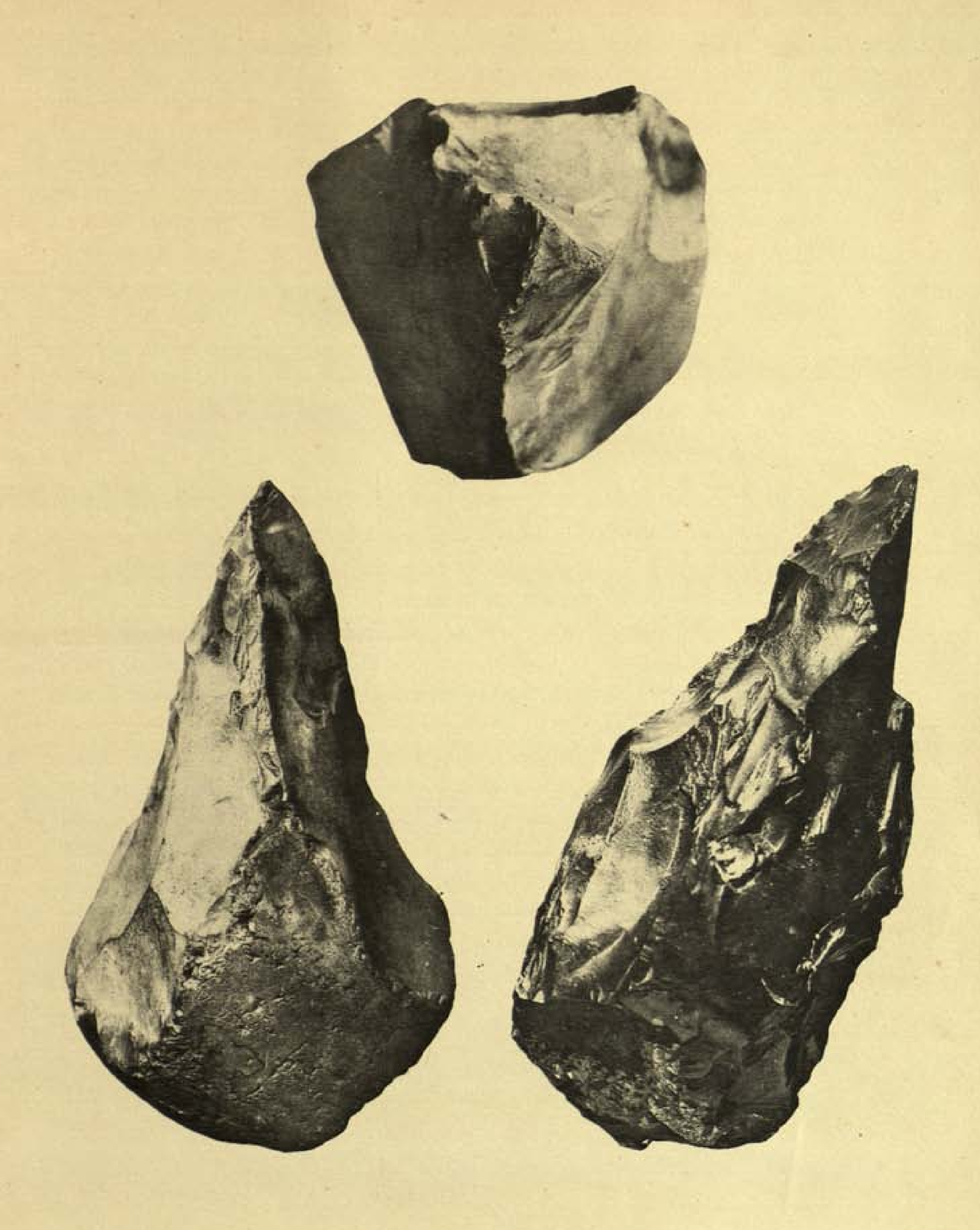
INSTRUMENTS-TYPES

Je vais présenter en comparaison un petit nombre d'instruments pris dans ces différents gisements qui feront comprendre d'une façon plus précise ce que j'ai essayé d'exposer précédemment.

J'ai choisi comme type classique du Chalossien, pour montrer la forme trièdre, un instrument recueilli par le Père Bovier-Lapierre dans la station de Ras-Beyrouth, et qui fut insuffisamment figuré comme coup de poing primitif par le Père Desribes.

Il est vu en photographie réduit d'un quart : 1° par la pointe, 2° par l'arête qui sépare deux des trois faces (pl. XCV). Il est taillé dans un silex gris jaunâtre, la base globuleuse est formée par la portion arrondie du galet dont il est tiré, la face initiale est très probablement d'origine naturelle, tandis que les deux autres sont obtenus par des enlèvements, comme je l'ai expliqué. L'arête, qui est visible sur la photographie 2, présente de petites retouches d'utilisation et l'extrémité qui semble pointue sur cette épreuve 2 montre le taillant en forme de gouge ou de bédane arrondie dont j'ai parlé plus haut sur la photographie 1.

La même extrémité se retrouve dans une remarquable pièce provenant de Sinn-el-Fil et qui fut figurée également par le R. P. Desribes. Longue de 19 cm., elle est taillée dans un silex blond de même couleur que celui du Grand-Pressigny.



Instrument chalossien de la station de Ras-Beyrouth.



La base globuleuse irrégulière a été martelée, retaillée, pour la préhension, et l'extrémité très visible sur la photographie affecte bien cette forme de bédane arrondie déjà indiquée. Cette pièce est la sœur de deux autres remarquables qui proviennent l'une d'Égypte, l'autre de Chalosse.

Celle de Chalosse est de taille sensiblement égale, c'est une des plus belles de la collection de Mont-de-Marsan, mais certainement pas la plus ancienne, elle présente des traces d'un travail très compliqué et son extrémité est la même.

A l'Abbassieh, une pièce de 17 cm. présente des caractères identiques.

Il est facile de trouver dans les gisements de Chalosse et dans les gisements de l'Abbassieh, ainsi du reste que dans ceux de Syrie, des instruments intimement comparables. Mais je ne veux pas insister, car j'espère que P. Dubalen et le Père Bovier-Lapierre se décideront un jour à nous présenter leurs études complètes avec de nombreuses figures, permettant ainsi à tous les préhistoriens d'étudier en détails ce que j'expose aujourd'hui dans les grandes lignes.

E. Passemard.

BIBLIOGRAPHIE

Jacques de Morgan. — **La Préhistoire orientale**. T. II, *L'Égypte et l'Afrique du Nord*. Ouvrage posthume publié par Louis Germain. Un vol. gr. in-8° de vi et 433 pages. Paris, Paul Geuthner, 1926.

Le deuxième tome de cette belle publication, qu'illustrent 455 figures et 5 planches en couleur, nous transporte en Égypte qui fut, pour Jacques de Morgan, un champ de découvertes capitales, alors que de 1892 à 1897 il avait la charge de directeur des antiquités. Il établit alors d'une façon définitive l'existence d'armes et d'outils de pierre remontant à l'âge paléolithique. J. de Morgan avait récemment abandonné le vocable de néolithique; celui d'énéolithique ne lui plaisant pas, il proposait celui d'*industrie de la pierre polie*.

Après les temps de la civilisation lithique, il nous donne la description du tombeau royal de Négadah et un chapitre sur les métaux en Égypte destiné à établir que les mines de cuivre du Sinaï n'ont joué qu'un rôle secondaire dans l'approvisionnement de la vallée du Nil. Le chapitre le plus intéressant, auquel est consacrée une centaine de pages, cherche à démontrer l'origine chaldéenne de la culture pharaonique en Égypte. M. de Morgan établit des comparaisons qui ont si vivement impressionné de hautes autorités archéologiques que nous sommes gêné pour avouer qu'elles ne nous donnent pas entière satisfaction. Nous ne mettons pas en doute que des rapports existaient dès les premiers temps pharaoniques, mais nous ne voyons pas que ces échanges aient déterminé une dépendance de l'art pharaonique par rapport à l'art chaldéen ou inversement. Rien n'estplus opposé à l'art thinite que l'art sumérien archaïque. Vouloir tirer l'un de l'autre est un de ces tours de force qui relèvent de la prestidigitation et non de la science.

Qu'on lise attentivement le chapitre vi de cet ouvrage, chaque comparaison soulève des doutes chez M. de Morgan lui-même, mais la somme emporte sa conviction.

Prenons, dans les éléments graphiques rapprochés, la pièce qu'on déclare être des « plus concluantes », ce fameux couteau en silex de Gebel el-Arak, publié par le regretté G. Bénédite. On y voit : « un personnage barbu coiffé du bonnet à rouleau chaldéen des rois d'Ur, le bas du corps vêtu d'une longue jupe ouverte sur le devant », qui « lutte contre deux lions dressés devant lui et l'attaquant ». Le rapprochement avec l'époque des rois d'Our (il faut entendre la troisième dynastie d'Our) est malheureux, car on ne peut descendre jusqu'à cette basse époque,

contemporaine de la fin de l'ancien Empire, pour expliquer les origines de l'art en Égypte. Mais où a-t-on vu en Chaldée cet étrange vêtement ? Et ces animaux, ne sont-ils pas traités dans un style qui n'a aucun rapport avec l'art sumérien ? C'est au fond l'avis de M. de Morgan qui conclut : « La lame de silex, par la nature de la matière, par la technique de son travail est franchement égyptienne, la sculpture du manche est certainement due à un artiste de la vallée du Nil, guidé pour le moins par l'esprit asiatique, s'il n'était un Asiate lui-même. » Donc, pour M. de Morgan lui-même le rapport n'est pas de ceux qui s'imposent sans réticence. On oublie de préciser la date du fameux couteau que son décor ne permet pas de placer à l'aurore de l'art égyptien. Dès lors, s'il témoigne d'un contact asiatique, ce contact est relativement tardif et ne vaut rien pour les origines de l'art.

La question des cachets cylindriques est ainsi exposée : « En Élam, l'usage du cachet débute par l'emploi du sceau plat qui se montre peu de temps après la première ville, alors qu'en Égypte les premiers cachets sont cylindriques. » Comme l'Égypte fournit des témoins très anciens de ces derniers, vous attendez qu'on accorde à ce pays la conception première du cachet cylindre. C'est l'inverse qu'on vous propose : « Tout porte à croire que l'usage du cylindre est originaire d'Asie. » Il n'est pas difficile dans ces conditions de trouver une quinzaine d'arguments (p. 337) en faveur de l'origine chaldéenne de la culture pharaonique. Une seule, bien établie, ferait mieux notre affaire.

R. D.

R. Weill. — **Bases, méthodes et résultats de la chronologie égyptienne.** Un vol. in-8° de 216 pages. Paris, Geuthner, 1926.

Les Égyptiens connaissaient une année de 365 jours, trop courte d'un quart de jour, sur l'année réelle. (Nous y avons suppléé dans notre calendrier par l'année bissextile qui revient tous les quatre ans). Cette année égyptienne était déterminée par de nombreux repères dont l'un consistait dans le lever héliaque de l'étoile Sothis ou Sirius, c'est-à-dire dans son lever, à un jour fixe, en même temps que celui du soleil. Mais cette année sothiaque étant égale à l'année solaire vraie (du moins à très peu près), il en résulte que le lever sothiaque, considéré à partir d'une date initiale, était en retard sur le lever héliaque de l'année égyptienne, d'un quart de jour par an, soit d'un jour tous les quatre ans. Si donc, à un premier jour de l'an égyptien, le lever du soleil coïncidait avec celui de Sirius, la même coïncidence ne se reproduisait plus que 1.460 ans après. Ces constatations donnèrent naissance à un double calendrier : 1° fixe ou sothiaque, admettant comme le nôtre un jour supplémentaire tous les quatre ans ; 2° mobile, de 365 jours, avec le décalage que nous avons annoncé ci-dessus. L'année fixe commençant à notre 19 juillet (d'après des observations consignées à l'époque gréco-romaine), les saisons s'échelonnaient normalement en partant de cette date ; inondation (fin juillet à fin novembre), semailles (fin novembre à fin mars), sécheresse (fin mars à fin juillet). Les fêtes agraires de ces saisons étaient donc fixes comme l'année elle-même dans

ce calendrier, et les dates y étaient indiquées par la saison, le rang du mois dans la saison, le rang du jour dans ce mois. Au contraire, dans le calendrier mobile, qui était celui de la vie courante, on désignait les événements pour l'année et son jour. L'année mobile a persisté rigoureusement au cours des âges, en même temps que l'année fixe qu'elle ne rejoignait que tous les 1.460 ans. Nous savons par un texte que cet événement eut lieu en 139 après J.-C. Il est, par suite, facile de calculer certains faits historiques lorsqu'on connaît leur datation dans les deux calendriers. Tel est le cas de l'an 9 de Ptolémée III (= 238 avant J.-C.) qui vérifie une date, qu'on possédait par ailleurs, de l'an 9 d'Aménophis I[er] (1545) et de l'an 7 de Senousrit III (1881). Pour cette dernière, si l'on admet une période sothiaque de plus, on a 3341 au lieu de 1881. Cette supposition est le fait des partisans de la « chronologie longue », tandis que la date 1881 relève de la « chronologie courte ». Admettre la chronologie courte, c'est ramasser les dynasties XIII à XVIII entre 1800 environ et 1550, date à peu près assurée de l'expulsion des Hyksos. Admettre la chronologie longue revient à accorder environ 1.700 ans à ces événements, ou les répartir sur l'ensemble des faits qui se sont passés depuis le début de l'histoire jusqu'à 1550. Les recoupements historiques, les données archéologiques paraissent s'y opposer absolument et l'on aboutit, par la totalisation des événements antérieurs à la XII[e] dynastie, à placer la première vers 3300 avant notre ère. C'est le moment, d'ailleurs, où l'Asie occidentale s'éveille aussi à l'histoire.

Tandis que les fêtes agraires se plaçaient normalement dans le calendrier fixe, elles se déplaçaient dans le calendrier mobile. Ptolémée III, en 238 avant J.-C., essaya de rendre fixe l'année mobile en la prenant telle qu'elle était alors, mais en y ajoutant dorénavant un jour tous les quatre ans comme dans l'autre calendrier. Il ne fut pas suivi dans sa tentative ; elle fut reprise par Auguste, en 25 avant J.-C., et aboutit au calendrier « alexandrin » qui finit par remplacer progressivement les deux autres, fixe et mobile.

Cette démonstration d'un système très obscur est appuyée sur de nombreux exemples et M. R. Weill étudie quelques dates d'expéditions égyptiennes en Asie, ce qui est d'intérêt plus immédiat pour les lecteurs de *Syria*. C'est ainsi que les campagnes égyptiennes en Syrie peuvent être datées : 1° Thoutmès III, du 19 janvier au 10 octobre 1479 (6 janvier-27 septembre grégorien), la bataille de Mégiddo du 15 mai julien 1478 (2 mai grégorien) ; 2° Amenophis II, fin avril à fin mai 1441 ; 3° Séti I[er], du 15/4 mai 1313 ; 4° Ramsès II, à partir du 15/4 mai 1287, ce qui est la date donnée par Séti I[er], vingt-six ans plus tôt.

Ces réductions en dates modernes sont autant de vérifications d'un système compliqué, dont M. R. Weill, avec sa connaissance particulière du sujet, aura dissipé les obscurités.

G. Contenau.

Victor Bérard. — **Les Phéniciens et l'Odyssée.** Tome I : *Les Iles de la Très-Verte*, in-8° de 446 pages. Tome II : *Mer Rouge et Méditerranée*, in-8° de 450 pages. Paris, Armand Colin, 1927.

La remarquable activité de l'auteur nous vaut, après l'édition, la traduction

et le commentaire de l'*Odyssée* (collection Budé), une édition nouvelle des *Phéniciens et l'Odyssée*, publiés il y a vingt-quatre ans. Les deux volumes que nous annonçons constituent la première partie de cette édition nouvelle ; la seconde aura pour titre *Les Navigations d'Ulysse*.

La thèse fondamentale de cet ouvrage est trop connue pour qu'il soit besoin de l'exposer. Avec une profonde connaissance géographique du bassin méditerranéen qu'il a parcouru en tous sens, une grande familiarité des textes et une ingéniosité toujours en éveil, M. Victor Bérard a entrepris de vérifier les dires de Strabon, à savoir qu'Homère a décrit exactement les contrées dont il parle et, surtout, qu'il tenait sa science des Phéniciens. Toponymie et topologie sont les deux bases sur lesquelles il dresse son imposant édifice.

La toponymie nous porte à la recherche des étymologies dont on s'efforcera de pallier le danger par la fixation de quelques règles. La topologie consiste en une classification des sites et des habitats au titre de la géographie humaine.

Toponymie et topologie restent dans la seconde édition ce qu'elles étaient dans la première, c'est-à-dire des disciplines auxiliaires utiles, mais incapables de se suffire. Il faut donc faire intervenir l'archéologie, ce dont les archéologues ne sont pas responsables, mais ce qui leur vaut cependant d'amers reproches. Ils répondront que si la critique est aisée et parfois méritée, l'art est difficile.

En dépit des vivacités du polémiste, qui ne sommeille jamais chez M. Victor Bérard, constatons que sa thèse a pris plus de solidité en devenant plus modérée. Les découvertes de ce dernier quart de siècle ont largement fait avancer la science, et comme la divergence des opinions tient surtout à notre ignorance, on conçoit qu'avec le gain de nos connaissances les opinions se rapprochent.

Le savant helléniste nous rappelle qu'il y a vingt ans, nous ne pensions pas que la brillante activité des Phéniciens pût remonter au xv^e siècle avant notre ère. On n'en connaissait, en effet, alors aucun témoignage et c'était aussi l'avis d'un excellent juge, le marquis de Vogüé, qui n'eût pas mérité davantage d'être traité de « phénicophobe ». Quant au reproche qui m'est adressé de me complaire dans les théories européennes de M. Salomon Reinach, les événements récents suffisent à montrer qu'il n'en est rien.

Personne ne soutient plus la théorie de Helbig sur l'origine phénicienne de l'art égéen. M. Victor Bérard s'en écarte [1] aujourd'hui puisqu'il aboutit à cette conclusion : *Minoens et Mycéniens furent les disciples et clients de l'Égypte, les subordonnés, vassaux ou sujets de Pharaon* [2]. Nous n'oserions pas être aussi péremptoire, car il est risqué de conclure d'une clientèle commerciale et artistique à une complète sujétion politique. Mais l'idée admise, n'en faut-il pas obligatoirement déduire que l'origine de l'ancien art crétois est à chercher dans la vallée du Nil et non en Phénicie?

Le travail critique auquel s'est livré M. Bérard est fort important. Dans bien des cas nous souscrivons à son avis, ainsi

[1] Les rapprochements d'Helbig n'étaient pas tous sans valeur, mais ils devinrent inopérants, pour la question d'origine, quand intervinrent les fouilles de Cnosse.

[2] I, p. 7.

pour l'invraisemblable théorie des ports égéens en Égypte [1], pour l'origine des Phéniciens [2], d'autres encore.

La question de l'origine sémitique de tant de noms de lieux en Crète, dans les Cyclades et en Grèce propre est plus délicate à régler. On sait qu'un sémitisant comme Clermont-Ganneau ne s'y refusait pas. L'hypothèse gagnerait en vraisemblance si la légende de Cadmos recevait quelque confirmation. Jusqu'ici, on doit reconnaître qu'elle reste quelque peu en l'air. Si on tient, avec le *Marbre de Paros*, que Cadmos s'installa en Grèce en 1520 et y apporta la civilisation phénicienne [3], il faut admettre, avec M. Bérard, que c'est au cours de trois siècles de l'âge du bronze (1520-1220) que « se place la période où la thalassocratie phénicienne atteignit son apogée, puis commença de décliner et perdit son monopole devant les débuts, les progrès et l'établissement dans l'Archipel des Peuples de la mer [4] ». Cette conclusion est troublante, car elle renverse les données les plus certaines de la colonisation phénicienne.

Quoi qu'il en soit de ces réserves, on trouvera dans ces deux volumes fort agréablement édités, en dehors même des thèses pour lesquelles l'auteur revendique une grande liberté et dont nous ne méconnaissons pas l'intérêt, une étude des conditions géographiques, maritimes et commerciales de la Méditerranée orientale, une discussion des questions archéologiques soulevées par les fouilles récentes, en particulier celles de Crète et celles de Byblos, aussi un résumé chronologique clair et précis (dates et concordances). En résumé, ce n'est point là une œuvre banale ; elle est le fruit d'une longue expérience, d'une érudition étendue et, comme elle soulève des problèmes complexes, elle mérite d'être lue et méditée.

R. D.

[1] Voir *Syria*, 1922, p. 84-85, et 1926, p. 275, note 4.

[2] Voir *Syria*, 1927, p. 183. A propos d'une des réserves faites, l'auteur nous écrit que nous nous sommes mépris et qu'il n'a pas voulu dire qu'en Syrie « Hauran » ait signifié « le pays blanc ».

[3] Une grave difficulté tient à ce que l'alphabet n'a pas été importé en Grèce à cette date. L'emprunt de cette écriture n'est pas antérieur à la fin du xe siècle.

[4] II, p. 428.

[5] II, p. 183-184.

Alois Musil. — **Arabia deserta**. A Topographical Itinerary (Amer. Geogr. Society, *Oriental Explor. and Studies*, n° 2, edited by J. K. Wright), New-York, 1927. — *Map of Northern Arabia*. Carte en quatre feuilles au 1 : 1.000.000.

Après avoir publié ses itinéraires dans le Nord du Ḥedjaz, le professeur Musil décrit les chemins qu'il a suivis dans le désert de Syrie, à travers la région de Damas, par Demeir et le sud de Palmyre, jusqu'à Meyadin sur l'Euphrate, puis de Damas au Djof par la dépression du Wadi Sirḥan. De bonnes reproductions photographiques illustrent le récit de ces randonnées à chameau, dans l'intimité des chefs bédouins. M. Musil a pu circuler dans le désert de Syrie comme personne ne l'avait fait avant ces dernières années où les méharistes ont battu toutes les routes. Toutefois, le déplacement était imposé par les nécessités de la tribu en marche ; c'est ainsi qu'il n'a pu visiter le fameux château fort de Bourqou', ni la célèbre Teima.

Les préoccupations de l'auteur étaient presque uniquement géographiques ; mais il a heureusement complété le volume par d'importants appendices qui concernent l'Arabie du Nord à la période assyrienne (le séjour de plusieurs années que Nabonide fit à Teima [1] n'est pas mentionné), les Bené Qedem, l'Arabie déserte d'après les auteurs classiques, les routes anciennes, médiévales et modernes (une carte-croquis de ces routes eût été la bienvenue), l'histoire de l'oasis de Doumat al-Djandal, la marche de Khaled ibn al-Walid d'Iraq en Syrie où il reprend le problème après de Goeje et le prince Caetani.

En même temps paraît sous le titre de « Carte de l'Arabie du Nord » en 4 feuilles au 1 : 1.000.000 le relevé des régions parcourues.

R. D.

René Dussaud. — **Topographie historique de la Syrie antique et médiévale** (Bibliothèque archéologique et historique du Service des Antiquités et des Beaux-Arts en Syrie, t. IV), in-8° de LII et 632 pages, 16 cartes. Paris, Geuthner, 1927.

En louant ici même, dans *Syria*, un livre dû au directeur de cette revue et à un collaborateur qui est un ami, je pourrais encourir le reproche de ne pas être un juge impartial. Je le fais cependant sans embarras, parce que je suis certain que les lecteurs de cet ouvrage considérable seront comme moi frappés de l'étendue des connaissances qu'il atteste et de la grande utilité qu'il a pour les recherches scientifiques en Syrie. Combien de fois avons-nous déploré le manque de renseignements précis, lorsqu'il s'agissait de poser sur la carte un nom de localité moderne ou ancienne, d'identifier un site où se révélait la présence d'antiquités, de connaître la configuration topographique d'une province, les noms des cours d'eau, l'histoire d'une ville à travers les âges avec la superposition des civilisations qu'elle a connues ? Que de recherches laborieuses et souvent infructueuses on devait faire pour éclaircir les détails de ce genre !

Voici que le gros volume de M. Dussaud, accompagné d'un grand nombre de cartes, nous apporte la solution de mille petits problèmes historiques et géographiques ; il suffira maintenant de parcourir ces *Index* et d'ouvrir le livre à la bonne page pour être renseigné en quelques minutes. Ce n'est pas non plus un mince mérite que d'avoir, dans ce répertoire bourré de noms et de références, réalisé une consultation commode et rapide. L'auteur ne manque pas de nous avertir qu'en bien des cas il a dû se contenter de conclusions provisoires, ou même de les ajourner, et il nous prévient modestement qu'il aurait voulu intituler « Essai » un recueil qui a plus de 600 pages. Tous ceux qui sont au courant de la science et des difficultés qu'on y rencontre à chaque pas ne seront pas surpris

[1] A propos de l'objection, tirée de l'écriture de la stèle de Teima, que nous avions présentée pour écarter tout rapport entre cette stèle et le séjour de Nabonide, M. de Genouillac (*Revue d'Assyr.*, 1925, p. 79) a remarqué qu'il suffirait, pour tourner la difficulté, de supposer un retard dans l'évolution de l'écriture araméenne, qui s'explique aisément dans une ville aussi retirée que Teima. C'est là un *lapsus*, car il faudrait supposer, tout au contraire, que l'écriture a évolué plus rapidement à Teima qu'ailleurs.

d'une précaution conforme à la bonne méthode scientifique. Mais, tel qu'il est, cet « essai » donne l'état actuel de la question pour une quantité considérable de sujets et l'on ne peut qu'admirer l'effort puissant qui a conduit à bonne fin une semblable tâche. La simple lecture de la bibliographie donne une idée de l'ampleur des recherches qui ont été poussées en tous sens.

Le plan de la publication est simple et logique. La première condition était d'établir une carte détaillée de chaque région. La préface fait l'historique des travaux exécutés à cet égard depuis l'antiquité et le moyen âge jusqu'à la carte de l'État-major français dressée en 1920. Mais celle-ci ne pouvait servir que de base au travail de M. Dussaud, puisqu'elle ne tient pas compte des identifications à faire entre les noms modernes et les sites antiques.

C'est là que s'est exercée la sagace et patiente érudition de l'auteur qui s'attend bien à voir discuter nombre de ses hypothèses, mais qui a tenu surtout à poser les principes féconds de sa méthode. Il démontre qu'en dépit du scepticisme parfois professé au sujet des identifications entre termes antiques et modernes, les résultats obtenus par ce moyen prouvent d'une façon décisive le bien-fondé de telles comparaisons et il recommande avec instance aux voyageurs et aux résidents fixés dans le pays de relever avec exactitude tous les noms de lieux qu'ils rencontrent.

Ce principe une fois posé, la suite s'en déduit logiquement. Les chapitres du livre envisagent sept régions qui embrassent la totalité de la Syrie, en y comprenant la Phénicie, Palmyre et le Hauran. Dans chacun de ces chapitres sont énumérés, le plus souvent dans l'ordre alphabétique, les noms des sites antiques connus par les textes anciens, dont l'emplacement est assimilé — avec certitude ou par approximation — avec telle localité inscrite sur les cartes modernes; beaucoup sont laissées de côté pour des vérifications ultérieures. Chemin faisant, surtout quand il s'agit de cités importantes, l'auteur résume ce que nous apprennent les auteurs assyriens, grecs, romains, arabes sur leur histoire; c'est là que se manifeste la remarquable maîtrise du savant professeur de l'école du Louvre; la richesse de la documentation y est incomparable.

Je ne puis m'empêcher, en terminant, d'évoquer le souvenir du savant qui aurait le plus applaudi à la publication de ce recueil. Sans les dures lois du sort, c'est Clermont-Ganneau qui aurait dû louer ici l'œuvre de son élève devenu comme lui un maître.

Edmond Pottier.

Mallon (A.). — **Grammaire copte**, avec bibliographie, chrestomathie et vocabulaire, 3e édition, xviii, 325 et 192 [1] pp. pet. in-8. Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1926.

Le R. P. Alexis Mallon vient de publier une 3e édition de sa grammaire copte. Le fait seul qu'une grammaire de ce genre puisse atteindre trois éditions indique la valeur scientifique du livre. La nouvelle édition est, à quelques additions près, la même que la précédente. C'est un livre fondamental, nécessaire pour qui veut étudier le bohairique, car

[1] Ces 192 pages contiennent la chrestomathie et le vocabulaire.

la grammaire est entièrement consacrée à ce dialecte. On y trouve une bonne bibliographie, puis une chrestomathie bohairique (avec quelques pages consacrées aux autres dialectes). Un vocabulaire termine l'ouvrage.

Cette grammaire est destinée à être étudiée par l'arabisant-coptisant, elle ne cherche pas à toucher les égyptologues : aucune étymologie égyptienne ne se trouve notée dans le livre, aucune forme n'est expliquée par l'ancien égyptien. Voilà donc une excellente monographie du dialecte bohairique, mais il nous manque encore une grammaire copte historique. Le copte est la dernière phase de l'ancien égyptien et sa grammaire ne peut être expliquée que par la grammaire égyptienne, néo-égyptienne et démotique. Cette grammaire devra englober les quatre dialectes coptes : le sahidique, le bohairique, le fayoumique et l'achimique. Espérons que ce livre ne tardera pas trop à voir le jour.

ORT.

UGO MONNERET DE VILLARD. — **Les Couvents près de Sohag** (Deyr el-Abyaḍ et Deyr el-Aḥmar). — Tome II, Milan, 1926.

Dans ce volume, M. M. de V. achève l'étude archéologique des deux couvents, commencée dans le tome I, paru en 1926 (cf. C. R. *Syria*, 1926, p. 98). L'ensemble des deux tomes in-4° comprend 135 pages de texte et 222 figures hors texte. J'indiquerai tout d'abord les conclusions essentielles de l'auteur.

Dans l'un et l'autre édifice, les coupoles sur trompes du carré central du sanctuaire datent d'une transformation postérieure. Primitivement, ce carré était couvert d'une charpente. Devant le sanctuaire dont les conques seules étaient voûtées, *il n'existait point de transept*. Celui que possède le Couvent blanc est une construction tardive. Quant aux deux colonnes qui précèdent le sanctuaire du Couvent rouge, elles n'auraient eu qu'une fonction décorative et liturgique et n'auraient joué aucun rôle constructif.

Les nefs étaient couvertes de toitures en charpente à deux pentes, correspondant au *Ǧamalōn* du texte cité dans le tome Ier (p. 23). Les bas côtés étaient surmontés de tribunes couvertes de terrasses, qui régnaient à un niveau très voisin du plan des sablières de la nef. Ainsi, la nef ne pouvait recevoir de l'extérieur aucun éclairage direct.

La figure 114 donne le restauration des coupes longitudinale et transversale du Couvent rouge. L'auteur n'a pas jugé nécessaire de dresser pour le Couvent blanc des dessins semblables : il est certain, toutefois, que ses déductions conduiraient à une solution analogue.

La description et l'étude des annexes des couvents fait l'objet d'un chapitre spécial (ch. VI). Ces annexes se réduisent, pour le Couvent rouge, à deux salles flanquant le sanctuaire. Au Couvent blanc, les annexes orientales sont beaucoup plus complexes; en outre, on retrouve, à l'ouest, les traces d'un narthex avec escalier d'accès aux terrasses, et, au sud, une longue salle terminée par une abside et qui pourrait avoir été un réfectoire.

Le chapitre VII traite de la construction et de la décoration. Au Couvent blanc on a utilisé les dépouilles de monuments antiques tandis qu'au Couvent rouge les matériaux ont été spécialement travaillés pour leur destination. Les formes décoratives et les thèmes ornementaux que

l'auteur passe en revue sont l'objet de rapprochements nombreux avec des monuments, souvent mal connus ou inédits de l'Égypte chrétienne, de la Palestine et de la Syrie. Les dernières pages de l'ouvrage sont consacrées aux rares fragments de la décoration peinte qui ont subsisté jusqu'à nos jours.

L'illustration est, comme pour le tome I^{er}, excellemment choisie et présentée avec goût. Le texte eût gagné, sans doute, à une révision sévère des tournures incorrectes et des fautes d'orthographe. Mais il serait discourtois de faire grief à M. Monneret de Villard de quelques défaillances de forme : il est plus équitable de signaler le caractère très minutieux et parfois très pénétrant de son analyse.

Le problème offrait de réelles difficultés et les devanciers de M. M. de V. n'en avaient fourni que des solutions arbitraires. Ici, l'auteur appuie la plupart de ses propositions sur des preuves irréfutables. J'avouerai toutefois ne point souscrire sans réserves à la restitution proposée — à titre purement hypothétique d'ailleurs — pour les deux colonnes du Couvent rouge qui précèdent le sanctuaire. Il est bien douteux que ces fûts monolithes n'aient eu d'autre fonction que de servir de montants à une sorte d'iconostase et il ne me paraît pas impossible de trouver une liaison structurale entre ces colonnes d'une part, et le sanctuaire et l'ordonnance courante de la nef d'autre part. La différence de hauteur entre les ordres ne me semble pas s'opposer, de manière absolue, à une solution dans ce sens. Elle aurait l'avantage d'exprimer en élévation cette unité du groupement κατάστρωμα-βῆμα si nettement écrite dans le plan. Et l'on pourrait se demander également si, au Couvent blanc, le transept, de construction postérieure, n'a point remplacé un dispositif plus ancien comparable à celui du Couvent rouge.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage nous apporte pour la première fois des documents authentiques, photographies et relevés, auxquels on peut se référer en toute confiance. Il semble bien que l'auteur ait tiré de ces matériaux tous les enseignements qu'ils pouvaient fournir : les lacunes de l'état actuel permettraient difficilement de pousser plus loin la restitution des édifices. Il faut savoir gré à M. M. de V. de n'avoir escamoté aucune des difficultés qu'il rencontra au cours de son étude, et de s'être gardé de toute fantaisie aventureuse.

Enfin, chemin faisant, on trouvera dans son livre des remarques précieuses et une abondante documentation sur diverses questions relatives aux influences orientales dans l'art médiéval d'Occident : les coupoles sur trompes de la cathédrale du Puy (p. 75), les berceaux transversaux de Saint-Philibert de Tournus (p. 76), les arcs treflés de l'école d'Auvergne (p. 81), les arcs festonnés (p. 83) et les modillons à copeaux de l'architecture romane (p. 86) donnent lieu à d'ingénieuses discussions. On peut se demander toutefois s'il n'eût pas été préférable de réunir en un chapitre spécial, à la fin du volume, ces digressions dont le développement présente un vif intérêt, mais nuit quelque peu à l'équilibre de la composition.

Les légères critiques que je formule ici n'enlèvent rien à la valeur de ce savant travail où l'auteur donne de multiples témoignages de sa vaste érudition, de sa connaissance directe et approfondie des

monuments de l'Orient, de sa scrupuleuse méthode scientifique. On ne peut que souhaiter de voir paraître prochainement le livre que prépare M. Monneret de Villard sur l'Art chrétien d'Égypte. Dès aujourd'hui, les *Couvents près de Sohag* sont à ranger parmi les ouvrages fondamentaux dans toute bibliographie de l'Art chrétien d'Orient.

ALBERT GABRIEL.

LOUIS HALPHEN. — **Les Barbares.** Des grandes invasions aux conquêtes turques du XIe siècle. (Peuples et Civilisations. Histoire générale publiée sous la direction de L. Halphen et Ph. Sagnac). Un vol. in-8° de 393 pages. Paris, Alcan, 1926.

On connaît le plan de cette collection qui vise à mettre en évidence les faits saillants et déterminants en concevant le monde, à ses diverses époques, comme un tout. Ce plan s'adapte particulièrement bien à l'exposé de la période de sept siècles qui va du milieu du IVe siècle jusqu'à la fin du XIe. La maîtrise de l'auteur s'y affirme avec éclat et l'on ne trouvera nulle part un récit aussi vivant sur les premiers temps de l'Islam, la conquête arabe, l'État arabe sous les premiers califes, puis sous les Abbassides, bientôt en proie à une profonde anarchie qui amène la conquête turque.

Aucun des volumes de la collection *Peuples et Civilisations* ne mérite comme celui-ci d'être pesé et médité. Il montre que l'Europe ne peut se protéger contre la ruée des Barbares asiatiques qu'en associant à sa civilisation le proche Orient. Les sacrifices qu'elle a su consentir pour cette tâche n'ont jamais été vains ; quand elle y a renoncé, l'invasion n'a pas tardé à gagner de proche en proche jusqu'au cœur des pays les plus prospères et les plus civilisés. Aujourd'hui comme hier, le proche Orient est un des glacis les plus importants de la défense européenne.

GASTON MIGEON. — **Manuel d'art musulman, Arts plastiques et industriels,** 2e éd. revue et augmentée. Tome I, un vol. in-8° de 440 pages ; Tome II, 460 pages. Paris, Auguste Picard, 1927.

Le succès du *Manuel d'art musulman* (1907) de MM. G. Migeon et H. Saladin a décidé la maison d'éditions Auguste Picard à reprendre cet ouvrage sur une base plus large en le mettant au courant des travaux de ces vingt dernières années. La première édition a singulièrement contribué au développement des études sur l'art musulman; la seconde enregistre les résultats acquis. On doit remercier M. G. Migeon de ne pas avoir ménagé sa peine pour nous donner le manuel *up to date* que, seul, il pouvait écrire avec une aussi profonde connaissance de cet art admirable qui a fleuri pendant treize siècles.

Dans l'Orient musulman, l'art est fonction de la dynastie et des grands personnages qui gravitent autour d'elle. Il faut donc, pour en suivre le développement et les variétés, posséder des notions exactes d'une histoire assez complexe. C'est pourquoi le manuel débute par un précis historique des civilisations musulmanes.

Plusieurs chapitres offrent un exposé tout nouveau ; c'est le cas pour la peinture. On aurait beaucoup étonné les islamisants, il y a une trentaine d'années, si on leur avait annoncé qu'en dehors des manuscrits, avait fleuri une peinture mu-

sulmane. De fait, la première édition de ce manuel n'en parlait pas; mais celle-ci y insiste à juste titre. Dès une époque ancienne le proche Orient sémitique pratiquait la peinture sur les murailles : Doura-Europos [1] et Palmyre en ont fourni de remarquables exemples qu'ont dû continuer les peintures murales des églises syriennes [2] et dont on retrouve la tradition à Qouseir Amra, dont l'attribution par Van Berchem à l'époque des Omeyyades ne souffre pas de doute. Peu à peu le rigorisme doctrinal a ruiné cet art. D'autre part, les études consacrées depuis une vingtaine d'années à l'art de la miniature ont permis à M. Migeon d'en renouveler l'historique en l'appuyant d'abondantes reproductions.

Avec non moins de bonheur et d'autorité, le savant auteur expose dans ce premier tome le développement de la sculpture monumentale et décorative en pierre et en stuc, la mosaïque, la sculpture décorative sur bois et le mobilier, les ivoires, les fontes de bronze, la ferronnerie, les monnaie et les armes.

En dehors de sa valeur esthétique propre, qui est considérable, l'art musulman offre encore cet intérêt d'avoir, à ses débuts, prolongé les traditions artistiques locales et particulièrement syriennes. A propos des grandes plaques si habilement fouillées du *miḥrab* de la mosquée de Cordoue (vers 970 de notre ère), M. Migeon remarque combien ce travail rappelle le décor de l'enceinte de Meshatta. Nous avons eu l'occasion récemment de visiter ce site et nous avons été frappé du caractère syrien de la décoration intérieure, tels que le définissent les monuments du v^e et vi^e siècles. Le décor extérieur est naturellement de même époque ; la légende de la vigne qui y est tracée se rattache étroitement aux traditions syriennes et plus spécialement à celles du Hauran [1], nullement à l'art iranien. Le gros œuvre lui aussi atteste la fin du v^e ou le vi^e siècle [2].

On nous excusera d'insister sur le fait que, dans ces éléments décoratifs essentiels et jusque dans son écriture, le point de départ de l'art musulman se trouve en Syrie. Les rapports qu'on a soulignés avec l'art copte n'y contredisent pas, car ce dernier est un autre dérivé de l'art chrétien de Syrie. Quand on rapproche la décoration du *miḥrab* de la mosquée de Nayin ou celle de certains monuments abbassides de Samara et du Caire (Ibn Touloun) avec le décor de Deir-es-Souryani, dans le Wadi Natroun, la comparaison prend toute sa portée du fait que ce couvent égyptien a été, comme son nom l'indique et comme M. Monneret de Villard l'a mis en évidence, édifié par des Syriens.

Notons, à la suite de M. Migeon [3], que l'étude des monuments musulmans de

[1] La définition des fresques publiées par MM. Breasted et Cumont comme « art syro-byzantin » (p. 106) est curieuse; toutefois elle risque de faire perdre de vue leur date reculée (Ier siècle de notre ère). Ayant relevé la signature d'un artiste sémite, M Cumont, dans son bel ouvrage sur *Les Fouilles de Doura-Europos*, les classe comme un produit de l'art syrien qui a influencé l'art byzantin.

[2] M. Migeon, p. 108, appuie l'hypothèse sur les peintures de Cappadoce publiées par le P. de Jerphanion.

[1] Voir notamment le linteau de Qanawat publié par M. Dunand, *Syria*, 1926, pl. LXIII.

[2] Voir *Syria*, 1927, p. 73-74.

[3] *Manuel*, p. 240 et 312, où manque le *minbar* d'Hébron.

Syrie n'a pas été poussée avec autant de zèle que celle des monuments d'Égypte. Nul doute qu'on n'arrive sur ce terrain à d'intéressants résultats, comme ceux obtenus dans l'examen de la Qoubbet es-Ṣakhra [1] à] Jérusalem, qui montreront mieux le rôle de l'art syrien dans l'élaboration de l'art musulman.

Le tome II étale à nos yeux une richesse incomparable de pièces d'orfèvrerie, de vaisselle de cuivre gravée ou incrustée, de cristaux de roche taillés, de verres et de vitraux, de céramique, de tissus de soie, de tapis de soie ou de laine.

Les questions d'origine sont posées nettement. Ainsi, bien qu'on ne possède pas, avant le XII^e siècle, de produits en cuivre incrusté, cette industrie doit se rattacher, comme la céramique, aux arts iraniens plus anciens. « Il semble probable que les premiers cuivres d'esprit nettement musulman ont dû être précédés de pièces à décor franchement estampé et repoussé (à la façon des orfèvreries d'argent des Sassanides) ou bien gravés avec ou sans adjonction de motifs ornementaux obtenus en relief par l'estampage. » Un fait des plus curieux est la présence jusqu'en plein XIII^e siècle de scènes chrétiennes sur les objets de cuivre musulmans (t. II, p. 52-56).

Contre l'opinion de Babelon, M. Migeon revendique pour des ateliers orientaux nombre de pièces en cristal taillé.

Le céramique est l'objet d'une importante mise au point. La vaste enquête de Pézard est reprise et rectifiée. L'origine mésopotamienne du décor lustré musulman est mise en évidence. Le chapitre sur les tissus est entièrement nouveau.

Ainsi, avec une précision remarquable et une abondante documentation, M. Migeon suit les enrichissements qui marquent le développement de l'art musulman. Ils lui viennent de toutes les parties du vaste empire et, généralement par suite du déplacement de très hauts fonctionnaires, ils se transmettent d'un point à l'autre avec une surprenante rapidité. Est-il besoin d'ajouter que, dans cette nouvelle édition, l'illustration est d'une richesse exceptionnelle non seulement par le nombre des figures toutes reproduites photographiquement, mais encore par le choix ?

R. D.

(1) Voir *Syria*, 1925, p. 377-378, le compte rendu de l'étude de M. Creswell.

Peter Thomsen. — **Die Palaestina-Literatur.** Tome IV, *Die Literatur der Jahre 1915-1924*. Un vol. in-8° de 754 pages. Leipzig, Hinrichs, 1927.

Nous avons signalé la valeur de cette publication dont le tome IV représentera le plus gros effort et pour lequel M. P. Thomsen s'est assuré la collaboration de MM. J. de Groot, A. Gustavs, Sam. Klein, Chr. O. Thomsen et Will. Zeitlin.

Le mérite de cette publication n'est pas seulement d'être complète et de représenter le dépouillement d'un nombre considérable de publications, il réside aussi dans les courtes notes qui orientent le chercheur et complètent les indications du titre. L'ouvrage débute par ce qui concerne les généralités, puis viennent les travaux historiques, depuis les relations avec l'Égypte jusqu'au moyen âge, l'archéologie, les fouilles, la géographie historique et la topographie antique, la géographie proprement dite depuis le Nord

de la Syrie jusqu'à la presqu'île du Sinaï.

Un dernier chapitre embrasse tout ce qui concerne la Palestine moderne : situation pendant la guerre, études politiques et sociales, la colonisation et le sionisme, questions religieuses modernes, état sanitaire. Un index très complet permet de se retrouver aisément dans ce répertoire qui constitue un instrument de travail indispensable pour quiconque s'occupe de la Syrie ou de la Palestine.

Mark Lidzbarski. — **Zu den phönizischen Inschriften von Byblos**, dans *Orientalistische Literaturzeitung*, 1927, col. 453-458.

Dans cette courte, mais substantielle notice, le savant professeur de Göttingen revient sur les points difficiles qu'offrent les textes découverts à Byblos par M. Montet et quelques autres qui s'y rattachent.

C'est ainsi qu'il incline vers la lecture de M. Giron qui reconnaissait dans תמא de l'inscription d'Aḥiram un troisième personnage à ajouter au *melek* et au *soken*. Malheureusement, on ne sait comment expliquer le terme en litige. M. Lidsbarski repousse qu'à Byblos le roi puisse se parer du titre de *soken* qui marque sa vassalité au regard de l'Égypte. Cependant, à l'appui de notre hypothèse, on peut citer non seulement la platitude dont témoigne Ribb-Addi, mais encore le nom même porté par le roi que M. Montet a récemment fait connaître et que ce personnage a dû prendre en s'emparant du pouvoir pour complaire au suzerain [1].

Pour le texte d'Osorkon Ier, M. Lidzbarski, utilisant une indication de M. Sethe lui signalant que l'égyptien *msy* a le sens d' « enfanter, produire », se demande si le mot מש, qui désigne la statue du roi, ne serait pas transcrit de l'égyptien. Pour אדתי, M. Lidzbaski écarte, très justement à notre avis, que ce puisse être un féminin de *Add* = Hadad, ou de *Adon ;* mais au lieu de rapporter le terme à ce qui précède, il l'englobe dans ce qui suit et traduit : « à cause de cela, que (la déesse) prolonge les jours d'Éliba'al et ses années sur Gebal ».

On sait la difficulté qu'offre la restitution du fragment de Sheshonk Ier [1]. M. Lidzbarski propose de comprendre que la dédicace est faite par Abiba'al, roi de Byblos et par les citoyens de Byblos établis en Égypte.

Pour l'inscription phénicienne gravée sur un autel (*Syria*, 1925, p. 269), M. Lidzbanski comprend סמל בעל non « la statue de Ba'al » mais *Abbild Ba'als*, terme qui désignerait une déesse, ici la Ba'alat Gebal, comme Tanit à Carthage est dite *penè-Ba'al*. Mais la comparaison est peu satisfaisante, car jamais *penè-Ba'al* n'est employé isolément pour désigner Tanit et, de plus, nous ne savons pas si le vocable carthaginois signifie, comme on l'a dit, « face de Ba'al ». Ensuite, si la dédicace était faite au roi local et à la déesse, le nom de celle-ci serait mentionné en premier.

M. Lidzbarski semble avoir été impressionné par les observations de M. Spie-

[1] Montet, *Syria*, 1927, p. 89. Le père est Égyptien, mais ne peut-on supposer que le fils est né à Byblos et a même reçu un nom sémitique qu'il aura troqué pour une appellation égyptienne en s'emparant du pouvoir ? M. Montet dit, en effet, que ce nom : « celui que presse la sandale de son père » ne se rencontre jamais en Égypte.

[1] Voir *Syria*, 1927, p. 81.

gelberg (*Or. Litz.*, 1926, col. 735) qui se demandait, la tombe d'Aḥiram ayant été violée dans l'antiquité, si les deux fragments de vases au nom de Ramsès II n'avaient pas été introduits dans cette tombe après coup. Dans la publication d'ensemble qui est sous presse, M. Montet répondra en détail à ces objections. Je ferai simplement observer qu'en discutant cette question de date, je n'ai nullement fondé mon raisonnement sur les deux fragments au nom de Ramsès II : la céramique mycénienne et l'ivoire mycénien sortis de la tombe ont établi la date ; les fragments de Ramsès l'ont simplement confirmée.

R. D.

G. Levi della Vida. — **Le iscrizioni neopuniche della Tripolitana**, extr. de la revue *Libya*, 2e année, n° II. Rome-Milan, 1927.

Les inscriptions néo-puniques découvertes jusqu'ici en Tripolitaine sont au nombre d'une vingtaine, et leur interprétation est ardue. Mais l'érudition et la sagacité de M. Georges Levi della Vida a souvent triomphé des difficultés qu'opposent à l'intelligence de ces textes l'incertitude de la lecture et l'obscurité d'un idiome mal connu.

Les conclusions générales que l'ingénieux épigraphiste tire de l'ensemble de ces documents sont dignes d'être retenues par les historiens. La langue punique reste en usage sous l'Empire romain, même dans les documents publics, à côté de la latine, et la longue persistance d'une culture sémitique dans ce coin de l'Afrique, atteste « la maturité et le niveau élevé d'une civilisation, qui peut-être était profondément enracinée dans cette région avant même que celle-ci ne fût soumise à la domination de Carthage et dérivait directement de la mère-patrie phénicienne ». *Legum cultusque pleraque Sidonica*, dit Salluste de Leptis Magna.

F. C.

Notre éminent collaborateur, M. Franz Cumont, veut bien me permettre de joindre mes éloges aux siens et de signaler le texte relatant l'établissement de six sièges dans la partie centrale des thermes de Leptis, mais surtout la curieuse dédicace : « Au Seigneur, au Dieu qui possède la terre. » La lecture du savant épigraphiste est confirmée par *Genèse*, XIV, 19 et 22, qui emploie une expression comparable pour El 'Elyon qui possède les cieux et la terre. D'après M. della Vida, à Leptis, il s'agirait simplement d'une divinité locale.

Cette explication permet de reprendre la discussion d'un passage de l'inscription d'Eshmounazar (lignes 4 et 20) qui a suggéré de nombreuses hypothèses. M. Clermont-Ganneau [1], par comparaison avec d'autres textes, était arrivé à couper ainsi : קֹן מי את, mais c'est Praetorius qui, le premier, a songé à rattacher le premier terme à la racine קנה et à en faire un participe présent [2], ce que n'admettait pas Clermont-Ganneau [3]. La nouvelle expression relevée par M. della Vida doit rappeler l'attention sur la suggestion de Praetorius, non pour reprendre sa traduction, ni même celle de M. von Lan-

(1) *Recueil d'arch. orient.*, VI, p. 203-209.

(2) Praetorius, *ZDMG*, 1904, p. 198 (cf. *OLZ*, 1904, 456) : *wer immer du Besitzer seist.*

(3) *Loc. cit.* — Lidzbarski, *Ephem.*, II, p. 163, repoussait la lecture de Praetorius aussi bien que celle de Clermont-Ganneau.

dau[1] qui faisait de *qonè* un titre général, « propriétaire », comme on dirait « patricien », mais pour sous-entendre *ereṣ* après *qonè* et reconnaître dans ce dernier terme le futur possesseur du terrain qu'il s'agissait d'impressionner. Le texte de Tabnit disait : « qui que tu sois » ; celui d'Eshmounazar précise : « propriétaire (du terrain) qui que tu sois, roi ou simple particulier, etc... »

R. D.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Exploration de Tell Ahmar et d'Arslan Tash par M. Thureau-Dangin. — Ces deux sites connus par une étude de M. Hogarth pour le premier et des fouilles fructueuses pour le compte des Musées ottomans pour le second, puis par une prospection de M. P. Perdrizet dont *Syria*, 1925, p. 299, a signalé l'intérêt, viennent d'être visités à nouveau par M. Thureau-Dangin, membre de l'Institut et conservateur des Musées Nationaux, qui a rendu compte devant l'Académie des inscriptions (séance du 13 juillet 1927) des résultats obtenus grâce à des sondages bien menés. Le savant assyriologue s'est d'abord félicité des concours qui lui ont été accordés par la direction du Service des antiquités qui a mis à sa disposition M. Darrous, et par l'armée. Le général Gamelin, commandant supérieur de l'armée du Levant, et le général Marty, commandant les troupes de la région d'Alep, ont autorisé la coopération d'une équipe de seize tirailleurs sénégalais prélevée sur la garnison de Djérablous.

L'intérêt de Tell Aḫmar est considérable depuis que Thompson a établi qu'il représentait l'ancienne Til-Barsip sur la route directe d'Edesse à Alep par Seroudj et Menbidj. M. Thureau-Dangin a expliqué que, pour commémorer la prise de Til-Barsip sur le roi local Aḫuni, en 856 avant notre ère, Salmanasar érigea deux lions de chaque côté de la porte nord-est de la ville. La nouvelle mission a dégagé une inscription de Salmanasar.

La pièce capitale fournie par Tell Aḫmar consiste en 5 fragments d'une stèle monumentale d'Asarhaddon, la plus grande stèle assyrienne aujourd'hui connue, car elle devait mesurer, sans la base, une hauteur d'environ 3 m. 70. Le relief qui y est gravé est une réplique de la stèle du même roi trouvée à Zendjirli. M. Thureau-Dangin critique l'interprétation que M. von Luschan avait donnée de la stèle de Zendjirli, où les deux prisonniers que le roi d'Assyrie tient en laisse seraient Taharqa, le roi d'Ethiopie et d'Egypte reconnaissable à l'uraeus, et Ba'al, son allié, le roi de Tyr. Mais ni l'un ni l'autre n'ont été faits prisonniers et attribuer leur présence ici à un « mensonge vaniteux », comme le proposait Maspero, répugne naturellement au savant assyriologue : « Ne conviendrait-il pas de se demander, remarque-t-il, si la contradiction dont on a fait grief aux Assyriens, ne vient pas tout simplement d'une fausse identification des deux captifs ? L'identification du prisonnier agenouillé, de celui qui porte l'uraeus, est suggérée par l'inscription elle-même qui ne mentionne pas, et pour cause, la capture de Taharqa, mais relate en termes non équivoques celle de son fils et héritier Ušanaḫuru. Il me semble évident que le prisonnier représenté est Ušanaḫuru : en Égypte le prince héritier

[1] *Beiträge zur Altertumskunde des Orients*, IV, p. 44 ; cf. Clermont-Ganneau, *op. cit.*, p. 375.

portait l'uraeus comme le roi. Quant au prisonnier, coiffé du casque conique, c'est sans doute un chef syrien, mais pourquoi Baal de Tyr, qui n'a jamais été pris, qui a même conclu avec Asarhaddon un traité dont le texte nous est parvenu et qui régnait encore du temps d'Assurbanipal? Les inscriptions d'Asarhaddon mentionnent avec une certaine emphase la capture d'un autre chef syrien, Abdi-milkuti de Sidon. C'est en 677 que Sidon fut prise et rasée : l'année suivante, en septembre 676, Abdi-milkuti qui, selon l'expression de l'annaliste assyrien, avait été pêché comme un poisson du milieu de la mer, eut la tête tranchée. » La démonstration est décisive et elle explique que le personnage à l'uraeus soit représenté à une échelle plus petite que le roi phénicien, ce qui n'eût pas été possible, s'il se fût agi du roi d'Égypte lui-même.

Le texte gravé sur la stèle diffère de celui de Zendjirli. Il est mutilé, mais il sera possible de le reconstituer en grande partie. A relever la nouvelle transcription des Scythes sous la forme *As-ku-z* [*a-a-a*], qui confirme la brillante explication de Winckler corrigeant l'Ashkenaz biblique en Ashkouz (*n* pour *w*) pour y retrouver la mention des Scythes.

M. Thureau-Dangin a reconnu que la stèle signalée par M. Hogarth, à peu de distance de la porte aux lions, était une réplique, un peu moins grande, plus simple et anépigraphe, de la même stèle d'Asarhaddon dont on pouvait ainsi contempler l'image dès l'entrée en ville.

Arslan Tash et ses monuments ont fait également l'objet d'un examen attentif. A noter que la statue de Metellé (exactement Mektel) publiée par M. Pottier (*Syria*, 1921, p. 203) et donnée au Louvre par le colonel Normand provient d'Arslan Tash. « Toutes les sculptures trouvées jusqu'ici à Arslan Tash, que ce soit dans le village ou sur le tell, forment un ensemble parfaitement homogène, de la même époque et du même style ». M. Thureau-Dangin conclut : « J'ai rapporté d'Arslan Tash l'impression que ce lieu serait très intéressant à fouiller : le palais assyrien-araméen, qui y est enterré, est à fleur de sol. Les conditions matérielles des fouilles seraient particulièrement favorables en raison, d'une part, de la proximité de la voie ferrée qui faciliterait le ravitaillement, et, d'autre part, de l'excellente main-d'œuvre qu'il serait possible de trouver sur place. »

Nous pouvons annoncer que tout est prévu pour qu'au printemps de 1928, M. Thureau-Dangin puisse mettre ce projet à exécution.

Kebîr ha-'izzîm. — Ce terme apparaît dans I *Samuel*, XIX, 13 et 16, à propos du subterfuge par lequel Mical favorise la fuite de son mari, David. Elle met dans le lit, à la place de ce dernier, une idole familière (*teraphim*), puis au chevet du lit le *kebîr ha-'izzîm* et jette un drap sur le tout. Cette masse informe devait faire croire aux envoyés de Saül que David, malade, gardait le lit et était incapable de se rendre aux appels du roi. On a supposé que le *kebîr ha-'izzîm* était une peau de chèvre, ou un oreiller ou encore un de ces filets, destinés à arrêter les mouches [1], qu'on fabriquait en poil de chèvre.

Ces explications ont le défaut commun

[1] Sur l'usage de tels filets, voir l'article de Clermont-Ganneau, *Mouches et filets*, dans *Recueil archéol. orient.*, I, p. 75, auquel on peut ajouter le κωνωπεῖον de *Judith*, x, 21.

de ne pas expliquer en quelle relation le *kebîr ha-'izzîm* se tenait avec l'idole dite *teraphim*. Celle-ci faisait l'office de mannequin ; mais la supercherie eût été trop vite démasquée si la tête du mannequin n'avait pas été dissimulée et, à cet effet, le plus naturel était de la coiffer d'un bonnet.

Peut-on rendre compte du *kebîr ha-'izzîm* dans cette acception? Parfaitement. Un des sens de la racine KBR est « tisser » ; le déterminatif *ha-'izzîm* indique que la matière employée est le poil de chèvre. Le *kebîr ha-'izzîm* peut donc très bien être un bonnet de poil de chèvre.

L'usage d'une telle coiffure remonte à une très haute époque, comme l'attestent certaines statues de Goudéa. Ce personnage s'est souvent fait représenter la tête rasée comme il convient à un aussi pieux personnage dont les actes vérifiaient constamment le nom qu'il portait (Goudéa = évoquant son Dieu). Parfois, cependant, il a revêtu son chef rasé d'une coiffure qu'on qualifie à tort de turban et qui est, en réalité, un bonnet dont les boucles attestent qu'il est fait de poil, probablement de chèvre. R. D.

Le culte de Vénus chez les Arabes au Ier siècle. — Les renseignements qui nous sont transmis sur le paganisme des Arabes à l'époque romaine sont si peu nombreux que toute indication nouvelle doit être la bienvenue. La grande litanie d'Isis que nous a conservée un papyrus du Ier siècle de notre ère, identifie la déesse égyptienne, on s'en souviendra, avec toute une série de divinités étrangères. En Phénicie elle est Astarté, à Hiérapolis Atargatis, à Suse Nanaïa, en Perse Anaïtis. On l'appelle aussi ἐν τῇ Ἀραβίᾳ μεγάλην θεάν (1). Les commentateurs de cette curieuse litanie ne paraissent pas s'être demandé qui était cette « grande déesse ». La réponse nous est fournie par deux textes postérieurs à Mahomet, mais qu'on peut, néanmoins, rapprocher sans hésitation, croyons-nous, de notre papyrus, plus ancien de sept siècles. La formule d'abjuration imposée par l'Église grecque aux Musulmans (2) dit que les Arabes adorent Aphrodite ἣν κατὰ τὴν Ἀράβων γλῶσσαν χαβὰρ ὀνομάζεται τούτεστι μεγάλην, et Jean Damascène, dont ce passage remonte certainement à la même source que la Formule, dit pareillement que les Arabes sacrifient τῷ ἑωσφόρῳ ἄστρῳ καὶ τῇ Ἀφροδίτῃ, ἣν δὴ χαβὰρ (var. χαβέρ) ὀνομάζουσιν (3). Le culte de la planète Vénus (*Al 'Uzzâ*) dans le paganisme arabe est bien connu (4); et d'autre part, nous savons qu'Isis était parfois assimilée à cet astre divinisé (5). Tout concorde donc à faire admettre que déjà au début de notre ère les habitants de l'Arabie ou les Nomades du désert Syrien vénéraient la planète Vénus sous le nom de *Kabîr*, « la Grande ».

FRANZ CUMONT.

(1) LAFAYE, *Revue de philologie*, XL, 1916, p. 69 et 77.

(2) Cf. MONTET, *Revue de l'hist. des religions*, 1906, I, p. 10, l. 23 et la note.

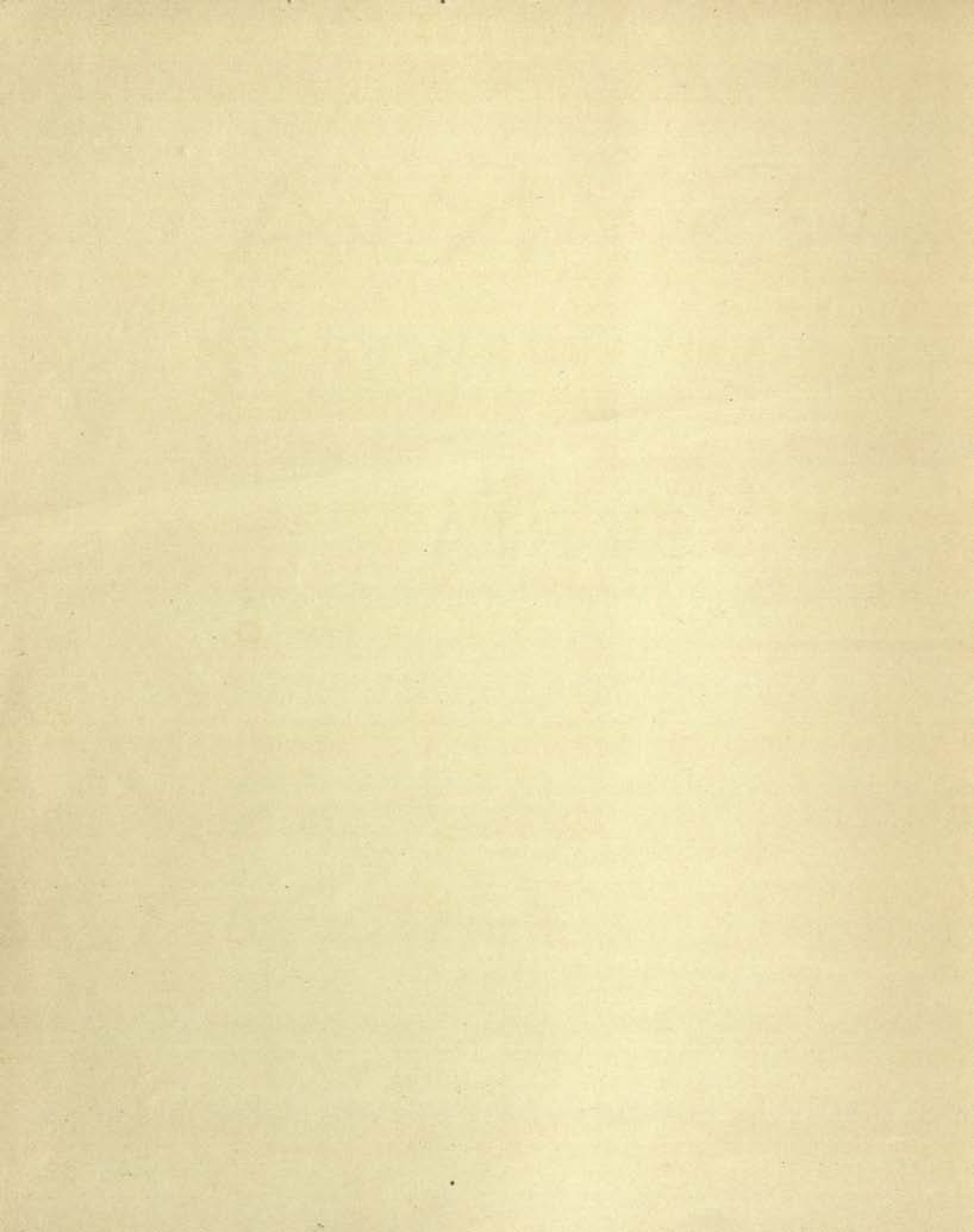
(3) JEAN DAMASCÈNE, *De Haeres.* I, 111 (MIGNE, *P. G.*, XCIV, 764).

(4) WELLHAUSEN, *Reste Arab. Heidentums*, 1897, p. 41. NÖLDEKE dans HASTINGS, *Encycl. of Religion*, p. 600.

(5) BOLL, *Sphaera*, p. 313 n. 3, 476.

SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE



SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

publiée sous le patronage
du Haut-Commissaire de la République française en Syrie

TOME VIII

Avec de nombreuses figures et 95 planches hors texte.



PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB (VI^e)

1927

La direction de la Revue *Syria* est assurée par MM. Edmond Pottier, membre de l'Institut, Conservateur honoraire des Musées Nationaux, Gaston Migeon, Directeur honoraire des Musées Nationaux, et René Dussaud, membre de l'Institut, Conservateur adjoint des Musées Nationaux.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME HUITIÈME

I. — Articles.

II. — Comptes rendus.

III. — NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Errata :

Page 170, ligne 16, lire : ... les caractères du paléolithique inférieur, chelléen, etc...

Page 170, ligne 17, lire : il existe même quelques pièces semblables aux instruments ..., etc...

A la page 270 le numérotage « IXe » et « XIe » siècle a été interverti. Il faut lire : Mais on ne saurait accepter « les conclusions que l'auteur en tire au sujet de l'origine du lustre au IXe siècle ... les bazars céramiques dans les villes persanes n'étaient guère imposants dans la première moitié du XIe siècle. »

PLANCHE XL : ces pièces sont réduites de 1/3.
— XLI : — — de 1/2.
— XLII : — — de 1/3.
Ibid. : la figure 1 doit être placée au n° 3 et réciproquement.
PLANCHE XLIII : ces pièces sont réduites de 1/2.



Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

6323-28. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.

